

**CORRESPONDANCE**  
DU  
**CARDINAL DE GRANVELLE,**  
1565 — 1583.

PUBLIÉE PAR

M. CHARLES PIOT,

ARCHIVISTE ADJOINT AUX ARCHIVES DU ROYAUME, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,  
LETTRES ET BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE. }

---

FAISANT SUITE AUX

**PAPIERS D'ÉTAT DU CARDINAL DE GRANVELLE,**

PUBLIÉS DANS LA COLLECTION DE

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.



**BRUXELLES,**  
F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

—  
1884

---

## PRÉFACE.

---

### I

En juillet 1875, la Commission royale d'histoire chargea M. Poulet de publier la Correspondance de Granvelle, si importante au point de vue de l'histoire de Belgique pendant le XVI<sup>e</sup> siècle. Il accepta cette mission avec l'enthousiasme et l'ardeur du jeune écrivain, dévoué à la science et à la recherche de la vérité historique. En 1878, il publia le tome I de cette collection, en 1880 le tome II, en 1881 le tome III.

A plusieurs reprises il voulait, en 1882, entamer le tome IV. Une grave maladie, résultat d'un travail par trop opiniâtre, le minait; elle le conduisit bientôt au tombeau. La mort a frappé M. Poulet à la fleur de l'âge, dans un moment où tout lui semblait sourire. Elle l'a ravi, le 12 décembre 1882, à la science, à la tendresse de sa famille, à l'affection de ses collègues. Le bureau de la Commission royale d'histoire a bien voulu nous charger de prononcer sur sa tombe les paroles de regret et de sympathie imprimées dans les *Bulletins* <sup>1</sup>.

Pendant la séance du 8 janvier 1883, la Commission nous a confié le soin de continuer l'œuvre si recommandable de notre regretté collègue, tâche

<sup>1</sup> *Comptes rendus des séances de la Commission d'histoire*, 4<sup>e</sup> série, t. XI, p. 2.

lourde, tâche ingrate et difficile. Continuer un travail qui avait obtenu les suffrages bienveillants de tous les critiques littéraires, peu important les nuances de leurs opinions, est une entreprise bien hardie, peut-être hasardée. Pour la remplir, nous avons consulté plutôt notre bon vouloir que nos forces.

Enfin, nous avons mis la main à l'œuvre. Au bout d'un an de travail, le tome IV de la *Correspondance de Granvelle* a pu voir le jour. Il comprend les lettres de 1570 à 1575.

Les 148 lettres du corps de la correspondance se décomposent comme suit : 6 lettres du cardinal au Roi, 2 du Roi, 4 du cardinal à Marguerite de Parme, 1 de Sigismond, roi de Pologne, 1 de Charles II, duc de Lorraine, 1 des cantons suisses catholiques, 5 de Granvelle à Cosme de Medicis, 1 du cardinal de Lorraine, 1 de Granvelle au cardinal Caraffa, 1 de Granvelle à l'abbé Saganta, 1 de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine, 10 de Ferdinand de Lannoy, comte de la Roche, 7 de Granvelle à Chantonay, 1 de Granvelle à Champagny, 2 de Pedro de Castillo, 5 du maître des comptes Viron. Mais le correspondant le plus actif est, sans contredit, Morillon. Il a adressé au cardinal 85 lettres, auxquelles celui-ci répond quatorze fois.

Toutes ces lettres, à peu d'exceptions près, sont inédites, et celles qui ne le sont pas ont été imprimées par partie seulement.

Pendant toute la période à laquelle se rapportent ces lettres, Granvelle était à Rome ou à Naples, où il jouissait toujours de la confiance de son souverain. Il y a continué le rôle de conseiller favori et intime de Philippe II.

L'appendice comprend 65 documents, au nombre desquels figurent différentes lettres du prince d'Orange adressées à Bernard de Mérode, seigneur de Rummen et de Waroux, un des agents les plus actifs du Taciturne aux Pays-Bas; des lettres de Hopperus à Philippe II; une lettre du Roi au duc d'Albe, et une lettre de celui-ci au Roi, relative aux affaires d'Angleterre; une lettre de Champagny au même; une déclaration du duc aux États de

Brabant; des lettres d'Antoine de Bourgogne et de Philippe de Lannoy, adressées au gouverneur général sur les affaires de Zélande; des renseignements sur la prise de Briel par les Gueux, un des grands événements qui décidèrent du sort des provinces insurgées; deux lettres de Gérard de Groesbeek au duc d'Albe; l'interrogatoire d'Antoine Douchet, qui renferme maintes révélations au sujet des relations entre les Gueux et les Huguenots; des documents sur la Saint-Barthélemy, événement qui sauva la royauté dans les provinces méridionales des Pays-Bas; des rapports d'espions; des lettres diverses du duc d'Albe; des récits de batailles; des actes relatifs à l'introduction de la Réforme dans la Franche-Comté, etc.

Nous avons suivi, dans ce volume, le plan adopté par notre prédécesseur. Le portrait d'Elbertus Leoninus, qu'il avait choisi, y a trouvé sa place.

Nous avons eu soin aussi de continuer le système d'annotation adopté par lui dans les trois volumes précédents. Néanmoins nous avons pris à tâche de condenser, autant que possible, les notes extraites d'ouvrages imprimés, en donnant plus de développement à des documents inédits. Le riche dépôt des archives du royaume nous a fourni, sous ce rapport, une moisson des plus abondantes. Ni recherches, ni peines n'ont été épargnées sous ce rapport.

Quant aux textes des lettres copiées à l'étranger, un examen de quelques copies collationnées sur les originaux démontre que l'orthographe primitive n'a pas toujours été respectée par les copistes. Si des inexactitudes existent dans notre travail sous ce rapport, elles ne sauraient nous être imputées. Faites depuis nombre d'années, ces copies portent des traces de changements introduits quant à la désignation des personnes. Par exemple, au nom de Granvelle, tel qu'il se trouve dans l'original, le copiste a substitué Votre Illustrissime Seigneurie; les verbes qui s'y rapportent ont été souvent conjugués à la troisième personne. Dans la transcription des lettres, oubliées ou passées sous silence par suite d'un motif quelconque et copiées récemment, le texte primitif a été religieusement conservé. Nous

nous sommes borné à y remplacer les signes cryptographiques par les noms des personnages qu'ils désignent. Sous ce rapport, M. Castan, bibliothécaire à Besançon, nous a rendu des services signalés. Il a fourni aussi des explications sur certains faits locaux. Nous lui en témoignons ici notre gratitude.

Granvelle, une des figures les plus marquantes du XVI<sup>e</sup> siècle, dirigeait en grande partie la politique de Philippe II en Europe, en Afrique et dans l'Orient. Il était son conseiller favori.

La Correspondance du cardinal doit, dès lors, renfermer maintes et maintes lettres exclusivement consacrées soit aux affaires d'Italie, soit à celles d'Espagne, de la Turquie et des États barbaresques, surtout pendant son séjour à Rome, à Naples et en Espagne. A Rome, il négociait la Sainte-Ligue, conclue entre Philippe II, le Saint-Siège et Venise contre la Turquie. A Naples, où il remplissait les fonctions de vice-roi, il a continué la même œuvre; il s'y occupait surtout des affaires de l'Italie au point de vue de la politique espagnole. Fallait-il comprendre les lettres relatives à ces négociations et à ces affaires dans la Correspondance du cardinal considérée au point de vue de la Belgique? Évidemment non. En instituant la Commission d'histoire, l'arrêté royal du 22 juillet 1854 dit qu'elle a pour but de répandre la lumière sur l'histoire de Belgique et non sur celle d'autres pays.

Sans doute notre travail aurait gagné en importance par la publication des lettres relatives à la politique étrangère, si nous étions parvenu à les recueillir au complet. Mais à quel prix? Il aurait fallu faire des sacrifices pécuniaires considérables, devant lesquels la France elle-même a reculé.

Par suite de ces considérations, nous avons cru devoir supprimer toutes ces missives, à peu d'exceptions près. Il en est de même des lettres de recommandation adressées à Granvelle en faveur de personnages obscurs sous le rapport politique ou historique, ou n'appartenant pas à des familles importantes. Par contre, nous avons publié toutes celles relatives à la

famille du cardinal et à la Bourgogne, pays dont le sort a été longtemps lié intimement à celui de nos provinces.

Ces différents points ont fait, de notre part, l'objet d'une communication verbale à la Commission royale d'histoire, qui a bien voulu approuver cette manière de voir.

## II

Comme aux volumes précédents, Philippe II apparaît dans celui-ci froid, stoïque, vindicatif, jaloux de son pouvoir, peu porté à la clémence, lent de conception et d'exécution. Bizarre mélange d'obstination et de versatilité, perdu au milieu du tourbillon des événements, il agit tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. Souvent il ne sait à qui se vouer, sans s'écarter cependant de certains principes admis par lui comme règle de conduite. Travailleur infatigable, il tient toujours la plume, accumule les papiers et les notes à l'excès, consulte souvent ses conseils et les Juntas créées dans un but spécial, examine toutes les affaires en détail, sans rien décider en temps opportun. Ses tergiversations, ses hésitations lui font toujours manquer les meilleures occasions pour sauver la royauté aux Pays-Bas. Jamais il ne sait saisir au bond le moment opportun et trancher une question avec adresse. Ces lenteurs n'étaient pas les seuls obstacles à la réussite des projets du Roi. Toujours jaloux de son pouvoir, constamment préoccupé du désir de faire tout par lui-même, il ne voulait pas investir les gouverneurs généraux des Pays-Bas de pouvoirs étendus, le duc d'Albe excepté. Ils étaient obligés, dans les questions graves, de consulter le conseil d'État établi à Bruxelles, dont les avis et ceux du gouverneur étaient soumis au Roi. Celui-ci consultait, à son tour, le conseil d'État attaché à sa personne. De là des tergiversations indescriptibles. De là des ordres qui, au moment de parvenir au gouvernement des Pays-Bas, n'avaient souvent plus raison d'être. Par suite de la marche rapide des événements, ils y arrivaient trop

tard, lorsque la situation des affaires avait complètement changé de face.

Pour lui, le temps n'est rien ; il ne le compte pas. Les remèdes d'Espagne, dit très bien Granvelle, n'arrivent jamais, observation à laquelle Alvarès de Tolède, vice-roi de Naples, ajoute : Si je dois attendre la mort, je voudrais bien qu'elle vint d'Espagne, sachant qu'elle n'arrivera jamais (p. 558). Granvelle lui-même, si patient, si endurant et si prudent quand il s'agissait de son maître, ne put s'empêcher de s'écrier : Nous ne recevons de réponse de rien.

Trois grands principes guidaient constamment Philippe II. Le premier était la conservation de la souveraineté, la jalousie du pouvoir<sup>1</sup> et par conséquent l'idée de dominer sans partage les pays que son père lui avait légués. Le deuxième était la centralisation en sa personne de tous les pouvoirs, n'importe par quels moyens, sans distinguer l'esprit et les tendances des peuples soumis à son sceptre. Le troisième était la domination de l'Église, à condition de ne le contrarier lui-même en rien. La robe, disait-il, n'est pas un obstacle : et le prêtre assez osé pour s'opposer à ses vues, il ne le traitait pas mieux que le laïque. Selon Lanuza, le roi exila tous les prêtres d'Aragon à la suite du soulèvement de cette province<sup>2</sup>. En dépit de Sixte-Quint, Philippe voulait être le chef de son clergé, à l'exemple de son arrière-grand-père, qui un beau jour désirait ceindre la tiare. Quant à la centralisation des pouvoirs, elle était la conséquence nécessaire de l'affaiblissement

<sup>1</sup> LE MARQUIS DE PIDAL, *Philippe II, Antonio Perez et le royaume d'Aragon*, t. I, p. 58.

<sup>2</sup> LANUZA, *Historias eclesiasticas y seculares de Aragon*, t. II, p. 152. Voir aussi LAFUENTE, *Historia general de España*, t. XIII, p. 54. Cet historien y dit : « Del relato que por los documentos oficiales vamos haciendo deducirá tambien fácilmente el lector, que el rey Felipe II, no obstante su veneracion á la Iglesia y á la Santa Sede, no se mostraba escrupuloso en tomar de la rentas eclesiasticas lo que para el remedio de sus apuros creia necesario, y que hacia muy bien valer el derecho de una autorizacion pontificia, una vez reconocida y confirmada por el reino, sin admitir la validez de la revocacion hecha por bula posterior, en cuyo derecho no faltaban teólogos y canonistas españoles que le sostuvieran. »

du système féodal, travail lent et difficile qui se fit jour dès le XV<sup>e</sup> siècle, sans avoir complètement réussi dans tous les pays. Poussé dans cette voie à l'exemple des autres souverains, Philippe voulait tout absorber dans sa personne, sans comprendre les graves difficultés qu'une pareille tendance allait lui créer dans un pays oligarchique, comme l'était le nôtre. Malgré sa prudence excessive, Morillon, comme la plupart des hommes d'État attachés au service de Philippe, demandait la disparition de la Joyeuse Entrée (p. 550), la suppression des États (pp. 205, 206), l'anéantissement des métiers dans les communes où leur pouvoir lui semblait un grand obstacle à la marche des affaires (p. 550). En ce point il se faisait l'écho des théories nouvelles à l'ordre du jour chez les gouvernants.

Esprit parfois étroit, souvent faux et aveuglé, le Roi essaie tous les moyens, sauf ceux qui peuvent amener un bon résultat. Pendant les années 1570 à 1575, il a constamment dans les Pays-Bas recours à des mesures de rigueur. Pour lui, la force et la violence sont les meilleurs moyens à employer dans les pays soumis à son pouvoir. Conformément aux principes généralement admis dans le Midi, il voulait régner en inspirant la crainte à ses sujets. Jamais il ne voulait se les attacher par la bonté, le dévouement et la reconnaissance. S'il fait l'essai d'une amnistie, les restrictions, les exceptions et les conditions sont si nombreuses, si arbitraires que la prétendue clémence ne produit aucun effet. Le duc d'Albe est, sous le rapport de l'emploi de la force, l'exécuteur inexorable de la volonté de Philippe. A certains moments l'assassinat ne répugne pas au Roi. D'avance il calcule froidement le résultat du meurtre d'Élisabeth, reine d'Angleterre, décidé en conseil à Madrid et approuvé par le duc d'Albe. Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, coupable d'avoir osé faire des représentations à son souverain, est étranglé secrètement à Simancas (p. 45) <sup>1</sup>. Il est condamné au dernier supplice par le duc d'Albe, sans avoir été entendu

<sup>1</sup> GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 425, 482, 487, 488, 489, 460.

et pendant son séjour en Espagne. Les comtes d'Egmont et de Hornes sont les victimes d'un assassinat juridique. Par ordre du Roi les assassins d'Escovedo sont excités et payés <sup>1</sup>. Philippe laisse exécuter sur la place publique de Madrid la Mauresque accusée à tort d'avoir empoisonné Escovedo, sachant qu'elle est innocente <sup>2</sup>. Plus tard, le Taciturne est assassiné par ses ordres. A Valenciennes (p. 251) <sup>3</sup>, à Malines (p. 451), à Naarden (p. 505), à Zutphen (pp. 515, 524) et dans maintes autres localités les pillages sont exécutés sur le pied le plus large. Le meurtre des coupables comme celui des innocents se fait sans pitié, sans miséricorde. Philippe ne prononce jamais officiellement un mot de blâme à propos de ces exécutions sanglantes faites par la soldatesque wallonne et espagnole. Il ne s'en soucie pas plus aux Pays-Bas qu'en Espagne au moment du sac de Montréal, ville incendiée et rasée par ordre du gouverneur d'Aragon <sup>4</sup>. Ce mutisme à propos de la destruction de Malines effraie Morillon, si dévoué à son souverain et si bien disposé à excuser ses écarts. « Si, dit-il en parlant de Malines, S. M. passe ce-cy pour bon, tous les cœurs s'aliéneront par trop » (p. 468). Plus loin il ajoute encore : « *Conclamatum est*, et ainsi se confirme l'opinion que ont beaucoup de gens principaulx, le duc d'Albe n'at rien fait » à Malines, ny ailleurs, *nisi sciente et consentiente rege* » (p. 554). Qu'aurait-il dit s'il avait vu la lettre adressée par le Roi au duc d'Albe, le 19 octobre 1572? Dans la royale dépêche il écrit : Pour toutes ces raisons que le duc lui a représentées, il lui paraît que ceux de Malines ont mérité le châtiement qu'ils ont reçu, quoiqu'il eût souhaité que ce châtiement ne consistât pas dans le sac de la ville <sup>5</sup>. Par suite d'un revirement assez fréquent chez lui, il finit, selon Hopperus, par blâmer cette cruelle exécution (p. 545).

<sup>1</sup> PIDAL, *loc. cit.*, pp. 189, 194, 255.

<sup>2</sup> FORNERON, *Histoire de Philippe II*, t. III, p. 60.

<sup>3</sup> Voy. aussi *Les manuscrits de Paris*, t. II, p. 571.

<sup>4</sup> PIDAL, *loc. cit.*, t. I, p. 62.

<sup>5</sup> GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 289.

Si le Roi n'a pas donné directement l'ordre de saccager les villes et d'en faire assassiner les habitants, il n'admettait pas moins le principe de sévir contre les coupables et les innocents. A ses yeux c'était un exemple destiné à effrayer les citoyens qui ne s'opposaient point par la force aux insurgés. Ces moyens d'intimidation mis à exécution pendant les insurrections en Aragon, durant les guerres d'extermination des Maures en Espagne et des Indiens au Nouveau-Monde, n'exerçaient pas la même influence sur les habitants des Pays-Bas. Au lieu de les effrayer, ils soulevaient des colères; au lieu d'apaiser les passions, ils excitaient l'esprit de vengeance, « comme se voit, dit Halewyn, par l'obstinée défense de ceulx de Harlem, où jusques aux femmes et religieux se mectent en devoir d'armes, mectant à non challoir le deu de leur sexe et profession. Le sac de ceste ville et de Zutphen et la cruaulté barbare exercée à Naerden ont engendré aux humeurs flegmatiques de Hollande une dangereuse et chaulde fièvre <sup>1</sup>. »

Chez les insurgés, les outrages, les pendaisons, les meurtres, les pillages furent aussi fréquents que chez les Espagnols. Lumay, Tréslong et les Gueux de mer commettaient des crimes atroces dans le but d'effrayer l'ennemi (pp. 522, 597, 426, 493, 557, 548). Les églises furent saccagées, les prêtres martyrisés, les religieuses outragées bien souvent par esprit de vengeance. Lorsque les insurgés commettaient à leur tour les atrocités qu'ils reprochaient à leurs ennemis, ils alléguaient volontiers pour excuse l'esprit de vengeance. Au moment de la pendaison de Pacheco à Flessingue, ses assassins faisaient valoir la nécessité de venger d'Egmont et de Hornes.

Des bandes de pillards, surnommés Bosquillons, Feuillards, Frères ou Gueux des bois, dévastaient partout le pays. Composées de bandits, de proscrits, d'aventuriers rivaux des Gueux de mer, elles pillaient, rançonnaient, assassinaient, incendiaient partout (pp. 310, 426, 429, 453, 458, 656 et suiv.). Un de leurs chefs reçut des insurgés une lettre « contenant en

<sup>1</sup> *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1<sup>re</sup> série, t. XVI, p. 409.

substance qu'il eult incontinent à faire ramasser tous les Bosquillons, bannys et aultres voleurs pour venir à Mons » (p. 659). Lorsqu'ils refusaient de se rendre en cette ville, en dépit de l'argent reçu et de promesses formelles, Louis de Nassau « les donna au diable, disant qu'ils avoient autant de religion que les chiens, et que c'estoient tous pillards, pendars et voleurs, et comme telz les falloit tous pendre » (p. 642).

La résistance aux volontés de Philippe ne s'était pas fait jour uniquement aux Pays-Bas. En Italie, il y eut une certaine agitation causée par les Blancos. L'introduction de l'Inquisition espagnole y est repoussée. Une organisation provinciale est demandée comme aux Pays-Bas. L'Italie exige le renvoi des troupes espagnoles. A Gènes le pouvoir royal est mis en question, au point de forcer le gouvernement à y envoyer des troupes <sup>1</sup>. Dans la péninsule Ibérique, les esprits ne sont pas aussi tranquilles qu'on se l'imagine généralement. « Il est vrai, dit Granvelle, que en Espagne il at du mécontentement, et peult-estre est-ce ce qui empêche le voyage désiré (celui de Philippe II aux Pays-Bas), doubtant ce que pourroit succéder en absence » (p. 562). C'était une réponse à la lettre de Morillon dans laquelle il dit : « Portugal, Seville, Gallice et toute l'Espagne se plainct et crie contre le Duc, parce que le commerce cesse » (p. 547).

En Aragon des soulèvements, des meurtres, des actes de vengeance signalèrent le règne de Philippe. Si la question religieuse ne s'est pas mêlée en Espagne à la question politique comme aux Pays-Bas, cette circonstance est due à une situation tout exceptionnelle. En présence de la lutte entre les Espagnols et les Maures, catholicisme, nationalité et patriotisme étaient des synonymes. Par suite de cet état de choses, la réforme religieuse n'avait en Espagne que peu ou point de prise sur les classes inférieures. C'est ce qu'Adolphe de Castro est obligé de reconnaître lui-même, malgré ses sympathies en faveur du protestantisme, lorsqu'il dit : « En España no habia

<sup>1</sup> *Documentos inéditos*, t. XXIII, p. 258.

en el pueblo bajo devocion de ningun género à escudriñar las sagradas escrituras, como aconteció en otros infectos de la herejia <sup>1</sup> ». En présence de ces faits, doit-on s'étonner qu'aux yeux de l'Espagnol les mots « insurgé et hérétique » soient des synonymes? Ne fallait-il pas considérer comme ennemi de l'Espagne toute personne qui s'insurgeait contre la volonté du Roi? Par le fait même, elle était révolutionnaire et hérétique, ennemie de l'Espagne et des Espagnols : *rebelde y enemigo de J.-C. y de Rey* (p. 558).

Quant à la clémence du Roi, il ne fallait rien en attendre. L'abolition de l'inquisition, la modération des placards en matière de religion et l'amnistie ou pardon général, comme on disait à cette époque. furent, il est vrai, mis souvent en avant, dès 1566, par l'opposition.

Celle-ci espérait, par ce moyen, obtenir la liberté de conscience, forcer le Roi à faire des concessions et apaiser l'agitation générale. Philippe eut, il est vrai, quelque velléité d'oublier la conduite de la noblesse <sup>2</sup>, mais il n'entendait en aucune façon accorder un pardon général. Ce fut seulement en 1569 qu'à la demande de Granvelle (pp. 9, 11) il consentit à faire rédiger, par le docteur Velasco, un acte d'amnistie très restreint.

Trois projets, signés le 16 novembre 1569, furent envoyés au duc d'Albe <sup>3</sup>. Libre à lui d'y choisir le texte qu'il préférait. Le gouverneur ne fit rien. Il n'en voulait publier aucun, par suite de différents motifs (pp. 12, 19, 24) et particulièrement à cause du procès de Montigny et de l'affaire du 10<sup>e</sup> denier <sup>4</sup>. Enfin, l'acte parut le 10 juillet 1570. Grande fut la désillusion. Malgré l'apparat que l'on y mit pour le publier solennellement à Anvers, le pardon ne produisit aucun effet. Tout le monde reconnut que ce n'était

<sup>1</sup> *Historia de los protestantes españoles y de su persecucion por Eclipse II*, p. 46.

<sup>2</sup> HOPPERUS, liv. III, t. V, p. 88; liv. III, p. 89.

<sup>3</sup> GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 115. Hopperus dit quatre projets, p. 274 de ses *Epistolæ ad Viglium*. Les renseignements que Hopperus y donne au sujet du pardon sont très circonstanciés.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. II, p. 419.

pas un acte de clémence, d'oubli et de pardon, mais un leurre. Un trop grand nombre d'exceptions y étant formulées, la résistance continuait (647); les excès de part et d'autre ne cessèrent; le mal augmentait constamment. Ce qui a fait dire par Morillon (p. 210) : « Il est mieulx non publier un nouveau pardon que de le limiter comme l'aultre... Le meilleur fut esté de rappeler ceulx qui avoient peu meffait »

## III

L'histoire du 10<sup>e</sup> denier est très connue; différents auteurs l'ont si bien traitée, qu'il est superflu d'en parler ici <sup>1</sup>. Deux questions non résolues s'y rattachent : Le duc d'Albe en est-il l'inventeur ? Est-ce lui qui a voulu introduire cet impôt de sa propre autorité en Belgique ?

Ces deux points, nous allons les examiner brièvement.

L'antiquité connaissait cet impôt; la France l'a mis en vigueur au moyen âge <sup>2</sup>; l'Espagne l'adopta également sous le nom d'*acabala*; Charles-Quint l'a introduit dans notre pays par ses placards des 15 et 19 mars 1545, 28 avril 1544, 6 mai 1545, 19 octobre 1551 et 27 avril 1555. D'après les aveux faits par le duc d'Albe devant le Conseil d'État tenu à Bruxelles, c'est à l'imitation de l'*acabala* qu'il voulait introduire cet impôt aux Pays-Bas, lorsqu'il développa ses plans financiers en présence du président Viglius <sup>3</sup>. Il aurait pu invoquer encore, pour justifier ses projets, ce qui

<sup>1</sup> Nous avons énuméré à la page 80 les ouvrages qui traitent de l'histoire du 10<sup>e</sup> denier. Nous devons y ajouter que M. BAKHUIZEN VAN DEN BRINCK a repris son travail du *Messenger des sciences historiques*, dans le t. I, p. 581 de ses *Studiën en schetsen*. M. GILLIODTS-VAN SEVEREN a inséré au *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 4<sup>e</sup> série, t. XI, p. 507, un Épisode de la levée du 10<sup>e</sup> denier.

<sup>2</sup> CLAMANGERAN, *Histoire de l'impôt en France*.

<sup>3</sup> Viglius ab Aytta Zuichemi *Commentarius rerum actarum super impositione decimi denarii*, dans les *Analecta belgica* de HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, part. I, p. 288; GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 28.

avait été fait par Charles-Quint, et rappeler les faits passés au commencement du règne de Philippe II. A cette époque il fut question de remplacer cet impôt par le centième denier perçu sur la valeur des meubles et des immeubles. Mais, ajoute Viglius, l'opposition des États ne permit pas de mettre ce projet à exécution. Cet impôt leur répugnait : « Abhorruisse enim, dit cet homme d'État, omnes professionem declarationemque suarum facultatum facere. præsertim quantum ad mobilia pertinet, ubi nemo lubenter quid in arca haberet, patefaceret; reliqua que quæ possidet in omnium noticiam pervenire sineret. Ideoque videri, si Excellencia sua ex centissimæ petitione assensum statuum impetrare vellet, huic difficultati ante omnia occuri debere <sup>1</sup> ». Enfin le Conseil fit comprendre au duc que, loin de souscrire à cette innovation, les États préféreraient accorder au Roi une somme déterminée.

Tous ces faits démontrent que si le 10<sup>e</sup> denier était bien connu aux Pays-Bas avant le duc d'Albe, tout impôt de ce genre, fût-il nommé 10<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> ou 100<sup>e</sup> deniers et établi d'une manière permanente sur les meubles et les immeubles, répugnait visiblement aux États, et par conséquent au pays entier.

Le motif d'une semblable opposition s'explique facilement contre « ces tant regrettez impôts et causant l'entière ruine, perte et diversion de la négociation et manufacture servant pour le nécessaire entretienement de l'état du Pays d'Embas <sup>2</sup> ». Ce n'était pas la seule cause de leur aversion. Il y en avait une autre plus grave encore. Toujours ennemis de la centralisation des pouvoirs entre les mains du souverain, les États ne pouvaient consentir à la création d'une charge permanente dans un pays où les impôts devaient être consentis par le peuple. Ils comprenaient parfaitement que du moment où une charge permanente remplaçait l'impôt tem-

<sup>1</sup> Viglius ab Aytta Zuichemi *Commentarius*, etc., p. 287.

<sup>2</sup> Paroles des États de Brabant. Voir *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, t. XI, p. 506.

poraire, ils n'avaient plus raison d'être. Leur principale mission avait pour objet le consentement des aides et subsides, des dons volontaires et gratuits demandés par le gouvernement. Libres d'accorder ou de refuser ces demandes, les États mettaient à profit cette faculté pour exiger de la part du souverain la mise à exécution de certaines promesses ou le redressement de quelque grief du peuple; ils consentaient rarement à l'aide demandée, sans poser certaines conditions. Par l'établissement de l'impôt permanent tous ces droits disparaissaient; le pouvoir souverain devenait absolu et tel que le voulait le duc d'Albe. Dans une lettre adressée à Philippe II, le 15 avril 1568, il disait : Sans la perpétuité de l'impôt, le Roi est en ce qui concerne la défense du pays, à la merci du troisième membre de Bruxelles et du quatrième membre de Louvain; par ainsi il n'est pas leur seigneur, mais sujet; en outre, chaque fois qu'ils accordent une aide, ils y mettent des conditions telles, qu'il ne reste plus au Roi ni gouvernement, ni justice pour châtier les coupables, deux inconvénients énormes, auxquels il est indispensable de pourvoir à l'avenir. D'ailleurs, ajoute-t-il, le Roi doit avoir aux Pays-Bas des revenus extraordinaires, au moyen desquels il peut non seulement payer les dépenses qu'il y fait, mais aussi mettre dans les coffres une réserve pour s'en servir en cas de besoin <sup>1</sup>.

Au moment du départ du duc pour les Pays-Bas, le Roi lui avait accordé entre autres pouvoirs celui de traiter des moyens de procurer des ressources au trésor <sup>2</sup>. En agissant ainsi, Philippe n'avait pas donné des instructions précises sur ce point. Il lui fallait de l'argent n'importe par quel moyen; libre au duc de s'en procurer n'importe aussi par quelle voie.

C'est précisément ce que d'Albe voulait. Au moment de toucher le sol des Pays-Bas, il s'informa immédiatement auprès des personnes chargées de le recevoir, des moyens de faire de l'argent. Aux seigneurs de

<sup>1</sup> GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 22-24.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 29.

Noircarmes et de Berlaymont il déclara qu'il voulait introduire un impôt permanent; au Conseil d'État il fit des déclarations plus précises encore sur ce point. En dépit des observations des membres du Conseil, il chargea ses agents de faire des propositions de ce genre aux États. Ceux de Namur et de Hainaut subirent les premiers la pression des délégués du duc; les autres États firent de l'opposition, mais la peur les força malgré eux de se soumettre aux exigences du nouveau gouverneur. Les intimidations des magistrats et des États étaient des moyens trop souvent employés <sup>1</sup>.

Le duc agissait-il ainsi en vertu d'ordres bien précis du Roi?

Des doutes commencèrent à se faire jour sur ce point : Ces jours passés, dit Morillon, le duc proposa au Conseil d'Etat qu'il avoit charge du Roy de passer outre à l'exécution du 10<sup>e</sup> (denier). M<sup>r</sup> le Président (Viglius) dit que en temps de l'Empereur, lorsqu'il commandoit quelque chose, la Reyne monstroit ses lettres au Conseil; que maintenant l'on ne leur monstroit riens pour pouvoir tesmoigner de la volonté du maistre, non qu'ils doutoient que ce fust autrement de ce que le duc disoit, mais que véantz ce que luy en estoit escript, ils auroient tant plus d'occasion pour l'affirmer vers ceulx qu'il convenoit. Berlaymont dit que S. E. fust en cholère, disant que le Président luy perdoit le respect, disant que encores qu'il debvoit morir il en viendroit au dessus, et jura par sa barbe que ainsi seroit (pp. 85, 86) <sup>2</sup>.

Les doutes sur les pouvoirs du duc augmentèrent encore par la persistance qu'il mettait dans ses exigences, par ses brutalités envers les magistrats et les délégués des États chargés de lui faire des représentations à ce sujet, par la manière dont il accueillait les observations des ambassadeurs de France et de Suède lorsqu'ils firent des représentations contre cet

<sup>1</sup> GACHARD, *Les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 390.

<sup>2</sup> Cette scène est rapportée par BAKHUIZEN VAN DEN BRINCK, *loc. cit.*, p. 401, d'après une lettre du 6 janvier 1572, citée dans le *Manuscrit de dom Berthod*. Le texte reproduit par ce religieux n'est pas conforme au nôtre.

impôt (p. 129). Tout le monde crut qu'il agissait de son propre mouvement (p. 190).

Que faire en présence de ces bruits toujours persistants et auxquels vinrent se joindre les sermons des Jésuites contre le 10<sup>e</sup> denier (pp. 155, 157), les plaintes des abbés de Brabant (pp. 152, 153), les remontrances des évêques de Bruges, de Gand et d'Ypres? Les démarches de ces ecclésiastiques étaient si unanimes qu'elles démontrent le peu de fondement des assertions contenues dans un poème contre le 10<sup>e</sup> denier publié par feu Bakhuisen van den Brinck dans ses *Studien en schetsen*<sup>1</sup> et lorsqu'il accuse le clergé d'avoir inventé et préconisé cet impôt.

En présence de ces faits, le duc devait prouver qu'il n'en avait pas imposé aux membres du Conseil d'État, lorsqu'en exigeant le 10<sup>e</sup> denier, il le fit au nom du Roi et en vertu de ses ordres. C'était le point difficile. Pour y parvenir, il commença par faire miroiter aux yeux du Roi les résultats de l'impôt, qui devaient augmenter ses ressources financières et son pouvoir. Il chantait victoire à propos de ses succès auprès des États, auxquels il avait arraché un consentement forcé<sup>2</sup>. « Il *embaboinnait* le Roi, selon l'expression de Morillon, et donna la même sone aux autres qui sont près de S. M. » (p. 82). Puis, quelques pages plus loin (p. 146), ce prélat ajoute : Le Roy se laisse traisner le pappin par la bouche, ainsi que le duc d'Albe l'assure que c'est une chose faicte et de grand prouffit. Ensuite, le duc écrivit au prieur don Antoine de Tolède pour qu'il engageât le roi à lui adresser une lettre en français, dans laquelle S. M. exprimerait son étonnement du peu de diligence que le duc mettait à la levée du 10<sup>e</sup> denier, le presserait d'y procéder immédiatement; quant à la somme demandée par le duc, le Roi l'inviterait à considérer les dépenses faites à propos de la guerre de Grenade, celles encore à faire pour la défense de ses États et de la Chré-

<sup>1</sup> Tome I, p. 584.

<sup>2</sup> GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 225.

tienté contre le Turc; il devrait aussi prendre en considération les 4 millions qu'il lui avait déjà envoyés; et puisque les États avaient consenti à la levée du 10<sup>e</sup>, c'était au duc à en retirer les fruits. Lorsque S. M., poursuit le duc, ordonnera à Hopperus d'écrire en ces termes, il conviendra qu'elle exprime un peu de mécontentement, tant de moi que de ceux qui ne me secondent pas. Il faudra aussi qu'elle ordonne à Çayas de faire quelque conte à Hopperus sur une conversation qu'il aurait eue avec elle touchant cette matière, en ayant soin d'y mêler un peu de piquant. Ce qui aura été dit ainsi sera immédiatement transmis à Bruxelles; car il y a entre eux une correspondance très suivie<sup>1</sup>. Morillon avait-il tort de dire: « Aulcuns dient que le duc d'Albe at fait deffendre le Machiavello affin de le lire seul » (p. 546). Ailleurs il ajoute: « Le père et le fils sont si mal voulus propter mendacium, quod illis est familiare, que le petit peuple leur serre la porte au nez » (p. 211). Sous ce rapport, les relations italiennes sont d'accord.

Le Roi consentit immédiatement à tout ce que le duc demandait. Hopperus fut chargé de rédiger une réponse conforme à celle suggérée par le gouverneur général. De plus, il ordonna à son conseiller d'informer les personnes avec lesquelles il était en correspondance que le Roi voulait le 10<sup>e</sup> denier; enfin, « il exprima au duc son étonnement qu'on ait pu mettre en doute aux Pays-Bas que la conduite du gouverneur procédât de ses ordres, et tout cela parce qu'on n'aurait pas vu de lettre de lui sur cette matière, attendu que tous devaient être persuadés que ce n'était pas une affaire entamée sans ses instructions<sup>2</sup> ». Hopperus écrivit dans ce sens. Le tour était joué et chacun crut sur parole que Philippe II, malgré ses répugnances, était le véritable instigateur de cet impôt tant exécré<sup>3</sup>. Ce qui

<sup>1</sup> GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, loc. cit., pp. 222-223.

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 227, 228, 229.

<sup>3</sup> Dans une lettre du 18 novembre 1569, le Roi disait au duc d'Albe qu'il désire savoir si les 10<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 100<sup>e</sup> deniers ont été établis de manière à ne pas nuire au commerce, principale subsistance des Pays-Bas (*Ibid.*, p. 413).

fit dire par Morillon : « M. de Berlaymont ni le président Viglius ne veulent apercevoir aultre, si non que le Roy ».

Philippe II devint ainsi la victime de sa rouerie et de celle du duc d'Albe, qui n'assumait plus aucune responsabilité des faits résultant du 10<sup>e</sup> denier. Tout le monde en voulait directement au Roi. Les insurgés surent en tirer le meilleur profit.

Dès que les États furent convaincus de l'intervention directe du Roi dans l'affaire du 10<sup>e</sup>, ils résolurent d'envoyer des délégués pour lui faire des représentations. Le duc d'Albe eut beau faire de l'opposition à leur départ, les menacer d'une mauvaise réception à Madrid ; ils partirent. Ceux des États d'Artois, de Brabant, de Hainaut, de Lille, Douai et Orchies sont tous d'accord pour dire qu'en consentant à la perception de cet impôt, ils l'avaient fait par crainte et par suite d'une pression sans exemple de la part du duc et de ses agents (pp. 74, 104, 105, 143, 157, 188, 189, 233, 362, 612, 652, etc.); mais en présence de l'attitude des contribuables et de l'opposition de tous les habitants du pays, ils conseillèrent au Roi de faire disparaître un impôt odieux, qui avait soulevé tout le monde.

Dans ses lettres Morillon fait particulièrement valoir cette opposition (pp. 80 à 84). Il n'y avait pas de ville tant soit peu importante en Brabant et en Flandre qui ne protestât énergiquement contre l'établissement de l'impôt nouveau. Bruxelles, Anvers, Malines, Douai, etc., manifestaient à chaque instant leur mécontentement ; le commerce disparaissait, le clergé lui-même s'y montra opposé (pp. 88, 89, 92, 140, 157, 158, 179).

Les délégués furent d'abord assez froidement reçus à Madrid ; mais enfin le Roi comprit la situation. Il transigea.

Après avoir lutté longtemps contre le Conseil d'État, contre les États, contre le peuple, contre tout le monde dans le but d'obtenir l'impôt nouveau, d'Albe fut obligé de céder. Le Roi, obsédé par les députés des États, « veu aussy que ledit duc d'Alve lui escript, demande et supplie en ceste conformité, aians ceulx du conseil illecq traité et communiqué le mesme

avecq luy, S. M. après avoir bien et au long le tout visité et considéré et mûrement délibéré là-dessus, dict que combien que le respect qu'elle et ledit duc d'Albe ont eu en l'exécution desdits X<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> deniers a esté pour le propre bien et bénéfice des Estats et pays de par de là... ordonne qu'il soit supercédé en la collection des X<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> deniers <sup>1</sup> ».

Toutefois, il ne fait que surseoir à l'exécution de l'impôt favori du duc. Hopperus fut obligé de donner des explications ultérieures : « combien que, dit-il, par l'acte de la responce de S. M. ne soit absolument et par mots exprès dit qu'elle quittoit la collecte desdits X<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> deniers, toutesfois debvoit tenir assureé pour estre telle l'intention de S. M. <sup>2</sup> ».

Le Roi fut obligé de reconnaître de cette manière le faux pas que les conseils maladroits du duc lui avaient fait faire. Il comprit combien celui-ci avait compromis la royauté au profit de ses ennemis; mais, comme d'habitude, il dissimula <sup>3</sup>.

Faut-il s'étonner de la réception que Philippe lui fit lorsque le duc retourna en Espagne ?

## IV

Nous assistons dans ce volume aux derniers moments du séjour du duc d'Albe en Belgique. Sa conduite, au point de vue de la politique et de l'administration, n'y est guère meilleure que pendant les années précédentes, auxquelles se rapportent les lettres insérées au t. III de la *Correspondance*. Il y est constamment l'exécuteur impitoyable des ordres de son souverain; il y sert d'instrument à la vengeance d'un monarque offensé, toujours prêt à employer la violence. Tantôt il dévaste les villes qui se soulèvent ou reçoivent des garnisons d'insurgés, tantôt il poursuit avec entêtement la

<sup>1</sup> Acte du 15 juin 1572, dans HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, part. II, pp. 554 et suiv.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 556.

<sup>3</sup> *Manuscrits de Paris*, t. II, p. 412.

perception du 10<sup>e</sup> denier; tantôt il se met en campagne contre des bandes d'insurgés ou celles levées par le prince d'Orange, et composées d'un ramassis de soldats improvisés, qui ne peuvent tenir tête aux excellentes troupes espagnoles, bien aguerries et commandées par des chefs capables. Il se montre toujours général habile et expérimenté, quoi qu'en dise Morillon. A propos du siège de Mons, il reproche à tort au duc d'Albe d'abandonner le reste du pays pour reconquérir cette ville, qui était cependant tout l'objectif de la campagne. Dans les combats sur mer, les gens du duc sont moins heureux. Ils ne peuvent pas résister aux attaques des Gueux de mer, attaques qui ont plutôt le caractère d'un duel que celui d'une bataille réglée ou d'une campagne stratégique. Ses flottes, construites à grands frais, sont détruites, ses vaisseaux brûlés, ses marins prisonniers ou pendus par représailles.

Les exécutions des hérétiques continuent toujours, en dépit des représentations faites par le haut clergé, ennemi du sang répandu inutilement. Pour toute réponse le duc en rejette la responsabilité sur le Roi<sup>1</sup>.

Fidèle aux traditions de son pays, le duc résume en lui tous les pouvoirs. Il est secondé dans ses opérations de guerre et dans son administration par son fils, que Morillon représente comme un viveur, incapable de commander un corps d'armée; par des Espagnols de son entourage qui, grugeant le trésor et habitués à des malversations (pp. 142, 151, 155, 172), médisent des Belges (p. 454).

Si quelques-uns de nos compatriotes restent fidèles au duc, Morillon est très sévère à leur égard. Berlaymont et Noircarmes prirent part, dit-il, aux dévastations de Malines (p. 457). Noircarmes recherche les mercèdes avec avidité (p. 486); il s'habille comme *filius* (le fils du duc d'Albe) *cui turpissime adulatur* et aussi au père, et en derrière en dit pis que pendre (p. 487). Berlaymont poursuit toujours quelque chose pour ses enfants

<sup>1</sup> GACHARD, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 594.

« et tout est de besoing, puisqu'il n'at jamais rien heu et si povre (p. 487) ». Ces seigneurs et Schetz sont « deux ligneux et un pelé » (p. 509). De plus ce dernier prend le lait, et Albornos, le duc et son fils s'emparent de la crème (p. 509). D'Albe épuise les finances (p. 519).

Au surplus, la corruption était à l'ordre du jour. Philippe II, pour s'attacher une noblesse ruinée, voulait lui procurer des *encomiendos* (pp. 55, 56)<sup>1</sup>.

Au lieu d'arrêter les excès de la soldatesque, le duc laisse faire; il excuse les pillards qui, dénués de tout secours, sont obligés de prendre ce qui leur manque. « Certes, dit Morillon, si l'on n'y pourveoit, je veoids les paysans si irritez qu'ils s'élèvent contre les gens de guerre, lesquelz s'excusent sur ce qu'ils ne sont paiez, et dient vray, et il n'y at nul moien de les paier ou de fornir argent, pour estre le pays entièrement gasté... Vargas est plus aspre que oncques » (p. 546). La peinture faite par Morillon à cette occasion de la situation du pays est navrante (*ib.*). « La pauvreté est si grande aux villes, ajoute-t-il, que l'on ne sçait où tourner de ceulx que demandent l'amône; et se trouvent icy ceulx des villaiges de trois ou quatre lieues loing, et viègnent au monastère de jour et de nuict, disantz leur misère estre si grande, que si l'on ne leur donne, ils seront constrainetz de le prendre par force. Ils vont en mendiant plus de 300 de Malines, et beaucoup de pauvres geñs de Monts et Valenchiennes, où les Allemands et les Espagnolz, par faulte d'estre payez, menassent de faire un nouveau pillage (*ib.*) ».

Abreuvé de dégoûts, et voyant que l'emploi de la force, au lieu de calmer le pays, l'irritait encore davantage, le duc désirait résigner ses fonctions. A la cour de Madrid, le parti qui voulait la paix et vaincre les insurgés par la douceur, parti puissant dirigé par Ruy Gomez et le prince d'Eboli, gagnait tous les jours du terrain. L'ambassadeur de France écrivit : « Le Roy a très

<sup>1</sup> Voir les projets de récompense dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 141.

bien compris que les tyranniques déportements (du duc) ont esté cause de mettre les Pays-Bas en compromis; mesme l'on se plaint qu'il a voulu mener les affaires contre le règlement que l'on luy en donnoit, comme il appert bien n'avoir voullu publier le pardon envoié de longtemps <sup>1</sup> ». De Saint-Gouard ajoute encore : « Quant au duc d'Albe, je puis asseurer que s'il avoit icy quelque roide ennemy qui me voulust ayder, je l'aurais mis en un bon chemin, et puis asseurer à V. M. que encores que le Roy catholique, pour estre prudent, dissimule dextrement les fautes de ses ministres, et mesmement quant il n'y peult remédier, si sçais-je que en luy-mesmes il est très-mal satisfaiet dudiet Duc <sup>2</sup> ».

Voyant l'impossibilité de se faire remplacer par son fils, et contrarié de l'arrivée du duc de Medina-Celi, il quitta les Pays-Bas, rentra en Espagne où il fut reçu par le Roi d'une manière hautaine et fière. Il fut en quelque sorte exilé dans ses propriétés.

## V

Nous venons de prononcer le nom de Juan de la Cerda, duc de Medina-Celi. Époux d'Isabelle d'Arragon, fille du duc de Montalte, il fut appelé à la vice-royauté de Naples de 1557 à 1564, puis à celle d'Arragon de 1564 à 1570. C'était un seigneur aux manières distinguées, grand partisan de l'emploi de la douceur, un ami de Granvelle et de Ruy Gomez. Il voulait tout arranger par la conciliation, substituer la paix à la guerre, et fut appelé à remplacer le duc d'Albe <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, p. 257. Voir, au sujet de sa réception par le roi à Madrid, les *Manuscrits de Paris*, t. II, p. 445.

<sup>2</sup> *Bibliothèque de Paris*, t. II, p. 412.

<sup>3</sup> Sa commission date du 25 septembre 1571 (*Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 203). Selon l'expression de l'ambassadeur français, il travaillait tant qu'il put pour mettre de l'eau sur le feu (*Les manuscrits de Paris*, t. II, p. 455).

Dès le mois de novembre 1570, il devait partir pour les Pays-Bas (p. 42); mais comme les affaires ne marchaient pas vite en Espagne, et par suite de certaines intrigues de Cour, son voyage fut remis à différentes reprises. Il arriva enfin aux Pays-Bas en juin 1572 (pp. 255 et suiv.) et descendit à Bruxelles le 19 du même mois. Grand fut son étonnement en voyant la triste situation du pays. Pedro Caanales, secrétaire du duc, fit connaître au secrétaire Çayas cette situation, en y ajoutant que, selon l'opinion générale, si Medina avait encore tardé d'arriver, tout était perdu <sup>1</sup>. Le peuple l'accueillit fort bien (p. 262). Medina eut soin d'inviter Morillon à lui rendre visite : « Les propoz furent fort doux, dit le prélat, comme est tout ce que sorte de la bouche de ce bon prince, qui démontre une merveilleuse affection au service de nostre Roy et de son povre pays, qu'il at bien grande envie de redresser et remectre en meilleur estat, véant en quelles misères il est tombé par nonchailloir et rude traictement. Et il l'estime pour estre tel et si beau pays, comme il est, et tant important au Roy, nostre maistre, disant que c'est son ancien patrimoine. Il luy desplait merveilleusement de veoir et entendre que les cœurs sont tant aliénez à cause du x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> et rebusco du centiesme, que s'effectue encores pour l'heure présente » (p. 272). Toute la lettre de Morillon, dont nous extrayons ce passage, donne sur le duc de Medina et sa position aux Pays-Bas les renseignements les plus circonstanciés. Mais comment recouvrer les villes maritimes dont les Gueux se sont emparés? Comment résister aux armées envahissantes? Certes ce n'était pas un personnage de la valeur de Medina qui pouvait se mettre à la tête des troupes espagnoles, les conduire à la victoire, et reconquérir le pays perdu.

Bon gré, mal gré, le duc d'Albe devait rester en fonctions. « Et fault que je dis une chose, ajoute Morillon, qu'est que S. M. s'est fort préjudiciée en deux choses : la première d'avoir déclaré ledit duc de Medina, gouverneur

<sup>1</sup> GACHARD. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 264.

ung an et dix mois avant que de l'envoyer; ce que at découragé ledit duc d'Albe et faict demorer beaucoup d'affaires en suspendz; et la seconde que arrivant icy maintenant, il n'entre en administration, que se povoit bien faire pour les affaires d'estat, de finances, de grâce et justice, délaissant audict Sr duc d'Albe ceux de guerre » (p. 275). Mais rien ne se fit. Philippe, conformément à ses habitudes, resta indécis, ne sachant à qui se vouer, par suite des courants si contradictoires manifestés à la cour. Le prieur don Antonio de Tolède, grand écuyer, Velasquès et le secrétaire Çayaz, partisans avoués du duc d'Albe, tenaient ouvertement en échec les influences contraires et favorables au duc de Medina-Celi <sup>1</sup>. Tout restait en suspens.

Medina, dépourvu d'instructions suffisantes, marchait au hasard, et finit par perdre toute autorité sur le peuple <sup>2</sup>; le soldat le détestait (p. 456). De son côté, le duc d'Albe ne reçut aucune communication précise sur ce qu'il avait à faire.

Les deux ducs partirent ensemble, il est vrai, pour faire le siège de Mons et entreprendre la campagne de Gueldre; mais la dissension entre ces deux personnages ne se fit pas moins jour (p. 297). Le duc d'Albe, qui aurait bien voulu se faire remplacer par son fils Frédéric, voyait dans Medina un rival heureux, un antagoniste appelé à faire crouler tous ses projets. Lui, son fils et leurs nombreux amis et adhérents ne manquaient pas d'attaquer l'ennemi commun (pp. 558, 576, 507). Jamais le duc n'était d'accord avec Medina, on le comprend facilement <sup>3</sup>. Aux yeux d'Albe, son rival était l'homme le plus irascible du monde, et selon Albornos il s'oubliait au point de dire à d'Albe que si celui-ci n'allait pas à la guerre en Hollande, où il désirait se faire remplacer par son fils Frédéric, il ne voulait pas rester en paix avec lui dans les villes; que le Roi l'avait envoyé aux Pays-Bas pour les affaires de la guerre, et il le priait en conséquence

<sup>1</sup> GACHARD, *Les manuscrits de Paris*, t. II, p. 402.

<sup>2</sup> Lettre de Viglius du 15 juillet 1572, dans HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, part. II, p. 681.

<sup>3</sup> *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 290.

de lui dire s'il voulait ou non assister à l'expédition de Hollande<sup>1</sup> (p. 515). Medina avait, de même que les soldats espagnols, une bien triste idée des talents militaires de don Frédéric<sup>2</sup> (p. 456, 519).

De son côté, le nouveau gouverneur déclara au Roi que, depuis son arrivée aux Pays-Bas, il lui a fallu bien grande patience. Il a tout enduré pour le service de son souverain ; mais le duc d'Albe le tient peu au courant des affaires ; et quant aux autres objets qui peuvent réclamer les soins du gouvernement, il dit que le moment n'est pas venu de l'en instruire ; il n'en a pas le loisir<sup>3</sup>. D'autre part le duc d'Albe faisait subir à son collègue des avanies (pp. 538, 545). Il n'oubliait rien dans le but de l'abaisser, et celui-ci en fit autant à l'égard de son adversaire<sup>4</sup>. Medina blâmait ouvertement « la grande proie que le fils (don Frédéric) at heu à Zutphen, disant que s'ilz estoient rebelles ou hérétiques, que le bien se debvroit appliquer au Roy, pour en payer les soldatz » (p. 540). Il passait pour un homme tellement juste que, selon Morillon, les villes de Dordrecht, Gouda, Flessingue et Enkhuizen désiraient rentrer sous l'obéissance du Roi, si le Duc voulait leur donner sa parole. « Il leur at répondu, ajoute Morillon, qu'il ne polroit effectuer ; mais qu'ilz feroient bien de faire le mesme offre à S. E. et qu'il y aideroit volontiers » (p. 542). Le duc d'Aerschot et Viglius croyaient à l'exactitude du fait.

En présence de ces dissensions, que fit le Roi ? Rien. Il n'intervint pas ; il laissa libre champ aux deux partis, qui se disputaient le pouvoir, en se haïssant mutuellement dans un moment suprême, où le pouvoir de Philippe II était mis en question aux Pays-Bas, et lorsque la fortune commençait à sourire aux insurgés de la Hollande et de la Zélande.

Le duc d'Albe ne voulait pas céder le pouvoir à son compétiteur (p. 431),

<sup>1</sup> GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 291, 297.

<sup>2</sup> Voir aussi FORNERON, *Histoire de Philippe II*, t. II, p. 560.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 295.

<sup>4</sup> GROEN VAN PRINSTERER, t. IV, p. 259.

par conséquent Medina ne pouvait se résoudre à l'accepter du Roi (p. 558); il désirait se retirer (p. 514) malgré tout l'intérêt que Granvelle lui portait (p. 561). Au surplus, celui-ci n'avait pas une bien haute idée de ses talents : « que la vielle suyte se mocque du duc de Medina-Cœli, dit-il à Morillon, je ne m'en esbahiz : vous ne pourriez croire combien l'on parla en Italie mal du choix, je dis universellement, se ramentevans les charges passées et les mauvais succès; et le commandador-major (Requesens) mesmes en disoit pis que mal. Mais toutesfois, puisque le choix estoit fait, je n'eusse fait changement. Car je tiens qu'il eust creu conseil. Et estant seigneur de si grande noblesse de deux costelez, il est apparent que l'on luy eusse tenu respect » (p. 557). Philippe avait du reste très souvent la main malheureuse dans le choix de ses agents. Ainsi il nomma don Gabriel de la Cueva, duc d'Albuquerque, gouverneur de Milan, qui était, selon Granvelle, « une grande beste : *simplicitas cujus non audeo dicere nomen* » (p. 557). Finalement Medina reçut du Roi des lettres, sur lesquelles il garda le secret (p. 549). Ce sont probablement celles de sa révocation, et dont Granvelle parle dans sa missive du 11 mai 1575 lorsqu'il dit : « Souvenez-vous que je ay escript que la lettre du Roy, que j'ay veu, contenoit que les deux duc d'Albe et de Medina-Cœli partiroient incontinent » (p. 558).

« Malade de cœur et de goutte » comme le dit Morillon (p. 545), Medina quitta le pays. Le docteur Ebem le rencontra pendant le mois de novembre 1575 en Lorraine, au moment de son retour en Espagne. Il avait quitté au commencement dudit mois Paris pour rentrer dans son pays natal <sup>1</sup>.

## VI

La personnalité du cardinal de Granvelle gagne singulièrement quand on l'étudie en détail par les lettres publiées dans ce volume.

<sup>1</sup> GROEN VAN PRINSTERER, *loc. cit.*, t. IV, p. 269.

Très dévoué à la nationalité néerlandaise, il n'aimait pas l'étranger. Allemands, Anglais, Espagnols, Français, tous étaient à ses yeux des étrangers, auxquels il fallait préférer les nationaux. En vertu de ce principe il voulait constamment faire primer les Belges dans les conseils, en écarter autant que possible les Espagnols <sup>1</sup>. Ce fut encore en vertu du même principe qu'il contribua de tout son pouvoir à la création des évêchés nouveaux aux Pays-Bas, œuvre éminemment nationale. De cette manière il sut, en dépit de l'opposition du clergé belge, soustraire son pays à l'influence des prélats étrangers. L'histoire est là pour constater que cette influence n'avait pas toujours été favorable à nos provinces ni sous le rapport politique, ni sous le rapport religieux. Des prélats complètement étrangers au pays y exerçaient souvent des pouvoirs mal justifiés, et comme dépendance de leur puissance spirituelle. Bien souvent aussi ils étaient dans l'impossibilité de surveiller le clergé belge de près. Leur éloignement du pays n'avait pas peu contribué à un relâchement regrettable des mœurs chez le clergé séculier et régulier, dans les monastères et les couvents de filles. L'organisation nouvelle des diocèses, sur laquelle nous donnons quelques indications (pp. 5 et suiv.), supprima ces inconvénients.

Loin d'approuver les violences du duc d'Albe, Granvelle les blâmait, mais en termes prudents, dans le but de ne pas exciter les susceptibilités de Philippe II, de l'homme froid, comme il l'appelle, qui sait taire et dissimuler, mais en son temps n'oublie rien (p. 559). Lorsqu'il en avait l'occasion il ne manquait pas de jeter un blâme sévère sur le 10<sup>e</sup> denier, l'impôt favori du duc (p. 6). Il se vante même d'avoir contribué (p. 562) à sa suppression. Maintes et maintes fois il insistait sur la nécessité d'une amnistie générale conçue dans un sens très large (pp. 7, 9, 11, 12, 19, 35), et dont il était déjà question sous le gouvernement de Marguerite de Parme en 1566 <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Il s'exprime entre autres carrément sur ce point dans une lettre imprimée p. 418 de notre volume.

<sup>2</sup> *Correspondance de Granvelle*, t. I, pp. 557, 558, 566, etc., et *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 90, 98, 101, 103, 127.

Il ne manquait pas de dire au Roi lui-même : « *Haya aun tantas restricciones* » (p. 55). A l'abbé Saganta, secrétaire de Philippe, il ne cachait pas la mauvaise situation du pays. Les dépenses militaires, dit-il, l'anéantissement du commerce, mis à profit par les Anglais, l'émigration de 60,000 sujets, protestants et catholiques, la mauvaise administration de Sancho d'Avilla, de Juan Murenoz et d'autres personnages ruinent le pays. Les hérétiques et les rebelles n'y sont pas aussi nombreux qu'on le fait croire au Roi : « Ce sont les mauvais procédés, les vexations, les cruautés des fonctionnaires et l'impôt du 10<sup>e</sup> qui ont causé la révolte » (p. 570). C'était, de la part de Granvelle, un réquisitoire en règle contre d'Albe, sans cependant le nommer par prudence. Ennemi des malversations, le cardinal les dénonce au Roi (p. 576).

Parmi les nombreuses lettres du cardinal que renferme notre volume, il en est une particulièrement remarquable, c'est celle du 15 août 1572, adressée à Morillon. Après s'être plaint au sujet des écrits dirigés contre lui et son ami, il ajoute : « Vous saurez si mes opinions ont été saguinaires ou douces, et combien j'ay procuré le repos et seureté du pays, et en si longtemps avez peu cognoistre mes entrailles, et si je suis ni ambitieux ' ny vindicatif, ou tel que ces malheureux me veulent peindre ». Ensuite il insiste sur la nécessité d'avoir compassion de ceux qui se sont laissé surprendre, de les traiter avec douceur, s'ils ont du repentir, sans user d'aucune rigueur, d'accepter toutes les excuses apparentes, et de châtier uniquement les moteurs, mais en petit nombre seulement. Il a toujours été d'opinion, dit-il, qu'il faut agir par la voie de la douceur <sup>1</sup>. Néanmoins, dans une lettre toute confidentielle au prévôt Morillon, il souhaite d'être débarrassé des vingt-huit prisonniers français qui étaient à St-Amand : « Car, dit-il, ilz ne

<sup>1</sup> Dans une autre lettre il disait que, dégoûté du monde, il voudrait vivre avec le peu qu'il possède dans un repos complet (p. 55).

<sup>2</sup> Il répète encore la même idée plus loin, p. 557.

nous peuvent servir de rien, que de nous mettre aux frais. Et si le Duc commandoit de les jeter à la rivière, puisqu'ilz sont des Huguenotz, je n'y mettrois empêchement » (p. 419). Il faut en convenir, ce n'était pas humain, et moins encore faire preuve de douceur.

Jamais il ne voudrait le gouvernement du pays : « Je ne l'accepteroye pour rien, dit-il, et il y a longtemps que vous l'avez ainsy entendu de moi ». Il espère incessamment la fin du régime de la terreur ; il croit qu'il y aura plus de douceur et meilleure discipline entre les gens de guerre.

La lettre du Cardinal relative à la St-Barthélemy est également remarquable (p. 416).

Coïncidence singulière, cette missive commence par les mots : *Benedictus Dominus qui facit mirabilia magna solus, et in cujus manu sunt corda regum*, mots qui sont répétés dans la bulle du pape relative à la St-Barthélemy (p. 418). Après avoir reproduit ces paroles, Granvelle ajoute : « Et nous pouvons dire que, sans la défaicte des Huguenotz, qui vouloient secourir Monts, où si grand nombre de la secte est demeuré, le roy de France n'eust osé entreprendre ce qui s'est faict ». Faut-il conclure de ces paroles qu'aux yeux de Granvelle, si bien informé, si bien au courant de toutes les nouvelles, le roi de France était le véritable auteur de la St-Barthélemy? Il n'en est rien. Quelques lignes plus bas il s'explique sur ce point : « Et icy on a dict, doit longtemps, que si la cour laschoit la bride aux Catholiques, que les Huguenotz ne dureroient gueres » (p. 417). Ceci confirme en tous points ce que nous avons dit ailleurs <sup>1</sup>. La cour française ou le roi Charles IX, si l'on veut, n'ont pas organisé la St-Barthélemy de concert avec l'Espagne; ils ont laissé faire, laissé agir la population fanatique de Paris; ils ont lâché avec intention la bride, selon l'expression de Granvelle, au moment où ils auraient dû la tenir d'une main ferme pour éviter une catastrophe. Il y a une singulière concordance entre les expressions de

<sup>1</sup> *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 4<sup>e</sup> série, t. XI, p. 258.

Granvelle et celles de Mondoucet, ambassadeur français, qui assistait au siège de Mons. « Mon homme, dit l'ambassadeur à Charles IX, luy (au prince d'Orange) aiant amplement discouru les grandes raisons qui avoient meu V. M. de permettre et donner lieu à l'exécution qui s'est ensuivie des conspirateurs qui ont esté massacrez à Paris, il s'est merueilleusement trouvé estonné et en extrême fascherie, n'en aiant point encore esté lors certainement adverty. En sorte que sur ce il commença à entrer en grande crainte et deffiance de vostre part <sup>1</sup>. »

Les lettres de Granvelle adressées à Marguerite de Parme ont une tout autre portée que celles dont nous venons de parler. Si elles n'ont aucun caractère politique, elles témoignent du respect que le Cardinal portait à une femme de tact et d'esprit, qui en suivant ses conseils parvint à apaiser les premiers troubles aux Pays-Bas. Ces lettres (pp. 568, 579, 584, 586, 587) donnent des détails intimes et de famille sur la vie de Don Juan, le futur gouverneur des Pays-Bas.

## VII

Disons un mot au sujet de Morillon, l'ami de Granvelle, son correspondant le plus actif.

Dans ce volume il occupe la place la plus importante, comme dans les précédents.

Par suite de ses relations avec les hommes du gouvernement, il était au courant de tout ce qui se passait soit à la cour du gouverneur, soit au Conseil d'État, soit dans les administrations, soit dans les camps et dans le pays entier. Il informait son correspondant pour ainsi dire jour par jour de tous les événements, y ajoutait ses réflexions sur les hommes et choses. Il les fait généralement avec une perspicacité remarquable; rarement il se trompe dans ses appréciations. Sous le rapport des événements, ses lettres

<sup>1</sup> GACHARD, *Manuscrits de Paris*, t. II, p. 527.

forment en quelque sorte un journal, bien plus intéressant, bien plus exact que le *Leo Belgicus* d'Aitzinger. Cet auteur écrivait pour les masses, plus ou moins instruites. Morillon s'adressait, au contraire, à un des hommes politiques les plus remarquables du XVI<sup>e</sup> siècle, un des conseillers de Philippe, dont les contemporains n'ont pas toujours reconnu les tendances pacifiques et les idées de conciliation.

## VIII

Le rôle du comte Louis de Nassau, frère du Taciturne, est très important aux Pays-Bas pendant les années 1570 à 1575. Dans le but de fournir des secours aux Gueux, ce seigneur commença par établir des relations très suivies avec les Huguenots en France (p. 177), relations sur lesquelles M. le baron Kervyn de Lettenhove donne des renseignements circonstanciés dans son deuxième volume intitulé : *Les Gueux et les Huguenots*<sup>1</sup>. L'interrogatoire d'Antoine Douchet, publié dans notre volume (pp. 654 et suiv.), fait connaître ce qui se passait à ce sujet à Paris et ailleurs entre lui et ses coreligionnaires. C'est par leur intermédiaire qu'il recruta à la Rochelle des soldats destinés à soutenir les insurgés, spécialement ceux de Flessingue (pp. 204, 210).

Courageux et hardi dans ses entreprises, il s'empara de la ville de Mons à l'aide d'un grand nombre d'Huguenots, dont le gouvernement français voulait se débarrasser (p. 228). Par ce coup de main, tout à fait inattendu, il mit le gouvernement des Pays-Bas dans une situation des plus difficiles, encore aggravée à la suite de l'invasion de l'armée levée en Allemagne par le prince d'Orange. Cette entreprise était une affaire arrangée entre le comte Louis et Charles IX, qui voulait en faire son profit<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Tome II, p. 450.

<sup>2</sup> BARON KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Gueux et les Huguenots*, t. II, p. 447.

Louis fut plus ou moins bien accueilli à Mons. Personne ne bougeait ni dans la ville, ni aux environs, au grand étonnement de Morillon : « Chose incroyable, dit-il, les villageois de Haynnault se socient peu d'avoir si près d'eulx la compagnie du comte Ludovic. tant abhorissent-iz ceux d'Espagne pour les continuelles insolences qu'ilz font encores journellement et beaucoup pir depuis que les ennemis ont l'avantage. disant que, s'il fust qu'ilz meurent, ils tueront tout ce que leur viendroit audevant, affin que ce payz hérétique soit reduict en solitude » (p. 235).

Une première attaque dirigée contre le comte Louis par le Sr de Noircarmes et la Cressonnière fut repoussée (p. 237). A la suite de ce contretemps, un Espagnol, en habits de religieux, pénétra dans la ville, avec l'intention d'empoisonner tous les puits. Il fut pris et brûlé vif avec son poison (p. 242).

Un peu plus tard Louis faillit s'emparer de Soignies (p. 278). En attendant des succès nouveaux, il convoqua les États de Hainaut, désarma bon nombre de bourgeois qui lui étaient hostiles (p. 395) et se défendit vaillamment contre les troupes du duc Albe, chargées d'assiéger la ville de Mons.

Nous n'entrerons pas dans les détails de l'attaque et de la défense, sur lesquels Morillon fournit d'amples renseignements. Nous croyons devoir nous borner à donner quelques explications sur les moyens employés par le comte pour échapper au duc d'Albe, lorsque la ville fut sur le point d'être prise.

Les Huguenots se défendaient vaillamment et le duc d'Albe, pressé par les événements et le mauvais temps, ne demandait pas mieux que de pouvoir s'emparer de la ville le plus tôt possible. Des pourparlers eurent lieu entre les assiégés et les assiégeants. Le duc d'Albe voulait bien accorder certaines faveurs aux sujets français; mais il n'entendait nullement faire des concessions semblables au comte Louis. Il fallait l'intervention directe du roi de France pour sauver Louis : « Je ne me peulx persuader, dit le roi, que mes subgetz accordent sans le comte Ludovic et qu'ilz le habandonnent,

comme escripvez que le prétend le duc, dysant qu'il ne veult traicter avecques les rebelles de son maistre <sup>1</sup> ». Enfin, une capitulation fut signée, le 19 septembre 1572. L'article 3 de cet acte stipule : Le comte Louis et toute sa suite, tant serviteurs qu'alliés de sa maison, fussent-ils même vassaux de S. M., pourront également partir avec chevaux, armes, bagages et biens (pp. 428, 438) <sup>2</sup>. Quel motif engagea le duc d'Albe d'épargner les assiégés et d'agir avec tant de précipitation? Morillon s'explique sur ce point de la manière suivante : « Le Duc at heu bon conseil de leur faire honeste parti; car s'il se fut amusé dadvantage, il y heut peu perdre sa saison; car estant les pluyes survenues lendemain de la rendition, l'on heust trouvé mauvais compte au siège, pour ce que tout y commençoit à flotter, et les maladies grandes et l'artillerie de difficile retraicte. Et ceulx de dedans s'estoient tant fortiffiez et faiet par divers lieux si bonnes traversses et eulx tant trenchisé, que mal fut-il esté possible les prendre par force, sans y lesser une infinité de gens et de temps, selon que dient ceulx que sont esté dedans et sçavent le mestier » (pp. 459, 479). C'était, du reste, aussi l'avis de Mondoucet, ambassadeur du roi de France. Les difficultés du siège sont grandes, dit-il, et les pluies pourront les augmenter <sup>3</sup>. Oubliant sans doute ces explications, Morillon, dans plusieurs autres lettres, attaque vivement ce traité en ce qui concerne le comte Louis.

Celui-ci eut le bon esprit de quitter Mons immédiatement et en compagnie de ses gens. Tous les trainards furent impitoyablement massacrés par les paysans et par la cavalerie du duc de Guise (p. 440). Les campagnards se vengèrent ainsi des « maux, extorsions et pillages que font les Huguenotz, qui seront cause de leur ruyne et deffaite <sup>4</sup> ».

<sup>1</sup> *Les Manuscrits de Paris*, t. II, pp. 555, 554.

<sup>2</sup> P. BOR, *Nederlantsche oorlogen*, liv. VI, fol. 298.

<sup>3</sup> *Les Manuscrits de Paris*, t. II, p. 529.

<sup>4</sup> Lettre de l'ambassadeur français à Catherine de Medici, du 14 juillet 1572, dans les *Manuscrits de Paris*, t. II, p. 517.

Pendant le siège, des Espagnols avaient attaqué une troupe de Huguenots prêts à entrer dans la ville. Grâce aux secours fournis par les paysans, douze cents prisonniers huguenots furent envoyés à Ath (p. 528). D'autres furent détenus à Bailleul (529), d'autres à Tournai (648).

Une trentaine de soldats français qui avaient demandé le chemin de Mons, pour aller assister leurs compatriotes, furent conduits par un paysan à Binche, où ils furent arrêtés, puis ramenés à Rupelmonde, où le duc d'Albe les fit pendre dans une étable et jeter ensuite leurs cadavres à l'eau (p. 271). Ces exécutions révoltèrent Mondoucet, ambassadeur du roi de France, à Bruxelles. Il s'en plaignit au duc d'Albe : « Luy ayant remonstré de quelle conséquence estoit le mauvais traitement dont il avoit usé et usoit encore chacun jour à l'endroit des François, et mesmes des gentilzhommes, et combien cela pouvoit animer et irriter les autres et leurs parens et amis, qui prendroient telles choses à point d'honneur pour en venir chercher la vengeance, contre touz vos commandemens et devoir d'obéissance, il ne s'en est esmeu et soucié, pensant que, au contraire, ilz en seront divertiz par l'exemple desdictes exécutions, et ne m'a donné aucune résolution de ce qu'il veult faire desdicts prisonniers, se riant quant je luy ay parlé de les mectre à ranson. Qui me faict juger qu'il les veust garder jusques à la fin de ceste tragédie, pour en faire ce que l'occasion luy présentera ' ». De plus, lorsque Çuniga demandait à la reine-mère d'arrêter de Genlis, qui avait secondé le comte Louis à la prise de Valenciennes, elle répondit que dans les circonstances actuelles une pareille mesure n'est pas praticable <sup>2</sup>. D'une part le gouvernement français insistait sur la nécessité de bien traiter les prisonniers, d'autre part il fit le contraire en ce qui concerne le Sr de Genlis, et même à l'égard des autres prisonniers. Charles IX écrivait à ce sujet : « Puisque les affaires de mon royaume sont aux termes que je vous ay mandé, je seroye très-marry si ledict duc d'Alve ne se

<sup>1</sup> GACHARD, *Les Manuscrits de Paris*, t. II, p. 520.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 584.

faisoit maistre de ladicté ville de Montz, et encore plus si c'estoit par composition, et que, permettant à ceulx qui sont dedans de sortir, ce fust pour les me renvoyer et qu'ilz retournassent en mon royaume, parce que ce sont tous gens factieux, plains de mauvaise volonté et affection, lesquelz voudroient encore troubler mes intentions... Il importe grandement, pour le service de Dieu et celuy de son maistre, que ceulx qui sont dedans soyent mis en pièces; car ce sont des plus turbulants et séditeux subjectz que sondict maistre et moy ayons : de manière que leur permettant de venir en mon royaume, ce seront autant d'ennemys qu'il conserva à sondict maistre <sup>1</sup>. » Charles IX adressa aussi à Philippe des reproches à propos de la manière dont le duc d'Albe avait ménagé les Huguenots par l'acte de capitulation, en lui recommandant de faire couper la tête à de Genlis et à d'autres Français prisonniers <sup>2</sup>. En ce qui concerne Genlis, le duc d'Albe suivit les recommandations du roi de France. Quant aux autres prisonniers, il les ménagea, en déclarant néanmoins qu'avant la St-Barthélemy il était très disposé à les faire exécuter ; mais depuis les choses avaient bien changé. Le duc voulait retenir cette meute afin de pouvoir la lancer en temps opportun sur la France, dès que Charles IX ferait quelque démonstration contre son souverain. Ce que le roi de France avait fait en faveur du comte Louis, le duc voulait le faire en faveur des Huguenots, prisonniers de guerre. L'un et l'autre avaient la même idée, la même pensée. Charles IX avait voulu sauver Louis, dans le but de l'employer en temps utile contre Philippe II, comme le duc d'Albe voulait tirer parti de ses prisonniers huguenots au moment opportun contre la France.

En dépit de tant de revers. Louis de Nassau et son frère recommencèrent leurs sollicitations auprès des princes allemands, dans le but d'en obtenir des secours.

<sup>1</sup> GACHARD, *Les Manuscrits de Paris*, t. II, p. 523. Voir *ibid.*, p. 526, une autre lettre écrite dans le même sens.

<sup>2</sup> *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 287.

## IX

Les faits mentionnés dans notre volume et se rapportant au Taciturne sont loin d'avoir l'importance de ceux concernant son frère Louis.

De prime abord Guillaume ne comprit pas mieux que le duc d'Albe l'importance ni les conséquences de la prise de la ville de Briel par les Gueux de mer (p. 176). A son sens cet événement, l'un des plus décisifs de la révolution du XVI<sup>e</sup> siècle aux Pays-Bas, n'était d'aucune utilité; il ne pouvait pas avoir de conséquence; mais lorsqu'il apprit la délivrance de Flessingue, l'émancipation de Delft, suivie de celle de Schiedam, les émeutes de Rotterdam et de Gouda, il crut devoir agir.

Il commença d'abord par exciter à la résistance les villes de Hollande (p. 181) et celles de Zélande (p. 200). Ensuite il leva en Allemagne une armée destinée à envahir les Pays-Bas, en dépit de l'opposition de l'empereur. Au moment de cette invasion les lettres de Morillon sont très instructives en ce qui concerne les renseignements sur les forces dont le prince disposait, sur sa marche dans le but de délivrer Mons et d'y secourir son frère, sur ses efforts et ceux de ses partisans pour obliger le duc d'Albe à quitter le siège de cette ville, en conquérant différentes places fortes. Guillaume eut beau s'emparer successivement, lui ou ses partisans, de Herenthals, Tirlemont, Diest, Louvain, Malines, Termonde, Audenarde, menacer Bruxelles; tout était inutile. Sachant parfaitement que l'issue de la campagne dépendait de la prise de Mons, le duc d'Albe ne quitta pas ses positions devant la ville. A son avis tout devait y être décidé: « Il veult en premier lieu recouvrer Montz, et après il aura bien le reste » (p. 301), disait Morillon, qui voulait une invasion des Espagnols en Hollande et en Gueldre, partout où le pays était en danger.

Grâce aux événements de la St-Barthélemy, le duc d'Albe put se tirer d'affaire, et le prince d'Orange fut obligé de se retirer, après avoir essuyé

une escarmouche qui lui coûta environ cent cinquante hommes. Dans sa retraite il brûla Boussu et quelques autres localités, et se dirigea vers l'Allemagne, où il renvoya son armée.

Pendant cette campagne le prince d'Orange ne se montra pas bien fort dans l'art militaire. Malgré la supériorité numérique de son armée comparée à celle du duc d'Albe, il ne put rien faire. Le général espagnol s'était si bien entouré de forts et de tranchées que le prince ne pouvait pas l'atteindre ni le forcer dans ses retranchements. « On tient, dit Mondoucet, que la cause de son reculement est qu'il y a quelque dissension entre ses reiters, parce que avant-hier, jour de ladicte escarmouche (9 septembre), les deux cornettes qui le soutinrent et qui firent fort bien, devoient estre suivies et secourues de trois autres, qui demeurèrent derrière; ce qui leur feist rendre la plus belle occasion qu'ilz sçavoient avoir de cette guerre <sup>1</sup>. » La position du camp choisie par le prince était surtout très mauvaise, au dire de Mondoucet. De plus, elle n'était couverte d'aucun bois, d'aucun ruisseau, pas même d'une tranchée. De sorte que les Espagnols purent assaillir leurs ennemis de tous côtés. Ils pénétrèrent facilement au centre du camp, tuant hommes et chevaux en grand nombre, et « jusque dedans leurs maisons et leurs lietx ». Les assaillants ne perdirent que 35 à 40 hommes. Puis le feu fut mis au camp, et la retraite de l'armée du prince d'Orange commença immédiatement <sup>2</sup>. Mondoucet donne ensuite l'énumération des forces dont le Taciturne disposait et explique toutes les fautes commises par le prince durant cette campagne <sup>3</sup>.

Malgré tant de revers, le Taciturne ne se tint pas pour battu : il se rendit en Hollande. Accompagné de Lumey, d'Ernest van Mandesloot et de plusieurs officiers de cavalerie, il entra à Delft, y exigea des fonds, qui lui

<sup>1</sup> *Manuscrits de Paris*, t. II, p. 550.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 555.

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 555 et suiv.

furent délivrés dans le but de sauver les ornements d'église. Ce qui n'empêcha pas le prince de s'en emparer et de les envoyer à Dordrecht pour en faire de la monnaie (pp. 670, 671). Siger de Groesbeek, spécialement chargé de faire rapport sur les faits et gestes du prince, employa des espions, qui donnent à ce sujet les renseignements les plus détaillés (p. 677).

## X

Les événements publics les plus remarquables mentionnés dans ce volume sont les suivants :

- 1° L'organisation des nouveaux évêchés aux Pays-Bas;
- 2° La publication de l'amnistie ou du pardon général, qui ne produisit aucun effet, et sur lequel nous donnons (p. 647) les instructions envoyées par le Roi aux deux gouverneurs;
- 3° Les agitations politiques et religieuses dans la Franche-Comté;
- 4° La formation à Rome de la Sainte-Ligue contre la Turquie, et dont Granvelle était un des principaux organisateurs. Venise, l'Espagne et le St-Siège y prirent part. La France resta attachée au Turc;
- 5° Le départ de Don Juan d'Autriche pour l'Orient;
- 6° Les débats au sujet des impôts, dits 10<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> deniers. Efforts du duc d'Albe pour obtenir le consentement des États à cette levée, leur opposition et l'envoi de délégués auprès du Roi afin d'en obtenir l'abolition ;
- 7° La nomination de Don Juan de la Cerda, duc de Medina-Celi, à titre de gouverneur des Pays-Bas. Son départ pour ce pays; ses débats avec le duc d'Albe;
- 8° La création des *encomiendos* en faveur des nobles attachés à la cause de Philippe II;
- 9° La confiscation des privilèges des États d'Utrecht et leur transport au château de Vredenburg;

10° Les droits de visite des monastères belges par des prélats étrangers sont contestés;

11° La défaite des Gueux de mer en Frise, par les gens de Gaspard de Robles, seigneur de Billy;

12° L'interdiction de l'entrée en France des tissus de laines, lins, chanvres, etc.;

13° Les Allemands, les Suédois et les habitants de Danemark font des réclamations au sujet de l'impôt du 10° denier;

14° Les Français et les Portugais font des plaintes à propos du 10° denier;

15° Le commerce entre la Belgique et les pays voisins étant anéanti, les Hollandais profitent de cette situation;

16° La prise de Briel par les Gueux de mer, contrairement à l'idée du prince d'Orange;

17° L'échec éprouvé par le seigneur de Boussu lorsqu'il a voulu reprendre Briel;

18° La prise de Delfshaven par les Gueux de mer;

19° La surprise de la ville de Rotterdam par le Sr de Boussu, et les meurtres que ses troupes y commettent;

20° Les bourgeois de Flessingue chassent les Espagnols;

21° La ville de Middelbourg reçoit une garnison espagnole;

22° Le peuple est partout le maître en Hollande et en Zélande;

23° Les intrigues en France du comte Louis de Nassau;

24° Les Huguenots lui prêtent main-forte;

25° Les habitants d'Edam se débarrassent des Gueux de mer;

26° Les habitants de Flessingue menacent les villes de Middelbourg et de Ter Veere;

27° La ville de Dordrecht refuse le passage aux Espagnols;

28° Les Espagnols reprennent Delfshaven, qui s'en affranchit immédiatement;

- 29° Les bannis qui résident en Angleterre, à Cologne, à Emden et en France vont rejoindre leurs compatriotes à Briel et Flessingue;
- 30° Les Espagnols organisent une conspiration à Utrecht;
- 31° Les Gueux se sont emparés de Ter Veere, tandis que les habitants de Brouwershaven les ont repoussés;
- 32° La ville de Middelbourg est assiégée par les insurgés;
- 33° Les Gueux de mer font des prises considérables de vaisseaux et de marchandises;
- 34° L'Angleterre fournit des secours aux insurgés;
- 35° Ter Veere chasse les Gueux;
- 36° L'armement et l'équipement d'une flotte par les Espagnols;
- 37° Dordrecht refuse de recevoir une garnison espagnole;
- 38° La prise de Valenciennes par les insurgés;
- 39° La ville d'Enkhuizen se soulève;
- 40° Les préparatifs du prince d'Orange pour faire à main armée une descente aux Pays-Bas;
- 41° La prise de la ville de Mons par le comte Louis de Nassau;
- 42° La ville de Valenciennes est reprise par les Espagnols, qui y exercent des cruautés;
- 43° Le pillage, par ceux de Flessingue, de la ville de Zevenbergen et de Roosendaal;
- 44° L'arrivée du duc de Medina-Celi aux Pays-Bas;
- 45° La prise du château de Gouda par les Gueux;
- 46° Les villes d'Alkmaar, Hoorn et Medenblik en Hollande sont enlevées aux Espagnols;
- 47° Gaspard de Robles, Sr de Billy, prend treize bateaux appartenant à des habitants d'Enkhuizen;
- 48° Les villes de Gouda, Delft et Dordrecht passent définitivement aux insurgés;
- 49° Les villes de Leyde, Goreum, Worcum, Edam, Monikendam et le château de Lovenstein suivent le même sort;

50° Les Gueux pillent les églises, massacrent des prêtres et des religieux ; exigent des impôts ;

51° La prise du château de Soubourg par le Sr de Bauvoir ;

52° L'arrivée des Gueux à Middelbourg en Flandre ;

53° Tholen et Buren se rendent aux Gueux.

54° Le prince d'Orange descend le Rhin avec une armée nombreuse ;

55° Le Sr de Billy remporte des avantages sur les insurgés en Frise ;

56° Le départ du duc d'Albe pour le siège de Mons ;

57° La bataille gagnée par les Espagnols sur les Huguenots près de St-Ghislain ;

58° Les insurgés s'emparent de l'artillerie espagnole entre Gand et Bruges ;

59° La convocation des États de Hollande à Dordrecht ;

60° La prise du château de Boxmeer par les Gueux :

61° Les martyrs de Gorcum ;

62° La convocation des États de Gueldre par le prince d'Orange ;

63° Les Espagnols quittent Rotterdam ;

64° Les Gueux en compagnie d'Anglais et de Français descendent en Flandre ;

65° La ville d'Aardenbourg est fortifiée par les insurgés ;

66° Les armements faits par le duc d'Albe ;

67° On répand la nouvelle que l'empereur convoque les princes d'Allemagne dans le but d'aviser aux moyens de pacifier les Pays-Bas ;

68° La ville de Bommel se rend aux gens du prince d'Orange ;

69° La ville de Venloo refuse de recevoir les gens dudit prince.

70° Le Sr de Rœulx repousse de la Flandre les insurgés accompagnés d'Anglais. Ceux-ci pillent Aardenbourg, les châteaux de Maldeghem, de Male et de Middelbourg en Flandre ;

71° Le prince d'Orange passe la Meuse avec son armée pour secourir la ville de Mons ;

72° La ville de Ruremonde est prise par les gens de guerre du prince d'Orange, qui y assassinent différents prêtres et religieux ;

73° Les président, conseillers et maîtres de la Chambre des comptes à la Haye se mettent sous la protection des Espagnols à Utrecht ;

74° Le comte de Boussu défait cinq enseignes d'insurgés près de Haarlem ;

75° Ceux de Delft manifestent l'intention de rentrer sous l'obéissance du roi, si la mer est libre ;

76° La ville de Zirikzee passe aux insurgés ;

77° Une conspiration en faveur des insurgés est découverte à Bois-le-Duc ;

78° L'arrivée à Flessingue de trois vaisseaux anglais, qui y amènent des gens de guerre ;

79° La ville de Malines est prise par les insurgés ;

80° La nouvelle de la St-Barthélemy arrive aux Pays-Bas et y cause grande joie chez les partisans de l'Espagne. Elle décourage le prince d'Orange qui voulait délivrer Mons ;

81° La ville de Louvain se rend par capitulation au prince d'Orange ; les villes de Tirlemont, Diest, Léau et Termonde suivent le même exemple ;

82° La prise de la ville de Mons par le duc d'Albe ;

83° Les pillages des églises et des monastères dans le Brabant ;

84° La reprise de Malines par le duc d'Albe et le sac de cette ville ;

85° Les Wallons de Mondragon reprennent Termonde ;

86° La reprise de Ruremonde par les Espagnols ;

87° Les Espagnols reprennent Zutphen et pillent cette ville, s'emparent de Zwol, de Kampen d'Elbourg, de Harderwijk, de Dokkum et d'Amersfoort, de Hattem et de Hedelbourg ;

88° La prise et le sac de Naarden ;

89° La victoire remportée par le fils du duc d'Albe à Sparendam ;

90° Le siège de Haarlem par les Espagnols ;

91° La suppression du magistrat de Malines, qui est remplacé par une commission spéciale;

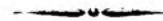
92° Le roi Philippe II veut nommer Requesens gouverneur des Pays-Bas.

## XI

Les publications dont nous nous sommes servis pour la rédaction des notes sont : les publications de M. GACHARD, intitulées : *Correspondance de Philippe II, La Correspondance du Taciturne, La Bibliothèque nationale de Paris, Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial, Analectes belgiques*; GROEN VAN PRINSTERER, *Les archives de la maison d'Orange*; PIETER BOR, *Nederlantsche oorlogen*; VAN VAERNEWIJCK, *Die beroerticke tijden*; HOYNCK VAN PAPENDRECHT, *Analecta belgica*; TE WATER, *Historie van het verbond en de smeekschriften der Nederlandsche Edelen*; les travaux de M. VAN VLOTEN, *Nederlands Opstand tegen Spunje, Brieven van Champagney, Friesche Briefwisseling van junij tot december 1572, Onuitgegeven brieven van Berlaymont, Oranjes Krysbeweging in 't overkwartier van Gelderland*; BAKHUIZEN VAN DEN BRINK, *Schetsen en Studiën*; VANDER VYNCKT, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, édition de Tarte; JUSTE, *Histoire de la révolution des Pays-Bas*; MOTLEY, *Fondation de la République des Pays-Bas*; PRESCOTT, *Histoire du règne de Philippe II*; FORNERON, *Histoire de Philippe II*; PONTUS PAYEN, *Mémoires et notices*, publiés par M. Henne; DE REIFFENBERG, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*; HOPPERUS, *Epistolae ad Viglium*; *Les subtiles moyens par le Cardinal de Granvelle*, édition de M. Rhalenbeck; PAILLARD, *Histoire des troubles religieux de Valenciennes*; LE BOUCQ, *Histoire des troubles advenus à Valenciennes*; AZEVEDO, *Deductie ende relaes over de stadt en provincie van Mechelen*; VAN DOOREN, *Inventaire des archives de Malines*; DE WESENBEKE, *Mémoires*, publiés par M. Rhalenbeck; PASQUIER DE LE BARRE, *Mémoires pour servir à l'histoire de Tournai*, publiés

par M. Pinchart; VAN DEN BERGH, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*; STRADA, *Histoire de la guerre de Flandre*, avec supplément; CUYPERS-VAN VELTHOVEN, *Documents pour servir à l'histoire des troubles religieux dans le Brabant septentrional*; DE COUSSEMAKER, *Troubles du XVI<sup>e</sup> siècle dans la Flandre maritime*; WYNCKIUS, *Geusianismus Flandriæ*; *Vlaamsche kronijk*, publié par Ch. Piot; VAN LOON, *Histoire métallique*; DE MENDOÇA, *Commentaires sur les événements de la guerre des Pays-Bas*, traduction par Loumier; J. PERRENOT S<sup>r</sup> DE CHAMPAGNEY, *Mémoires*, édition de Robaulx de Soumoy; BLAES, *Mémoires anonymes*; BARON KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Gueux et les Huguenots*; WAGENAAR, *Nederlandsche Historie*; VAN METEREN, *Commentariën*, etc.; LAFUENTE, *Historia general de España*; *Collection de Documentos inéditos*; CABRERA DE CORDOBA, *Phlippe II, rey de España*, avec le supplément; les *Bulletins de la Commission d'histoire* et les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, le *Navorscher* et différentes biographies et monographies publiées aux Pays-Bas.

Aux Archives du royaume nous avons consulté les papiers et les registres de l'Audience, mine particulièrement riche pour l'histoire du XVI<sup>e</sup> siècle, et les archives de la secrétairerie allemande.



CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DE GRANVELLE.



I.

LE MAGISTRAT DE MALINES AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Analysée dans Van Doren, *Inventaire des archives de la ville de Malines*, t. IV, p. 213.)

Malines, le 11 février 1570.

Monseigneur : Cestes serviront pour advertir V<sup>tre</sup> très Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> que nous nous trouvons encoires en la meisme perplexité, voire en beaucoup plus grandes questions du tamps de noz précédentes, et ce à cause que les Espaignolz, estans logez en ceste ville, nous demandent de jour à aultre plus que du passé, meismes veullent avoir l'escu par mois pour leur service escheu depuis le mois de septembre jusques à présant, ce que monteroit pour le moins xi ou xii<sup>e</sup> florins; et, que pis est, demandent de là en avant d'avoir du bourgeois le service en espèce; ce que ne povons aucunement accomplir sans la totale ruyne de ceste ville et des inhabitans d'icelle, et ce nonobstant la promesse au contraire faicte à noz députez de

la part de Son Excell<sup>ce</sup> par la bouche de Mr de Noircarmes <sup>1</sup>. Et comme ceste ville et les inhabitans d'icelle se retrouvent pour le présent en l'extrême povreté et désolation, tant à cause des grantz fraiz et despens qu'ilz ont supporté depuis les xiii mois que lesdictz Espaignolz ont logié en ceste dicte ville, montans à la somme de lxx florins carolus, que aussy à raison d'autres despens tant ordinaires que extraordinaires par icelle supportés, sans les fraiz et dhommaiges que le povre bourgeois a depuis ledict tamps souffert et souffre encoires journellement revenant à beaucoup plus grande somme, par quoy supplions derechieff à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> (comme après Dieu nostre extrême refuge), que pour le désir qu'elle pouroit avoir de ne veoir la totale ruyne et désolation d'icelle ville, son bon plaisir soit de fère nouvelle instance vers Sadiete Excell<sup>ce</sup>, affin qu'en puissions une fois estre deschargez, comme il a pleut à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup>, à nostre instance, fère par ces précédentes, espérans fermement que, par ceste vostre persévérance et nostre continuelle poursuyte, nostre espoir ne nous faultra. Ce que luy escripvons de telle affection que nous ne sçaurions par la plume exprimer; et treuvons cestedicte ville en sy povre, et les bourgeois d'icelle en sy miserable estat, que nous ne sçavons plus nuls moyens pour le sustenir plus longtamps; de sorte que sy Dieu et Son Excell<sup>ce</sup>, par vostre assistance, n'y mestent de brieff aultre ordre, soions constrainets, à nostre très grandt regret, quicter nos services, et prierons (plus tost que de veoir la totale ruyne d'icelle ville) d'estre déportées de noz sermens. Supplions partant itérativement à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> qu'il plaise à icelle, en ce que dessus, nous vouloir gratiffier. Et nous ne faudrons cependant incessamment prier Dieu, nostre Rédempteur, d'octroyer à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> sa bénigne grâce. Nous recommandant, etc.

<sup>1</sup> Philippe de Mont-Sir-Aldegonde, seigneur de Noirearmes. Voir t. I, p. 48, note 1.

## II.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — Analycée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 122.)

Rome, le 28 février 1570.

Esta será por decir á V. Mag<sup>d</sup> que han llegado las nominaciones de Envers y de Bolduc <sup>1</sup>, y que ayer por St Clemente <sup>2</sup> que estaba indispuesto

<sup>1</sup> Le cardinal entend parler des nominations aux évêchés d'Anvers et de Bois-le-Duc. En ce qui concerne l'organisation des nouveaux évêchés aux Pays-Bas, voir aux Archives du royaume les registres de l'audience intitulés : *Nouveaux évêchés*. Voici la nomenclature des documents contenus dans les trois premiers volumes, consacrés aux généralités.

Raisons pour lesquelles Philippe II demande l'érection des nouveaux évêchés aux Pays-Bas. — Sans date.

Lettre du pape Paul IV au cardinal Caraffa pour prendre inspection, aux Pays-Bas, des places propres aux sièges épiscopaux. — 24 janvier 1558.

Avis de sept cardinaux, assemblés par ordre du pape au sujet de l'érection des nouveaux évêchés, et la dotation des évêques. — 27 septembre 1558.

Bulle du pape Paul IV pour l'érection des nouveaux évêchés aux Pays-Bas. — 4 mai 1559.

Lettre de Philippe II, par laquelle il nomme des commissaires chargés de fixer les limites des nouveaux diocèses. — 21 août 1559.

Commission donnée par le pape au nonce Pacinus, à titre de chef des commissaires indiqués ci-dessus. — 8 septembre 1559.

Copie de la lettre de Philippe II en réponse à celle desdits commissaires, dans laquelle ils rendent compte de leur mission. — 11 mai 1560.

Copie de la lettre du même adressée à Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras, en réponse à chaque article de la sienne touchant la dotation des nouveaux diocèses et leurs limites.

Bulle de Pie IV pour l'érection des nouveaux évêchés. — 14 juillet 1560.

Copie de la lettre de l'archevêque de Cologne au pape, contenant une nouvelle représentation au sujet des nouveaux évêchés, dont l'érection est préjudiciable aux intérêts des évêques d'Allemagne, et sans avoir entendu leurs plaintes. — 11 novembre 1560.

Réponse du pape à cette lettre. — 16 novembre 1560.

Moyen proposé par le docteur Sonnius dans le but de préserver les Pays-Bas des hérésies et en délivrer l'Allemagne. Ce moyen est l'érection des évêchés. — Sans date.

Décisions et conclusions des docteurs en droit canon et en droit civil de l'Université de Louvain,

<sup>2</sup> Stanislas Hosius, évêque de Culm, cardinal du titre de St-Sabine, de St-Laurent, de St-Pancrace, de St-Clément et de St-Marie. Voir t. I, page 70, note.

de sus piernas, las preconicé, para que en el primer consistorio el las pueda proponer, ó yo, si el quisiere y no puede estonces venir, y tengo esperanza que pasarán sin dificultad. Quedarán estonces las de Deventer y

tendant à prouver que le roi n'a nullement contrevenu à son serment et à la Joyeuse-Entrée en érigeant les nouveaux évêchés et en y incorporant les abbayes. — 4 juin 1564. Voir aussi Miræus. T. III, p. 472.

Consultations des docteurs en droit canon et civil de ladite Université approuvant l'incorporation des abbayes de Brabant dans les nouveaux évêchés. — 4 juin 1564.

Consultations du docteur en droit Jean Ramus, déclarant que le pape ne pouvait incorporer les biens des abbayes de Brabant dans les évêchés, et que le roi devait s'y opposer. — Sans date.

Réponse à ces consultations. — Sans date.

Raisons qui ont obligé le roi à demander l'érection des nouveaux évêchés aux Pays-Bas, qui sont infectés d'hérésie et dont les évêques diocésains négligeaient la visite. — Sans date.

Instruction donnée au docteur Sonnius de ce qu'il aura à traiter à Rome pour l'érection des nouveaux évêchés. — Sans date.

Certains points à proposer au cardinal Caraffa pour le bien des Pays-Bas. — Sans date.

Avis sur les articles destinés aux instructions données aux ambassadeurs à Rome, touchant les évêchés. — Sans date.

Instruction pour le procureur à Rome, de ce qu'il devra solliciter pour le bien, l'utilité et la sûreté des Pays-Bas à propos de la décision de l'évêché de Téroüanne et la taxe de la chancellerie apostolique. — Sans date.

Discours du docteur Sonnius pendant l'audience qu'il obtint du pape. — Sans date.

Remarques sur un écrit concernant la dotation des évêchés prise sur les biens des abbayes. — Sans date.

Copie d'une lettre des prélats de Brabant à leur agent, tendant à présenter une requête à la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, afin d'être maintenus dans leurs privilèges à propos de leurs biens. — mars 1560.

Requête desdits prélats. — Sans date.

Supplique des États de Brabant adressée à la gouvernante, dans le but d'être maintenus en la possession de leurs biens. — Sans date.

Copie de la requête desdits États au roi dans le même but. — Sans date.

Preuves à l'appui de cette requête.

Réponse du roi à la requête précitée. — 27 février 1561.

Extrait de la lettre du roi adressée à la gouvernante concernant cette requête. — 18 mars 1561.

Lettre à l'évêque de Tournai au sujet de l'arrivée chez lui du secrétaire de la Torre, pour le prier de l'écouter. — 10 janvier 1561.

Instructions données à cet effet à de la Torre. — Même date.

Même lettre à l'évêque de Liège. — 10 février 1561.

Instructions semblables à de la Torre, envoyé audit évêque. — Même date.

Réponse de la gouvernante à la lettre dudit secrétaire, lui enjoignant de faire connaître sa commission au chapitre de Liège pendant l'indisposition de l'évêque. — 16 février 1561.

Lettre de la gouvernante au chapitre de Liège à propos de la mission de la Torre. — Même date.

Harlem, de las cuales no podrá tardar la nominacion segun de Flandes escriben, y asi estarán proveidas todas las nuevas yglesias de aquellos estados, y como espero servirán para ayudar á sostener la religion.

Réponse du roi à l'empereur Ferdinand sur le fait de l'institution des nouveaux évêchés. — 10 juin 1561.

Lettre de l'empereur par laquelle il se plaint au roi du démembrement des évêchés d'Allemagne, par suite des nouveaux diocèses des Pays-Bas. — 15 juillet 1561.

Autre lettre du même sur ledit sujet. — 21 septembre 1561.

Instructions données au secrétaire Berty, envoyé à l'évêque de Cambrai, touchant l'érection des nouveaux évêchés. — 18 novembre 1561.

Raisons par lesquelles l'évêque de Cambrai et son église font voir que l'érection des nouveaux évêchés leur est préjudiciable. — Sans date.

Bref du pape accordant un délai de six mois afin que les opposants aux nouveaux évêchés laissent jouir les nouveaux évêques des revenus qui leur ont été assignés. — 20 novembre 1561.

Extrait de la lettre par laquelle la gouvernante envoie au roi une lettre de doléances de l'empereur au sujet des nouveaux évêchés. — 19 décembre 1561.

Copie de la supplique des prélats de Brabant à la gouvernante pour obtenir de Rome la cassation de l'incorporation des abbayes de Brabant et de l'assignation de certaines dotations imposées à quelques abbayes de ce duché. — Sans date.

Remontrances des prélats de Brabant à la gouvernante touchant l'infraction de leurs privilèges par le roi pour la nomination des abbés. — Sans date.

Réponse du roi aux doléances de l'empereur. — Février 1562.

Acte de protestation de nullité et d'appel contre la bulle d'érection des nouveaux évêchés, fait par le chapitre de Liège. — 20 février 1562.

Copie de l'acte de protestation et d'appel contre ladite bulle, envoyé au concile de Trente par le chapitre de Liège. — 5 mars 1562.

Réponse du chapitre de Liège à la lettre de la gouvernante touchant la lettre de créance et la commission du secrétaire de la Torre. — 28 février 1562.

Remontrances du chapitre de Liège du dommage qu'il souffroit, dans ses droits, par la division des villages et églises de son diocèse, ensuite de l'érection des nouveaux évêchés. — Sans date.

Liste des églises et villages du diocèse de Liège incorporés dans les nouveaux diocèses. — Sans date.

Copie de quatre lettres de différentes dates de la gouvernante aux commissaires envoyés par l'évêque de Liège, touchant l'érection des nouveaux évêchés. — 12 avril 1562.

Copie de la requête des états de Brabant tendant à obtenir la libre élection des abbés, ou pour que leurs plaintes soient entendues en justice. — 1 mai 1562. (Imprimée dans la *Corresp. de Philippe II*, t. II, p. 205.)

Réponse de la gouvernante à la lettre précédente. — 1 août 1562.

Lettre du conseil de Brabant en réponse à celle de la gouvernante touchant la forme et manière en laquelle doivent être entendus en justice les prélats de Brabant; avec la réponse de la gouvernante en marge. — 5 octobre 1562.

Y no digo nada de los dichos estados, porque presupongo que el duque de Alba que lo tracta todo con su acostumbrada prudencia, debe dar á V. Mag<sup>d</sup> contino aviso de lo que pasa. Querria ver bien acabado lo de las ayudas que

Réponse de la gouvernante à la lettre du conseil de Brabant du 3 octobre ci-dessus, par laquelle elle leur envoie pareillement les copies des bulles des érections des nouveaux évêchés. — Octobre 1562.

Réponse du conseil de Brabant à la lettre cy-dessus de la gouvernante touchant les points de la forme de justice en laquelle doivent être entendus les prélats de Brabant, et qu'entre-temps toute innovation ou incorporation doivent cesser. — 7 novembre 1562.

Extrait des lettres du roi à la duchesse de Parme, par lesquelles il lui fait savoir qu'il ne peut accepter l'offre des États de Brabant touchant la limitation de la dotation des évêchés, à moins qu'elle ne fût établie à perpétuité. — 18 février 1563.

Sommaire recueil de ce qui a été traité entre les commissaires des États de Brabant et les commissaires du roi. — 15 août 1563.

Requête des États de Brabant à la gouvernante, pour demander au roi qu'il y eût seulement deux évêchés en Brabant. — 7 septembre 1563.

Sommaire d'un écrit des États de Brabant présenté à la gouvernante afin d'obtenir annulation et cassation de l'union et incorporation des abbayes. — Sans date.

Résolution du conseil d'État pour mettre fin aux différends survenus à l'occasion de l'incorporation de quelques abbayes de Brabant. — 15 septembre 1563.

Autre article qu'on pourroit insérer dans la résolution ci-dessus, touchant la révocation de l'incorporation des abbayes. — 15 septembre 1563.

Lettre de Corneille Wellemans, secrétaire des États de Brabant, au président Viglius, touchant quelques points que les États de Brabant trouvaient convenable d'insérer dans l'accord qu'ils proposaient de faire pour les nouveaux évêchés. — 26 septembre 1563.

Copie de la lettre au greffier Wellemans, en réponse à la lettre ci-dessus, par laquelle il lui fait savoir qu'il ne croit point que la gouvernante approuvera les points proposés par les États de Brabant dans leur accord. — 27 septembre 1563.

Extraits des lettres de la duchesse de Parme au roi Philippe II, touchant la répartition de la dotation de l'archevêché de Malines et de l'évêché de Bois-le-Duc. — 17 janvier 1564.

Une lettre par laquelle il est déclaré que l'on ne croyait pas que les prélats de Brabant voudraient se charger de la dotation irrédimible des nouveaux évêchés. — 18 février 1564.

Appointement et accord avec les prélats de Brabant afin d'assigner et hypothéquer la somme de huit mille florins de revenu par an sur les biens des abbayes d'Aflighem, Saint-Bernard et Tongerlo, ou de donner quelqu'autre hypothèque à appliquer à l'archevêché de Malines et aux évêchés d'Anvers et de Bois-le-Duc. — 30 juillet 1564 (imprimé dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, t. III, p. 384).

Acte dressé dans l'abbaye de S<sup>t</sup>-Bernard, où Jacques de la Torre, envoyé par le gouvernement, protesta que le roi pouvait, quand bon lui semblerait, insérer dans leur minute la clause d'assignation de deux mille florins en faveur d'un évêché. — 9 septembre 1564.

Copie de la bulle du pape Pie IV pour l'érection des nouveaux évêchés et archevêchés dans les Pays-Bas. — 10 mars 1565.

se piden, y que en fin el perdon general se publicase, porque verdaderamente la dilacion tiene los animos de muchos muy suspensos, y importa ganarles la voluntad en lo que sin perjuicio del servicio de V. Mag<sup>d</sup> le puede hacer.

Lettre de créance des envoyés de l'évêque et du chapitre de Liège à la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas. — 10 octobre 1565.

Déclaration de la lettre portée à Son Altesse de par l'évêque et le chapitre de Liège déclarant qu'en érigeant de nouveaux évêchés aux Pays-Bas, l'on avait démembré des villages du diocèse de Liège, sans les consulter. — 15 octobre 1565.

Preuve de la déclaration des Liégeois.

Copie d'un article extrait de la sentence arbitrale rendue par Philippe, roi de France, par lequel il est déclaré que l'évêque de Liège et ses officiaux jouiraient de leurs juridictions et justices spirituelles en Brabant. — 50 août 1534.

Copie d'un acte de renonciation faite par les villes de Brabant en faveur de l'évêque de Liège, des ordonnances émanées par Wenceslas, duc de Brabant, et contraires à la juridiction ecclésiastique de l'évêque de Liège en Brabant. — 14 octobre 1556.

Copie de la requête du prince de Liège, par laquelle il se plaint de ce que l'évêque de Bois-le-Duc avait ordonné à son official à Louvain de se retirer dudit lieu et de comparaître avec d'autres officiaux à Bois-le-Duc; ce qui était contraire à sa juridiction et aux anciens traités. Avec la copie de l'apostille de la gouvernante qu'elle ne pouvait rien changer sans le consentement de S. M. — 25 octobre 1565.

Copie de la requête des villes de Brabant en faveur des diocèses limitrophes, tendant à faire annuler l'érection des nouveaux évêchés, avec la copie de l'apostille de la gouvernante qu'elle ne pouvait rien changer sans l'ordonnance du roi. — 25 octobre 1565.

Lettre du prince de Liège à la gouvernante, par laquelle il lui remontre le préjudice que souffre l'église de Liège par l'érection des nouveaux évêchés, et la prie d'y vouloir remédier. — 10 octobre 1565.

Copie de la lettre du duc d'Albe au chancelier de Brabant, lui ordonnant de dire aux États de cette province d'envoyer des députés à Rome, pour obtenir la confirmation de leur accord fait avec le roi. — 4 septembre 1568.

Lettre du duc d'Albe au président du Conseil Privé, touchant l'accord des États de Brabant et la nomination des évêques aux nouveaux évêchés. — 6 octobre 1568.

Lettre du pape Pie V au duc d'Albe, par laquelle il l'exhorte à ne pas favoriser les États de Brabant dans la demande de confirmation de l'accord fait entre le roi et eux. — 11 juin 1569.

Apostille du duc d'Albe sur requête des États de Brabant, par laquelle il leur fait connaître que Sa Sainteté ne voulait pas accorder la confirmation de leur accord, et leur ordonne de se conformer aux intentions de Sa Sainteté par ordre du roi, et de traiter favorablement les archevêques et évêques. — 25 août 1569.

Copie de la lettre du roi Philippe II au pape Pie V, par laquelle il lui présente Laurent Metsius, qu'il avait nommé évêque d'Anvers, suivant la bulle de nomination obtenue du pape Paul IV, pour le confirmer. — 16 novembre 1569.

Copie de la bulle du pape Paul IV, par laquelle est accordée au roi Philippe II la nomination des archevêchés et évêchés aux Pays-Bas. — Sans date.

He entendido que V. Mag<sup>d</sup> ha sido servida otorgar á Mons<sup>r</sup> de Chantonay, mi hermano, su licencia para que se pueda partir de aquel cargo de Alemaña, siendo aquel cielo tan contrario a su salud, el irá á besar las

Lettre de M<sup>r</sup> Courteville au président du Conseil Privé, par laquelle il lui fait savoir que les prélats de Brabant n'étaient pas d'avis d'envoyer solliciter à Rome. — Sans date.

Considérations de ce que semble, à très-humble correction, se pouvoir faire concernant les monastères et abbayes d'Afflighem, Saint-Bernard et Tongerlo, pour l'archevêché de Malines et les évêchés d'Anvers et Bois-le-Duc respectivement, en suivant l'un en partie et l'autre des deux moyens représentés à Sa Majesté. — Sans date.

Mémoire pour l'ambassadeur de S. M. à Rome, de ce qu'il aura à demander à S. S. pour la meilleure direction dans la collation des prébendes pour les nobles dans les évêchés en Flandre. — Sans date.

Ordonnance de la gouvernante de ne pas molester les États de Brabant pour signer l'accord qu'ils avaient fait d'accorder au roi une imposition jusqu'à ce que leur différend, touchant l'incorporation des abbayes, fût terminé. — Sans date.

Lettre au roi touchant la difficulté qu'apportaient les prélats de Brabant pour la dotation des évêchés. — Sans date.

Diverses lettres de créance sur le fait des nouveaux évêchés. — 15 octobre 1561.

Écrit proposé au roi pour que S. M. demande à la cour de Rome la cassation de l'incorporation des abbayes ainsi que l'irrédimibilité de la dotation des évêchés, les États de Brabant lui ayant si gracieusement accordé huit mille florins annuellement. — Sans date.

Discours sur les limites de chaque nouvel évêché. — Sans date.

Discours touchant la dotation des évêchés de Leeuwarden, Deventer, Groningue et Ruremonde. — Sans date.

Un semblable discours. — Sans date, signé Sonnius.

Les actes imprimés concernant l'érection des évêchés sont les suivants :

*Acta Francisci Sonni, episcopi Sylvaeducensis in causa erectionis coram Paulo IV et Pio IV*, dans Miræus, t. III, pp. 176, 177 et 472, 515.

*Breve Pauli IV papæ ad Salvatorem, episcopum Clusinum, nuncium extraordinarium, ad promovendos novos episcopatus*; *ibid.*, t. IV, p. 125.

*Judicium facultatum theologiae et juris in academia Lovaniensi pro erectione novorum episcopatum* (1562); *ibid.*, t. III, p. 472.

*Acta pro erectione novi episcopatus Luxemburgensis* (1571); *ibid.*, t. III, p. 125.

Bulle du 12 mai 1559 dans Sanderus. *Flandria illustrata*, t. I, p. 207.

*Pius IV erigit archiepiscopatum Mechtiniensem*, Miræus, t. I, p. 610.

*Erigitur episcopatus Brugensis* (1560); *ibid.*, t. II, p. 905.

*Erectio episcopatus Gandavensis et suppressio abbatis saecularis Sancti Bavonis* (1564); *ibid.*, t. II, p. 1066.

*Bulla erectionis episcopatus Harlemensis per Pium IV* (1560); *ibid.*, t. I, p. 797.

*Acta Romæ pro eadem erectione* (1560); *ibid.*, t. III, pp. 552, 555.

*Pius IV papa erigit Daventriensem episcopatum* (1560); *ibid.*, t. I, p. 790.

*Pius IV episcopatum Ultrajectinum erigit in archiepiscopatum* (1560); *ibid.*, t. I, p. 618.

*Pius IV erigit episcopatum Ruremundensem* (1569); *ibid.*, p. 887.

manos á V. Mag<sup>d</sup> de cuya bondad confio conforme á su talento y á la experiencia que tiene de negocios sera servida emplearle, y que remunerará sus servicios hechos con tanta diligencia y á tanta costa de su salud, como suele V. Mag<sup>d</sup> usando de su acostumbrada liberalidad, con los que lo hacen bien en su servicio.



## III.

## LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n<sup>o</sup> 9475, fol. 202 à M. F.)



Saint-Jérôme près Cordoue, le 29 mars 1570.

Don Phelippe por la gracia de Dios Rey de España. A XXI de presente recibí vuestra carta de XXVIII de passado, y holgue, de entender por ella que se huviessen ya recibido y proclamado las nominaciones de las yglesias de Anvers y Bolduch, y assi esperamos que despues se havran propuesto y passado, pues en las personas por nos presentadas, concurrían las qualidades necessarias, y tambien creo havra ya embiado el duque de Alva las presentationes de Deventer y Harlen, y que vos havreis hecho y hareis en todas estas cosas, lo que acostumbráis en las que assi tocan al servicio de Dios y beneficio de la religion y de aquellos estados, de cuyo buen gobierno y entera pacificacion tengo el cuydado que devo, y entendiendo quanto importaria para esto la concession y gracia del perdon general, ha algunos dias que se embio sentido complimiento, pero al duque d'Alva ha parecido que assi por acabar primero lo de las ayudas, como por algunos otros respectos de consideracion se devia tener secreto y differir la publicacion, ma s podria ser que se huviesse hecho esta semana santa, y si assi no huviere sido harala el duque quando viere conviene, que de acá ya vos veys que en esta parte no se le podia dar orden precisa, desto os he querido avisar para vos solo, por la confiança que de vos hago para que sepays lo que en

ello passa, pero ruegoos mucho que no lo deys a entender ayá nadie, porque solo el duque lo sabe y ninguna otra persona.

En lo que toca a Monseñor de Chantone, vuestro hermano, es assi que haviendome dado a entender que aquella region le era muy contraria para la gota fria, de que es tocado, y que esta de España le seria mas propicia y mas conveniente a su salud, le he ordenado y embiado a mandar, que se venga en buen hora con la Reyna; llegado aca yo tendré con su persona la cuenta que meresce, assi por lo bien que me ha servido, como por respecto vuestro y de vuestro padre, cuyos servicios tengo tan en memoria como es razon.

Avisame el dicho Monseñor de Chantone en sus postreras cartas, que se ha convocado la dieta general en Espira para los xxii de mayo; y que teme, que segun estan enconados los animos de muchos de los principes del imperio, se han de mover y intentar en aquella junta muchas cosas prejudiciales a la religion catholica romana y siendo tan justo que todos prevengamos a esto, os ruego affectuosamente que vos me advertais de lo que se os ofrece, que se podria hazer por mi parte, y que demas desto, veays si seria bien, que por la de Su Santidad se embiasse persona que assistiesse y diesse calor, a los que professan y dessean mantener nuestra antigua y verdadera religion, pues no hay dubda, que sino son animados y favorecidos por Su Santidad y por mi, ellos no tendran corrage para se oponer y hazer rostro a lo que los desinados querran intentar: vos que teneis tanta noticia de lo de alli mirareis en esto y comunicareis con Don Juan de Çuñiga, y paresciendoo que conviene se advertira dello a Su Santidad, en la forma que los dos lo concertaredes y juzgaredes ser mas a proposito, representandole el zelo con que yo me muevo a acordarlo, y avisareisme de lo que respondiере, y tambien al duque de Alva, porque yo le escrivo agora que el assimismo vea y me advierta de lo que le parece.

Por cierto tengo que por parte de la universidad de Lovayna se havra tenido recurso a vos, para que la favorezcais en la conservacion del derecho que los graduados en ella tienen a ser proveydos en los beneficios, conforme a lo contenido en la Bulla y concession del Papa Sixto quarto<sup>1</sup>;

<sup>1</sup> Voir cette bulle de 1483, dans les *Privilegia Academiae Lovaniensis*, p. 88.

confirmada y ampliada por Leon decimo <sup>1</sup> y Adriano <sup>2</sup>, y porque yo escrivo a Don Juan de Çuñiga lo que del entenderéis, muy affectuosamente os ruego, assistais y hagais en ello por vuestra parte, la diligencia y buenos officios que fueren menester, representando a Su Beatitud, las grandes y justas causas que ay para favorecer aquella universidad, siendo el propugnaculo de nuestra sancta fee catholica en aquellos estados, y tocando a personas de cuya sancta doctrina y buen exemplo es aprovechada la yglesia, y se sirve quanto vos sabeis Nuestro Señor. El qual os tenga muy Reverendo Cardenal nuestro, muy caro amigo, en su continua protection.

---

### III.

#### ANALYSE.

---

L'ammistie, réclamée par le cardinal a été envoyée en bonne et due forme au duc d'Albe, qui a jugé à propos d'en différer la publication pour plusieurs raisons importantes (non indiquées). Granvelle est prié de garder le secret sur cette communication, qui a été faite à lui seul <sup>3</sup>. — Philippe vient de rappeler en Espagne M. de Chantonnay <sup>4</sup> dont la santé ne pouvait s'accommoder du climat de l'Allemagne et n'oubliera point ses services précédents. — Cet ambassadeur, en lui donnant avis de la convocation d'une Diète générale à Spire pour le 22 mai prochain, lui a témoigné la crainte de voir traiter, dans cette assemblée, quelque chose de contraire aux intérêts de la religion catholique. S. M. prie en conséquence Granvelle d'examiner ce qu'il pourrait faire dans la circonstance, et de voir s'il ne conviendrait point que le Souverain Pontife envoyât à la Diète quelque représentant chargé de soutenir les membres sincèrement attachés à la foi. Il

<sup>1</sup> Voir cette bulle de 1545, *ib.*, p. 92.

<sup>2</sup> Voir cette bulle *ib.*, p. 103.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet plus loin, la lettre du 4 juin 1570 et au t. II, p. 113, la lettre de Philippe II au duc d'Albe.

<sup>4</sup> Voir dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 121 la lettre du roi au duc d'Albe du 12 janvier 1569, au sujet du congé qu'il accorde au S<sup>r</sup> de Chantonnay.

vient d'écrire dans le même sens au duc d'Albe. — Philippe termine en recommandant au prélat les intérêts de l'Université de Louvain, qui sollicite présentement en cour de Rome la conservation du droit dont jouissent les docteurs gradués dans son sein d'être pourvus d'expectatives de bénéfices. Les services rendus à l'Église romaine par cette savante école méritent une faveur toute particulière dans la circonstance actuelle.

---

 IV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, n° 949.)

---

Rome, le 23 avril 1570.

Con el ultimo correo venido de España, he recibido la carta que V. Mag<sup>d</sup> ha sido servido escribirme à 29 del pasado en respuestá de la mia de 28 de hebrero, y por las que despues habrá recibido mias, entenderia V. Mag<sup>d</sup> como se pasaron las yglesias de Anvers y Bolduc, y muy bien y se han enviado á los obispos sus recaudos, por donde espero que ya deben estar en la posesion. Quanto á Harlem y Debenter <sup>1</sup> hasta agora no han llegado aqui los recaudos necesarios : quando vinieron yo no faltare (obediendo á lo que V. Mag<sup>d</sup> me manda, y satisfaciendo á la obligacion que tengo al sostenimiento de la religion y beneficio de aquellos estados) procurar quanto yo pudiere la breve expedicion. Y por el cuidado que V. Mag<sup>d</sup> tiene del buen gobierno de aquellos estados, y la parte que ha sido servido darme de la resolucion que ha tomado sobrel perdon general mostrando de mi tanta confianza, beso con toda humildad pies y manos de V. Mag<sup>d</sup>, y guardaré el secreto que me manda, aunque de Flandes escriben muchos que <sup>2</sup> á la Pascua se habia de hacer la publicacion, ó luego despues, fundan-

<sup>1</sup> En marge on lit de la main du roi : « Creo que poco despues los recibirian que no parece que ya el duque escribe que los habia enviado : siendo asi se le puede escribir en respuesta desto. »

<sup>2</sup> En marge on lit de la main du roi : « Y a esto que se le encomendò tanto el secreto por no saberse entonces en el tiempo quel duque lo hiciera y avisándole de lo que le han escrito, ques casi lo mismo quel cardenal dice. »

dolo sobre que el duque de Alba habia llamado para aquel tiempo los obispos para la egecucion del breve de Su Sanct<sup>d</sup>, y no se podia hacer mejor que remitirlo todo al dicho duque, pues siendo tan prudente y presente, y viendo lo que requiere el estado de los negocios, puede escoger quanto á la publicacion el tiempo mas conveniente.

Tornoselas á besar á V. Mag<sup>d</sup>, por lo que es servido decirme en lo que toca a Mos. de Chantonay, mi hermano, y es asi como á V. Mag<sup>d</sup> le ha escrito que la aspereza de los frios de Alemania, le han con su gota fria tratado de manera que es lastima verle, y que á quedar en aquellas partes mas tiempo, quedara mas embarazado y imposibilitado de servir, y aun le pudiera costar la vida <sup>1</sup>. Si V. Mag<sup>d</sup> fuese servido declararse en que querrá servirse del, pudiera conforme á esto acomodar sus cosas antes de ir á España. Pero sea todo como mas V. Mag<sup>d</sup> sea servida, la cual espero usará como escribe de su solita benignidad y liberalidad con el, teniendo respecto á voluntad con que él ha servido y nosotros todos, y al estado en que de presente se halla, y no es esta esperanza poca consolacion para los males que ha padescido y padescer.

Habemos comunicado el embaxador Don Juan <sup>2</sup> y yo sobre lo que Vuestra Mag<sup>d</sup> nos manda, tocante al punto de lo que los protestantes en Alemania podrian tractar contra las religion en la Dieta proxima, para considerar los oficios que se pudiesen hacer y aprovechar para estorbar el mal que estos pudiesen pretender. Presuponemos que V. Mag<sup>d</sup> tendrá copia de las cartas de la convocacion, pues se han enviado á todos, y estan impresas : en estas diciendo los puntos sobre que se ha de negociar, no se hace mencion de la religion. Es verdad que los dichos protestantes siempre suelen sobre algunos incidentes tomar ocasion para proponer algo en su favor, y es verisimil que, con ocasion de la paz publica, y sobre lo que se platicará de que no salga gente de Alemania para ofender los vecinos, tractarán de que para el primero, sea necesario, como tantas veces han dicho, el *Fridstelum* <sup>3</sup>, que es que sea licito á todos, no solo seglares, mas

<sup>1</sup> En marge on lit de la main du roi : « Desto segun lo que yo resolvere, eu ello questo convendrá sca presto. »

<sup>2</sup> Don Juan de Çuñiga ou Zuñiga, frère de Don Luis de Requesens, et ambassadeur du roi d'Espagne à Rome.

<sup>3</sup> *Freistellung*, mot allemand, qui signifie mise en liberté. On pourrait peut-être aussi interpréter le mot *Friedstellung* par pacification, paix publique.

aun eclesiásticos, tomar y seguir la religion que quisieren. Y este punto es favorecido de algunos eclesiásticos que se querrian casar, y hacer de sus beneficios patrimonio. Mas tambien hay eclesiásticos que lo contradicen, y tambien muchos de los Condes, Barones, Nobles y otras por ver que seria abolir los beneficios, y que perderian comodidad de acomodar sus hijos y deudos, pues quedarian perpetuamente para los que al presente los poseen y su posteridad. Y esto es lo que ha entretenido los obispados y collegios hasta aqui en Alemania, aunque los Principes han aspirado mucho á tomar los obispados y rentas eclesiásticas, y de presente lo hacen en la Saxonia, que es uno de los descontentos, que contra el duque Augusto y otros de aquellas partes tienen los mismos Condes, Barones, y Nobles, y hasta aqui se ha sostenido que este *Fridstelum* no pasase; y sobre lo del freno que quieren poner, como arriba digo, para que no salgan asi libremente y sin autoridad imperial. llevar gente fuera del imperio sobre los vecinos, dirán algunos que no pueden dejar de asistir y socorrer á los de su religion que son oprimidos, y contra esto no tendran otro argumento mas eficaz para ello, pues cuidan tan poco de Dios y de la religion, que los daños tan grandes que reciben destos levantamientos los mismos del imperio, y contra esto debrian aprovechar las ligas, especialmente la de Lanzperg, y es gran vergüenza que el archiduque Ferdinando, que es tan principal en la dicha liga, haya dejado maltratar sus tierras y subditos, primeramente del Principe dOranges y Franceses que le acompañaban, y despues del duque de Dospuentes, y haberlo pasado asi en disimulacion hasta agora sin haber hecho demostracion alguna de resentimiento contra los auctores, quiza arto de su auctoridad, en Alemania y fuera della, y de razon debrian los dichos confederados estar firmes para sostener en la Dieta que ni con color de religion, ni por otra causa, se pudiesen hacer estos levantamientos por particulares sin auctoridad publica del Emperador y de los estados del imperio; o á lo menos del Emperador, cuando los estados no estan juntos, pues de no proveerse asi les han de recrescer tantos daños cada vez que algun particular por su interes se quisiere mover.

Si para esto conviene que Su Sanct<sup>d</sup> envíe legado, yo por mi no veo que por el presente sea mucho necesario, á lo menos con este titulo de asistir para favorecer las cosas de la religion, pues en las cartas de las convocacion de la dicha Dieta, y la ida del legado desde agora, daría tanto mas

ocasion á que los dichos Protestantes se concertasen (por el odio que tienen á la Sede Apóstolica) á juntarse no solo por contradecir á los officios que el dicho legado quisiese hacer mas aun por armarse contra ellos, y proponer lo que se les antojase en su favor, y persuadirian á los suyos que iria el legado para concertar algo con el Emperador y otros Principes en perjuicio de su religion, de que pienso nasceria mas daño que se puede esperar de provecho de cualquier legado que vaya, pues se sabe la poca auctoridad que tiene en Alemania, y no aprovecharia en esta sazón el resentimiento que tienen de lo que se ha hecho con el duque de Florencia, y todavia para no dejar de hacer todo lo que se puede de parte de V. Mag<sup>d</sup>, ha hablado el dicho Don Juan á Su Sanctidad para que entienda el cuidado que V. Mag<sup>d</sup> tiene, exortando á Su Sanctidad que mire lo que se habrá de hacer en esta ocasion de la Dieta, y ofresciendole la asistencia de V. Mag<sup>d</sup>, y el dicho embaxador avisará de lo que en la audiencia ha pasado y respuesta que Su Sanctidad le ha dado.

Lo que mas hace al caso, nos parece que serán los officios que de parte de V. Mag<sup>d</sup> se haran con Su Mag<sup>d</sup> Cesarea y otros, los cuales serán de mas eficacia, y para esto seria bien que por parte de los estados de Flandes y circulo de Borgoña, se enviase una embaxada muy solemne de una persona principal no dependiente en alguna manera del Emperador ni de las cosas del imperio o de Alemania, y que con esta, hubiese consejeros pláticos para que interviniesen en los ayuntamientos del imperio, y entendiesen particularmente lo que se tracta, para no solo contradecir lo que se propusiese en perjuicio de la religion, mas para avisar tambien y prevenir á Su Mag<sup>d</sup> Cesarea y al embaxador que V. Mag<sup>d</sup> alli tuviere, y persuadir á Su Mag<sup>d</sup> Cesarea lo que hubiese de hacer, y para estorbar cualquier resolucion que fuese dañosa, o en perjuicio de la dicha religion, y esto pensaria fuese de mayor pulso y eficacia que quanto pudiese hacer un legado, atento, como digo, la disposicion de voluntades de presente; ni veo que pueda hacer mucho mas un legado de lo que hara el nuncio de Su Sanctidad, si este quisiere (como se debe esperar que lo hará) corresponder sinceramente con los embaxadores de V. Mag<sup>d</sup> y se dando (como se debe) de un tiempo á otro aviso de lo que pasará en la dicha Dieta; se vee que por el discurso de los negocios convenga hacer officio por via de legado, se podrá proveer á esto con tiempo y entonces enviar al dicho legado so color de solicitar

al Emperador, y los Principes de Alemania, para la liga contra el Turco, cuando las cosas para esto sean maduras, pues el anticipar este oficio antes que Su Mag<sup>d</sup> Cesarea juzgase que conviniese, y que se hallase aparejado para resistir al Turco, podria tambien ser causa de muy gran inconveniente. De las personas de Flandes no dependientes del imperio, y que tienen auctoridad y juicio claro para los negocios y celo en la religion, no veo (debajo de enmienda) ninguno que mas a proposito sea que Mos. de Norcarmes <sup>1</sup>; y para conseros que tengan el mismo celo y alguna noticia des las cosas de Alemania, y de lo negociado hasta aqui delas cosas de Flandes con el imperio, pues murio el Cobel <sup>2</sup> que en estas cosas se ha empleado, no conoceria yo otro mas á proposito que el Assonleville<sup>3</sup> que está informadísimo. por las relaciones que siempre hizo el dicho Cobel en lengua francesa y se ha mostrado curioso y deseoso de entenderlas, y verdaderamente en sus acciones ha mostrado siempre ferviente celo en lo de la Religion. Es verdad que aunque sepa algo de la lengua flamenca le falta la alemana, y para suplir á esto se podria juntar asi mismo al dicho de Norcarmes, el Funquio <sup>4</sup>, que sabe la lengua alemana, y tiene intrinseca amistad con cuasi todos los Principes eclesiásticos de la Germania, por haber aqui tractado sus negocios; y aunque esta embajada est de tanta importancia por los negocios que se podrian ofrescer que se debe dar por muy bien empleada, mas esto del nombramiento de las personas, y todo lo demas se puede remitir mejor al duque de Alba que es informadísimo, y lo será de todo lo que pasa y pasará, y por su suma prudencia y experiencia sabrá mejor que nadie determinar en esto lo que conviene; y teniendo correspondencia con el embaxador Don Juan, como es menester en este negocio de la religion, no se faltará tambien en esta parte de hacer todo lo que convenga, para conforme á lo que mandare hacer los oficios y persuaciones á Su Sanctidad que podrán ser á proposito; y yo no toco aqui de los otros puntos que se han de tractar en la Dieta, particularmente tocantes á los Estados bajos, pues el dicho Duque suplirá por su parte á todo y tiene cabe si los ministros infor-

<sup>1</sup> Philippe de Mont-Sainte-Aldegonde, S<sup>r</sup> de Noircarmes. Voir t. I, p. 18, note 1.

<sup>2</sup> Philippe Cobel, ou Cuebel ou Caebel, conseiller et maître ordinaire des requêtes au Conseil Privé. Voir t. I, p. 198, note 3.

<sup>3</sup> Christophe d'Assonleville. Voir t. I, p. 10, note 1.

<sup>4</sup> Jean Fonck. Voir t. I, p. 163, note 1.

madisimos destes negocios, y no dejará de dar muy particular cuenta á V. Mag<sup>d</sup> de todo lo que se ofresciere.

Es asi como V. Mag<sup>d</sup> dice que los de la universidad de Lobaina han recurrido á mi, para que los ayude en el sostenimiento de los privilegios que tienen de los Sumos Pontifices pasados. para dar espectativas á los graduados sobre los colatores de los estados de Flandes; y como las espectativas son vedadas por el concilio de Trento, y mandado expresamente que no se den, de manera que Su Sanctidad misma, jamas ha querido dar los mandatos de providendo aprobados por los canones, quieren entender que estos privilegios de la universidad sean revocados, y yo no negaré que en alguna manera han aprovechado estas espectativas á la universidad de Lobaina, pues el premio excita mucho á los estudiosos, mas tambien diré que ha habido en ello muchos abusos por parte de la universidad, nombrando muchos inabiles, y otros que aceptaban sin voluntad de residir ni residian, asi que los beneficios no eran servidos ni se aprovechaban, renunciándolos por pensiones, y hacian letigiosas cuasi todas las provisiones de los ordinarios, los cuales á esta causa quedaron muy ofendidos y indignados, y asi el obispo de Lieja y otros estan muy firmes en procurar que quede casado este privilegio, y sobre ello hacen aqui diligencias; yo voy entreteniendo la cosa lo mejor que puedo, esperando que venga la persona á quien querrán cometer la solicitacion deste negocio los de Lobaina, y pienso que se podrá hallar alguna forma para que cesando los abusos, y remediando á estos, puedan todavia tener algun premio los estudiosos con que se consiga el fructo que destas nominaciones se debe pretender, y verdaderamente debe mucho la religion y aquellos estados en esto, y tambien á V. Mag<sup>d</sup> del cuidado que desta universidad tiene, y de la de Duay, y de fundar en ambas las lecciones que para la buena institucion de los theologos conviene y son necesarias, y por mi parte no faltare conforme á lo que V. Mag<sup>d</sup> me manda hacer por las dichas universidades todos los oficios que pudiere, importandome á mi particularmente, por ser Lobaina en mi diocesi, y pudiendo esta de los doctos de la dicha Lobayna recibir tanta asistencia.

## V.

CHARLES II, DUC DE LORRAINE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Manuscrit n° 4698, fol. 50.)

Lunéville, le 20 mai 1570.

Monsieur: vous sçavez assez que les collations ordinaires des prélatz du conté de Bourgogne sont admises en mes païs. Ce que je fais pour entretenir la bonne voysinance des deux provinces, espérant que ceulx qui seroient promeuts par les collateurs de par deça des bénéfices situez au conté, recevroient le mesme traictement pour la puysance d'iceulx, comme ilz ont tousiours faict par cy devant.

Mais depuis peu de temps, par une plaincte que m'ont faicte les abbé et religieux de l'abbaye de Chalmozey <sup>1</sup>, assise en mesdicts païs, j'ay entendu que, combien ils ayent tousiours paisiblement joy de la collation du prieuré de Maras <sup>2</sup>, deppendant de ladicte abbaye et situé audit conté, sans onques de leurdict droict avoir esté depossessionnez à ung nommé Busfet, par importunité et suggestion, auroit obtenu, pendant les derniers troubles en Flandre, une nomination sur ledit prieuré, veult et prétend de jecter de leurdict droict lesdicts abbé et religieux. Et soub couleur de ce qu'il diet maintenir ung droict pour Sa Majesté, il a obtenu lettres en Flandres à la poursuite de ses fauteurs, par lesquelles l'on mandat à la cour de Dole de soustenir ladicte nomination quoy qu'il disoit, comme s'il falloit adjuger à Sa Majesté ce que l'on demande pour Elle, sans respect du droict des parties. Ce que je sçay estre contre la bonne intention qu'Elle a, que droicturière justice soit administrée en ses païs, et que l'on adjuge le droict à qui il appartient. A quoi vous avez tousiours tenu bonne main.

<sup>1</sup> L'abbaye de Chaumouzey, *Calmosiacum*, de l'ordre de St. Augustin, fut fondée, vers 1094, sous l'invocation de la Vierge. Voir *Gallia Christiana*, t. XIII, col. 1419.

<sup>2</sup> Le prieuré de Marast (Haute-Saône), de l'ordre de St. Augustin, fut fondé en 1120 par deux seigneurs, qui l'offrirent à l'abbaye de Chaumouzey. Voir *Académie de Besançon*, années 1876 et 1877, pp. 132 à 147.

Pour ceste cause et que je désire bien fort que lesdictes collations se maintiennent de costé et d'aulture comme d'ancienneté, j'ay bien voulu en escrire à Sa Majesté, et assister lesdicts abbé et religieux pour la requeste pertinente qu'ilz luy présentent, comme vous pourez veoir s'il vous plaist par la copie. Vous priant bien affectueusement, Mr, vouloir escrire et intercéder envers ceulx que congnoistrez estre nécessaire à ce que lesdits supplians soient prouvez de remède de justice, et qu'ils puissent obtenir conservation de leurdict droit. Ce que je reputeray à singulier plaisir, et me treuverez bien prest en aulture endroiet de recongnoistre en aulture endroiet, quand me voudret employer d'aussi bon cueur; que je prie Dieu vous donner, Monsieur, bonne et longue vie.

## VI.

LE PROTONOTAIRE CASTILLO <sup>1</sup> AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXVII, p. 143.)

Bruxelles, le 4 juin 1870.

.... Quanto al perdon, digo de la publication tanto de Su Santidad como de Su Magestad, Su Excellencia le a prolongado por unos 15 o 20 dias; y aun mas, y deve saver porque lo haze. Plega a Dios y a Nuestra Señora, que traiga aquel frutto que se desea, pero como veo el populo alterado, no se servira quanto; bien serria sy los principes conoscessen los humores de sus subditos.

El Señor Antonio del Rio es ydo a Bruges fasta que le tornen a llamar. Segun my parescer esta practica de Inglaterra cessa; y desde el principio se ha dicho por que estos Ingleses son grandissimos villacos y herejes segun entiendo, que no havia tres mayores herejes y falsos en Inglaterra, que los

<sup>1</sup> Sur le protonotaire Castillo, voir t. I, p. 169, note première.

tres deputados, que embiaron aquy, y con todas sus villaquerias segun se dize, haen saccado secretamente un navio cargado de armas de aquy. Son venidos en Louvain y en otras villas de aquy, infinitos Ingleses de 8 o 10 de esta parte, gente principal y rica y catholica de Inglaterra, que se haen oydo y oyere cada dia, por la gran tirania que la Reyna de un mes de esta parte a commençado a usar con un rigor extremo; que quiere y a mandado por todas villas, y lugares y aldeas, que cada uno a de venir a jurar en la parochia que vive, en manos de los deputados la nueva religion y abnegar la vieja con un juramiento terrible, sotto pena de confiscationes de bienes y cuerpo. Son venidos aquy sobrinos del cardenal Polo, principales cavaleros, cuyos hermanos la Reyna de uno de esta parte tema . . . . . , y morieon en la careel. Ame dicho un Ingles que tiene buenas intelligencias, que le veo cada dia con el duque, que la Reyna con quanto haze está arto perplexa, y que su gente que havia embiados en Scosia, que son rebutados y tornados en Inglaterra, y que los 50 o 40 navios, que partieron de Inglaterra estos dias con paños y mercaderias para Hambourg, eran llegados ally, pero que no hallaria despajo bien que havia Italianos ally, para los comprayos, para llevarles a Ancona; pero que hallavan que la conducta para Italia costaria mucho, y mas que los tolles de los señores, adonde havian de passar, costarian mucho y menos seguro de los voleurs de aquellos bandas. Y esto quanto alla recevido de vuestra señoria de 4 de mayo...

Cartas ay de Allemaña anoche, como la Reyna serra aquy por el mes de Julio. Y fasta oy no se piensa otro sino que vendra por el Ryn abaxo fasta Dordrech, y de ally a Zelanda. Y embiaron ayr los colores para hazer las leubreyas por los criados, negro, blanco y encarnado; del resto lo que mas trayhe este correo de la corte del Emperador, se dira oy lo que se podra saver.

La Reyna de Inglaterra, como el diablo la tiene por la garganta, haze sus acostumbradas mañas, que estos dias los suyos, aunque dize que no, haen tomado dos navios de aquy muy ricos cargados de mercaderia: estas cosas es imposible duren por que altramente los estados yran en perpetua ruyna, y asy, sy este passo queda cerado, es imposible que los Hollandeses paguen el subsidio que aquy estraen los deputados.

---

## VI.

## TRADUCTION.

Quant à la publication du pardon accordé par S. S. et par S. M., S. E. (le duc d'Albe) l'a différée de quinze à vingt jours et encore davantage <sup>1</sup>; elle a sans doute des raisons d'agir ainsi; plaise à Dieu et à Notre-Dame que l'on en obtienne les résultats voulus. Mais comme je vois combien le peuple est excité, j'en doute. Il serait convenable que les princes connussent les tendances de leurs sujets. M. Del Rio <sup>2</sup> est allé à Bruges, jusqu'à ce qu'il en soit rappelé. A mon avis cette manière d'agir de l'Angleterre doit cesser. Et dès le commencement il est avéré que ces Anglais sont très méchants et hérétiques. D'après ce que j'entends, ces trois députés envoyés ici sont les plus fieffés hérétiques et insignes fourbes du royaume <sup>3</sup>. Guidés par ces mauvais sen-

<sup>1</sup> Voir en ce qui concerne l'amnistie générale accordée par Philippe II, les *Placards de Brabant*, t. II, p. 149, P. Bor, *Nederlantsche beroerten*, t. I, liv. 3, p. 250 v°, et Van Meteren, t. I, liv. 3, pp. 319 et suiv.; *Antwerpsch chronykje*, pp. 208 et suiv. Conf. aussi un écrit intitulé : « Duca de Albische Pardon. Welches ist ein general oder allgemein Gnad und Verzeihung, so die Königliche Majestät ausz Hispanien in disem 1570 Jar hat lassen publicieren und auszuruffen belangend die Empörung. so sich in nechst vergangen Jaren in Niederlanden zugetragen. Aus Frantzösischer Sprach trewlich verdeutschet. Getrukt, in Jar 1570. »

Quoique cet acte soit daté du 16 novembre 1569, ce fut seulement le 10 juillet 1570, que le duc d'Albe adressa des lettres circulaires à ce sujet aux gouverneurs et conseils de Hollande et de Gueldre, au conseil d'Utrecht, au seigneur de Meghem pour la Frise, Overijssel, Groningue et Lingon, aux rentmaitres de Zélande et Bewesterschelde et au Grand Conseil de Malines. Ces lettres se trouvent dans la liasse 146 des archives de l'Audience et dans le registre 920 du Grand Conseil de Malines, p. 169 et suiv., où est transcrite aussi toute la correspondance sur ce placard. La fête du pardon général fut célébrée à Anvers le 25 juillet 1570. Voir Génard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. I, p. 298. — La lettre du Roi au duc d'Albe du 18 novembre 1569, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 413, 419, 680, donne des explications sur le pardon.

<sup>2</sup> Louis del Rio. Voir *Biographie nationale*, t. V, fol. 472.

<sup>3</sup> Trois personnages, nommés Thomas Cobham, John Marsh et Henri Cobham, Anglais, établis en 1570 aux Pays-Bas, rendaient compte au gouvernement de tout ce qui se passait dans ces provinces. Voir à ce sujet *Calendar of state papers, foreign, series of the reign of Elizabeth*, 1569-1571, pp. 216, 219, 381, 324, 328, 329, 330, etc. Dans une lettre du duc d'Albe au Roi, du 19 mars 1570, il lui rend compte de l'arrivée de Londres de Thomas Fiesco, accompagné de trois commissaires anglais, les plus riches négociants de cette ville, qui ne sont pas les trois personnages cités ci-dessus. Ils venaient, dit-on, supplier le Roi de faire à l'égard des biens saisis aux Pays-Bas ce que la Reine fera en Angleterre par rapport aux sujets du Roi. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, nos 943 et 950.

timents, ils ont envoyé secrètement un navire chargé d'armes. Nombre d'Anglais sont arrivés à Louvain du 8 au 10. Ce sont gens très riches, considérés et catholiques d'Angleterre, qui se sont enfuis et s'enfuient chaque jour par suite de la rigueur extrême que la Reine a exercée depuis un mois. Elle veut et ordonne que, dans toutes les villes, dans les villages et hameaux, chacun promette, sous serment prêté dans chaque paroisse entre les mains de délégués, d'observer la nouvelle religion et de renier l'ancienne, à peine de confiscation de biens et de corps. Sont arrivés ici des neveux du cardinal Pole, principaux seigneurs qui ont des frères très redoutés par la Reine... sont morts en prison. Un Anglais, très bien renseigné et que je vois chaque jour avec le duc, dit que la Reine est très perplexe, et que les troupes envoyées par elle en Écosse sont repoussées et rentrent en Angleterre, et que les trente à quarante navires chargés de draps et de marchandises, après avoir quitté le pays pour se rendre à Hambourg, y sont arrivés. Mais ils n'y trouvent pas de débit, malgré la présence d'Italiens, prêts à acheter ces marchandises et à les transporter à Ancône; mais ils ont reconnu que le transport pour l'Italie coûterait trop cher et que les droits de tonlieu des seigneurs, par les possessions desquels ils doivent passer, s'élèveraient trop haut, et qu'ils n'ont pas de garanties contre les bandes de voleurs. C'est tout ce que j'ai appris pour Votre Seigneurie, au quatre mai....

Hier au soir j'ai reçu des lettres d'Allemagne, d'après lesquelles la Reine sera ici pour le mois de juillet. Jusqu'à ce jour on croit qu'elle descendra la rivière par Dordrecht, et de là elle ira en Zélande. On y envoya les couleurs noire, blanche et rouge pour les livrées des domestiques. C'est tout ce que le courrier nous rapporte de plus remarquable de la cour de l'Empereur. On en dira ce qu'on pourra savoir.

La Reine d'Angleterre, que le diable tient par la gorge, continue ses machinations habituelles. Malgré ses dénégations, les siens ont pris des vaisseaux richement chargés de marchandises parties d'ici. Il est impossible que cette situation continue. Les états se ruineront, et si ce passage reste fermé, les Hollandais ne pourront payer le subside que les commissaires demandent.

---

## VII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, n° 953.)

Rome, le 14 juin 1570.

Esta será para dar aviso á V. Mag<sup>d</sup>, aunque lo tenga de otra parte, del contentamiento universal, que se ha podido conoscer por demostracion exterior que ha tenido la villa de Envers de la entrada que hizo el Zonio <sup>1</sup>, como obispo, habiendo el prevoste de Aire <sup>2</sup>, mi vicario, por orden y mandado del duque de Alba tomado como procurador tres dias antes la posesion del obispado de Envers, y del abadia de St-Bernardo, adonde el abad de Morimont <sup>3</sup>, Frances <sup>4</sup>, vicario del cardenal de Claraval, habia ordido arta contradiccion y grandes protestas. Mas el dicho mi vicario tracté de manera con los que las habian de hacer, que en lugar de protestar, se señalaron en procurar que los religiosos siguiesen con mucha prontitud y sin contradiccion la voluntad de V. Mag<sup>d</sup>. Aprovechó muy mucho para el egemplo y porque todo pasase bien, el buen oficio que hizo el duque, que dende la iglesia de los Carmes, que está en la Mere de Enveres adonde se vino vestir el obispo de sus habitos de coro, le acompañó á pie hasta la iglesia mayor y assistió á la entrada, y a la missa con mucho contentamiento y admiracion de todos. Y anduvo con sus caballos á recibir el dicho obispo Mons<sup>r</sup> de

<sup>1</sup> François Sonnius, nommé premièrement évêque de Bois-le-Duc, passa au siège d'Anvers, le 4 avril 1570, et mourut le 28 juin 1576. Philippe II l'avait chargé de négocier à Rome les affaires relatives à l'érection des nouveaux évêchés en Belgique, et le présenta au pape par lettre du 16 novembre 1569. Voir sur sa vie et ses actes les *Bulletins de la Commission d'histoire* et spécialement le *Synopsis actorum ecclesiae antverpiensis*, publié par M. De Ram en 1856, p. 28; Le Roy, *Théâtre sacré de Brabant*, t. III, p. 11. Son entrée à Anvers eut lieu le 4<sup>or</sup> mai 1570. Elle est décrite dans Dicrixiensens. *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. V, p. 425, et De Ram, *Synod. antv.*, p. XI.

<sup>2</sup> Maximilien Morillon, voir t. I, p. 42.

<sup>3</sup> Jean Coquey, abbé de Morimont, mort en 1576.

<sup>4</sup> Voir t. I, p. 40.

Meghem <sup>1</sup> fuera de la tierra, de manera que se vea claro que la contradicción de los obispados nuevos no se hacía por los pueblos, sino en cuanto movidos por los que se servían de la plebe, para que la multitud hiciese sin reprehension. lo que ellos sin faltar claramente á lo que debían no podían hacer. Doy gracias á Dios que todo vaya también encaminado, y tengo por cierto que el nuevo obispo de Bolduch habrá entrado sin ningún embarazo, y el dicho obispo de Envers ha entrado con muy buen pie, predicando, dando eleemosinas, y haciendo otras obras de muy buen ejemplo! Déle Dios gracia que siga de bien en mejor.

No podemos aquí acabar lo de Deventer y Harlem <sup>2</sup>, por no acabar los solicitadores de enviar desde Flandres los recaudos que saben ser necesarios, y sin los cuales no sirve á cosa ninguna haber enviado las nominaciones, como tantas veces se les ha escrito, y lo saben mejor que nosotros, viniendo los dichos recaudos no se faltará de hacer todo lo que se pudiere, habiendo el Cardenal Borromeo <sup>3</sup> nombrado por substituto el Cardenal Alciato <sup>4</sup> á quien he informado y informaré siempre de muy buena gana, y aun le he ofrescido que cada vez que hubiere cosa intrincada, y que por los nombres, y no saber la tierra le podría poner en dificultad, que yo mismo de muy buena gana proporné lo que el quisiere para aliviarle el trabajo.

Para los once deste mes se ha intimado con voluntad y consentimiento del duque, el concilio provincial de mi Provincia, y con la ocasion de haber llamado el dicho duque los obispos y sufraganeos para lo de la absolucion

<sup>1</sup> Charles de Brimeu, comte de Meghem, gouverneur de Gueldre, etc. Voir t. I, p. 40, note 2.

<sup>2</sup> Il s'agit ici de différentes dispositions à prendre au sujet des diocèses de Deventer et de Harlem, et des nominations des titulaires à ces évêchés. Gilles Montanus, appelé à remplacer, dans l'évêché de Deventer, Jean Mahuse, qui avait résigné ses fonctions en 1570, fut seulement consacré le 29 octobre de la même année. Les difficultés au sujet du diocèse de Harlem furent aplanies par une bulle du 11 décembre 1570, et la consécration de Godefroid de Mierlo, qui remplaça Nicolas de Nieuwlant, eut lieu le 4 février 1571. (Voir dans les *Archives de l'Audience* le registre intitulé : Évêchés de Harlem et de Deventer.) C'est de ces retards que Granvelle entretient le Roi. Ils étaient dus au défaut d'envoi d'argent par les solliciteurs. Pour obtenir l'expédition des bulles, ils étaient obligés de faire des avances aux employés de la chancellerie. Voir, au sujet des droits à payer de ce chef, le chapitre intitulé : *Del sotto dotario*, p. 68, du livre : *Relatione della corte di Roma*, par Rasponi, Rome, 1664, in-12.

<sup>3</sup> Plus tard saint Charles Borromée, qui à la cour de Rome était chargé du protectorat des affaires de la couronne d'Espagne.

<sup>4</sup> François Alciati. Voir t. III, p. 359, note 5.

que Su Santidad ha cometido á Mons<sup>r</sup> de Cambray <sup>1</sup> con facultad de substituir para los que han conversado con hereges, y seguido engañados sus opiniones, se ha tenido oportunidad para prevenirles en esto, y tractar con ellos de la materia del dicho concilio, que mas de tres años ha voy preparando, correspondiendo á mi vicario y otros mis oficiales continuamente una, dos ó tres veces la semana, para que mi ausencia de mi obispado se supla en alguna manera, y espero que haran algo que sea para el servicio de Dios y buen gobierno de aquellas nuevas Iglesias.

Escribenme particulares, que la publicacion del breve de Su Sant<sup>d</sup> se haria el dia del Corpus Christi, y que al mismo dia publicaria tambien el duque de Alba el perdon de V. Mag<sup>d</sup> en todas partes, plegue a Dios se haga todo como conviene al servicio de V. Mag<sup>d</sup>, reparo de la religion, sosiego y seguridad de aquellos estados.

Escribenme tambien que hecho el perdon, V. Mag<sup>d</sup> repartira algunas mercedes á los del consejo que en aquellos estados han servido, y yo no puedo dejar de acordar á V. Mag<sup>d</sup>, por lo bien que sé que han hecho, y antes de mi partida, y despues, y con peligro de sus personas en los tumultos el consejero Assonleville <sup>2</sup> del consejo privado, el consejero Blaser <sup>3</sup> del consejo de Malines, que ha sido del consejo criminal, y con esto se ha hecho odioso, demas que en tiempo de Madama de Parma, y en la baxa Flandres, y en Tornay y en otras partes, se empleó muy bien contra los hereges para el sostenimiento de la religion, poniendose muchas veces en grandisimo peligro. Hay tambien el secretario Vansderaa <sup>4</sup> que es pobre y cargado de hijos, y ha mas de treinta años que sirve á la casa, y si no es ayudado es imposible que pueda llevar adelante el peso de su familia. Tambien sabe V. Mag<sup>d</sup> cuantos años ha servido al Emperador de gloriosa memoria, el secretario Bave <sup>5</sup> y todavia continua el servicio, y destes hablo tan conocidos á V. Mag<sup>d</sup> solo para acordarlos, suplicando que tenga memo-

<sup>1</sup> Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai, qui avait reçu du pape les lettres de pardon. Voir la liasse 116 des *Archives de l'Audience*.

<sup>2</sup> Christophe d'Assonleville. Voir t. I, p. 10, note 1.

<sup>3</sup> Jean de Blaesere. Voir t. I, p. 121, note 1.

<sup>4</sup> Jean Vander Aa, secrétaire d'État, nommé en 1562. Voir Butkens, *Trophées de Brabant*, t. III, p. 192.

<sup>5</sup> Josse Bave. Voir t. I, p. 25, note 1.

ria dellos en el repartimiento que se hiciere, no me moviendo otra cosa sin el puro servicio de V. Mag<sup>d</sup>.

El baron Nicolas de Polveiler <sup>1</sup> me escribe que el comisario Schwartz, que servio de comissario á V. Mag<sup>d</sup> para las muestras de la gente alemana en St-Quintin y Adorlans, vasallo del Principe d'Oranges y que dependia del, y que se procuró por buena manera saliese de Flandres, porque daba aviso, y escribia discursos prejudiciables al servicio de V. Mag<sup>d</sup> á muy muchos Principes y Señores de Alemaña, era venido agora á Strasburg, para tractar con el obispo de Strasburg que es pariente del Principe d'Oranges y con Suendi <sup>2</sup>; para que obrasen en la Dieta próxima, que el Emperador y todos los Principes del imperio, intercediesen con V. Mag<sup>d</sup> por el principe d'Oranges para que le perdonase, y es bien que V. Mag<sup>d</sup> lo sepa, porque si esto acaban sea prevenido de lo que hubiere de responder. y pienso dar tambien aviso dello al duque de Alba. Añade el dicho Polveyler que el dicho Suendi habla muy mal de las cosas de V. Mag<sup>d</sup>, y que haciendo profesion de católico, trata de manera de las cosas de la religion en las conversaciones donde se halla, que dice el dicho baron, que teme que muchos caballeros de aquellas partes que hasta aqui no se habian osado declarar, se declararán ó calvinistas, o de la confesion de Augusta.

Mons<sup>r</sup> de Vergi <sup>3</sup> escribe al guardasellos Hopperus, que descaria erigir en condado su baronia de Chanlité. Tambien querria que V. Mag<sup>d</sup> le diese el titulo de gobernador del condado de Borgoña absolutamente, porque no lo tiene sino en comision como en el tiempo qua era gobernador el principe d'Oranges. V. Mag<sup>d</sup> sabe que ha servido muy bien, y meresce ser favorecido, yo le habia exhortado á que esperase de pedir esto del gobierno, hasta tanto que V. Mag<sup>d</sup> diese á los gobiernos particulares la ley y forma que se habia entendido V. Mag<sup>d</sup> querria dar, para que los gobernadores particulares no se sirvan de la autoridad que pretendian contra la de V. Mag<sup>d</sup>, y de quien estuviere en Flandres gobernador general, todavia paresceme que pretende dende agora hacer su demanda.

<sup>1</sup> Le baron Nicolas de Polweiler, colonel d'une troupe de Hauts-Allemands au service du Roi, figure dans les troubles du XVI<sup>e</sup> siècle, et spécialement dans le pillage de la ville d'Anvers en 1576. Voir *Documentos ineditos*, t. LXXIV, p. 455.

<sup>2</sup> Lazare de Schwendy, colonel, baron de Hohen-Landsperg. Voir t. I, p. 189, note 1.

<sup>3</sup> François de Vergy, s<sup>r</sup> de Champlitte. Voir t. I, p. 50, note 3, et t. II, p. 44, note 2.

V. Mag<sup>d</sup> me habia mandado que asistiese al embajador para obtener el perdon del hijo de maestro Miguel <sup>1</sup>, el pintor, y para que Su Sant<sup>d</sup> se contentase sacarle de la galera, esto se ha acabado y nos ha ayudado muy bien en ello como inquisidor el cardenal Pacheco <sup>2</sup> por su parte. Halo concedido Su Sant<sup>d</sup> y mandado escribir cartas á Juan Andrea Doria <sup>3</sup> para que lo ponga en libertad, mas es con condicion que venga á vivir conmigo algun tiempo porque se confirme en la fée, y que veamos si realmente queda arrepentido. Si viniere le recibiré de buena gana, pues pienso que en ello serviré á V. Mag<sup>d</sup>, viendo la aficion con que manda solicite su liberacion.

---

### VIII.

SIGISMOND, ROI DE POLOGNE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n<sup>o</sup> 9473, fol. 516.)

Varsovie, le 18 juin 1570.

Sigismundus Augustus, Dei gratia rex Poloniae, . . . etc. . . . . R<sup>mo</sup> in Christo patri domino Antonio Granvellano, S. R. E. presbitero, cardinali et archiepiscopo Mechliniensi, amico charissimo et honorantissimo, salutem et omnis felicitatis continuum incrementum. R<sup>mo</sup> in Christo pater, domine amice noster charissime et honorantissime, qui sit amor noster erga R. Vestram, quæ Benevolentia ex R<sup>mo</sup> in Christo patre domino cardinali Varmiensi, litteras vestras cognoscet.

Quamobrem si quando usuvenerit, ut is gratia et benevolentia Paternitatis Vestrae opus habuerit in Barenibus negociis nostris, petimus à Paternitate Vestra ut fidem Paternitati illius non secus quam nobis ipsis habeat,

<sup>1</sup> Raphaël, fils de Michel Van Coexyen, peintre célèbre de Malines.

<sup>2</sup> François Pacheco, archevêque de Burgos, etc. Voir t. I, p. 7, note 1.

<sup>3</sup> Jean-André Doria, amiral de l'escadre génoise de Philippe II. Il commanda la flotte espagnole destinée à porter des secours à l'île de Chypre contre les Turcs, et assista à la bataille de Lépante.

et se benevolentia et amore nostro delectari declaret et ostendat. Bene valere Paternitatem Vestram optimus.

---

IX.

LE MAÎTRE DES COMPTES VIRON <sup>1</sup> AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXVII, p. 149.)

Bruxelles, le 18 juin 1570.

Les États de Flandre ont accordé les deux millions que demandait le Roi, au lieu des dixième et vingtième que l'on payait précédemment. Néanmoins il se trouve toujours quelque queue. Ce qui retarde le paiement des gens de guerre. L'on poursuit à diligence le centième et l'on exécute les biens des retardataires.

On a tué la nuit dernière un page du duc d'Albe, qui de la cour s'en retournait en son logis. On attribue le crime plutôt à gens de par deçà qu'à Espagnols <sup>2</sup>.

Les portes de la ville sont demeurées serrées tout le jour, avec grande garde et murmuration des Espagnols.

On a fixé au 22 de ce mois la publication de l'amnistie, laquelle sera la bien venue; car elle est longuement attendue. La garnison (allemande) de Valenciennes est toujours soulevée. Son colonel, le comte de Lodron <sup>3</sup>, est

<sup>1</sup> Odet Viron. Voir t. I, p. 57, note 5.

<sup>2</sup> « Les meurtriers du page sont les sieurs d'Ensy et Altapeña (Hauteroche), ce dernier fils de Barlaymont, qui l'ont tué dans une rue en sortant d'un souper, où se trouvoient plusieurs convives de distinction. Hauteroche a disparu depuis ce moment et son frère a été arrêté, quoique innocent, par suite de cette affaire. Un édit a été de suite publié, portant ordre aux assassins de venir se présenter devant l'auditeur pour se purger de l'accusation. M. de Barlaymont père est inconsolable. » (P. Castillo, lettre du 24 juin, *Ibid.* fol. 134.)

<sup>3</sup> Le comte Albéric de Lodron, commandant d'un régiment de Hauts-Allemands. Voir t. II, p. 584, note 5. Il fut arrêté par ses propres soldats. Voir P. Bor, *loc. cit.*, liv. V, p. 157 v°.

traité par elle fort rudement, étant en une chambre assis en terre, bien enferré, n'ayant lit pour coucher et n'ayant que le pain et l'eau pour nourriture. On envoie de l'argent pour les payer; mais il ne veulent le recevoir qu'en ville; ce qui fait craindre qu'ils ne se contenteront : car à gens désespérés n'y faut attendre grande raison. On prétendait que les Espagnols de Malines iraient à Alost; mais Viron en doute, parce que les Flamands, en faisant leur accord, ont réservé qu'ils seraient exempts de mangeries des gens de guerre et que pour les contenter Malines souffrira encore.

## X.

THOMAS PERRENOT <sup>1</sup>, SEIGNEUR DE CHANTONAY, AU DUC D'ALBE.

(Bibliothèque de Besançon. — Ambassade de Chantonay, t. VII, fol. 44-45.)

Spire, le 21 juin 1570.

Il témoigne sa surprise de l'ordre qui vient de lui être transmis par le duc d'assister à la diète prochaine comme représentant du Cercle de Bourgogne <sup>2</sup>. Cette fonction, honorable en elle même, et qui, de prime abord, pourrait flatter même les plus grands personnages, n'est pour lui qu'une disgrâce; car il y a déchéance incontestable à passer de l'emploi de mandataire d'un souverain commandant à plusieurs royaumes, à celui de représentant d'une faible partie de ces mêmes États. Longues réflexions sur les inconvénients de la nouvelle position qu'on lui fait relativement à son crédit et à ses intérêts matériels. Cependant il est disposé à tout sacrifier au bon plaisir du Roy Catholique.

<sup>1</sup> Chantonay, ayant reçu son congé, fut remplacé par le comte de Monteagudo. Le Roi proposa de nommer le premier au gouvernement d'Anvers et membre du conseil d'État. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, nos 932, 934; *Mémoires* de Fréd. Perrenot, p. 1x.

<sup>2</sup> Le comte d'Eberstein avait pareillement cette mission.

On voit par une lettre du secrétaire Çajas à l'abbé Jean Saganta <sup>1</sup>, datée de Ségovie, le 28 novembre suivant (*Ibid.* fol. 88), que l'intention du Roi en pourvoyant Chantonay de ce nouvel office n'a d'autre but que de le fixer en Allemagne et de lui procurer quelque repos. Çajas écrira ce jour même à cet ancien ambassadeur, pour lui demander comment il se trouve de ce changement, afin que dans le cas où il n'en serait pas satisfait, on avise aux moyens de le contenter d'une autre manière.

—

## XI.

## LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXVII, fol. 178.)

—

Madrid, le 25 juillet 1570.

... Bien creo yo que segun lo que el duque me ha escripto, la hora de agora deve ser publicado el perdon general, que por buen respecto lo ha differido, y yo tambien la provision de los gobiernos y vandas....

... Fué bien advertirme de lo que os ha escripto et baron Nicolas de Bollwiller, de la yda del comissario Schwartz a tractar con el obispo de Strasburg y con Schwendi, que procurassen que el Emperador y principes del Imperio intercediessen por el de Oranges para que yo le perdone, aunque estoy tan lexos de hazerlo, quanto el de merescerlo, y assi creo que no se me pedira, y quanto se me pidiesse pienso darles la negativa tan resoluta que nunca mas se me propunga, y lo que el dicho Bollwiller os escribe de Lazaro Schwendi, y de sus malas entrañas y peores obras, a mi no se me ha hecho nuevo, porque ha dias que le tengo conosciendo por muy ruyn subjecto, y al Bollwiller por tan bien intencionado y aficionado a las cosas

<sup>1</sup> Çajas et Jean Saganta, secrétaires à Madrid.

de mi servicio, que holgava se lo deys a entender assi para le conservar en esta su devocion y buena inclinacion....

---

XI.

ANALYSE.

---

La publication du pardon général, différée jusqu'ici pour de bonnes raisons, doit avoir eu lieu à cette heure dans les Pays-Bas <sup>1</sup>. Le roi remercie le cardinal de lui avoir fait part de l'avis donné par le baron Nicolas de Polweiler <sup>2</sup> que le commissaire Schwartz <sup>3</sup> faisait des démarches auprès de l'évêque de Strasbourg et de Schwendy <sup>4</sup> pour obtenir, par leur entremise, que l'empereur et les princes de l'Empire sollicitassent auprès de S. M. la grâce du prince d'Orange. Philippe a l'assurance qu'on ne lui adressera pas une demande semblable; mais si par hasard on venait à la lui faire, il se propose de la refuser si carrément de manière que les solliciteurs ne la réitéreront plus. Quant à Schwendy, le témoignage que rend de lui Polweiler ne le surprend en aucune manière, l'ayant tenu constamment *pour un fort triste sujet*.

<sup>1</sup> L'amnistic datée du 16 novembre 1869, seulement rendue publique le 16 juillet suivant, a été beaucoup plus restreinte que le peuple ne s'y attendait, et les grâces concédées sont si peu nombreuses, que l'on n'en tient aucun compte. Le peuple demeure pauvre comme auparavant, et son sort ne paraît pas devoir s'améliorer. Le nombre de ceux qui se sont expatriés est très considérable. (P. Castillo au cardinal, lettres des 19 et 21 juillet.) Voir plus haut, p. 20, et De Ram, *Synod. antv.*, p. xii.

<sup>2</sup> Le baron Nicolas Polweiler. Voir sa notice, t. I, p. 73, note 1.

<sup>3</sup> Le docteur Jacques Schwartz, conseiller et commissaire de Guillaume, prince d'Orange, dans sa principauté d'Orange, fut employé par lui dans plusieurs missions délicates, en France, auprès de l'empereur et du landgrave de Hesse, en Westphalie, etc. Voir Groen Van Prinsterer, t. I, p. 187, 398; t. III, 7, 77, 113, 297, 299, 360, 394, 309; t. IV, 233, etc.

<sup>4</sup> Voir sa notice, t. I, p. 189, n° 1.

## XII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, n° 977.)

Rome, le 7 septembre 1570.

La de V. Mag<sup>d</sup> de 23 de julio he recibido, y verdaderamente es asi como V. Mag<sup>d</sup> dice, que el haberse hallado el duque presente cuando se tomó la posesion de Enveres, ha servido mucho para que todo el mundo conociese cuanto quiere V. Mag<sup>d</sup> autorizar la religion y las cosas eclesiasticas, y lo hizo de tal manera el dicho duque, que dió á toda aquella tierra grandísimo egemplo. He hablado aqui con el cardenal de Claraval, diciendole cuan mal parecian los oficios que el abad de Morimont<sup>1</sup> habia hecho : mostró espantarse que tal hubiese hecho, y añadió que era verdad que de principio hizo oficios con Su Santidad por ver si podria estorbar la union de las abadias, mas que de la respuesta de Su Santidad, conosco claro que se entendia en esto con V. Mag<sup>d</sup> y que era por demas pensar se hubiese de romper lo concertado, y que asi habia escrito á Mons<sup>r</sup> de Morimont no tractase mas dello, y que de nuevo le escribiria, y tambien al abad de Villers<sup>2</sup>, que es padre abad de los que son de su orden en aquellos estados, rogandome que nos entendiesemos el y yo en las quejas que pudiesen venir y que el me correspondiera de manera que V. Mag<sup>d</sup> habria causa de contentarse, y esto me dijo porque yo le habia representado cuan mal tomaria V. Mag<sup>d</sup> que atravesase su santa intencion, y que no habia para que pensar que cosa hecha con tan maduro consejo se hubiese de deshacer, pues era todo en beneficio publico y por conservacion de la religion, y que si el de Morimont continuaba hacer malos oficios, daria causa á V. Mag<sup>d</sup> y á sus ministros de irle á la mano, y aun de no consentir que platicase mas en aquellos estados. Ya habrá entendido V. Mag<sup>d</sup> por otras cartas mias, como

<sup>1</sup> Jean Coquey, abbé de Morimont. Voir plus haut, p. 24, note 2.<sup>2</sup> Mathias Hortebeeck, abbé de Villers de 1554 à 1579. Voir sa biographie dans Sanderus, *Chorographia sacra*, t. I, p. 453.

se despacho el obispado de Deventer <sup>1</sup>, y luego se enviaron los recaudos para la consagracion del obispo, y porque tomase la posesion en la cual espero que será ya puesto y que habrá tenido el calor del duque, que habrá estado tan cerca á Nimega, donde habrá recibido la Reina nuestra señora á la cual dé Dios muy buen viage.

Para el obispado de Harlem <sup>2</sup> no nos escriben aun nada, ni es venida la nominacion ni otros recaudos: en viniendo no faltare de hacer lo que pudiere y informaré, y yndaré al cardenal Alciati <sup>3</sup>, el cual pone siempre mas dificultad en los negocios de lo que conuernia, y de manera que he sido forzado decirle que le queriamos por viceprotector, y no por fiscal contra los estados de V. Mag<sup>d</sup>. Espero que se doblará, que no lo hace por malicia, ni por dejar de ser muy aficionado servidor de V. Mag<sup>d</sup>, sino que tracta asi todos los negocios que estan á su cargo, y dello han dado queja alguna vez Portugueses, siendo como es por Borromeo vice protector dellos.

Mi concilio provincial se acabó gracias á Dios muy bien y con autoridad, con las prevenciones que mas de dos años antes se han hecho continuamente por preparar la materia; y presedió en el concilio el obispo de Ypre, como mas antiguo obispo de consagracion, y lo ha hecho muy bien, que es muy docto y muy sancto prelado. Los decretos he enviado al duque Dalba, porque los mande ver, y de su consentimiento para que se puedan imprimir, no habiendo querido que se imprimiesen aqui ni en otra parte, sin que los vea primero y mande examinar, porque no haya cosa en perjuicio del servicio de V. Mag<sup>d</sup> que es lo á que debemos pretender despues del servicio de Dios.

El perdon general se publicó como á V. Mag<sup>d</sup> han escrito y han mostrado los de aquellos estados menos satisfaccion de la publicacion de lo que yo quisiera, pareciendoles que siendo la data de noviembre del año pasado se ha publicado bien tarde, y que publicándose despues de tanto tiempo que ha que el Consejo de los troubles ha entendido en el castigo de los culpados, haya aun tantas restricciones: mas el duque les ha dado algunas razones, par las cuales de razon debrán haber tenido algun mas contenta-

<sup>1</sup> Jean Mahuse. Voir plus haut, p. 24, note 5.

<sup>2</sup> Nicolas de Nieulant. Voir plus haut, *ibid.*

<sup>3</sup> François Alciati, Milanais. Voir t. III, p. 559, note 5.

miento y cuando se declararán las mercedes que V. Mag<sup>d</sup> ha hecho provision de gobiernos bandas y otras, podrá servir esto para dar mayor contentamiento á los que hasta aquí no le tenían, y beso pies y manos á V. Mag<sup>d</sup> por la memoria que ha sido servido tener de los que teniendo principal mira á su servicio, le he encomendado, los cuales verdaderamente han servido muy bien y pasan necesidad.

Hasta aquí no tengo nueva de la resolucion que V. Mag<sup>d</sup> habrá tomado sobre que me remite al dicho duque, de quien no habemos podido tener cartas estos dias mientras ha sido ocupado en el recibimiento de la Reina nuestra Señora.

He visto lo que V. Mag<sup>d</sup> me responde, sobre lo que se habia de solicitar en la Dieta en favor del principe d'Oranges, que quedará secreto como V. Mag<sup>d</sup> manda, y no faltaré de procurar siempre de entretener la voluntad del baron del Polveiler, aunque es menester que yo vaya muy atentado con el, por la pretension que como sabe V. Mag<sup>d</sup> tiene, siendo los Alemanes interesados como son, y tomando por obligacion cualquier palabra cortes cuan general ella sea.

El hijo del pintor Miguel <sup>1</sup> esta conmigo, conforme á lo que escribi á V. Mag<sup>d</sup> que Su Santidad habia resuelto, yo procuraré qu no pierda tiempo y que vaya designando sobre las pinturas y estatuas que por aquí hay, porque aprenda y pueda algun dia servir á V. Mag<sup>d</sup>, y tendré cuidado de hacerle instruir en lo que pudiere haber dubda, para que no caiga en la falta pasada, y hasta aquí me parece buen mozo y que reconoce su falta, imputandola á mocedad y á mala compañía.

El dicho duque sobre lo que los míos le han representado, me ha dado ya algunas veces suspension de la egecucion del centésimo que se ha otorgado en Flandres, como se ha hecho á los de la orden y algunos de los ministros, asi de las finanzas como otros : yo no he en ello importunado á V. Mag<sup>d</sup>, pensando que el dicho duque escribiendo por otros, habrá tambien escrito por lo que me toca, y como el año pasado no he recibido de Aflighem sino 600 escudos, y no goce de la pension de España dende que me pusieron en la posesion, ni me ha pagado buena parte de las pensiones pasadas el que V. Mag<sup>d</sup> habia nombrado á Aflighem, ni por ser fraile hay donde tomar,

<sup>1</sup> Raphaël Van Cocxyen, fils de Michel Van Cocxyen, peintre flamand.

antes le doy entretenimiento, y que por el mal gobierno suyo y de Mons<sup>r</sup> de Tornay <sup>1</sup> no llegara la renta á 4000 mil escudos, segun la cuenta que se ha sacado de las cuentas viejas, y de la que se tomó el año pasado, y pago mas de dos mil florines de lo mio por el entretenimiento del servicio de la Iglesia y oficiales, y siendo muy gran suma la que puedo dar, por cuenta que he perdido despues que me mando V. Mag<sup>d</sup> aceptar Malines y dejar Arras, yo suplico á V. Mag<sup>d</sup>, sea servida que no sea yo de peor condicion en esto del centésimo, siendo cardenal y antiguo criado á la casa, que serán los de la orden y los de las finanzas, y que sea servido escribir sobre ello alguna palabra al duque, que sera para mi muy grande y crescida merced.

---

### XIII.

PEDRO CASTILLO AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXVII, fol. 259, 240.)

Anvers, le 16 octobre 1570.

Antes anoche el duque dezia, allende de los 45 encomiendos declarados aquy, y dados a muchos gentiles hombres y cavalleros de estos estados, como tenia orden de Su Mag<sup>d</sup> de otros 100<sup>m</sup> flor. de renta cada año, de los bienes confiscados que ay aun, que se distribueran en diversas pensiones de mil, y 600 ó 800 florins por cada pension, que se daran a personas de que se haen trayhido bien en los magistrados y otros cargos aquy, y moriendo uno de estos, se dara la pension a otro benemerito, de modo que haverá arto que dar a los que haen merecido algo, tambien parece que se a de fondar un collegio de Espagnoles en Lovayna y Duay, en los quales no se reciveran sino españoles, y en Salamanca y Alcalá se fonderan otros collegios para Flamencos, para que creó apriendan los humores unos de

<sup>1</sup> Guilbert d'Ognies, évêque de Tournay de 1563 à 1574. Voir Le Maistre d'Astaing, *Recherches sur la cathédrale de Tournai*, t. II, p. 105.

otros, ay cierto mucha hazienda de particulares confiscada, que de los SS no ay nada, que mas debitos ay que hazienda, lo Hollanda solamente me dizen que de particulares inportan mas de 70<sup>m</sup> florenos cada año, plega á Dios que podamos veher estas bonas obras puestas en effecto.

Fasta oy sabado 14 de octubre no tenemos nueva de la llegada de la Reyna, sino por conjetura de marineros que vienen cada dia de Bordeaus y otras partes de Francia, y de aquel mar de Spaña, no podra tardar la buena nueva que todos asperamos.

La partida del duque se tiene y se afirma por cierto, esto marche sin especificar el que vendra en su lugar sino por conjeturas.

---

### XIII.

#### ANALYSE.

---

Outre les 45 *encomiendos* déclarées ici et données à des gentilshommes et cavaliers du pays, d'après les ordres du Roi, on créera des pensions de mille six cent ou huit cent florins à prendre sur les biens confisqués.

Dans la vue de récompenser les personnes qui se sont signalées par leurs services soit dans la magistrature, soit dans d'autres emplois, le Roi vient d'assigner à un grand nombre d'entre elles et sur les biens confisqués aux rebelles, des pensions réversibles après leur mort sur la tête d'autres sujets, également dignes de ses faveurs, mais pour lesquels on n'a pu faire d'abord ce qu'ils méritaient.

La majeure partie de ces biens provient de simples particuliers; car la noblesse n'avait guère que des dettes. On parle de fonder à Louvain et à Douai un collège, dans lequel on n'admettra que des Espagnols, et à Salamanque ou à Alcalá un autre, dans lequel les Flamands seuls seront reçus; cette mesure a pour but de familiariser la jeunesse de chacune des deux nations avec les mœurs et le caractère de l'autre<sup>1</sup>. — Le départ du duc d'Albe est considéré comme certain; mais on ignore qui le remplacera dans le gouvernement des Pays-Bas.

<sup>1</sup> Par un édit antérieur du 4 mars 1570 (n. st.), le duc d'Albe avait défendu la fréquentation des universités étrangères et ordonné d'en faire retirer les écoliers. Voir *Placards de Flandre*, liv. II, p. 1.

## XIV.

## LES CANTONS SUISSES CATHOLIQUES AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 9475, Recueil III, fol. 326.)

Lucerne, 29 octobre 1570.

Reverendissime in Christo pater ac illustrissime princeps. Reverendissimæ dominationi vestræ nostra offerimus obsequia quæque promptissima. Dilectus noster amicus et consiliarius generoso natalium splendore conspicuus Judocus Segisser, eques auratus et Sanctissimi Summi Pontificis Pii quinti custodiæ nationis Helvicæ præses, multis modis et summis laudibus nobis narravit quantopere R. D. V. singulari humanitate et beneficiis eum, ipsamque societatem Helvicam prosequatur, fideque et officiis in suis nec non et nostris negotiis in omnibus modis foveat, assistat ac promoveat; quare nomine nostro, nostræque patriæ pares gratias vix agere possumus nedum referre, tantum autem R. D. V. debere profiteamur, ut nullis vel paucis officiis, labore aut industria nostra satisfacere posse videmur. Utinam autem aliqua nobis daretur opportunitas, qua animum nostrum non solum declarare verbis, sed ipsis etiam operibus, quasi gratissimi commonstrare possemus. Reliquum est quod præfatum amicum et consiliarium nostrum Judocum a nobis, propter innatam ac singularem suam virtutem, nec non prudentem ac fidelem in nos observantiam, omnibus unice dilectum totamque nostram nationis ipsius societatem, et omnia quæ ad patriam nostram spectant negotia etiam, atque etiam perbenigne commendamus; nosque R. D. V. semper studiosissimos esse eadem sibi persuadeat, quam in Dei gloriam Ecclesiæque salutem et commodum Christum Optimus Maximus quam diutissime servet incolumem.

Sculteti, ammani et senatus quinque catholicorum cantonum Lucernæ, Urania, Svitia, Subsylvania, et Zugii.

## XV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A L'ABBÉ SAGANTES.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXVII, fol. 267 )

Rome, le 10 novembre 1570.

Acabame de dezir Mons<sup>r</sup> Ill<sup>mo</sup> d'augusta, que tiene nuevas que Pfintzing acabo, si es assi, dios le tenga en el cielo, y en este caso, desseo que V. Mag<sup>d</sup> diga a Su Mag<sup>d</sup>, de mi parte que entiendo que et tenia intelligentia y correspondentia con infinitos principes, y otros en Alemaña, bien sea que no hazia trahison, mas es gran ruyna para los negocios destado, que ministros de Principes y suos secretarios hagan este oflicio, y lo hazia porque desto se aprovechava, y le daran bien un acuerdo que estando en Flandres, a tiempo de Madama de Parma, dimos una avez quexa dello a Su Mag<sup>d</sup>, porque de lo que Su Mag<sup>d</sup> resolvió que se devia tractar con los pensionarios Alemanes, y de la paya y de lo demas, fueron por Pfintzing cada uno dellos particularmente avisados, y V. Mag<sup>d</sup> use como despues se podia tractar, y no se hazia cosa en España, que por su medio no se supiesse en Alemaña, que suele ser causa de mucho daño a los negocios, y da materia de discurrir a gente tan umbrosa, como son Alemanes, y quando de los mesmos secretarios, los ministros que tractan los negocios se han de recatar es harto gran mal. Digo todo esto, porque Su Mag<sup>d</sup> mire muy bien, quien pondra en su lugar, no sé si dexa de los que tenia en caso hombre para esso, mas en fin emporta que Su Mag<sup>d</sup> mire de quien se fia, y mas de gente tan venal, como Son Alemanes: Scharemberger que tengo por hombre de bien sino me engaña, y el presidente Viglio podrian nombrar alguno mas, sea quienquiere, es menester salvo mejor parescer, interdizir a el que fuere so grave pena, que no trate, ny tenga estas intelligentias, ny se encargue de negocios de particulares, ny lo hagan los que fueren en su compañía ny reciba presentes, ny entretenimiento de otro, que de Su Mag<sup>d</sup>, y que este se le de tal, de que pueda honradamente vivir el querer et buen... hazer del señor, y gastar mas de lo que tenia le ponía en

esta vana calidad, y por emportar esto tanto al servitio de Su Mag<sup>d</sup> me ha parecido del vertir dello, por medio de V. Mag<sup>d</sup>, y no escribirlo a Su Mag<sup>d</sup> por no offender otros secretarios, porque ay en algunos, o lo menos en los que debaxo dellos sirven, gran mal en esto, que no se trata negoçio, que prinçipes de Italia, y aun otros no sepan, y las partes lo que toca a sus negocios particulares, yo me acuerdo que viniendo Su Mag<sup>d</sup> al gobierno de sus estados, por renunçiar el Emperador de gloriosa memoria, se trattó mucho deste punto, y de que secretarios cassassen, y no tomassen, ny tuviesen entretenimiento de otro, ny fuessen solicitadores sus criados, ny tuviessen intelligencias ny correspondiessen, y escribiesse ny se encargasse de su solicitadores ellos, mas esto se ha muy mal observado, y es notada la corte demosiado desta fasta en Italia, y fuera de ella, con grande reputation, y aua con mucho daño de los negoçios, que van publicas muchas cosas que devrian ser muy secretas, y dexan muchos de escribir lo que convernía por fallar este secreto, que creo ser mas por via de criados, que de los principales, hazer agora sobrello informationes, ny castigar lo passado no seria a proposito, pues diran que pues se suffrio tanto tiempo, parecia a licito, mas seria muy necessario proveer a esto para lo venidero, y que sobrello hablasse Su Mag<sup>d</sup> muy claro con declarar que se castigaria con grandissimas penas, la falta que en esto se hallasse por lo venidero, y en lo principales, y en los criados, y aun que los amos, que sabiendolo, lo suffriessen a sus criados, o fuessen difamados dello, pues se sabe de quan gran perjuicio es de los negocios la falta de secreto, V. Mag<sup>d</sup> toma ocasion de otro negocio, por leer esto a Su Mag<sup>d</sup>; que hago esto officio por discargo de mi consciencia, y me force a embiar esta por mi satisfaction, guarde N.-S.

---

## XV.

## ANALYSE.

Le secrétaire Pfintzing<sup>1</sup> vient de mourir. A cette occasion, Granvelle se fait un devoir de signaler l'indiscrétion de cet homme qui, au mépris de l'ordonnance rendue lors de l'abdication de Charles-Quint, s'immiscait dans une foule de choses entièrement en dehors de ses attributions, entretenant même une correspondance secrète avec plusieurs princes d'Allemagne; divers secrets très importants (non précisés) ont pu être divulgués par ce moyen. Ce défaut est commun, du reste, à plusieurs autres secrétaires, et si, dans le moment présent, il y aurait peut-être de l'inconvénient à leur donner de sévères avis à ce sujet, l'impunité dans laquelle ils ont si longtemps vécu, établissant à leurs yeux la prescription de l'ordonnance précitée, il est du moins indispensable de prendre quelques mesures pour l'avenir, en intimant à leurs successeurs, sous les peines les plus graves, l'ordre de garder sur toutes les affaires qui passent par leurs mains, le secret le plus inviolable.

## XVI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR DE CHANTONAY.

(Bibliothèque de Besançon. — Ambassade de Chantonay, t. VII, fol. 98.)

Rome, le 23 novembre 1570.

Monsieur mon frère : encoires n'est venu l'ordinaire, et par le précédent je vous ay escript assés amplement. Nous sumes tousiours débaptant avec ces ambassadeurs vénitiens. Le nouveaul venu, qui voudroit faire honte à son collègue le vieulx, forche de tout envelopper; mais il y a bien à dire

<sup>1</sup> Paul Pfintzig, né à Nuremberg, secrétaire du Roi pour les affaires en langue allemande. Voir t. III, p. 412, note 3.

qu'il sçaiſſe tant que son compagnon, lequel, à ce que nous voyons, n'ose pas dire tout ce qu'il voudroit, se souvenant des termes que l'on ha usé en son endroit, et craignant pis; et le nouveaul a plus de crédit et de part en la républicque. Ceulx de S. S<sup>rie</sup> leur donnent tort, que voient que nous nous mectons plus que à la raison, et nous arrestant à l'esgalité dont il se debvroient par trop contenter. Je ne sçay s'ilz se résouldront de conseiller leurs maistres, voyans que s'ilz ne le font, il faudra rompre la négociation, ou que nous consultons le Roy, que à mon advis ne viendrons à ce que maintenant ilz mectent en avant, qu'est de exclure Alger, la Golette et Tripoli, comme si ce n'estoit au Turc, et dont non seulement l'Espagne, mais aussi l'Italie souffrent. Ils ne voudroient que Levant, *ubi dolet*. Et nous prétendons que tout y soit comprins, et que les emprinses se fassent que plus puissent nuire à l'ennemy et porter plus de seurté et commodité aux confédérés, leur laissant la résolution de ce qu'ils debvront encharger aux généraulx chascune année. Ils voudroient résouldre, dois maintenant pour tousiours, estant la lighe perpétuelle, que tous les ans l'armée se fit comme l'article contient, et que ce fut pour Levant ou leur golfe, où ilz dient qu'il peult plus, jusques ces forces fussent tant abaptues, qu'il ne fut plus à craindre, et lors faire les emprinses de l'Afrique.

Nous doubtons, voyans qu'ilz forchent différer et touteffoys entretenir la pratique, qu'ils doibvent actendre nouvelles de Levant, et peult estre des accordz que le François ouffre de procurer, et traicter soubz ombre de ceste négociacion de lighe avec plus d'avantaige; ou s'ilz n'y peuvent parvenir à leur advantaige, lors résouldre la ligue; mais il nous convient sçavoir tost le faict ou faillir pour pourveoir à nos affaires selon ce. Et s'il nous fault consulter le Roy, il fault faire compte que oyres que la lighe se conclue, l'emprinse générale ne se pourra faire selon l'article pour l'an qui vient, mais le faudra remectre au suyvnt.

Et ce à quoy nous estudions plus, est de tirer les grâces *de crusadas, subsidio y diesmos*. Si nous avions cela, nous actendrions avec meilleur comodité la résolution. Tout ce que dessus soit pour vous.

Don Loys de Torres<sup>1</sup> est venu, et ung paquet depesché depuis son

<sup>1</sup> Louis de Torres appartient à une famille d'officiers au service du Roi dans les Pays-Bas. Voir *Coleccion de documentos inéditos*, t. LXXII, pp. 510, 521, t. LXXIII, pp. 60, 61, 62, etc.

partement x jours; ilz sont arrivez ensemble il y troys jours. Nous avons la résolution de Sa Majesté touchant Florence; mais il fault actendre que, s'il est possible, nous ayons devant lesdictes grâces : je me doubte qu'il y a bien des gens peneux et marris.

Vouz verrez ce que Mr le comte de Montagudo<sup>1</sup> m'escript du contentement qu'il ha de vous; vous le pourrez garder s'il vous plait, ou le me renvoyer. Et aussi, va joint un paquet pour vous du vice-roi de Naples.

Je n'ay riens de Bourgogne depuis mes dernières.

De Rome le xxv de novembre 1570.

J'adjousteray que en cest instant l'on me donne une lettre d'Espagne, par laquelle l'on m'advertit que le voiage du duc de Medina Celis<sup>2</sup> se diffère jusques au printemps, et que l'on avoit fort mal parlé en la court de son éléction, coume aussi a l'on ici avec grande commémoration de ce des Gelbos et de Sicile.

Si ainsi est, le duc d'Albe demeurera là tout l'esté; car il ne conviendrait au printemps faire changement. Car devant que le successeur eust recongneu le pays et les humeurs, les voisins nous pourroient faire une venue. L'on vouldra ainsi entretenir le duc d'Albe; mais il ne me semble bien ains le contenter et lui dire rond qu'il doit demeurer. Car avec ceste résolution il traicteroit les affaires différemment que pensant tost avoir successeur, avec ce que, quant les pays pensent que un autre viendra tost, avec ceste opinion beaucoup de choses demeurent en suspens et les volentés altérées, ny ne peult faire nul bien. Il est bien que vous l'entendez pour vous gouverner à l'endroit du duc selon ce, et le fault entretenir comme je fais.

<sup>1</sup> Le comte de Montagudo, gouverneur de Séville, ensuite ambassadeur espagnol en Allemagne.

<sup>2</sup> Le duc de Medina Celi, désigné pour remplacer le duc d'Albe dans le gouvernement des Pays-Bas. Voir sur les troupes qu'il amenait aux Pays-Bas par mer, *State papers, foreign, reign of Elizabeth*, nos 1446, 1484, 1515, 1664, 1696.

## XVII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR DE CHANTONAY.

(Bibliothèque de Besançon. — Ambassade de Chantonay, t. VII, fol. 100, 101.)

Rome, le 25 novembre 1570

Monsieur mon frère : j'ay depuis receu voz lettres du premier de ce moys, avec les coppies que j'ay toutes envoyées à nostre ambassadeur, et les imprimés aussi, que je n'ay encoires veus; et, soit Schwartz <sup>1</sup> ou aultre, l'auteur, j'espère bien qu'il ne dira avec vérité chose que me donne penne, et si je vouloye mectre la main à la plume, je descouvriroye bien les auteurs du mal; mais il les fault laisser escrire et faire, et procurer avec l'ayde de Dieu se garder de leurs mains tant que l'on pourra. J'ay, en cest instant, receu lettres de Hopperus du III, que me donne espoir de quelque bonne nouvelle de mercède pour vous bien tost. Dieu le doint. Il me parle du changement du gouvernement comme devant. Je me doubte qu'il n'est pas tousiours bien adverty de ce que passe, et vous avez aussi la mesme opinion. Il estoit bien ayse d'avoir sa femme près de soy et pour luy faire compagnie; m'est en doubte s'il yra à Segovia ou non, puisque l'on y fera peu de séjour. Il m'escript que Montigny est mort à Cimancas, mais il ne me dit pas si de maladie ou exécuté <sup>2</sup>; je croys plutost de maladie, en quoy Dieu luy auroit faict grande grâce. Car soit qu'il se soit prouvé ou non, je le tiens, avec le feu marquis <sup>3</sup>, des principaulx auteurs et promoteurs du mal, quoy que voudront dire les requestes et secretz. Il

<sup>1</sup> Le docteur Jacques Schwartz. Voir plus haut p. 52, note 2.

<sup>2</sup> Voir concernant l'arrestation de Floris de Montmorency, Sr de Montigny, la *Correspondance de Philippe II*, pp. 578, 579, 581, 587 et suiv. Il fut exécuté secrètement par ordre du Roi à Simancas le 16 octobre 1570. Voir *Bulletin de la Commission d'histoire*, 1<sup>re</sup> série, t. IX, p. 516, et dans la *Coleccion de documentos inéditos*, t. IV, p. 526 et suiv., l'article intitulé : *Documentos relativos á la prison y arresto de Montigny*.

<sup>3</sup> Jean de Glymes, marquis de Berghes, envoyé en Espagne, mort dans ce pays le 22 mai 1567. Voir sa vie dans la *Biographie nationale*, t. II, col. 224.

ne dit riens de Vandenesse <sup>1</sup>, au quel j'espère que à la fin l'on fera grâce. Il a perdu deux grands adversaires au feu Prince et à la feu Royne.

L'on m'escript que vous ne vous contentez du tiltre de comte et que vous le vouldriés de marquis. Pour Dieu, contentons-nous de la raison, et évitons l'envye : *moderata durant et nocuit differre paratis*. Je vouldroye que vous eussiés jà le dépesche de ce que de premier coup vous aviés demandé, qu'est assez. Le mesme <sup>2</sup> la Royne entroit à Valladolid et le Roy estoit à l'Escorial, dois où sans retourner; à Madrid, il alloit à Segovia. Nostre nepveu d'Achey <sup>3</sup> estoit là, que faisoit grandes diligences et se servoit de mon nom ce qu'il pouvoit, mais vers le duc et vers le maistre. J'espère qu'il ne fera faire forcompte; plusieurs, pour mon respect, lui ont faict grand recueil.

Je me forcompte, comme vous dictes, si ce que la maison de Chalon tenoit à Besançon est de l'archevesché de sa Chambre de Besançon; mais, par quelque bout que ce soit, il fault faire ce que l'on pourra pour y redresser l'auctorité du maistre. Je ne crains pas tant le Moscovite <sup>4</sup> pour les pays d'en bas comme l'empereur monstre le craindre. Il gréveroit aux Allemans de leur donner passage par terre; et par mer il faudroit beaucoup de navières; et leurs chevaulx sont haridelles et gens désarmés. Ils trouveroient aultre campagne en Flandres que en leurs pays, et avec les rivières et villes d'osts se trouveroient tost bien empeschez.

L'on bruyt icy que les Estatz ont résolu que l'université de Besençon passe oultre; je ne le croys, du moings que l'Empereur en face les dépesches.

En Bourgogne, l'on ne m'escript riens d'avantaige, ny de la maison mortuaire, ny d'aultres choses.

Je me doubte que qui meet plus de difficulté à la longue suspension de la cause d'Andelost <sup>4</sup> soit Viglius, à couleur de justice. Quant il est question des siens, il n'est pas si scrupuleux; si fault-il drapper avec luy, et faire

<sup>1</sup> Jacques Vandenesse, né au comté de Bourgogne en 1555, aide de chambre de Philippe II, fut arrêté, le 25 septembre 1567, par suite de certains soupçons à propos d'indiscrétions. Il fut remis en liberté en 1571. Voir *Voyages des souverains*, t. II, introduction, p. xvi.

<sup>2</sup> Un des fils du beau-frère du cardinal. Voir t. II, pp. 509, 591.

<sup>3</sup> Ivan IV, premier tsar de Russie.

<sup>4</sup> François de Coligny, seigneur d'Andelot.

semblant de non veoir ce que l'on voit, et j'en use ainsi, et il convient que vous faictes le mesme et plus quant, s'il plait à Dieu, vous serez là.

Jà je vous ay escript que l'on fera à l'endroit de François ce que convient, et en tout suyvant vostre intention, et j'ay pourveu et pourvoyray à ce que sera de besoing, sans que vous vous en donniez peine, pendant qu'il sera où il est, et je feray en l'endroit de celluy qu'est avec luy l'office que vous désirez.

Vous aviez entendu l'office que s'est faict quand au nonce; je ne sçay si Sa S<sup>te</sup> l'obliera comme aultres choses. Je pense que non. Et quant à Commendon<sup>1</sup>, il est bien loing du crédit qu'il souloit avoir, ny ne le tiennent pas ceulx du collége en opinion de papable si fort comme il s'estoit imaginé quant il vint.

Vostre advis de Cologne me semble bien, et y a longtemps que je sçay que ny là, ny en aultres esglise d'Alemaigne, on ne voudroit celluy qui prétendoit, ny son compagnon jadis : je dis jadis, car maintenant quoy qu'ils dissimulent, ils s'aiment peu.

De Rome, ce xxv de novembre 1570.

*P. S.* — S'il est vray ce que don Loys de Torres<sup>2</sup> nous compte, le roy de Portugal est à deux doigts près de n'estre pas fort saige, et frise avecq feu nostre prince. Et l'on crainct qu'il se fera cruel, faisant profession de vouloir estre crainct. Et aussi est-il comme le feug, et ha ung confesseur jésuyte, que n'est pas plus sage que luy, parent de l'ambassadeur sien icy.

<sup>1</sup> Le cardinal Jean-François Commendon, mort en 1584. Voir t. II, p. 145, note 5.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 44, note 1.

## XVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A THOMAS PERRENOT, SEIGNEUR DE CHANTONAY.

(Bibliothèque de Besançon. — Ambassade de Chantonay, t. VII, fol. 112.)

Rome, le 15 décembre 1570.

Monsieur mon frère : despuis mes lettres escriptes j'ay receu lettres d'Espagne du xxvii du moys passé par ung courrier de vacanse. Vous verrez, par l'extraict que j'ay faict de ma main, ce que M. Hopperus escript du gouvernement de Dole, aussi ce qu'il m'escript des affaires de Monsieur de Vergy <sup>1</sup>, auquel j'ay envoyé coppie. Aussi verrez vous ce qu'escript Gallen <sup>2</sup> du tiltre de Cantecroy <sup>3</sup>, que, comme j'escriptz en ma lettre, je voudroye veoir jà depesché là, et ce que luy et l'abbé et Çayas <sup>4</sup> escripvent du désir que vous monstrez encoires avoir d'aller en Espagne; je tiens que vous le faictes pour presser résolution sur la merced, espérant que ceulx qui ne vous verroient volentiers là, de peur que vous n'y alliés, procureront plus prompte résolution. que je tiens d'avis estre prinse, par ce que tous escripvent oyres que le duc ne la vous aye déclaré. peult-estre pour avoir conseillé aultre foys; Dieu done que ce soit pour la mélïorer. Il me semble bien que vous demeurez en ce de non résouldre que vous ne pussiés aller en Espagne pour les causes avantdictes, et pour, si avec le temps, il vous semble à vos affaires convenir le faire; mais que ledict Çayas par la lettre qu'il escript à l'abbé vous conseille bien d'essayer la charge que l'on vous donne en Flandres <sup>5</sup>, pour si elle vous contente y demeurer, et synon avoir

<sup>1</sup> François de Vergy, seigneur de Champlitte, etc. Voir t. III, p. 50, note 3.

<sup>2</sup> Mathieu Galen ou Galenus, professeur à l'université de Louvain. Voir t. III, p. 590, note 5.

<sup>3</sup> Le château de Cantecroix, près d'Anvers. Voir t. I, p. 262, note 3. Cette terre fut érigée en comté en faveur du frère du cardinal par lettres du mois de juillet 1570. (*Nobiliaire des Pays-Bas*, t. I, p. 62.)

<sup>4</sup> Voir t. I, p. 290, note 2.

<sup>5</sup> La charge dont il est question est celle de gouverneur d'Anvers et de membre du conseil d'État. Voir la lettre du Roi au duc d'Albe du 26 juillet 1570, et celle de celui-ci au Roi du 11 août suivant dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, nos 966 et 971.

la porte tant plus ouverte que touteffoys l'on ne vous peult serrer, demeurant maistre d'hostel, qu'il ne vous fault perdre jamais, quoyque l'on vous ouffre, estant tiltre si honorable, et que avec le temps en mil manières vous pourroit servir. Ledict abbé passoit bien avant en ce du comte vostre successeur <sup>1</sup> en l'ambassade, et à déclarer vostre intention de la demande de congé que vous fistes si expresse pour sortir de la charge; mais comme vous congnoissez l'homme, il luy procède de vray bonne affection.

---

## XIX.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analycée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, n<sup>o</sup> 100.)

---

Rome, le 7 décembre 1570.

Esta será para decir á V. Mag<sup>d</sup>, que tenemos esperanza de acabar en el primer consistorio la expedicion de la yglesia de Harlem <sup>2</sup>, pues ya está preconizada cuasi un mes há; y dice Ayala <sup>3</sup> que tiene los recaudos, y que hastaqui no los habiá tenido cumplidos. Con esto serán proveidos todos los obispados nuevos, que V. Mag<sup>d</sup> ha mandado instituir en aquellos estados, de los cuales espero, que la religion recibirá fructo, mas quedo en gran trabajo por la gran ruina, que ha acontecido á la abadía de Egmont <sup>4</sup>, dote

<sup>1</sup> Le comte de Montagudo.

<sup>2</sup> La bulle d'érection de l'évêché de Haarlem, datée de 1570, est imprimée dans Miræus, t. I, p. 797. Le passage de la lettre de Granvelle se rapporte à la nomination de Godefroid de Mierloo, second évêque de ce diocèse, sacré le 4 février 1574, et dernier abbé d'Egmont.

<sup>3</sup> Voir au sujet de Grégoire Ayala, chargé de représenter les intérêts du Roi à Rome, le t. I, p. 120, note 2.

<sup>4</sup> L'abbaye d'Egmont, un des monastères les plus anciens et les plus renommés des Pays-Pas septentrionaux, était située dans la province de la Hollande septentrionale. Au moment de la création de l'évêché de Haarlem, les revenus de cette abbaye servirent de dotation aux évêques. En 1578, le monastère fut anéanti par les réformés.

deste obispado, por la inundacion grande que ha sucedido en Flandres en principio del mes pasado, que me escriben ha hecho un daño inestimable, con muerte de muchos miliars de personas, y no sabemos aun la particularidad <sup>1</sup>. Aplaque Dios por su misericordia su ira, que bien muestra por sus azotes, que de nuestros pecados esta ofendido.

El arzobispado de Cambray como V. Mag<sup>d</sup> habrá entendido, vaca <sup>2</sup>, y se postuló el hijo de Mons<sup>r</sup> de Barlaymont <sup>3</sup> conforme á la intencion de V. Mag<sup>d</sup>, con cartas del duque hablamos á Su Sanctidad, el cardenal Pacheco, el embajador y yo. No quiere en ninguna manera Su Sanctidad confirmar la postulacion, por no apartarse de lo que hizo su predecesor Paulo III cuando fue proveido el postrer muerto. Mas concedió de dar el arzobispado al postulado hijo de Mons<sup>r</sup> de Barlaymont por nueva provision. Despues le sobrevino algun escrupulo que espero se allanará bien, y que brevemente este negocio se despachará.

Falleció el consejero Bruxelles <sup>4</sup> en Envers, que era del Consejo privado y tambien del d'Estado con gages para ello, aunque no se llamase sino cuando era menester. Veo que al consejero Asonleville <sup>5</sup> emplean en todas cosas d'Estado trabajosas, y lo hace de buena gana y le he visto celoso en la religion, y en el servicio de V. Mag<sup>d</sup> mas que otros util seria en el Consejo d'Estado en lugar del otro queriendo y sabiendose valer de sus trabajos los principales, y como son viejos ambos presidentes, asi el prevoste de St Bavon <sup>6</sup>, como Tisnach <sup>7</sup> tienen menester personas que les ayuden, y este es el mas ansiano en Consejo de los que en esto pueden servir, y hacer bien á este sera crescerle la voluntad por trabajar y dar buen egeplo á otros.

<sup>1</sup> Allusion à l'effrayante inondation qui désola la Hollande le 4<sup>e</sup> novembre 1570. Voir à ce sujet Hooft, *Nederlandsche historie*, folio 217; Wisen, *Cronyk van Vriesland*, p. 551; Fruytiers, *Rymbeschryving van den waterploed in 1570*; *Werken van het historisch Genootschap te Utrecht*, 15<sup>e</sup> jaargang, p. 135.

<sup>2</sup> Maximilien de Walhain, archevêque de Cambrai, venait de mourir le 29 août 1570.

<sup>3</sup> Louis de Berlaymont, fils de Charles, baron de Berlaymont, fut nommé archevêque de Cambrai.

<sup>4</sup> Philibert de Bruxelles, conseiller du Conseil Privé, né à Malines vers 1518, mort à Anvers, le 21 octobre 1570. Voir la *Biographie nationale*, t. III, p. 117.

<sup>5</sup> Christophe d'Assonleville. Voir t. I, p. 10, note 1.

<sup>6</sup> Viglius d'Aytte de Zwichem, né à Barthuize près de Lecuwarde, le 19 octobre 1507, mort le 8 mai 1577. Voir *Histoire chronologique des évêques et du chapitre de S-Bavon*, pp. 77 et suivantes.

<sup>7</sup> Charles de Tisnac. Voir t. I, p. 17, note 1.

Escribeme Noircarmes <sup>1</sup> resintiendose de que con la merced no le hayan dado el gobierno de Henault, mas podria ser que el duque d'Alba no hubiese aun acabado de decirle todo lo que por el quiere hacer V. Mag<sup>d</sup>, ó que sobrello hubiese consultado á V. Mag<sup>d</sup> y esperase respuesta; y por no saber lo que pasa, acuerdo solo á V. Mag<sup>d</sup> que el dicho Noircarmes sirvió, y se declaro en tiempo que importó arto, como asimismo lo que hizo en Valencienes.

Faltaria tambien á lo que debo sino digese á V. Mag<sup>d</sup> que el maestre de postas Leonardo de Tasis <sup>2</sup> ha muy bien servido en tiempo de los tumultos y meresci (*sic*) merced. Mas podrá ser que V. Mag<sup>d</sup> haya mandado lo que con el se habrá de hacer, aunque no lo haya entendido, mas espero entenderlo por lo que me escribirá el dicho duque conforme á lo que V. Mag<sup>d</sup> le ha ordenado, lo cual no ha hecho hasta aqui, por la ocupacion que ha tenido por el pasage de la Reina <sup>3</sup>, y quiza por haber vuelto á consultar á V. Mag<sup>d</sup> muchos puntos antes que declararlos.

Por otra mia he suplicado á V. Mag<sup>d</sup> fuese servida darme exempcion de la imposicion del centesimo <sup>4</sup>, como se ha hecho con los de la Orden del Toisont, con los de la religion de Malta y los de la Orden Theutonicorum, y otros, y he tocado algunas causas, por las cuales espero V. Mag<sup>d</sup> sera servida hacerme la merced, y soy forzado acordarlo á V. Mag<sup>d</sup>, porque aprietan los colectores mi gente, y el dicho duque me remite como es razon á V. Mag<sup>d</sup>.

Temo que seré notado por importuno pidiendo tantas cosas, mas la necesidad de mi iglesia me fuerza á serlo aun á V. Mag<sup>d</sup> en otro punto, que es, que no teniendo la abadia de Allighem, dote de Malines, casa en Malines como yo pensaba, y habiendo por confiscacion venido á manos de V. Mag<sup>d</sup> una que fue de Varux <sup>5</sup> que es muy cerca de la iglesia, y que no llegara el

<sup>1</sup> Philippe de Mont-S<sup>t</sup>-Aldegonde, S<sup>r</sup> de Noircarmes. Voir t. I, p. 18, note 1.

<sup>2</sup> Voir t. II, p. 559, note 1.

<sup>3</sup> Anne d'Autriche. Voir son voyage au t. III, p. 575, des *Voyages des souverains des Pays-Bas*, et Gachard, *Bibliothèque de Paris*, t. II, pp. 487, 488 et suivantes. *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 156, 144, 149, 150, 152.

<sup>4</sup> Voir sur le centième denier l'édit du 6 avril 1570, dans les *Placards de Brabant*, t. III, p. 299.

<sup>5</sup> Bernard de Mérode, S<sup>r</sup> de Rummen et de Waroux. Voir t. I, p. 590, note 5, et ce qui est dit à son sujet dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I, n<sup>o</sup> 561.

valor della á tres mil ducados, querria suplicar á V. Mag<sup>d</sup> fuese servida darla á la yglesia de Malines, porque el arzobispo y los oficiales esten alojados cerca de la yglesia como conviene, pues la que yo tenia en Malines antes de ser arzobispo está muy lejos, y en el otro cabo de la tierra. Si esta merced es servida á V. Mag<sup>d</sup> hacer á mi yglesia, procurare de irla poco á poco reparando y acomodando para alojar mis sucesores, y como esta yglesia es nueva tiene necesidad de muchas cosas, y podria ser algun dia V. Mag<sup>d</sup> informado de lo que me ha costado dende el año 61 aca, en el entretenimiento de cantores, luminarios, vestimientos y ornamentos eclesiásticos. Mas yo no tengo costilla para poderlo hacer todo solo, y por no cansar á V. Mag<sup>d</sup> no dire mas, sino que quedo rogando á Nuestro-Señor, que guarde y acreciente la S. C. R. persona de V. Mag<sup>d</sup>, como sus servidores y vasallos deseamos y hemos menester.

---

 XX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A THOMAS PERRENOT, SEIGNEUR DE CHANTONAY.

(Bibliothèque de Besançon. — Ambassade de Chantonay, t. VII, fol. 114 à 120.)

---

Rome, le 14 décembre 1570.

Monsieur mon frère : faisant mon compte, que vous serez jà en chemin pour Bourgogne, auquel je prie Dieu vous estre bonne guide, je me suis résolu, dois le dernier ordinaire, de non vous plus escripre par Speir, puisque si vous n'estes arrivé en Bourgogne, y venant ceste vous ne tarderez pas beaulcop après, et pourtant l'encheminé-je par la voye de Lyon. Si vous n'y estes, l'on la vous gardera jusques à vostre venue.

J'ay receu les lettres que vous m'avez renvoyées de nostre seur, de son filz et d'Amyot. Vous verrez ce que nostre seur dira, vous estant là. Je ne pense pas qu'elle veulle brider personne pour non lesser vendre et aliéner ce que n'est lyé de substitution, mais pour succéder en ligne colla-

térale *ab intestat*. Si elle se veult accommoder à accord raisonnable, vous ferez saignement en entendre, et le mesme des aultres, synon se deffendre le mieulx que l'on pourra. Je ne sçay ce qu'elle aura dict sur ce que je luy ay fort résolument respondu. Nostre cousin Bordey <sup>1</sup> m'escript qu'elle ne faict que pleurer et se plaindre, disant que estant vostre, elle se treuve abandonnée de tous.

Quant à la lighe <sup>2</sup>, nous avons enfin conclu tous les articles; restoit seulement celluy des généraulx, auquel le Pape vouloit que ne venant Don Joan d'Austria, celluy qu'avoit charge des xii galères du siège apostolicque fust général de l'armée de mer. Nous luy avons ouffert que, estant Don Joan général de mer et de terre, Sa Sainteté mist ung lieutenant par terre tel qu'il luy plairoit, et que si le seigneur Don Joan d'Austria ne vient, que Sa Majesté nommera ung général par mer au contentement des confédérez. Nous eussions aussi consentu qu'estant Don Joan général de mer, elle heust nommé le duc de Parma <sup>3</sup>, celluy d'Urbin <sup>4</sup>, Vasco, Gonzague <sup>5</sup> ou Marc-Antonio <sup>6</sup> par terre, qu'est l'ordre comme Sa Majesté les nomme; ou que disant l'article que Don Joan seroit général de mer, l'on laissast la reste ainsi, et que l'on signast la lighe, pour incontinent pourveoir aux apprestes pour l'an que vient. Tout s'est proposé affin que Sa Sainteté peust faire choix; mais l'on l'a tant entesté de Marc Antonio (que n'entend non plus en mer que moy), que sans respondre à nulle raison que l'on luy dict, elle dict

<sup>1</sup> Voir t. I, p. 45.

<sup>2</sup> La ligue était une confédération établie entre le St-Siège, Venise et l'Espagne dans le but de résister aux conquêtes des Turcs. Les négociations entamées à ce sujet se faisaient au nom du pape par les cardinaux Morone, Alexandrin, Césis, Grassis, Aldobrandino et Pusticucci; au nom de l'Espagne par Pacheco, l'ambassadeur ordinaire Juan Cùñiga et Granvelle; au nom des Vénitiens par l'ambassadeur et le secrétaire du doge. (Charnière, *Négociations de France dans le Levant*, t. III, p. 115.) Le texte de la ligue de 1570 est publié dans Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, part. 1<sup>re</sup>, p. 124, sous le titre de : *Negociatione et conclusione della lega contra il Turco, trà papa Pio V, Filippo ré di Spagna et signoria di Venetia, dell' anno 1570*. Celui du 12 mai 1571 se trouve *ib.*, p. 205. Mararosini, t. VI, p. 477.

<sup>3</sup> Octave Farnèse, que le roi avait su s'attirer pour le détacher de la France.

<sup>4</sup> Gui-Ubaldo II de la Rouvère, duc d'Urbin, né le 2 avril 1514, mort le 29 septembre 1574. Il fut capitaine général des Vénitiens et ensuite des États de l'Église sous Jules III.

<sup>5</sup> Sans doute Ferdinand de Gonzague, attaché au service de l'Espagne.

<sup>6</sup> Marc-Antoine Colonna, commandant des galères du pape pendant l'expédition de la ligue maritime contre l'entreprise de la flotte turque envoyée à la conquête de l'île de Chypre. Le roi Philippe II lui a toujours été hostile.

que l'article demeureroit comme ses gens l'avoient couché, à sçavoir que, en absence de Don Joan, celluy qu'auroit charge des douze galères de l'Église, seroit chief; que n'est nullement raisonnable, tant pour ce que Sa Saincteté nomme sans en donner part à personne, comme elle a faict de Marc Antonio, et si n'a gens pour manier celle charge comme n'est ledict Marc Antonio, et pourroit venir ung Pape après luy, puisque la lighe est perpétuelle, que nous nommera ung nepveu, ou aultre dissident, pour perdre noz galères, que seroit le vray chemin pour nous deschasser d'Italie, que peult-estre l'on prétend, puisque les galères sont le pont pour joindre l'Espagne avec Milan, Porto-Hercule, Naples et Sicile. L'on ha faict ce que l'on ha peu pour hoster ceste opinion au Pape, et luy avons dict n'y pouvoir consentir, et pour la raison, et pour ce que le Roy nous escript expressément : *no venquis en ninguna manera por ello*. Sur quoy Sa Saincteté a rompu la négociation de la lighe, et dépesché en Espagne, et à mon avis ha grand tort, et faict pour parlier<sup>1</sup> en chose que ne luy convient, et peult-estre pour non entendre grand dommage en la chrestieneté. Aussi avoit tort nostre maistre de vouloir que le . . . . .<sup>2</sup>, et avons bien apperceu au progrès de la négociation, que si nous heussions ouvert la bouche pour en dire ung mot, tout fust esté pieçà rompu et à nostre tort; et si doibgeant rompre, pour la réputation envers toute la chrestieneté, il vault mieulx que ce soit au tort d'aultre que au nostre; et vous direz que je vous faiz ung trop long article sur celluy que vous m'escripvez si court de la lighe.

Quant au partement du duc d'Albe et choix de son successeur, il est maintenant publique partout, et l'on ne sceit encoires quant sera ce partement ny quant viendra le successeur; et est fort mal l'avoir publié si longuement devant l'exécution; car le duc d'Albe congnoistra que, avec les Estatz et le pays, il n'a pas l'auctorité qu'il avoit, et telle que luy conviendrait pour le service du maistre et bien du pays. Il se faut entretenir avec ledict duc et après avec son successeur, le mieulx que l'on pourra, et avec la nation, comme vous sçauvez bien faire. Tous ceulx qui se meslent des affaires du pays ne les entendent pas, comme vous dictes . . . . . il seroit

<sup>1</sup> Achever, terminer.

<sup>2</sup> Passage en chiffres ainsi que ceux ci-après

mieulx; qu'est la cause pour quoy je faisoye tousiours pardelà les lettres d'estat . . . . ., et les seigneurs, après mon partement, . . . . ., par où ilz en ont plus aprins qu'il ne leur ha convenu et à aultres; et tenant les affaires en réputation . . . . . ilz eussent tousiours heu besoing de ceulx qui . . . . . et n'y eussent . . . . . Si avant ilz ne l'entendoient ny vouloient croyre, et faudroit peu à peu ramener les choses à ce poinct, que seroit aysé avec le temps; car n'y allant . . . . . peu de gens d'estoffe y yront pour apprendre la langue, et sans ce, mal ilz peuvent entendre beaulcop de choses. *Haec inter nos.*

Quant à ce que vous dictes que l'on m'y désire, je ne sçay si je y seroye si sheurement. Bien sçay-je que je n'y seroye si à mon ayse que icy, où je suis en lieu honorable et en réputation, et entremis aux principaulx affaires, à peu de penne si ne les faisoye-je pour bien faire, et ayder à conserver la prospérité du pays avec le service du maistre. Mais assurez-vous que si . . . bien fort, j'useray de ce bruict. Je ne fais pas mon compte d'y aller pour me charger d'affaires. L'on verra comme tout s'entablera au nouveaul gouvernement, que je pense ne sera pas devant le septembre. Cependant verra l'on aussi que deviendra . . . . .; que sait l'on? Cela me viendrait mieulx <sup>1</sup>, oyres que à vous dire la vérité, j'aymeroye austant avec le peu que j'ay, vivre à repoz, selon que je voys comme le monde vad.

Je crains avec vous que il y aura plus à faire à la consignation des merçedes, qu'à les avoir reparty au papier, et que le maistre se trouvera trompé, et ce que l'on luy ha donné à entendre. L'on ha voulu, pour monstre d'avoir faict beaucoup, dire les estrêmes <sup>2</sup> des confiscations, comme si le bien estoit nect, sans faire mention des charges; sur quoy maintenant l'on crie . . . . . Et quant à ce que vous touche, il fault veoir ce qu'en sera, que je m'esbahyz l'on ne vous aye encoires déclaré, ny le duc sattisfaict à ce que Sa Majesté luy ha commandé, et m'advertit des résolutions qu'elle ha prins sur tout. Tenez pour bon ce du Conseil d'Estat et de la charge (de gouverneur d'Anvers), puisque l'on le vous ha escript, et je tiens que en l'ung ny en l'autre il n'y aura faulte, et s'y fault arrester et persister; quant à la

<sup>1</sup> Peu de mois après la date de cette lettre, le Cardinal fut appelé à la vice-royauté de Naples. Il prit possession de cette nouvelle dignité dans les premiers jours de mai 1571.

<sup>2</sup> Exagérer les produits.

mercède, voyez ce que l'on voz dict. Quant au tiltre, pour non mectre en dispute ce qu'est résolu, je le feroye dépescher de Conte sur Cantecroix, ainsi qu'il est; *non vis differre paratis*. — Faictes le faire tost en Espagne; car l'ayant une foys, la glace sera rompue, et se pourra plus facilement méliorer après et passer aillieurs, l'ayant une foys, que l'obtenir de nouveau. Pour Dieu, faictes le tost, et ne le prétendez pour maintenant ny . . . ny aultre, et ne vous esbeysez que le duc ne vous change de tiltre ny de cortoyse. Le mesme faict-il envers tous, et traicte bien Pacheco <sup>1</sup> de vos, et Dom Garcia de Toledo <sup>2</sup> de *merced* <sup>3</sup>, et beaucoup de contes et marquis, dont plusieurs se plaignent; mais c'est leur façon. . . .

Il me semble qu'il n'y ha pour quoy vous beaucoup socier de l'opinion que la Royne-Mère <sup>4</sup> peult avoir de vous, puisque vous sçavez avoir rendu en tout vostre debvoir, et que le Roy respondra pour vous en ce du mariaige dilayé <sup>5</sup> . . .

Dieu conduyse la Royne de France <sup>6</sup>. Le passiage par Luxembourg et Thionville ne vous pourra estre imputé, puisque vous avez préadverty le Duc, et que ses responces vous viendront huit jours après le partement de ladicte Royne Très-Chrestienne. Vous en avez faict tout ce que de vostre costel se pouvoit faire <sup>7</sup>.

La Royne d'Angleterre se trouvera empeschée avec ses subjectz, puisque estant marié l'Archiduc <sup>8</sup>, elle n'aura plus avec qui les amuser, pour non se

<sup>1</sup> Le cardinal François Pacheco, au sujet duquel on peut consulter le t. I, p. 7, note 1, appartenait à une famille très importante d'Espagne, et méritait à ce titre et à celui de cardinal de ne pas être traité de vos (vous) par le duc d'Albe.

<sup>2</sup> Don Garcia de Tolède, capitaine général de la mer.

<sup>3</sup> *Merced*, grâce, ou sa grâce.

<sup>4</sup> Catherine de Médici, femme de Henri II, roi de France.

<sup>5</sup> Celui d'Élisabeth d'Autriche avec le roi Charles IX, qui éprouva plusieurs années de retard.

<sup>6</sup> Élisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien, qui épousa à Mézières, le 26 novembre 1570, Charles IX, roi de France. De Thoux, t. IV, liv. 47, p. 550.

<sup>7</sup> Marguerite de la Marek, douairière du comte d'Aremborg, fut l'une des dames chargées d'accompagner la future Reine jusqu'au duché de Lorraine, et « mesme au lieu fixé pour les épousailles. » Arrivée à Spire où elle avait été mandée, elle obtint de l'Empereur une audience fort gracieuse « et l'Impératrice lui commanda de prendre la queue de la robe de la Reine. Ainsi (ajoute cette dame), *me voila introduite en mon état, et Dieu veuille que je m'en acquitte bien!* » (*Ibid.*, 61, 74, 75.)

<sup>8</sup> Charles, archiduc d'Autriche, épousa, le 26 août 1570, Marie, fille d'Albert V, duc de Bavière.

déclarer de la succession du royaume, si elle ne fait semblant de s'attacher au roy de Portugal <sup>1</sup>, qui dict non se voulloir marier en France, pour ce qu'il est trop jeusne et qu'il crainct de mourir au mestier, comme son feu père <sup>2</sup>. . . .

Je vous ay envoyé rapport véritable de ce qu'est passé touchant Marc-Antonio Colonna <sup>3</sup> et le seigneur Jean-Andrea <sup>4</sup>, et jà et icy et à Venise, l'on congnoist que Jean-Andrea eust raison, et il est passé en Espagne où il la sçaura dire et y a des amys. . . . C'est grande pitié de l'inondation survenue aux Pays d'au bas <sup>5</sup>. Le Duc en sera empesché, et pense bien qu'il voudroit estre party devant. Tout y sera ceste année merveilleusement chier. . . . Et me recommandant, etc.

---

## XXI.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE A THOMAS PERRENOT, SEIGNEUR DE CHANTONAY.

(Bibliothèque de Besançon. — Ambassade de Chantonay, t VII, fol. 126-127.)

---

Rome, le 25 décembre 1570.

Je vous envoie avec cestes la lettre que la Court de Parlement m'a escript et les copies y jointes, et copie de la responce que je leur fais, pour vostre information, n'estant besoing de faire semblant que vous en ayez riens veu. Je respond généralement, pour non me vouloir envellouper, les renvoyant à Mons<sup>r</sup> le duc d'Alve, lequel avec l'advis du conseil

<sup>1</sup> Sébastien, roi de Portugal, mort en Afrique le 4 août 1578, sans avoir été marié.

<sup>2</sup> Le père de Sébastien était fils de l'infant Jean, cinquième fils de Jean III, roi de Portugal, et de Jeanne d'Autriche, fille de Charles-Quint. Ce prince était en effet mort jeune, le 2 janvier 1554, 18 jours avant la naissance de son fils.

<sup>3</sup> Marc-Antoine Colona, fils d'Ascogne, grand connétable de Naples, vice-roi de Sicile, etc., mort en Espagne le 4<sup>e</sup> août 1588. En 1570, Pie V le nomma général des troupes envoyées par lui contre les Turcs.

<sup>4</sup> Jean-André Doria, amiral de l'escadre génoise de Philippe II.

<sup>5</sup> Voir plus haut, p. 47, la lettre du 7 décembre et la note 4 que nous y avons ajoutée.

qu'il a rièrè soy, leur sçaura en tout correspondre, et je loue grandement la détermination que je voy vous faictes de, pendant que vous serez par de là entendre à voz affaires particuliers sans vous mesler des affaires publiques, ny moins des parcialitez, afin que vous puissiés poursuyvre vostre chemin aux Pays d'en bas avec meilleur repoz. Et estant là, sur la communication que l'on vous fera des affaires, vous y ferez ce que vous y semblera convenir, tenant tousjours l'œil comme vous avez faict au bien publique et service du maistre, et à faire plaisir aux amy et à aultres, en ce que se peult, rejectant toutes les picques et parcialitez du pays tant qu'il vous sera possible.

J'ay grande pitié de l'estat auquel je voy la cité de Besançon, et je join-dray aussi à ceste coppie d'ung advis que Monst de Vergy <sup>1</sup> m'a envoyé, par où vous verrez que l'on y est en très-mauvais termes. Il fault le tout garder secret, comme vous sçavez. Ce que je craines le plus est que quelque malheureux, pour soubstenir sa faulte, ne nous enveloppe avec les Suysse, qui n'y procédera dextrement; et je présuppose que ceulz qu'ilz avoient en la Diette à Spire seront jà de retour. Je ne sçay s'ilz auront obtenu ce que dict l'agent du cardinal Madruce <sup>2</sup>, puisque ny vous, ny le comte de Montagudo <sup>3</sup> ne m'en avez faict mention; et s'ilz n'ont rien obtenu, peult-estre seront-ilz plus doux. Et s'il se pouloit faire avec grand secret, je ne trouveroye mauvais que le Roy nostre maistre oblinst de l'Empereur, hors de Diette, quelque forme de vicariat, non pas pour soustraire ladicte cité de l'Empire, mais pour y donner ordre, afin que aulcungz factieux ne portent préjudice par leurs practiques au publique de la cité et à l'Empire. Et tiens qu'il n'y auroit poinct de mal que l'on embouchast aulcungz de ceulx qui sont bons du danger où ilz pourroient toucher; mais il faudroit faire les remonstrances de sorte que ceulx de la cité ne se peussent attacher à qui les feroit, et leur dire la facilité qu'il y auroit pour les ruiner s'ilz vouloient sortir du bon chemin; car il ne faudroit que fortifier Argney, Montfaulcon et aultres chasteaulx, que sont à l'entour, de quelque garnison, et contraindre l'Archevesque à

<sup>1</sup> François de Vergy. Voir t. I, p. 50, note 3.

<sup>2</sup> Christophe Madruce, créé cardinal en 1542. Voir t. III, p. 205, note 3.

<sup>3</sup> Voir plus haut, p. 4, note 2.

ce qu'il tinst siège, pour le comté de Bourgogne, à Gy ou aultre part. à coleur du privilège de ceulx du pays de non estre tirez dehors d'iceluy par justice, comme je suis contrainct, pour les privilèges de Brabant, tenir pour Brabant siège à Bruxelles et à Lovain, pour ce que les Brabançons ne veuillent venir au terroir de Malines, qu'est chose ancienne; leur mectant aussi en avant que les gens d'Église se pourroient partir, et que, sans entrer à la ville, l'on leur pourroit arracher toutes leurs vignes et confisquer tout le bien que les particuliers ont au comté de Bourgogne, oultre la facilité qu'il y auroit de les affamer; et si n'est la cité si forte qu'ilz pensent. mais se pourroit aisément prandre par la force; leur représentant tous ces inconvéniens où ilz pourroient tomber, et n'y pourroient remédier; s'ilz ne sont bien aveuglez, ilz y debvroient penser; mais comme l'on ne sçait ce qu'en pourra succéder, sur ma foy je ne trouveroye mauvais que peu à peu vous retirissiez de Besançon tout le meilleur des meubles, les transportant à Chantonnay et à Scey, puisque dois Chantonnay aysément tout se peult mener à Gray en cas de besoing. Et comme le chasteau de Scey est fort, il faut avoir regard de non le laisser sans quelque garde, du moingz pour asseurer les portes, puisqu'il n'y a faulte de malveillantz et d'envieux au payz. Et vous me ferez bien grand plaisir de faire transporter audiet Scey tout ce que j'ay en ma maison de Besançon, tant mes tittres que le surplus.... Et me recommandant, etc.

## XXII.

DON FERNAND DE LANNOY, COMTE DE LA ROCHE <sup>1</sup>, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 1600 (16096-16100), fol. 36.)

... le 25 décembre 1570.

Monsieur. Je vous ay escrit depuis Anverse de tout bien partyculièrement et des mercèdes que il at pleu à Sa Magesté me fayre; mais comment je

<sup>1</sup> Voir sa notice, t. I, p. 151, note 1.

pence que chete arriverat ausi tost que les autres, je suis arrivé yssy à Sannité<sup>1</sup>, y at deux jours; car à mon allée en Flandres je suis allé par Lorène et suis revenu par France, par Champaigne, melieur chemin et plus court. Yssy à Sannité j'ay trouvé Mons<sup>r</sup> le ghouverneur qui me a retenu fère none avecque luy, et yssy et Mons<sup>r</sup> de Roy, et Mons<sup>r</sup> de Mortan, et Mons<sup>r</sup> le baron de Chevryan, et Mons<sup>r</sup> de la Villeneuve et autres gentyshomes et Mons<sup>r</sup> le commandadeur de Nancy<sup>2</sup>; et je suis grandement obligé à Mons<sup>r</sup> le ghouverneur, voiant la bonne amitié que me porte et la bonne chièrre que me fait en sa mayson. Il escrit ausy à V. S. Ill<sup>me</sup>. Je désire que il puyse savoir bien tost les mercèdes que Sa Majesté lui doit fère; car set un S<sup>r</sup> qui mérite beaucoup. Toute la compaignie se recommandent humblement à la bonne grâce de V. S. Ill<sup>me</sup>. Je me part demain pour Venes, là ù que je trouverai ma bonne amie et feme, et j'espère que donnerons ordre à nous affères pour aller ensamble par delà bien tost celon le congé de Son Excellence...

---

 XXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A THOMAS PERRENOT, SEIGNEUR DE CHANTONAY.

(Bibliothèque de Besançon. — Ambassade de Chantonay, t. VII, fol. 128.)

---

Rome, le 31 décembre 1570.

Monsieur mon frère. J'ay receu les vostres du dernier du moys passé, et le courrier que M<sup>r</sup> de Barlaymont despesche pour les affaires de son filz, le postulé de Cambray<sup>3</sup>, (qui) nous dit de bouche que vous debviez partir le xiiii. Vous verrez ce que je vous escriptz par mes aultres lettres. J'en pensoye avoir aujourd'huy de Bourgongne; mais mes correspondantz

<sup>1</sup> Sannité, probablement Stenay, écrit au XVI<sup>e</sup> siècle Sethenae, Astenay, etc. Voir Liénard, *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, p. 230.

<sup>2</sup> La commanderie de Saint-Jean de Virloy ou de Vieil-Atre aux portes de Nancy. Voir *Essai sur la ville de Nancy*, p. 419. En 1572 figure, en qualité de commandeur de Saint-Jean-èz-Nancy, frère Jean de Crestondan, chambellan du duc de Lorraine. Voir *Généalogie de la maison de Raizecourt*, p. LXXVII.

<sup>3</sup> Louis de Berlaymont. Voir plus haut, p. 48.

ne sont pas estez si diligens que ceulx de M<sup>r</sup> de Besançon, lequel en ha, et moy nulles; et à ce que j'entens l'on luy escript que le Doux <sup>1</sup> a desbordé aussi, et que l'eaue estoit jusques à Saint-Quantin. Je crains que en vostre maison vous y aurez heu vostre part, et moy à Saint-Vincent. Il me semble que quasi partout l'on s'est sentu de ces inondations; et le Tibre avoit aussi commencé icy de sortir. Sa Sainteté y fect jecter ung *Agnus Dei*, et dois lors l'eaue commença à descroistre. Je crains partout, après ce malvais temps et perte de tant de bestial, famine et la suyte. Dieu, par sa grâce, nous veuille estre en ayde!

L'on escript d'Allemagne que le duc Magnus <sup>2</sup>, avec ses Moscovites, avoit laissé le siège de Revel, pour craincte du Roy de Suède, qui les venoit secourir. Cela va bien, pourveu que le Moscovite ne s'opiniastre pour y renvoyer.

Il est, comme vous dites, que l'on se socie peu du publicque, serchant chascung *quæ sua sunt*, et nous sumes de nostre lighe comme devant. Le Pape veult attendre responce du Roy sur la charge qu'il donna à Pompeo Colona, le frère duquel le Cardinal continue de faire offre pour confermer le Pape en cecy; et dient que le Roy, pour avoir les grâces, fera tout ce que Sa Sainteté vouldra; que je ne croys, ny ne me sembleroit bon.

---

#### XXIV.

DON FERNAND DE LANNOY <sup>3</sup>, COMTE DE LA ROCHE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 16096 à 16100, fol. 120.)

.... 1571?

Mons<sup>r</sup>. Escrivant chete sont venu des gentishomes vers moi, qui tous se recommandent humblement à vostre bonne grâce, et désirent extrêmement

<sup>1</sup> Le *Doubs*, rivière qui passe par Besançon.

<sup>2</sup> Magnus de Holstein, évêque luthérien de Derpt, que Ivan IV, tsar de Russie, voulait créer roi de la Livonie, occupée en ce moment par les armées russes.

<sup>3</sup> Voir t. I, p. 151, note 1.

que V. S. Ill<sup>me</sup> vienne par-desà; que serroit gran contentement à tous vous bons amis et à mois surtout, et en général en se pais. V. S. Ill<sup>me</sup> seroit bien veu et bien désiré de y venir fère sa demeure.

..... Cant V. S. Ill<sup>me</sup> viendrat au pais serrat fort bien recheu et bien veu de tous avecque bien grande désir. Escrivant chete j'ai escrit à Mons<sup>r</sup> le maître Viron<sup>1</sup>, afin que il nous tiene deus chambres au logis de V. S. Ill<sup>me</sup> pour moi et ma bone amie et pour nous demoiselles à mon arrivée; me confiant que V. S. Ill<sup>me</sup> en arrat contentement. Et pour tous mes serviteurs et chevaux j'ai fait tenir prêt la maison de Mons<sup>r</sup> mon neveu le prince de Sulmone<sup>2</sup> que j'ai fait bien accommoder. J'espère être en Brucelles huit jours; aiant mes dépêches de Son Excellence je me partirai pour Artois i prendre possession du ghouvernement<sup>3</sup>.

---

XXV.

DON FERNAND DE LANNOY, COMTE DE LA ROCHE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 16096 à 16100, fol. 126-127.)

Viseney, le 16 janvier 1571.

Monsieur. Après mon arrivée à Besanson, je eus si bien que de veoire Mons<sup>r</sup> de Chantonei<sup>4</sup>, qui arrivat un jour après mon arrivée à ladite ville; et me déplesoit fort de le veoire ainsi tormenté de ghottes, en si peu de temps être contraire de aller en cheiere et sans povoir cheminer, l'aiant

<sup>1</sup> Odet Viron, conseiller et maître de la Chambre des comptes. Voir t. I, p. 57, note 5.

<sup>2</sup> Philippe de Lannoy, prince de Sulmone, mort en 1597.

<sup>3</sup> Don Fernand de Lannoy fut nommé gouverneur d'Artois par patentes du mois de mai 1571. Voir *Bulletins de l'Académie*, 2<sup>e</sup> série, t. XXXV, année 1875, p. 909.

<sup>4</sup> Thomas Perrenot, S<sup>r</sup> de Chantonay, frère du cardinal. Voir t. I, p. 27: *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 158; *Bulletins de la Commission d'histoire*, 1<sup>re</sup> série, t. IX, p. 214; *Mémoires de Frédéric Perrenot*, par de Robaulx de Soumoy, p. IX.

veu si dyspost. Mais, grâce à Dieu, il et très ghalart au demeurant et fait bien bon en sa compagnie, me aiant retenu audit Besanson pour i faire les Rois <sup>1</sup>. Je suis venu issi au Visonei <sup>2</sup> pour mettre ordre à nous affères. Je me part aujourdui pour Dole et de là à Grai <sup>3</sup>, et de là je prendrai mon chemin pour Flandres, par là ù que je verrai plus seur, dysant toujours que je veus aller par France, par la Champaigne; et puis au partir j'irai là par ù que j'ai déterminé. Je pense que Mons<sup>r</sup> de Chantonei ferat après ausi le voiage par ù que je yray. Il ne nous faut que pour le tout être bien que la venue de V. S. Ill<sup>me</sup>; et le sachant, esttant adverty, j'yray au-devant de V. S. Ill<sup>me</sup> pour le servir et accompagner pour sa seurté. Au dépyt des méchans banis et rebeldes passeronts seurement. V. S. Ill<sup>me</sup> m'en advertisse sy tel voiage entrepren, affin que au passage de Lorene puissions aller seurement. Car je suis entières obligé à V. S. Ill<sup>me</sup>, et jusques à la mort je n'esparnerai rien pour vous servir en tout se que me voldrés commander; car le faveur de V. S. Ill<sup>me</sup> me at aidé en tout mes affères. J'escriverai depuis Gray plus au lon. J'ai recheu des nouvelles et lettres de V. S. Ill<sup>me</sup> deus paqués depuys mon arrivée de Flandres, le remerciant humblement de la bonne souvenance que at de moi. J'escriverai de Gray à Mons<sup>r</sup> le prince de Sulmone..... leur faisant entendre les mercèdes que Sa Magesté me at fait ...

## XXVI.

DON FERNAND DE LANNOY, COMTE DE LA ROCHE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 16096 à 16100, fol. 122-123)

Bruxelles, le 25 février 1571.

Monsieur. Il i at deus jours que j'arriva en chete ville, aiant eu gran travail à cause du méchant chemin et conduisant dames; ausi au mesme

<sup>1</sup> La fête des Rois ou des Trois Mages.

<sup>2</sup> Viseney, dans le Jura.

<sup>3</sup> Gray, ville de la Haute-Saône.

tams vint un messagier de Bourghoigne portant bien mauvaises nouvelles de la mort de feu Mons<sup>r</sup> de Granvelle <sup>1</sup>. Se que moi et ma bonne amie et femme avons grandement sentu, l'aïant veu à nostre partement de Besanson en assés bone santé, avecque bon espoir que en brief il serroit en se pais par-desà Se et un bien gran damage tant pour le service de Sa Majesté comme pour ses bons amis. Il estoit sage et honête et vertueus. Il me avoit doné charge de dyre à Son Excellence aucunes choses pour ses excuses s'il tardoit de venir; mays la volonté de Dieu at esté autrement. Je suis bien assuré que V. S. Ill<sup>me</sup> sentirat telle perte comme de reson; mays au choses que n'i at remède, les faut lesser à la volonté de Dieu. Suppliant à V. S. Ill<sup>me</sup> avoire reghardt à sa santé comme cellui qui et tout le bien et honneur de la maison, et tous vous bons amis sont sous l'ombre de votre faveur. Dieu nous ferat chele grâce de veiore longhement vivre à V. S. Ill<sup>me</sup> toujours en prospérité. Et de moi je désire cela autant que ma vie propre, comme que je ai l'oblighacion de tant de biens et faveur que me at fait et fait journellement. Mons<sup>r</sup> maître Vyron et parti vers Son Excellence avecque lettres de Mons<sup>r</sup> de Champagnei. J'espère être en Anvers dedens quatre jours pour avoire mes dépêches, pour aller prendre possession en Artois de ma charge, aiant fait prendre une maison en Arras pour i fère ma demeure. Moi et ma femme sumes issi en la maison de V. S. Ill<sup>me</sup> et nous chevaus et serviteurs en la maison du prince de Sulmonc. Remerciant humblement à V. S. Ill<sup>me</sup> de tant de bien que avons d'être si bien logé en vostre maison. Mons<sup>r</sup> d'Avrey <sup>2</sup> me vint incontinent veor, et à ma bonne amie. Il et tant affectionné à fère service à V. S. Ill<sup>me</sup> qui ne se peut dire plus, disant les faveurs que recheut d'Elle à Rome. J'allis après le visiter en sa maison; me fit demeurer au diné avecque lui et Mons<sup>r</sup> le baron notre biau fils. Certes je le trouve un bon Sgr et bien sage et dyscret pour son eage et fort cortys. Mons<sup>r</sup> d'Erbes <sup>3</sup> i vint ausi, me parlant bien au lon de V. S. Ill<sup>me</sup>, et désire vostre venue par-deçà extrêmement. J'ai recheu deus lettres de V. S. Ill<sup>me</sup>

<sup>1</sup> Thomas Perrenot. Voir plus haut, p. 60.

<sup>2</sup> Charles-Philippe de Croy, S<sup>r</sup> puis marquis d'Havré, né le 1<sup>er</sup> septembre 1549, mort le 23 novembre 1613. Voir t. I, p. 366, note 2.

<sup>3</sup> François Schouteete, S<sup>r</sup> d'Erpe. Voir Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents inédits*, t. I, pp. 18, 19, 109, 119, et *Mémoires anonymes*, t. II, p. 217, t. III, p. 295, t. IV, pp. 171, 514.

et une de Mons<sup>r</sup> mon frère avecque des semences, qui serront pour notre jardin en Arras. Je répondrai à V. S. Ill<sup>me</sup> bien au Ion par la première comodité, après mon retour d'Anverse, me recommandant...

---

## XXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A COME DE MÉDICI, GRAND-DUC DE TOSCANE <sup>1</sup>.

(Arch'ves Médici à Florence. — N<sup>o</sup> 5756.)

---

Rome, le 4 avril 1571.

Non mi carica Vostra Alteza de poca obligatione di più di tante altre che gli riconosco con havermi così amorevolmente condoluto, per la sua lettera delli 28 del passato, l'acerbo caso della morte di Mons<sup>r</sup> de Granvella et di Chantonay, mio carissimo fratello, poichè veramente confesso in perdita così grande havere havtuo <sup>2</sup> bisogno di consolatione de' miei Sig<sup>ri</sup> et amici per supportar questo grave caso. Vostra Alteza ha perso in lui ancora un molto utile et amorevole servitore, et son certo che tale s'è mostrato nelle occasioni che si sono offerte, come credo a Lei, essere noto per relatione delli suoi. Iddio facci che li figliuoli che ha lasciato creschino tali che, seguitando li vestigii paterni, possano ancora loro adoperarsi in qualche cosa di suo servitio, et dell' Ecc<sup>ma</sup> et Ill<sup>ma</sup> sua casa; et io havero cura fra tanto di supplire quanto le deboli forze mie potranno, per ambidoi, offerendomeli prontissimo in quanto mi vorrà comandare, et io da me la potrò servire.

De Roma, alli 4 d'Aprile 1571.

<sup>1</sup> Deux autres lettres autographes ont été adressées au grand-duc à peu près dans les mêmes termes par le cardinal. Elles sont datées du 7 avril 1571, et se trouvent également dans les archives précitées.

<sup>2</sup> Lisez : *havreto*.

---

## XXVII.

## A N A L Y S E.

Le cardinal remercie le grand-duc de Florence de la part qu'il prend au triste événement de la mort de M. de Chantonay, frère dudit prélat. Le grand duc lui avait écrit sur ce point, le 28 mars dernier, pour faire connaître ses sentiments à ce sujet.

## XXVIII.

**DON FERNAND DE LANNOY, COMTE DE LA ROCHE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.**

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 16096 à 16100, fol. 129 à 131.)

Bruxelles, le 8 avril 1571.

Mons<sup>r</sup>. Il y at le trésorier des fortifications de Gray qui at issy donné aucunes requestes, mays il n'at seu obtenir rien; et par mon moyen il at obtenu la somme de cinq cens frans pour son biau père, en recompence de quelque jardins que on print en fesante la fortification de Gray; ausi il at donné une requeste pour obtenir sa vie durante une amodiacion que at esté amodié par Mess<sup>rs</sup> de la chambre des comptes à Dole à bien haut pris. Il demande que au mesme pris il puisse avoir sa vie durante. Je l'ai aidé en se que j'ai peu. La chose et remise devant Mons<sup>r</sup> d'Ossenville <sup>1</sup> et Mons<sup>r</sup> Chets nommé Grobendon <sup>2</sup>. Le trésorier me at prié de supplier à V. S. Ill<sup>me</sup> de sa part lui fère chete grâce et faveur que, escrivant à Mons<sup>r</sup> d'Ossonville, son bon plesir fusse de un mot à ladite lettre en recommandant l'office

<sup>1</sup> Christophe d'Assonleville. Voir t. I, p. 10, note 1.

<sup>2</sup> Gaspard Schetz de Grobendonck, trésorier général des finances. Voir t. I, p. 90, note 2.

dudit trésorier des fortifications à Gray, en recommandacion de l'amodiacion qu'il demande sa vie durante, selon le contenu de sa requête. Désire le mesme que Chets eusse cette recommandacion de V. S. Ill<sup>me</sup>. Si V. S. Ill<sup>me</sup> leur escrit aulcune, je la supplie humblement d'un peti mot embas, en recommandant l'affère dudit trésorier que et remis devant eus. Toutefois je ne voldroi que V. S. Ill<sup>me</sup> se descommodisse, sinon si le samble del povoir escrire je le en supplie humblement. Je suis yssy toujours attendant mes dépêches. J'espère que ne veuant venant mes dépêches, après Pâques, je m'en irai, selon que Son Excellence veut; et at pour se fait escrire un acte pour Monsr d'Artois <sup>1</sup>, afin de me recevoir pour ghouverneur avecque les autorités que convient, que ainsi et la volonté de Sa Majesté, comment il verroit par les dépêches plus amplement.....

## XXIX.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives de Naples. — Archives farnésiennes, n° 1733.)

Naples, le 22 avril 1571.

Madame. Je suis tant accoustumé recevoir grâces et faveurs de Vostre Altèze, que ce ne m'a esté chose nouvelle veoir la démonstration si grande qu'il luy ha pleu faire en ceste occasion, d'envoyer le signeur comte Annibal Scotto <sup>2</sup> pour me congratuler ma venue en ce royaume et cité, pour au nom de Sa Majesté en avoir charge. Je puis assheurer Vostre Altèze que j'eusse heu grand contentement de pouvoir prandre le chemin devers icelle pour luy baiser les mains, et rendre mon devoir. Mais ceulx du conseil colatéral

<sup>1</sup> François Richardot, évêque d'Arras, de 1561 à 1574.

<sup>2</sup> Poggiali, *Memorie storiche di Piacenza*, fait mention vers cette époque du comte Arnoul Scotti, et de plusieurs autres membres de cette famille.

hastoient extrêmement (et non sans cause à ce que j'ay trouvé) ma venue. Et pour non faillir au service du maistre, je me suis tant hasté, et l'on m'y ha receu fort volontiers, et avec démonstration de contentement. Je m'y entretiendray jusques il plaise à Sa Majesté pourveoir aultre chose. Et si cependant je y puis faire service à Vostredite Altèze, je tiendray pour bien employée la peine que me donnera ce gouvernement. Et se peult assheurer Vostredite Altèze que j'auray ce que la concerne pour recommandé, comme je l'ay dit aujourd'huy à l'agent d'icelle, qui m'a apporté une aultre lettre sienne, m'ouffrant prest à l'ouyr toutes les fois qu'il demandera chose que la concerne, ou ses subjectz. Ce m'a esté fort grand plaisir d'entendre dudit comte si bonnes nouvelles, comme celles qu'il m'a dit de la santé de Vostre Altèze.

Et pour ce qu'il luy dira ce que de moy il luy plaira entendre, je ne la fascheray par plus longue lettre, que pour la supplier qu'elle me tienne tousiours en sa bonne grâce, à laquelle humblement et très affectueusement je me recommande; priant le Créateur qu'il doint à icelle très bonne et longue vie.

---

XXX.

DON FERNAND DE LANNOY, COMTE DE LA ROCHE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 16096 à 16100, fol. 66-67.)

---

Arras, le 21 mai 1571.

Monsr. Je suys arryvé en chete vylle d'Aras, là à que j'ai esté le bien venu de la noblesse et de Messieurs de la vylle, que nous ont usé beaucoup de cortoisies et fait gran honneur à notre entrée. Et j'ai se bien d'avoir issi Mons. l'évecque d'Aras, que nous fait beaucoup de cortoisies, et je suis souvent vers lui. Set un Sgr qui et bien volu par desà pour ses biens faits et vertus. Je suis allé à Baspame revisiter la place pour en advertir à Son Excellence, ausi je irai bien tost à Hedin ausi la visiter; et comme se sont

places d'importance, il et forse les tenir en bon ordre; car n'i at que fyer à nous voisins Franceses. Ausi on fait bruit d'une armée de mer que se sont assamblé à la Rochelle et vers Inglaterra et Emden; mais on at porveu fort bien au lon de la marine, et Son Excellence me at commandé de que on fisse partir en hâte la compagnie qui estoit en chète ville à la cité et celle de Sain-Omer pour aller à l'yle de Walgen <sup>1</sup> en Zelande; il i sont déjà. Je pence que comme les entrepreneurs de l'armée sont esté malereus par terre, que serront encore pyre par mer à discrécions de vens. Il et vrai que set toujours faisseries et grant intérêt au pais fesant marcher soldars sa et là. On bruit que il veullent copper quelque dygues pour faysser le pais et i fere grandes ruines par se moien. Des méchans on ne peut espère que toutes méchantés. Se que fort nous at issi travaillé set la grande maladie que at eu ma bonne amie et femme.....

Mes dépêches ne sont venu d'Espagne, mais Son Excellence me at fait un dépêche en perchamin en attendant les autres. Il i at issi journelement beaucoup de gentishomes entre lesquels il i at Mons<sup>r</sup> de Vaus <sup>2</sup>, Mons<sup>r</sup> de Biaumont <sup>3</sup>, Mons<sup>r</sup> de Rossignol <sup>4</sup>, Mons<sup>r</sup> de Ghonmicourt <sup>5</sup>, et autres qui sont bien affectioné pour fere service à V. S. Ill<sup>me</sup>, et Mons<sup>r</sup> le baron d'Obigni <sup>6</sup> et Mons<sup>r</sup> de Germiny <sup>7</sup>. Nous avons issi Mons<sup>r</sup> le Président, ome de bien et d'honneur, ausi serviteur de V. S. Ill<sup>me</sup>. Mons<sup>r</sup> le protonotaire de Chatiaryllau <sup>8</sup> et issi fort estimé, et Mons<sup>r</sup> d'Aras le tient en grant estime. Se de quoi je suis fort joieus. Je ne ferai plus longhe lettre, sinon supplier à V. S. Ill<sup>me</sup> et Rev<sup>me</sup> de me tenir toujours en sa bonne grâce, comment celluy qui vous veut obéir et servir de son mieu jusques à la mort, comme

<sup>1</sup> Walcheren.

<sup>2</sup> Maximilien de Longueval, Sr de Vaulx. Voir t. I, p. 155, note 5.

<sup>3</sup> Philippe de Croy, duc d'Aerschot, comte de Beaumont.

<sup>4</sup> Jean de Noyelles, baron de Rossignol. Voir t. I, p. 48, note 5.

<sup>5</sup> Adrien de Gomicourt, gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne, chef de son artillerie, du conseil de guerre, ambassadeur en France et en Allemagne, lieutenant général, gouverneur de Maas-tricht, mort en 1596.

<sup>6</sup> Gilles de Lens, baron d'Aubigny. Voir *Mémoires anonymes*, t. I, p. 271, t. II, pp. 36, 216, 247.

<sup>7</sup> François le Bègue, Sr de Vitrey, Granvillier, Germiny, etc., capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, épousa en 1545 Marie Pistor, fille d'un gentilhomme Lorrain. Voir de la Chenay-Desbois, t. II, p. 826.

<sup>8</sup> Pierre Mouchet, protonotaire de Château-Rouillaud. Voir t. I, p. 155, note 2.

je suis obligé. Je suis assuré que tous cheus de la maison de Lannoy au royaume de Naples serviront à V. S. Ill<sup>me</sup>.

---

XXXI.

DON FERNAND DE LANNOY, COMTE DE LA ROCHE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 16096 à 16100, fol. 70-71.)

Arras, le 20 juillet 1574.

Monsieur. Les bruis de par-deçà sont fort sessé, et les Hughenots, qui enroloient forse gens à pié et cheval, se sont retirés une partie. Mais que le Roi de France ne se melle de la fête ou ne dissimule avecque nous, on ne les craynt en rien. Grant pratiques et menées se font journelement en France; mays ses Hughenots ne voient les moiens ni occasions de commencer. Du cotté d'Alemagne il n'i at rien, et cheus qui i sont ne ont ni crédit, ni argent, ni réputation. J'espère que chete année n'arrons rien par-deçà; que serrat bone chose. Entre tams on se accommoderat pour se tenir prêt et les villes frontières en melyeur esquipage cant commenceront bien, et que, à la longhe, ou entre eus mesmes en France, ou hors de leurs pais, metteront la gherre. Son Excellence<sup>1</sup> at pris de bien bone part toutes les nouvelles et avis que je l'ai adverty. Car tout se que je advertissois ettoit véritable, aiant moy mesme envoié gens veiore les places là ù que on amassoit ses gens, et veiore ù que ettoient ses capitaignes des Hughenots. Ausi Son Excellence me at escrit plusieurs lettres et Son Excellence le Sr don Fedrico<sup>2</sup>; mais avecque tout cela n'avons encore pas recheu un sol pour les soldars et pour autres choses necessères pour les municions et rempars aus lieux nécessaires. Toutefois j'ei fait fère se que ettoit nécessaire au plus

<sup>1</sup> Le duc d'Albe.

<sup>2</sup> Don Fadrique, fils du duc d'Albe.

dangereus lyeus des villes pour éviter surprise, puis que on at veu ses menasses et mavèses volontés; j'espère que cela serrat cause de mieus i regharder d'yssy en avant. Moy et ma bonne amie sumes en bonne santé, grâce à Dieu, et les gentishomes principaus du pais sont issi souvent, et les dames que nous font beaucop d'onneur journallement; et de nous, nous leur fesos toutes les cortoisies que povons et amitié. Si j'avois mes dépêches de mon *encommiedo* et compaignie d'hommes d'armes et du ghouvernement, on se accomoderoit mieus. Je ne sais cant les arrons; car on dit toujours *bien tost*; i at trois mois que cela traîne. V. S. Ill<sup>me</sup> me tienne tousiours en sa bonne grâce...

---

 XXXII.

DON FERNAND DE LANNOY, COMTE DE LA ROCHE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 16096 à 16100, fol. 124.)

---

Arras, le 25 juillet 1571.

Monsieur. Il y at quelque jours que Mons<sup>r</sup> mon frère me at escrit pour supplyer à V. S. Ill<sup>me</sup> de luy voloir fère tan de bien et faveur que cant l'occasion se présenterat de vouloir donner quelque ghouvernement des villes au Royaume, comme et la cottume, à un gentillome nommé le S<sup>r</sup> Fabricio Florente, que at été toujours de grans amis de nostre maison et estimé ome de bien et fidèle au service de Sa Majesté. Et ausi mondit frère et madame ma belle seur sa femme me l'at recommandé, et ensamble un docteur qui fait leurs affères pour être mis en quelque dignité du conseil ou autre chose, comme il feront entendre à V. S. Ill<sup>me</sup>. De moi je ne vous recommande des autres celon que beaucops me ont escrit pour point donné feisserie à V. S. Ill<sup>me</sup>, que je suis assuré en doit avoir beaucop journallement. Car le vice Roi trespasé ne se travailloit ghères à néghoces, comme on sait bien, pour autant il i arrat les négoes d'avenir et cheus

du présent et cheus du passé. Et je pence que V. S. Ill<sup>me</sup> dépêche plus en un mois que l'autre n'at fait en trois ans. Je supplye à V. S. Ill<sup>me</sup> d'avoire pour recommandé ses deus yssy nommés, venant occasion. Et tous nous servirons à V. S. Ill<sup>me</sup> de mon povoir....

---

XXXIII.

LE MAÎTRE DES COMPTES VIRON <sup>1</sup> AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXVII, fol. 58)

Bruxelles, le 15 août 1571.

L'assemblée des gueux et larrons allentour St Amand est si grande celle part, que les chemins sont fort dangereux, et sont en nombre souvent de ii à iii<sup>e</sup> armés et équipés.... L'on se donne merveille que l'on ne se faict quiete desdits gueux, et que ils ont régné si longtems, tandis que Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup>, comme le bruit court par icy, a faict les chemins de Naples à Rome asseurez et deschassé les larrons du royaume. Si nous faisons ceste faulte, il s'en peult faire bien d'aussi grande <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Odet Viron, voir t. I, p. 87, note 5.

<sup>2</sup> Le même Viron, dans une lettre du 2 septembre, également écrite au prélat, le félicite de son absence des Pays-Bas « pour nou voir la calamité du x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> dernièrement mis sus, qui diminuera grandment le traficq et dépeuplera le pays, que ne se pourra remectre de longtems. » (Ibid., f<sup>o</sup> 64.) Voir aussi *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 215 et suiv.

---

## XXXIV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Archives de Naples.)

Naples, le 24 septembre 1571.

Madame. J'ay receu les lettres qu'il ha pleu à Vostre Altèze mescripre du xxv d'aoust. Je louhe Dieu que aprésent elle se trouve bien, ayant grandement sentu le travail que la gravelle luy avoit donné, et le supplie la faire quicte doires en avant de telle penne, et de luy donner austoment entière et parfaicte santé, comme je luy souhaite et désire, priant Vostre Altèze de non prandre la penne de m'escripre de sa main; car je sçay par expérience combien en ce mal l'escripre peulx nuire. Ce m'a esté fort grand contentement de veoir icy monsieur le prince, filz de Vostre Altèze<sup>1</sup>, lequel vad tousiours croissant en vertu, et donne jornellement meilleur opinion de soy, et ha monstré le bon cueur qu'il ha d'avoir voulu se trouver en ceste emprinse, qu'avec raison a esté plus juste luy permectre ceste année que la passée. J'ay nouvelles que au partement de Messine il se pourtoit bien, et vad honorablement accompagné en ceste emprinse, ne faisant doute qu'il y gaignera honneur. Du signeur don Jehan d'Austria j'ay lettres du xvi, lorsque jà il se trouvoit en chemin parti de Messine, où les ventz contraires l'ont detenu à son regret bien longuement. Et l'évesque Odiscalco<sup>2</sup> qu'à disné ce jourd'huy avec moy, et vad à Rome pour faire rapport à Sa Sainteté de l'armée, m'a assheuré que les Vénitiens ont grand contentement dudit Signeur don Jehan, et des termes qu'il tient en leur endroit et de le veoir si résolu et délibéré de faire ce que convient pour le bien des confédérez, et de toute la chrétienneté, et dit qu'ilz s'esbeissent de veoir l'ar-

<sup>1</sup> Alexandre Farenèse, né en 1544, devenu plus tard un des plus grands capitaines de son époque, mort à Arras le 5 décembre 1592. Il prit part, en qualité de volontaire, à la bataille de Lépante. Strada, *La Guerre de Flandre*, t. I, p. 511 et suiv.

<sup>2</sup> Paul Odiscalci, évêque de Penna de 1568 à 1572, mort en 1585. Voir Ughellus, *Italia sacra*, t. I, p. 1151, et Falloux, *Histoire de Pie V*, t. I, p. 176.

mée de Sa Majesté en si bon ordre et esquippaige. Et à la vérité c'est la plus belle que je pense se soit veue en la chrétienté, et la mieulx pourveue de toutes choses, et spécialement de belles et bonnes gens, et en bien bon ordre. Quant aux affaires de Vostre Altèze, elle peult estre assheurée que je les ay à cuer et que je y désire rendre tout devoir. Vray est que en matière d'argent il y a pour le présent en ce royaulme peu de moyen, pour la grande charge que Sa Majesté ha mis sur icelluy, estant chose inestimable ce que les apprestes de ceste armée ont cousté; et si ay espargné tout ce que j'ay peu en la provision des frontières, sans toutesfoys delaisser d'y pourveoir; de sorte que, grâces à Dieu, les ennemys n'y ont porté dommaige. J'entendray fort volontiers ce que l'agent de Vostredite Altèze me dira sur seditz affaires, lequel ne m'en ha encoires parlé despuis son retour, et recepvray singulier contentement s'il s'y peult faire chose par où Vostredite Altèze le puisse recevoir; laquelle me trouvera tousiours prest et fort volontaire à luy faire service, me recommandant, pour fin de ceste, bien humblement et très affectueusement à sa bonne grâce, en priant le Créateur qu'il doint à Vostredite Altèze en santé heureuse et longue vie.

---

 XXXV.

DON FERNAND DE LANNOY, COMTE DE LA ROCHE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 16096 à 16100, fol. 65-64.)

---

Arras, le 30 septembre 1571.

Monsieur. Il i at issi jointe une lettre que Mons<sup>r</sup> l'esvecque d'Arras escrit à V. S. Ill<sup>me</sup>, duquel S<sup>r</sup> recevons beaucoup d'amytyé que lui sumes en grande oblighacion. Il sont passé troys corriés à Cambray venant de la court de nostre Roi, et j'ai journelement nouvelles du maitre des postes de Cambray. Car toutes affères d'importance je les envoie à Cambray, affin que par la poste soient envoiés à diligence. Le maitre des postes m'escrit que

l'un des corriés at dit que le duc de Medina Cely ne venoit plus pour chet iver; l'autre corrier disoit que il estoit parti de la court; l'autre dit que il ettoit embarqué. De moi je me remet à se que je verray et à la volonté de Sa Majesté. Cant je verray que il serrat arrivé, je me partirai pour fère mon devoir vers Son Excellence, et puis aller beser les mains du duc de Medina Cely. Les députés des trois Estas d'Artois sont en Brucelles, encore ne sont dépêché de Son Excellence : je les attens de jour en jour. Set sur quelques remonstrances à cause de x<sup>me</sup> et xx<sup>me</sup> denyer. Ausy espéran de faire le mariage entre Mons<sup>r</sup> le baron, mon biau fils <sup>1</sup>, et madamoiselle de Merle mardi premier venant. Et après quelque peu de jours, il se partira pour Bourghoigne, et ma bonne amie et femme les irat conduire, et ausi pour autres affères nostres d'importance, que ausi sans cela il ettoit nécessaire de y aller, et ausi entre tams que la France vat pesible. Car je crains que, devant le mois d'avril qui vient, il i at des grandes menées en France contre nous, celon que on voit les affères de France et l'amiral en grâce du Roi son maître. Ausi elle ne demorerat là ghères que passé none, et retournerat par le chemin que verrons le plus seur, de se que j'arrai bon reghard. Je n'ai encore nulle de mes dépêches. Je ne sai cant se serrat, que me vient fort mal à point. J'irai, entretant que ma bonne amie et femme ferat son voiage, jusques à Bruxelles veiore si je porrai avoir ma dépêche; de là j'irai visiter Mons<sup>r</sup> le duc d'Archot, qui le désire grandement, et madame la duchesse d'Archot, et veiore autres mes amis et parens qui me ont prié grandement. Sy je vois que les affères de France vont pesibles, et que je ne puy obtenir mes dépêches, je demanderai congé pour trois (*sic*), être en Bourghoigne durant le fort de l'iver; car je pence que en se tans il ne feront nulles entreprises. Car si les Hughenots font la ghère en France en iver, set pour ce que il vont trouver cheus de leur lyghe; yssy ne i trouveront, sinon arcabusades et se que prendront par forse; et l'yver cela et malaisé à faire. Quelque jours arrons se bien de veiore V. S. Ill<sup>me</sup> par-deçà, pour beaucoup de resons i et désiré; on ne connoit souvent le bien, sinon cant on l'at perdu. Je serai toujours pour obéir et servir à V. S. Ill<sup>me</sup>....

<sup>1</sup> Don Fernand de Launoy, comte de la Roche, avait épousé Marguerite Perrenot, sœur du cardinal de Granvelle, veuve d'Antoine de l'Auberpine, baron de l'Aigle. Il s'agit d'un fils du premier mariage de Marguerite Perrenot.

## XXXVI.

DON FERNAND DE LANNOY, COMTE DE LA ROCHE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 16096 à 16100, fol. 114-115.)

—  
Arras, le 18 novembre 1571.

Monsieur. Nous avons yssy eu des melyeures nouvelles du monde comment les Turcs ont perdu la bataille <sup>1</sup> et sont entièrement défait, que samble chose ettranje et un miracle que ses barbares, que tant ont reyné sur la mer, que Dieu les at chete fois mis en si grande ruine. Yssy avons fait processions générales en grande dévociion, reingraciant Nostre Sgr Dieu, et feus de joie. Nous voisins Hughenots sont bien mary de cette victoire Car les Turcs sont leurs grans amys. Avecque tou cela il bravègent de fere la gherre; mais nous serrons bien sur nous ghardes de peur d'une surprise...

## XXXVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 1.)

—  
Bruxelles, le 6 janvier 1572.

Monseigneur. Ceste servira pour response à celle de Vostre Ill<sup>me</sup> et R<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> du vi<sup>e</sup> du mois passé. Et je tiens que piéça elle aurat receu mes lettres sur nostre besoigné à St-Amand <sup>2</sup>, et que icelluy luy aurat esté agréable. Monsieur l'official, pendant mon absence, at icy tenu de soing des affaires,

<sup>1</sup> Bataille navale de Lépante, livrée, le 7 octobre 1571, par don Juan d'Autriche à la flotte turque.

<sup>2</sup> Le cardinal avait été désigné par Philippe II, en 1564, en qualité d'abbé du monastère de St-Amand. Les affaires d'État ne lui permettant pas de s'occuper de celles de l'abbaye, il en donna l'administration à son vicaire Maximilien Morillon. Voir Leglay, *Cameracum sacrum*, p. 198.

et m'at à mon retour faict rapport de bouche de ce qu'estoit passé en iceulx. Et, Dieu merci, le tout vad de sorte que je suis seur V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> n'aurat plaintif raisonnable de noz actions, ny de ceulx mesmes que sont chastiez, tant justifiement procédons nous en iceulx et avec la chairité requise. Aussi aurat entendu V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> le peu de contentement que j'ay de ses moisnes d'Affleghem <sup>1</sup>, ausquelz je garde une bonne estrainne pour leur nouvel an.

L'on verra ce que le duc de Medina <sup>2</sup> fera ceste année, puis qu'il n'est venu l'autre; l'on dit qu'il at esté plus de xxiv heures sur mer, mais que le vent l'at repoullsé : tant a esté grande sa volonté pour venir, que je tiens ne se diminuera pour quant la saison sera milleure, si Sa Majesté ne cheange de propos. Et cependant Son Excellence n'at faulte de temps pour, depuis le n<sup>o</sup> d'aoust que s'est publié le x<sup>me</sup>, l'effectuer. Dieu doint que ce soit de sorte que Sa Majesté et le public n'en receoivent plus de dommaige que de prouffit. M. de Noircarmes est icy, et combien que j'entendz qu'il n'ayt rien cheangé de son premier advis, toutefois comme bon ministre et obéis-sant, il ne delesserat de par tous moiens aider l'exécution tant désirée par Son Excellence, puis qu'elle assure que Sa Majesté le veult ainsi.

V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> n'aurat faulte d'hostes et de bonne compaignie, tant que le S<sup>r</sup> Don Joan séjournera par delà; et je tiens que, encores que ce luy soit une despense inestimable, elle recevra touttefois plaisir d'avoir si bons tesmoings de ses actions; et il ne peult estre que ses travaux et grandz fraitz ne viègnent quelque jour en compte et considération à Sa Majesté, pour valoir à Monseigneur le comte vostre nepveur <sup>3</sup>, puis qu'elle polrat facilement cognoistre que vostre but tend là. Dieu doint qu'en aions devant long temps bonnes nouvelles; mais je n'actends nulles que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> sera si tost absoulte de ceste charge, tant que l'armée de mer serat en pied; car elle at trop bien servi comme j'ai dit doibs le commencement, que n'est

<sup>1</sup> L'abbaye d'Afflighem servant de dotation à l'archevêque de Malines, les moines de ce monastère firent de l'opposition à cette mesure. En 1568 le duc d'Albe avait mis les mandataires du cardinal de Granvelle en possession de cet établissement monastique.

<sup>2</sup> Juan de la Cerda, duc de Medina-Celi, que le roi destinait à remplacer le duc d'Albe au gouvernement des Pays Bas. *Viglius ad Hopperum Epist.* 139, p. 655. *Hopperus ad Viglium Epist.* CI, pp. 288, 289; CVI p. 298.

<sup>3</sup> Probablement Octave Perrenot, fils de Thomas, comte de CanteCroix, mort dans un combat naval près de Berg-op-Zoom en 1574.

pas le chemin pour avoir tost congié; moyennant que le maistre le reconnoisse, comme je tiens indubitablement il fera, tant le polrat V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> mieulx comporter, ne m'esbahissant si elle devient blancq. C'est une grande consolation que c'est pour servir Dieu, son Roy et le public, avec ung si grand et heureux succès.

J'avoie, paravant recepvoir vostre lettre, entendu par Mad<sup>le</sup> Boisot <sup>1</sup> que madame la contesse, vostre belle-sœur <sup>2</sup>, avoit faict son testament, avant que partir de Bourgogne. J'ay veu la copie de son traicté de mariage que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> m'at envoié, et je le consulteray avec le docteur Elbertus <sup>3</sup> à la première occasion. Mais il sera besoing que j'aye aussi extraict du testament de feu M<sup>sr</sup> le conte vostre frère <sup>4</sup>, de ce que concerne ladicte dame sa vefve. Et est ainsi que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> dit qu'elle ne peult avoir plus grande part aux meubles, de ce que porte ledict traicté antenuptial, lequel dérogué aux costumes, pour estre conventionel. Elle se porte mieulx, pour ce que les douleurs cessent; elle ne feroit guerre pour ses enfants si elle se remarioit, et n'y auroit raison que en ce cas elle jouyt des meubles contre l'intention et disposition de son feu seigneur et mari, qui, si bien je me souviens de la lecture du testament, l'at bridé quant aux meubles, la remectant. en cas qu'elle se remarie, audict traicté conventionel. C'est raison de l'entretenir avec douceur, affin qu'elle n'ayt aucune occasion pour faire ung coup de sa main. Si M. de Champagney polroit tant faire que les meubles et joyaulz qu'elle at en mains fussent inventoriez, selon qu'il at démontré aultrefois d'en avoir bonne envie, ce seroit bien besoigné. Et luy-mesme peult sçavoir en partie ce qu'il y at, tant par le partaige faict du vivant de feu madame de Granvelle, de ce qu'il trouva après son décès, et dont il at donné contentement à feu mondiet S<sup>r</sup> son frère. Et ad ce que me dit ladicte damoiselle Boisot, madame ne faict grande difficulté à monstres ses bagues, que ledict S<sup>r</sup> estime avec les meubles bien à 40 mille escuz; car il y at deux mille et deux cents marcqs d'argent tant dorée que blanche. Mais ladicte D<sup>elle</sup> Boisot dit qu'elle est esbahie comme les dicts joyaulx se

<sup>1</sup> Une des filles de Charles Boisot. Voir t. I, p. 299, note 3.

<sup>2</sup> Hélène de Brederode, veuve de Thomas Perrenot, comte de Cantecroix, morte en 1572.

<sup>3</sup> Elbertus Leoninus, professeur à l'Université de Louvain. Voir t. I, p. 47, note 1.

<sup>4</sup> Thomas Perrenot, comte de Cantecroix, S<sup>r</sup> de Chantonay. Voir t. I, p. 27, note 4.

gardent si nonchamment. Car ilz sont auprès du liect de madame en ung petit comptoir et en ung coffret, que une femme polroit facilement charger et emporter. Le carcquant que luy at envoieé l'Impératrice est en ung buffet, pour ce qu'il n'y at lieu audict coffret et cabinet, et se polroit facilement desrober, au dict de ladicte Dam<sup>elle</sup>, là où il est, que dit qu'elle at veu des belles pièces, et mesmes une çaincture faicte en Espagne que at cousté 400 escuz de façon, et passe de beaucoup le dict carcquant. La comtesse d'Isenbourch <sup>1</sup> est allé sur le coche, auquel estoit venu Mad<sup>lle</sup> vostre niepce, qu'est à la Cambre, à laquelle l'abbesse faict fort bon traicement, et le mesme qu'elle faict à la petite fille de Madame d'Egmont, et sont en une mesme chambre, fournies d'une sœur, et maingent à la table de ladicte dame, ce que ne font nulles aultres tablières <sup>2</sup>. L'on parle de mener madame de Chantonet à Spa quant la saison le permectra. Il y sont allé plus de gens qu'il n'en sont retourné. C'est chose asseurée que l'absence de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> at porté un grand dommaige à sa maison, depuis le décès de feu M. son frère, lequel, s'il fut demoré en vie et venu icy, je tiens que les affaires de ce povre pays seroient en milleur estat qu'ilz ne sont maintenant, et que ne serions en tant de peine et travail de tous costelz, combien que l'on ne le veult considérer.

L'on tient encores que don Frances d'Alava <sup>3</sup> soit perdu. Si ainsi est, il n'aurat que faire de mercède, que heut deubt estre fort grande, puis qu'il disoit que tout ce que feu mondit S<sup>r</sup> vostre frère avoit oncques négocié en France, ne faisoit à comparoir à ses services. Don Gérard <sup>4</sup> tient encores bon en Angleterre, disant qu'il actendrat ce que polrat advenir à ung ambassadeur et serviteur de Sa Majesté. Touttefois j'entendz de bon lieu que le duc luy at escript, puis que la Royne en veult estre quicte, qu'il fera bien de retourner. Le secrétaire dudict don Gérard que venoit jà devant, at esté fort mal traicté à Douvres du S<sup>r</sup> de Lummel <sup>5</sup> et d'ung bas-

<sup>1</sup> Probablement Marie, fille de Jean, comte de Nassau. Voir Gauhe, *Adels Lexicon*, t. II, p. 1316.

<sup>2</sup> Tablières, commensales.

<sup>3</sup> Don Francisco d'Alava, ambassadeur d'Espagne en France.

<sup>4</sup> Don Guerau d'Espes, ambassadeur espagnol en Angleterre. Voir *Calendar of state papers, foreign, reign of Elizabeth*, pp. 49, 41, 55, etc. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 212.

<sup>5</sup> Guillaume de la Marck, S<sup>r</sup> de Lumay ou Lummen, vice-amiral des gueux de mer.

tard de Brederode<sup>1</sup> qui sont là tollérez, non obstant que ce sont pirates. La négociation d'Angleterre s'en vad en fumée, estant licentié Thomas Flischi<sup>2</sup>, qui peult retourner quant il voudra. La royne procède à la vente des biens de nous marchandz, et en ad adverti le Roy de France par ung marchand italien qu'elle at envoié exprès.

Octavio<sup>3</sup> at fort mal suivi la liçon que je luy ay tousiours donné, qu'est qu'il se doibt tenir pour serviteur de la maison, et non pas pour parent, et que faisant ce il seroit estimé et honoré selon ses mérites, et que au contraire il seroit rejecté comme ung glorieux; et ceulx quy lui ont mis aultre opinion en teste n'ont fait guerre pour luy. Il demande que je luy envoie argent; ce qu'est bien raison, affin qu'il s'entretiegne honestement à vostre service, et non pas sumptueusement. Il dit qu'il luy fault ung cheval, que je vouldroie il ne print de trop grand priz, pour les raisons que je luy escriptz. Et j'ay pensé, si V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> le treuve bon, de luy envoier 200 escuz pour furnir à ses nécessitez, et qu'il paie à M. de Geneville<sup>4</sup> ce qu'il luy at presté. Mais le contrerolleur Malpas<sup>5</sup> m'escript que l'on ne trouverat ordinairement changes pour Naples, et ne se tient assureé de celluy auquel ledict Octavio vouloit que je miz l'argent en mains. Je luy ay envoié la lettre dudict Malpas affin qu'il veoie qu'il ne tient à moy qu'il n'at argent, qu'il sera mieux de prendre là pour le rendre icy huict jours après la lettre veue. Mais il ne convient que ledict Octavio manie argent, suppliant à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> de commander audict S<sup>r</sup> de Geneville, ou quelque aultre, de le luy garder, s'il se prend là, et furnir à ses nécessitez. Et je désireroie que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> pour ma décharge ordonna un *tanto* tous les trois mois, que

<sup>1</sup> Lancelot de Brederode, fils naturel de Raimond III de Brederode, prit part aux compromis des nobles, pendant les événements du XVI<sup>e</sup> siècle, et surtout aux affaires des gueux de mer, dont il était un des principaux chefs. Devenu capitaine à Haarlem, pendant le siège de cette ville par les Espagnols, il fut pris, au moment de la reddition de la ville, et décapité vers le 20 juillet 1575. Vander Aa, *Biographisch woordenboek. Verbo Brederode*.

<sup>2</sup> Thomas Fiesco, consul génois aux Pays-Bas. V. *State papers, foreign, series of the reign of Elisabeth*, n<sup>os</sup> 40, 841, 1497, 1520, 2122, etc. Il était entré en correspondance avec le gouvernement anglais à propos d'affaires de commerce et de marchandises. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 480, où l'on trouve des renseignements sur la mission de Fiesco en Angleterre.

<sup>3</sup> Un des employés du cardinal.

<sup>4</sup> Contrôleur attaché à la maison de cardinal de Granvelle.

<sup>5</sup> Frère de Renobert Bourrelrier, S<sup>r</sup> de Malpas, maître d'hôtel du cardinal. Voir t. I, p. 219, note 3.

je luy feray tenir s'il y at moien, ou les rendray icy, si l'on prend les deniers là. Je ne suis esbahi de ses recheutes, puis qu'il se joue au vin de delà. Je supplie V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> luy pardonner pour ceste fois, espérant que l'admonition que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> luy at faicte, le rendrat saige et luy prouffitera pour l'advenir. Le plus court et subject qu'il polrat estre tenu sera le milleur.

Il ne peult estre que le Turc ne soit grandement esbahi d'avoir receu ung tel coup de baston. Les Vénitiens font bien de recouvrer ce qu'ilz ont perdu.

J'appellerai messire Pierre de la Fontaine <sup>1</sup> pour recouvrer pour tout ce mois des greffes de poires de pucelles Roha et Willequin, et les envoierons au mieulx qu'il sera possible, afin que venants là, ils puissent servir.

J'ai veu ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> at escript à M. Viron <sup>2</sup> touchant le grand vivier, dont j'ai prins extraict, sans luy en faire samblant, afin que le billet ne soit à chercher quant l'on en aurat besoing; et V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> le prend fort bien; car l'on fera le prouffit de Sa Majesté et des haulces, où l'on aurat la pièce. Le chancelier de Brabant <sup>3</sup> enraigera, et je ne pense poinct qu'il en voudrat donner aultant comme veult V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>.

<sup>1</sup> La Fontaine, maison de campagne du cardinal à St-Josse-Ten-Noode, près de Bruxelles. Voir Van Bommel, *Histoire de Saint-Josse-ten-Noode*, p. 72.

<sup>2</sup> Odet Viron, conseiller et maître de la Chambre des comptes. Voir plus haut, p. 60, note 1.

<sup>3</sup> Jean Scheyffe, nommé chancelier en 1557, mort en 1584. Voir sa notice, t. I, p. 297, note 2.

## XXXVIII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 5.)

Bruxelles, le 7 janvier 1572.

L'on est icy aux mesmes termes du x<sup>e</sup>. Son Excel<sup>ce</sup> n'a faulte de temps pour, depuis le 11<sup>e</sup> d'aoust que s'est publiée le x<sup>e</sup>, l'effectuer. Dieu doint que ce soit de sorte que Sa Majesté et le publicq n'en receoivent plus de dommage que de prouffict<sup>1</sup>. Aucuns pressent le serment que Sa Majesté at fait

<sup>1</sup> En ce qui concerne la perception du 10<sup>e</sup> denier et les effets qu'elle produisit sur la population de Bruxelles, voir Wauters, *La levée du dixième denier, épisode de l'Histoire de Bruxelles*, Bruxelles, 1842, et Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 424. Quant à l'histoire même de cet impôt, quant à son origine et aux questions qui s'y rattachent, voir Viglius ab Aytta Zwichemus, *Commentarius rerum actarum super impositione decimi denarii* dans Hoynck van Papendrecht, t. 1<sup>er</sup>, part. I, p. 287, et Bakhuizen van den Brinck, *Notice sur le dixième denier*, publiée dans le *Messenger des sciences historiques* de 1848, et les pièces justificatives y jointes. La *Correspondance de Philippe II*, t. II, renferme à ce sujet bon nombre de lettres imprimées aux nos 1080, 1092, 1093, 1100, 1101, 1106. L'opposition des États de Brabant, et les remontrances des villes sont transcrites dans un registre des États de Brabant; celle des États de Hainaut est développée dans Lacroix, *Inventaire des archives de l'État de Hainaut*, t. I, pp. 112 et suiv.

Dans la collection des registres de la Chambre des comptes se trouve un volume intitulé : *Recueil de tout ce qui s'est passé au sujet de la demande faite, le 21 mars 1568, par le duc d'Albe, gouverneur et capitaine général, du 10<sup>e</sup> denier de la valeur de tous les biens, meubles et immeubles aux Pays-Bas pour une fois et, par dessus ce, du 10<sup>e</sup> denier de toutes les ventes et reventes des biens meubles, et du 20<sup>e</sup> denier des biens immeubles* (n<sup>o</sup> 250). On y trouve des résolutions, remontrances, accords et autres notes des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, concernant la demande et la levée dans leur ressort des 10<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 100<sup>e</sup> deniers.

Les archives de l'Audience renferment aussi une collection précieuse de documents sur la perception de ces impôts : Correspondance relative à l'assiette et la perception du 100<sup>e</sup> denier de 1569 à 1583; Convocation et assemblée des États généraux tendant à obtenir les 10<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 100<sup>e</sup> deniers; et remontrances des États de 1569 à 1574; Propositions faites aux États pour le remplacement des 10<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> deniers, 1569 à 1574; Lettres closes du 25 mars 1569 au 11 décembre 1572; Instructions et rapports, 1571 à 1572; Ordonnances et placards sur les 10<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> deniers, 1569 à 1572; États généraux de 1574; 100<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> deniers sur les biens meubles et immeubles demandés par le duc d'Albe, 1568 à 1575; 10<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> deniers, pièces diverses; Registre contenant la proposition faite aux États

à sa première entrée si l'on prétende faire changement aux Estatz; et certes il se devoit faire lors que se fait la grande justice. Ceulx de Haynault ont député pour envoyer en Espagne; mais encores n'ont-ils envoyé personne. Ceulx de Brabant et Geldres semblent aller le mesme chemin; mais c'est si floschement que si l'on s'en apperceoit, il y aurat moien pour le deffendre; et s'ilz estoient saiges, ils enveroient premier vers sa Majesté ung courrier exprès pour sçavoir s'il luy plairoit qu'ilz députassent et envoiasent : car Son Excellence leur at deffendu toutes assablées, et est fort fasché contre ceulx du Francq, qui s'excusent sur qu'ilz n'ont encores la résolution de leurs députez, qu'est contre sa prohibition.

Mons<sup>r</sup> de Berlaymont dit<sup>1</sup> avoir respondu au Duc d'Albe qu'il ne viendrat au bout de son emprinse, s'il n'use de violence; sur ce qu'ilz dit avoir heu une rebuffe qu'il dirat jamais; trop bien qu'il at opinion que quant l'on brave plus, que c'est lors que l'on se trouve plus empesché. Il dit avoir allégué que ung Roy de Angleterre, pour avoir miz sus une ayde en Aquitaine, perdit en trois mois tout ce que ses ancestres avoient conquesté en cent cinquante ans, et que ce fust le redressement du Roy Charles V<sup>e</sup>; mais que l'on s'en moque et que Schetz<sup>2</sup> seconde au Duc, qui toutefois luy garde une pensée, comme il at assez déclaré à M<sup>r</sup> de Berlaymont, qui dit qu'il y at mille plainctifz sur le *rebusco*, et que Mon<sup>r</sup> de Namur<sup>3</sup> at adverty des foulles que, à ceste occasion, se commectent en son district avec une injustice incroyable. Aussi dit le mesme Berlaymont que les finances se conduisent par le filz Albornos<sup>4</sup> et ung condador...

généraux le 21 mars 1570 (n. st.) touchant les 10<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> deniers, avec quelques actes d'acceptation; sommaire des remonstrances faites par les États sur les demandes de ces impôts, liasse contenant la correspondance des receveurs généraux des aides touchant la levée du 100<sup>e</sup> denier.

Un personnage, Gaspar Darle, proposa le 4 janvier 1572 (n. st.), au duc d'Albe, en présence des difficultés de la levée du dixième denier à Bruxelles, de remplacer cet impôt par « une honneste imposte sur les dotes de mariages, sur les donations et sur les héritations et quelques autres semblables subsistances, que riens auroient touchez à déviation des marchandises et ne des estraingiers que n'auroit eu cause de générales plainctes. » (*Correspondance de Brabant, Limbourg, etc.* t. XII, p. 2. Archives de l'Audience.)

<sup>1</sup> Charles, baron, puis comte de Berlaymont. Voir sa notice, t. I, p. 19, note 4.

<sup>2</sup> Gaspar Schetz de Grobbendonck. Voir t. I, p. 90, note 2.

<sup>3</sup> Antoine Havet, évêque de Namur de 1562 à 1568. Voir sa biographie dans Aigret, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain, à Namur*, p. 568.

<sup>4</sup> Albornoz (Jacques) était secrétaire du duc d'Albe.

Le Président <sup>1</sup> a opinion que le Roy se lesse embaboinner par le Duc sur ce x<sup>e</sup> <sup>2</sup>, et qu'il donne la mesme sone <sup>3</sup> à aultres que sont près de Sa Majesté; mais il y aurt du forcompte: car ceux de Flandres rescripvent ouvertement qu'il n'est practicquable qu'ancores le Duc fust sur le lieu; et ilz viegnent tant d'advertissementz d'aultres lieux, comme Anvers, Lille, Amsterdam, qu'il debvroit plus que souffire; mais l'on est tant fondé sur la réputation, que encores que l'on prévoie le mal, toutefois l'on le veult passer tout outre. Bien en adviègne! Je ne veulx de cecy plus estre importun à vostre Ill<sup>me</sup> Seigneurie...

Les Geldrois ne veuillent accepter les nouvelles ordonnances sur le faict de la justice <sup>4</sup>, quoyque Son Excellence le leur ayt commandé souvent; et Mons<sup>r</sup> de Meghe <sup>5</sup> s'est excusé sur l'impossibilité pour le temps, dont l'on n'est content.

*Vidua* Bugnicourt <sup>6</sup> m'at compté comme elle at esté conduite par M<sup>r</sup> de Berlaymont et Vargas vers le Duc d'Albe, qui luy at faict beaulcop d'honneur et promis de belles choses, sans qu'il soit suyvy aulcung effect. En fin l'on la vouldroit marier avec ung d'Espagne, et pourtant veult-on qu'elle tiègne réputation sans sortir de sa maison, ny lesser venir aulcung en icelle. Ad ce qu'elle respond qu'elle se polra bien passer d'aller dehors; mais que ce n'est la coustume d'icy serrer la porte a quelc'un. L'on luy donne espoir que, moiennant ladicte alliance, elle polra recouvrer le bien de son dernier mari au prouffict de ses enffantz et non pas de ceulx que

<sup>1</sup> Viglius de Zwichein.

<sup>2</sup> Voir Backhuizen, 10<sup>e</sup> denier.

<sup>3</sup> Songe, rêve, pensée, opinion.

<sup>4</sup> Il s'agit de l'édit général du 9 juillet 1570, sur la Justice civile et criminelle, publié dans les Placards de Brabant, t. I, p. 570. Les États de Hainaut firent aussi de l'opposition à cette disposition législative.

<sup>5</sup> Charles de Brimeu, comte de Meghem. Voir t. I, p. 40, note 2.

<sup>6</sup> Éléonore de Montmorency, veuve de Ponce de Lalaing, S<sup>r</sup> de Bugnicourt, épousa en secondes noces Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraeten, qui, après avoir embrassé le parti des Confédérés, fut tué dans un combat près de Saint-Trond, en 1568. Ses biens avaient été confisqués, et à ce titre les enfants du second mariage d'Éléonore avaient perdu le patrimoine de leur père. Les démarches qu'elle fit auprès du duc d'Albe avaient pour but de leur faire restituer ces biens. Voir au sujet d'Antoine de Lalaing, *La justification du comte de Lalaing*, publié par M. Gachard, et Rhalenbeck, *Les bannis du duc d'Albe à Cologne*, dans la *Revue trimestrielle* du 1<sup>er</sup> octobre, p. 14, et l'*Union religieuse*, 1836, p. 27.

viendront du mariaige que l'on prétend faire. Pour cecy me doubte-je que l'on fera beaulcop, puisque sa fille de laquelle elle dit, si l'eaigne le comportoit elle voudroit paier, est encores trop jeusne pour pover garandir la mère. Adjoustant qu'elle aymeroit mieulx la réserver au conte de Canticrode, et que pour y parvenir elle luy donneroit volontiers trois mille florins de rentes. J'accouste tout cecy *surdīs auribus* Combien que je me doute que l'on me le met en avant pour la faire sonner plus avant. Mais comme je n'en suis expressément chargé par . . . . .

## XXXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 9.)

Le 15 janvier 1572.

Monseigneur. Encores que j'avoie proposé de plus parler du x<sup>e</sup>, toute fois véant le malcontentement universel s'accroistre, je ne veulx délessier de dire encores pour ce coup ce que passe, qu'est que en ceste ville les bouticles se sont serrez de plus en plus, et n'at porté remède que l'on y at logié des Espaignolz; car leur nombre n'est correspondant auxdites bouticles que se treuvent en ceste ville, jusques à six mille, que je n'heusse pensé. L'on dit que Son Excellence mande encores quatre ou cincq enseignes pour renforcer sa garde, qu'est bien de besoing, puisqu'elle passe outre à l'exécution; car les couraiges des bons et maulvais sont fort irritez: de sorte qu'il seroit à craindre, ne fust qu'elle y pourveust, qu'il y auroit de la folie. Si le renforcement vient, le président Viglius<sup>1</sup> tient que l'on désarmera les bourgeois. Et désià est logié par fourier le marchiet, et ung capitaine en une principale maison d'icelluy, et des aultres en la Bergstraete et Canter-

<sup>1</sup> Viglius de Zwichem, président du Conseil privé.

steen et d'autres advenues audict marchiet, qu'il at esté fait saigement de préoccupper; car si la populace s'y fust miz premier, l'on fust venu à grand inconvenient, et j'espère que l'on serat par ce boult plus asseuré.

Son Excellence est après pour faire ung mandement contre tous refusantz de vendre : à sçavoir qu'ilz ne polront jamais vendre aux pays de Sa Majesté aucune marchandise; par ce boult, faudrat-il que chascung se range, ou qu'ilz voysent vivre ailleurs, que seroit dommaige, pour ce que ce seroit perdre les ames que se yront infecter et despeupler le pays.

C'est chose clère que le Duc passe sa délibération tout oultre, estimant que les refusantz se véantz privez de povoir vendre cy après, se rendront comme vaineuz, et que aiant achevé ici, il fera de mesme aux aultres villes, où ne s'est encores rien collecté ou peu, si comme en celles d'Artois, à Gand, Ypres et aillieurs. Ceulx de Bruges<sup>1</sup> pourfient ne l'avoir accordé, ainsi que Son Excellence l'entend; laquelle se malcontente fort d'eulx et leur veult demander cinquante mille florins d'amende, pour ce qu'ilz se sont assemblez contre son exprès commandement. Elle at escript despuis peu de jours au Président de Flandres<sup>2</sup> qu'il deffende toutes assablées aux quatre membres de Flandres<sup>3</sup>. Touttefois les trois évesques<sup>4</sup> et trois grandz baillyz<sup>5</sup> arrivarent hier avec les députez desdictz membres que sont accoustumez de comparoir icy aux Estatz.

L'on m'at commencé d'attirer pour me joindre, dont je me suis commencé excuser doucement et en ce persisteray-je, quoy que l'on me

<sup>1</sup> « Les députés du récolement des quayers du x<sup>e</sup> denier au quartier de Bruges et du Franc avertirent le Duc que ayant ordonné aux tauxateurs des paroiches, avec lesquelz ilz ont besoigné jusques à maintenant... Les dits tauxateurs sont en faulte d'y sactisfaire. »

En conséquence le Duc ordonne au bailli de Bruges de les avertir que s'ils n'y satisfont pas, ils y seront forcés par exécution rigoureuse. Lettre du 9 janvier 1572 (n. st.) Voir *Correspondance de Flandre, Artois, etc.*, t. XIII, p. 2. — Archives de l'Audience.

<sup>2</sup> Jacques Martens, mort en 1575. Voir t. I, p. 119, note 1.

<sup>3</sup> Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, n<sup>o</sup> 1070.

<sup>4</sup> Les trois évêques de Flandre sont : Remi Driutius, évêque de Bruges (1569 à 1594), Corneille Janssenius, évêque de Gand (1568 à 1576), Martin de Riethove, évêque d'Ypres (1562 à 1583).

<sup>5</sup> Les trois grands baillis sont : Ferdinand de la Barre, écuyer, S<sup>r</sup> de Mouscron, grand bailli de Gand de 1571 à 1578; Philippe d'Oignies, S<sup>r</sup> dudit lieu, chevalier, haut bailli de Bruges et du Franc de 1581 à 1584; Corneille de Coorenhuse, chevalier, S<sup>r</sup> dudit lieu, haut bailli de la ville et châtellenie d'Ypres de 1569 à 1575. Voir t. II de l'inventaire des registres de la Chambre des Comptes, pp. 360, 585 et 426 et De l'Espinoy, *Antiquités de Flandre*, pp. 187, 222 et 250.

sçaiche dire. MM<sup>es</sup> d'Anvers et Bois-le-Duc<sup>1</sup> sont des Estatz, et peulvent faire ce que leur plaict. Je n'y comparuz oncques en vostre nom; ce que m'est un grand bien et repos. Je suis seur que lesdictz Révérend<sup>mes</sup> ne feront rien; mais il n'y aurat poinct de mal qu'ilz donnent ce contentement au peuple, et je vouldroie que les Evesques et Prélats de Brabant feissent le mesme, encores que ce sera sans fruict; car le commun leur impute le x<sup>e</sup>, et aucuns en ceste ville osent dire publicquement que c'est la mercède qu'ilz ont pour avoir gardé les églises et les ecclésiasticques, adjoustans que si ce soit encores à faire, ilz ne bougeront de leurs maisons...

Monsieur le Président m'at dict que le duc d'Albe at esté fort fasché contre Bave<sup>2</sup>, pour ce qu'il auroit tenu quelques propoz de ce que passe contre ceulx de sa patrie, que je tiens estre advenu chez la Jacqueline, où il souppa l'autre jour en compagnie d'aulcungz de la maison de Son Excellence, qui en ont faict le rapport. Il luy at envoyé Assonleville<sup>3</sup> pour luy dire qu'il estoit esbahi qu'estant aux gaiges et service de Sa Majesté, il tenoit telz propoz, et ne fust qu'il le congnoist si ancien serviteur, qu'il le luy feroyt sentir tout oultre. Je vouldroie que de Bave ne se fust treuvé audict banquet, auquel j'estoie aussi prié; mais je m'en excusay sçaichant que lesdictz apostres y seroient, lesquelz je fuytz tant que je peulx, pour ce qu'ilz sont dangereux, et souvent dient plus qu'il n'y at. Je crainedz grandement que cecy causerat que de Bave sera débouté de la mercède que Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> luy avoit procuré; car il estoit au billet que le Roy at envoyé.

Ces jours passez le Duc proposa au Conseil d'Estat qu'il avoit charge du Roy de passer oultre à l'exécution. Mons<sup>r</sup> le Président<sup>4</sup> dit que en temps de l'Empereur, lors qu'il commandoit quelque chose, la Royne monstrois ses lettres au Conseil; que maintenant l'on ne leur monstrois riens pour povoir tesmoigner de la volonté du maistre, non qu'ils doubtoient que ce fust autrement de ce que le Duc leur disoit, mais que véantz ce que luy en estoit escript, ils auroient tant plus d'occasion pour l'affirmer vers ceulx qu'il

<sup>1</sup> François Sonnius, évêque d'Anvers de 1570 à 1576; et Laurent Mets, évêque de Bois-le-Duc de 1569 à 1580.

<sup>2</sup> Josse Bave, secrétaire du Conseil privé. Voir t. I, p. 25, note 1.

<sup>3</sup> Christophe d'Assonleville. Voir t. I, p. 40, note 1.

<sup>4</sup> Viglius de Zwichem.

convenoit<sup>1</sup>. Berlaymont dit que Son Excellence fust en cholère, disant que le Président luy perdoit le respect, disant que encores qu'il debvroit mourir il en viendroit au dessus, et jura par sa barbe que ainsi seroit, quantores il debvroit lever nouvelles gens en Allemaigne et Italie; qu'il auroit bien à faire de paier, puis qu'il doibt tant à ceulx qu'il at; et adjousta que quantores le duc de Medina Celi fust icy, il ne quicteroit pour cela le baston, et que ce n'estoient bons ministres ceulx qui contre disoient, et qu'ilz méritoient d'avoir les testes tranchées. Le mesme dient ceulx d'Espagne, et j'entendz d'ung qui vient d'auprès du Roy, que l'on est là fort esbahi de la difficulté que l'on faict icy du x<sup>e</sup>, puisque tout doibt appartenir au Roy pour estre confisqué.

Mons<sup>r</sup> de Noircarmes<sup>2</sup> demeure en son opinion, et m'at dict qu'il ne la changera pour rien; mais que, comme bon ministre, il ferat tout ce que luy serat commandé par son maître ou par le Duc d'Albe, soubz sa signature. Il dit avoir dit au filz qu'il se souviègne qu'il luy at prédit que ung jour le Duc se pellerait la barbe poil à poil pour le x<sup>e</sup>. *Quod non credo ab eo sic esse dictum*. Il dit qu'il est fort recherché par le père et le filz, duquel il at opinion qu'il soit fort entier selon qu'il en faict le samblant. Je tiens qu'il sçait bien mieulx. Il dit qu'il luy at donné louange que pour craincte, promesses ou menasses il ne se lesse desvoyer du vray chemin. Je tiens que l'on dit ce langaige à Mons<sup>r</sup> de Noircarmes pour le tenir en son opinion et luy causer du mal par là. Il m'at dit que Mess<sup>rs</sup> d'Ypre<sup>3</sup> et d'Anchin<sup>4</sup> ont escript samblables lettres au Roy comme ilz avoient faict au Duc sur ce x<sup>e</sup>, et qu'il les at encheminé en son paquet.

Il dit qu'il veult persuader au filz<sup>5</sup>, qu'il procure vers Son Excellence, qu'elle donne licence aux Estatz d'envoier vers le Roy, pour ce que cela

<sup>1</sup> Cette scène et la suivante sont rapportées, d'après un manuscrit de don Berthout, par Backhuizen van den Brinck, *l. c.*, p. 49, dans une lettre du 6 janvier 1572, écrite par Morillon. Il y a évidemment erreur à ce sujet. La lettre porte positivement la date du 15 janvier 1572.

<sup>2</sup> Philippe de Mont-S<sup>te</sup>-Aldegonde, S<sup>r</sup> de Noircarmes. Voir t. I, p. 48, note 1.

<sup>3</sup> Martin de Riethove, évêque d'Ypres de 1562 à 1585. La lettre adressée par l'évêque d'Ypres au duc d'Albe, le 29 septembre 1571, au sujet du 10<sup>e</sup> denier, est imprimée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 204; celles des évêques de Bruges, Gand et Ypres au roi, sur le même sujet, le 24 mars 1572, *ibid.*, p. 256.

<sup>4</sup> Werner de Daule, abbé d'Anchin. Voir Leglay, *Cameracum christianum*, p. 252.

<sup>5</sup> Le fils du duc d'Albe.

serat la descharge du Duc, si Sa Majesté accorde leur requeste, et sinon que cela sera cause qu'il ne serat icy tant odieux.

Il at ferme opinion que quoy que sçaiche faire ledit Duc, il ne sçaurat venir au bout. Je tiens que si fera, et qu'il fault qu'il ayt le mot de Sa Majesté, encores que il face samblant non le demander, et que Çayas <sup>1</sup> ayt escript par-deçà que son intention n'est de tant charger son peuple. Mais trop bien crois-je qu'il ne durera deux ans, et que l'on l'hosterat après que le payz sera perdu et la négociation bannie.

Mess<sup>rs</sup> de Berlaymont et Noircarmes dient que le mauvais gré tomberat à la fin sur Schetz <sup>2</sup>, que le Duc at commiz à cecy, qui sur les difficultez que proposent aucuns magistratz donne les solutions à sa teste, sans parler à Son Excellence ny aux finances. Il est certain que l'advocat fiscal de Brabant <sup>3</sup>, le greffier des Estatz Wellemans <sup>4</sup> et Gramaie <sup>5</sup> conduisent ce dixiesme, le facilitans de ce qu'ilz peulvent. Le temps apprendra s'il sera de tel revenu et prouffict comme l'on se ymagine. Mais si (comme aulcung mettent en avant) le Roy face vendre soubz sa main le vin, bière, fromage, boeufz, moutons, etc., que lors l'exécution se fera de soy mesmes; le dangier seroit que ceulx que y seront commiz y prouffiteroient plus que Sa Majesté : car ilz feront vraysemblablement monopole, et contraindront que chascung se debvrat pourveoir par leur main, de sorte que l'on ne polrat faire provision, sinon de ce qu'est de son propre creu, que seroit une grande charge et servitude. Cependant les tonlieux de tous costelz tesmoingneront ce que vaudrat la marchandise; l'on se fie sur la commodité des rivières et portz. Dieu doint que le tout viègne mieulx qu'il n'est apparant. Je craindz plus les frontières si l'on y suit ses mesmes desseings.

Le *rebosco* que s'est fait au quartier de Louvain avec toute rigueur et extrémité porte xviii florins une fois, dont les collecteurs prétendent les viii<sup>es</sup> pour leurs vacations. Le surplus ne mérite que l'on ayt fait si grande recherche et fâcherie aux subjects.

<sup>1</sup> Gabriel de Çayas, secrétaire du roi. Voir t. I, p. 290, note 2.

<sup>2</sup> Gaspar Schetz, Sr de Grobbendonck, trésorier général des finances. Voir t. I, p. 90, note 2.

<sup>3</sup> Charles de Tisnacq. Voir sa notice, t. I, p. 171, note 1.

<sup>4</sup> Corneille Wellemans. Voir t. I, p. 527, note 2.

<sup>5</sup> Gérard Grammaye, receveur des États de Brabant. Voir t. I, p. 284, note 2.

## XL.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IX, fol. 1 et 2.)

Bruxelles, le 25 janvier 1872.

Son Excellence poursuit en l'exécution du x<sup>e</sup>, et désià annote l'on les grains (appartenant aux brasseurs), avec menasses d'en faire venir aultres en leur lieu; sur quoy ilz respondent estre bien contentz et qu'ilz les accommoderont volentiers de leurs chaudières et aultres utensiles, voire de leurs maisons propres, s'il est de besoing, disantz qu'ilz ayment mieulx que ces aultres y gagnent que eulx y perdent.

Touttes bouticles demeurent encoires serrées, et semble proprement qu'il est icy perpétuellement feste, et que chascung est en ducil; et je n'oseroye aller d'icy au marchiet, pour non ouyr les lamentations des femmes et menasses des hommes qui sont désespérez. Et quelque commandement que leur face le magistrat (qui est à ce pressé par Son Excellence à peyne de cent livres à chascune personne de loy), l'on ne s'apperçoit qu'il prouffict sur la commune. Et combien que l'on les fascha fort par logement de soldatz, que l'on at faict venir de Tournay et d'ailleurs en grandes troupes, touttefois il ne s'en treuve ung seul que face myne de s'en estonner; voyres quant on leur dict qu'il fault qu'ilz en receoivent trois ou quattre, ilz disent qu'ilz sont prestz à en recepvoir le double, adjoustantz que corps et biens sont à l'avantaige. L'on dit que l'on est après pour dresser ung mandement pour les contraindre, sur peyne d'exil et de confiscation de corps et de biens, à payer ce x<sup>e</sup>. Mais il ne serat besoing de grand bannissement; car plusieurs s'en vont d'eulx-mesmes, que je crainedz ne retourneront tost, et aultres saulvent leurs biens le plus dextrement qu'ilz peuvent, avec délibération de suyvre.

Le pays de Liège, Empden, Coloigne, Hambourg<sup>1</sup> et aultres quartiers se

<sup>1</sup> Voir au sujet des réfugiés belges à Cologne, l'article de M. Rahlenbeck, intitulé : *Les bannis du due d'Albe à Cologne, revue trimestrielle*, de 1864. En ce qui concerne ceux réfugiés à Hambourg : *Mitthei-*

repeuplent de noz manans. Et j'entendz que en Anvers les bouticles demeurent aussi serrées, et que la commune de Malynes s'opiniastre aussi grandement, attendant l'issue que prendra ce de ceste ville. Et certes, si l'on ha aux aultres lieux le mesme travail, il sera bien tard avant que ceste besoigne s'achève. Et si faict à craindre que quant (enfin l'on aurat) achevé en ung lieu, il faudrat recommencer à (ung aultre). J'entendz que l'on veult jecter gens à Louvain, que je (crois) estre pour la seurté de Son Excellence; mais s'il fault faire le mesme aux villes frontières, Arras, Monts, Namur et aultres qui sont *durae cervicis*, il y aurat danger que la chose ne passe, sans qu'il en succède du grand inconveniant; et Dieu doint que le remède que l'on y penseroit mectre par après ne viègne tard; car je veoidz ceste commune tout opiniastree que, quelque ouffre <sup>1</sup> de modération que face le Duc, ils ne veuillent gouster ce x<sup>e</sup>, disantz pour exemple que celluy qui ha vi<sup>e</sup> florins en marchandises sest peu nourrir cy-devant avec son petit mesnaige, pour ce que le gaignage redoubloit trois ou quatre fois par an, selon la vendue qu'ilz pouvoient faire, et qu'estant maintenant une telle somme si souvent décimée, elle tourneroit en peu d'années à ung rien, et ne sçayvent avaller qu'ilz debvront payer au Roy promptement le x<sup>e</sup> de leur vente, et que après ceulx auxquelz ilz auront creu vendre à crédit leurs marchandises, ne les payeront peult-estre jamais.

Son Excellence ha enfin donné audience aux trois évesques de Flandres <sup>2</sup>, voz suffragantz, mais non pas aux trois grandz baillyz et députez dudit pays <sup>3</sup>, et n'avoit icelle emprès de soy que le docteur del Ryo <sup>4</sup>, que servit de trucheman pour leur dire en latin ce que Son Excellence leur respondit en espagnol. L'audience fut fort bénigne, et les remonstrances humbles, et la dispute chaulde d'ung coustel et d'aultre; de sorte que j'entendz que

*lungen des Vereins für Hamburgische Geschichte*, de 1881; Wilhelm Sillem, *Zur Geschichte der Niederländer in Hamburg*, Hamburg, 1885, in-8<sup>o</sup>, et au pays de Liège; Rhalenbeck, *Le protestantisme dans les pays de Limbourg et d'Outre-Meuse*, Bruxelles, 1856.

<sup>1</sup> *Ouffre* : OEuvre.

<sup>2</sup> Les trois évêchés de Flandre suffragants de l'archevêque de Malines étaient, au XVI<sup>e</sup> siècle, ceux de Bruges, Gand et Ypres. Voir plus haut, p. 8, note 4.

<sup>3</sup> Voir *ibid.* ces trois grands baillis.

<sup>4</sup> Louis Del Rio, juriconsulte et membre du Conseil des troubles. Voir *Biographie nationale*, t. V, p. 472.

le Duc s'essuya par deux fois pour la peyne qu'il prenoit de respondre aux argumentz et difficultez proposées par lesdictz sieurs évesques, que furent l'espace de deux heures avec luy, et tous en pied debout ainsi que Son Excellence mesme estoit, laquelle ha donné grande satisfaction auxdictz Sg<sup>rs</sup> Rev<sup>mes</sup> de ce qu'il leur a faict apparoir du consentement des quatre membres de Flandres absolut et sans condition, nonobstant que ceulx du francq et ceulx de la création en ces endroitz et Bruges pourfyent non avoir oncques entendu que ce x<sup>e</sup> se prendroit en nature, mais que l'on vouloit seulement l'obéyssance, et qu'il se rédimeroit de quelque notable somme par an, dont ceulx que ont conduit la négociation les avoyent assurez.

Je pense bien que, par ce bault, ilz voudroyent couvrir vers le peuple leurdict consentement; et puisqu'ilz l'ont donné tel et si absolut, je ne suis esbéhy si le Duc persiste de lever réellement ledit x<sup>e</sup>; et je veoidz que cecy est fort pesé par lesditz évesques, qui se sont ressentuz que lesditz quatre membres ne les ont préadverty de cecy, qu'ilz ont seulement au prismes entendu du Duc; et je voy qu'ilz sont délibérez de, estants retournez chez eulx, faire tous les meilleurs offices qu'ilz pourront, puisque le Duc leur ha dit finalement que sa résolue intention est de lever ledit x<sup>e</sup> en nature, quoy qu'il en puisse advenir, puisque c'est le commandement de Sa Majesté. Et avant le départ desdictz sieurs évesques, il leur demanda s'ilz vouloyent dire quelque chose dadvantage, et qu'il les orroit bien volontiers.

De ma part je ne voudroye pour bonne chose que le Duc ne leur eust donné si grate audience, dont Mons<sup>r</sup> de Saint Bavon <sup>1</sup> at esté cause; car aultrement je tiens qu'ilz fussent estez renvoyez comme ilz estoyent venuz, et que du moingz l'on eust voulu qu'ilz eussent parlé *ex praescripto*; et jà se tenoit Son Excellence serrée en sa chambre depuis l'arrivée desdictz évesques, et disoit-l'on par la court que s'ilz ne venoyent pour aultre chose que pour ce x<sup>e</sup>, qu'ilz auroyent l'allée pour le venir, etc.; ha ledit sieur de Saint Bavon bien faict de remédier à cecy. Il eust bien voulu que je fusse allé avec eulx; mais je m'en suyz si bien excusé, que l'on ne m'ha rien dict depuis. Plusieurs m'ont esté importungs pour faire des prières et processions, affin que Dieu voulust mieulx inspirer Son Excellence; mais j'ai respondu à ceulx qui le proposoyent qu'ilz ne sçavoient ce qu'ils deman-

<sup>1</sup> Viglius de Zwicchem, prévôt de Saint-Bavon.

doient pour le danger qu'il y polroit advenir en telle assemblée. Et certes il n'est à croire les grandes émotions et debvoirs que se font par le peuple en toutes églises, ny combien les [ministres de la Religion] sont requis à faire continuelles prières. Dieu [doit qu'el]les prouffit; car l'on en at bien de besoing, estant le danger à la porte, et la misère et désespoir extrêmes. Et quant tout est dit, le riche marchant, qui faict le principal refus, ne porterat pas la paste au fourg, mais bien le povre peuple qui meurt de faim, pour n'avoir rien à besoigner; car lesdictz marchantz sont ceulx qui leur mectent le cousteaul sur la gorge, et veillent qu'il leur soit compté pour aulmosne quant ilz leur donnent à travailler, les payant d'ung tiers moins qu'à l'accoustumé; et l'on n'y mect aulcung remède.

J'entendz que lesdictz évesques n'ont failly de remonstrer à Son Ex<sup>ce</sup> les mauvais jugementz que se font, et aussi entendz-je que le curé de Courtray veult maintenir jusques à la mort que ce n'est au Duc de imposer ce x<sup>e</sup> aux ecclésiastiques, sans spécial congé de Sa Saincteté; et il n'est poinct seul de ceste opinion, mais chascun ne veult estre si téméraire comme luy, puisqu'il y at si peu d'espoir d'en tirer prouffit. Je prie à Dieu de nous estre en ayde; car je voy les choses par icy en bien povre estat, s'accroissantz les mescontentementz d'heure à aultre; et le piz est que je ne pense poinct que jamais le remède puisse venir à temps, pour remectre les choses en telz termes que nous les avons veu il y at ung an. Je vouldroye estre taillé à faire quelque bonne pénitence, et que je me forcomptasse en cecy; mais il nous fault tout remectre à Dieu, qui tient le cueur des Royz en sa main.

---

## XLI.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 12.)

Le 28 janvier 1572.

.... Plus allons-nous avant, et moins veoidz-je de remède, persistant le Duc en sa délibération, et le peuple en son opiniâtreté. Je ne craindz aultre, sinon que les villes se correspondent secrètement; que seroit pour tout perdre, eulx mectant à une si manifeste rébellion. Le magistrat d'icy at brassé; le peuple est tant effaroché qu'il ayme mieulx boire de l'eau que acheter ladite cervoise. Et il y at aultant de presse pour l'eau de fontaine comme si ce fut vin.

Son Excellence n'est contente de l'Amman <sup>1</sup> et le veult chastier de ce qu'il n'effectue mieulx sa charge; et ledict Amman menace aulcuns jurez des mestiers, les appellantz mutins. Ilz ne respondent guère; car il n'est pas heure, mais ilz n'en pensent pas moins. Le magistrat n'est content dudit Amman qu'il harcèle tant le peuple. Il at faict l'autre jour vendre le bien d'ung principal bourgeois faisant refuz sur le x<sup>e</sup>; mais il n'y heut jamais homme qui voullust achepter, et je tiens qu'ilz n'heussent prins le bien quant ores l'on leur heust présenté pour rien, non plus le povre que le riche, tant sont-ilz animez, osantz protester que ung jour ilz recouvreront sur le magistrat ce que l'on leur hosterat maintenant. Je voudroie maintenant demander audit Amman, s'il ne treuve accomplie la prophétie que je me souviens luy fait un jour vostre Ill<sup>mo</sup> Seigneurie et à aulcungz du magistrat, leur remonstrant que beaucoup d'inconvénientz suiveroient de leur nonchallance, puisqu'ilz prenoient si peu à cœur le chastoy des libelles fameulx que s'affichoient lors, et que ceulx que l'on injurioit par lesdictz

<sup>1</sup> Jean de Locquenghien, chevalier, S<sup>r</sup> de Koekelberg, Heschene, etc., amman de Bruxelles de 1554 au 12 mai 1574, date de sa mort. La ville de Bruxelles lui doit le canal de Willebroeck. Voir Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, pp. 270, 515.

libelles se polroient retirer quant ilz voudroient, mais non pas ledict Amman ny ceulx du magistrat que demeureroient en la peine; et certes ilz y sont plongez bien avant; et est une mort d'estre maintenant en loy, commandant Son Excell<sup>ce</sup> si précisément, et refusant le peuple si audacieusement.

Il y at quelque mandement en chemin sur ce des brasseurs, que Son Excell<sup>ce</sup> at communiqué à ceulx du Conseil en Brabant. Aussi longuement qu'elle ne procéderat par voye de faict, j'espère mieulx, et que à la fin ce peuple, que se consume despendant son sang et espargne, se voudrat accommoder, que seroit le plus beau, et pour induire Sa Majesté et Son Excell<sup>ce</sup> en quelque modération; mais si l'on venoit au dernier supplice d'aulcung réfractaires, lors se verroit le dangier.

Le Duc at appelé ceulx du magistrat de Brucelles *villacos*<sup>1</sup>. Le bourgmaistre luy dit que Madame<sup>2</sup> ne leur avoit donné tel tiltre au temps des troubles.

Son Excell<sup>ce</sup> at licentié devant hier ceulx de Flandres, que luy avoient présenté ung escript, sans dire mot. Mons<sup>r</sup> Tisnacq<sup>3</sup> leur dict ce qu'il avoit eu charge. Et depuis le Duc adjousta que ce x<sup>e</sup> ne se acceptoit par Sa Majesté comme libéral don, mais par forme d'appointement et comme rédemption de la grâce et pardon que eulx n'avoient moins de besoing que le peuple, et leur commanda d'eulx en aller et de mettre ses commandementz à exécution. Il print à part les quatre grandz bailliz<sup>4</sup>, leur disant qu'estans eulx officiers gaigez de Sa Majesté, il se donnoit de merveille que en ung tel temps ilz osoient lesser leur charge pour prendre la querèle pour les estatx contre luy : en ce qu'il me semble avoir fort bien dit, car ilz ne s'en devoient mesler, si Son Excell<sup>ce</sup> ne leur en donnoit charge.

L'on dit que lesdits députez de Flandres ont faict offre de vii<sup>c</sup> xx<sup>m</sup> florins par an, six années de suite pour estre deschargez du x<sup>e</sup>. Je me doute que une si libérale offre donnerat à penser au Duc, que, continuant sa délibération, il prouffitera beaucoup davantage.

J'entends que lesdits de Flandres maintiennent de n'avoir accordé, sinon avec condition. Touttesfois il est certain qu'ilz ont donné leur accord par

<sup>1</sup> *Villacos* : Terme de mépris qui signifie vilain, mauvais.

<sup>2</sup> La duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, avant l'arrivée du due d'Albe.

<sup>3</sup> Charles de Tisnacq. Voir t. I, p. 46, note I.

<sup>4</sup> Trois baillis? Voir plus haut, p. 84, note 3.

escript simple et sans aucune condition, pour ce que Son Excell<sup>ce</sup> ne l'at voulu recepvoir aultre. Aussi lorsque se fait la proposition en présence de tous les Estatz des pays, je me souviens que feu M<sup>r</sup> Bruxella <sup>1</sup> leur dict qu'il ne failloit plus user de conditions, ny se remectre ad ce que feroient les aultres; qu'est selon ce que vostre Ill<sup>me</sup> Sgrie at dict si souvent qu'il ne failloit brider le Prince par conditions; mais faire accord simple et remonstrer à part ce qu'estoit raisonnable.

Ceux de Brabant ont envoieé l'abbé de Gemblours <sup>2</sup> et d'Overbode <sup>3</sup> à Beaumont devers le duc d'Arshot si indiscretement, que Son Excell<sup>ce</sup> l'at sceu bonne pièce avant qu'ilz se meissent en chemin. Je craindz que ces Estatz s'envelopperont plus avant en les difficultez qu'il ne leur convient, ainsi qu'ilz feirent au temps des troubles. Ledit d'Arshot at envoieé icy après le docteur Elbertus <sup>4</sup> que lors y estoit; mais je luy ay desconseillé d'y aller, pour ce que Son Excell<sup>ce</sup> l'heust peu mal prendre s'il s'y fust trouvé lors que ceux desdits Estatz y estoient, et je luy ay prié d'admonester par lettres ledict sieur qu'il ne se meslast de rien. Il est fort libéral à parler, et le mieulx que je sçaiche est qu'il est tenu de Son Excell<sup>ce</sup> et de ceux de ceste court pour tel. J'entends que depuis il at escript à Son Excell<sup>ce</sup> qu'il ne veult faire chose que puisse luy desplaire. L'on m'a dict que Sadicte Excell<sup>ce</sup> at appelé vers elle Monsieur de Lallaing <sup>5</sup>, et voulu sçavoir s'il alloit en Espagne, député par ceux de Haynnault, et qu'il at respondu que non, et que Son Excell<sup>ce</sup> luy dict qu'il faisoit saignement pour ce que s'il y alloit, pour sa bien venue il seroit envoieé au chasteau de Segovia. Ce que donnera crainte à tous aultres; et certes s'ilz avoient envie d'envoier, ilz ne devoient avoir attendu si longuement, ny lessé venir la chose si avant; car le Duc est résolu de passer outre, et je pense bien que, comme il est prince saige,

<sup>1</sup> Le conseiller Philibert de Bruxelles. Voir t. I, p. 96 note 3.

<sup>2</sup> Lambert Huickaert, abbé de Gembloux, de 1557 à 1578. Il fut envoyé au nom des États de Brabant vers Philippe II. Voir Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, t. I, p. 14.

<sup>3</sup> Gilles Heynsius, abbé d'Averbode ou Everbode, de 1556 au 25 septembre 1574, jour de sa mort. Voir *ibid.*, p. 298. — Ces deux prélats s'étaient rendus chez le duc d'Arshot dans le but de le prier de vouloir se rendre en Espagne avec des députés du clergé et des villes des États de Brabant, pour réclamer contre le 10<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> denier. Voir la lettre que le duc d'Arshot adressa à ce sujet au duc d'Albe, le 21 janvier 1572, dans *La Correspondance de Philippe II*, t. II, n<sup>o</sup> 1082.

<sup>4</sup> Elbertus Leoninus, Voir t. I, p. 47, note 1.

<sup>5</sup> Philippe, comte de Lalaing. Voir t. III, p. 452, note 3.

il ne se soit miz en cecy qu'il ne sçaiche la volonté de son maistre. Le mal seroit si ceulx de Haynnault et d'Artois conspiroient par ensamble, que seroit leur ruine et du pays.

L'on dit que à Namur, où les femmes font le stil de bouchiers, elles ont jecté leurs groos mastins sur les collecteurs que venoient pour lever le x<sup>e</sup>, et que l'ayant mal prins M<sup>r</sup> de Berlaymont <sup>1</sup>, il auroit mandé les mariz venir parler à luy, que auroient respondu que s'il les mandoit à la maison de la ville, ilz yroient, mais ailleurs poinct; que seroit présumptueusement faict à eulx. Aussi entendz-je que à Malines le peuple seroit esté troublé par faulte de cervoise, de laquelle femmes grosses, enffantz et malades se peulvent bien mal passer.

Le duc d'Arschot <sup>2</sup> se conduict fort indiscretement, et parle tant que ses propres gens s'en fâchent et se retirent de luy, craindantz que l'on leur impute icy après. Il faict tenir guect, et est sur sa garde pour à toutes heures se retirer; disant que si l'on le mande, il ne viendrat poinct; et encores qu'il soit en ceste craincte, si ne lesse t'il pourtant de jaser sur la tyrannie et mille autres propos légiers, et avoit délibéré d'aller en Espagne, s'il ne luy fut esté si grandement desconseillé. Il se mocque souvent de MM<sup>rs</sup> de Berlaymont et de Noircarmes; mais s'il ne se garde, il polroit encores avoir à faire d'eulx. Ledit Duc avoit escript une lettre à Son Excell<sup>ce</sup> comme il vouloit aller vers le Roy; mais Elbertus <sup>3</sup>, sur l'instance que je luy en feiz, l'at retenu et tant faict qu'il at escript le contraire.

Les bourgeois de Beaumont ont cuidé faire ung mauvais tour aux collecteurs. Ce que s'il fut advenu, se fut imputé audit sieur, pour ce que l'on estimeroit que ce seroit de luy qu'ilz auroient prins ceste audace.

M<sup>r</sup> de Berlaymont at bien mal à la teste de ce que Vargas faict samblant de se vouldoir jecter sur le bien de feu Mons<sup>r</sup> de Meghe. Nous susmes telles fois si braves et haultz en nos armes, et depuis nous avons paour de nostre ombre. Je ne pense poinct que ledit Vargas sçauroit fonder son *intendit*, puisque le trespasé at esté purgé, aiant préservé Utrecht, prins Bois-le-Duc et chassé Brederode, et depuis obtenu mercède de trois mille livres de rente,

<sup>1</sup> Charles de Berlaymont, gouverneur de Namur. Voir t. I, p. 19, note 4.

<sup>2</sup> Philippe III de Croy, duc d'Arschot, Voir. t. I, p. 20, note 2.

<sup>3</sup> Elbertus Léoninus, professeur à l'Université de Louvain. Voir t. I, p. 47, note 1.

et milleur gouvernement, et le plus important au pays... Toutefois il se faschoit tant de ce que l'on le tenoit si longuement en double, que je tiens il se fust marié avec une vefve contesse en Westphalie, pour avoir seure retraicte.

Blasere<sup>1</sup> se contente fort de ce que Roda prend tant son rapport à cœur.

Je crains que Chappuis et du Tertre auront bien à faire d'eschapper la dégradation.

L'on dict que le duc d'Albe entend de mettre le dixième en Bourgogne.

---

## XLII.

### LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 15 à 17.)

---

Le 4 février 1572.

Monseigneur. Je respondray au billet du xxvi<sup>e</sup> de décembre en ce qu'il est besoing.

La tardance du duc de Medina Celi<sup>2</sup> sera nostre ruyne; car ainsi que le duc d'Albe y vad, il ne peult estre qu'il n'adviègne quelque désastre; car il manifeste, par ses euvres, qu'il at délibéré d'appovrir et despeupler les provinces. Quoy advenant, les voysins en auront bon marchiet, et ne fault sinon qu'ilz actendent jusques d'icy à ung an, qu'ilz feront ce que ilz voudront, sans coup férir: tant veoidz-je chascung altéré. Aussi il n'y aurat moien de résister comme du passé, puisque l'on treuverat faulte de gens et d'argent. Et partant est-il plus que temps que le duc de Medina viègne, combien que ce polrat estre mal devant l'apvril. Et Dieu doint que ce soit

<sup>1</sup> Jean de Blasere, conseiller du Conseil de Malines. Voir sa notice t. I, p. 121, note 1.

<sup>2</sup> Voir plus haut p. 75, note 2 et plus bas, p. 98.

lors. Il ne peult estre que S. E. ne soit assurée de la France: aultrement je ne croy point qu'il oseroit penser ce qu'il faict; et je ne craindz tant le mal que polroit venir de France et d'Allemaigne, que celluy que couvons *in proprio sinu*, où s'engendre une confusion et rébellion au cueur des personnes. Il me desplaict de ce que j'en veoidz et oyz. Bien heureux sont ceulx que sont décédez sans veoir les misères que sont devant la porte, et que attendons à tous momentz; et jà commencent les femmes à baptré et mespriser les soldatz; l'on ne veoit que gens oyseulx par les rues et indignez contre ceulx de l'Église, commenceantz de nuit à rompre leurs verrières et crier contre eulx comme estantz cause du dixiesme, et ne crient moingz contre le magistrat. L'Amman samble mieux mort que vif, dont je ne suis esbahi; car c'est à luy que l'on en veult des deux costelz. Et cependant le soldat faict ce que luy plaict, et ne sçait encores assez faire au gré de S. E., tant est-il indigné contre ceulx de ceste ville...

Je vouldroie veoir mon seigneur et maistre là où il seroit plus voluntiers que où il est présentement, affin qu'il fust deschargé de tant de labeurs, et ne suis esbahi si le peuple [Napolitain ?] estant baptré de tant de verges soit mauvais. Il me samble que avant longtems il le serat icy aussi.

C'est ung grand service d'avoir si bien gardé le gouvernement, et à 500 mil escuz moingz que n'ont faict les aultres cy devant. Et si faict encores outre cela Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> chose digne de soy et fort pieuse de ne faire instance d'ayde, encores qu'il y ayt heu si grande occasion pour non charger sa conscience et aultres considérations touchées par sa lettre.

Je ne pense point que Mr de Champagney se marie tost. Il est bien fasché là où il est, combien que les manantz luy veuillent grand bien et le respectent justques au boult.

Il est certain que la bulle envoyée en Angleterre at causé grand mal et la mort de plusieurs<sup>1</sup>, que heussent peu servir au redressement de la Religion.

L'on ne dict icy rien de Renard<sup>2</sup>; et s'il se peult une fois remectre sur pied, je tiens, comme Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> dict, que Mr le Président et Hopperus

<sup>1</sup> « Le Duc de Norfolk avec douze autres a esté condamné en Angleterre à estre écartelé. Le mesme du 2 février. » Ibid. IX, f<sup>o</sup> 178.

<sup>2</sup> Simon Renard, l'ennemi de Granvelle. Voir t. I, p. 505, note 4, et Tridon, *Simon Renard, ses ambassades, ses négociations, sa lutte avec le cardinal de Granvelle*, Besançon, 1882, in-8<sup>o</sup>.

auront une trousse, et qu'il se rangera soubz Vostre Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup>. Il vad bien que le beau frère qui sert Vostre Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> soit plus homme de bien que le susdict.

Je me doubte que les besoignes de Chappuis se porteront mal. Et plus debvront faire celles de Sonnet<sup>1</sup> et de Clercq, combien que Assonleville le porte. Froissard<sup>2</sup>, ad ce que dict Blasere, n'est *extra noxam*, qui s'incline-roit plus à Belin<sup>3</sup>. Si est ce que je feray pour ledict Froissard les offices que Vostre Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rio</sup> me commande.

L'Archevesque<sup>4</sup> ne peult durer, et le hault doien, par les advis qu'il envoie icy, monstre qu'il n'est pas saige. Je ne fauldray de parler pour le lieutenant d'Ornans<sup>5</sup> et de procurer que Blasere envoie les copiez du sommaire que Vostre Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> demande.

Il fault encores que je adjouste que les trois bailliz de Flandres<sup>6</sup> sont icy demeurez plus de xv jours après le partement des évesques, pour ce que Son Excellence leur avoit envoyé dire qu'elle désiroit parler à eulx avant qu'ilz partissent. Et depuis leur fut dict, par ung de sa chambre, qu'ils n'heussent de partir de la ville sans son congié, qu'estoit vraie forme d'arrest. Et ainsi l'at-on entendu en ce lieu et aillieurs. Touttefois après qu'ilz ont promené par icy tant de jours, le Duc leur at parlé fort doux, disant d'estre marri du bruiet que l'on avoit semé de leur arrest; et ad ce que m'at dict Mons<sup>r</sup> d'Oignies<sup>7</sup>, il y avoit raison de leur parler doux; car il leur avoit dit l'aulture jour des maulx assez. Ledict sieur assure que ceulx de Flandres n'ont jamais accordé, synon avec conditions, et que le Duc pour leur bien allée dict qu'ilz n'espérassent jamais d'estre quictes du dixiesme.

Aussi at-on dit au magistrat d'icy que, encores que le pays deubt périr, luy mourir et recepvoir cinquante coups de poignarts après sa mort, qu'il

<sup>1</sup> Claude Sonnet, S<sup>r</sup> d'Auxon, conseiller au parlement de Dole. Voir Gollut, *Mémoires de la république séquanaise*, p. 1764.

<sup>2</sup> Voir t. III, p. 541, note 1.

<sup>3</sup> Claude Belin, avocat fiscal au bailliage d'Amont. Voir t. II, p. 585, note 1.

<sup>4</sup> Claude de la Baume, archevêque de Besançon de 1544 à 1584.

<sup>5</sup> Rossel, lieutenant de la garenne d'Ornans, appartenant au cardinal et sise en Bourgogne.

<sup>6</sup> En ce qui concerne les trois baillis de Flandre, voir plus haut, p. 84, note 5.

<sup>7</sup> Philippe d'Oignies, bailli de Bruges. Voir *ibid.*

ne lascherat jamais son emprinse. Si le Roy l'entend ainsi, il n'y at plus que redire.

Ledit Duc se tue de cholère, et n'at sorti de huit jours de sa chambre ; et aiant entendu que ceulx de Haynnault envoient leurs députez vers Espagne, l'on diet qu'il at envoyé une compagnie de chevaulx legiers de Tournay, pour leur coper le chemin. Il y at encores des aultres délibérez d'eulx vouer aux mesme sainct, principalement ceulx de Lisle, que maintiègnent que encores que le x<sup>e</sup> fut accordé, ainsi que le prétend le Duc, toutefois il ne conviendroît le lever en la manière qu'il prétend, pour les grandes difficultez que l'on y retreuve...

Le beau-frère est retourné de sa commission, à ce que je puis veoir, en lieu que le duc d'Albe at volu mectre en peine M. de Tournai<sup>1</sup>, afin qu'il heut de faire révoquer au curé de Courtrai ce qu'il avoit dit sur le dixième ; luy mesme se trouverat enveloppé, d'aillant qu'il ne se treuve que ledict curé at parlé plus avant de ce que touche la charge des ecclésiasticques, en ce que le diet S<sup>r</sup> de Tournai mect scrupule de le faire révoquer pour ce qu'il auroit dit la pure vérité, si l'on entend comprendre l'Église et rompre son immunité, et qu'il ne veult décréter telle révocation sans avoir l'advis de son métropolitain et confrères conprovinciaulx. L'on m'at dit dadvantage qu'il et<sup>2</sup> . . . . .

---

### XLIII.

#### LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 13 à 19.)

Le 18 février 1572.

Je respondray au billet du m<sup>e</sup> du mois passé. Quant au duc de Medina Celi, l'on n'en parle plus, et ce polroit estre qu'il arriverat quant l'on y

<sup>1</sup> Guilbert d'Oignies, évêque de Tournai. Voir plus haut, p. 58, note 1.

<sup>2</sup> Le reste manque au texte.

pensera moins, puis qu'il n'attend que le temps. Aussi encores n'est arrivé la provision de quaresme; bien sont passez auleungz batteaulx vers Oistlande chargez de ladicte provision, que serat bannie d'icy avec aultres commoditez que soloient venir de dehors par ce x<sup>me</sup>, duquel le duc d'Albe ne veult permectre que l'on luy parle soit en blancq, soit en noir. Ceulx du magistrat ont trouvé moien de faire brasser les brasseurs sur l'ancien pied; mais c'est en leur quictant pour soulagement du x<sup>e</sup> environ xxx<sup>m</sup> florins qu'ilz doibvent à la ville à raison des impostz et accises. Touttefois ils ont protesté qu'ils brasseront seulement jusques à Pasques. Le duc d'Albe ne sçait poinct, ad ce que l'on me dit, que la ville leur faict ledit advantaige, et je tiens qu'il ne le souffreroit.

Je suis bien aise que l'on at trouvé ledit expédient; car si le Duc heust passé oultre au chastoy qu'il avoit commandé à l'Amman, qui m'a dict que c'estoit de faire pendre auleungs des jurez, comme rebelles, aux portes de leurs maisons, il y heust heu de la folie et du sang respandu.

L'on passe peu à peu oultre contre les gressiers et especiers qui n'y perdront rien, car ilz revendront tant plus chier. Le povre paierat tout; et n'est à croire, ad ce que m'at dict ledict Amman, comme ceste ville se dépeuple. Ceulx d'icy, qui ont tenu honneste mesnaige, s'en vont mendier ailleurs, pour n'estre cogneuz, et doibz là viègnent icy des aultres qui ne veulent mendier devant leurs parentz; de sorte que n'avons faulte de povres, qu'est une pitié: car ce sont gens bien habillez et que ne sont poinct estez truantz. Dieu les veuille ayder et consoler: car ilz ne désirent que gagner leur vie; mais il n'y at poinct d'ouvraige.

Pleust ores à Dieu que tout allast si bien comme on en sème le bruiet. Il se verrat à la fin, quant tout tombera pour ung coup, et viègne le successeur quant il polrat et face ce qu'il voudrat, il n'est en luy de remectre le pays aux termes que l'at treuvé Son Excellence; car plusieurs traficques et gens que se sont retirez aillicurs ne retourneront jamais, quoy que l'on saiche faire. Et ad ce que m'at compté le Président, l'on le peult considérer ad ce que Sa Majesté, aiant miz impost sur le sel de l'Andelusie, cognoist maintenant le dommaige qu'elle en receoipt, pour ce que les batteaulx que y soloient aller n'y vont plus et ont prins aultre routte. Elle at hosté ledict impost, mais pour ce ne retournent encores ceulx qui y soloient aller; et m'at dict ung bourguemestre d'Hollande, homme expérimenté et bien

entendu, que quantores Sa Majesté voudroit donner à ceulx qui soloient aller quérir le sel audit Andelusie, aultant que portoit ledit impost, qu'il ne sera possible les divertir du nouveau cours qu'ilz ont prins aillieurs; et me dit dadvantaige que le mesme adviendra sur la pesche des harengz, que se perdrat pour le payz d'Hollande et Zeelande à cause du x<sup>e</sup>, pour ce que désià une infinité de compaignons, que soloient prendre et accoustrer et saller hareng, se retirent en Angleterre, où la peische est infiniment plus commodieuse que aux costez de par deça, où ceste traficque at tant vaillu par la diligence et grand traveil de noz subjectz, et par la paresse et friandise des Anglois, que ne veuillent rien faire. Mais si noz gens que sont là leur font une fois gouster le prouffit qui en vient, il faict à craindre que le gaing les amorcera, au grand détrimet des payz d'Hollande et Zeelande susdictz, lesquels perdantz une fois la navigation, moreront de faim, n'estant ledit pays souffisant pour les nourrir; ce qu'ils povoient faire avec abondance lorsque l'industrie de la marchandise et peischeries les faisoit opulenz, et est apparent que le payz deviendrat désert et stérile. Il fault dire que c'est Dieu, et non pas les hommes, qui envoie si grandes verges sur ce povre pays s'estant si fort oblié vers luy. Mais les hommes y polroient beaucoup si l'on croioit aux saiges, et se remedieroit ce de la Religion fort bien, sans donner occasion à tant d'ames que se vont perdre aux pays infectez, et à tant de faulx sermentz que se feront pour fraulder ledit x<sup>e</sup> : que sont deux poinctz auxquelz tous genz de bien doibvent avoir grand regret, et que chargent la conscience de Sa Majesté et de ses Ministres qui le luy conseillent.

L'on faict fort peu en Anvers. Et y sont les gens, ad ce que l'on me dit, encores plus durs que icy.

Ce n'est pas assez que l'on face la description du bled; mais il ne se debvroit lesser traire dehors pour bien pourveoir au futur dangier. Cornet <sup>1</sup> n'at heu aulcung mal. Il ne retourne plus, puisque l'on deffend à ses maistres et leurs samblables d'eulx assambler en ce costel là et aillieurs; que ne sont pas termes doux et moins ceulx desquelz l'on at usé vers ceulx d'Utrecht <sup>2</sup>, leur aiant commandé de mettre tous leurs privilèges ès

<sup>1</sup> Pierre Cornet, un des correspondants du cardinal. Voir t. I, p. 46, note 2.

<sup>2</sup> La confiscation des privilèges d'Utrecht est longuement exposée avec pièces à l'appui dans P. Bor, *Nederlantsche oorloggen*, liv. VI, pp. 260 et suiv.

mains d'ung capitaine espagnol. Ce que n'aiantz voulu faire, il les at prins, selon la charge qu'il avoit, par force de là où ilz reposoient, dont l'on s'esbahit fort de tous costelz, pour avoir Sa Majesté commandé qu'ilz fussent bien traictez. Et il me faict à croire que le Duc procède si avant, sans le sceu de Sa Majesté. C'est ung peuple et ung pays nouvellement acqiz <sup>1</sup> comme sont les voysins, et il faict à craindre que iceulx prendront quelque altération pour la double qu'ilz auront à la moindre offense tomber au mesme dangier. Certes la ville d'Utrecht s'est bien porté au temps des troubles, lorsque le chasteau ne feict bien ny mal, pour ce que l'on n'osoit offenser le Prince d'Orenge <sup>2</sup>. Et ce furent les ecclésiastiques et bons bourgeois qui feirent teste aux hérétiques et au sieur de Brederode et ceulx de sa suyte, contre lesquelz ilz prindrent les armes, qu'ilz firent venir avec grande diligence de dehors jusques à xx<sup>m</sup> florins que leur presta lors le Duc Erick <sup>3</sup>.

Je ne sçay si c'est pour le mauvais traictement que l'on veoit estre faict à ceulx d'Utrecht pour, selon la commune renommée, avoir envoyé leurs griefz par le chanoine Veuzels <sup>4</sup> à Sa Majesté, que ceulx de Haynnault n'ont osé envoyer leur commiz en Espagne, craindantz le mesme dangier de l'indignation de Son Excellence : car ilz ont rompu leur délibération, qu'ilz n'ont faict sans cause : et je pense bien que ceulx de Brabant et d'Artois y penseront plus de deux fois...

Il polroit bien estre que Mons<sup>r</sup> le Président <sup>5</sup> crainct le syndicat, puisqu'il revange tant ceulx que l'on calange en Bourgoigne.

Je tiens que Don Fadicque <sup>6</sup> ne sçait ce qu'il diet à l'endroiet de Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup>, et qu'il se forcompte souvent en ses discours, encores qu'il en face profession. Et avoit bien raison Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> de ne voulloir estre entremiz soubz le père, ainsi que Ibarra <sup>7</sup> le mectoit en avant. Et ayant

<sup>1</sup> La seigneurie d'Utrecht jouissait d'une indépendance complète jusqu'au 21 octobre 1528, lorsque l'évêque, d'accord avec son chapitre, la céda à Charles-Quint. L'acte fut ratifié par l'empereur le 2 décembre suivant et par le pape le 5 mai 1531.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet P. Bor, *Nederlantsche oortogen*, liv. II, pp. 274, 275.

<sup>3</sup> Erick, duc de Brunswick. Voir t. I, p. 31, note 1.

<sup>4</sup> Guillaume Veusels. Voir Wagenaar, *Nederlantsche Historie*, t. VI, p. 313.

<sup>5</sup> Viglius de Zwicchem.

<sup>6</sup> Don Fadicque, fils du duc d'Albe.

<sup>7</sup> Don Francisco d'Ybarra, munitionnaire. Voir t. II, p. 337, note 1.

l'honneste repoz et quiétude d'esprit avec modérée entremise et selon sa qualité, cela luy prolongera ses jours et sera la conservation de sa maison et augmentation et grandeur de Mess<sup>rs</sup> ses nepveurs et une félicité à tous ses serviteurs. Il est bien certain que Boels <sup>1</sup> estimoit que l'on gousteroit ce qu'il mectoit en avant et qu'il heust faict office vers son maistre, duquel j'ay tousiours doubté l'inconstance et variété, etc.

---

 XLIV.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 24 et 25.)

Le 2 mars 1572.

Mons<sup>r</sup> de Noircarmes m'at compté ce qu'il at passé avec le duc d'Albe sur le dixiesme, et comme il auroit dict clèrement à S. E. que la presse si grande qu'il donnoit maintenant estoit pour ce qu'il avoit escript au Roy que tout estoit accordé sans difficulté, et qu'il craindoit que *emuli*<sup>2</sup> diroient qu'il se seroit plus avancé qu'il ne debvoit, et que par ce boult son honneur seroit intéressé s'il n'acheva son emprinse. Qu'il auroit encores dit audit Duc qu'il debvoit plustost considérer ce que diroient *emuli* et le Roy s'il perdoit le payz, aliénant les subjectz et donnant occasion aux voysins de les envahir, pour ce qu'ilz aymeroient mieulx estre soubz le Turcq, que d'estre ainsi traictez; demandant dadvantaige avec quelle conscience il oseroit faire pendre ung seul homme, et comme il sçauroit respondre devant Dieu s'il faisoit plus grande effusion de sang; et si avec telle conjuncture les voisins rompant, comme il pensoit leur résister. Ad ce quoy le Duc respondit qu'il y avoit 41 ans qu'il sçavoit ce mestier. Et

<sup>1</sup> Pierre Boels, trésorier du chapitre de Saint-Lambert, à Liège. Voir t. I, p. 581, note 1, et de Theux, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. III, p. 102.

<sup>2</sup> *Emuli* : Les rivaux, les jaloux.

Mons<sup>r</sup> de Noircarmes dit qu'il répliqua que cela sçavoit-il bien, mais qu'il seroit question, estant le dedans mal affectionné, de pourveoir les frontières que se sont pour la pluspart gardé elles mesmes, où en ce cas il faudroit mettre grande garnison, et aussi aux villes dedans pays que sont grandes, et que à telle six mille hommes ne souffiroient, où l'on prendroit tant de gens et de quoy l'on les paieroit, et qu'il le pressa de tant d'autres argumentz, que à la fin ledit Duc confessa que Noircarmes luy tenoit le pied sur la gargante et qu'il se lessa induire de non procéder avec force, mais par justice, permectant la cognoissance à ceulx du Privé conseil, lesquelz s'ilz estoient gens de ceur et telz qu'ilz devoient estre, porroient facilement discerner si le consentement sur lequel on se fonde estoit souffisant, et que Son Ex<sup>ce</sup> tachoit de joindre avec eulx Vargas et del Rio; mais que luy Noircarmes l'auroit empesché, disant que les aultres estoient aussi bons serviteurs de Sa Majesté, comme ceulx-cy, sur lesquelz l'on murmureroit grandement s'ilz entrevenoient en ceste négociation. Aussi dit Mons<sup>r</sup> de Noircarmes avoir remonstré au Duc que s'il mectoit le pays en altération, que par ce boult il empescheroit le Roy en la poursuyte de la victoire que Dieu luy at donné, pour ce qu'il seroit contrainct divertir ses forces pour les employer icy.

Mons<sup>r</sup> de Noircarmes dit dadvantage que ceulx de son gouvernement n'ont accordé sinon soubz certaines conditions, et mesme le clergié aiant pourparlé que pour leur seureté et repoz, Son Ex<sup>ce</sup> seroit tenu d'obtenir et faire apparoir du consentement de Sa Majesté, et qu'ilz ne se désisteroient de ce poinct; adjoustant que ledit clergié et Mess<sup>rs</sup> d'Arras <sup>1</sup>, d'Ypres <sup>2</sup>, d'Anchin <sup>3</sup> et les jésuytes se ressentent fort contre Mons<sup>r</sup> le Révérendissime de Cambray <sup>4</sup> de ce qu'il n'at voulu permectre à Mons<sup>r</sup> de Saint-Ghislain <sup>5</sup> qu'il puist aller en Espagne de par les estatz de Haynault, jusques il auroit l'advis de Mons<sup>r</sup> son père, et que après avoir heu icelluy, il auroit escript une rude lettre audit sieur de Saint-Ghislain,

<sup>1</sup> François Richardot, évêque d'Arras de 1561 à 1574.

<sup>2</sup> Martin de Riethove, évêque d'Ypres de 1562 à 1585.

<sup>3</sup> Werner de Daure, abbé d'Anchin de 1570 à 1595. Voir Leglay, *Cameracum christianum*, p. 255.

<sup>4</sup> Louis de Berlaymont. Voir plus haut, p. 48, note 3.

<sup>5</sup> Mathieu Moulart, ou Mouillart, ou Moullart, abbé de Saint-Ghislain de 1564 à 1577. Voir *Gallia christiana*, t. III, p. 98.

luy deffendant, soubz peine d'excommunication, d'inobéissance et d'apostasie, d'y aller, et soubz peine de crime de lèse Majesté; que le temporel de son abbaye s'appliqueroit au fisque d'icelle, et qu'il seroit desvalizé et massacré en chemin; et que tant ledit clergié et seigneurs susditz avoient délibéré, après avoir le tout meurement consulté aux deux universitez, d'envoyer leurs doléances à nostre Saint Père, et que Mons<sup>r</sup> de Noircarmes avoit veu les pourjectz, et que nonobstant lesdites menasses ledit abbé yroit droict à Rome et doibz là en Espagne, puisque la résolution de plusieurs gens sçavantz portoit qu'il pouvoit aller aiant demandé le congié, encores qu'il ne l'avoit obtenu et que Mons<sup>r</sup> le Président <sup>1</sup> estoit de mesme advis. Sur ce que j'ay replicqué à Mons<sup>r</sup> de Noircarmes, si ledict abbé sçauroit bien sortir de cecy, non aiant congié du Duc, puisque Son Ex<sup>co</sup> auroit donné une si sévère admonition sur cecy à Mons<sup>r</sup> de Lallaing <sup>2</sup>, Mons<sup>r</sup> de Noircarmes dit que c'estoit pour ce que le Duc sçavoit bien à qui il parloit; et que luy aiant faict entendre Mons<sup>r</sup> le duc d'Arshot comme il estoit requiz par les Estatz de Brabant d'aller vers Sa Majesté <sup>3</sup>, Son Ex<sup>co</sup> ne le luy at deffendu et ne le deffend encores. Bien at-elle dict à ceulx desdictz Estatz demandantz congié d'envoyer, qu'il n'estoit besoing, pour ce que luy baillant leurs griefz, il useroit de toute modération possible et qu'ilz heussent à luy communiquer tout ce qu'ilz voudroient remonstrer à Sa Majesté. Aussi dit Mons<sup>r</sup> de Noircarmes que le Duc et Dom Fadricque <sup>4</sup> ne ignorent poinct que les Estatz de Haynnault <sup>5</sup> envoient vers Sa Majesté

<sup>1</sup> Viglius de Zwichem.

<sup>2</sup> Philippe, comte de Lalaing. Voir t. I, p. 452, note 2.

<sup>3</sup> Philippe III, de Croy, duc d'Arshot. Voir t. I, p. 20, note 2. En ce qui concerne les députés des Etats de Brabant, envoyés au roi, voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, n° 1095. Le duc d'Albe conseillait à Philippe de leur montrer un très-mauvais visage et d'accueillir plus mal encore les députés de Lille, Douay et Orchies.

<sup>4</sup> Les fils du duc d'Albe.

<sup>5</sup> Les États de Hainaut désignèrent, le 11 janvier 1572, don Mathieu Moulart ou Mouillart, abbé de Saint-Ghislain, Eustache de la Salle, chanoine de Soignies, Louis de Blois, s<sup>r</sup> de Trélon, Jean Depottes, Étienne Mainsart pour se rendre en Espagne et y demander l'exemption du 40<sup>e</sup> denier. Le 20 avril de la même année, les États adressèrent au duc d'Albe une requête tendant au même but. Ils y exposèrent la profonde misère du peuple et l'impossibilité de continuer les impôts extraordinaires, sans anéantir l'industrie et le commerce. Lacroix, *Inventaire des archives des États de Hainaut*, pp. 15, 112 et suiv. Voir aussi *Correspondance de Philippe II*, t. II, nos 1095, 1104, 1108 et suiv.

pour le leur avoir dit plus de huit ou neuf fois, sans qu'ilz y aient contredit.

Ledit seigneur est parti vers Bins où il se vad tenir, aiant faict accommoder, cependant qu'il estoit des finances, la maison de la Royne <sup>1</sup>, pour aultant de logis qu'il luy fault, et aussi raccoustrer la maison de Mariemont <sup>2</sup>. Il m'at dict qu'il ne s'esloingnoit point plus avant, estimant que le duc de Medina viendra bien tost, n'ayant bougé du port, et que si tost que Son Ex<sup>ce</sup> se retirerat en Anvers, que l'on polra croire la briefve arrivée du successeur.

Ledit sieur de Noircarmes dit avoir souvent escript au Roy que si ces estatz s'appovrissent, ilz ne polront résister à leurs ennemiz comme du passé, et que le mesme auroit-il escript plus d'une fois à Vostre Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup>, qui auroit envoieé ses lettres au Roy. Il at grand regret de ce que Son Ex<sup>ce</sup> at choisi la voye rigoureuse contre ceulx d'Utrecht <sup>3</sup>, et magnifie Mons<sup>r</sup> de Champagny, le louant jusqu'au ciel de sa prudence et discrétion, et comme il at escript saignement au Duc sur le dixiesme. Je ne sçay si c'est pour le désir qu'il at de n'avoir seul le mauvais gré de l'avoir contredit; car encores qu'il dict d'avoir grand crédit avec le Duc, toutesfois l'on sçait le contraire. Et il m'estoit facile de le congnoistre aux grandz protestz que je luy ay oy faire de vouloir mourir pour la vérité, le service de son Roy, la Religion et bien publicq.

<sup>1</sup> Le palais de la reine Marie, à Binche. Voir Huguet, *Notice sur le château de Binche*, dans let. XII du *Bulletin de la Société de Tournai*.

<sup>2</sup> Le château de Mariemont, sis sous Morlanwelz, appartenait également à la reine Marie. Voir *Mariemont, ancien et nouveau*, dans les Archives du Nord, par Arthur Dinaux, t. VI.

<sup>3</sup> La mesure rigoureuse à l'égard de la ville d'Utrecht, dont il est question ici, consiste en la confiscation de ses privilèges. Cette affaire est longuement exposée par P. Bor, *loc. cit.*, liv. VI, pl. 259 v<sup>o</sup> et suiv. Voir plus haut, p. 101. Les archives de l'Audience, liasse n<sup>o</sup> 119, renferment aussi : 1<sup>o</sup> une requête du chapitre d'Utrecht, par laquelle les membres de cette corporation religieuse se plaignent des dépenses faites pour l'entretien des soldats; 2<sup>o</sup> une requête semblable du magistrat de cette ville.

## XLV.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 20.)

Bruxelles, le 2 mars 1572.

Monseigneur. Je respondray aux lettres de Vostre Ill<sup>me</sup> et R<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> du vingt cinquiesme de janvier, du moingz ad ce que peult en avoir de besoing.

Ce m'est grand plaisir que en tant de travail Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> se porte bien, dont je rendz grâces à Dieu. Tels travaux qu'elle supporte minent la santé, et partant faict elle prudemment de tascher avec modestie de s'en mectre dehors avec la bonne grâce du maistre, lequel je tiens ne voudroit oblier M<sup>r</sup> vostre nepveur, puisque vos services sont si cognuz à Sa Majesté et à tout le monde, qui recognoist à Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> une partie de la victoire, d'aautant qu'elle furnit l'armée si bien à point qu'elle ne perdit une heure de temps pour combattre et vaincre les Turcqz; et l'on parle icy fort des nouvelles apprestes que Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> faict, dont le sieur Roda<sup>1</sup> m'at parlé fort honorablement, se louant aussi en son particulier du plaisir que ung sien parent at obtenu par vostre moien, aiant sa première sentence sur une prébende de Carthagène, dont ledict sieur se desmonstre fort grat et obligé à vostre service, et me dict qu'il estoit icy venu plus volontiers espérant d'y trouver Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup>, et que en aiant perdu l'esperoir il fust retourné en Espagne, si Sa Majesté ne luy heust commandé de demorer.

Il est comme Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> dit, que si les mercèdes n'ont lieu, ny les *encommiendes* jusques le point des confiscations serat esclarci, qu'il sera tardt avant que ceulx à qui le Roy les at donné en jouyssent; car ledict Roda m'at confessé en secret que tout ce que l'on at sceu faire at esté de

<sup>1</sup> Jérôme Roda, membre du Conseil des Troubles. Voir *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI, 2<sup>e</sup> partie, p. 50.

vuyder environ <sup>m</sup> prétensions, et qu'il en reste bien à vuyder dix, veoire <sup>xv</sup><sup>m</sup>, *quae sunt ipsius verba*; et si Sa Majesté retire à soy les revenuz des Estatz, des villes et des accises, sur lesquelz je tiens qu'il y at plus de soixante mille rentes et assignations dessus, je ditz par tous les Payz-Bas, et que l'on voudrat esplucher par le menu, quant y aurat-il fin? Et quelz malcontentementz s'engendreront et s'augmenteront ce pendant des subjectz? Mais il en fault lesser faire à ceulx qui en ont charge.

Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> faict fort bien de se conduire à l'endroit des suspenduz, comme je veoidz que elle faict, puisqu'ilz se réclament d'icelle plus qu'ilz ne debvroient, et je voudroie pour l'amour d'aulcungz d'entre eulx que l'on les treuivist chargez à tort. Mais je me doute qu'ilz n'ont les mains nectes. Touttes fois je feray pour MM<sup>rs</sup> Chappuis<sup>1</sup> et Chifflet<sup>2</sup> tout office à moy possible et convenable.

Il est ainsi comme Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> l'at dict, que Monsieur de Champagny veult mal à Belin<sup>3</sup> et Froissard<sup>4</sup>. Je ne sçavoie point la cause par avant recepvoir vostre dicte lettre; de Rossel<sup>5</sup>, Armenteros<sup>6</sup> ne m'at il jamais parlé ny moy à luy, pour ce que je ne le cognoissoie point, comme je faictz encore, sinon par ce qu'il at pleut à Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> m'escripre depuis quelque temps, et je feray tant d'obtenir vers Blasere pour luy, estant certain que tous les suspenduz ne seront receuz, si encores quelc'un le soit. Et je feray ce que je polray pour faire gouster à M<sup>r</sup> le Président et de Noircarmes Froissard à l'effect que Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> désire. Mais je ne pense point que Blasere ou d'Assonville voudroient accepter le parti, et eulx avec leur mesnaige transporter si loing; et chascung d'eulx, ad ce que je pense, ha l'œil pour estre avancé en sa patrie, estant vieulx et caducqz ceulx

<sup>1</sup> Jean Chappuis ou Chapuis, conseiller fiscal au Parlement de Dole, de 1565 à 1571, mort en 1584. Il est annoté comme corruptible et passionné, ayant des engagements secrets avec les ligueurs des Pays-Bas. Voir Gollut, *loc. cit.*, col. 1764.

<sup>2</sup> Laurent Chifflet, conseiller au Parlement de Dole de 1568 à 1571. Voir Gollut, *loc. cit.*, col. 1764 et la note 1 *ibid.* qui retrace les points principaux de sa vie.

<sup>3</sup> Claude Belin-Chesny, avocat d'Amon, puis fiscal au Conseil des Troubles et conseiller à Dole. Voir Gollut, *loc. cit.* col. 1764.

<sup>4</sup> Jean Froissard de Broissia, maître des requêtes, puis président du Parlement de Dole. Voir Gollut, *loc. cit.*, col. 238, 1176, 1759.

<sup>5</sup> Rossel, lieutenant de la garenne d'Ornans. Voir plus haut, p. 98.

<sup>6</sup> Thomas Armenteros, secrétaire de la duchesse de Parme. Voir t. III, p. 8, note 6.

qui y tiennent le principal rang, que certes lesdictz deux personnaiges méritent pour leurs bonnes qualités et services; et seroit mieulx le cas de Mesabarbe ou del Rio, ne fust que je les tiens tous deux subjectz à la pince et le dernier fort legier, et que ne se sçaurat maintenir longuement combien que il y ait fort bonne opinion de soy, comme l'ont de luy tous ceulx qui l'attouchent, *quod est proprium gentis illius*.

Pleust à Dieu que, comme Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> le désire, l'on ne fût point tant préciz pour chastier le passé, comme pour remédier au futur, qu'est le méthode que suyvant vostre intention j'ay tousiours tenu en toutes visitations, réformations et chastoyz que j'ay faict de vostre part; et la douceur de laquelle on use en ce ayde beaulcop au remède pour l'advenir, qu'est ce sur quoy l'on doibt principalement insister, puisque le passé n'est remédiable.

Dieu doint que l'on entende icy ainsi et que la justice soit bien redressée, que sera le vray maintiennement de la religion. Aultrement le povre pays se perdrat au grand intérêt de Sa Majesté et des provinces de par-deçà, encore qu'elles ne le cognoissent présentement. Je n'attendz aultre, sinon que ung matin l'on nous dirat que les Suisses auront occupé Besançon, puisque Viglius s'en soucie si peu, comme faict aussi Vargas, auquel j'en ay parlé si expressément en Anvers, et qui me promet de faire merveille, dont je ne me suis apperceu jusques ores. J'entendz que les chanoines dudict lieu, desespérez de s'y povoir tenir plus longuement, sont après l'abbaye des dames de Baulme<sup>1</sup>, comme je pense, pour y faire leur retraicte. En tout ce tiens-je que Renard<sup>2</sup> ayt large part, et je ne veulz excuser Viglius; *aetatem habet, respondeat pro se*.

Il me desplait que l'on tient si peu de soing du nepveur, qu'il luy ayt failli engaiger sa chainne, que sur ma foy je n'heusse attendu ni de l'oncle, ny de la mère que l'on en heut tenu si peu de soing. L'on debvroit faire une assiete de sa despense, et donner ordre que l'argent luy fut délivré de trois mois en trois mois sans y faire faulte. M. de Champagney m'at escript qu'il est d'avis que audict nepveur, l'on face entendre ses affaires; que quant à moy je trouveray bon si Granvelle le trouve bon, affin que l'on ne

<sup>1</sup> Abbaye de Baume-les-Dames, ou les nonnains, dans le département du Doubs, fondée au V<sup>e</sup> siècle. Voir *Gallia Christiana*, t. XV, fol. 204.

<sup>2</sup> Simon Renard. Voir plus haut, p. 97, note 2.

luy face aucun forcompte, et polroit cognoistre ses affaires, estant absent, sans qu'il soit besoing qu'il les manie. Et Granvelle polrat avoir cognu par mes précédentes que, depuis qu'il luy at pleut de m'ouvrir les yeulx, j'ay escript clèrement ce que me samble debvrat estre fait à l'endroit de la mère pour éviter tout forcompt de qui que ce puist estre, estant certain que M. de Champagney est fin à dorer, quelque profession qu'il face d'estre entier et dévot; ce que ne répugne à l'évangille : *quominus simus simplices sicut columbae, et prudentes sicut serpentes*. Et jusques ores, at M de Champagney bien bonne opinion vers tous ceulx de son gouvernement, où il y at de toutes gens agutz et de bon esperit, s'il en y at quelque part.

Nous sumez fraitz de ce marchant florentin, que l'on tenoit icy caché et prèteux comme un reliquaire.

Par ce que dessus, ay-je satisfait à vostre dicte lettre du xxv<sup>e</sup> de janvier.

M. Roda <sup>1</sup> m'at dit que le cardinal Alexandrino <sup>2</sup> est parti de la court de France, sans y avoir rien fait touchant le mariage de Portugal <sup>3</sup>, et mal content. M. de St-Bavon <sup>4</sup> m'avoit dit avec liesse que l'on avoit appellé le cardinal de Lorraine <sup>5</sup>, et encore un aultre en court, estimant que c'est pour gouverner. Je luy ditz que ce n'estoit, sinon pour border ladicte court de rouge cependant que ledict Alexandrino y seroit : aussi entendz-je que bien tost après le partement dudict Alexandrin, lesdicts cardinaulx sont retournes chez eulx.

<sup>1</sup> Jérôme Roda, membre du Conseil des troubles.

<sup>2</sup> Michel Bocelli, dit Alexandrino ou Alexandrin, fut nommé cardinal en 1566 et mourut en 1598. Voir sa vie dans Ciaconi, *Vitae Pontificum*, t. II, fol. 1021 et 1022.

<sup>3</sup> Ce fut le P. Luiz-Gonçalvez de Camara, jésuite et précepteur de Sébastien, roi de Portugal, qui dirigea les négociations au sujet du mariage de ce monarque avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, roi de France. Ces négociations qui n'aboutirent pas par suite de l'influence de Philippe II, sont exposées dans De Santarem, *Quatro elementar das relações politicas*, t. III. Selon De Thou, t. IV, p. 555, le cardinal Alexandrino ne fut pas seulement chargé de négocier, au nom du pape, à la cour de France, le mariage de Sébastien, mais aussi une convention pour faire entrer le roi Charles IX dans la ligue contre le Turc.

<sup>4</sup> Viglius de Zwichem.

<sup>5</sup> Charles de Lorraine, cardinal de Guise, né le 17 février 1524, mort le 6 décembre 1574. Son influence sur la cour de Rome est trop connue pour nous permettre d'entrer dans des détails à ce sujet. En 1572 il fut envoyé auprès du Pape. C'est de son futur retour en France que Viglius entend parler, pour y diriger les affaires.

J'entendz que l'abbé de St-Ghislain <sup>1</sup> at rescript doibs Paris, que jusques lors il s'estoit bien porté en son voiage avec ceulx de sa compagnie, et qu'il passoit oultre vers Espagne; l'on dit que ceulx d'Artois y envoient aussi, et que M. de Cappres <sup>2</sup> doit aller de la part des nobles.

Son Excellence at donné l'abbaye de Vlierbeque, estant en sa disposition pour non excéder la taxe, à vostre prévost d'Afflegem <sup>3</sup>, nonobstant que les deux présidents luy dirent que cela vous discommoderoit grandement en vostredict monastère. Ad ce que Son Excellence respondit, qu'il tenoit Vostre Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> et son vicaire si saiges, qu'ils y sçauroient bien pourveoir d'ung aultre. Ce entendu je n'ay voulu empescher la promotion dudict prévost, mais plustot le lesser en l'opinion qu'il est avec plusieurs aultres, que ceste grâce luy vient pour vostre respect; qu'est mieulx ainsi, que de publier ce que m'at dit Viglius, que le duc d'Albe ne l'at fait *ex charitate*, ny pour gratifier à Granvelle. Et moy, si je viens à parler audict duc d'Albe, je l'en veulz remercier de vostre part, et le recepvoir pour merced, qu'il ayt en si bonne recommandation voz religieulx pour vostre considération, luy louhant le bon choix qu'il at fait pour ledict monastère, que n'est mal pourveu; car ledict prévost est bien entendu en choses temporelles et est bon religieux, mais trop mol pour gouverner moines; et j'ay délibéré d'appeler en son lieu l'ancien prieur de Bornhem <sup>4</sup> pour servir de prévost, retenant sondict prioré; ce que je supplie V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> d'accorder et de me lesser faire avec luy, car il est de bon zèle et fort crainct de voz religieulx, que je mectray bien tost en ung aultre train, en ce que ledict nouveau abbé que j'ay mandé icy m'adsisterat; et je feray ce que j'ay en teste devant qu'il sorte de là. Aussi bien ne peut-il dancier, encores qu'il ayt la nomination de Sa Majesté, sans avoir confirmation de la part de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> et R<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>; et fault nécessairement qu'il passe par noz mains, et qu'il face pour nous, s'il

<sup>1</sup> Don Mathieu Moullart, ou Moullart, ou Moulart. Voir plus haut, p. 103, note 5.

<sup>2</sup> Oudart de Bournonville, S<sup>r</sup> de Capres, gouverneur de la ville d'Arras, mort le 28 décembre 1585. Voir t. III, p. 385, note 4, et de Vegiano, *Nobiliaire*, t. I, p. 287.

<sup>3</sup> Pierre Coels, ci-devant prévôt d'Affligem, mort en 1589. Voir *Gallia christiana*, t. V, col. 52.

<sup>4</sup> Le prieuré de Bornhem, fondé en 1101 par Wennemar, châtelain de Gand, en faveur de chanoines réguliers de l'ordre de St. Augustin, fut supprimé en 1126, puis réuni à l'abbaye d'Affligem, et devint un prieuré de bénédictins. Voir les actes de fondation dans Miræus, *Diplomata*, t. I, p. 168. Conf. aussi *Flandria illustrata*, t. III, p. 552. C'est à titre de dépendance du monastère d'Affligem, dont Granvelle était abbé, que Morillon s'occupait de ce prieuré.

veut recevoir plaisir réciproque, puisqu'il est plus en nostre dangier que nous au sien. Son Excellence n'at voulu ouyr parler du prier Motmannus <sup>1</sup>, que réside à Wavre, ny gouter le prier de Bertrey <sup>2</sup>, encore qu'il soit digne de tout advancement. Je me treuve bien empesché pour mectre ung nouveau prier audict Affleghem; car ledict prévost gouste peu celluy que j'avoie proposé d'avancer. J'en feray par son avis du futur prévost au mieulx que je polroy, car il est force d'[avancer] <sup>3</sup> celluy que y est, car il est par trop pusillanime.

J'ay cejourd'huy adverti M. Fonc <sup>4</sup> en secret, et avec la conjure que Granvelle m'avoit escript du mauvais bruiet que luy donnent les Cordeliers, qui ont tort d'eulx mescontenter de luy, puisqu'il a traicté avec les nonnaines de la tierce riègle, en présence des gardiens des lieux *ut testes suarum actionum*. Aiant préadvisé monsieur de St-Bavon <sup>5</sup> et le confesseur du Duc, avant que l'on l'emploiat en cecy, qu'il avoit jusques lors deffendu la querele desdictes nonnaines à Rome, lesquelles si elles luy ont fait présent ou reproche, ce at esté à l'occasion de ce qu'il les at servi à Rome, luy aiant esté depuis commandé par Son Excellence de faire office contraire pour les Cordeliers contre lesdictes nonnaines, dont il se fust bien passé si ce ne fust esté pour obéir. Il at fort bien prins ledict advisement, que luy donnerat moien de repurger cette mauvaise opinion, et revancher son honneur et réputation, en ce que je le serviray tousiours de tout mon pouvoir, le véant si affectionné au service de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> et R<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, et qu'il le mérite.

Les privilèges des trois estatz d'Utrecht <sup>6</sup> sont esté transportez au chasteau de Vredembourch; et combien que M. d'Utrecht <sup>7</sup> ayt fait don aux capitaines

<sup>1</sup> Arnould Motmans, prévôt de l'abbaye d'Afflighem, élu abbé en 1564. Le pape ayant refusé de casser l'union de ce monastère à l'archevêché de Malines, Motmans résigna sa dignité, et se contenta de celle de prier de Wavre. Voir t. I, p. 69, note 1.

<sup>2</sup> Bertrye, prieuré de l'ordre de Cluny, sis dans le Brabant-Wallon, et qui fut uni, en 1560, à l'évêché de Namur. Voir Miræus, *Diplomata*, t. I, p. 574; t. II, p. 4088 et t. III, p. 528.

<sup>3</sup> Le mot est enlevé par une déchirure.

<sup>4</sup> Jean Fonck, prévôt de l'église de Notre-Dame à Utrecht. Voir t. I, p. 165, note 1, et Hoynck van Papendrecht, *loc. cit.*, t. III, part. 1, p. 285.

<sup>5</sup> Viglius de Zwichem.

<sup>6</sup> L'affaire concernant la confiscation des privilèges d'Utrecht est longuement exposée avec pièces à l'appui dans P. Bor, *Nederlantsche oorlogen*, liv. VI, fol. 260.

<sup>7</sup> Frédéric Schenck, archevêque d'Utrecht de 1560 à 1580.

espagnolz de mil florins, affin que l'on ne fait foudre aux bourgeois, qui sont appovriz, de sorte qu'ilz n'ont moien de donner; touttefois lesdicts capitaines persistent d'avoir xv<sup>e</sup> tallers pour les soldatz, ou de leur donner la ville en proie.

Le s<sup>r</sup> don Fernande de Lannoy <sup>1</sup> se treuve esbahi de ce que le commis Martin Vandenberghe <sup>2</sup> ne le veult paier des termes escheuz de son *encomiende*, s'il n'at nouvelle ordonnance, car s'il la doibt avoir du Roy, cela tarderat beaucoup, estant Son Excellence esbahi que Sa Majesté ne luy at respondu de si long temps. Ce qu'on attribue aux occupations qu'elle at pour les affaires de la Ligue; et je craindz que le Duc ne vouldrat donner ladicte ordonnance, et ledict s<sup>r</sup> Don Fernande n'at icy aucun revenu; de sorte qu'il fault qu'il vive de son traitement et de ladicte *encomiende*. Il n'est paie de sa bende. Je lui ay escript que s'il at besoing de deux ou trois mille florins, que j'ay charge de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> de l'accommoder, dont il se monstre fort content. m'escripvant que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> luy at escript le mesme; mais il ne demande encores rien selon qu'il est fort modeste, ne travaillant volontiers ses amys, et rendant plus promptement son deubt qu'il ne le demande.

Le capitaine Ziembrones <sup>3</sup>, de ceste ville, m'at demandé congié pour ses soldatz, affin qu'ilz puissent manger eufz, pour ce qu'ilz sont à milleur marchiet que le poisson; je luy ditz que le mesme polroient aussi dire les povres bourgeois qui n'ont à ouvrer non plus que les soldatz leur paie, que ledict Ziembrones dit leur estre duee pour xv mois. Et certes je ne veulz ouvrir ceste porte, que seroit de mauvaise conséquence et de grand scandale. Bien useray-je de connivence, sans donner congié ou lettres; car je suis seur que lesdictz soldatz mangent les eufz et le panier des eufz.

Nous avons icy ung extrême froid et gellée demeurant le vent à la bise, que n'est pour faire venir le duc de Medina, que Viglius dit ne vouloir venir jusque le temps soit tel que le duc d'Alve puist partir commodément

<sup>1</sup> Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche. Voir plus haut, p. 57.

<sup>2</sup> Martin Van den Berghe, conseiller et commis des finances et receveur de l'épargne. Voir *Inventaire des registres de la Chambre des comptes*, t. II, p. 400; t. III, p. 283; t. IV, p. 251, Butkens, *loc. cit.* *Supplément*, t. I, p. 202 et Hoynek van Papendrecht, *loc. cit.*, t. I, part. II, p. 632.

<sup>3</sup> Le capitaine Zambrano, qui figure souvent dans les guerres du XVI<sup>e</sup> siècle. Voir *Documentos ineditos*, t. LXXII, p. 227.

d'icy ; d'autant que sa commission porte qu'il doibt estre receu à serment lorsque le duc d'Alve partira, ce qu'il ne polrat faire jusques la nouvelle saison.

*P.-S.* Je suis sollicitant Albernotz <sup>1</sup>, affin qu'il obtiègne nouvelle assignation audict sr don Fernande, encores que ce soit ung enfer d'avoir à faire vers ces gens, que n'achèvent rien et ne donnent que parole.

L'on me vient de dire que le duc d'Albe a advertissement que les soldatz se commencent à mutiner de plusieurs costelz.

—

### XLVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 26.)

—

Le 5 mars 1572.

Je respondray aux billetz de Granvelle le plus succinctement que je polray, sans répéter ce que je ditz ailleurs.

J'ay escript la pure vérité de ce que j'ay entendu de Blasere quant aux affaires de Bourgongne, et quant et quant l'opinion que M. de Champagney at d'aulcuns; et j'ay trouvé M. de Bellefontaine <sup>2</sup> conforme à icelle, estant joieux que Granvelle ayt prins de bonne part ce que j'en ay escript; car entendant ce que passe, elle peult mieulx résouldre ce que convient, et discerner le tort que l'on faict à ceulx que l'on calumnie sans cause. Les arguments qu'elle allègue pour Froissard sont péremptoires, et pleut à Dieu qu'il fut au lieu que Granvelle luy soubhaicte, puisqu'il est entier *in religione* et homme d'esprit, et je pense qu'il y aurat plus de moien de luy faire plaisir venant le duc de Medina, estant seur que l'on at beau loisir quant

<sup>1</sup> Juan de Albornoz, secrétaire du duc d'Albe.

<sup>2</sup> Jacques de St-Mauris, prieur de Bellefontaine, etc. Voir t. II, p. 589.

aux affaires dudict pays, qu'est miz avec les peschés obliez, ensamble tout ce que y at fait Blasere. Mais cela ne peult ainsi demorer, et j'espère recouvrer copie du rapport que ledict Blasere en fera, que sera bien d'envoier au maistre, ainsi que je veoidz que Granvelle at proposé de faire, et d'y joindre son advis. Et ce que je polray faire icy d'office pour ledict Froissard <sup>1</sup> et le lieutenant d'Ornans <sup>2</sup>, je le feray jusqu'au bout; mais Granvelle sçait que je n'y puis que servir de ramentevance en ce qu'il n'y aurat faulte.

Il est certain que M. de Besançon <sup>3</sup>, ad ce que je veoidz, se donnerat assez de besoigné à soy mesmes, sans que aultre s'en mesle; et Granvelle procède selon son accoustumé prudamment à l'endroit dudict Sr.

Venant le duc de Medina, je ne faudray de me jeter pour voz gaiges et pensions sur le bien des parentz de Schetz <sup>4</sup>, qu'il tient cachez, et que Elbertus descouvrirat, me faisant avoir copie de la sentence, pour procéder plus seurement; ce que se fera sans faire samblant que l'on saiche que cecy touche Schetz ou les siens.

Je suis marri que Hopperus soit si convoiteux jusqu'à abuser le maistre; cela luy polroit ung jour couster chier. Il est seur qu'il sincrétize avec Viglius, et qu'ilz se maintiendront l'ung et l'autre tant qu'ilz polront.

Il est certain que si Renard <sup>5</sup> polroit ung jour revenir en jeug, il leur feroit la guerre à tous deux; et Viglius se fut bien passé, s'il luy heut pleu de parler des partialitez que je n'ay jamais cognu en Granvelle, mais au contraire la peine que lui donnoit feu Mr de Luxeul <sup>6</sup>, lors que l'on me commanda d'aller entre deux; et si tous aultres heussent aultant taché au bien publicq comme Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> at fait, présent et absent, elle seroit en milleur estat; ce que je puis tesmoigner: *tanquam oculus testis*.

Je me suis assez apperceu du Sr Roda <sup>7</sup> que l'on at envie de remédier aux

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 108, note 4.

<sup>2</sup> Rossel, lieutenant de la garenne d'Ornans, appartenant au cardinal de Granvelle.

<sup>3</sup> Claude de la Baume, archevêque de Besançon. Voir plus haut, p. 98, note 4.

<sup>4</sup> Gaspard Schetz de Grobbendonck, trésorier général des finances. Voir t. 1, p. 90, note 2.

<sup>5</sup> Simon Renard, l'ennemi du Cardinal. Voir plus haut, p. 97, note 2.

<sup>6</sup> François Bonvalot, abbé de Luxeuil, mort au commencement de l'année 1560. Le cardinal de Granvelle lui succéda. Voir *Gallia Christiana*, t. XV, fol. 160.

<sup>7</sup> Jérôme Roda, membre du Conseil des troubles.

surjectz, et certes l'on en abuse grandement; le stratagème de Renard valloit beaucoup, decouvrant luy-mesme le pot aux roses, et jectant après le chat aux jambes de Granvelle.

Par cecy ay-je respondu à trois billetz. J'adjousteray que le Duc at envoié à Utrecht devers les Estatz, affin qu'ilz heussent à délivrer tous leurs privilèges<sup>1</sup>, aucuns dient pour les faire brusler publicquement. Ilz ont refusé de les donner eulx-mesmes à cest effect, mais bien ont-ilz enseigné le lieu où ilz estoient, affin que l'on en fait ce que l'on voudroit. Le Président y at mis le seaul du Roy, et la chose demeure encores ainsi.

L'on at emprisonné audict Utrecht le bourgmestre, qui est bon gentilhomme, pour ce que passé quatre mois l'ung de ses gens bleça ung serviteur de quelque espagnol.

Ces termes rendent ceulx d'Utrecht bien esbahi, et tous aultres estatz et payz. Ainsi tourne la roue; ilz ont par cy devant fort mal traicté le prince<sup>2</sup>, qui at maintenant son tour : c'est que je dictz aucune fois aux abbez, et aultres de Brabant quant ilz parlent de cecy, et comme pour la novennale ilz tindrent Sa Majesté en suspendz quatre ans avant que donner leur consentement; de sorte que ce qu'ilz ont donné à Sa Majesté ne luy at fait proffit d'ung solz, pour ce que tout at esté mangé par les intérestz. C'estoit le marquis de Berghes<sup>3</sup> qui menoit lors le chariot, et remectoit d'an en an aux cerises nouvelles l'accord que se feroit; et je tiens qu'il souvient à Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> que le pensionnaire de Boisleduc se retira sans congie de ceste ville. pour aller tenir les caresmeaulx chez soy, et qu'il ne revint devant le demi caresme, et que l'on avoit accoustumé de donner auxdicts de Boisleduc plus que ne portoit leur contingent en l'ayde; mais ilz l'ont bien païé depuis. Dieu est juste : le mal est que personne ne veult recognoistre ses faultes, et que c'est de là que ceste verge nous vient.

J'ay oublié de dire en mes aultres lettres que Morillon at parlé à M. de Noircarmes<sup>4</sup> touchant l'estat de l'artillerie pour le Sr Don Fernande<sup>5</sup>, disant qu'il l'avoit tousiours avancé, etc. : qu'est ce qu'il oye volontiers. Il me

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 107, note 2.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet P. Bor, *loc. cit.*, liv. II, pp. 74 v<sup>o</sup> et 78.

<sup>3</sup> Jean de Glymes, marquis de Berghes ou Berg-op-Zoom. Voir t. I, p. 17, note 5.

<sup>4</sup> Philippe du Mont S<sup>re</sup>-Aldegonde, Sr de Noircarmes. Voir t. I, p. 18, note 1.

<sup>5</sup> Don Fernand de Lannoy. Voir plus haut, p. 60, note 4.

remeict incontinent vers Espagne; que me faict croire qu'il ayt parlé pour son Achates, ou quelque aultre. Toutte fois il est esbahi que ledict Sr don Fernande ne luy en at jamais escript ung seul mot; ce que ne me donne merveille, car il cognoit le saint.

Je suis peu satisfait de ce que nostre M<sup>re</sup> Le Bay<sup>t</sup> at impartì sa faculté d'inquisiteur à frère Lupus<sup>s</sup> à Malines, qui est fort ambitieux pour avoir auctorité. J'en ay touché au Sr Vargas<sup>s</sup>, qui le trouve mauvais, disant que ledict inquisiteur ne doit communiquer sa puissance, sinon du sceu de Son Excellence, et qu'il fera que icelle luy escriptat de luy faire entendre à qui il at plus communiqué ladicte faculté que à moy, et voudroit que Vostre Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> fut faict inquisiteur général de tous ces pays. Je luy ditz qu'elle est absent, me doubtant que peult estre ne le gousterez.

---

XLVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besaçon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 28, 29.)

---

Le 5 mars 1572.

Si vostre Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> lit mes billetz, elle verra le jargon de M<sup>r</sup> de Noircarmes sur ce qu'il se pourvante d'avoir dit au Duc d'Albe. Ce seroit bien assez s'il luy en heut dit la moictié, et l'effect le desmonstre... Car ledit Duc porfie plus sur x<sup>e</sup> que oncques; et appelle la voie de justice, les mandementz ja

<sup>1</sup> Michel de Bay ou Baius, né à Melin, près d'Ath, en 1515, mort à Louvain le 16 décembre 1589. Voir sa vie dans la *Biographie nationale*, t. IV, note 762.

<sup>2</sup> Pierre Lupus, Lupi ou de Wolf, carme à Malines. Voir sa notice, t. I, p. 99, note 2. P. Bor, *loc. cit.*, liv. XIII, fol. 123 et *Vlaamsche kronijk*, p. 600.

<sup>3</sup> Juan de Vargas, membre du Conseil des troubles. Voir t. III, p. 5, note 1.

<sup>4</sup> Voir en ce qui concerne le x<sup>e</sup> denier la *Correspondance de Philippe II*, t. II, nos 1100, 1101, 1102, et suiv. et plus haut, p. 80, note 1.

décrétez, desquelz une partie est encores soubz l'imprimeur; et que si l'on n'obeyt à iceulx, qu'il userat de force; et je ne me sçauroie persuader que il oseroit par devant Son Excell<sup>ce</sup> mettre en dispute le consentement qu'elle prétend avoir de tous les Estatz. Moings debvroient souffrir ceulx du Privé conseil que icelluy se fait litigieux par devant eulx. J'entendz que les députez du Haynnault sont jà partis vers Espagne <sup>1</sup>, et que l'on at fait samblant que l'abbé de Saint Ghislain alloit vers Rome, pour abuser les cornailles. Il fait encores assez d'emprendre l'aultre voiaige, sans congié de Sa Majesté ou du Duc, auxquelz je remectroie ceulx qui le demanderoient en vostre diocèse; et le Président <sup>2</sup> ne croit rien de tout ce que Mons<sup>r</sup> de Noircarmes dit de la lettre de Mons<sup>r</sup> de Cambray <sup>3</sup>, lequel luy at escript pour avoir son advis de ce qu'il respondroit audit Abbé, demandant licence *in scriptis*, et ce depuis que Mons<sup>r</sup> de Noircarmes at fait son compte à moy; auquel je demanday lors si ledit archevesque ne luy avoit communiqué la response qu'il avoit fait audit Abbé, ou si de Clusis <sup>4</sup> ne m'en avoit parlé, qui m'at dict depuis qu'il ne sçavoit à parler de rien. Et je suis en la mesme opinion que le Président que ce sont flutes, desquelles ledit de Noircarmes est bon maistre. Mons<sup>r</sup> le Président dit avoir respondu audit archevesque qu'il ne peult donner advis en cecy pour tenir le lieu qu'il tient, et que le moingz qu'il altéreroit les prélatz et clergié de Haynnault seroit le milleur. Par cecy peult on veoir qu'il y at de la picque entre Mons<sup>r</sup> de Noircarmes et de Berlaymont, qui prend mal que l'on veult contraindre ledict archevesque de retenir aulcungz fiez qu'il at en Haynnault mouvantz de l'Empire, que nul de ses predécesseurs ne reteint oncques, que Mons<sup>r</sup> de Noircarmes maintient avoir esté dissimulé par le feu Marquiz à l'endroict du dernier trespasé. Mais il ne fait apparoir des évesques précédentz. Il y at encores ung aultre malcontentement, qu'est ad ce que m'at compté Mons<sup>r</sup> le Président, que Mons<sup>r</sup> de Noircarmes commanda à ceulx de Cambray de faire feuz de joie pour la naissance de Mg<sup>r</sup> nostre prince <sup>5</sup>

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 111.

<sup>2</sup> Viglius de Zwicchem.

<sup>3</sup> Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai. Voir plus haut, p. 104.

<sup>4</sup> Girard, secrétaire de l'archevêque de Cambrai. Voir t. I, p. 167.

<sup>5</sup> Le prince don Ferdinand, dont il s'agit, était le fils de Philippe II et de Marie-Anne d'Autriche. Cet enfant vit le jour le 4 décembre 1571 et mourut le 9 juillet 1574. Voir Gonçales d'Avila, *Theatro*

et de tirer l'artillerie de la ville, ad ce que les députez d'icelle obéyrent quant au feug de joie, eulx remectantz quant à l'artillerie aux commiz dudict seigneur Archevesque, lesquels s'excusèrent sur son absence, et qu'ilz n'y oseroient toucher sans son commandement exprès; dont ledict sieur de Noircarmes auroit prins la mouche et envoié plusieurs de ses soldatz, qui feirent foulle à aulcungz manantz et officiers de la cité de Cambray.

J'en sçauray quelque chose au retour de Mons<sup>r</sup> de Berlaymont<sup>1</sup> qui demeure planté et confiné à son gouvernement, soubz prétext d'exécuter le x<sup>e</sup>, dont il escript le mesme au Duc, comme m'at dict ledict sieur de Noircarmes avoir cydevant respondu à Son Excell<sup>ce</sup>, qu'est que ne le sçaichant achever Sadicte Excell<sup>ce</sup> à Brucelles, mal le sçauroit-il faire là où il est. Touttefois le Duc l'at fait publier icy le xxvii<sup>e</sup> du mois passé, et s'impriment les placardz en Anvers, desquels j'espère envoyer aulcuns d'icy à huict jours, aiant recouvert en flammeng celluy qui est fait sur les marchandises<sup>2</sup> qui sortiront du pays, par lequel se peult facilement cognoistre combien l'on se treuve empesché faire la collectation, et des changementz que l'on est contrainct de faire de temps à aultre sur icelle, descouvrant le temps l'impossibilité des moiens que plusieurs mectent en avant. Le conseiller Quarré<sup>3</sup> est retourné en Anvers où il a jecté feug et flamme en son précédent voiaige. Dieu doint que cestuy soit de plus grand effect, telles gens aigres exaspèrent le peuple dadvantaige par leur acerbité et menasses, et ne font léal rapport de ce qu'ilz treuvent, mectantz le beau vers la ville, affin d'estre estimez et tenuz pour saiges. L'advocat fiscal de Brabant est allé avec luy<sup>4</sup>. Je ne sçay

*de las grandezas de Madrid*, p. 59. Voir au sujet de sa naissance une lettre du 24 décembre 1571, adressée par le duc d'Albe au grand bailli et au conseil du Hainaut, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 690.

<sup>1</sup> M. de Berlaymont est retourné pour avoir rien fait à Namur, et dit que c'est chose impossible et que ruyneroit à jamais ce petit pays. Morillon au Cardinal, le 9 mars (*Ibid.*, f<sup>o</sup> 50).

<sup>2</sup> Ordonnance du 23 février 1572 (n. st.), défendant le transport hors du pays d'aucun de ses produits, denrées, marchandises ou objets manufacturés, sans payer le x<sup>me</sup> denier, dans le *Recueil d'ordonnances*, publiés à Malines au XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>3</sup> Charles Quarré, écuyer, fils de Maximilien et de Marie T'Seraerts, fut nommé conseiller du Conseil de Brabant en 1546 et mourut en 1575. Il reçut différentes missions dans le but de combattre la révolution à Groningue et à Lierre. Voir plus loin, p. 140, note 1.

<sup>4</sup> Jean-Baptiste de Boisschot, né vers 1507, mort en 1580. Voir sa vie dans la *Biographie nationale*, t. II, fol. 624.

s'il aurait là plus de crédit qu'il n'at icy, où l'on parle estrangement de luy, et que du temps des troubles il seroit esté double. Le mesme at esté reproché à l'Amman en pleine assablée du Conseil de la ville.

Aulcuns asseurent avoir veu lettres que le Roy escript au Duc disant qu'il trouve bon le x<sup>me</sup>, pourveu que ce soit sans fouller ses subjectz <sup>1</sup>. Et jà se sçait comme cela vad; mais l'on est si loing de suivre lesdictes lettres, que Roda <sup>2</sup> m'at asseuré que le Duc at juré par le Sainct Évangille et se donne au diable, qu'il ne sortirat jamais de ce pays jusques il aurat le x<sup>me</sup> paisible. S'il actend jusques lors, il serat tard avant qu'il en sorte, s'il ne meure tost. Mais quoy qu'il die, je tiens que venant le duc de Médina Celi, il faudrat qu'il desloge. Il dit d'avoir rendu muetz les évesques de Flandres, que me faict croire qu'il en aurat faict ses bravades en Espagne. Cependant il est fort indigné contre le pays, disant le Président luy avoir oy dire qu'il est mieulx pour le Roy de le perdre, que d'avoir des désobéissantz subjectz; et il samble qu'il prend bien le chemin.

Il dit aussi qu'il ne veult paier les soldatz allin qu'ilz ne se retirent et desrobent pour aller contre le Turcq <sup>3</sup>; et cependant Dieu sçait comme ilz nous accoustrent. Il fault que les villes les nourrissent et donnent grandes sommes d'argent que se compte *por nada* <sup>4</sup>. Touttefois le petit terroir de Termonde, sans comprendre la ville et plusieurs particuliers fort intéressez, en est à 52 mille florins. Ad ce que m'at dit Roda, si l'on présentoit les deux millions chascung an, l'on s'appaiseroit.

<sup>1</sup> Voir dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 229, la lettre du Roi du 24 février 1572; mais elle ne fait pas mention de la réserve de ne pas fouiller les sujets.

<sup>2</sup> Jérôme Roda, membre du Conseil des troubles.

<sup>3</sup> Ce n'était pas seulement dans le but de se débarrasser des soldats que le Duc ne les payait pas mais aussi par suite de manque de fonds. Voici ce qu'il écrivit au Sr de Rassenghien, le 28 février 1572 : « J'ai veu que par vostre lettre me dictes comme plusieurs soldaz, principalement de chevaucheurs, par troupes de x, xx et xxx rassemblez de diverses compagnies, sans aucun ordre ny chiefz, vont ordinairement de village à aultre, mangeant le pauvre laboureur. Et pour vous y respondre, l'on ne s'en doit pas esmerveiller; ainsi plus est que semblables choses ne se sont faites beaucoup dadventage, puisque par la désobéissance des Estatz l'on n'a dois l'aougst passé mie donné ung seul solt de quoy j'eusse peu secourir les gens de guerre... (*Correspondance de Flandre*, t. XIII, fol. 64.)

<sup>4</sup> *Por nada*, pour rien.

## XLVIII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 50.)

Bruxelles, le 9 mars 1572.

Monseigneur, je respondray aux lettres de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> et R<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> escriptes de sa main le xxxi<sup>e</sup> et dernier de janvier, aiant satisfait il y at huict jours à toutes ses précédentes.

Je mercie très humblement V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> de ce qu'il luy at pleut me communiquer le discours du voiage de nostre armée l'an passé, auquel j'ay prins grand plaisir, comme je suis seur que ferat monseigneur don Fernande <sup>1</sup>, auquel je l'ay envoieé avec les lettres de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, et ce qu'estoit imprimé.

Nous avons pardeçà conceu bien grand espoir de ce que ladicte armée debvrat exploiter ceste année, puisque les apprestes de ce costel sont si grandes, et de celluy des ennemiz peu apparentz.

Deux couriers de marchantz, venuz depuis hier d'Espagne, dient que le duc de Medina est encores au port, faisant tout son cas prest pour venir tost, que nous estimons sera dedans Pasques. Aussi dient-ilz que nostre Royne est de nouveau enceincte.

Monsieur Blasere <sup>2</sup> estime d'achever dedans huict jours ce que reste maintenant à faire sur les suspensions <sup>3</sup>, et me donnerat copie, et aussi de son principal recueil. Je suis seur que plusieurs craignent le sindicat que l'on dit estre en chemin.

Je ne fauldray de tenir ce langaige que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> me commande, si M<sup>r</sup> de Champaigny me parle de la tutèle de MM. voz nepveurs, et de la curatelle de M<sup>r</sup> le Conte, conformément à vousdictes lettres. J'envoie la

<sup>1</sup> Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche. Voir t. I, p. 151, note 1.

<sup>2</sup> Jean de Blaesere, conseiller au Grand Conseil de Malines. Voir t. I, p. 121, note 1.

<sup>3</sup> Blaesere était chargé de faire une enquête sur tout ce qui s'était passé à Besançon. Voir à ce sujet les annexes.

copie des sentences données en Hollande, et depuis confirmées à Malines, du bien adjugé au Roy que Schetz at caché jusque ores, que m'at donné ledict Blasere, que je désire m'estre renvoié. J'en feray les poursuites à la venue du nouveau gouverneur; car si cestuy-cy sçavoit cest espargne, il l'auroit bientost volé. J'ay prié Blasere de ne luy en faire aucun semblant.

Mr d'Assonville m'a dit que l'on se contente peu du besoigné dudict Blasere et de son collègue en Bourgoingne, pour ce qu'ilz ont procédé plus avant de ce que portoit leur commission, qu'estoit de visiter, et qu'ilz ont procédé à la suspension de plusieurs offices, sans commectre aultres en leurs lieux pour administrer justice; mais cela vient des suspenduz mesmes, et leurs solliciteurs qui poursuivent qu'ilz soient restitués, soubz couleur que la justice en souffre. Et Mr Blasere dit que personne n'at esté destitué sans ordonnance expresse du Duc, par lettres, et qu'il estoit ordonné que Sonnet <sup>1</sup> fut miz en estroicte prison. Je ne sçay à quoy il at tenu que cela ne soit esté exécuté.

Je parleray à Mr de Berlaimont touchant le vivier et molin <sup>2</sup>, qu'il me semble il serat mieulx de lesser dormir jusque à la venue du successeur; ne soit que l'on veioie que le Duc en vouldist gratifier au chancelier <sup>3</sup>, pour le récompenser des grandz services qu'il at faict pour le x<sup>me</sup>: dont n'est encores venu ens aultant comme se polroit vendre ledict vivier et molin. Ledict Sr de Berlemont <sup>4</sup> est retourné sans avoir rien faict à Namur, et dict que c'est chose impossible, et que ruineroit à jamais le petit pays. Ilz vindrent ung jour vers luy n<sup>e</sup> bourgeois pour luy faire remonstrance, et heut peine à les faire en aller. Ce qu'il feit par mauvaises paroles et menasses, pour ce que venir en tel nombre estoit de mauvaise grâce et de peu de respect à leurs supérieurs.

Le Duc at escript fort austèrement sur le x<sup>me</sup> à ceulx d'Anvers, ce que je tiens estre faict pour rembarrer Mr de Champagney, du quel l'on n'est content qu'il ayt pourfié par lettres, encores qu'il l'ayt faict fort modestement, et avec fort vives raisons; et il luy emporte de conserver ce qu'il at entre mains, que depuis six mois est détérioré de deux tiers.

<sup>1</sup> Jean Sonnet, Sr d'Auxon, conseiller au Parlement de Dole. Voir t. III, p. 168, note 5.

<sup>2</sup> Il s'agit de l'étang et du moulin, situés près de la campagne du cardinal à St-Josse-ten-Noode.

<sup>3</sup> Jean Schyfve, chancelier de Brabant.

<sup>4</sup> Charles de Berlaymont, gouverneur de Namur.

Madame la Contesse de Cantierode <sup>1</sup> s'est fort mal porté depuis huit jours, de certaines nouvelles douleurs que luy ont empesché de dormir. Elle use de l'eau de Spa.

L'abbé de St Ghislein <sup>2</sup> avec ses collègues, est maintenant bien près des Pyrénées; les députés de la chastellenie de Lisle les sont suivi<sup>3</sup>. L'on dit que ceux de Flandres et d'Artois feront le mesme, et que Son Excellence n'at délibéré les empescher : bien at-elle respondu, par apostille, sur la requeste des trois estatz de Brabant qu'elle n'est d'avis qu'ilz envoient par devers Sa Majesté.

Ceux de l'eschevinaige d'Amsterdam sont esté condamnéz par le conseil d'Hollande (que vouldroit bien effacer les faultes passées) en l'emende de xxv<sup>m</sup> florins, pour n'avoir exécuté le x<sup>me</sup> et ce en leur nom privé, dont ilz ont envoyé pour relief d'appel au grand conseil à Malines, où plusieurs estoient d'avis leur bailler pour non dénier justice; mais comme lesdicts d'Hollande se sont qualifiéz juges subdélégués par Son Excellence, tout luy at esté envoyé comme déléguant. Je pense bien que ceux de Gand et Bruges, seront condamnez en semblable émeude au conseil de Flandres, et que pareillement ils en appelleront.

L'on at traicté fort indignement le cardinal Alexandrin<sup>4</sup> en France, l'appellantz aucuns Hugonotz, fils de cousturier et paindantz des forces sur ses portes : aussi ne se sont le Roy ny la Royne mère trouvez à une messe qu'il dit solennelement; et est parti fort mal content. Je tiens qu'il serat en Italie aussi tost que la présente; car il n'avoit délibéré de la faire longue par la France, où il aurat veu beaucoup de mauvaises humeurs.

L'on dit que Francesco Yvarra <sup>5</sup> at obtenu congé du Roy pour retourner en Espagne, et qu'il y doit estre désià.

Morillon at devisé Blasere fort particulièrement touchant Froissard <sup>6</sup>, et il dit qu'il ne l'at trouvé chargé sur le fait de la religion; mais bien que Mr de Champagne l'at en mauvaise opinion, et que au contraire il porte

<sup>1</sup> Hélène de Brederode, fille de Renaud, Sr de Brederode, morte en 1572.

<sup>2</sup> Mathieu Moulart ou Mouillart. Voir plus haut, p. 103, note 3, et pp. 111, 125.

<sup>3</sup> Voir plus haut, p. 103, note 3.

<sup>4</sup> Voir plus haut, p. 110, note 2.

<sup>5</sup> Francisco d'Ybarra, munitionnaire général. Voir t. I, p. 337, note 1.

<sup>6</sup> Jean Froissard, attaché au Parlement de Dole. Voir plus haut, p. 108, note 4.

affection à Roselles <sup>1</sup>, lieutenant d'Ornans <sup>2</sup>, que toutefois Blasere dit avoir esté fort chargé par plusieurs gens d'église, au lieu de sa résidence. Aussi dit-il que Roda est d'avis que l'on envoie les charges du conseiller Le Clercq <sup>3</sup> à ceulx du Parlement, pour en déterminer, que ne luy feront jà mal, et que le conseiller Belin <sup>4</sup> luy at escript que M<sup>r</sup> de Besançon <sup>5</sup> et Sonnet <sup>6</sup> ont envoyé en Espagne les mesmes escriptz, desquelz ilz avoient servi contre luy ez mains des commissaires, soubz prétext que iceulx ont refusé les recepvoir : que n'est ainsi, car le rapport en at esté faict au Duc, qui at trouvé bien mauvaise une si mensongière délation.

M<sup>r</sup> de St Bavon <sup>7</sup> m'at dit que l'Empereur at accordé d'envoyer ses députez à Besançon, fort auctorisez, mesmes pour y mettre gens s'il est de besoing, et que ce seront Polviller <sup>8</sup> et ung évesque ; mais que l'on est en peine pour redresser les officiers, que Sa Majesté y tient, si comme le capitaine, l'eslu et le régale, pour ce que Sa dicte Majesté n'at rien rescript de son intention sur les lettres du Duc. Le vray seroit d'y faire une citadelle pour mettre une bride à ces MM<sup>rs</sup> les gouverneurs et Hugonotz.

Je parleray audict S<sup>r</sup> de Berlaimont, affin qu'il alloue ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> at faict furnir pour le dépesche de Cambray.

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 108, note 3.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 98.

<sup>3</sup> Étienne Le Clercq, conseiller au Parlement de Dole, fut destitué en 1571 pour cause d'opinions politiques et religieuses. Voir Gollut, *Mémoires historiques*, col. 1763.

<sup>4</sup> Claude Belin-Chesneu, avocat d'Amont, fiscal au Conseil des troubles, puis conseiller à Dole. Voir Gollut, *Ibid.*, col. 17.

<sup>5</sup> Claude de la Baume, archevêque de Besançon. p. 98, note 4.

<sup>6</sup> Claude Sonnet, conseiller au Parlement de Dole, fut destitué pour les mêmes motifs qu'Étienne Le Clercq, fils, le fut. Voir *Ibid.*, col. 1763. 1764, et t. III, p. 168, note 3.

<sup>7</sup> Viglius de Zwichein.

<sup>8</sup> Nicolas de Polweiler. Voir t. I, p. 75, note 4.

## XLIX.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 32.)

Bruxelles, le 10 mars 1572.

Mons<sup>r</sup> de Berlaymont <sup>1</sup> s'est grandement complainct à moy de Mons<sup>r</sup> de Noircarmes, des bourdes qu'il at dict de son filz de Cambray, en vengeance de ce que, à son commandement, l'on n'y auroit tiré l'artillerie à la naissance de nostre Prince <sup>2</sup>, jusques à les menasser qu'il y logeroit vingt mille Espaignolz; adjoustant que s'ilz se pensoient appuyer de Mons<sup>r</sup> de Berlaymont, que ils se trouveroient forcomptez de ce que ledit Mons<sup>r</sup> de Berlaymont se ressent fort. Et dict avoir ung gentilhomme aussi bon et milleur que Mons<sup>r</sup> de Noircarmes, qui luy maintiendrat entre quatre picques le luy avoir ouy dire, et que toutesfois cependant Mons<sup>r</sup> de Noircarmes escript à Mons<sup>r</sup> de Berlaymont de luy vouloir correspondre en l'ancienne amitié et sans luy faire samblant de rien de ce que dessus et du tort qu'il at faict à sondict filz, le chargeant qu'il auroit escript une si rude et rigoureuse lettre à l'abbé de Saint-Ghislain <sup>3</sup>, que luy demandoit congié pour aller en Espagne par escript, que le filz <sup>4</sup> luy refusat en luy remonstrant s'il n'avoit congié de Son Excellence le duc d'Albe, ou de Sa Majesté, les dangers auxquelz il polroit tomber en ce. Selon que m'at compté Mons<sup>r</sup> de Berlaymont, ledict filz se conduisit fort prudamment et plus que l'on ne sçauroit attendre de son eaige. Mais Mons<sup>r</sup> de Berlaymont at opinion que l'on luy vouloit tirer ledict escript hors des mains, affin de mettre en opinion le Duc d'Albe que Mons<sup>r</sup> de Berlaymont favorise peu le dixiesme.

<sup>1</sup> Louis de Berlaymont, archevêque de Cambray, fils du baron Charles de Berlaymont.

<sup>2</sup> Le premier né du mariage de Philippe II avec Anne-Marie d'Autriche. Voir plus haut, p. 118, note 5.

<sup>3</sup> Mathieu Mouillart, ou Moulart, abbé de St-Ghislain, était au nombre des députés des États de Hainaut, chargés de faire en leur nom des représentations au Roi sur le 10<sup>e</sup> denier. Voir plus haut, pp. 105, 111.

<sup>4</sup> L'archevêque de Cambray.

Disant d'avantaige qu'il est tenu en Artois, Haynnault et Namur pour inventeur du x<sup>e</sup> par l'artifice de Mons<sup>r</sup> de Noircarmes, qu'il dit estre mieulx en grâce du Duc qu'il ne faict le samblant, et que Don Fadric <sup>1</sup>, Vargas et Del Rio <sup>2</sup> sont estez journallement vers luy; mais que ledit Duc et la suyte veult extremement mal au président Viglius, contre lequel il at esté en extrême cholère, et Mons<sup>r</sup> le Président contre luy; de sorte que Mon<sup>r</sup> de Berlaymont, qui fut présent, dit qu'il n'attendoit aultre, sinon que Viglius devoit tomber en une apoplexie avant que partir de là.

Il dit d'avantaige que luy, Mons<sup>r</sup> de Noircarmes et Mons<sup>r</sup> le Président ont escript assez longtems au Roy sur le x<sup>e</sup>, mais qu'ilz n'osent d'avantaige, craindans que l'on n'ouvre leurs lettres, aussi comme l'on détient celles que viègnent de là, qu'est chose toute clère. Et dit que en Espagne sont estez deux opinions sur le x<sup>e</sup>, l'ungne : qu'il se devoit abolir sans en plus parler, l'aultre, que, puisque le Duc s'en faisoit fort, que l'on l'en devoit lesser faire; que Berlaymont tient estre l'opinion *aemulorum*, affin de mieulx luy donner la trousse puisqu'il l'at tant assuré, dont il se treuve présentement en peine; et de sorte que Berty <sup>3</sup> dit qu'il ne sçait ce qu'il faict ou dit, tant est-il transporté par cholère et troublé de son sens.

Viron <sup>4</sup> est retourné d'Anvers, et dict que c'est la plus grande pitié du monde comme ladicte ville se fond non moins que la neige au soleil; que toutes marchandises demeurent depuis le dernier placard <sup>5</sup>; que à Plantin il at veu que l'on at apporté trois casses des bréviaires empaquetées pour Portugal, que les marchantz ont rendu à cause du x<sup>e</sup>, et les maisons que ont vaillu m<sup>c</sup> florins en louaige se donnent pour LX et cinquante. A Coloi-gne, Liège, Cambray elles sont rencheries des deux tiers. Le tonlieu d'Anvers, que soloit valloir m<sup>xx</sup> mille florins, n'en vault que xiiii<sup>m</sup>. Les maltotes d'Anvers, de ceste ville et aultres se diminuent, de sorte qu'elles n'en polront paier les rentes. Et touttefois tout cela n'esmeut Son Excellence, combien que Mons<sup>r</sup> de Berlaymont estime qu'elle s'adoulcira sans user de si grande rigeur, comme elle avoit proposé, en ce qu'elle ferat sai-

<sup>1</sup> Don Fadricque, fils du duc d'Albe.

<sup>2</sup> Vargas et Del Rio, membres du Conseil des troubles.

<sup>3</sup> Jean-Baptiste Berty, secrétaire du Conseil privé. Voir t. I, p. 58, note 3.

<sup>4</sup> Odet Viron. Voir t. I, p. 57, note 5.

<sup>5</sup> Le dernier placard sur le dixième denier. Voir plus haut, p. 119, note 1.

gement. Sur toutes ces lamentations [et aultres] je respondis à Monsr de Berlaymont qu'il estoit mieulx d'estre envié que plainct; qui confessa sur le champ que, depuis qu'il est au service, il a prouffité pour soy et ses enfants, tant en rentes que bénéfices et traictementz, plus de L<sup>m</sup> florins par an, et au compte particulier qu'il m'en feit, porteroient bien LVI ou LX<sup>m</sup>.

Aussi se plainct M. de Berlaymont de l'ennemitié que luy monstre maintenant le duc d'Aerschot <sup>1</sup> et son frère, pour ce que, à leur semonce, il ne se trouva lorsqu'ilz receurent la dame d'Havret <sup>2</sup>; au quel temps Berlaymont avoit la goute, et traictoît le mariage de son filz de Meghe <sup>3</sup>, que luy fut aultrement eschappé, s'il ne l'heut lors troussé, et que aussi les susdictz se sont ressentuz contre son filz de Hirge <sup>4</sup>, pour ce qu'il s'excusa de les recevoir lors qu'ilz passarent par le lieu de sa demeure, au temps qu'ilz alloient vers M. de Jactatus <sup>5</sup>, lequel pour les traicter, despendit plus de mil escuz, que n'est pas ce que luy failloit; que sa belle-seur d'Aremberghe jecte feu et flamme contre luy à cause du *venit* (gouvernement) de Frise, disant que Berlaymont luy at détenu ses lettres que alloient vers *multum* (Espagne), ce qu'il m'a juré n'estre ainsi; mais bien qu'il at par ci-devant retenu une lettre qu'elle escripvoit fort indiscrettement au Roy, selon qu'il veit par la copie qu'elle luy envoia. Et Berlaymont dit qu'il luy renvoia ladicte lettre et la copie au filz, affin qu'il sceut pour quelle raison il avoit empesché l'envoy de ladicte lettre, dont il dit que ledict filz le merciat fort depuis par lettres. Et ad ce que m'at dit ledict Berlaymont, elle rappelle sondict filz, soit qu'il ayt ledict *venit* (gouvernement), ou non. Sur toutes ces lamentations, Morillon a dit qu'il respondist à Berlaymont, qu'il estoit mieulx d'estre envié que plainct; qui confessa sur le champs que, depuis

<sup>1</sup> Philippe III de Croy, duc d'Arschot. Voir t. I, p. 20, note 2; son frère, Guillaume de Croy, Sr de Renty, et de Chièvres, chevalier de la Toison d'or, étant mort le 1<sup>er</sup> août 1565, les mots : *et son frère*, désignent probablement le frère consanguin du duc d'Arschot, nommé Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, etc., né le 1<sup>er</sup> septembre 1549, mort le 25 novembre 1615.

<sup>2</sup> Anne de Lorraine, veuve de Philippe II de Croy.

<sup>3</sup> Lancelot de Berlaymont, qui épousa Marie de Brimeu, comtesse de Meghem, dont il n'eut pas d'enfants. Voir au sujet de ce mariage, *Correspondance de Philippe II*, t. II, n° 1081.

<sup>4</sup> Gilles de Berlaymont, baron de Hierges. Voir t. I, p. 28, note 1. — En 1572, il avait été nommé gouverneur de la Frise et fut tué au siège de Maastricht en 1579, sans laisser d'enfants de sa femme, Lamberte de Croy.

<sup>5</sup> Gérard de Groesbeck, évêque de Liège, de 1562 à 1580.

qu'il est au service, il a profité pour soy et ses enfantz, tant en rentes que bénéfices et traictements, plus de 50 mille florins par an; et au compte particulier qu'il en fait à Morillon, ilz porteroient bien 56 ou 60 mille. Ainsi n'at-il perdu son temps, combien que l'on l'ayt ouy dire plus d'une fois, que le service du Roy luy coustoit cinquante mille florins, *quod procurator non credit*.

## L.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IX, fol. 149.)

Bruxelles, le 15 mars 1572

M<sup>sr</sup>. Je respondray aux lettres de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> du vii<sup>e</sup> du mois passé escriptes de main de secrétaire. Et en premier, quant à M<sup>r</sup> le chantre Malpas <sup>1</sup>, je vouldroye que, pour conserver sa santé, il suyvit le train que tenoit feu M<sup>r</sup> de Fauverney <sup>2</sup>, son oncle; il est aduste et prend les choses trop à cueur, que n'ayde rien à sa santé; laquelle est encores telle, qu'en avons heu pire nouvelles qu'auparavant, estant si débile qu'il n'est possible qu'il escrive ou sorte de sa chambre; dont M<sup>r</sup> Vyron <sup>3</sup> et moy sumes bien marryz, pour le désir que sçavons V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> ha d'estre advisée de l'estat de ses affaires, comme elle le sera, estant achevé le compte d'Alleghem avec celluy dudict Vyron, lequel, encores qu'il n'en aye fait aultre semblant par ses lettres, ha esté assailly de fiebvre au temps que nous fusmes sur les comptes; de sorte que fusmes contrainctz de faire halt deux ou trois fois, quant les accez luy venoyent, et estant vieulx comme il est dez que la teste luy deult, je le sens

<sup>1</sup> Contrôleur de l'hôtel du cardinal de Granvelle.

<sup>2</sup> Charles Perrenot, abbé de Fauveney, dans la Franche-Comté, frère du cardinal. Voir t. I, p. 468, note 4.

<sup>3</sup> Odet Viron, maître de la Chambre des Comptes. Voir t. I, p. 57, note 3.

au cueur, considérant la perte que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> feroit en ung si bon et loyal serviteur, et moi en ung si cordial amy, qui me correspond si bien et promptement en tout ce que concerne V<sup>tre</sup> S<sup>ie</sup>, auquel je le voy plus affectionné et addonné qu'onques, se séquestrant de ses propres affaires et de ceulx de la Chambre, pour mieulx vacquer aux vostres; et remectant une partie de la charge de son office de maistre des comptes sur l'auditeur Corpel<sup>1</sup>, sans tenir regard à la descroissance de ses émoluments: tant ha-il à cueur de redresser le domayne d'Alleghem, comme il ha faict celuy de St-Amand. Et si Dieu luy donne vye et santé pour porter le traveil, je suis seur qu'il vous y rendra et à vos sucesseurs ung grand service. Et puisqu'il plait à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> sçavoir mon advis s'il sera bien luy accroistre ses gaiges, je ne veulx faillir de dire, qu'il me semble qu'elle fera fort bien, et luy donner occasion de continuer la bonne volonté qu'il ha; car cela l'encouragera des'employer jusques au bout au redressement du temporel de vostre dicte maison.

J'ay dict audict S<sup>r</sup> Viron que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> n'entend point pour ceste année de besoigner à la Fontayne<sup>2</sup> et qu'elle le remet à une aultre fois.

Quant au vivier tenant la Fontayne, j'en ay franchement parlé à M<sup>r</sup> de Berlaymont, qui ne sçavoit point que le chancelier<sup>3</sup> fut en si bon prédicament vers le Duc, pour ce qu'il faict semblant d'ayder au x<sup>me</sup> et qu'il prétend maintenant récompense, laquelle, à ce que me dict ledict S<sup>r</sup> le Duc luy désire donner jusques à deux ou trois mille florins, non pas au regard dudict x<sup>me</sup>, mais pour les services qu'il prétend avoir faict aux aydes passées: et seroit mieulx comme j'ay dict audict S<sup>r</sup>, que l'on luy donnast ainsi une somme limitée, que le vivier et molin<sup>4</sup>, pour ce qu'estantz du domayne de

<sup>1</sup> Jean Corpels ou Corpelz, auditeur de la Chambre des Comptes à titre de surnuméraire pour les affaires du Luxembourg, nommé à cet effet le 17 juin 1570. Il est auteur d'un travail intitulé: « Rapport que fait Jehan Corpelz, auditeur de la Chambre des Comptes de S. M., en Bruxelles, à MM. des finances de ce qu'il peut avoir besoigné et négocié, selon la teneur de l'instruction et ordonnance de mesdits seigneurs, touchant les affaires du domaine de S. M. au pays de Luxembourg et comté de Chiny, comme pour le fait des aydes et subsides que pour les ouvrages et fortifications de la ville de Thionville, et munitions de guerre des villes frontières. » Voir *Inventaire des registres de la Chambre des Comptes*, t. I, pp. 276, 277, et registre *ibid.*, n° 562, fol. 146.

<sup>2</sup> Maison de campagne du cardinal à St-Josse-ten-Noode. Voir plus haut, p. 97, note 1.

<sup>3</sup> Jean Schyffe, chancelier de Brabant. Voir sa notice, t. I, p. 297, note 2.

<sup>4</sup> L'étang et le moulin à eau appartenant au domaine ducal étaient sis dans les environs de la campagne du cardinal, nommée la Fontaine, à Saint-Josse-ten-Noode.

Sa Majesté, c'est raison que s'il se doibt vendre, que ce soit au plus ouffrant et au plus grand proffit de Sa Majesté; et que s'ilz demeuroyent audict chancelier comme dernier enchérisseur, lors treuveroit-il bonne la somme que luy seroit ordonnée pour sa récompense. Ledict Sr me dict qu'il en useroit ainsi, et qu'il empescheroit que ledict chancelier n'auroit lesdicts vivier et molin, d'autant que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> y prétend; et est d'avis que l'on n'en face nul semblant, attendant la venue de l'autre, avec lequel il tient qu'il se pourra facilement négocier pour V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, puisqu'il ha esté longuement résolu par les finances que lesdicts vivier et molin se vendroyent pour en faire plus grand proffit pour Sa Majesté.

J'ay aussi parlé audict Sr de Berlaymont, afin qu'il envoie à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> ung acquit des deniers qu'elle ha commandé estre mis entre les mains de ceulx qui ont obtenu le despesche de l'archevesché de Cambray, dont il dict avoir escript à Mr l'archevesque son fils, et qu'il en attend de brief responce.

J'attends avec désir vostre résolution sur nostre besoigné de Contich, auquel l'advocat Lisfeldt ne vous a point mal serviz; et le pot de vin que nous donnons au marchand ne sera que déboursement, d'austant que le dict advocat espère conduyre les subgetz à une semblable gratification.

Les retenues des terres, quant elles se font soubz voz seigneuries de Cantecroix et aultres, se doibvent faire en dedans certain temps; autrement l'on est tenu de consentir à l'adhérence des achapteurs, sans qu'il y eust terme pour consulter V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>; laquelle fera bien de dresser quelque ordonnance, afin que s'il y survient ventes de terres contiguës aux vostres, ou bien proches d'icelles jusques à cinq ou six bonniers et en dessoubz, que l'on les retienne de vostre part, quand elles seront à pris raisonnable; et lors sera bien force que l'adhérence soit sur vostre nom: autrement les achapteurs ne seroyent tenuz d'eulx en déporter, estant le temps passé.

Si terres ou bois viennent à vendre près la Fontayne, le dict Vyron et moy auront l'œil au guet pour les faire achapter; mais de prayeries treuvera l'on difficilement, pour ce qu'il n'en y a poinct, à cause que le pays y est hault; et vostre Fontayne est assise trop près des biens de l'abbesse de Forest, chapitres de St<sup>e</sup>-Goudle et de Nivelles et aultres monastères, des quelz les terres sont contiguës aux vostres de ladicte Fontaine.

J'entendz que le contrerolleur Malpas ha furny le change que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup>

S<sup>rie</sup> avoit prins vers les Olgiate, et elle ha très grande raison de se plaindre des intérestz, que ruynent et consomment tout le monde; et vad mal qu'il fault recouvrer par procès ce qu'est dehu à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> en Espagne à cause de ses pensions; mais il en fault user comme faict V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, car comme elle dict, il n'y ha nul bien sans peyne.

J'ay receu les bailz scellés pour St-Amand et Affleghem, desquelz se recepvront les vins <sup>1</sup>.

V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> ha bien grande raison de ne treuver bon que ses officiers, comme baillys et recepveurs tiennent fermes de vos abbayes auxquelles ilz servent; et partant je suis d'advise que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> nous envoie une ordonnance par laquelle elle deffende aux commis et entremecteurs de ses affaires de, pour l'advenir, ne donner aulcungz baux, fermes, censes ou accensissements à vozdicts officiers, quelz qu'ilz soyent, afin qu'icelle nous serve d'excuse pour ce qu'en ha esté fait jusques à oyres, et pour en débouter ceulx qui cy après y voudront prétendre; et quant à celles que tiennent les grand mayre et recepveur de Saint-Amand, nous y avons heu le regard qu'il convient; et le dernier ha esté fait pour accommoder ledict Vyron.

J'ai veu ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> m'escript de sa main, touchant le priorey de Marteroy <sup>2</sup>, comme faict aussi vostre maistre d'hostel M<sup>r</sup> de Geneville, avec raisons bien vives et pertinentes, si l'on ha envye d'en faire la raison. Et j'ai, hors de vostre lettre et de celle dudict Geneville <sup>3</sup>, tiré les pointz que me sembloient urgents, et sur iceulx formé une requeste dont la copie va cy joincte, laquelle j'ay présenté à M<sup>r</sup> de Tisnacq <sup>4</sup>, et informé de ce que j'ay peu; mais il ne sçait guster les commendes de bénéfices réguliers, pour ce que le concile ordonne qu'icelles soyent abolyes. Je ne sçay s'il aura tost accès vers le Duc, qui ne donne audience dois quatre ou cinq jours, estant trop traveillé de la goutte; et que M<sup>r</sup> de St Bavon <sup>5</sup>, depuis deux mois, n'ha esté qu'une fois vers luy, à cause de sa jambe; et il est pour

<sup>1</sup> Les pots-de-vin payés par les locataires au moment de la conclusion d'un bail de terres.

<sup>2</sup> Selon le *Pouillé de l'évêché d'Autun*, publié en 1658, p. 19, le prieuré de Matrois dépendait à cette époque du chapitre de Flavigny.

<sup>3</sup> Maître d'hôtel du cardinal de Granvelle.

<sup>4</sup> Charles de Tisnacq. Voir sa notice, t. I, p. 17, note 1.

<sup>5</sup> Viglius de Zwiehem.

mieux descrocher cecy, que ne fera ledict Sr de Tisnacq. Toutesfois, je n'ai voulu différer de présenter ladicte requeste, craignant que le Duc n'en dispose pour aultre; ce qu'il n'ha faict jusques à oyres : du moins que soit venu à la congnoissance dudict Sr de Tisnacq et de Mr Bave <sup>1</sup>. Ceulx du parlement de Dole ont escript que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> n'y ha rien, et que Sa Majesté est en possession de nommer, en vertu de son indult, à tous priores collatifs du conté de Bourgongne, que je ne puy comprendre avec quel fondement il se peult faire, quand ilz ne sont conventuelz, et je ne pense poinct que le Roy confère ceulx qui dépendent de vostre collation de Luxeu <sup>2</sup>. Aussi me dict ledict Sr Bave, que cecy ne s'est practiqué sur tous priorés, mais bien sur aulcungs; ésquelz les conseillers de la Court mesmes se sont jectés pour en pourveoir leurs enfans, extendantz ainsi ledict indult; en quoy ils fond grand préjudice aux collateurs, tant du pays que estrangiers. Et je ne pense point que les François le souffreroient, puisque V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> se peult souvenir que, par le dernier traicté de paix, il fut articulé que ceulx qui avoyent esté pourvus *tempore belli* se déporteroient : comme ilz furent contraintz de faire, ou de prendre provision des collateurs françois. De sorte qu'estant le priorey dudict Marteroy à la collation de l'abbé de Mascon <sup>3</sup>, je tiens pour certain, que la provision en aye appartenu à Sa Sainteté comme estant vacqué en son mois; et ainsi l'ay-je dict audict sr de Tisnacq, qui se conforme à ce; et jà estoit après pour le faire résouldre par le Conseil privé; ce qu'il fera maintenant plus facilement, ayant nostre requeste. Et est ung grand poinct pour Mr de Geneville, si la nomination de Sa Majesté n'y ha heu, et ne voy point comment l'on le puisse frustrer de son droict. Toutesfois ledict sr de Tisnacq est en opinion, que les gens d'église qui sont audict Marteroy soyent religieulx du monastère de Mascon; mais qu'ilz ont osté leurs scapulaires, ainsi qu'avoyent icy faict les moynes de Caenberghe <sup>4</sup>, ausquelz je les leur ay faict reprendre; et je ne seroye hors d'avis que ledict de Geneville

<sup>1</sup> Josse Bave, secrétaire du Conseil privé. Voir sa notice, t. I, p. 25, note 1.

<sup>2</sup> C'est-à-dire à titre d'abbé de Luxeuil, dignité qui appartenait au cardinal depuis la mort de l'abbé Bonvalot. Voir plus haut, p. 113, note 6.

<sup>3</sup> L'abbaye de St-Pierre à Macon, monastère de l'ordre de St-Benoit, fondé en 696, ensuite de l'ordre de St-Augustin. Voir *Gallia christiana*, t. IV, col. 1114.

<sup>4</sup> St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles.

levast ses bulles, ce qu'il peult faire sans payer l'annate, donnant caution pour icelle, puisqu'il n'en est en possession; et peult-estre que son Excellence ne porteroit moindre respect auxdictes bulles, qu'il ha faict au bref qu'a impétré dame Jehanne de Rye pour l'abbaye de Baulme-les-Nonnes <sup>1</sup>, sur lequel Son Excellence ha donné le placet, nonobstant certaines remonstrances à luy faictes que c'estoit le droict de nomination du Roy, et que ladicte abbaye passe le taux (en quoy il y a du forcompte, car le Duc confère toutes maisons de dames, réservé quatre), et que la Royne nostre maistresse désiroit en veoir une aultre pourveue, luy secondant Sa Majesté en ce, pour en avoir escript au Duc bien expressément, afin que l'on eust de s'informer sur celle que la Royne recommandoit, et luy renvoyer les besoignés des commis pour y résouldre. Toutes fois, Son Excellence n'ha pas treuvé en sa conscience de debvoir répugner à la volonté de Sa Sainteté, mais bien la faict-il admonester par l'ambassadeur de non en user pour l'advenir ainsi, pour ce qu'il ne se comporteroit. Je ne sçay comme la Royne le prendra : du moins se sont fumez ceulx qui sollicitoyent icy la provision de ceste abbaye soubz sa faveur; et je pense plus mal contentes seront les religieuses dudict Baulme, que l'on leur préfère doner estrangière, et Dieu sçait ce qu'elles en diront, s'il y a à redire en elle, quelque parente qu'elle soit à M<sup>r</sup> de Besançon <sup>2</sup>. Mais pour retomber à mon propoz, il me semble que la provision que Sa Sainteté ha faict à M<sup>r</sup> de Geneville est plus vaillable et solide que celle de ladicte dame de Rye, pour non répugner au droict de Sa Majesté.

J'envoye à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> la copie d'une requeste que les prélatz de Brabant ont présenté en la chancellerie de Brabant contre M<sup>r</sup> de Namur <sup>3</sup>, qui les veult contraindre de contribuer à son séminaire, à mesure du bien qu'ilz ont vers son dyocèse. En quoy il n'y a nulle raison, car les monastères ne doibvent contribuer à aultre qu'à leur dyocésain, ce que sçayvent bien les-

<sup>1</sup> Abbaye de Baume-les-Dames ou des Nonnains, au diocèse de Besançon, département du Doubs. Elle fut fondée au V<sup>e</sup> siècle. En 789, les religieuses adoptèrent la règle de St Benoît. Jeanne de Rye y avait été nommée abbesse en 1571. Voir *Gallia christiana*, t. XV, col. 207.

<sup>2</sup> Claude de la Baume, archevêque de Besançon. Voir plus haut, p. 98, note 4.

<sup>3</sup> Antoine Havet, évêque de Namur de 1562 à 1578. Une partie du duché de Brabant, comprise dans le Brabant-Wallon, dépendait du diocèse de Namur. Voir la biographie de ce prélat dans Aigret, *Histoire de l'église et du chapitre de St-Aubin à Namur*, p. 568.

dicts abbés. Mais ils voudroyent bien, par les moyens contenuz en leur requeste, eulx exempter de toute contribution de séminaire, pour ce qu'ilz sont contribuables aux aydes de Brabant; en quoy je ne voy aussi nul fondement, car on sçait bien que ilz contribuent, et que c'est le moins qu'ilz peuvent, rejectans le fardeau sur le tiers membre. Et ilz ne peuvent nyer qu'ilz n'ayent contribué à l'assiete que se fit par le clergé des Pays-Bas pour les fraiz de ceulx qui dois icy furent envoyez au Concile de Trente. J'en parleray aux deux présidentz et aux principaulx conseilliers de Brabant qui, à ce qu'on m'ha dict, ne font pas grand cas de ladicte requeste, et s'en sont ryz. Je m'esbahiz comme lesdictz prélatz ont formé la requeste en nom de tous, sans toutesfois m'avoir faict aulcung semblant; ce que méritoirement ils debvroyent avoir faict, n'attouchant ce poinct aux Estatz, dont je suis délibéré de leur soner quelque mot. Et quant de vostre part je voudroye désadvouher ladicte requeste, je leur feroye leur saulse, et je suis seur que M<sup>r</sup> de Namur ne vous demanderoit rien. Mais je ne veulx pas venir là, n'y luy recongnoistre (pour le bien qu'avez en son dyocèse) aulcung droict.

Je suys en peyne de ce que ceulx de Flandres ont mis deux dixiesmes, que se lèvent sur les terres partout ledict pays, pour deux ans, sans respecter personne. Vous y avez la prévosté de Courtray, et plusieurs aultres biens et terres au quartier de Bruges, que je ne sçay comme nous pourrons exempter. J'ay demandé à M<sup>r</sup> de St<sup>t</sup> Bavon comme il en faisoit, et il m'ha dict que les chevaliers de l'ordre luy ont deffendu de rien payer : ausquelz je pense bien qu'il ne voudra désobéyr.

Le provincial des Jacopins <sup>1</sup>, qui presche icy le caresme, m'ha dict que son général luy ha envoyé ung fort rigoureux bref contre M<sup>r</sup> de Bruges <sup>2</sup>, luy commandant, soubz grandes peynes, de restituer auz dames Jacopines <sup>3</sup> près de Bruges ce pourquoy il les ha faict executer à raison de son séminaire. Ledict S<sup>r</sup> de Bruges s'est fondé sur ce qu'elles ne sont men-

<sup>1</sup> Paul Coyanus, qui avait été élu provincial des Dominicains ou Jacobins en 1571, mort en 1585. Voir De Jonghe, *Belgium dominicanum*, p. 48, et sa biographie, *ibid.*, p. 179.

<sup>2</sup> Remi Driutius, évêque de Bruges de 1569 à 1594. Voir sa biographie dans Sanderus, *Flandria illustrata*, t. II, p. 48.

<sup>3</sup> Le couvent des Dominicaines ou des Jacobines à Bruges fut établi primitivement hors des murs de cette ville vers 1248, puis transféré, vers 1578, dans l'enceinte même.

diantes, mais fort riches. Je luy ay tousiours conseillé d'en vuyder amiablement, et je tiens qu'il eust heu quelque chose où maintenant il n'aura rien. J'en ay adverty Mr d'Arras <sup>1</sup>, pour ce qu'il avoit la mesme prétention sur les Jacopines-lez-Arras, afin qu'il ne s'y mette plus avant jusques il voye comme il en prendra audict Sr de Bruges; comme aussi je ne feray de vostre part avec les religieuses d'Audreghem <sup>2</sup> près de ceste ville.

Si les visiteurs du Val-des-Escholiers m'ont vaillamment assailly, je me suis deffendu de mesmes et leur mictz en barbe le bref du pape Jules III <sup>3</sup>, par lequel il ha exempté tous les monastères de par deçà de la visitation des prélatz et supérieurs estrangiers n'estantz de l'obéissance de

<sup>1</sup> François Richardot, évêque d'Arras de 1561 à 1574.

<sup>2</sup> Le couvent des Dominicaines à Auderghem près de Bruxelles, fondé par Adelaïde, femme de Henri III, duc de Brabant. Voir l'histoire de cet établissement religieux dans Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 548.

<sup>3</sup> Nous n'avons trouvé aucune mention de ce bref dans les travaux de nos théologiens, canonistes et jurisconsultes, pas même dans la collection des privilèges accordés à nos souverains par le Saint-Siège. Voici ce qu'on lit au sujet des visites faites par les religieux étrangers dans un avis des conseillers fiscaux du conseil de Flandre du 4 mars 1722 :

« Et encor tout récemment, dans l'année 1716, le général de l'ordre de Prémontré, venant icy de France pour visiter les abbayes de son ordre, et ayant commencé ses visites, sans l'aggréation de Votre Majesté, elle a été servie d'interdire bien sérieusement à tous les supérieurs dudit ordre dans cette province de n'admettre, à l'avenir, ledit général à faire ses visites ou à exercer aucune juridiction, sans être muni des lettres de placet, à peine qu'il sera pourveu à la charge desdits abbez, comme en justice sera trouvé convenir pour le maintien de ses hauteurs et de sa souveraineté. A quel effet elle a ordonné que sa volonté impériale seroit communiquée à leurs religieux et enregistrée dans les registres de leurs notices, pour ce qu'à l'avenir on ne pourroit prétexer aucune ignorance, comme il conste par la copie dudit décret du 27 de juin 1716, cy-jointe sub D. Le même a encor été pratiqué en l'année 1551 au regard des ordres mendians, comme se voit par la copie dudit décret de la lettre écrite par la reine Marie, lors gouvernante des Pays-Bas pour Sa Majesté Impériale Charles cinquième, de très glorieuse mémoire, à quelques cloîtres de l'ordre de S-Dominique, le tout conformément à ce qui se pratique dans tous les autres royaumes voisins, et principalement en France au rapport de Monsieur Febvret, dans son *Traité de l'abus*, t. 1<sup>er</sup>, liv. 5, chap. 5, n<sup>o</sup> 12; lequel cite un édit du roi Henry second de l'an 1554, qui enjoint à tous prélats, tant de son royaume qu'étrangers, de commettre des vicaires françois naturels et régnicoles; et en cas qu'il y en eut quelqu'uns déjà instituez, qui fussent étrangers, de les révoquer et en leur lieu et place mettre d'autres dans un mois après la publication, à peine d'y être contraint par la cour du Parlement et de saisie de leur temporel, jusques à ce qu'ils eussent obéi. Ce qu'il déclare avoir aussi lieu au regard des généraux des ordres réguliers et cite divers exemples. De tout quoy il résulte que les princes et notamment les très augustes prédécesseurs de Votre Majesté n'ont obmis aucune démarche pour se conserver et maintenir leurs hauteurs,

Sa Majesté : et je pense qu'icelluy sera décisif de nostre débat, et que le camp me demeurera si l'on nous faict raison, et si j'obtiens l'ung des jours, je iray visiter les dicts monastères l'autre, pour confermer vostre droict de possession.

Vostre official ha faict prendre à Malynes, lundy dernier sur le midy, trois hommes et une femme suspectez d'hérésye, sur la délation du frère

droits et prérogatives et surtout la juridiction suprême et souveraine contre tous ceux qui les ont voulu troubler tant en dehors qu'en dedans. »

*Lettres à quelques cloistres de l'ordre de St-Dominicq ; idem à leur provincial.*

« MARIE, etc.,

» Religieuses personnes, chères et bien amées. Ces jours passez advertie qu'aucuns de l'ordre des Frères prêcheurs, résidens au royaume de France, étoient venuz es païs de pardeçà et, sans le sceu, congé et consentement de l'Empereur Monseigneur ou de Nous, s'estoient ingérez et avancé de visiter aucuns cloistres, couvens ou monastères et même le vôtre, nous les avons fait venir icy et leur fait interdire de procéder à ultérieure visitation, n'ayant eu (comme encore n'avons) contentement de ce qu'ils en ont jà fait, ni de vous, qui les avez receu et admis à icelle visitation; dont vous advertissons en vous requérant et de la part de Sa Majesté Impériale ordonnant bien expressément que dorénavant vous gardez de faire le semblable, sans recevoir ni admettre par cy-après nuls visiteurs de France ou d'ailleurs, ni leur donner ni paier aucun prétendu droit, n'est qu'il vous aparaisse du placet et admission de Sa Majesté et en ce ne faites faute sur autant que doutez encourir son indignation. A tant, etc.

» De Bruxelles, le 6 de juin 1551. »

*Lettres écrites à l'abbé de Tronchiennes lès-Gand, au prévost de Thussenbeke, à l'abbé de St-Cornil à Ninove.*

« JOSEPH LOTHAIRE, COMTE DE KINGSEGG, etc.

» Révérend père en Dieu, cher et bien amé. Comme vous avez admis le général de votre ordre à visiter votre maison, sans vous être informé s'il étoit muni des lettres de placet à ce requises, et qu'il ne lui est pas permis d'exercer semblables actes de juridiction dans ces provinces, ni à vous de le souffrir, sans l'aggréation de S. M. I. et C., nous vous faisons celle pour vous interdire très sérieusement en son nom, d'admettre à l'avenir ledit général à faire ses visites ou exercer aucune juridiction dans votre abbaye, sans être muni des lettres de placet, à peine qu'il sera pourvu à votre charge, comme en justice sera trouvé convenir, pour le maintien des hauteurs et souveraineté de Sa Majesté. A quel effet vous communiquerez cette aux religieux de votre couvent, le chapitre ensemblé, et la ferez enregistrer dans les registres de vos notices, pour qu'à l'avenir vous ne puissiez prétexter aucune ignorance.

» Atant, révérend père en Dieu, etc.

» 27<sup>e</sup> de juin 1716. »

(Archives du Royaume, Conseil d'État, carton n° 87.)

Pierre Lupi <sup>1</sup> et du curé de Saint-Pierre ; dont j'ay esté adverty au prismes avant-hier soir, non pas par ledict official, mais par M<sup>r</sup> le doyen <sup>2</sup> qui ne se contente que ledict official entremect ledict Lupi à l'examen, sans l'y appeler, ou quelc'ung des trois théologiens chanoynes de vostre église, ou curez de St-Jehan ou du Béguignage qui sont personnes sçavantes. En quoy il me semble que ledict official ha tort, car ledict doyen est souvent entrevenu en semblables examinations d'hérétiques à la requeste du Magistrat ; et lors que ledict official se retirast au temps des troubles, il fallut que le doyen desservit les deux charges. J'ay escript audict doyen que j'estoye esbahy que ledict official ne me faisoit aultre part dudict faict, duquel je n'eusse sçeu que respondre, si quelc'ung du conseil des troubles m'en eust parlé ; et je luy ay mandé que l'on aye de procéder contre lesdictz prisonniers, par son intervention et desdicts chanoynes et curés, s'il est de besoing ; sans y entremectre ledict fr<sup>e</sup> Pierre <sup>3</sup>, puisqu'il ha à faire aultre chose ; et que ce soit avec toute charité et benignité pour les réduire s'il est possible, et qu'ilz ne soyent relaps ; car en ce cas ne les sçaurions nous sauver. Aussi luy-ay-je escript d'encharger à l'official de sommer ceulx du magistrat à inventorier les biens des prisonniers, pour en respondre à Sa Majesté, s'ilz tumboient en confiscation. Ce qu'il devoit avoir faict dès la première heure, car je suis seur que l'on aura sauvé le meilleur, puis que l'on ha heu le temps ; ce que je sçauray fort bien rejeter sur luy, si ceulx dudict conseil en forment querelle. Et j'ai escript davantage que je n'entendz point que ledict frère Pierre entrevienne à noz actions, si V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> ne le commande ; et certes le dict official qui le porte tant, se debvroit souvenir comme de vostre part a esté procédé amyablement à l'endroit dudict frère Pierre, qui au temps des troubles s'est ingéré de prescher contre vostre prohibition et deffense, et porté en ses prédications si ambiguëment par dessus les erreurs qu'il ha presché par cy-devant, dont avons dissimulé plus que ne debvyons ; et mesmes que au temps desdicts troubles il se réclama et réfugia vers les contes d'Hornes <sup>4</sup> et d'Hoochstrate <sup>5</sup> se plaignant

<sup>1</sup> Pierre Lupus ou Lupi, ou de Wolf, carme à Malines. Voir sa notice au t. 1, p. 99, note 2.

<sup>2</sup> Rumolde Vergeest, mort en 1584. Voir Van Gestel, *Archiepiscopatus Mechliniensis*, t. 1, p. 42.

<sup>3</sup> C'est-à-dire Pierre Lupi ou Lupus. Voir plus haut, p. 117, note 2.

<sup>4</sup> Philippe de Montmorency, comte de Hornes, exécuté le 5 juin 1568.

<sup>5</sup> Antoine de Lalaing, comte de Hoochstraten. Voir t. 1, p. 39, note 1.

de moy ; de sorte que je ne désire rien avoir à desmesler avec luy ; et me souffit s'il se garde de mal faire. se souvenant des repréhensions que je luy ay faict si souvent. Je verray comme ledict officialle prendra, et s'il en veult user à sa teste, je ne suys délibéré de le comporter ; et verray cependant quelle part il me fera de ce que passera de temps à aultre, à l'endroit desdicts prisonniers, avec lesquelz je désire que l'on face une briefve fin, sans les garder longuement, s'ilz demeurent obstinez ; car j'ay expérimenté que de ce ne peult venir aulcung bien.

J'ay heu bien grande peyne devant que j'aye sceu faire retenir à M<sup>me</sup> Damhoudere<sup>1</sup> la chayne de cinquante escuz, que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> luy avoit ordonné, que j'avoie donné à M<sup>r</sup> son mary encores qu'il en feit refus ; mais elle ne la voulut recepvoir de sa main, et se fascha contre luy de ce qu'il prenoit quelque chose de Vostre Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, laquelle ha faict tant de biens à leur filz unique, et me l'ha rapporté elle mesmes. Mais je luy ay dict que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> le pourroit mal prendre ; et avec ce et aultres raisons, l'ay-je induict de retenir le présent ; et je vous assure, Monseigneur, que cela luy procède de bonnes entrailles, et qu'elle meyne une vie de religieuse, ne faillant au service de nostre église depuis le matin jusques au disner ; et je les treuve une bonne payre de gens et cordiaux amys, qui portent ung grand amour et respect à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> ; à laquelle je supplie de m'envoyer une ordonnance sur ledict Viron, pour cent et quatre florins, qu'a cousté ladicte chayne avec la façon, et ilz seront couchez sur son compte présent avec ung debet d'ordonnance.

Pour achever ceste, je diray que les gens de M<sup>r</sup> de Billy<sup>2</sup> ont, en son absence, exploicté ung gentil faict en Frize, où ilz ont deffaict les Gueux marins, et taillé tous en pièces, sauf trente prisonniers, entre lesquelz y ha huit chefz et capitaines principaulx ; dont aulcungz sont gentilshommes bannyz dudict Frize et d'Overysse. Aussi se sont prins les huit bastaulx

<sup>1</sup> Louise de Chantraine, dite Broucsaulx, femme de Josse de Damhoudere, morte le 22 juin 1575. Josse Damhoudere, conseiller du Conseil des finances, mourut le 22 juin 1575. « *Damhouderus*, dit Viglius, dans une lettre du 27 juillet 1575, *hac hebdomada conjuge suam matronam amisit.* » Hoyerck van Papendrecht, *Analecta*, t. I, part. II, p. 842.

<sup>2</sup> Gaspard de Robles, S<sup>r</sup> de Billy. Voir sa notice, t. I, p. 42, note 4 ; et son éloge dans Strada, dec. 2, liv. VI. — L'événement mentionné par Morillon se passa au mois de février. Voir P. Bor, *loc. cit.*, liv. VI, fol. 264, v<sup>o</sup>.

de guerre, qu'ilz avoyent plains de butin et qu'estoyent enserrez par la glace, sur laquelle les Walons ont passé ainsi qu'elle se commençoit à fondre, et les ont surprins et deffaict soubdaynement et vaillamment, non toutesfois sans perte d'aulcungs vaillants hommes. C'est ung beaul descombre, et plus important que l'on ne pense, car le prince d'Orenge et son frère faisoyent grand fondement sur ces pyrates, qu'estoyent désià en grand nombre : et ainsi peu à peu se mynent ces rebelles.

---

## LI.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besauçon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 54.)

---

... le 16 mars 1572.

Les dernières lettres venues d'Espagne sont toutes conformes que le nouveau gouverneur debvroit partir à ce demi-mois ou à la fin d'icelluy, que nous fait croire qu'il soit ainsi, puisque Son Ex<sup>ce</sup> le croit, selon le semblant qu'elle tient.

[Le duc d'Albe] passe oultre, sur le x<sup>e</sup>, de tout ce qu'il peult, qu'est jusques à maintenant sans fruict. [Des édictz nouveaulx] sont estez publiez à Arras, sans qu'il soit suivi aultre chose; ceulx de Haynault n'en veuillent oyr parler jusques ores, et en l'ung et en l'aultre lieu, il y aurat plus de difficulté à les exécuter que l'on ne pense; l'hyssue le monstrerat. Et la teneur desdictz édictz est intriquée, et serat la collectation d'ungne despense inestimable, si les commiz à icelle doibvent tenir registres et clerqz pour iceulx; aultrement s'ilz ne soient obligez de tenir registres, il ne tiendrat qu'à eulx de devenir tost riches. Son Excellence dict qu'elle demourerat jusques ledict x<sup>e</sup> soit effectué, en ce qu'elle ne ferat peu pour son successeur, qui se fust treuvé bien esbahi, s'il fust venu il y at quatre mois, et que l'on luy heust miz ce fardeau sur le doz.

L'on at aussi publié ledict x<sup>e</sup> à Malines, mais encores ne s'est ensuyvi aulcung effect ny par tout Brabant : ains au contraire il at tenu à peu que les mariniers ne se soient eslevez en Anvers contre celluy qui tient le tonlieu, que se saulvat à temps. Mons<sup>r</sup> de Champaigney at rappaisé le mal, et s'il fust esté plus grand, ce seroit ce qu'il at prédiet au Duc, combien que j'entendz qu'il en auroit heu peu de gré...

Le conseiller Quarré <sup>1</sup> qu'avoit icy faict son rapport tout aultre de ce qu'il avoit traicté avec le magistrat d'Anvers, en at esté rédargué par Monsieur de Champaigney *usque ad metam non loqui*, quelque brave qu'il soit.

L'Amman <sup>2</sup> de ceste ville se trouve bien empesché, et at demandé xxiiii hallebardiers pour sa garde. Je ne seay s'ilz le polront garandir; car il n'at point à faire maintenant avec des malfaiteurs, mais les milleurs bourgeois de la ville, qui dient qu'il a saulvé ses meubles à Coloigne, et ont fort la dent sur luy. Aussi il les traicte mal, les menassant à tout propoz de pendre.

L'ambassadeur de France <sup>3</sup> s'est doli à Son Ex<sup>ce</sup> que des marchandises chargées par les batteaulx des François, le tolleneur d'Anvers demande le x<sup>e</sup>, et que c'est contrevienir aux traitez, puis que ladicte marchandise ne se doit consumer par deçà, et que le Roy son maistre fera le samblable; dont j'entendz que Son Ex<sup>ce</sup> se treuve bien empeschée; et voudroit maintenant faire paier le x<sup>e</sup> par le premier vendeur, que seroit contre les édictz et instructions précédentes. Enfin il at des estouppes en sa quenouille, et peult cognoistre que l'on luy at dict vray que ce x<sup>e</sup> n'estoit praticquable, et que ce seroit la ruyne du pays; ce que se peult recognoistre ad ce que le tonlieu d'Anvers soloit rapporter par sepmaine xii<sup>e</sup>, xv<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> florins et aulcune fois ii<sup>m</sup> et plus, et c'est maintenant une bonne sepmaine que rapporte L ou LX florins.

<sup>1</sup> Charles Quarré, écuyer, fils de Maximilien et de Marie T'Seraerts, fut nommé conseiller au Conseil de Brabant en 1546. Le duc d'Albe l'envoya, en 1569, à Groningue et dans les *Ommelanden*, pour y prendre des informations contre les insurgés et saisir leurs biens. Il mourut en 1575. Voir lettres de Viglius et Hopperus, dans Hoynek van Papendrecht, t. II, part. II, pp. 317, 318.

<sup>2</sup> Jean de Locquenghien. Voir plus haut, p. 92, note 1.

<sup>3</sup> Claude de Mondoucet, seigneur de Monteaux, deuxième fils de Jean, écuyer, seigneur de Lesbut et Monteaux. Voir Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 311.

Mons<sup>r</sup> le Président <sup>1</sup> dit d'avoir souvent admonesté le Duc, qu'il deubt représenter au Roy les difficultez que se representoient ; ce qu'il disoit avoir faict. Mais ledict Président répliquoit qu'il debvoit envoyer quant et quant les escriptz et doléances exhibées par plusieurs pays <sup>2</sup>, ce que n'at esté faict et que heussent beaulcoup esmeu. Et par les dernières lettres il samble que le Roy n'entend désister dudict x<sup>e</sup>, que je penseroie procéder des émulateurs dudict Duc, pour luy faire plus de honte. Il samble que Sa Majesté se veult arrester sur le consentement...

Ceulx des Estatz de Brabant vouloient envoyer leurs députez, et entre aultres leur greffier Wellmans <sup>3</sup>, qui ne gaignerat rien en ce, vers Son Excellence, que l'avoit en assez bonne opinion qu'il fust favorable au x<sup>e</sup>. Il les at mandé vers soy, et les at asseuré qu'il n'estoit besoing d'envoyer vers Sa Majesté et que cela ne serviroit de rien, donnant quelque espoir de mitigation, ad ce que aucuns dient.

Nous avons ung monde de gens mourantz de faim par faulte d'ouvraige; et en aurons dadvantage la sepmaine que vient, pour ce que les principales boursses ne veuillent plus donner à ouvrer à cause du x<sup>e</sup>. Et, dit-on, que le nombre des povres s'auguementera de huict ou dix mille. Il vad bien que les jours deviègent grandz...

Madame la contesse de Canticrode se porte mieulx et continue d'aller à la fontaine <sup>4</sup> de Liège, dont maistre Jacques Scepperius, principal médecin de ceste ville, n'at bonne fantaisie.

Blasere dict que Roda a faict ce qu'il at peult pour saulver Sonnet <sup>5</sup>, qu'il tient procéder de Francisco Ibarra <sup>6</sup>. Il dict que mal se sçauront defendre Chappuyz et Chifflet <sup>7</sup>, desquelz le dernier at vendu tout le milleur

<sup>1</sup> Viglius de Zwichem.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 233, et aux Annexes, la réponse du roi au sujet de ces représentations.

<sup>3</sup> Corneille Wellemans, greffier des États de Brabant. Voir t. I, p. 327, note 2, et *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 233.

<sup>4</sup> Les eaux de Spa, au pays de Liège. Voir plus loin, p. 145.

<sup>5</sup> Claude Sonnet. Voir t. III, p. 168, note 5.

Francisco d'Ybarra, munitionnaire, général des armées. Voir t. II, p. 337, note 4.

Voir plus haut, p. 108, notes 1 et 2.

bien qu'il tenoit en Bourgoigne, pour se retirer en Suysse. Et Blasere <sup>1</sup> dict qu'il est fort riche.

Blasere dict aussi que si l'on permet au Conseil du Parlement la nomination d'ung président, ilz ne sçauront nommer aultre que Froissard.

.... Nous tenons l'œil au guect affin que l'on ne nous face quelque fourbe quant au grand vivier. Car M. de Berlaymont assure que le Duc est tant préciz et secq en ses déterminations qu'il ne souffre aucune contradiction; et que luy aiant un jour remonstré que la Royne, qu'estoit seur de l'Empereur, faisoit aultrement, il print incontinent la mouche, disant que M<sup>r</sup> de Berlaymont avoit raison, pour ce que luy Duc d'Albe n'estoit que un petit chevalier. Et j'entendz de bon lieu que depuis l'arrivée du dernier courrier, M<sup>r</sup> de Berlaymont auroit rabroué Dom Fadricque <sup>2</sup> aux finances, luy disant qu'il ne sçavoit comment lesdictes finances polroient respondre au Roy de tant de millions qu'avoient esté levez et consumez, et tant de confiscations desquelles il seroit besoing que le Duc et le filz dressassent un état avant que partir, puisque tout cela demeureroit à la charge des finances Et le filz respondit qu'ilz venoient des *contadores* <sup>3</sup> avec le successeur que recevroient les comptes de Lixhales que at heu grande maniance.

Aussi dit M<sup>r</sup> de Berlaymont estre adverti que aiant ledict Duc demandé argent en Espagne, le cardinal Spinosa <sup>4</sup> auroit répondu qu'il rendit premier compte de quatre millions de ducatz, et que lors il polroit demander de l'autre. Et ad ce que dit Berlaymont, le Duc a esté bon notaire, qu'il a tout signé avec Albornos <sup>5</sup> et un *vidit* de Castellanos, là où aux finances sur XL ou L florins se font neuf signatures, et s'appose après cela le cachet que tient ledict M<sup>r</sup> de Berlaymont, et que soloit porter la feue Royne, que Schetz voudroit veoir aboli; mais M<sup>r</sup> de Berlaymont dit luy avoir répondu qu'il sert affin que tout soit bien tamisé au plus grand prouffict du maistre par quelc'ung que luy soit confident. Avant que le jeu finisse, je pense que Schetz polroit bien recevoir un coup de baston...

<sup>1</sup> Jean de Blasere, conseiller au Grand conseil de Malines. Voir sa notice, t. I, p. 121, note 1.

<sup>2</sup> Fils du duc d'Albe.

<sup>3</sup> *Contadores*, comptables, receveurs, trésoriers, spécialement pour les affaires de guerre.

<sup>4</sup> Diego Spinosa, président du Conseil de Castille, évêque de Sigüenza, cardinal du titre de Saint-Étienne in Cælio Monte, nommé en 1568, mort en 1592.

<sup>5</sup> Juan Albornoz, secrétaire du duc d'Albe.

Grammaie <sup>1</sup> est prisonnier pour ses debtes, et de telz gens et banqueroutiers se sert on sur le faict du x<sup>e</sup>.

Depuis ceste escripte, le Président m'at dit que Wellemans at prins ce soir congié de luy et que les députez de Brabant vont en Espagne, puisque le Duc ne leur at deffendu, comme aussi il ne leur at permiz <sup>2</sup>; et l'on tient qu'il aurat prévenu Sa Majesté, laquelle insiste fort sur le consentement des Estatz, combien que icelluy ne debvroit estre tenu pour vailable, puisqu'il est cler que ce sera la ruyne du pays, dont maintenant se veoient les indices que l'on ne pouoit recognoistre lorsque l'on consentit par bonne affection, sans considérer le préjudice que en pouoit suyvre. Et quant tout sera fait, le Roy y perdrat le plus, appovrissant ses bons et loyaulx subjectz, et faisant riches ses voysins et ennemiz, dont le temps ferat la preuve plustost que l'on ne pense, si grandz sont désià les commencementz, de sorte que tous remèdes seront tardz...

Demain se doibt icy faire l'exécution rigoureuse du x<sup>e</sup>. Dieu doint que tout puist passer bien. Les aultres villes s'excusent sur ceste-cy, et cela sera cause que l'on la presserat de plus près. Il y at des gens testuz, et je craindz que les confesseurs leur donnent grand pied, tant religieux que aultres. Mais comme cela passe en secret, l'on n'en peult avoir certitude....

Ainsi que j'eschriboie ceste est venu l'ung des gens de Mr de Champagney, qui dict que Madame la contesse se porte mal depuis six jours, et que les medecins la hastent pour aller aux eaues de Spa, n'ayantz aultre espoir que en icelle, que n'est maintenant en saison pour estre le temps si froid : l'on n'est accoustumé d'y aller devant le mois de may ou de juing, aux plus chaudz jours, aultrement elle n'a point d'opération, et je tiens ce qu'elle en at beu cest hyver luy aurat fait plus de mal que de bien.

Aulcungz du chapitre d'Arras m'eschriquent que l'on les veult regratter pour le centiesme. Touttefois leur contingent at passé v<sup>m</sup> florins, aultant que portoit ung subcide, ce que leur est plus dur, *et quod haec sine licentia Sedis apostolicae*. Je leur respondz qu'ilz feront saigement d'eulx accommoder.

<sup>1</sup> Gérard Grammaye ou Grammaie, fils de Thomas, receveur des États de Brabant. Voir t. I, p. 284, note 2. Un registre des États de Brabant, p. 90, donne des renseignements sur les sommes qu'il leur devait.

<sup>2</sup> Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 250.

## LII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

( Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII. fol. 38. )

Bruxelles, le 15 mars 1572.

Monseigneur. Hier au soir me parla Monsieur de St-Bavon touchant le filz du Sr Wichuse <sup>1</sup> à Gand, qui at espousé la vefve de feu Nicolas Bave <sup>2</sup> frère à Mr le secrétaire Bave <sup>3</sup>, affin que j'escripvisse en sa faveur à V<sup>tro</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>. Je dictz que, encores que je ne cognoissoie le père ny le filz, que je le feroie volontiers pour considération du dict Sr; mais que l'on devoit entendre que ce ne seroit affin que V<sup>tro</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> le reçeut en son service, pour ce que je sçavoie bien qu'elle n'en feroit rien, à cause qu'elle at plus de gens qu'il ne luy fault, et qu'elle ne veult ouvrir ceste porte de recepvoir ceulx que l'on luy envoierat, en ce qu'il n'y auroit jamais fin. Le mesme ay-je dit à aultres mes amy<sup>z</sup> qui m'ont parlé pour ledict jeusne homme, qu'est bien crud ad ce que je puis veoir. Ledict Sr Secrétaire l'at aussi accompagné d'ung mot de lettre, mais avec regret, comme V<sup>tro</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> verrat par le billet qu'il m'envoia hier, pour faire l'office qu'il requiert, que ledict billet fera.

Le Roy de France at deffendu toutte maineuvre de par deçà, qu'est ung moien pour remédier par notre povreté celle de son roiaulme <sup>4</sup>. Il faict à

<sup>1</sup> François de Wyckhuuse, colonel de la garde bourgeoise de Gand, ancien capitaine dans le régiment du comte de Rœux, décédé à Gand, le 17 janvier 1599. Voir Merghelynck, *Recueil généalogique*, t. I, pp. 109, 110.

<sup>2</sup> Nicolas Bave, écuyer, seigneur de Lecwenbourg, mort le 25 novembre 1547. Sa veuve, Marie de Polinchove, épousa François de Wyckhuuse et mourut le 7 juin 1585. Voir Merghelynck, *ibid.*, t. I, p. 109.

<sup>3</sup> Josse Bave, secrétaire du Conseil privé. Voir t. I, p. 25, note 4. Il était fils d'Adrien et de Louise de Halewyn.

<sup>4</sup> Morillon fait ici allusion à l'édit de janvier 1572 par lequel sont prohibés en France l'entrée des tissus de laines, lins, chanvres, etc., dans le but de favoriser l'industrie française. Voir Isambert, *Recueil des lois*, t. XIV, p. 241.

craindre que aultres feront le samblable, que seroit la ruyne de nostre peuple, qu'est désespéré à Tournay, pour ce que les marchandz d'Anvers ont escript que l'on ne leur envoie plus rien; et par ainsi cesserat la mainevre; ce que les ferat mourir de faim. Et jà se retirent de là les gentilzhommes et aultres, que ont des maisons aux champs, pour éviter le danger. La ville de Lille est amoindrie d'ung tiers, et y sont les maisons aussi bon marchiet comme icy.

Plantin <sup>1</sup> m'at envoyé ce que failloit aux misselz, qu'il faudrat envoyer à plusieurs fois; et une partie yrat maintenant, si je puis.

M<sup>r</sup> le R<sup>me</sup> d'Arras <sup>2</sup> at fait M<sup>r</sup> le protonotaire de Chasteau-Roilliaud <sup>3</sup> son vicaire général, au lieu de M<sup>r</sup> Pori. que sera pour le rendre plus duict; et j'entendz qu'il s'applique fort bien. Je voudroie que madame sa mère donna plus d'occasion à son advancement; elle luy at escript d'avoir, pour ses lettres, déclaré quelque moien à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, qu'elle tient luy donnerat contentement. Je voudroie qu'il fut ainsi.

Le nom et surnom de l'homme d'église que j'ay recommandé à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> pour la chapelle de Laken, est *dominus Ulricus Vander Winckel, presbiter Cameracensis diocesis*, qu'at servi feu M<sup>r</sup> d'Ojistrestain, et est fort povre et bon homme d'église.

Je ne sçay si ceste sepmaine je polray escripre à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, pour ce que les ordres se tiendront à Louvain, que j'avoie proposé faire donner à Tillemont; mais les chemins sont trop mauvais; et je mectray d'ungne voie l'abbé de Vlierbeque <sup>4</sup> en possession, lequel j'espère tiendrat tousiours de nostre coustel, et gouste fort ce que j'entendz faire à Affleghem, ce qu'il n'heut osé entreprendre. Je faitz mon compte d'y aller lendemain de Nostre-Dame, cependant que M<sup>r</sup> Viron vad à St-Amand marquer les chaisnes et faire le magistrat. J'ay attendu d'aller audict Affleghem jusque les massons polront ouvrir; car il fault serrer plusieurs portes et fenestres; ce que le

<sup>1</sup> Célèbre typographe anversois. Voir à son sujet la lettre de Viglius à Hopperus du 18 mars 1571, dans Hoyneck Van Papendrecht, t. I, part. II, p. 616.

<sup>2</sup> François Richardot, évêque d'Arras de 1561 à 1574.

<sup>3</sup> Pierre Mouchet, protonotaire de Château-Rouillard, vicaire général de l'évêque d'Arras. Voir t. I, p. 135, note 2.

<sup>4</sup> Pierre Goels, ancien prévôt de l'abbaye d'Afflighem. Voir Sanderus, *Chorographia sacra*, t. I, p. 67, et Hoyneck van Papendrecht, *Analecta*, t. I, part. II, p. 689.

temps n'a permiz; car au primes sont fondues les neiges et les eaues desgellées, et sumes encores traveillez dez greisles et froid temps.

*P. S.* J'entendz que le prier des Augustins à Malines <sup>1</sup> est décédé. Dieu luy perdoint.

---

LIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 40 à 43)

---

....., le 24 mars 1372.

Monseigneur. Il estoit plus que besoing que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> escripvist au Roy sur ce d'icy et de Bourgoigne. Dieu doit qu'il serve. Je craincdz que le Roy se lesse traisner le pappin par la bouche, sur ce que le duc d'Albe l'asseure que c'est une chose faicte et du grand prouffict; car M<sup>r</sup> de Berlaymont ny le Président, par ce que escript Hopperus, ne peulvent appercevoir aultre, sinon que le Roy gouste le x<sup>e</sup>. Du moingz ne se veoient-ils soubztenus du costel d'Espagne, où l'on at heu opinion que l'on s'en desportast et que l'on n'en parlast plus; mais il semble que la partie at prévalu qu'estoit d'avis, puisque le Duc l'asseuroit comme chose jà passée sans contredict, que l'on ne devoit rejeter le si grand prouffict du Roy; en ce quoi l'on compte sans l'hoste. Cependant le Duc se trouve sans ayde et argent, et dit qu'il at lettres de Sa Majesté par lesquelles il luy donne presse sur la collectation du x<sup>e</sup>. Touttesfois, jusques ores ne les at-il monstré à personne. Bien en a Schetz monstré ung extraict aux abbez de Brabant, mais non autenticque, et l'on ne croit icy, sinon sur bon gaige, tout ce que dit le père et le filz. Il défend à ceulx de Hollande, Flandres, Haynnault et autres d'eulx assambler; et j'entendz qu'il est après pour faire

<sup>1</sup> Henri Lauwaerts, prier des Augustins à Malines. Voir fol. 24 v<sup>o</sup> du registre n<sup>o</sup> 5 des Papiers de ce couvent, aux Archives du royaume.

le mesme à l'endroit des Estatz de Brabant, que sont bien fachés de l'insinuation que le Duc at faict faire à leurs deputez (estantz jà en chemin et à Montz en Haynnault) <sup>1</sup> que le Roy ne désire point qu'ilz voysent vers luy. Ilz debvoient prendre aultre chemin et eulx garder de Wellemans <sup>2</sup> que leur est peu fidèle, dont lesdictz abbez se commencent apperceveoir, qui se plaignent qu'ilz n'ont jamais estez ainsi traictez par l'Empereur, la Royne et le Roy, comme le Duc les traicte, et que les susdicts n'ont jamais rejecté leurs requestes et remonstrances comme il faict; qu'ilz ont opinion qu'il recèle au Roy les grandes offres que les Estatz et chaque pays ont faict au lieu du x<sup>e</sup>, estans en opinion que si le Roy en fust adverti, il auroit tout contentement d'eulx, et ne sçavent avaller que ledict Duc, par son escript, appelle le x<sup>e</sup> denier de Estat, et qu'il leur at dit que le Roy entend que ce soit une chose perpétuelle et domaine héritable; et que pardessus icelluy il lèvera les aydes extraordinaires comme du passé; dont ceulx mesmes que ont jusques ores treuvé tout facile, sont maintenant esbahiz, et Schetz mesmes que se veoit abhorri de chascung : car noz seigneurs luy mectent le fardeau sur le doz, et le lessent en la fange; ce que le rend fort odieulx.

Deux abbez de Brabant m'ont dict qu'il y at ung article en la joieuse entrée, que si le Duc ne garde son serment, les Estatz sont quictes et absoulz du leur, et que ccla at esté modéré moiennant que l'on serat tenu de luy insinuer en quoy il ne l'auroit gardé, inférantz par ce, etc. A quoy je leur dis qu'ilz se gardassent bien de venir jusques là, ou de le renuncer en façon quelconque, s'ilz ne se vouloient perdre, et qu'ilz prinsent exemple à ceulx d'Utrecht, que n'ont dit ny allégué chose telle ny si préjudiciable, à la centiesme partie près comme cecy; et que touttefois l'on veoidt comme ilz en sont. Et ce langaige commencent à tenir plusieurs, mesmes gens que ont à perdre et bons catholicques, tant sont les couraiges

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 125, et Hopperus, *Epistolae*, p. 541.

<sup>2</sup> Wellemans, greffier des États, entretenait à ce sujet une correspondance avec le duc d'Albe. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, n<sup>o</sup> 1096. Quant aux actes et oppositions des États et des villes de Brabant à la perception du 10<sup>e</sup> denier, ils sont transcrits dans un registre des États de Brabant, fol. 151 et suiv. Ce registre renferme (fol. 151) l'opposition de la ville de Bruxelles, celle de la ville d'Anvers (fol. 155), celle des députés des États (fol. 159, 145, 151, 155), celle de la ville de Bois-le-Duc (fol. 141). On peut encore confronter à ce sujet Viglius, *Commentarium rerum actarum super impositione decimi denarii*, dans Hoyneq van Papendrecht, *Analecta*, t. I, part. 1<sup>re</sup>, pp. 295, 312 et suiv., et les lettres du Roi du 26 juin 1572, *ibid.*, p. 554.

aliénez et irritez, veoire et déseperez. Lesdicts abbez parloient aussi de faire quelque proteste vers le Duc, duquel ilz ont opinion, par tout ce qu'il faict, qu'il ne crainet rien tant sinon que l'on envoie vers le Roy; ce que seroit de milleure grâce que l'autre moien, pourveu que la modestie et humilité y fust gardée jusques au bout. L'on verrat ce qu'ilz feront. Ils sont fort longz et pesantz en leurs délibérations, ce pendant tout se gaste. Il samble qu'ilz voudront remonstrer la désolation que se veoit déjà par tout le pays par ceulx que s'en retirent à la perdition de leur âmes. Ilz dient ouvertement que il ne peult estre que le Duc n'ayt délibéré de tant fasher les subjectz qu'ilz rebellent, affin que lors il puist tout confisquer et mettre en proye. Touttefois si les choses venoient si avant, il se trouveroit avec tous les siens bien empesché et en dangier, comme seront tous les ecclésiastiques et officiers de Sa Majesté.

Les bannis ont beau jeu et se baignent. Si le prince d'Orenge heust réservé son armée jusques à ung tel temps, il seroit venu au-dessus de son emprinse; mais Dieu ne l'at voullu. Je luy prie de nous garder des François; car s'ilz bucquent à la porte, je crainedz que l'on leur ouvrerat. Tant sont les cueurs enraigez que l'on ose tenir propoz de changer de seigneur, sans avoir regard à la Religion, et que par là le pays seroit en longue guerre et que tant de mortz d'hommes en succéderont. Si Dieu ne nous ayde, nous sommes en bien grand dangier de tost tomber en confusion.

La povreté est par tout trop grande, et telz la souffrent en secret, qui seroient bien marriz qu'il fust sceu. Il y at des honnestes mesnaiges que se sont nourri de pain et pommes depuis Noël enchà; et tous les maulvais garçons se tiègnent aux villes, attendantz occasion de pillage, et les champz sont seurs. Les lombartz serrent leurs comptoirs pour ce qu'ilz n'ont plus d'argent, aiantz miz tout leur avoir entre les mains du peuple. En Hollande, ilz ont au commencement porté leurs milleurs meubles et habitz, après les ancras et les cordaiges de leurs batteaulx, que ne fust jamais veu ny ouy. Il y avoit plusieurs villes et villaiges où ne se trouvoit ung mendiant; ilz y sont maintenant multipliés en aucuns lieux jusques à six ou sept centz, la pluspart mariniers et poissonniers. Il at failly que les villes les aient ces jours passez secouru de bled et d'argent, ou il y heut heu ung grand inconvenient. L'on ne traficque plus; ceulx qui ont quelque marchandise, la vendent et ne se pourvoient point d'autre. Les mariniers ne veulent aller

en mer à charge du x<sup>e</sup> : ce que le commiz Van Loo, qui y at séiourné trois mois et est retourné sans rien faire, en compte est pour faire plorer une pierre.

Ceulx de Dordrecht sont icy et remonstrent les dangiers où ilz se retreuvent ; mais l'on n'en fait poinct de cas. Le povre pensionnaire Cornet<sup>1</sup> est bien perplex : car il est menassé et, à toutes heures, en dangier de sa vie. Les mariniers sont gens rudes et sans raison, et les hérétiques se meslent parmi eulx, et sont en plus grand espoir et apparence d'eulx meetre au-dessus que oncques ; et ledict Cornet dit sans dissimulation que si l'on passe outre à Dordrecht en l'exécution du x<sup>e</sup>, qu'il y aurat de la folie ; et ilz ne l'osent dire à Son Ex<sup>ce</sup>, pour ce que s'ilz en parlent, il y voudrat envoyer gens, que seroit pour plustost y faire venir le peuple au désordre ; car il est si povre qu'il n'en peult plus, et le soldat ne veult avoir regard à rien.

J'entendz que devant toutes les escluses de Hollande il y at une infinité de batteaulx de Clèves et aillicurs, que l'on y retient, si suivant l'édicte ilz ne paient le x<sup>e</sup>, ce qu'ilz ne veulent faire, et ceulx que le doibvent collecter ne s'osent monstrier. L'on at voulu tuer le tollenaire d'Anvers, et l'on dict que ung des hallebardiers de M<sup>r</sup> de Champagny at esté tué, et ung aultre blecé, sur ce que l'on cuidoit qu'ilz vouloient exécuter le x<sup>e</sup>.

Ceulx d'Allemaigne, d'Oestlande, Zwede, Dannemarcque et aultres pays ne veulent amener marchandises, pour ce que celles qu'ilz voudroient emporter chez eulx sont subjectes au x<sup>e</sup> ; et désià se douillent les princes du Rhin que leurs tonlieux se diminuent tant, pour ce que la marchandise n'at plus de cours.

Les députez du Roy de Zwede remonstrent que le x<sup>e</sup> est contre le contract héréditaire qu'il at avec la maison de Bourgoigne faict à Spire, par lequel il est dit que nulles nouvelles impositions ne se peulvent faire d'ung costel ny d'aultre ; et dit le Roy de Zwede que quant il at miz sus quelque charge nouvelle, que l'on ne l'at icy souffert, et qu'il n'y at raison que luy le souffre.

Les Portuguez ont faict samblable doléance, et le Roy de France exécute son édicte, qu'est directement contre le dernier traicté de paix ; et par ce boult

<sup>1</sup> Cornet, pensionnaire de Dordrecht. Voir t. 1, p. 46, note 2.

demeurerat le pays forecloz des aultres, dont il ne recepvrat aucune marchandise, et n'y peult envoyer les siennes. L'on dict que lesdictz François arment par mer et que c'est pour ruer sur nous. Il est certain qu'ilz ne nous veillent poinct de bien, comme aussi ne faict la Royne d'Angleterre; et toutesfois, ainsi que les choses se conduysent icy, il samble que devons estre assurez d'eulx; et le Président dit que le Duc ne se socie des édictz de France, ny de ceulx que sçauroient faire les voysins. Toutefois je pense que encores qu'il ne le veuille confesser, qu'ilz luy donnent du mal en la teste; car il aurat bien à faire de se desmesler des traictez. Et les Abbez de Brabant dient qu'ilz envoieront vers le Roy par quelque moien que ce soit, pour luy représenter tant d'inconvénientz, et que si le Duc veult lesser perdre le pays, que eulx ne le permectront tant qu'ilz le polront empescher.

Aussi se plaignent-ilz qu'il ne vient plus rien d'Allemagne, ny de Lorraine, ny vin, ny aultre chose. L'on ne veoit plus les chariotz et charrettes passer, ny les chevaulx que se soloient vendre à Diest. Les hostelries périssent aux villes, pour ce que les marchants ne passent plus comme du passé. Samblablement se plaignent-ilz de ce que l'on pratique le x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> non seulement au dehors du consentement des Estatz, mais aussi beaulcop plus avant de ce que contenoit la pétition de Son Excellence, l'extendantz en plusieurs endroitz au grand préjudice des subjectz.

L'on est encores bien empesché icy et aillieurs sur l'exécution dudict x<sup>e</sup>, estant le menu peuple plus endurci que devant, et se malcontentant fort de ce que les députez des Estatz sont, par voie indirecte, empeschez d'achever leur voiaige vers le Roy.

L'Amman de ceste ville refuse de faire le serment *in litem*; ceulx du magistrat maintiègnent qu'ilz ne peulvent aller contre leur serment, qu'est de faire justice à chascun et qu'ilz ne peulvent condampner personne sans l'ouyr. Et ad ce sont résoluz tous les aultres magistratz des villes de Brabant. Les gens de bien s'en treuvent en peine; car de servir aux villes et devoir tomber aux peines et mulctes que le Duc demande aux magistratz, leur est chose par trop dommageable, et d'exécuter (selon le placard) les manantz sans estre oyz, et que advocat ou procureur ne les peult servir, leur samble estre contre Dieu et conscience.

Ceulx d'Amsterdam ont renoncé à l'appel de leur mulcte, et ont supplié au Duc de la leur quicter, aiantz commiz collecteurs et faict ce qu'estoit en

eulx pour effectuer sa volonté. Ceulx que viègnent de là dient que c'est pitié de veoir comme la ville se fond et le peu de batteaulx que y viègnent. Ilz veoient journellement passer devant eulx Oistlandois que vont en Angleterre, France, Portugual et Espagne, pour ce que l'on n'y paie x<sup>e</sup>.

Damhoudre <sup>1</sup> dict que le Duc menasse ceulx des finances s'ilz ne l'effectuent, qu'il le recouvrerat sur eulx, et le Président dit qu'il dit qu'il vault mieulx pour le Roy que ces pays périssent que qu'ilz soient rebelles au Roy.

Le filz du Duc se trouve souvent vers le Président que ne sorte pas, non pas pour le mal de la jambe, mais qu'il ne se veult adapter audit Duc qui doit avoir du mal à la teste, quelque brave qu'il soit, et aurt bien à faire de sortir de son emprinse, quoy qu'il sçaiche faire.

L'on dict qu'il faict lever des Allemans pour mectre à Maestricht et Utrecht, affin de retirer de là les Espaignolz pour les mectre aux villes refusans le x<sup>e</sup>, qui sont beaulcop, et partant en faudrat plus qu'il ne sçauroit furnir, s'il y fault procéder par force. Que Dieu ne veuille.

L'on ne parle plus du Duc de Medina. J'ay veu lettres escriptes en Espagne que en discourent diversement, disantz pour conclusion que l'on ferat bien de non croire plus avant de ce que l'on verra <sup>2</sup>.

S'il ne vient je nous tiens pour perduz sans remyde.

Il y at ung marinier venu en Hollande qui dit avoir esté en mer avec le duc de Medina, qui avoit emprinse sur Angleterre, mais que comme il estoit bien avant en mer, il luy vint au-devant une azabre avec lettres, et que icelles venues, le dict duc tourna contre Espagne. Aussi l'on dit que la Royne d'Angleterre en faict courir samblable bruict, et que l'emprinse cessa depuis qu'elle avoit descouvert l'embuche. Aulcuns dient que capitain Julian <sup>3</sup> s'attend avec soldats en Zélande; si cela est, il ne fault plus penser à la venue de l'autre; et l'on dit que Sa Majesté at envoyé par cheange au duc n<sup>c</sup> mille ducas.

Courteville m'a dit que, depuis deux mois, l'on luy at compté que Gran-

<sup>1</sup> Josse de Damhoudere, conseiller au Conseil des finances. Voir t. I, p. 37, note 1; Hoyneck van Papendrecht, *Analecta*, t. I, p. 309.

<sup>2</sup> Hopperus, dans une lettre du 18 février 1572, dit à Viglius : « Dux Medinensis ante Pascha non potest esse paratus; postautem mox putatur iturus. Voir *Epistolæ Hopperi*, p. 354.

<sup>3</sup> Julien Romero. Voir t. III, p. 24, note 1, et *Documentos ineditos*, t. LXXIII, pp. 103, 432.

velle avoit retenu ceulx de son gouvernement que vouloient aller vers le Roy, et qu'estoit députés pour cela; qu'il pense avoir esté icy allégué pour y servir d'exemple. Il se soubhaide deux heures près de Granvelle et qu'il luy fut cousté 500 ducas, que *erant verba in forma*; il est fort bas et en dangier de mort. Dieu le veuille aider.

Ceulx qui viegnent d'Anvers dient que madame vostre belle-seur se porte mal, et qu'elle est fort facheuse à servir. Elle veult faire ce voiage; tous ceulx qui la veoient en ont mauvaise fantasie, et ne croient qu'elle en retourne jamais.

Depuis ceste escripte, ay-je parlé à Viglius, qui tient la venue du successeur pour assurée, et dict qu'elle se croit par icy; si ainsi soit, *salva res est*.

---

LIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 51.)

---

Le 51 mars 1572.

Les Estatz de Brabant font passer leurs députez outre, que debvoient le jour de Nostre-Dame au soir partir secrettement de Monts, et lendemain aller coucher en France. Ilz se sont apperceuz de la frasque que leur at joué Wellemans <sup>1</sup>, auquel ilz veulent peu de bien, et feront moins quant ilz sçauront que l'on le veult faire conseiller ordinaire en Brabant. L'abbé de Saint Gertrud <sup>2</sup> at esté veoir son frère, Monsieur du Parck <sup>3</sup>, à Monts et

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 144.

<sup>2</sup> Jean Vander Linden, abbé du monastère de S<sup>te</sup>-Gertrude à Louvain grand partisan du prince d'Orange. Voir sur ce personnage, Groen van Prinsterer, t. V, pp. 448 et suiv.; 455, 465, 480; t. VI, pp. 454, 466, 272, 407 et suiv., *Kronijk van het historisch gezelschap te Utrecht*, année 1846, pp. 48 et suiv.; et J.-B. de Tassis, *Commentarium tumultuum*, dans Hoyneck van Papendrecht, t. II, part. II, p. 209.

<sup>3</sup> Charles Vander Linden, frère de Jean, était abbé de Parc, près de Louvain, nommé à cette

l'a animé de faire tout debvoir, puis qu'il n'y avoit aucune deffense du Duc, qui avoit escript audict Wellemans de leur faire l'insinuation; ce que at esté quasi le mesme, mais plus doulx que ce que Son Excellence leur avoit dict, et depuis faict donner par escript au xiii<sup>e</sup> de ce mois, dont j'ay envoié copie à Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup>, à laquelle les Estatz de Brabant ont escript, la requerrant de faire office devers le Roy. L'on m'at voulu communiquer le contenu; mais je me suis contenté de ce que m'en at dict l'abbé d'Everbode <sup>1</sup>, sans vouloir participer à leur conseil. Si passez dix ans ces Estatz se fussent jointz avec Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup>, ilz ne seroient maintenant en ceste peine; mais il vault mieulx tard que jamais. L'occasion s'adonne que les abbez de Brabant entièrement voudroient despendre de V<sup>tro</sup> Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup>, et que le Roy aurat des Estatz de pardeçà ce qu'il voudrat, ostant le x<sup>e</sup> que at donné tel estonnement, que ce qui at le moien se retire d'icy.

L'on se meure de faim en Anvers, et ceulx mesmes qui ont les bouticles pleines de marchandises, car personne n'achapte. Le louaige des maisons court; le jour des paiementz approche, et serat force qu'ilz s'affollent pour treuver deniers et garder leur crédit, ou qu'ilz rompent.

Ceulx de Flandres ont envoié leurs députéz secrètement <sup>2</sup>, que sont désjà bien avant, et n'ont oblié de faire et porter ung ample recueil des mangeries, branschatz et compositions qu'ilz ont souffert, par dessus les aydes et contributions, et de beaulcop plus grande somme que icelles ne portent.

Ceulx de Brucelles ont aussi dressé leurs cayers des services que portent plus que je n'heusse estimé, et ceulx d'Anvers envoient l'estat de ce qu'ilz ont donné pour le chasteau, que couste ung avoir incroyable; et l'on m'asseure que le louaige des tapisseries, ce que at esté donné au père, filz et

dignité le 21 novembre 1558. Des renseignements concernant son opposition à la perception des 10<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> deniers, la part qu'il prit avec son frère et l'abbé de Gembloux à l'ambassade des États de Brabant envoyée à Philippe II et la lettre que son frère lui écrivit pendant son séjour à Mons, sont imprimés dans Sanderus, *Chorographia sacra*, t. I, p. 255.

<sup>1</sup> Gilles Meynsius, abbé d'Everbode, ou Averbode, mort le 25 septembre 1574. Sanderus, *ibid.*, p. 298.

<sup>2</sup> Les évêques d'Ypres, de Gand et de Bruges avaient, par une lettre particulière du 24 mars, remontré au roi le mal que devait causer la perception du 10<sup>e</sup> denier. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, n<sup>o</sup> 1097.

Albornos <sup>1</sup> et aultres, monte à xiii<sup>e</sup> mille florins; par quoy il ne se fault donner merveille si la ville est en arriere et si mons<sup>r</sup> de Champaigney y treuve de l'ouvraige, et que les rentiers soient avec si grande difficulté paiéz <sup>2</sup>.

Ilz sont maintenant sur les larrecins et pilleries que ont faict les frères de Schetz <sup>3</sup>, que se manifestent de plus en plus, et de manière que Mons<sup>r</sup> de Champaigney, que at évité de les scandaliser, et Albornos, que les couvre de ce qu'il peult, n'y sçauront plus tordre cheville, ad ce que m'at dit Mons<sup>r</sup> le Président, qui dit que, en la maison desdits frères, sont estez comptés les deniers desquelz furent payez les rebelles, l'an 66. Et il faict à croire que le Duc ne l'ignore; mais Schetz s'esvertue tant à le complaire et à Albornos, *etiam cum dispendio reipublicae*, que l'on calle encores voile. Mais il polroit estre que tout se ramèneroit encores quelque jour en taille, comme il samble que l'on veult faire contre l'Amman <sup>4</sup>, qui dict qu'il ne sçait entendre *juramentum in litem*, et que pour tous les royaulmes d'Espaigne il ne veult charger sa conscience. Sur ce le duc d'Albe at respondu qu'il sçavoit fort bien quelle estoit sa conscience, et qu'il la purgeroit. Et ad ce que dict Mons<sup>r</sup> de Berlaymont, ledit Duc passera outre sur les peines tant icy que en Anvers et à Bruges, où la contradiction est grande : car ilz connoissent le dommaige que leur cause le x<sup>e</sup>.

Personne ne vient à la bourse d'Anvers, et Berlaymont dit que l'on est après pour y lever xxiiii<sup>m</sup> florins que l'on offre assigner sur le x<sup>e</sup>, ou ce que succéderat au lieu d'icelluy, offrant cependant donner pièce de domaine en gagière; mais que jusques ores l'on ne l'at sceu trouver.

Les Estatz de Brabant ont faict escrire par les Cordeliers à Mons<sup>r</sup> Cou-

<sup>1</sup> Par les mots père et fils, Morillon désigne le duc d'Albe et son fils Frédéric. Juan de Albornoz était secrétaire du duc d'Albe.

<sup>2</sup> Les comptes de la construction de la citadelle d'Anvers, commencée au 16 octobre 1567, sont conservés aux Archives du royaume et figurent sous les n<sup>os</sup> 26263 à 26269 des registres de la Chambre des Comptes. L'exécution de ces travaux fut confiée à l'ingénieur Paccioto. Voir au sujet de cette construction *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXVII, pp. 85 et suiv., et les plans y joints.

<sup>3</sup> Érasme Schetz eut : 1<sup>o</sup> Érasme Schetz, 2<sup>o</sup> Conrad Schetz, 3<sup>o</sup> Melchior-Nicolas Schetz, 4<sup>o</sup> Balthazar Schetz. Voir au sujet de cette famille et du haut rang auquel elle parvint, Van Loon, *Hist. métallique*, t. I, pp. 60 et 64, et Kuyt, *Hoboken en zyn wonderdadig kruisbeeld*, pp. 21, 22, 37, 73, 77, etc.

<sup>4</sup> De Lockenghien, amman de Bruxelles. Voir plus haut, p. 92, note 1.

chey, que j'entendz maintenant estre *Cordubensis*, sur la povreté du payz. Ilz en peulvent donner bon tesmoingnaige, car ilz meurent de faim, et j'entendz que les jésuytes en ont aussi escript au Pape <sup>1</sup> et aillieurs; ce que le duc sçait, selon qu'il at des espies partout, et les vouldroit bannir s'il povoit, et de celle opinion est bien le président Viglius, à cause qu'ils troublent, comme il dit, la républicque... Ledit Président at opinion que Hopperus décheoit de crédit par trop complaire à l'Espagne et n'oser parler en temps, comme il faisoit icy le mesme, au temps de madame de Parme. Aussi dit Mons<sup>r</sup> le Président que il crainct que pour l'opinion que le duc at donné au Roi que Vostre Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> ne luy escript sur les affaires d'icy, sinon suivant ce que lui Viglius l'informe par ses lettres, que cela polrat estre cause que le Roy n'adjousterà telle foy à Vostre Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup>, comme il polroit faire aultrement. Touttesfois je pense que ledit Président ne s'est poinct grandement travaillé de vous advertir, combien qu'il fût esté mieulx qu'il l'heut faict.

Blasere m'at dict d'avoir entendu de Damhoudre <sup>2</sup> que le duc at faict mercède à Albornos <sup>3</sup> de cent mille florins, dont il apporta ordonnance aux finances, il y at environs trois sepmaines; et depuis XII jours en chà, il vint avec une aultre ordonnance de dix mille florins, procédant de quelque confiscation dont il disoit samblablement avoir don; et dit Del Rio <sup>4</sup> qu'il le failloit passer, car les finances y faisoient difficulté. Quoy véant l'aultre, ung jour ou deux après, il apporta une ordonnance sur une personne incognue, disant que c'estoit pour services d'ung duquel le Duc ne vouloit que l'on sceust le nom, et retira les premières ordonnances demandant descharge sur la dernière. Touttefois l'on sçait qu'il a levé les deniers de la

<sup>1</sup> Les jésuites faisaient une opposition très-prononcée contre la perception du 10<sup>e</sup> denier. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans une lettre adressée par Viglius à Hopperus : « De decimo denario quotidie novæ suboriuntur difficultates, multique passim deprecatore accedunt, sed nihil proficitur. Exortus etiam est apud Curtracum quidam sive Jesuita, qui absolutionis beneficium proximo Natali Domini aliquibus ex magistratibus, collectoribusque et publicanis impertiri recusavit, quod rem iniquam et illicitam promovere eos diceret, magno certe populi scandalo, ob quod ad episcopum Tornacensem dux consiliarium quemdam misit, qui cum requirat ut pœnam condignam pastori infligat. Voir Hloynek van Papendrecht, *Analecta*, t. I, part. 2, pp. 607, 608, et plus bas, les pp. 157, 160 et 168.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 151, note 1.

<sup>3</sup> Le secrétaire du duc.

<sup>4</sup> Louis Del Rio. Voir plus haut, p. 29, note 4.

confiscation, je dis Albornos. Il faict bien de faire ses foings cependant qu'il est heure.,

Aussi faict la Reingote <sup>1</sup> que se faict fort qu'elle ferat avoir l'estat du grand conseil à Malines à celluy qui luy en donnerat quatre mille florins. Mais jusques ores n'at elle trouvé achapteur, que serat cause que son frère l'aurat, que est conseiller à Gand.

Aussi m'at dict Blasere avoir entendu du susdict que Albornos at faict signer aux finances une descharge de xii<sup>e</sup> mille florins despenduz en guerre, sans aultre spécification sur ce; que les finances dirent que l'on ne pouvoit moins sur un si grand *Item* que de dire ce qu'estoit allé pour les munitions, quelles bendes l'on avoit païé, pour se régler selon ce. L'on répondit aux finances qu'elles n'en avoient que faire, et fallut qu'elles le signassent, comme elles feirent....

Le greffier maistre Jehan Gille <sup>2</sup> m'at compté que le mesme at porté au duc d'Albe des papiers à signer jusques à trois millions, dont le duc d'Albe ne feict non plus de difficulté que si ce fussent estez mille florins seulement; de manière que ledict Gilles en fust estonné. Et l'on ne daigna jamais lire une ligne, disant que le duc de Savoye <sup>3</sup> et Madame de Parme <sup>4</sup> n'en usoient pas ainsi. Le duc d'Albe at tant faict que ceulx des finances ont signé pour trois cent mille florins, et au bout de six jours voulut que encores on signast pour aultres six cent mille; ce qu'ilz ont refusé.

Une chose y at il que me desplaict, c'est que l'on at miz ung superintendant sur les Lombartz, qui rend au Roy annuellement six mille florins, et doit rapporter encores certaine partie du gain desdictz Lombartz dont il at rapporté ung an sept cents florins. Et Schetz dict qu'estant cela pénible au superintendant qu'il doit tenir ce compte particulier, qu'il est content donner pour tout au lieu de six mille sept mille florins.

<sup>1</sup> Reyngout ou Reyngoudt, famille de Bruges. Voir Gailliard, *Bruges et le Franc*, t. I, p. 404 et les volumes suiv. Les conseillers du Conseil de Flandre en 1572 étaient : Charles de l'Espinoy, Jacques Hessels, Robert du Cellier, Josse Huusman, François Courtewille, Nicolas Van Lauwe, Jean de la Porta, Pierre de Bevere, Josse Jacqueloot et Pierre Le Cocq. Aucun de ces conseillers ne passa au Grand Conseil de Malines.

<sup>2</sup> Jean Gilles, greffier du Conseil des finances.

<sup>3</sup> Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, gouverneur des Pays-Bas.

<sup>4</sup> Marguerite de Parme, fille naturelle de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas.

Quelques remonstrances que aucunes villes ont fait combien les Lombartz sont pernicleux, désirant d'en estre quietes, touttefois pour non perdre sept mille florins, (qu'ilz payent tous les ans), l'on les maintient à la grande ruyne des povres... Et aultre part on donna sans discussion, aiant esté donné au beau-frère du commiz . . . . . dont auparavant l'on ne donnoit que quatre centz florins. Et cecy s'est accordé pour le terme de douze ans.

Blasere m'at monstré samblable intimation que l'on at fait à ceulx de Flandres, affin qu'ilz n'envoient vers Sa Majesté, comme l'on at intimé à ceulx du Brabant; mais ilz ont pieçà envoie leurs députez et si couverte-ment que l'on ne sçait jusques ores que ilz sont.

Ceulx de Douay ne veuillent entendre parler du x<sup>e</sup>, et les magistratz n'y osent pour leurs vies mectre collecteurs, car le peuple les voudroit massacrer; le mesmes à Lille et Orchies; et j'entendz que audit Douay il y auroit intelligence entre ledit magistrat et le peuple, que seroit bien mauvaise chose, et qu'ilz ont arrêté de non y lesser entrer les Espaignolz, si l'on les y envoie, comme l'ont fait ceulx d'Ypres et Bruges, où ung jésuite presche ouvertement contre le x<sup>e</sup>, disant que ceulx qui s'en meslent sont excommuniez, qu'est parler témérairement et pour eslever le peuple. . . . .

L'on envoie les chevaux legiers, qu'estoient à Tournay, à Gand, en ce que les subjectz de Saint-Amand seront fort soulagez, ayantz estes mangiez d'eulx jusques aux os. Son Excellence commande à ceulx de Lille de comectre des collecteurs soubz la peine de xii<sup>m</sup> florins, à ceulx de Douay soubz la peine de viii<sup>m</sup>, et à ceulx d'Orchiez de ii<sup>m</sup>. Et en ceste ville fait l'Ammand<sup>2</sup> exécution ce jourd'huy, que j'entendz sera de vendre le bien des refusantz, qui dient que quant l'on aurat vendu leur bien, qu'ilz mectront ung billet sur leurs maisons et yront demorer en aultres pays. Ceulx du magistrat avoient prié Son Ex<sup>ce</sup> de povoir ung peu postposer cecy à cause des bons jours...., et afin de povoir vacquer aux procès des prisonniers dont ils en ont une infinité. Mais le Duc leur at commandé de, postposant toutte aultre chose, vacquer au x<sup>e</sup>; et aucuns dient que S. Ex<sup>ce</sup> est délibéré

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 155, à propos de l'opposition des jésuites contre la perception du 10<sup>e</sup> denier.

<sup>2</sup> Jean de Locquenghien, amman de Bruxelles. Voir plus haut, p. 92.

de deffendre que l'on n'administre plus justice par tous les pays jusques le x<sup>e</sup> serat confirmé sans contredict, saulf les causes criminelles....

Il faict à craindre que à ces Pasques les bouchers ne voudront vendre chair, si la ville ne leur donne quelque subvention, comme elle at desia faict avec son grand interest et des rentiers.

L'Amman me feict hier grandes complainctes de la façon que l'on le traicte, et dura cela quasi tout le disner, et me dict clèrement que si le Duc d'Albe doibt tenir camp ceste année, comme il en est apparence selon les bruictz que l'on sème (je ne sçay si c'est pour retarder de rechief le duc de Medina Celi) que il y aura bien à faire de le sortir (assortir) de vivres, pour ce que personne n'y voudrat aller, et que luy avec six sergentz n'y sçauroit contraindre ceulx de son ressort pour estre par trop animez.

L'on dict que les François arment par mer et par terre; qu'ilz ont désia levé quelques Suysse et regiment d'Allemandz piedtons, et des reyers; que la Royne d'Angleterre, qu'est fort malade ou faict samblant de l'estre, arme dix batteaulx, peult-estre pour se asseurer contre les François, ou comme aultres dient, pour nous courir dessus; que le maréchal de Mémorenicy<sup>1</sup> vad en Angleterre; que le prince d'Orenge est mandé en France; que le conte Charles de Mansfeld<sup>2</sup> y at charge; et nostre duc le sçait et l'at reproché à l'agent de France, qui s'en complainct çomme si l'on luy faisoit grand tort. Cela me feroit plus tost croire qu'il s'y couve quelque chose.

Le Duc liève trois ou quatre régimentz en Allemaigne, et l'on dit que Mons<sup>r</sup> de Reulx at commandement de lever ung régiment des Wallons, et le conte Josse de Schowenburg<sup>3</sup>, que partit fort content d'icy, liève deux mille chevaulx en Westphale. Je ne sçay où se prendrat l'argent pour les paier, et sera tard avant qu'il viègne pour le x<sup>e</sup>, qu'il ne seroit bon de presser si

<sup>1</sup> François, duc de Montmorency, maréchal de France, né le 17 juillet 1530, mort le 18 mai 1579. Il fut chargé de négocier en Angleterre, au nom de Charles IX, une alliance défensive entre les deux couronnes, qui fut signée le 29 avril 1572. Voir De Thou, liv. 41, pp. 520 et suiv., Flassan, *Histoire de la diplomatie*, t. II, p. 80.

<sup>2</sup> Charles, comte de Mansfeld. Voir t. I, p. 62, note 1.

<sup>3</sup> Le comte Josse de Schauenbourg ou Schanenbourg, commandait des troupes allemandes au service de l'Espagne. Voir les *Bulletins de la Commission d'histoire*, 1<sup>re</sup> série, t. XVI, p. 298. Conf. aussi Groen van Prinsterer, t. II, pp. 24, 192, 200; t. III, pp. 171, 231, etc.

debvons entrer en guerre contre les voisins, estantz non seulement nous frontières, mais le profond du payz fort altérez et mal contentz.

Il arriva samedy au seoir par la poste ung cordelier, frère du conte de Sinchon <sup>1</sup>. L'on ne sçait s'il apporte lettres de Sa Majesté. Le sieur Jehan de Vargas le fut incontinent trouver au couvent de ceste ville. L'on entendrat de bref ce qu'il apporte.

Ceux de son ordre luy polront dire ce que passe, car ils sçavent la povreté du commun de laquelle ilz se ressentent grandement. Le commissaire qui est succédé au confesseur presche fort librement et avec auctorité en présence du Duc, et se démontre informé de beaulcop de choses, ne recelant rien Je ne sçay quel contentement l'on en peult avoir.

L'on dit que les Abbez de Brabant, que sont partis pour Espagne, sont chargez par les États de remonstrer les foulles et exactions que font les soldats, et aussi les voleurs que vont par troupes de xx et xxvii, pillants églises, censiers et aultres et qui demeurent aux champs; que l'on at diverté l'ordinaire cours de justice, mesmes des biens confisquez sur lesquelz l'on at faict raison à peu de gens, et plustost par faveur, pour démonstrer que l'on faict quelque chose que pour envie que l'on ayt de faire droict, quelque remonstrance les dictz Estatz en aient souvent faict; que Son Excellence at promiz que, accordant le x<sup>e</sup>, il ne le lèveroit en espèces; mais qu'il le lesseroit redimer, se contentant de l'obéissance, et que le payz est désià si appovri que il n'aurat force ou moien pour se deffendre s'il est assailli.

Don Fernand de Lannoy se malcontente non seulement de ce que l'on ne le paie <sup>2</sup>, mais aussi ny aux soldatz de la frontière, estant chose par trop cruelle de la façon qu'ilz sont traictez.

L'on at donné sentence contre ceulx de Diest <sup>3</sup> et Leulle <sup>4</sup>, confisquantz leurs privilèges et tous les rentes et biens qu'ilz tenoient en commun, et qu'elles seront desmantelées, qu'est dommaige, car elles sont toutes deux

<sup>1</sup> Don Fernando de Cabrera et Bobadilla ou Bovadilla, comte de Chinchon, membre du Conseil de guerre et du Conseil d'État, trésorier général de la couronne en Aragon. Il accompagna Philippe II pendant son voyage en Angleterre. Voir Berni, *Titulos de Castilla*, p. 205, et notre quatrième volume des *Voyages des souverains*, p. 422.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 68, sa lettre du 20 juillet 1571.

<sup>3</sup> Cette sentence fut prononcée le 14 mars 1572. Voir l'acte à l'Appendice.

<sup>4</sup> Léau, province de Brabant. Voir l'acte à l'Appendice.

frontières contre Liège. Anvers est bienheureuse d'eschapper si bon marchiet.

Mons<sup>r</sup> de Berlaymont m'a faict mettre en mains ce qu'avoit esté escript par l'abbé de Saint-Ghislain, et ce que M<sup>r</sup> de Cambray luy at respondu; que me samble avoir esté faict par luy saignement pour estre jeusne, et que lorsqu'il escrivit la lettre il n'avoit son conseil près de soy. M. de Berlaymont m'at mandé que c'estoit affin que je veisse combien impudamment que ledict sieur de Cambray at esté calumnié par M. de Noircarmes.

Monsieur de Tournay at faict une assez aigre rescription au Duc sur ce que l'on veuille qu'il approuve que le curé de Courtray <sup>1</sup> ayt mal faict de dire que le clergié puist estre....

Il est certain que ceulx de Coloigne ont faict la démonstration contre noz banniz; mais ilz y peulvent passer et séjourner ès hostelries huit jours, sans y pouvoir résider ou tenir famille. Je crois bien que le Palatin <sup>2</sup> n'en est content. Toutesfois il ha maintenant aultre chose à soigner pour sa santé, puisque l'on tient pour certain que luy et sa femme <sup>3</sup> sont touchés de la lèpre, et il est pour se retirer en quelques terres qu'il at achapté en Souysse, pour y achever ses jours. Il fault croire que c'est la main de Dieu qui l'a touché. Il at tenu chambre trois mois, et est en peyne de la discorde de ses deux filz, estant Ludovic <sup>4</sup>, l'aisné martiniste, auquel le père ne veult céder l'électorat, s'il n'accepte le calvinisme, ce qu'il refuse de faire, et Casimir <sup>5</sup>, le maisné, l'en voudroit veoir débouté à ceste occasion, que toutesfois l'on tient n'estre soullisante selon les statutz de l'Empire.

Le duc de Clèves <sup>6</sup> se porte maintenant mieulx et vad tousiours à la chasse. Le secrétaire Scharemberger <sup>7</sup> est en opinion que nous entreten- drions facilement noz voysins si nous voulions.

<sup>1</sup> Voir plus haut, pp. 155, 157, en ce qui concerne l'opposition du clergé à la perception du 10<sup>e</sup> denier.

<sup>2</sup> Frédéric III, comte palatin, né le 14 février 1515, succéda en 1559 à Otton-Henri, et mourut le 26 octobre 1576.

<sup>3</sup> Amélie, veuve de Henri de Brederode, que le palatin épousa en secondes nocces le 25 avril 1569, morte en 1602 sans enfants.

<sup>4</sup> Louis VI, qui succéda à son père en 1576, naquit le 4 juillet 1559 et mourut le 12 octobre 1585.

<sup>5</sup> Jean-Casimir, second fils de Frédéric III, qui conduisit deux fois des troupes en France au secours des Protestants. Il administra plus tard le Palatinat au nom de son neveu Frédéric IV, encore mineur.

<sup>6</sup> Guillaume, mort le 15 juin 1582.

<sup>7</sup> Urbain Scharberger ou Scharenberger, secrétaire d'État de langue allemande. Voir t. I, p. 59.

Les ministres d'Angleterre cryent en leurs sermons contre la Royne, de ce qu'elle ne faict passer le pas au duc de Northumberland<sup>1</sup> et aultres qui sont esté comdampnez par le Parlement; par où ilz démontrent bien qu'ilz sont sanguinaires. Il vad fort mal que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> dict que les réserves que s'y accordent si souvent soyent de si grand intérêt ad ce pays.

L'expédient que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> donne contre ceulx qui se veuillent opposer à l'exécution des décretz de vostre concille de Malynes<sup>2</sup>, soubz couleur qu'ilz ne soient confermez par nostre Sainct Père, est fort à propoz, et je diray à Monsieur de Bois-le-Duc<sup>3</sup>, du coustel duquel se faict la plus grande difficulté sur fondement de desliance de ladicte confirmation, qu'il ayt à recourir au Duc; en quoy je l'adsisteray volontiers.

Puisque le duc de Medina ha tous ses despesches, et tire jà deux mille escuz tous les mois, cela nous faict espérer qu'il viendra, et Dieu doint que ce soit aussi tost qu'il est bien requis.

Quant aux collations de M<sup>r</sup> de Bois-le-Duc, mesmes des prébendes de Saint-Sulpice de Dist, je treuve auleungz chanoynes qui vivent encores avoir esté pourvez par le feu cardinal de Liège, en vertu de l'indult qu'il avoit *in mense apostolico*, et partant ne luy sera faict tort si continuons le mesme; et le bon Bourguignon auquel avez accordé la collation d'une prébende pour son filz, la poursuyvra à ses périlz et fortune. Et ledict S<sup>r</sup> de Bois-le-Duc m'ha dict que si l'on treuve que le droict ne soit fondé sur luy, qu'il se deportera, ayant fait sa collation pour donner contentement à ses religieux qui l'en importunoyent.

Je regarderay si Madame de Bredam<sup>4</sup> se contentera des deux collations que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> ha despesché en blancq, ou de l'une d'icelles.

<sup>1</sup> Thomas Percy, qui avait pris les armes contre sa souveraine et s'était sauvé en Écosse à la suite d'une défaite, fut livré moyennant une certaine somme au gouverneur de Barwick, puis exécuté le 22 août 1572. Voir sur ces préches, Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. VIII, p. 92.

<sup>2</sup> Le concile de Malines mentionné par Morillon est le premier qui ait été tenu dans cette ville en 1570. Ce concile a donné lieu à quelques difficultés, comme le constate le passage suivant : « Correctiones Romanæ a tribus deputatis ex ordine interpretum concilii Tridentini conceptæ circa decreta primi concilii provincialis Mechliniensis de 1570. » Voir ces actes et tout ce qui s'y rapporte dans De Ram, *Nova collectio synodorum archiepiscopatus Mechliniensis*, t. I, p. 150.

<sup>3</sup> Laurent Mets, évêque de Bois-le-Duc de 1569 à 1580. Voir Foppens, *Historia episcopatus Silvæ-ducensis*, p. 91, et Coppens, *Nieuwe beschrijving van het bisdom van 's Hertogenbosch*, t. I, p. 224.

<sup>4</sup> Catherine d'Oyenbrugge, veuve de Pierre de Bourgogne, seigneur de Bredam ?

L'on fait, à ce que j'aperçoy, icy et ailleurs peu de raison à l'escoutette de Harlem.

Quant à Gilbertus Cognatus, l'on demande icy sa prébende de Nozeroy, pour ce qu'il y a condempnation contre luy, laquelle il ha fort bien mérité dèz long temps.

V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> verra ce que le Duc m'ha escript touchant les prédications, que à mon advis n'est à aultre fin, combien qu'il ne le dye, que pour tenir en bride ceulx qui preschent maintenant contre le dixième; en quoy je suis assez soigneulx de moy mesmes, comme je luy feray entendre par ma response, dont copie ira aussi avec ceste.

L'on donne fort maigre provision contre les voleurs qui vont, par troppes de vingt et de vingt-sept, pillantz églises, censiers et aultres qui demeurent aux champs.

La haste de hier me fit oublier l'envoy des lettres du vicaire de Middelbourg et de vostre official de Malynes, que s'envoyent maintenant.

Estant dernièrement à Louvain, le curé de Saint-Pierre me donna la mémoire cy-jointe pour la commutation des vœulx; je supplie V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> d'en vouloir escrire à l'Ill<sup>me</sup> cardinal de la Chiesa, ou tel aultre qu'il luy plaira, afin que ceulx que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> dénommera ayent faculté d'absoudre ceulx qui se treuveront enveloppez par une légierité. Mais je ne seroye d'advis de le commectre audict curé, ny à M<sup>r</sup> Adrian le jhéruiste <sup>1</sup>, pour ce qu'il sera mieulx que faisantz eulx et aultres rapport de semblables cas à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> ou à ses vicaires, la congnoissance s'en preigne de vostre part et semblablement l'absolution.

J'escriptz au contrerolleur Malpas, afin qu'il envoie encores une livre de cyre d'Indes.

Les lettres que j'ay escript dernièrement au président de Flandres <sup>2</sup> et à Hessele <sup>3</sup> n'ont peu proffité, car l'on ha cotizé les terres que l'on désiroit affranchir, chargeant les nostres; et, Dieu mercy, quant je me réclame avec

<sup>1</sup> Adrien Adriaensz, né à Anvers vers 1550, entré dans l'ordre des Jésuites en 1547, mort à Louvain en 1581, auteur de différents ouvrages ascétiques. Voir De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. 1, col. 24.

<sup>2</sup> Jacques Martens, mort en 1573.

<sup>3</sup> Jacques Hessele, conseiller du Conseil de Flandre, désigné pour faire partie du Conseil des troubles. Voir le *Héraut d'armes*, t. II, p. 534.

modestie du nom de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, je tiens de la faveur et qu'icelle est grandement respectée par ceulx de la justice, encores qu'absent. Aussi ne me mectray-je en rien qu'il n'y aye bon fondement.

Madame Boisot <sup>1</sup> me faict une grande lamentation de ce que M<sup>r</sup> de Gand <sup>2</sup> veult priver M<sup>r</sup> Philippus Torrentius de sa cure par faulte de résidence. Je y ay faict jusques à oyres tout ce qu'a esté en moy, et n'y sçauroye faire davantage sans reprehension dudict S<sup>r</sup>, qui m'en tint propoz estant dernièrement vers luy, comme chose qu'il faisoit contre sa conscience; et, pour dire la vérité, ladicte cure est incompatible avec la prébende de Malynes, et mal en trouvera ledict Torrentius récompense; car pour le présent les cures sont fort descryées et les curez en danger de leurs personnes, pour ce que l'on ne met aultre remède sur les voleurs; dont je suys délibéré d'en toucher avec bonne occasion ung mot au Duc. Je prieray Monsieur de Champagny d'escrire ung mot audict S<sup>r</sup> de Gand, luy faisant entendre qu'il ne sera pas longuement avec M<sup>r</sup> vostre nepveu, et nous verrons si cela pourra servir encores ceste fois.

Quelque chose que j'aye escript à M<sup>r</sup> Boels <sup>3</sup> sur le tort que l'on faict à voz limites, suyvant l'instruction que m'en avoit donné V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, il ne m'y respond rien; et ilz vont tousiours avant à nous occuper ce qu'est compris en vozdictes limites, à couleur que c'est pays de Liège ou de débat, nous détenant cependant les villages que sont de Brabant enclavez au pays de Liège, desquelz n'avons jamais faict poursuyte à cause qu'ilz ne sont particularisez en voz limites; et se avons encores usé de courtoisie envers M<sup>r</sup> de Liège, luy accordant territoire pour exercer jurisdiction à Louvain, en ce qu'il retenoit de l'évesché d'Anvers, duquel M<sup>r</sup> Sonius print au prismes possession ung an après qu'eustes vosdictes limites. Et j'entends que l'official dudict S<sup>r</sup> de Liège faict droict ausdicts villages de Brabant enclavez, que nous debvrions méritoirement révoquer, puisque de leur coustel ilz sont si incivilz. Mais je ne le veulx faire sans vostre sceu, et il y a danger qu'ilz demanderont ledict territoire à M<sup>r</sup> de Bois-le-Duc ou d'Anvers, ou à celluy de Namur, par où ilz auront leur intention; et nous n'y profiterions aultant que de les avoir irrité.

<sup>1</sup> Louise de Taxis, veuve de Charles Boisot, ou peut-être Louise Tisnacq, veuve de Pierre Boisot.

<sup>2</sup> Cornille Jansen, évêque de Gand de 1568 à 1576.

<sup>3</sup> Pierre Boels, trésorier de Liège. Voir t. I, p. 381, note 1.

Mr de Bellefontaine <sup>1</sup> m'a escript en recommandation de Mr le docteur Du Champ dénommé pour le second à l'estat de procureur général de Bourgogne, auquel on me dict le filz du vice président Colin <sup>2</sup> estre dénommé en premier lieu, et le docteur Camu <sup>3</sup> pour le tier. Et combien que despuis sa nomination, aulcungz l'ayent voulu noter, je tiens que ce soit vraye envye et calumpnye; car s'estant osé opposer à feu Mr de Dissey et à son lieutenant La Villette, que ne luy eussent rien passé, je tiens qu'il debvoit sçavoir que son chauderon estoit net; et monsieur Blazer le tient pour l'ung des bons espritz et adroict que soit là. Il me semble que Viglius, quoy que je luy aye sceu dire, s'incline à Camu, pour estre parent aux Dumontz ses allyéz. Mondict Sr de Champagny ha escript, pour ledict docteur Du Champ, à Son excellence, à Don Fadrique, aux deux présidentz, Assonville et Albornoz. Je regarderay de faire tous offices possibles, et seray marry si quelc'ung dépendant de *Bisuntinensis*, tel que l'on dict estre ledict Camus, y met le né; car à ce que m'asseure, il mectra quelque jour du trouble où il est, et s'eschaudera pour brusler aultruy.

P. S. Monseigneur, despuis ceste escripte, je suis esté à Affleghem, où j'ay faict aucungz changement, selon V<sup>tro</sup> Ill<sup>mo</sup> S<sup>rio</sup> entendra par mes premières, ne me donnant encores maintenant ceulx de la poste temps pour escrire d'avantage. Seulement diray-je que Mr Vyron audict Affleghem, s'est estendu le nerf du pied, de sorte qu'il ha fallu radvenir à chariot, disantz les chyrurgiens que pour estre vieulx il ne sera pas si tost guéry. Cecy a esté cause qu'il n'ha peu partir pour marquer les chesnes à St-Amand, où j'ay despesché ce matin son nepveu avec une lettre bien ample au maistre d'hostel.

J'ay heu nouvelles ce jourd'huy comme monsieur le chantre Malpas <sup>4</sup> receut hier l'extrême unction, estant en bien grand danger de passer le pas. Les médecins l'ont mal traicté, et dyent, pour leur excuse, qu'il ha quelque regret, que l'envoyera soubz terre; que seroit ung bien grand dommage pour vostre Église et service particulier.

<sup>1</sup> Jacques de St-Maurice, prieur de Bellefontaine. Voir sa notice, t. II, p. 589, note 5.

<sup>2</sup> Henri Colin, conseiller, puis président du parlement de Dole. Voir Gollut, *Mémoires historiques*, col. 226, 1758, 1763.

<sup>3</sup> Henri Camus. Voir Gollut, *ibid.*, col. 228, 258, 1766.

<sup>4</sup> Voir plus haut, p. 128.

J'envoye d'icy ung médecin, pour veoir s'il y aura encores quelque espoir et moyen pour l'ayder.

Monseigneur, je receus hier soir deux despèches vostres que sont des xxv<sup>e</sup> et xxvi<sup>e</sup> du mois passé, et du v<sup>e</sup>, vi<sup>e</sup> et viii<sup>e</sup> du présent, et treuve en iceulx xi lettres vostres, que me sont les très bien venues, voyant par icelles vostre bon portement; mais certes j'ay bien grande compassion de tant de travail que je voy elle prend; je y respondray au plustost que me sera possible.

Monseigneur, je n'ay temps pour faire response à M<sup>r</sup> de Geneville, que sera par le premier.

—

#### LV.

#### LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IX, fol. 133.)

—

Bruxelles, le 4 avril 1572.

Monseigneur. Ceulx du magistrat de ceste ville m'envoyent devant hier sur le midy leurs députés à me présenter la requeste que vad cy jointe <sup>1</sup>, avec aulcunes pièces, qu'ilz désiroyent je misse en délibération de conseil pour leur donner response par escript. Et, comme pendant qu'ilz estoyent avec moy, je jectay l'œil sur le dispositif de ladicte requeste, je leur diz qu'ilz me chargeoyent d'ung négoce fort pesant, et sur lequel il me convenoit prendre advis de gens saiges, comme je feroye, selon que j'estoye désireux à leur faire tout plaisir et service. Et l'aprèsdisner, je manday devers moy, par l'advis de M<sup>r</sup> vostre official, aulcungz principaulx personnages de ceste ville, comme le curé de Ste-Goudle, le provincial des Jacopins <sup>2</sup> avec ung

<sup>1</sup> Cette requête concernait le dixième denier.

<sup>2</sup> Paul Cohanus, élu provincial en 1571. Voir De Jonghe, *Belgium dominicanum*, p. 18.

licentier de mesme ordre, le gardien des Cordeliers et frère Pepin, lequel toutefois n'y vint point, et dont je ne fuz marry; car ce fut à mon regret de me mettre entre leurs mains, pour ce que ce sont gens irrésoluz. Toutefois, comme c'estoit une chose si importante, il y avoit quelque raison de leur faire part de cecy; et, pour dire la vérité, je me treuvay bien perplex pour me desveloper de ceulx de la ville, entre lesquelz il y a des gens dangereux et peu affectionnez à l'Église; car je veoye bien qu'ilz vouloyent tirer les chastaignes hors du feu avec mes pattes, et qu'il me failloit tenir ung chemin, que ny le Duc fut offensé, ny le peuple mal informé contre moy, et que je donnasse raisonnable contentement audict magistrat qui me chatouilloit par le poinct de la conscience: à cause que leur commandant le Duc ceste exécution du x<sup>me</sup>, il leur semble que par là ilz contreviennent à leur serment, et cela ha samblé aux susdicts, qui disoyent que s'ilz venoyent à confesse à eulx, ilz ne les absoudroyent point. Et moy je soubtins le contraire, disant que, présupposant qu'il y avoit consentement duquel la congnoissance ne nous appartenoit, le prince pouvoit exécuter son ayde, par le plus court et bref moyen qu'il se pouvoit adviser; et que ayant conféré le placart despesché sur le faict des impotz, je treuvoye que l'on tenoit le mesme pied en celluy du x<sup>me</sup>, condempnantz l'ung et l'autre desdictz placartz, tous opposantz et réfractaires au namp-tissement, avant que de pouvoir estre ouyz en justice. Bien est vray que ce des impotz est de somme déterminée et liquide, ce que n'est pas celluy du x<sup>me</sup>. Et comme je me doubtoye que je ne tireroye jamais résolution fondée des susdicts, il en est ainsi advenu, pour ce que ce sont gens peu politiques et fondez sur la conscience, faisantz grand cas sur ce que ceulx du magistratz estoyent prestz d'affirmer par serement que leur conscience leur tesmoignoit qu'ilz contrevenoyent à celluy qu'ilz avoyent faict. Ce que ne souffit point que à eulx il le samble, qui ont aultres respectz, s'il n'est treuvé par canonistes et théologiens sçavantz, en quoy ilz peuvent contrevir directement à leurdict serement, lequel examinant de près, je ne le treuve de si grande répugnance, comme eulx pourfyent. Car qui le leur oseroit dire: ilz répugnent au premier poinct, qu'est de garder les droictz de l'Église; en quoy, sur ma foy, il y a longuement de quoy se plaindre de vostre coustel; car ilz l'ont de tout temps chargé en tout ce qu'ilz ont peu, tant pour les anciennes charges que

nouvelles de la vart <sup>1</sup>. Et j'espère que l'on verra quelque jour le tort qu'ilz nous font en ce de l'hospital; et si V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> peult avoir ung peu le temps pour veoir ladicte requeste et pièces jointes, qu'ilz m'avoient mis entre mains, je tiens qu'elle sera de mon opinion, qu'est que ceulx de ceste ville taschoyent à me mettre au feu, afin d'eulx descharger sur moy et sur mon advis, tout ainsi comme les quatre membres de Flandres se sont excuséz sur leurs prédicateurs qui, ce caresme, ont à Bruges et aillieurs presché publiquement contre ce x<sup>me</sup>, disantz que tous ceulx qui s'en mesloyent et l'exécutoyent estoyent en voye de damnation, et qu'ilz ne les en absouldroyent point <sup>2</sup>. Ce que ceulx qui sont auprès de son Excellence estiment avoir esté une vraye collusion, et jà s'envoyent force Espaignolz audict Bruges pour les chastyer; et M<sup>r</sup> de Tournay <sup>3</sup> ha relaxé de rechief son curé, à couleur que ses parochiens ne s'en pouvoient passer, combien qu'ilz sont deux portionnaires en la mesme église, moyennant que ledict curé se réconcilie avec ceulx du magistrat de Courtray; et j'entendz que le clergé l'ha receu avec grande alégresse, disantz aulcungz qu'ilz en ont chanté le *Te Deum*; que seroit pour faire grincher les dentz au Duc, lequel est désià très mal content dudict S<sup>r</sup> de Tournay, de ce qu'il luy ha escript une lettre assez aigre sur le fait dudict curé, que mon beaul-frère fut tousiours d'adviz que l'on dissimulast, puisque ledict S<sup>r</sup> de Tournay se démonstroist content de dissimuler de son coustel. Mais depuis qu'il vit que, par les instructions de mondict beaul-frère <sup>4</sup>, l'on prétendoit que ledict curé révocest non seulement ce qu'il avoit dict en général touchant le x<sup>me</sup>, mais aussi en ce qu'il touche le clergé, que ledict S<sup>r</sup> dict n'estre en sa puissance de consentir, ny que ledict clergé soit enveloppé en une telle servitude (que Son Excellence entend estre perpétuelle), sans le sceu de sa Sainteté; vers laquelle j'entendz maintenant que M<sup>r</sup> de Saint Guislain <sup>5</sup> est allé pour luy faire plaincte des foulles que l'on fait icy aux ecclésiastiques, et que M<sup>r</sup> l'abbé de Marolles <sup>6</sup> est allé en son

<sup>1</sup> Le canal de Bruxelles à Willebroeck.

<sup>2</sup> Voir Hoynek van Papendrecht, *Analecta*, t. I, part. II, p. 334.

<sup>3</sup> Guilbert d'Oignies, évêque de Tournai. Voir plus haut, pp. 35 et 99.

<sup>4</sup> Didier T'Sestich. Voir t. I, p. 274, note 2.

<sup>5</sup> Voir plus haut, pp. 105, 111 et 125.

<sup>6</sup> Frédéric d'Yne, abbé de Maroilles en 1564, mort le 9 avril 1599. Voir *Gallia christiana*, t. III, col. 130.

lieu vers le Roy, dont Son Excellence ne sera contente, comme aussi elle n'est de Mr d'Oignyes <sup>1</sup>, grand bailliy de Bruges, de ce que, suyvant son ordonnance, il n'ha constitué prisonnier le jhésuiste qui ha là presché fort librement contre le x<sup>me</sup>. Et, voyant toutes ces difficultés et que j'en heuz conféré avec vostredict official, ne me contentant de son opinion, j'envoyay homme exprès vers le docteur Elbertus <sup>2</sup>, afin que sur tous plaisirs qu'il me pourroit faire, il se treuvast icy, comme il fit en toute diligence; et je me suys reiglé selon son advis, et respondu ce jourd'huy au pensionnaire de ceste ville que j'ay mandé vers moy seul, puisque la response devoit estre ung peu maigre, luy disant en substance ce que s'ensuyt, à sçavoir : qu'estant le contenu de la requeste à moy présentée une matière séculière concernantz les placartz et ordonnances de Sa Majesté, ensemble les previlléges de ceste ville, dont la résolution consistoit en disposition de droict, il ne convenoit point que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> ou son vicaire le deust mettre en délibération de conseil, ny résoudre sur icelle suyvant le dispositif de ladicte requeste; considéré mesmes que ceste instance se faisoit collégialement par MM<sup>rs</sup> les bourguemestres, eschevins et conseil de la ville, lesquelz d'eulx-mesmes ou par conseil de droict, que sur ce ilz pouvoient prendre, entendoient mieulx ce qu'estoyt requis en ceste matière, pour plus d'obéissance à Sa Majesté et bénéfice du publique : néantmoins que si en particulier, après debue examination et information de droict, l'on treuvast quelque difficulté formelle et posée de conscience, que de la part de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> leur seroit donné tout soulagement et consolation de conscience, austant qu'ung supérieur ecclésiastique le peult faire et que mon ollice le comporte; luy priant de faire rapport de ceste mienne response à MM<sup>rs</sup> ses maistres, et les assurer de ma bonne volonté. Il me dict que qu'ilz se trouvoient en grande perplexité pour le fait de leurs consciences, à cause de ladicte doute, et qu'ilz eussent bien désiré quelque résolution; mais je luy répliquay que la matière n'y estoit disposée, et qu'il sçavoit bien qu'il ne compétoit point au supérieur ecclésiastique d'interpréter les placartz de Sa Majesté et previlléges des villes, par escript ou appostilles;

<sup>1</sup> Philippe d'Oignies, chevalier, seigneur dudit lieu, de Wastines, de Nevele, grand bailli de la ville et du Franc de Bruges, du 7 mai 1549 au 7 mai 1581, jour de sa mort. Voir sa notice dans Gailliard, *Bruges et le Franc*, t. 1, p. 571, et dans de l'Espinoy, *Antiquités de Flandre*, p. 222.

<sup>2</sup> Elbertus Leoninus, professeur à l'Université de Louvain. Voir t. 1, p. 47, note 1.

et que, le faisant, le juge séculier le casseroit incontinent comme vraye usurpation et abuz de la jurisdiction ecclésiastique, avec repréhension de ceulx qui l'auroyent attempté. Aussi, luy diz-je, que je treuvoye répugnance en ce que ceulx du magistrat se plaignoyent de la forme de l'exécution que leur est commandée par Son Excellence, et que les bourgeois qui se sont opposez contre la calenge que l'Amant fit le dernier du mois passé contre eulx, ilz posent clèrement qu'il ny ha point de consentement sur le x<sup>me</sup>, et que jusques à ce qu'ilz auroyent mieulx fondé leur double en droict, je ne pouvoye résouldre sur ce que concerne leur conscience. Et avec cela l'ay-je renvoyé assez content, disant que j'avoie grande raison; et j'ay voulu que vostredict official, avec son assesseur et vostre secrétaire, soyent esté présentz, pour tesmoigner ce que j'ay dict verbalement, l'ayant pour ma descharge rédigé par escript, et fait signer aux susdicts. Et si ceulx de la ville me renvoyent le faict posé en droict, j'ay occasion de me remectre à la décision du mesme droict, sans leur debvoir donner aultre response; ce que je ne vouldroye faire par escript sans le sceu de Son Excellence. Et ayant Mr de St-Bavon entendu ce que j'en ay faict, il l'ha grandement loué; et certes je pense estre mieulx sorty par ce boult hors de ce labyrinthe, que si je y eusse suyvy aucungs poinctz, que Viglius (que ha ses opinions) m'avoit mis en avant. Et j'ay occasion de louer Dieu d'en estre si bien eschappé, me desmeslant de bonne heure de l'opposition des personages susdicts; et je pense que ceste response sera cause que ceulx de la ville ne me consulteront plus sur ceste matière. Toutesfois, ce que dessus, avec l'office des saintz jours, m'ha faict perdre l'occasion que je n'ay peu respondre aux dernières lettres que me sont venues de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, escriptes de main de secrétaire, ainsi que j'avoie proposé de faire; à quoy que j'espère de recouvrer, s'il plaît à Dieu, ces festes.

P. S. J'envoye à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> le dernier placart sur le xx<sup>e</sup> <sup>1</sup>, duquel plusieurs se plaignent que l'on l'ha eslargy et extendu, non seullement au dehors du consentement, mais aussi par dessus la demande qu'en ha faict Son Excellence.

<sup>1</sup> Le placard, dont parle Morillon, est celui du 8 mars 1572 (n. st.), par lequel le Roi détermine la forme selon laquelle le droit du 20<sup>e</sup> denier doit être perçu à l'avenir. L'original de cette ordonnance est conservé aux Archives du Royaume.

## LVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 58.)

. . . . ., le 5 avril 1572

Le Sr de Lumel <sup>1</sup> at prins La Briele et branscatté le pays de l'isle, et saisi beaucoup de gens et de biens, aiant plustost exécuté son exploit que n'at secu l'emprinse. Il at xxviii batteaux, iii<sup>e</sup> Gascons et aultant de Walons cassez icy et mal paieiz; le surplus sont des banniz et pillartz, environ iii<sup>e</sup>; ilz tiegnent close l'embouchure du canal de la Maese, et auront faiet belle paour à ceulx de La Haie en Hollande, Gravesande, Delft, Rotterdam et aultres villes peu fortes au devant desquelles gist ladicte isle.

S'ils n'ont aultre suite tout yrat bien, et l'on leur polrat faire teste, y estant désià allé les Espaignolz qu'estoient à Utrecht. Le plus que l'on doibt craindre est le pays de Walchre et ville de Vlissinghe, où le fort encommenché n'est encores en deffense; et l'on liève huict enseignes de Walons, que serat, comme dit Barlaimont <sup>2</sup>, une grande despense. Je croy bien que c'est pour les mectre au long de la marine et en Zélande, où ilz peulvent mieulx endurer le mauvais air que les Espaignolz, eulx enyvranz deux fois par jour.

Je ne craindz sinon que les susditz pirates ont intelligence au Waterlant <sup>3</sup>, qu'est plain d'anabaptistes comme est Frise, et les sectes et malcon-

<sup>1</sup> Guillaume de la Marck, seigneur de Lummen ou Lumey, vice-amiral des gueux de mer. Voir sa vie dans Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. Il prit la ville de Briel, sise dans l'île de Voorne, le 1<sup>er</sup> avril 1572. Voir sur cette prise P. Bor, *l. c.*, liv. VI, fol. 465; Piot, *Vlaamsche kronijk*, p. 580; Hoynek van Papendrecht, t. I, part. II, p. 685; Hooft, *l. c.*, liv. VI, p. 228; Van Alkemade, *Beschrijving van Briel*, p. 125; *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 245, etc.

<sup>2</sup> Charles de Berlaymont. Voir t. I, p. 19, note 4.

<sup>3</sup> Le Waterland, une des trois grandes divisions du quartier du nord de la province de la Hollande septentrionale, tenant à la West-Frise, à la Zuiderzee, à l'Y et au Kennemerland. Voir Vander Aa, *Aardrijkskundig woordenboek der Nederlanden*, t. XII, p. 148.

tentement que leur donne et à ceulx d'Overysse et de Geldres la façon de laquelle l'on traicte ceulx d'Utrecht, leur polroit faire tourner ung jour leur robe à nostre grande désolation et ruine.

Cependant lesdicts gallandz troussent tout ce qu'ilz peulvent, aiantz pillé ung batteau de Portugal plein de succe, où ilz ont trouvé 50 mille escuz dedans, ad ce que m'a dit Berlaimont, et leur branschat leur en vaudrat bien aultant, et ilz s'accomoderont de noz batteaux à leur plaisir. S'ilz fichoient pied à ces isles ou en Zélande, ce serat pour nous empescher entièrement la navigation.

L'on tient que la Royné d'Angleterre at beaucoup de batteaux de guerre prestz et force gens. Aucuns dient qu'elle se double des François qu'ilz veuillent entreprendre sur Escoce, quelque beau semblant que l'on luy faict, et que le mareschal de Memorency y doibve aller. Aultres dient que les François s'entendent avec elle pour nous faire une trousse, et qu'elle at soubstenu Lumel en son roiaulme; ce qu'est vray. Touttefois combien qu'elle hayit mortellement nostre Duc, si ne puis-je croire pourtant qu'elle voudroit aider à nostre perdté; car elle est fine assés pour cognoistre que après l'on en voudroit à elle.

Si Lumel continuoit ses emprises et fut secondé par aultres, il relèveroit le duc d'Albe du travail de persser les dicques, qu'il dit qu'il feroit plus tost luy-mesme, que de souffrir la désobéissance de ce peuple contre son prince. Touttefois ilz ne doibvent estre tenuz pour telz, puisqu'ilz ouffrent aultres moiens non moins profitables que le dixiesme, si l'on le vouloit entendre; mais le Duc est plus opiniâtre que oncques, comme est aussi Anvers avec Bruxelles.

L'on ne s'adresse plus à Mr de Champagney <sup>1</sup>, mais au magistrat, que at rescript qu'il ne luy est possible, et Quarré <sup>2</sup> prie que l'on le rappelle, à cause que l'on commence à crier après luy par les rues. Et encores qu'il soit vaillant, touttefois il crainet sa peau. Ceulx d'ici se lesseront exécuter, et personne n'achètera rien des manans. Barlaimont at opinion que les villes s'entendent; et je le croy. Aussi sans cela le duc d'Albe heut piéça faict pendre aucuns du magistrat, et plusieurs des bourgeois; mais il fera mieulx

<sup>1</sup> Frédéric Perrenot, Sr de Campagney. Voir t. I, p. 28, note 2.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 140, au sujet de la mission du conseiller Quarré.

de non le faire. Il n'at ny argent ny crédit, et ne veoidz moi en comme il le recouvre. Le temps polroit venir qu'il auroit bien à faire pour assambler ceulx à qui il a défendu d'eulx trouver ensamble. Il parle de suspendre toutes rentes, mesmes celles que sont assignées sur les Estatz. J'entendz que aux finances, Albornos <sup>1</sup> mict en avant que l'on print la vasselle. Il seroit mieulx que l'on print ce qu'est en ses coffres, que sont fort bien furnis. Ce seroit, selon que dit Francisco Ibarra <sup>2</sup>, que le duc d'Albe et le Roy entendent que en général et particulier tous les biens de par deçà lui appertiegnent come confisqués.

M<sup>r</sup> de Noircarmes fut icy mandé, et vint le mardi soir sur le tard, et s'en alla jeudi devant le jour. Il at dit à Barlaimont qu'il at parlé à ung que vient freschement de Larredo <sup>3</sup>, qui dit qu'il n'y avoit encores rien de près, trop bien que le Roy y tient le duc de Medina jusques ores. Ces simulations n'aydent rien aux affaires, que le duc d'Albe at heu moins à ceur, se véant tenu suspendu.

L'on dit que les Portuguez se retirent à Rhoan à cause du x<sup>me</sup>, aiantz miz à louage leur maison de la factorie en Anvers, où les maisons seront tantost aussi bon marchiet comme à Louvain. Plusieurs Italiens se retirent à Coloigne, et les Oistlandois attendent la résolution que l'on leur donnerat.

<sup>1</sup> Juan de Albornoz, secrétaire du duc d'Albe.

<sup>2</sup> Francisco d'Ybarra. Voir plus haut, p. 00.

<sup>3</sup> Larredo, port espagnol, où le duc de Medina Celi devait s'embarquer pour se rendre aux Pays-Bas.

## LVII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 60 à 65)

Bruxelles, le 15 avril 1572.

Monseigneur. Le sieur de Lumbré<sup>1</sup>, frère du sieur de Everdes<sup>2</sup> que l'on pensoit estre le sieur de Lummel qu'est de la maison de la Marche<sup>3</sup>, continue de fortifier la ville de la Briele, qu'est un principal port d'Hollande, comme est Vlissinghe de Zélande; et il traicte les bourgeois du lieu fort bénignement, sans avoir touché à leurs biens ny personnes. Trop bien at-il spolié un beau monastère de réguliers hors de la ville, où sont estez brisé les imaiges; mais les bledz at-il faict répartir aux povres, et permiz aux religieulx d'eulx retirer, et le mesme aux seurs de Sainte-Claire de la ville, sans que l'on leur ayt faict aucune violence ou tort, quant à leurs personnes...

Aiant Mons<sup>r</sup> de Boussut<sup>4</sup> cuidé faire amas et tirer gens hors de Delft et de Rotterdam, il at trouvé peu de suyte et moins d'obéissance; et s'estant avec les Espaignolz jecté sur l'isle de Verne<sup>5</sup>, où gist ladicte Briele, il at esté contrainct de se retirer avec ses gens; et luy sont estez bruslez quelques batteaulx derrière luy. Ledict Lumbré s'est aussi saisi de Delft Ha-

<sup>1</sup> Guislain de Fiennes, S<sup>r</sup> de Lumbres, banni par sentence du Conseil des Troubles, le 17 avril 1568, avec confiscation des biens. Il fut un des agents les plus actifs du prince d'Orange. Nommé amiral des gueux de mer, il fut envoyé par le prince vers la cour de France. Voir *Te Water*, t. II, pp. 399, 400; Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. VI, p. 79; Groen van Prinsterer, t. IV, pp. 56, 119 et suiv., 182, 210.

<sup>2</sup> Eustache de Fiennes, S<sup>r</sup> d'Esquerdes, frère de Guislain. Voir t. I, p. 260, note 4, et Vander Aa, *l. c.*, t. VI, p. 78.

<sup>3</sup> Guillaume de la Marck. Voir plus haut, p. 170.

<sup>4</sup> Maximilien de Henin-Liétard, comte de Boussu, chef et capitaine d'une bande d'ordonnance. Voir au sujet de sa retraite devant Briel, Hoynck van Papendrecht, t. I, part. II, p. 147.

<sup>5</sup> L'île de Voorne.

vene, qu'est le havre de Delft, dont l'on le cuida repousser par artillerie; mais il mandit que si l'on ne la faisoit cesser, qu'il mettroit le feug aux busses.

Plusieurs habitantz de Rotterdam et d'autres villes d'Hollande vont pour leur pasetemps veoir avec leurs robes fourrées la fortification que l'on faict audict Briele, où sont receuz et bien paieez tous ceulx qui veulent ouvrer; mesmes ledict Lumbré<sup>1</sup> at récompensé d'argent content les bourgeois qu'avoient leurs maisons trop près des portes ou murailles, lesquelles maisons il at faict abattre ou remplir de terre<sup>2</sup>. Il n'a faulte de vivres, et il y at telle affluence de gens de ces payz mesmes, qu'il est contrainct les faire desloger. J'entendz que de Bourgerhaulte<sup>3</sup>, qu'est ung fauxbourg d'Anvers, sont partiz pour ung coulp plus de 170 hommes que y estoient retirez de Tournay et Valenchiennes, par ce qu'il n'y at plus d'ouvraige. Ilz y sont allé chercher leur adventure; de manière qu'il y at aultant de dangier de nos propres gens que des ennemiz; ad ce quoy la povreté les conduit.

Retournant Mons<sup>r</sup> de Boussut à Rotterdam<sup>4</sup>, ceulx de la ville luy serrarent les portes au visaige, soubz couleur qu'ilz ne vouloient recepvoir les Espaignolz<sup>5</sup>. Il parla si bien qu'ilz consentirent de les lesser passer avec dix au coulp; mais les Espaignolz, doibz qu'ilz furent dedans la porte et suiviz de quelques xx ou xxx, forçarent les gardes et se feirent maistres. L'on dit qu'ilz ont tué bien m<sup>xx</sup> bourgeois et qu'ilz font journèlement justice de plusieurs, qu'il heut mieulx vallu remectre à ung aultre temps; car ce traictement sera cause que toutes aultres villes leur refuseront l'entrée.

Tout le quartier d'Hollande que s'appelle Westfrise, qu'est le Waterland, est passé longtempz plein d'anabaptistes, et quelque advertissement qu'en ayl faict M<sup>r</sup> de Harlem<sup>6</sup> l'on n'y at remédié. Et maintenant ces sectaires ne demandent aultre chose que d'eulx rendre aux Watergeux<sup>7</sup>. La Frise ne

<sup>1</sup> Guislain de Fiennes, S<sup>r</sup> de Lumbres.

<sup>2</sup> Voir sur l'état de Briel les Annexes.

<sup>3</sup> Borgerhout.

<sup>4</sup> C'est-à-dire au moment d'avoir renoncé à la reprise de Briel.

<sup>5</sup> Voir Hoyneck van Papendrecht, t. II, part. II, pp. 147, 148; Piot, *Vlaamsche kronijk*, p. 582.

<sup>6</sup> Godefroid de Miclo, évêque de Harlem de 1571 à 1578.

<sup>7</sup> Watergeux ou gueux de mer.

ferat pas mieulx. Car l'on y at comporté et entretenu ceulx que Robles <sup>1</sup> at deffaict, et durant leur séjour n'y ont jamais heu faulte d'aucune commodité.

Toutte la Zélande est pareillement fort infectée. Depuis la prinse de la Briele, Mr de Wacquene <sup>2</sup> se jecta en Vlessinghe affin d'y faire entrer garnison d'Espaignolz, desquelz les foriers vindrent à minuict, feirent lever les Bourguemestres, et leur demandarent pour <sup>iii</sup><sup>c</sup> Espaignolz <sup>viii</sup><sup>c</sup> maisons. Ilz dirent qu'il n'y avoit que <sup>v</sup><sup>c</sup> en toutte la ville, et comme les foriers, ou pour les composer qu'ilz en sont bons maistres, ou pour user de leur accoustumé, traictarent lesdictz Bourguemestres de paroles injurieuses. Les bourgeois qui s'y trouvaient présentz les chassarent dehors <sup>3</sup>; de sorte qu'ilz heurent bien à faire d'eulx saulver; et incontinent, comme le peuple se meict en pied, ilz furent tous résolutz, quelque chose que leur sceut dire le sieur de Wacquene, de ne lesser entrer les Espaignolz, et chassarent à l'instant le maistre ingénieur et tous ceulx qui ouvroient la citadelle que n'est encores en deffense. Et arrivantz en ceste conjuncture les Espaignolz, ilz furent saluez d'artillerie et contrainctz d'eulx retirer vers Goes, où l'on leur refusa aussi l'entrée; mais l'on leur envoya vivres, que furent destroussez par les paysantz et répartiz d'entre eulx; lesquelz ont aussi rué sur <sup>i</sup>. Wallons auprès de la Vere pour les foulles qu'ilz feirent aux villaiges.

Ceulx de Middelbourch <sup>4</sup> estoient prestz de recepvoir les Espaignolz; mais ceulx de Vlessinghe leur ont mandé que s'ilz les recepvoient, qu'ilz tireront leurs escluses et qu'ilz noieront tout le pays. Et depuis estant venu devant Vlessinghe ung capitaine Espaignol avec sa compagnie, ceulx de la ville luy feirent signal d'abattre voiles, dont il se soucia peu, ou pour non sçavoir ce que ledict signal vouloit dire, ou soubz confidence que ses compaignons estoient désià en la ville, et passa outre pendant terre. Mais le peuple se jecta sur luy et le bleça, et le print prisonnier, nonobstant

<sup>1</sup> Gaspard de Robles, Sr de Billy, qui défit les gueux de mer. Voir plus haut, la lettre du 15 mars 1572, et Hoyneck van Papendrecht, t. I, part. II, p. 332.

<sup>2</sup> Antoine de Bourgogne, Sr de Wacken.

<sup>3</sup> Ces faits sont conformes à ceux racontés par J.-B. Taxis. Voir Hoyneck van Papendrecht, t. II, part. II, p. 148.

<sup>4</sup> Piot, *Vlaamsche kronijk*, pp. 390, 391.

qu'il monstroit lettres du Duc, et feirent aller le batteau arriere, où ilz heussent tout assommé. Ceulx de Middelbourgh, après avoir repoussé les Espaignolz à coup de canon, ont icy envoié à diverses fois deux pensionnaires, que le Duc n'at voulu veoir; mais les at renvoié à Don Fadricque et à Mess<sup>rs</sup> de Berlaymont et Viglius, qui sont estez d'avis qu'il les debvoit ouyr, comme il at faict. Ilz luy ont dit en quelle perplexité ilz se treuvent, s'eslevant partout le peuple contre le magistrat et ce à raison du x<sup>me</sup>. Il respondit que icelluy n'avoit rien de commun avec l'empryse des Geutz marins. Eulx replicquarent que touttefois le peuple le prenoit ainsi et que l'on leur vouloit donner les Espaignolz pour exécuter ledict x<sup>me</sup>.

Aussi les ennemiz, quant ilz ont faict retirer Mons<sup>r</sup> de Boussut avec les Espaignolz de la Briele, se mocquarent d'eulx disantz : *où est vostre dixiesme?* Et il print bien audict sieur et à sa suyte que la marée estoit basse; de sorte que l'ennemi ne le pavoient suyvre avec les grandz batteaulx. Mais luy et les Espaignolz furent contrainctz de passer une partie l'eau à beau pied sans lance, moillez jusques au ventre, pour gagner Beverland, venantz vers Dordrecht, où ledict sieur fut receu, mais non les Espaignolz, auxquels l'on avoit, suivant son commandement, appresté à force barques avec lesquelles ilz vindrent à Rotterdam, comme dit est. où ledit sieur at esté en bien grand dangier de sa vie, luy reprochantz aucuns bourgeois, quant les Espaignolz avoient forcé les portes, qu'il n'at tenu sa parole; et sans ung gentilhomme sien, il y avoit ung qui luy heut donné avec une espée à deux mains sur la teste; et véant ung aultre que l'on avoit empesché celluy là, il s'avancea pour faire ung mauvais tour au Conte, qui subit donna de son espée des colpz d'estoc sur les susditz. Et au mesme instant les Espaignolz déchargèrent sur le peuple et magistrat qu'estoit là pesle-mesle; de sorte que plusieurs des principaulx du magistrat sont estez tuez, et des milleurs bourgeois.

Il faict à croire que cest acte ferat serrer partout les portes au gouverneur et Espaignolz : car le peuple est maistre par toute Hollande et Zélande, sans porter aucun respect au magistrat. Et Dieu doint que le mesme n'adviègne icy; car depuis que les magistratz sont estez commiz à l'exécution du x<sup>me</sup>, leur auctorité est tombée par terre, et ne se relèvera tost. Ce sont les bénéfices que nous viegnent du x<sup>me</sup>.

L'on envoie Van Loo <sup>1</sup> avec x ou xii mille florins pour faire les apprestes de mer. Je crainedz que avant tout soit prest, les ennemiz auront désià plante et ferme pied, n'aintz faict ceste emprinse sans estre assurez de bonne suite. Et l'on diet que à la Rochelle se faict une grande armée, que doibt conduire le conte Lodovic <sup>2</sup>. Et la Royne d'Angleterre arme xviii groz batteaulx, et at désià iii mille harcquebousiers.

L'homme de Mons<sup>r</sup> d'Aremberghe, qu'est venu par France, dit avoir veu en diverses troupes x ou xii<sup>m</sup> adventuriers Gascons et aultres, qui disoient qu'ilz s'alloient embarquer. Et s'il est vray qu'il y at alliance entre ledit Roy de France, ladite Royne, le Palatin et Lantgrave avec le Duc de Saxe <sup>3</sup>; je crainedz que l'on nous donnerat une trousse, et ladite Royne, la première, pour estre tant encharnée sur le Duc d'Albe, qu'elle ne pense à aultre chose que de se vanger devant morir, se trouvant en tel estat par sa maladie caducque, le chancre qu'elle at en une jambe, ung asme et battement de cueur, qu'elle ne doibt attendre que la mort.

Ils sont arrivez à la Vere xxx batteaulx d'Escosse avec cuirs; mais ilz ne veulent descharger, s'ilz ne sont assurez du x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup>, ou plustost yront en France.

Ceux de la Goudde ont surprins le chasteau, duquel est capitaine le beaufilz de Mons<sup>r</sup> Hopperus <sup>4</sup>. Les chartres d'Hollande y reposent.

Mons<sup>r</sup> de Beauvoir <sup>5</sup> at charge de faire quelques compagnies de soldatz Wallons, comme at aussi Mons<sup>r</sup> de Hierges <sup>6</sup>, mais ny l'ung ny l'aultre ne peult recouvrer ung vieulx soldat s'il n'est païé pour le passé. Je ne sçay si c'est ung jeu joué entre eulx, mais ce pendant le pays se treuve sans deffense et en povre estat. Il vad bien que Son Ex<sup>ce</sup> at v<sup>e</sup> mille ducatz que

<sup>1</sup> Albert Van Loo, commis des finances. Voir t. I, p. 90, note 5, et Hoynek van Papendrecht, *Analecta*, t. I, p. 555.

<sup>2</sup> Louis, comte de Nassau, frère du Taciturne. Voir sur ces armements *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 259.

<sup>3</sup> Gaspard de Schomberg fut chargé de négocier cette alliance en Allemagne. Voir De Thou, t. IV, p. 540.

<sup>4</sup> Corneille van der Myl, qui avait épousé Catherine, fille de Joachim Hopperus. Voir *Vita Joachim Hopperi*, dans Hoynek van Papendrecht, t. II, part. II, p. 42, et t. I, part. II, p. 687.

<sup>5</sup> Philippe de Lannoy, S<sup>r</sup> de Beauvoir. Voir t. II, p. 40, note 5.

<sup>6</sup> Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, fils de Charles, mort au siège de Maastricht en 1579. Voir t. I, p. 28, note 4.

Sa Majesté luy at envoieé affin qu'il ayt moien d'exécuter le x<sup>e</sup>, qu'est apparent, quoy qu'elle sçaiche faire, de demorer pendu au clou, et que ledict argent se despendrat en aultre usaige dont l'on ne s'est doubté. Aulcuns escripvent d'Espagne que l'on s'y resjouyt grandement des grandes rentes que accroissent icy à Sa Majesté par ledict x<sup>e</sup>. Dieu doint qu'il ne couste fort chier et que l'on ne compte sans l'hoste.

V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> se peult souvenir de ce que je luy ay escript passez aulcuns mois, et que ce x<sup>e</sup> ne se pouvoit practiquer sans la ruyne du pays et de la négociation, mesmement pour ce que l'estrangier prendroit langue aillieurs sans se vouloir soubmettre à une si grande charge, et ce que se desriverat une fois retournera tard, combien que l'on se fie par trop sur la commode assiette du pays.

Ceux du magistrat de Brucelles, sont itérativement venuz vers moy avec une seconde requeste, qu'est aussi captieuse comme la première. Ils voudroient que je consultasse la matière; cela est à eulx de faire. Aussi me dient-ilz de n'avoir consentu sinon avec condition expresse que les aultres villes et membres consentissent; mais que le Duc leur at deffendu de me dire qu'ilz n'ont consenti : *Istud est facti*, duquel je ne me doibz empescher. A eulx deux soit le débat. Ils dient que les députez que sont allez en Espagne ont porté avec eulx certaine promesse, signée de sa main, que s'il trouvoit en après que le x<sup>e</sup> denier fust par trop préjudiciable au publicq, ou qu'il portist détrimet à la négociation, qu'il s'en deporteroit. Et se complaignent ouvertement qu'il ne leur at tenu ses promesses pour LX<sup>m</sup> florins que eulx levarent soubz leur signature et obligation, leur promectant Son Ex<sup>co</sup> indempnité; ce que ne leur at esté tenu, et at faillu qu'ilz les aient païé. Ilz dient que Mons<sup>r</sup> de Barlaymont les at requiz de par Son Ex<sup>co</sup> de signer de rechief pour aultre somme; mais qu'ilz ont répondu tout plat qu'ilz n'en feront rien. Velà ce que c'est que de perdre une fois crédit; et si la commune sçait jamais qu'ilz ont païé lesdictz LX<sup>m</sup> florins, je ne sçay comme ledit magistrat en sçaurat respondre, avec ce qu'il at piéça perdu crédit et auctorité à cause de l'exécution du x<sup>e</sup> denier, que les at rendu odieulx ainsi que aux aultres villes.

<sup>1</sup> Ce magistrat prétendait que l'exécution du x<sup>e</sup>, dont le duc d'Albe l'avait chargé, était contraire à son serment. Il posait ce point à Morillon comme cas de conscience, et le pria de le résoudre en sa qualité de vicaire général de l'archevêque de Malines, diocésain. Voir sa lettre au cardinal de Granvelle du 4 avril. (*Correspondance de Granvelle*, t. ix, 153, sqq.)

Ilz m'ont dict qu'ilz passeront oultre à l'exécution, si Son Ex<sup>co</sup> les veuille absouldre de leur serment, et qu'ilz ne le peulvent faire aultrement, et que l'exécution se polroit comectre à ceulx du Conseil des troubles ou aux secrétaires et huissiers de Brabant, qui l'ont faict en la bonne sepmaine à Tillemont, Arschot et Walon-Brabant. Et les exécuteurs du Conseil de Flandres le font par le plat pays, et prennent leurs journées à xxxu solz par jour sur le povre homme et souvent sur tel que ne doibt pour le x<sup>e</sup> que six patartz; et aux villes ne s'est encores rien exploité. Je doute qu'elles s'entendent avec celles de Brabant et d'autres pays, qu'est une bien mauvaïse et dangereuse chose si ainsi est. Ce temps est peu propre pour tenir le concille diocésain. Dieu le nous veuille par sa grâce continuer en ung mil-leur, luy suppliant, M<sup>r</sup>, etc.

---

LVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 64 à 68.)

---

....., le 15 avril 1572.

Monseigneur. Pour tout ce que passe ne délesse le Duc sa prétention du x<sup>e</sup> avec furie, sans avoir respecté le bon vendredi <sup>1</sup>, auquel il envoya ung mandement à Mons<sup>r</sup> de Champagny, affin qu'il heust incontinent le mesme jour à le publier. Mondit S<sup>r</sup> respondit qu'il volloit en celluy temps aussi bien penser à sa conscience, comme vouloit le Duc à la sienne, et qu'il le remectroit jusques après les bons jours <sup>2</sup>.

L'on at aussi prins de mauvaïse part les lettres que aulcuns curez de Louvain avoient escript en la bonne sepmaine, suppliantz que l'exécution

<sup>1</sup> Le bon vendredi, ou vendredi de la semaine qui précède les Pâques.

<sup>2</sup> Les jours de la semaine sainte, celle qui précède les Pâques.

du x<sup>e</sup> fut remise jusques apres les festes, affin de non troubler ung monde de gens, lors qu'ilz devoient penser à leur salut. Les lettres furent mises ès mains de l'advocat fiscal. L'on ne sçait si c'est pour sindicquer <sup>1</sup> lesdictz curez.

Ad ce que j'entendz l'on se contente peu de Mons<sup>r</sup> de Champagney, et dit-on qu'il est déjà devenu flammeng; mais ce n'est pas pour cela scullement; l'on enraige de ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> escript si librement au Roy sur le x<sup>e</sup> en ce qu'il sera trouvé d'avoir dit vérité et mieulx entendu, estant si loing comme il est, que ceulx que sont sur le lieu qui par leur outrecuidance et téméraireté perdent le pays, qu'est peu sans l'isle de Zélande.

Il y at nouvelle que les villes de Walchre ont faict serment au Roy et au Prince d'Orenge, comme leur ancien gouverneur, saulve la ville de Zélande <sup>2</sup>, que ceulx de Vlissinghe menassent de faire noier, s'ilz ne font comme les aultres. Je ne sçay quelle en sera l'issue. L'on at perdu la ville de Edam où se faisoient les bons fromaiges d'Hollande; mais en lieu de cela l'on at recouvert Delfthaven <sup>3</sup> par une camisade que ont faict les Espaignolz que sont à Rotterdam, qui ont trouvé le lieu, mal pourveu de xxx ou xl garçons mal en ordre qu'ilz ont tué; et l'on magnifie icy la chose de telle sorte, que l'on despesche une staffette au Roy pour l'advertir de la grande victoire, qu'ilz y sont demorez viii ou ix hommes et prins xxiiii pièces d'artillerie, que sont quelques meschantes petites chambres dont l'on se sert aux batteaulx qu'ilz avoient miz sur les fossez pour montre. Le filz <sup>4</sup>, quant il se treuve aux finances, pour monstrez qu'il est vaillant, parle des affaires de Zélande et Hollande en riant, et comme si ce ne fut rien. Il le verrat ci-après. Cependant nous rentrons icy en une nouvelle chierté de beure et fromaiges et de bestial que ne sçaurat venir de là comme du passé.

<sup>1</sup> *Sindicquer*, mettre à l'amende.

<sup>2</sup> La ville de Middelbourg, qui tenait le parti espagnol. Piot, *Vlaamsche kronijk*, pp. 589, 590, et *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 248; *Correspondance du Taciturne*, t. III, p. 47.

<sup>3</sup> Voici ce que le duc d'Albe écrivit au Sr de Boussu, le 15 avril 1572, au sujet de la prise de Delfshaven : « Je ne puis, en responce à vostre lettre du jour d'hier, laisser de vous louer et sçavoir bon gré de la bonne fahon que s'est exécutée à Delfthaven, ne pouvant sinon espérer telles où vous vous employez, mais aussy pour l'estime que sçavons fait le Roy et faisons nous aultres de vous. »

<sup>4</sup> Don Fadrique, fils du duc d'Albe.

Le Duc at escript à Mons<sup>r</sup> de Wacquene, qu'est maintenant à Middelbourg, quelques lettres, et envoie une pour le magistrat de Vlissinghe; mais il ne sceust trouver homme que la voulut porter, et fut contrainct d'y envoyer le mesme messaiger qu'estoit allé d'icy, auquel les gardes des portes de Vlissinghe donnarent entrée, et présentat lesdites lettres au Magistrat que les fait lire à haulte voix, qu'estoit affin qu'ilz heussent à recevoir Mons<sup>r</sup> de Beauvoir avec m<sup>e</sup> wallons; et quant le peuple l'ouyt, il dict : « Comment nous ose encores le Duc d'Albe escrire? Qu'il viègne luy-mesmes! S'il fust icy, nous le mangerions vif. C'est par luy et ses tyrannies que nous avons faict ce que nous avons faict. » Si mal est partout embouché la commune.

Le Prince d'Oranges <sup>1</sup> ne dormirat. Quelc'ung m'at dit que si Sa Majesté le vouloit lesser joyr de son bien, qu'il prendroit à sa charge de tenir la mer franche et necte, et qu'il ne viendroit jamais en ce pays. Il y at revenu une femme qui at esté nourrice à sa fille, laquelle n'y at voulu demorer à cause des sectes, pour ce que elle est fort catholicque. Elle dit que ledit Prince, en ses plus grandes maladies, n'at voulu estre gardé d'aulture que d'elle, et qu'il n'at voulu donner accez aux prédicantz que le venoient visiter, et qu'il se socioit peu des consolations et admonitions que luy faisoit sa mère, qu'est hugonote jusques au bout.

J'entendz que chacune fois que l'agent de France <sup>2</sup> se trouve vers le Duc, il ne parte de luy sans faire protest que son maistre sera contrainct de rompre, s'il ne hoste le x<sup>e</sup>, qu'il dit estre contre le dernier traicté de paix, et aussi n'est que l'on lasche les confiscations que l'on prétend sur les biens que aucuns vassaulx dudit Roy ont pardeçà; et que ledit Duc auroit respondu, qu'il ne pense poinct que le Roy voulsist faire guerre à ung si puissant Prince comme est le Roy d'Espagne, que luy at gardé sa corone; et que ledit agent répliqua que le Duc envoiat vers le Roy son maistre

<sup>1</sup> Dans une lettre adressée, le 25 avril 1572, par le Taciturne à Wesembeek, il exprime le regret de ne pas avoir été consulté au sujet de l'entreprise de Lummay, mais il faut, dit-il, soutenir ce seigneur. Voir baron Kervyn de Lettenhove, *Documents inédits*, 1<sup>re</sup> partie, p. 163. Néanmoins le prince approuva le projet de Wesembeek de publier un manifeste en son nom. Voir *ibid.*, pp. 164, 166, et P. Bor, *loc. cit.*, liv. 6, fol. 267. Il excita ceux de Gouda, de Middelbourg et d'Enkhuizen à se soulever contre les Espagnols. Voir *Correspondance du Taciturne*, t. III, pp. 40 et suiv.

<sup>2</sup> Le Sr de Mondouct. Voir Gachard, *Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, pp. 510 et suiv.

pour entendre si ce qu'il avoit dit n'estoit selon l'intention dudit Roy son maistre, que peult-estre aurat envie de se servir de ceste occasion. Et Mons<sup>r</sup> de Berlaymont dit qu'il n'y at pas une pièce d'artillerie en ordre, ny ung tonneau de poudre, ny une ville bien remparée sur la frontière. Il est quelque bruict que le mariaige de la seur du Roy avec le prince de Navarre alloit avant, et qu'il se feroit à la Fère, que seroit nous approcher d'aautant avec bonne compaignie. Mais l'on dit qu'elle n'en veult point. Et certes si l'on nous assailloit de ce costel là, nous serions mal, n'ayantz gens, ny argent, ny crédit.

Largillat <sup>1</sup> dit que ses gens ont belle peur, quelque bonne mine qu'ilz tiègnent, et que le Duc at esté sur le point pour escrire au Roy qu'il heut de venir luy-mesmes, pour ce qu'il ne sçavoit plus tordre cheville; mais que l'on est changé d'opinion.

Ilz sont venues nouvelles que les bourgeois d'Edam ont jecté les Watergeux dehors.

Le Roy de Suède pour ses tyrannies est constitué prisonnier <sup>2</sup>, et le duc Erick est détenu par son cousin le duc Jules de Brunswick.

L'on at descouvert une grande flotte venant d'Espagne, qu'est dedans terre; mais le vent luy est contraire.

Aulcuns dient qu'il vient secours à ceulx que sont à la Briele de vint hommes que viègnent par mer.

<sup>1</sup> Charles de Largilla, gouverneur de Landrecies, mort le 5 février 1576. Voir sa notice, t. I, p. 49, note 5.

<sup>2</sup> Eric XIV, roi de Suède. Comme on avait découvert que ce monarque, déjà détrôné en 1568, entretenait une correspondance coupable avec le Czar de Moscovie, son successeur Jean III ordonna sa translation au château d'Abo, et successivement à Grypsholm et à Oerby, où il fut gardé étroitement jusqu'à sa mort hâtée par le poison, au mois de février 1578.

## LIX.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 79 à 81.)

....., le 21 avril 1572.

Il est certain que l'indiscrétion de laquelle at usé le Président Viglius, doubtant si ce que le Duc faisoit à l'endroit du x<sup>e</sup> procédoit de la mente de Sa Majesté, nous affole : car de la procède que ledit Duc at prins occasion d'asseurer que si le Roy luy en escripvoit et faisoit escrire à aultres, que ce seroit pour effacer ladite doute, et pour faire accommoder ceulx qu'avoient esté contre. Et n'est pas mauvais que M<sup>r</sup> de Champaigney, en ung mesme article de sa lettre, tesmoigne la grande déconsolation qu'il entend estre en ce pays à raison de ce que dessus, et que touttefois il a miz en avant que si le Roy le veult essayer, qu'il doibt faire entendre aux bons que c'est son désir : cela n'est pas pour remédier au mal <sup>1</sup>. Cest essay cousterat chier, comme il faict à la fille, qui essaient, perdt son pucellaige.

Je puis dire avec vérité que le bruiet seul du x<sup>e</sup> at faict désià tant de perdtte à Sa Majesté et tellement ruiné le pays, que nous en serons mal si l'on n'y pourveoit tost, dont je veoidz peu d'apparence. Et désià véons-nous ung mal extremes de la révolte de Zélande, estantz en dangier de perdre Vlissinghe sans remède <sup>2</sup>, veoire toute l'isle de Walchre, que

<sup>1</sup> Voir au sujet de la mauvaise situation du pays la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 215 et suiv.

<sup>2</sup> Voir la lettre du S<sup>r</sup> de Mondoucet au roi de France sur ces événements dans Gachard, *Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, p. 515, et la lettre de Boussu du 14 avril 1572 dans la *Correspondance de Hollande*, t. XVI, fol. 196 et suiv. Voici ce qu'on y lit : « Nonobstant que ceulx de la commune et ville de Flessinghes ayent jusques à présent tousiours crié vouloir demourer loyaulx serviteurs à S. M., samble assez leur intention n'estre telle, ayans hier faict sortir les soldatz wallons de la compagnie de M<sup>r</sup> de la Viesville y estans en garnison, les envoyans sans leurs armes, fors leurs espées, vers le Sas, nonobstant toutes admonitions tant par lettres que leur en ay faicte au contraire, que aussy verbale par le seigneur de Beauvoir de passant par là, les ayans le jour précédent au mesme effect une fois faict embarquer; mais, aux intercessions de ceulx de la loy, retournèrent pour celle fois de rechief en leurs logistz. »

emporte plus que l'on ne pense, et tirerat avec soy la perte d'Hollande, Frise et aultres pays, si l'on n'y pourveoit mieulx que l'on n'at faict jusques ores. Car. pour advertir à la verité l'estat où se treuve ladite ville de Vlissinghe, il est tel que le peuple s'est levé et est le maistre du magistrat, aiant contrainct quatres principaulx bourgeois, que ad ce que l'on dict ne sont pas des pires, d'estre leurs capitaines, et tiègnent la ville serrée de sorte que ame vivante ne peult entrer si elle n'est fustée<sup>1</sup>, fouillée, irritée et les lettres hostées s'ilz en ont aucunes. Ilz ont commencé à desmolir la forteresse. Ilz ont miz l'artillerie sur les fossez, ont prins par force celle qu'estoit aux batteaulx venus dernièrement de Séville et leur ont hosté tout ce qu'ilz avoient de pouldre. La cervoise et vivres leur viègnent d'Angleterre. Et ce qu'est le piz, ilz cognoissent leur meffaict, et qu'ilz ont tous mérité de pendre; mais ilz dient qu'ilz se garderont bien de tomber ès mains du Duc, bien saichantz que quoy qu'il leur promectra, qu'il n'en tiendrat rien; qu'est cause que les seigneurs ne s'en osent mesler, car il y auroit espoir que s'ilz s'en mesloient et que l'on les assuret de pardon, qu'il y auroit moien de saulver la ville et la tirer de leurs mains; mais les seigneurs ne s'en osent mesler, bien saichant que de ce que l'on leur ferat promectre rien ne sera tenu. Velà ce que c'est d'une fois perdre crédit.

Lesdictz de Vlissinghe ont faict une justification que Mons<sup>r</sup> le Président at veu, en laquelle ilz se complainent du mauvais traictement que leur ont faict les soldatz Espaignols, et de celluy que le Duc at faict, nonobstant toutes remonstrances, et le traictant par ledict escript de tirant, et disent ce qu'ilz peulvent du x<sup>e</sup>. Leur résolution est qu'ilz ne prendront garnison espaignole ny walonne, se disantz fortz assez pour garder leur ville pour le Roy, assureantz qu'ilz ne veuillent changer de maistre; mais sur ce ne fault-il se fier, car le désespoir leur fera perdre la honte quant ilz verront leur appoinct, et je craindz qu'ilz se rendront au premier que les voudrat assurer et garder des mains de Son Excellence.

Cependant ilz menassent les villes de Middelbourg et de la Vere, que s'ilz receoivent garnison, il les noieront, tirantz les escluses, qu'ilz ont prestes à ung ou deux piedz près, pour faire entrer la mer et perdre l'isle. Aussi tiegnent-ilz prestz leurs batteaulx pour en ung besoing y saulver

<sup>1</sup> *Fustée*, fouillée, visitée.

leurs corps, femmes, enfantz et meubles, eulx transportantz en Oistlande ou Angleterre. Ainsi nous sumes avec eulx comme l'on est avec ung singe, qui at derobé ung enfant, et s'est jecté sur ung toit, estant la perplexité grande comme, sans perdre l'enfant, l'on le luy tirerat hors des bras. Et toutesfois l'on estime peu ledict dangier; et dit-on que y allant avec artillerie, ilz ne polront tenir; mais l'on considère peu le mal qu'ilz polront faire, si l'on y vad de ceste sorte. C'est ung mauvais peuple, comme tous insulaires. Ceulx de la Vere ne sont gueres milleurs. Ceulx de Middelbouch se démontrent traictables; mais ilz craignent les menasses de ceulx de Vlissinghe et le mal qu'ilz polroient recepvoir d'eulx : *undique angustiae*.

Mons<sup>r</sup> de Beauvoir <sup>1</sup> at esté à Vlissinghe et communicqué avec eulx sans fruit; car il n'est possible de les persuader à recepvoir Walons. Mais il n'y at rien qu'ilz auroient fait serment au Prince d'Orenge, mais bien dient-ilz d'estre priez d'une Dame qui leur feroit bon parti; mais qu'ilz veuillent demeurer léaulx au Roy; en ce qu'il n'y at que fier puis qu'ilz sont désespérez. J'entendz que le lieu est de difficile accès; du moings est-ce le plus important de toute la Zélande et pour la navigation de par-deçà, que sera perdue pour nous, si ledict Vlissinghe et isle se perdent. Les gens de bien y doibvent estre en grande peine.

Ce sont les fruitz du x<sup>m</sup>e qui at désià fait plus de dommaige que ceulx qui s'en meslent et avancent ne sçauroient réparer, et vesquissent-ilz encores cinquante ans. Je ne vouldroie aultre sinon que le Roy fust adverty de la vérité de ce que passe. Mais je craindz que tout luy est desguisé, puisque Hopperus y procède si floschement, duquel Mons<sup>r</sup> de Berlaymont at bien mauvaie opinion, et qu'il n'informe le maistre ainsi qu'il convient. Je diray que aussi ne font MM<sup>rs</sup> de Berlaymont et de Noircarmes, ny le Président Viglius, et je l'ay dit à Mons<sup>r</sup> de Berlaymont, que se confiant le Roy tant de luy, il debvroit escrire. Il s'excuse qu'il n'ose, craindant que tout seroit envoyé au Duc d'Albe; ce que polroit bien estre.

Le Président at mauvaie opinion d'Hopperus qui, pour le persuader de

<sup>1</sup> Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir, capitaine d'une compagnie de gens à pied. Voir sa notice, t. II, p. 40, note 5. Conf. aussi en ce qui concerne le refus de ceux de Flessingue, Hoynek van Papendrecht, t. II, part. II, p. 149, et la *Vlaamsche kronijk*, p. 585. — Voir la relation de ce seigneur sur sa mission à Flessingue dans la lettre du 14 avril 1572, à l'Appendice.

faire office, dit par ses lettres que le Roy est ung saint et prudent Prince, et qu'il luy samble que le x<sup>me</sup> se peult donner sans grief et difficulté; et Viglius <sup>1</sup> dit avoir respondu qu'estant tel, il doibt devant toute euvre considérer ce que convient sans perdre le pays, lequel ne veult estre perdu encores qu'on le vouldist perdre. S'il at ainsi escript, je m'en remectz au papier, mais je tiens que luy et son patriote se soucient plus du particulier que d'autre chose, comme font plusieurs autres auxquels noz prédicantz de la caresme passée ont donné des grandes attaches, disantz que tant que particulier proffit règnera en court, le général ne serat jamais respecté.

L'indiscrétion des prescheurs d'Hollande et Zélande at grandement animé le peuple contre le x<sup>me</sup>. Celluy d'Anvers et de ceste ville répugne plus que oncques, et sont résoluz d'actendre tout ce que leur en polra advenir, et de vendre ce que leur reste et puis chercher autre demeure.

L'on ne sçauroit croire combien la désolation est grande. Ilz dient que l'on se doibt contenter de la laine et du laict, sans toucher à la peau et chair; et n'est à croire quel monde se retire d'Artois et Haynnault à Cambrai et Chasteau en Cambresiz, que se font bonnes à nostre donmaige, et Liège aussi.

Touttesfois ceulx d'Artois refusent de donner le x<sup>me</sup>, et encores plus ceulx de Haynnault; mesmes quoyque le Duc ayt escript à ceulx de Montz, ilz n'ont jusques ores voulu comectre collecteurs, qu'est bien loing de lever le x<sup>me</sup>.

Le magistrat de ceste ville se treuve en grande peine; car l'on crainct que à la fin le Duc en enoiera aucuns à Vilvorde <sup>2</sup> et qu'il leur ferat quelque mauvais tour; ce que s'il se faict ou que l'on touche à quelc'un, nous aurons icy eslevée du peuple qui ne ferat différence de personnes, mais tueront et pilleront tous également. Dieu nous en garde; mais je veoidz Son Ex<sup>co</sup> plus aspre, depuis que nous fusmes en ces mauvais termes, que oncques paravant. Et si n'est toutesfois la garnison de ceste ville si furnie comme du passé; car l'on en at tiré fil à fil un soldatz pour envoyer en

<sup>1</sup> Viglius entendait probablement parler de la lettre qu'il adressa le 20 mars 1572 à Hopperus, (voir Hoynek van Papendrecht, *loc. cit.*, t. I, part. II, p. 672); mais elle n'est pas aussi explicite que le sont les termes dont Morillon se sert.

<sup>2</sup> Vilvorde, où le château servait en quelque sorte de prison d'État.

Hollande, où sont allés tous ceulx de la garnison d'Utrecht, plusieurs de Bois-le-Duc et de Werdt, pour faire teste aux Gueux, que courent jusques au Vieux-Bois, et les faulbourgs de Breda. L'on ne peult naviger de Dordrecht ny d'Hollande à Anvers, et ceulx dudit Dordrecht <sup>1</sup> refusent passaige aux Espaignolz, comme font les aultres villes que ont puissance pour résister; eulx mirantz à ceulx de Rotterdam que sont merueilleusement foullez par les soldatz <sup>2</sup>, auxquelz il fault qu'ilz furnissent mouton, veaux et poulletz que n'y sont recouvrables, comme ilz ne sont icy, estant la chierté si grande que une paire de poulletz couste seize patartz, le lot de vin XIII et XIII, veoire XV solz, dont chascun murmure, demandantz quant viendra le temps que Son Ex<sup>co</sup> fera florir le pays comme elle at si souvent dit, et qu'il luy seroit père. Ilz dient que les moiens de la ruyne leur est mise devant les yeulx, mais non ceulx pour le conserver et restaurer, et que cependant nous offensons tous les voisins, que crient aussi biencontre le x<sup>me</sup> que ceulx du pays.

Le Duc vad souvent promener, comme il at faict ces festes, et feit encores hier. Je m'esbahiz que Son Excellence et ceulx que l'accompaignent ne s'apperceivent du peu de respect que luy tient le peuple. Il at passé par le marchiet qu'il n'y avoit homme qui mectoit la main au bonnet, plusieurs, et mesmes les femmes ad ce que j'entendz, font de maulvaises imprécations, et dient que ne fut qu'il mange chascung jour pour neuf florins d'or, que pieçà il fut en l'aultre monde. Quant le peuple s'oblie si avant, et ose ainsi parler contre les gouverneurs et supérieurs, l'on peult veoir quelle heure il est. Les ceurs sont irritez, aussi bien des bons que des aultres; je sçay ce que j'en oye tous les jours, et vouldroie que Son Excellence fut adverti à la verité du grand malcontentement qu'est universel partout. Peu de magistratz sont satisfaitz. Les deux bourgmestres d'Utrecht, que avoient tant bien servi au temps des troubles, sont estez mal traictez et tenus prisonniers, comme sont estez aussi aulcuns principaulx de Deventer, pour ce qu'ilz avoient envoieé leurs niepces ailleurs, afin que les Espaignolz ne leur feissent l'amour; et aulcuns du magistrat de ceste ville

<sup>1</sup> Voir Hoynek van Papendrecht, t. I, part. II, p. 147; P. Bor, liv. VI, fol. 267.

<sup>2</sup> Voir, en ce qui concerne Rotterdam, *ibid.*, la *Vlaamsche kronijk*, p. 582, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 243, et *Relacion de lo sucedido en los Estados Bajos, desde principio de abril hasta último de mayo de 1572*, dans le t. LXXV, p. 42, des *Documentos inéditos par a la historia de España*.

osent dire, sans mesure, que le temps polrat venir que l'on aurat à faire de ceulx que l'on at appelé *villacos*<sup>1</sup>. Et n'est à croire comme chascun prend mal que le Duc auroit dit (ce que je ne sçay s'il est vray) qu'il fera venir tant de gens de guerre de tous costelz, que l'on sera bien aise de donner le x<sup>e</sup>. Je le tiens trop saige prince pour l'avoir dit : car la despense emporterait le prouffit. et il ne polroit tousiours tenir les gens de guerre; et les cassant, ce seroit à recommencer.

J'entendz que au quartier de Namur l'on n'at sceu faire que deux enseignes, quasi tous garçonailles; car le bon soldat ne veult servir s'il n'est assuré de ce que l'on luy doit et mieulx païé pour l'advenir, et que l'on ne l'emploierat pour exécuter le x<sup>e</sup>, disantz ouvertement qu'ilz ne veuillent ayder à destruire leurs frères et seurs et leurs parentz et amy, veoire eulx-mesmes.

Aulcuns que tiègnent la main au x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> ont calculé qu'il montera chascun an cinquante millions de florins. Je craindz qu'ilz confessent cy après *errorem calculi*. Cependant je ne suis esbahi, puisque l'on donne une telle somme à Son Excellence, et elle au Roy, s'ilz ne lachent volentiers prinse.

L'on se resjouyt icy de ce que les députez de Haynnault, mesmes le sieur de Trelon, ont rescript qu'ilz sont estez fort bien receuz de Sa Majesté<sup>2</sup>, car l'on trouvera, comme je me doubte, que l'on leur fera tout bon recueil, affin qu'ilz facent bons offices retournantz icy, et qu'ilz auront le revenir pour l'aller, car Son Excellence n'aurat dormi; et je tiens qu'elle aurat pièça prévenu et instruet Sa Majesté aussi bien que en ce d'Utrecht, estant renvoïé le doien Weuzelz<sup>3</sup> *re infecta, imo sententia Ducis confirmata*, et

<sup>1</sup> *Villacos*, terme de mépris, qui signifie vilains, grossiers. Voir plus haut, p. 95, note 1.

<sup>2</sup> L'accueil que les députés de Hainaut reçurent ne fut pas bien cordial. Le Roi avait recommandé à Hopperus, chargé de les recevoir, de leur donner une bonne réprimande. Hopperus exécuta les ordres du Roi à la lettre. Voir la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 241, 242 et suiv.

<sup>3</sup> Guillaume Weuzels, ou Wesels ou Veusels, doyen de St-Pierre à Utrecht, fut appelé à ces fonctions en 1570. Le 6 janvier 1595, il fut nommé conseiller au Grand Conseil de Malines, et mourut à Bruxelles le 25 février 1614. Il fut délégué par les chapitres d'Utrecht pour faire au Roi des représentations au sujet de la conduite du duc d'Albe à l'égard des États d'Utrecht. Voir Hoyneck van Papendrecht, *loc. cit.*, t. III, part. 1, p. 244. Conf. aussi la lettre d'Hopperus à Viglius du 6 mars 1571 au sujet de la mission du doyen de St-Pierre, dans les *Epistolae Hopperi*, p. 518.

que s'il veult dire aultre chose ou ceulx du clergé dudict Utrecht, qu'ilz s'adressent à Son Excellence.

Ceulx de Lille, ad ce que j'entendz, ont heu la première audience vers Sa Majesté et ce sont bien ceulx que ont tousjours fait les plus vives et justifiées remonstrances sur le x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> <sup>1</sup>. Ceulx d'Artois ont aussi envoyé secrètement, et arriveront devant ceulx de Flandres. Les députez de Brabant viendront les derniers. Je craincdz que l'abbé de Parck <sup>2</sup>, qu'avoit priz les fiebvres à Paris, ne leur donne retardement. Tous les députez ont estez volontiers veuz et accommodez en France de passeportz. S'ilz retournent avec mains vuydes, Dieu sçait comme les François les picqueront et esguilleront. Le vray seroit de les faire retourner par Barcelone, Gennes et la Savoie et Bourgoigne.

Vostre Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> pardonnerat à une si fascheuse et triste lettre, mais par trop véritable.

---

LX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 85 à 86.)

---

..., le 21 avril 1572.

Depuis que j'ay veu ce que Hopperus escript à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, à laquelle je mercie fort humblement la confidence (n'en aiant fait samblant à âme qui vive), je n'entendz plus rien de la venue du duc de Medina; et ung gentilhomme de l'Empereur que passa icy le xviii, at apporté lettres de Denne-  
tières <sup>3</sup> qui dient que le Roy avoit envoyé ung courrier audit Duc pour

<sup>1</sup> Voir dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 240, la lettre du Roi au duc d'Albe, du 20 avril 1572, au sujet des démarches faites auprès de lui par les députés de Brabant, Hainaut, Lille et Artois; et dans les *Epistolae Hopperi*, celles imprimées aux pp. 351 et suiv.

<sup>2</sup> Charles Vander Linden. Voir plus haut, p. 152, note 2.

<sup>3</sup> Arnoul de Denne-  
tières, secrétaire de Hopperus à Madrid. Voir sa notice, t. II, p. 546, note 4.

sçavoir quant il seroit prest, et que s'il le fut, que partant il fait passer ledit courrier oultre pour advertir Son Ex<sup>co</sup>. Mais ledit Dennetière adjouste que l'on crainct que ceulx d'Angleterre donneront empeschement audit Medina, que n'est croiable, puis qu'il n'y at rien de tout ce que l'on at dit de la lighe de France, Angleterre et aulcuns princes d'Allemaigne, selon ce que m'asseure le secrétaire SchareMBERGHER <sup>1</sup>, et que jusques ores il n'y at levée en Allemaigne. Touttefois l'on a dict que aux foires de Francfort le Prince d'Orenge at païé ce qu'il restoit aux capitaines et soldatz, et qu'il se pourveoit de chevaulx pour sa maison.

Ceux qui viègnent de Paris dient que, en la court, il n'y at sinon question de faire grande chièrre, et que l'on parloit diversement du mariaige de Navarre <sup>2</sup>. Aultres dient qu'il seroit désià solemnisé en face d'église, et que le conte Lodovic auroit espousé la seur du Roy par procure. Il ne peult estre que l'on n'en saiche de bref la vérité.

Le filz aîné du conte d'Egmont <sup>3</sup> est parti vers Allemaigne. L'on dit que c'est pour aller vers l'Empereur et que le second <sup>4</sup> le seroit suivi. Je craindz qu'ilz yront vers le Palatin <sup>5</sup>, que serat leur perdition. Ilz menassent de venger la mort du père; mais estantz josnes ilz ne seront pour faire grand exploict devant dix ans, et lors il y aurat monde nouveau.

Pour venir à la lettre de Hopperus qu'il a escript à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> et que je renvoie, il samble qu'il vad divinant, et ne me suis sceu tenir de rire de ce qu'il dict de faire son mieulx affin que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> soit renvoyée; car je ne croy poinct que luy ou le Président <sup>6</sup> le voudroient; et la mesme opinion ay-je de M<sup>r</sup> de Berlaymont <sup>7</sup>, de Noirs-

<sup>1</sup> Urbain SchareMBERGHER ou Scharberger, secrétaire d'État pour les affaires d'Allemagne à Bruxelles. Voir t. I, p. 89, note 2, et plus haut, p. 117, note 3, relative à cette ligue.

<sup>2</sup> Le mariage entre Henri de Navarre et Marguerite de Valois, négocié par Jeanne d'Albret, fut célébré le 18 août suivant. Le comte Louis n'y intervint pas. Voir Additions au Mémoire de Castelnau, t. I, pp. 889 et suiv., et Mémoires de Tavannes, t. XXVII, pp. 417 et suiv.

<sup>3</sup> Philippe d'Egmont, fils aîné du comte Lamoral, né vers 1558, mort à la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590. Il avait par conséquent atteint sa quatorzième année en 1572.

<sup>4</sup> Le second fils de Lamoral d'Egmont s'appelaît Lamoral comme son père, et mourut à Bruges en 1617.

<sup>5</sup> Frédéric III, comte palatin de 1559 au 29 octobre 1576, jour de sa mort.

<sup>6</sup> Viglius de Zwicheim.

<sup>7</sup> Charles, baron, puis comte de Berlaymont. Voir sa notice, t. I, p. 19, note 4.

carmes <sup>1</sup> et Assonleville <sup>2</sup>, quelque bonne mine qu'ilz tiègnent. Moingz le souffreroit le Duc et les siens, et Dieu sçait ce qu'ilz dient et font affin de le divertir, craindantz d'estre descouvertz, et moins croy-je qu'ilz comporteront que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> fut en Espagne, estantz par trop mal contentz de ce qu'elle escript au Roy, duquel je craindz qu'il communicque icy le tout, comme fait Hopperus, qui at escript audit Président que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> at envoié au Roy copie des lettres de M<sup>r</sup> de Remonde <sup>3</sup> et du curé de Grave, me demandant M<sup>r</sup> le Président en riant si je n'avoie paour que l'on sceust que c'estoit par mon moien. Je responditz aussi en riant que s'il estoit fort question sur cecy, je seroie taillé de dire que c'estoit par le moien de Mons<sup>r</sup> le Président que j'avois recouvré lesdictes copies.

Les affaires sont pour le présent en tels termes et sumes si malades, que je ne sçay qui y sçaurait pourveoir quelque saige qu'il fut. Ce de l'Angleterre est en telz termes que nous y perdons grandement, et que eulx y gagnent ce qu'ilz veulent, au moien des passeportz, contre lesquelz l'on commence fort à crier, mesmes aiant le Duc donné une traicte d'hoblons à son sot <sup>4</sup>, que la présente à vendre à tout le monde.

L'advis que Hopperus demande sur Renard <sup>5</sup> me samble vraie tentative; mais je suis seur que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> y sçaurat bien respondre, aiant moingz de cause de le craindre que Hopperus et Mons<sup>r</sup> le Président.

Il y at longtemps que le sieur Vargas m'a dict qu'il y avoit nouveau pardon. J'entendz qu'il est fort limité, et l'on ne faict encores aulcung samblant.

L'on actend Don Juan de Mendoza <sup>6</sup> pour estre général de la cavallerie soubz le duc de Medina; mais il ne vient avant, comme aussi ne faict Mons<sup>r</sup> d'Achey <sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Philippe de Mont-S<sup>t</sup>-Aldegonde, S<sup>r</sup> de Noircarmes. Voir sa notice, t. I, p. 48, note 4.

<sup>2</sup> Christophe d'Assonleville. Voir t. I, p. 40, note 4.

<sup>3</sup> Guillaume Damas de Lynden, évêque de Ruremonde de 1362 à 1388, lorsqu'il fut appelé au siège de Gand. Voir sa biographie dans *Gazet, Histoire ecclésiastique*, p. 425, et Sanderus, *Flandria illustrata*, t. I, p. 222.

<sup>4</sup> Sot, fou, bouffon.

<sup>5</sup> Simon Renard. Voir plus haut, p. 97, note 2.

<sup>6</sup> Don Juan de Mendoza, marquis de San German, du conseil de guerre du Roi, capitaine général de l'artillerie, etc. Voir sa notice dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 594.

<sup>7</sup> Un des fils du beau-frère du cardinal. Voir t. II, p. 509, note 5.

Nos Gueux continuent à eulx fortifier à la Briele, et leur vient secours de plusieurs costelz, mesmes d'Oistlande, et n'ont faulte de vivres. Ilz commencent de piller et maltraicter chascun, que me faict croire qu'ilz voudront deslogier avant l'arrivée de noz batteaulx, que l'on appreste avec diligence. Et les Espaignolz sont aspres, espérantz bon butin; car lesdits Gueux sont pleins de bien et de richesse; ils ont prins les plus belles et josnes religieuses, qu'ilz ont habillé de casubles et ornementz d'esglise et les violé; ilz ont pendu ung curé et coppé les nay et oreilles à plusieurs gens d'Église <sup>1</sup>.

Il vad bien que l'on at recouvert et miz en seureté Delft-Haven; car les batteaulx y sont en grand nombre et les escluses du pays d'Hollande y sont. Ce sont esté les Espaignolz de Rotterdam qui ont faict l'exploict; aussi elle estoit mal pourveue par les Gueux, que y avoient seulement lessé xxxiii hommes que ont heu la gorge coppée.

Le nombre des bourgeois que furent tués à Rotterdam, lorsque les Espaignolz l'occuparent, est de xxxvii, et entre iceulx les deux bourgmestres <sup>2</sup>. Je suis bien marri que ce désastre hoste à Mons<sup>r</sup> de Boussut son lustre; car c'est un gentil seigneur et que y estoit fort aymé et honoré.

Je me doubte qu'il y auroit bien à faire de persuader à Mons<sup>r</sup> de Champaigney qu'il demeure, selon que je le veoids arresté en ses opinions, et le désir qu'il at d'avoir son congié, aimant mieulx se retirer, comme il dit et entendre à ses affaires, que destruire le Roy et la ville qu'il luy at miz en charge, laquelle périt misérablement, n'ayant le sieur Albornotz <sup>3</sup> sceu obtenir ung solz des Espaignolz propres sur l'assignation de Sa Majesté, dont le paiement est remiz au mois de may, sur ce qu'ilz n'ont rien voulu avancer.

Je tiens que si ledict Mons<sup>r</sup> de Champaigney obtenoit son congié, la première belle volée qu'il feroit seroit en Espagne, que je ne pense point seroit son prouffict, car l'on ne faudroit de ce costé de remparer.

Je ditz encores que Sa Majesté n'aura jamais milleure occasion pour tirer ung trésor de ce pays que maintenant, si l'on se veult déporter de

<sup>1</sup> En ce qui concerne les excès commis par les Gueux de mer à Briel, voir P. Bor, *loc. cit.*, liv. VI, fol. 266 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Voir P. Bor, *loc. cit.*, liv. VI, fol. 267 et suiv.

<sup>3</sup> Juan de Albornoz, secrétaire du duc d'Albe. Voir plus haut, p. 142.

ce x<sup>e</sup>; car tous les Estatz sont en général déterminez de faire leur extresme debvoir, mais ilz ne veulent gouster ce x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup>, et moings les ecclésiastiques que l'on leur voudroit donner ceste charge perpétuellement; et, ad ce que l'on m'a dit, aucuns prélatz seroient d'avis de déclairer au Duc la bonne volonté qu'ilz ont d'eulx acquitter comme bons et volontaires subjectz vers Sa Majesté, pourveu que l'on prende les moiens que sont faisables, protestans que celluy du x<sup>e</sup> est impossible et pour ruyner le pays, dont il samble que ilz voudroient faire quelque remonstrance. Ilz ont beaulcop actendu et je me garderay bien de m'envelopper en cecy.

Ceux de ceste ville ne sont retournez depuis qu'ilz ont heu apostille sur leur requeste, qu'est telle qu'elle peult estre veue de chascung sans offense.

Berlaymont dit que le Duc fait maintenant fort grande feste à Mons<sup>r</sup> de Noircarmes, et qu'il s'en rit pour ce qu'il les congnoist tous deux fins à dorer. Il se plainct qu'il n'y at aux finances nul secret à cause de Schetz <sup>1</sup>; Reingot <sup>2</sup> et Sterck <sup>3</sup> ce sont excusés; car l'on peult facilement appercevoir que Mons<sup>r</sup> de Berlaymont se plie ainsi que l'on veult.

Damhoudre <sup>4</sup> dit que le Duc at escript au Roy affin qu'il demande au Pape le subside des demiz-fruictz, que je pense ne l'accorderat tost s'il est informé qu'avons païé le centiesme, non comme viaigiers telz que nous sumes, mais comme propriétaires, et que sumes encores estez rechargez d'une rebusque, *cum pœna quadrupli*, que l'on ne veult pas entendre de ce que se treuve avoir esté recélé, mais de la totale somme; de sorte que ung abbé que l'on at treuvé en faulte en serat à ce compte à plus de trente mille florins. Et nostre condition n'est au x<sup>e</sup> en rien milleure que des laiz; et si prétend-on que ce serat à perpétuité. Si l'on donne encores ceste accreue, ce sera pour mettre plusieurs gens d'Église en l'hospital, et en effect les ruiner, puisque l'on leur hoste tout moyen de vivre.

C'est encores, quoy que l'on ayt voulu dire au contraire, le sieur de

<sup>1</sup> Gaspard Schetz de Grobbendonck. Voir plus haut, p. 87.

<sup>2</sup> Jacques Reyngouts, conseiller et commis des finances, nommé en 1568. Voir Butkens, t. III, p. 201.

<sup>3</sup> Henri Sterck, receveur général, nommé en 1559. Voir *ibid.*, p. 203.

<sup>4</sup> Josse Damhouder, nommé commis des finances en 1551. Voir Butkens, *ibid.*, p. 201, et plus haut, p. 151, note 1.

Lumel, surnommé La Marche, qui est à la Briele, et Dolhain <sup>1</sup> et quelques autres banniz en sa compagnie.

Dieu doint que ce de la ligue <sup>2</sup> ayt bonne hissee. Je suis bien assuré que Pacheco <sup>3</sup> at esté peu à son aise d'y avoir esté entremis si tard. J'espère que le seigneur Don Jehan <sup>4</sup> trouverat bon cy-après vostre advis de différer l'emprinse d'Affricque, pour les prudentes considérations que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> y at heu, qui at grande raison de dire que si l'on nous assailloit du costel des Gueux de France, qu'il faudroit rompre avec le Roy, d'autant que le Turc ne le sçauroit secourir.

Le public est fort tenu à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> de ce qu'elle at si vivement escript au Roy. Dieu doint qu'il prouffite ainsi qu'il est de besoing. Je voudroie que le Président <sup>5</sup> et Hopperus y correspondissent, ainsi qu'ilz sont tenuz, lesquelz survenantz, je ne sçay où que polray saulver voz tiltres et plus précieux meubles. L'on at aultrefois envoyé plusieurs papiers à Dordrecht pour le plus seur et c'est maintenant le plus périlleux, et je n'oseroie rien confier à Montz, ny au Pays de Liège. Dieu noz veuille estre en ayde.

Le sieur Fonck <sup>6</sup> se plaint fort du contempt qu'il veoit et vilipendance avec laquelle ceulx du privé Conseil traictent les ecclésiastiques, et les décretz du Pape et Concille de Trente. Et ad ce que je veoidz, il luy convient souffrir beaulcop pour estre seul. Touttesfois il vad bien qu'il y est; car il est homme d'esprit, et qui sçait dire sa rattelée quant il est besoing.

Il ne me dit rien de nouveau de M. d'Assonleville et de son nepveu qui at espousé la fille de sa seur, car il y at longtempz que je sçay qu'ils sont peu favorisantz à ceulx de nostre ordre; mais je n'heusse jamais pensé ce qu'il m'at dit d'Assonleville, qu'il assure estre le plus dur et dire tout à la volée.

Il seroit bien que ledict Fonchio <sup>7</sup> heut compagnie de sa profession, et

<sup>1</sup> Adrien de Berghes, S<sup>r</sup> de Dolhain, un des confédérés les plus ardents, devenu plus tard amiral des Gueux de mer. Voir Te Water, *loc. cit.*, t. II, p. 208 à 209; Groen van Prinsterer, *loc. cit.*, pp. 54, 55, 58, 59, 162; t. III, pp. 351 et suiv.; Vander Aa, *Biographisch woordenboek, verbo* : Bergues.

<sup>2</sup> La ligue contre la Turquie. Voir plus haut, p. 51, note 2.

<sup>3</sup> Le cardinal Pacheco. Voir plus haut, pp. 27, 54, note 1.

<sup>4</sup> Don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint. Voir plus haut, p. 71.

<sup>5</sup> Viglius de Zwiehem.

<sup>6</sup> Jean Fonck. Voir sa notice, t. I, p. 163.

<sup>7</sup> Jean Fonck.

que le samblable se fait en tous consauls; car Dieu sçait ce que y passe souvent, et Pori estoit besoing là où il est. Si l'on en avoit beaucoup de semblables, ce seroit pour rembarrer. Je diray encores que d'Assonleville, fait à Viglius tous les bons tours qu'il peult en ses affaires particulières, dont il s'est plainct à moy, et s'en sent fort, disant qu'il ne voudroit beaucoup de semblables successeurs; et le dict d'Assonleville nous at tourné l'affaire de Geneville <sup>1</sup>, que Fonchio m'avoit dit estre en assez bons termes, le dessus dessous; et que nulle raison ny remonstrance n'at heu. Ce que je ditz pour ma décharge, et seroie très marri que le dict Geneville print opinion contre moy, comme si je ne faisoie tel office que je doibz, que j'ay fait vers les deux présidentz, tel qu'aurez veu par mes précédentes, en leur communicquant ce que Granvelle m'en at escript, et à Fonchio les lettres dudit Geneville qui doibt croire que l'on ne fait icy ce que l'on veult. Je parleray encores une fois à d'Assonleville, encores que je soie seur qu'il servirat peu; car je le cognois doibs longtemps. Ledict Fonch en doibt toucher quelque mot à Granvelle, et ad ce que je puis veoir, il me samble qu'il at fait bon devoir, et tout ce que at esté en luy, mais il ne peult seul contre tous.

*P. S.* L'on murmure qu'il y at venu quelque nouvel du costel d'Hollande; mais je n'ay sceu descouvrir quoy; tant y at que Don Fadricq <sup>2</sup> estoit botté pour aller à la chasse, où estoient allé nos S<sup>rs</sup>, et devoit suivre Son Excellence, selon qu'avoit esté hier résolu chez M<sup>r</sup> d'Havret <sup>3</sup>, où il disna et fut fort allègre; mais il n'est bougé, et le S<sup>r</sup> Don Fadricq s'est débotté. L'on sçaurat tost ce qu'il y at. Je craindz qu'il viendrat secours de quelque part à noz ennemiz, selon qu'il fault tousiours attendre le pire, ou que ceux de Vlissinghe feront quelque folie.

L'on veult dire que Son Excellence at nouvelle que ceux de la Rochelle ont fait voile et viegnent droit vers Zélande. Je ne sçay s'il est vray, mais s'il est ainsi nous aurons fort à faire <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Geneville, frère du maître d'hôtel de Granvelle, ensuite prieur de Matroy dans la Franche-Comté.

<sup>2</sup> Le fils du duc d'Albe.

<sup>3</sup> Charles-Philippe de Croy, S<sup>r</sup> de Havré. Voir sa vie dans la *Biographie nationale*, et t. III, p. 366, note 2, et plus haut, p. 62, note 2.

<sup>4</sup> Voir la lettre du duc d'Albe adressée au Roi, le 5 avril 1572, concernant les armements à la Rochelle, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 259.

## LXI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VIII, fol. 2.)

Naples, le 24 avril 1572.

J'ay veu vostre billet du xxiii<sup>e</sup> du mois passé que me tiendroit en<sup>5</sup> bien grande peine, n'estoit l'esper que j'ay que Sa Majesté y aurat remédié. Ce que l'on at donné à entendre au Roy que toute la difficulté estoit en ce que ceulx de par delà laissoient d'accepter volentiers le x<sup>e</sup> pour non penser que ce lust la volenté du Roy, mais chose mise en avant par Mons<sup>r</sup> le Duc de soy-mesmes<sup>1</sup>; et que le Président mesmes et aultres en ont escript quasi en ceste sorte, est cause à mon advis de la dilation du remède; car l'on luy at persuadé que en escripvant audit Président, à Mons<sup>r</sup> de Berlaymont, Noircarmes et aultres, qu'il n'y auroit plus de difficulté; mais l'on devoit fonder toutes les remonstrances sur la ruyne que cecy causeroit au pays et desservice de Sa Majesté, qui recevra plus grand dommage, estant cler que comme plus opulens seront ses subjects, plus facilement et plus volontairement serat-elle aydée d'eulx au besoing, et mesmes, leur conservant la dévotion, respect et affection qu'ilz doibvent et ont tousiours du passé porté à leurs princes, représenté l'assiète d'iceulx les voisins, ce que peult faire perdre ladite affection aux subjects, et que tous pays ne se peulvent pas gouverner d'une sorte.

Le piz que je y treuve est que l'on doibt tant et que l'on ne collecte aydes par les moyens précédens; les sommes du gect croissent tous les jours desquelles l'on se treuvera accablé, et l'on voudra avoir tout en ung

<sup>1</sup> On voit par la lettre du Roi adressée au duc d'Albe, le 24 février 1572, et par celle du duc que Philippe était très bien d'accord avec lui pour faire réussir la perception du 10<sup>e</sup> denier. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 229 et suiv. Néanmoins dans d'autres lettres (*ibid.*, pp. 228 et 264) le Roi exprime le désir de composer avec les États, s'ils consentaient à accepter un abonnement. De son côté, le duc tenait à faire exécuter l'édit sur la matière.

culp, à quoy les pays ne pourront fournir; et de ce viendra le ressentiment de ceux du pays par désespoir, pour n'en pouvoir porter tant de charge en ung culp, du maistre que n'y pourra fournir du sien, et à qui l'on donnera à entendre que qui heust pulsé oultre, tout seroit gagné; et que peult-estre l'on luy donnera à entendre que ce que ne se fera par impuissance, ce soit par faulte de volonté. Et avec ce, de la faulte du payement, prendront plus grand pied les désordres des gens de guerre; et la foule sur le peuple pourroit facilement altérer iceluy, avec la grande pauvreté que y est jà, qu'est ung estat bien dangereux.

Vous avez entendu, par mes précédentes, que le duc de Medina va, et s'il plaict à Dieu, sera devant que ceste vienne en voz mains arrivé. Nous verrons de quel pied il entrera. Quant à ce que l'on a jà dict que icy l'on n'a consentu à l'envoy des ambassadeurs en court, sur quoy l'on veult là prendre pied, le cas n'est pareil ny chose nouvelle. Il y at plus de quarante ans que cest ordre y est mis, dès que du commencement y vint Don Pedro de Toledo <sup>1</sup>, pour ce que aucuns y voudroient aller tous les ans pour faire leurs affaires et leur prouffit aux frais du publique, et n'y auroit jamais aultre chose; et l'on leur at remonstré qu'il n'y at cause pour y envoyer. Et le principal membre qu'est le peuple, plus opulent icy que les nobles, le contredisoit, disant cler qu'il n'y avoit fondement pour y envoyer, ny ne vouloit consentir à payer les frais de l'ambassade, comme infructueuse et sans fondement, sinon de l'intérestz d'aucuns particuliers qui y pouvoient aller, s'ilz y avoient à faire, à leurs despens. Et je leur ai dit souvent qu'il ne me sambleroit bien que si moy, ou aultre gouverneur, leur faisoit foule, leur serrer la porte pour s'en aller plaindre à leur prince, à qui en tel cas ils devoient avoir recours, et qu'on ne les en devoit empescher, mais il n'y avoit maintenant cause; que s'ilz se vouloient plaindre du feu Duc <sup>2</sup>, il y avoit temps, et que Sa Majesté avoit déclaré quant et avec quelle occasion ilz y pourroient aller. Un ministre du Roy

<sup>1</sup> A Naples.

<sup>2</sup> Don Pedro de Tolède, marquis de Villafranca, du conseil de guerre, capitaine d'une compagnie de cavalerie. Voir sa notice dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 361.

<sup>3</sup> Parafan de Rivera, duc d'Alcala, appelé à la vice-royauté de Naples, mort le 12 avril 1571. Voir Giannone, *Histoire de Naples*, t. IV, pp. 253 et suiv. Granvelle le remplaça dans ses fonctions et arriva à Naples le 19 avril 1571. Voir *ibid.*, p. 552.

(qui mériteroit bon chastoy) pour passion qu'il a contre le feu Duc, les instigait, et aucuns qui faisoient leur dessein de leurs propres affaires sur ce voyage, et pour ce refus faisoient mauvais offices, mais sans bruict. Je les ay rangé de sorte qu'ilz sont doux comme gands, avec contentement universel, et il a esté besoing qu'ilz cogneussent que me voyans doux et courtois, je seçavoie et ausoye estre dur où il convenoit. Et depuis se sont rangez, et ne craignent sinon mon parlement, confessans que ilz ne sont esté si bien gouvernez du passé, et n'ay empesché que qui a heu à faire d'icy en court n'y soit allé à ses frais, et sans charge du public, comme le marquiz de Torremajor <sup>1</sup>, Carlo de Lofredo <sup>2</sup>, qui sont des principaux, et aultres que peuvent librement parler au maistre de ce qu'il leur plaira. Tout cecy vous ay-je voulu dire, affin que vous entendez qu'ilz n'ont raison de faire leur fondement sur ce dict, estant le cas si différent. Ce que le menu peuple tant à Anvers que ailleurs ose si librement parler de la dépendence de l'Empire (en quoy sans doubte, à ce que j'en ay peu comprendre, estant là serois de leur coustel, pour ce que son inclination tend là) et disputer sur l'intelligence de la joyeuse entrée, me tient en grande peine, et crains qu'ils parleront tant de ceste joyeuse entrée que le Roy sera forcé d'y remédier. Ce que se devoit faire tost après la venue du Duc d'Albe, et il y avoit matière et argument, et se fut lors passé plus tranquillement que maintenant. En ce qu'ilz dient que feu l'Empereur, la Royne et après le Roy ne les ont traicté comme le Duc, ils se le doivent imputer, par ce qu'ilz n'ont sceu recognoistre ceste fauteur du bon traictement, et se souvenir quels termes l'on tint envers le Roy à Gand à son parlement <sup>3</sup>.

L'empeschement que ceulx de Brabant ont si longtemps et par tant

<sup>1</sup> Jean-François Sangro, marquiz de Torre Maggiori, fils de Paul, né en 1524, nommé marquiz par Charles-Quint et puis duc par Philippe II. Voir *Grosses universal Lexicon*, t. XXXIII, col. 2011, 2012.

<sup>2</sup> Charles de Loffredo, fils du marquiz de Trivico. Voir De Thou, t. II, p. 426, et Giannone, *Histoire de Naples*, t. IV, p. 217.

<sup>3</sup> Philippe II quitta la Belgique le 25 août 1559, après avoir assisté, le 7 du même mois, à la réunion des États Généraux à Gand. Voir notre 4<sup>m</sup>e volume des *Voyages des souverains*, p. 72, et la proposition faite aux dits États par le duc Emmanuel-Philibert de Savoie et la duchesse de Parme au moment des adieux du Roi, dans Gachard, *Collection de documents inédits*, t. I, p. 523. Voir aussi *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, n° 72, année 1881, p. 49.

d'années donné aux aydes, les ayant rendu *invales*<sup>1</sup> à Sa Majesté par leur opiniastreté contre la volonté des aultres Estatz, ayans esté foulez les subjects du payement au prouffit des marchans, ayans mérité tous ceulx qu'ont heu part à cecy plus grand chastoy ; et c'estoit le fondement pour (s'il fust esté bien entendu) remédier à la joyeuse entrée par bonne modération, ne n'eust despleu aux mesmes subjects bons, et changer en ce que convenoit le pied et forme de négotier sur les aydes ; mais il se pouvoit faire par ce chemin mieux, que sans prendre ce moyen, en user comme l'on faict ; et sur ce que passe aujourd'huy l'on n'at pas la mesme occasion, puisque tous les aultres Estats sont en ce x<sup>e</sup> en la mesme contradiction ; et vous avez toutesfois donné fort bon conseil aux Abbez de Brabant, qui parloient du serment réciproque du Prince et des subjectz, et mériteroient un rigoureux chastoy ceulx qui osent ouvrir la bouche pour parler de telle sorte, et je crains moins telles gens et corbeaux de si peu de respect que je ne fais les François, *quia vana sine viribus ira* ; et si bien ilz ont mauvaïse volonté, ilz ont pour le présent, grâces à Dieu, peu de moyens.

Il me desplaict très fort du mal de Courteville et seroit grand dommaige de le perdre. J'auroye plaisir d'entendre ce que il me vouldroit dire, et vous luy pouvez faire le compte que je vous escriis de ce qu'est passé icy des ambassadeurs que vouloient aller en court, que l'on at empesché ; estant le cas bien différent pour s'en servir d'exemple à ce que passe par delà.

Je ne reliz rien, espérant que vous émenderez le tout.

<sup>1</sup> *Invales*, inutiles.

---

## LXII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 87.)

Bruxelles, le 28 avril 1572.

Il me desplaict amèrement des tristes occurrences qu'il fault que j'eschripe à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, si je veulx continuer en mon devoir, qu'est que Lumel et ses complices continuent tousjours la fortification de la Briele, se sont empatronnez de Vlissinghe <sup>1</sup>, que sont les deux plus importantz portz de mer de tout ce Pays-Bas, avec la perlte desquelz est perdue la navigation et le commerce avec l'Espagne, qu'est bien ce que les François ont cherché passé vingt et cinq ans, lorsque Bassefontaine <sup>2</sup>, frère de l'Aubespine <sup>3</sup>, feit sonder les bancqz et canalz, dont fut soubçonné l'hoste de la Rose à Malines, qui en fut longuement prisonnier <sup>4</sup>. Et j'ay souvent ouy dire que le Roy de France heut tousjours rompu pour gagner Vlissinghe. Je ne sçay si elle tomberat à sa part ou de la Roynie d'Angleterre, mais je sçay fort bien que l'on aurat bien à faire à la recouvrer. Il samble que les occupateurs la veuillent garder au nom du prince d'Orenge, duquel l'on dit qu'ilz ont planté les bannières sur les murailles.

Ceste prinse, s'il la voudroit tost lascher, mériteroit bien ung bon appoinctement, que au jugement de plusieurs seroit plus proffictable à le procurer tost, comme ont fait les François, que pourfiant dadvantaige sur

<sup>1</sup> Voir P. Bor, *loc. cit.*, liv. VI, fol. 268, et *Relacion de lo sucedido en los Estados Bajos, desde principio de abril hasta último de mayo de 1572*, dans le t. LXXV, p. 43 des *Documentos inéditos para la historiá de España*.

<sup>2</sup> Sébastien de l'Aubespine ou Aubepine, abbé de Bassefontaine, de Massay et St-Martin de Pontoise, maître des requêtes en 1557, évêque de Vannes en 1558, puis de Limoges, du Conseil privé et employé à diverses négociations en Allemagne, Angleterre et Sicille, mort le 3 août 1582.

<sup>3</sup> Claude de l'Aubespine ou Aubepine, baron de Châteauneuf, diplomate français, mort le 11 novembre 1567. Voir De la Chenay-Desbois, t. I, fol. 904.

<sup>4</sup> Ces faits s'étaient passés en 1557 pendant la guerre entre la France et l'Espagne.

le point d'honneur, faire plus grande perdté, estant desjà ceste cy irréparable, si elle ne se recouvre bientost, dont il y at peu d'apparence, estant nostre appareil encores bien mal prest, et se renforceantz les ennemiz d'heure à aultre par les secours que leur viègnent de tous costelz, de manière que l'on tient qu'ilz sont plus de XIII<sup>m</sup> hommes, aulcungz dient de XVIII<sup>m</sup>; et ne leurs faillent vivres d'Angleterre, dont ledit Lumel at demandé nouveau secours, dont l'on dissimule ad ce qu'escript Mons<sup>r</sup> de Zweveghem <sup>1</sup>, mais que l'on ne leur lesserat avoir faulte de rien. Ledit sieur n'attend que son convoy pour povoir sortir, qu'est signe évident que la royne d'Angleterre entend de rompre avec nous, et je ne croiray jamais qu'elle n'ayt lighe avec les François et Allemandz <sup>2</sup>. Trop bien l'ont-ils voulu tenir secrette pour nous tant mieulx abuser et surprendre; et fait bien à craindre que sur l'arrière-saison les François ne se garderont non plus à nous courrir suz, que ung chat de manger tripes. Du moings emploieront-ils l'admiral <sup>3</sup>, n'ayant en cent ans heu la saison plus à propoz, estantz les frontières mal pourveues de gens, de pouldre et d'artillerie, et estantz les ceurs des nostres par trop irritez, tant par le mauvais traictement que ont receu les anciens soldatz et bendes des frontières en leurs paies, que du x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup>, sur lequel xx<sup>e</sup> les gentilzhommes crient aultant comme le peuple sur le x<sup>e</sup>, à cause que l'on prétend par beaucoup d'additions de placcardz exécuter ledict xx<sup>e</sup>, ad ce que plusieurs dient, tout aultrement que n'at porté l'accord, ny la première pétition du Duc que l'on at par trop amplié; et de sorte que nul fief n'est exempt, encores qu'il soit dévolut par don ou testament, ou succession, s'estant entendu l'accord sur ce que viendroît en vente et dont se lèveroient deniers.

Pour revenir à mon premier propos, ceulx que sont venus à Vlissinghe se sont saisissez de tous les batteaux qu'ilz ont treuvé au port, et est bien à croire que le mesme feront-ils des batteaulx que sont venus de l'Andelusie

<sup>1</sup> François Halewin, Sr de Zweveghem. Voir à ce sujet la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 247.

<sup>2</sup> Dès la fin de l'année 1571, Charles IX demanda l'alliance des protestants allemands. Gaspard Schomberg fut envoyé à cet effet à l'électeur palatin et aussi à d'autres princes de l'Empire. Voir *De Thou*, t. IV, p. 340.

<sup>3</sup> Gaspard de Coligni, amiral français, né le 16 février 1517, mort le 24 août 1572, qui favorisait à la Cour le parti du prince d'Orange.

avec le seel ; et les buses qu'estoient allé en mer pour pescher, ne peuvent retourner, demeurantz à la miséricorde de noz ennemiz et des Anglois.

Mons<sup>r</sup> de Berlaymont at tousjours faict grand fondement sur ce que les François ne faisoient samblant de mouvoir. Ilz le feront tout à ung coup, et l'on dit que le mariaige de Navarre vad avant, et que le prince est fort bien voulu de la seur du Roy <sup>1</sup>.

L'on renforce la garnison de Metz de XIII enseignes, et l'on commence casser la moictié de toutes les compagnies que sont sur les frontières; qu'est à dire qu'ilz voient chercher leurs adventures aultre part <sup>2</sup>.

L'on verrat ce que rapporterat Mons<sup>r</sup> de Willerval <sup>3</sup>, que S. E. at envoie là pour sçavoir l'intention du Roy, qui ne faudrat de dire quelque lorne, selon qu'il est légier, et n'en sçauroient ceulx que ont accompagné le cardinal Alexandrin <sup>4</sup> en France tant dire qu'il n'y ayt beaucoup d'avantaige.

Ceulx que sont à Vlissinghe menassent ceulx de Middelbouch et de la Vere, que ne polront soubstenir à la longue, car il y at du mauvais peuple qu'est partout le maistre et fort animé contre le magistrat à cause du x<sup>e</sup>, et ne veult recepvoir ny Espagnolz, ny Italiens et à peine Wallons. Mons<sup>r</sup> de Beauvoir est audict Middelbouch mal accompagné et en voie de se perdre. Il at faict tout ce qu'il at peult pour remédier ad ce de Vlissinghe où il at esté en personne <sup>5</sup>, mais une lettre que Son Ex<sup>ce</sup> leur avoit escript fort douce, approuvant et louant ce qu'ilz avoient faict jusques lors, et de ce qu'ilz vouloient tenir bon pour le Roy, les at fort altéré pour ce que leur estant icelle suspecte, ilz ont descouvert que plusieurs se fourroient en leur ville

<sup>1</sup> Le 11 avril 1572, Jeanne d'Albret avait signé les articles du mariage de son fils avec Marguerite de Valois. Voir De Thou, t. IV, p. 357.

<sup>2</sup> Le roi de France cassait des compagnies entières de soldats, qui au même instant étaient engagés par d'autres capitaines. Des lettres d'espions du mois de mai 1572 avertissent le gouvernement des Pays-Bas de ces faits. Voir la *Correspondance de Hainaut et Cambrai*, t. IX, fol. 216, 217, 226, 229, et sur les secours fournis au prince d'Orange par Charles IX la Popelinière, *Histoire des troubles et guerres civiles en France*, liv. XXVII, fol. 40.

<sup>3</sup> Adrien d'Oignies, S<sup>r</sup> de Willerval, fut envoyé en France. Voir *Corresp. de Philippe II*, t. II, p. 258.

<sup>4</sup> Ce neveu du Pape avait été envoyé comme légat en Espagne, en Portugal et en France. Il sollicita Charles IX de renoncer à l'amitié du Turc et d'entrer dans la ligue sainte, puis de ne pas marier sa sœur Marguerite au roi de Navarre. Après avoir échoué dans toutes ses demandes, il se hâta de retourner à Rome, sur l'avis que la santé de son oncle s'affaiblissait de jour en jour.

<sup>5</sup> Voir le rapport du S<sup>r</sup> de Beauvoir aux Annexes.

desguisez, que l'on diet avoir esté jusques à trente, desquelz ilz en ont retenu trois ou quatre, et ung capitaine que se dit Pacheco, sans estre gentilhomme, que sont en grand dangier, estantz tombez ès mains de Lumel.

Nous doubtons fort Enchusen et Medemblic que sont fortes, mesmes la première s'est fortifié de murailles nouvelles, aultant quasi que la ville d'Anvers. Mais ilz n'ont poinct de gens et n'en veulent poinct, n'estantz toutefois fortz assez pour eulx garder eulx-mesmes.

Ce x<sup>e</sup> est tant abhorri des Hollandois, qu'ilz aymeront mieulx, ad ce qu'ilz dient, vivre soubz le Turcq que en telle servitut. Et Lumel pour les ayder en cecy, porte en son enseigne neuf deniers, disant que le x<sup>e</sup> est au Duc d'Albe. Je pense plustost qu'il faict son compte d'en prendre neuf que de se contenter d'ung x<sup>e</sup>.

Ceux de Dordrecht, que sont esté tousjours tant bons et léaulx subjectz, refusent d'accepter Espaignolz, et l'on dit qu'ilz ont hosté les clefs des portes au magistrat. Ceux de Tournay et Lisle refusent samblablement de recevoir Espaignolz et Italiens, et cependant l'on ne peult recouvrer Wallons pour ce qu'ilz sont esté si mal traictez. Mons<sup>r</sup> de Capre<sup>1</sup> diet qu'il ne sçait recouvrer ung seul homme à qui il se oseroit fier. L'on enrolle soldatz sans barbe et espée.

Les pasquilles recommencent à trotter jusques aux portes de la Court et aussi en Anvers; et n'est à croire comme le peuple dresse partout la teste et se resjouyt en sa perlte.

Les batteaux des Gueux viègnent librement jusques trois lieues près d'Anvers. Ilz viendront jusques à Gand, et infesteront toute la coste de Flandres, où il n'y at port que vaille pour prendre havre, si ce n'est l'Eseluse, où il y at encores beaulcop des bancqs, de sorte que les batteaux d'Espagne ne s'y oseront adventurer.

Le Duc at miz des chevaulx-légiers à Rosendale, près de Berghes-op-den-Zoom, affin de préserver la Campigne des courses des pirates que courent partout; car tous les banniz que se sont détenuz en Angleterre, Coloigne, Empde et France, retournent tous et se joignent avec ceux de la Briele et

<sup>1</sup> Oudart de Bournonville, Sr de Capres.

Vlissinghe, où est le conte van der Berghe <sup>1</sup>, qui at deffendu que l'on ne touchast aux églises ny bourgeois.

Ceux dudit Vlissinghe ont faict quelque justification, et dient par dessus ce, qu'ilz ne se sont osé fier sur les lettres de Son Ex<sup>co</sup> ny sur sa grâce, véantz comme il en est priz aux Allemandz de Valenchiennes et plusieurs seigneurs.

Tout le pays est fort mal à repoz des Espagnolz, pour la traïson qu'at esté conceue la bonne sepmaine à Utrecht <sup>2</sup>, où aulcungz soldatz avoient emprins de tuer les capitaines et piller la ville, comme je pense avoir escript à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>.

Ainsi que j'escripvoie ceste me sont venues lettres de Bruxelles, que dient que les Gueux ont prins la Vere <sup>3</sup>; que ceux de Middelbouch parlemoient, craindantz que l'on remplit leur port de quelques batteaux pour empescher leur secours et saillie de la ville.

Ceux de Brouwershaven <sup>4</sup> se sont vaillamment deffendu contre ceux que ont cuidé les surprendre. Mais si toute la puissance y vad, ilz ne sçauront tenir, ny aussi ceux de Delfhaven.

Le conte Lodovic at mandé à ceux de Vlissinghe, ad ce que le bruiet

<sup>1</sup> Le comte Guillaume de Berg ou S'Heerenberg. Voir sa biographie dans Tadama, *Willem, graaf van den Berg, en zijne tijdgenooten*.

<sup>2</sup> Voir P. Bor, *loc. cit.*, liv. VI, fol. 266.

<sup>3</sup> Sur la prise de Tervere, voir Wagenaar, *loc. cit.*, t. VI, p. 555.

<sup>4</sup> Voici la sommation que Trelong adressa à ceux de Brouwershaven :

« Eersame voersienighe Heeren ende regierders van Brouwershaven. Wij laeten u weten dat wij morghen vroech met onsse scepen bij u willen comen, Ul. adverterende dat wij niet begheren de regierders ofte eenige burgeren te bescadigen de waerde van een eij, dan papen, monnijcken ende andere papistische schelme ende dye grote affgoderye te nijete te doen, daeromme wij meest alle uut onsse ghoederen geweken zijn. Beloven oock gheene ballingen te bescadigen, dan veele lijver geleyde ofte dyenste te geven. Ende soc ghy hierinne in gebreck blijft ofte u resisteert, sullen wij u keten ende aen in brant steken daer wij bij connen comen. Actum den 17 april 1572.

» WILLEM VAN TRESLONG,

» Bestalter capiteyn van den prince van Orangien. »

(*Correspondance de Hollande, Zélande, etc.*, t. XVII, fol. 28.)

Dans une lettre de Maximilien de Boussu au due d'Albe du 28 avril 1572, il dit : « Hier partirent dix bootz de la Briele, à ce qu'ilz disoient pour aller vers Brouwershaven en intention de se vanger de ce que lesdiets de la ville ne leur avoient voulu faire ouverture. » Voir *ibid.*, fol. 176 v<sup>o</sup>.

court, qu'il leur envoie pour secours viii<sup>m</sup> harcquebusiers, que seront beaucoup.

Rammeke se perdrat <sup>1</sup>; car ilz n'ont aucune provision, et il fait à craindre que avant que ce dépesche partirat, nous aurons nouvelles que toute l'isle de Walchre serat perdue, et que, avant la fin du mois, Zélande serat entièrement en la puissance des ennemiz, et que l'Hollande aurat bien à faire de se deffendre. Dieu sçait si ceulx de Frise <sup>2</sup> et d'Overissel voudront faire grande résistance.

Ceulx de Geldres se tiègnent pour offensez et ne sont contents du rude traictement que at esté fait à ceulx d'Utrecht leurs voisins, que nous cousterat chier; car pour faire plus grande démonstration contre eulx, l'on at retiré les garnisons qu'estoient à Vlissinghe et la Briele, pour les mectre à Utrecht, dont procède tout mal. Le povre monsieur de Boussut se doit treuver en bien grande peine, véant ainsi perdu et ruiné son gouvernement, que l'on voudrat jecter sur luy, combien que aucuns dient qu'il at souvent remonstré le besoing qu'il avoit de garnison. Mais l'air de Zélande n'est pas si doux ny agréable aux soldatz espaignolz comme celluy de Bruxelles, Malines, Anvers, Bruges et aultres villes de Flandres et Brabant, où ilz sont bien accommodez. Et quant l'on at pensé lever des Wallons pour y envoyer, ilz n'ont voulu entendre, pour les raisons contenues en mes lettres précédentes. Si l'on les heut mieulx païé, et que le Duc heust cassé une partie des Espaignolz, pendant en lieux d'iceulx des Wallons, il se fut trouvé bien servi de ceste nation et léalement en tout temps. Et ce qu'est le piz, il n'y at ny argent ny crédit, ny confidence, ny gens, ny moien pour en avoir. Et je ne veoidz point comme les Estatz sçauront recouvrer finances sur leur crédit comme cy-devant; car l'on leur at tollu tout crédit par les propoz que aucuns indiscretz ont tenu que l'on aboliroit les Estatz, et qu'ilz ne seroient plus appellez. Ce que eulx et tout le monde croit, pour ce que l'on leur at deffendu de par le Duc d'eulx assambler, ce que at grandement aliéné les ceurs; et il faict à craindre que véantz maintenant leur apoinct, ilz voudront redresser leur auctorité, rabbessant celle du

<sup>1</sup> Voir P. Bor, *loc. cit.*, liv. VI, fol. 529, et *Documentos inéditos*, t. LXXV, p. 52.

<sup>2</sup> Les dispositions des esprits en Frise sont très bien dépeintes dans *Friesche briefwisseling van juny tot december 1572*, publiée par M. Van Vloten, Workum, 1859, in-8°.

Roy : ce que at tousiours cremeu <sup>1</sup> M. de Sainct Bavon. Mais ses advis et d'aultres gens saiges sont estez mal receulliz ; et les choses sont maintenant si avant venues, que tous bons consaulx viendront trop tard. L'on at prins fort mal ce qu'en at fort prudemment escript et dict M<sup>r</sup> de Champaigney. Touttefois l'on veoit maintenant que encores qu'il soit jeusne, il at aussi bien préveu les inconvenientz comme les barbes grises. Mais l'on n'at voullu considérer les humeurs du pays, ny la situation, et combien nous sommes loing de tout secours.

L'on n'at estimé ny entretenu les princes voysins, comme l'on soloit. L'on les at plustost voulu tenir en craincte et gouverner tout par la poincte de l'autorité, sans ouyr personne : *Unde mala*. Et si ne lesse l'on encores de presser le x<sup>e</sup> donnant occasion à plus grand mal et rébellion ; mais l'on verrat qu'il n'y aurat plus d'obéyssance, que serat nostre perdte et ruyne. Où le Prince est si longues années absent, il n'est possible que grandz maulx n'adviegnent. Nous avons perdu la navigation sans remède, et cousterat à Sa Majesté plus à recouvrer qu'elle ne proffiterat de toutes les confiscations que nous ont causé le principal mal, et fut esté mieulx d'accepter les grandes offres que chascun pays at faict, que fut venu à grande somme, laquelle ilz ne sçauront maintenant furnir, aiantz perdu le commerce de la navigation et négociation en laquelle at consisté la félicité et richesse du pays ; estant certain que ceulx d'Hollande et Zélande ne se sçauroient nourrir de ce que y croist, s'ilz n'estoient aydez de ce que vient de dehors. Tout at esté bien remontré ; le mal est que l'on n'at rien voulu ouyr ny entendre. C'est maulvaise chose quant la veue est courte, que l'on ne veult mectre les besicles sur le nay.

Dieu doint bon conseil au Roy, et qu'il soit advisé à la vérité de ce que passe, et bien mal le sçauroit on desguiser : car la perdte est si grande que les marchandz mesmes seront contraintz d'escripre en Espagne, Italie et Allemaigne que l'on n'envoie plus rien, car les ennemyz sont les royz de la mer. Si l'on se fut entretenu avec l'Angleterre, nous ne serions poinct en ce laberinthe, duquel il n'est possible que soions délivré, si le Roy ne vient en personne, prendant son passage par l'Italie, ou s'il n'appoincte avec ses banniz, que je tiens accousteroient si l'on les asseuroit de leurs

<sup>1</sup> *Cremeu*, appréhendé.

biens ; car nul aultre prince ne leur sçaurat ou voudrat donner aultant de bien, comme ilz perdent icy, n'est que le pays change de prince, auquel cas la religion changerat sans aucune doubte ; du moingz se permectrat la liberté comme en France, que seroit chose par trop lamentable. Les affaires sont estez en si bons termes, à qui les heut voulu maintenir avec plus de douceur, y appellant ceulx du payz mesme ; mais en partie nous at abusé la grandeur, pour ce que l'on at voulu tout réduire au pied d'Espagne, et en partie nous at abusé l'avarice que règne aussi bien aux grandz que aux petitz, est cause de grands inconvenients.

Les Espaignolz s'excusent désjà qu'ilz ne sont pour combattre sur mer, mais en terre, où les lictz et toutes aultres commoditez desquelles ilz se sçavent bien servir les suiveront mieulx que aux batteaux, où les matelotz polront faire ung mauvais tour auxdictz soldatz, s'ilz ne sont accoustumez de la mer. Et touttefois il faudrat gens vaillantz si l'on veult recouvrer les places perdues, dont le plus tost serat le milleur, sans donner loisir à l'ennemi de se fortifier dadvantaige ; et jà s'apprestent les pièces de batterie à Malines et en Anvers ; mais non pas avec la célérité requise, par faulte de gens et d'argent.

Cependant les aultres ne dorment poinct.

Depuis ceste escripte à Affleghem, je suis retourné icy, où il y at heu ung grand alborot<sup>1</sup> samedi toute la nuict, à l'occasion que les soldatz Espaignolz, avant que se coucher, voulurent avoir de leurs hostes les clefz de leurs logiz, leur demandant quant et quant des fusilz, allumettes et fagotz, disant qu'ilz avoient entendu que leurs hostes avoient conspiré de leur coper la gorge en leurs lictz ; de manière que les dixeniers et les centeniers des bourgeois furent esmeuz toute la nuict, comme furent les Espaignolz ; de sorte que des deux costez fut tenu guect, mesmes sur la maison de la ville par les Espaignolz, et ont confessé que leur délibération estoit de mettre la ville en sang. Et le Duc fut toute la nuict sans se coucher, et depuis s'est redoublé la garde au pallais. Touttefois hier le Duc fut promener sur la vard<sup>2</sup> avec sa garde, où les soldatz luy feirent une grande salve.

<sup>1</sup> *Alborot*, alarme.

<sup>2</sup> Le canal de Bruxelles à Willcbroeck.

L'on fait trois régimentz. Mons<sup>r</sup> de Cappel<sup>1</sup> ung, Mons<sup>r</sup> de Beauvoir<sup>2</sup> ung aultre, et Mondragon<sup>3</sup> le tiers. Mons<sup>r</sup> le conte de Reulx<sup>4</sup> n'en at point voulu, et le sieur de Brias<sup>5</sup> s'en est excusé par bons moiens.

L'on a dit que samedi estoit arrivé quelque mauvaïse nouvelle; mais l'on n'at sceu quoy. Bien at-on entendu qu'en Anvers sont esté amenez bien quarante Espaignolz revenuz blécez de Hollande, où il y heu quelque rencontre.

C'est une pitié, à ce que l'on dit, des Espaignolz que viègnent d'Ypres vers Gand, dont les trois partz sont malades pour avoir souffert extrême povreté par faulte de paiement; et il s'en desrobe ung monde que vont vers Italie.

J'entendz que le sieur de Zweveghem escript que le bastard de Brederode<sup>6</sup>, avec quelque aultre, s'embarquoit avec vi<sup>c</sup> hommes pour venir vers Vlissinghe. Toutefois ilz ne povoient lors sçavoir que leurs compaignons fussent dedans.

Middelburch<sup>7</sup> est assiégée et en grande faulte de farine et de cervoise.

<sup>1</sup> Oudart de Bournonville, Sr de Capres. Voir t. III, p. 383, note 2.

<sup>2</sup> Philippe de Lannoy, Sr de Beauvoir. Voir t. II, p. 40.

<sup>3</sup> Christophe de Mondragon. Voir *ibid.*, p. 467, note 3.

<sup>4</sup> Jean de Croy, comte de Rœulx. Voir t. I, p. 253, note 2.

<sup>5</sup> Jacques II, Sr de Brias, Croisy, Bristel, gouverneur de Renty en 1549, colonel d'un régiment d'infanterie wallonne en 1558, gouverneur de Mariembourg en 1563. Il vivait encore en 1593, et avait épousé en 1536 Jeanne de la Cressonnière, morte en 1584.

<sup>6</sup> Voir plus haut, p. 78, note 1.

<sup>7</sup> Henne, *Mémoires anonymes*, t. I, p. 107. A différentes reprises cette ville fut attaquée par les assiégés. La plus importante de ces attaques est celle indiquée dans la lettre ci-dessous :

« Par maistre Jacques Zagarus, pensionnaire de cité de Middelbourg, aura V. E. entendu le danger en quoy cestedicte cité et les bons et loyaulx serviteurs de V. M. sont constituez et rédigez, par certain nombre de geux, associez de plusieurs paysans et aultres malveullants de ceste isle de Walcheren, lesquels en nombre d'environ deux cens et cinquante, sont advanchez samedi à mynuyet de assaillir cestedicte cité, à l'endroit de la porte nommée la Noortdampoorte, respondant sur le chemin d'Armude, laquelle porte ils ont bruslée, comme aussy ilz ont assailly cestedicte cité par et à l'endroit la porte nommée la Langeville poorte. Ains par la grâce de Dieu et bon ordre de M<sup>r</sup> de Waeken, gouverneur de Zélande, et de M<sup>r</sup> le couronel, M<sup>r</sup> de Beauvoirs, et la bonne deffense des Walons soubz M<sup>r</sup> de Vieuville, comme de noz bons et léaulx bourgeois et manans de cestedicte cité, avons repoulsez cesdictz geux, lesquels sont mis en fuyte vers Armude, délaissant mortz quatre ou cinq geulx devant ladicte porte et prisonniers en ceste cité cinq ou six grièvement à la mort blessez; sans aultres plus de vingt quy sont aussy fort et gravement blessez et aucuns mortz emmenez par lesdicts geux, délais-

L'on leur at jà rompu leurs molins. Ilz ont de vins assez, mais mal polront-ilz estre secouruz de quoy que ce soit.

Le Duc prétend luy estre escheu ung nouveau centiesme, puis que les ennemiz sont au pays. Cela aurat grande dispute : car le centiesme fut accordé au lieu du x<sup>o</sup> et xx<sup>o</sup>, lequel il presse plus que oncques, et samble le vouloir lever avec le fil de l'espée. Dieu nous soit en ayde!

---

LXIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 94.)

---

..., le 28 avril 1572.

Comme polrat le duc d'Albe respondre vers le Roy et les émules d'avoir desnué de garnison ung lieu si important comme Vlissinghe, lorsqu'il y dressoit une citadelle! Cecy seul sera sa ruyne, aussi bien que c'est la nostre. Que le filz die maintenant que ce pays n'est pour estre en gouvernement de femmes ou de cardinal, il me samble que l'ung et l'autre en at rendu milleur compte au Roy que ne ferat ny le père ny le filz, que encores ne cessent de bravisier. Albornos<sup>1</sup> at tousiours dict que cela de Vlissinghe alloit s'accommodant; il y pert. Ceulx que font profession de flatter dient que ce n'estoit rien, et que la Zélande serat tousiours recouvrable. J'en vouldroie avoir bonne assurance en Anvers. L'ennemi, ad ce que je me suis lessé dire, y at trouvé plus de cent pièces d'artillerie de fonte, et ung monde d'apprestes navales. Mons<sup>r</sup> de Wacquene<sup>2</sup> est en dangier d'estre prins ou à la Vere ou à Middelbouch.

santz devant cestediete cité trois petites pièches d'artillerie du fond armoyez d'ung daulphin, l'an 1568. (Lettre de Middelbourg, du 27 avril 1572. *Correspondance de Hollande*, etc., t. XVII, fol. 155.)

La garnison soutint enfin un siège jusqu'au 18 février 1574, lorsqu'elle se rendit au prince d'Orange. (*Ibid.*, p. 150.)

<sup>1</sup> Juan de Albornoz, secrétaire du due d'Albe.

<sup>2</sup> Antoine de Bourgogne, Sr de Wacken, Catthem et Capelle, devint à la mort de son frère Adolphe,

Ce que me desplaict encores d'advantaige, est que je veoidz que les seigneurs *rident in sinu* et ne lessent Berlaymont et Noircarmes d'aller souvent à la chasse, n'ayantz guerre à faire au conseil d'Etat ou conseil de guerre, où l'on n'est pas encore pour l'heure présente empesché plus d'une petite heure ou heure et demye. Le Duc n'y vient poinct, mais envoie son filz et Albornos pour y entretenir de sa part avec MM<sup>rs</sup> de Berlaymont, de Noircarmes, Schetz et la Cressonnière <sup>1</sup>, duquel il polroit estre que l'on se polroit un jour trouvé forcompté.

Scharemberger dit d'avoir ramenteu en la présence des susdictz au duc d'Albe de divers advertissemens que sont venuz de temps à aultre, desquelz il luy a faict rapport, veoire que aucuns sont venuz en diligence advertir de ce qu'estoit sur main et se tramoit en Angleterre; sur ce quoy ne fut respondu aultre chose par le Duc, sinon, *es verdad*. La royne d'Angleterre demande où qu'est maintenant ce grand conservateur des provinces, et comme se porte sa statue <sup>2</sup>.

L'on ne parle plus du nouveau pardon, et il est mieulx non le publier que de le limiter comme l'aultre, et donner loy aux ecclésiastiques de comme ilz en doibvent user. Le milleur de tout fut esté de rappeler ceulx qu'avoient peu meffaict, si comme Mol le borgne <sup>3</sup>, Vander Meren <sup>4</sup> qui n'ont rien signé, et se sont tousiours démontrez bons catholicques. Cela heut miz en espoir

décédé à Middelbourg en 1568, vice-amiral de la mer et gouverneur de Zélande. Il fut tué le 21 juin 1575 sur la digue entre Rammekens et Middelbourg. Voir *Nobiliaire des Pays-Bas*, t. 1, p. 282, et Henne, *Mémoires anonymes*, t. 1, p. 146. La *Correspondance de Hollande et Zélande*, t. XVII, aux Archives du royaume, renferme de cet homme de guerre un grand nombre de lettres, datées de Middelbourg, et rendant compte des événements en Zélande.

<sup>1</sup> Jacques de la Cressonnière, chevalier, lieutenant de l'artillerie, gouverneur et capitaine de Gravelines. Le 24 septembre 1556, il avait été nommé chef et capitaine d'un régiment de dix enseignes de gens de pied. Le 26 décembre 1560, il reçut commission de chef et capitaine d'une enseigne de deux cents têtes. Au siège de Valenciennes il s'acquit la réputation du plus habile officier du génie de son époque. Il mourut au siège de Haarlem. Voir Henne, *Mémoires anonymes*, t. 1, p. 87.

<sup>2</sup> Allusion à la statue que le duc d'Albe s'éleva à lui-même en 1568 à Anvers, et coulée en bronze par Jongelinck. Voir la gravure de cette statue dans P. Bor, *loc. cit.*, liv. IV, fol. 185, dans les *Délices des Pays-Bas*, etc.

<sup>3</sup> Jean de Mol, dit le Borgne, Sr d'Oetingen, ancien gentilhomme de Charles-Quint. Voir sa notice, t. I, p. 40, note 3.

<sup>4</sup> Philippe Vander Meeren, Sr de Saventhem, banni par sentence du 7 août 1568. Voir sa notice, t. I, p. 512, note 1, et Groen Van Prinsterer, *loc. cit.*, t. II, pp. 60, 62, 161.

aultres banniz que l'on heut peu chascune année rappeller, par x ou xii, leur rendant une portion de leurs biens pour vivre, et le demeurant par succession de temps, selon qu'ilz se fussent conduictz. Cela heut rappaisé beaucoup de gens dehors et dedans; et maintenant pour la trop grande sévérité et ce nègre x<sup>e</sup>, tout le monde crie sur l'administration, et se mal-contente jusques aux Cordeliers.

Le Duc dit, si l'on heut païé le x<sup>e</sup> (ce qu'il mect sur le doz des seigneurs et du président Viglius, comme s'ilz l'auroient empesché), que ce de Vlissinghe ne fut jamais advenu. Il dirat ce que luy plairat; mais s'il n'heut tant pourfié sur le x<sup>e</sup>, ny Zélande ne fust revolté, ny ung monde de gens se fust retiré aillieurs, comme ilz ont faict, sans que les seigneurs ny Mons<sup>r</sup> le Président y aient coulpe. Et fauldrat que maintenant, veuille ou non, le Duc ayt pacience sans le x<sup>e</sup>, estant le peuple plus obstiné que oncques, et serviront peu les neuf compaignies que l'on dict estre rappellées de Milan, que peult-estre il ne serat pas bien de desnuer en ceste saison; car ung malheur ne vient point volontiers seul. Tous les bourgeois de Brucelles et des aultres villes de Brabant, quant l'on les somme pour le x<sup>e</sup>, respondent comme d'une mesme bouche qu'ilz ne doibvent rien.

Mons<sup>r</sup> le Président dict que aiant esté vers luy jeudi le filz <sup>1</sup> avec Noircarmes, Berlaymont, Schetz et Assonleville, il fut parlé que l'on devoit trouver moien pour faire accommoder les Estatz à donner une bonne et prompte ayde, lessant dormir le x<sup>e</sup> jusques l'on aurat aultre response de Sa Majesté; sur ce quoi répondit le filz qu'il n'en oseroit parler à son père; que me faict croire que l'on at faict par trop gouster cecy au Roy, et qu'il n'en voudrat départir, sinon quant il serat trop tard.

V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> se peult souvenir que j'ay tousjours cremeu que si le duc de Medina ne venoit maintenant, que tout se polroit perdre par ceulx du pays propre, et ne peult estre que les ennemiz ne ayent heu intelligence secrète aux lieux où ilz se sont attachez.

Aussi le père et le filz sont si mal voulus *propter mendacium, quod illis est familiare*, que le petit peuple, lors qu'ilz vont spacer <sup>2</sup> par la ville pour monstrier que ilz n'ont peur de rien, leur serrent la porte devant

<sup>1</sup> Le fils du duc d'Albe, Frédéric de Tolède.

<sup>2</sup> *Spacer*, promener.

le nay; ce qu'ilz peulvent bien avoir apperceu et le peu de cas que l'on en tient.

Mons<sup>r</sup> de Berlaymont dit avoir respondu au Duc, parlant du duc de Medina Celi, qu'il ne failloit plus tenir ce propoz, pour ce que tout le monde s'en mocque. S'il fust venu au temps que l'on at publié, beaulcop de ceurs et mauvaisés délibérations fussent peult-estre esté rompus.

Il est certain que si les seigneurs se fussent emploiez vers ceulx de Vlissinghe pour les assurer, que l'on ne seroit maintenant en ces termes. Mais Mons<sup>r</sup> de Berlaymont dict que ne luy, ny nul des aultres ne l'heut osé entreprendre, sur la parole du Duc, pour ce qu'il n'en heut fait sinon ce que luy heut pleut, ainsi qu'il a fait à Mons<sup>r</sup> de Noircarmes sur l'assurance qu'il at fait, comme il dict, par expresse charge dudict Duc à ceulx de Haynnault sur le x<sup>e</sup>, dont ledit de Noircarmes se treuve présentement désadvoué par Son Ex<sup>ce</sup>.

Le président Viglius m'at dit que quel'un luy at compté que le Duc auroit regretté de ce qu'il n'at mieulx suyvi son conseil, et que ung aultre luy at fait rapport contraire de ce que le duc d'Albe auroit dit que M<sup>r</sup> le Président est la cause de tout le mal.

Aussi m'at le même Président dit, que si l'on obtient le subside de la moitié du bien des ecclésiastiques (sur ce qu'il dict rien ne luy avoir esté communiqué), que l'on practiquerat indubitablement l'advis de feu le trésorier Longin <sup>1</sup>, qu'est que le Roy prinst la part qu'avoient retenu lesdictz ecclésiastiques, leur lessant celle qu'ilz avoient donné au Roy et à feu l'Empereur, sans avoir regard qu'ilz sont chargez du service divin; ce que fut empesché par V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> et Mons<sup>r</sup> le Président, ne soit qu'il soit limité par nostre Saint-Père, que les ecclésiastiques donneront la moitié de leurs biens, ainsi qu'ilz ont donné par cy-devant, sans qu'ilz seront chargez d'avantage; ce que s'entend, si tant est que le Saint Siège apostolicque l'accorde. Ce que je ne croyz poinct que Sa Saincteté ferat si elle est informée combien le clergé est icy chargé et traveillé, veoire de beaulcop pire condition que les layz.

<sup>1</sup> Laurent Longin, conseiller et commis des finances, puis trésorier général. Voir Butkens, Supplément, t. I, p. 210.

L'on dict icy Sa Sainteté estre décédée le <sup>iiii</sup><sup>e</sup> de ce mois, que seroit en bien mauvaïse conjuncture, et l'on dict que Son Ex<sup>ce</sup> en auroit heu adviz, et dit qu'elle perdt ses bons amyx les premiers'.

Çayas envoie coppie au Duc de tout ce que les aultres escripvent au Roy.

---

LXIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IX, en tête et sans pagination.)

Bruxelles, le 5 mai 1572.

Aulcungx disent que voyant le Duc que les Arthésiens veulent si difficilement servir, disantz qu'ilz veulent garder leur propre pays, Son Excellence auroit délibéré de lever gens en Bourgoigne, que je ne sçay si ce sera bien faict en ceste saison.

Mons<sup>r</sup> de Beauvoir tient encores Middelbourg avec <sup>iiii</sup><sup>xx</sup> soldatz et ceulx du magistrat et aulcungx bons bourgeois; et pour tenir le peuple, qu'est (fort) infecté, en plus de subgection, il a armé les ecclésiastiques et religieux, et ha par deux fois repoussé les ennemys qui battoient la ville, et leur ha osté quatre pièces d'artillerye et une enseigne, et ha trouvé moyen de mettre dehors les bourgeois suspectz. Le bon évesque y est demeuré. La ville est peu tenable à la longue si les aultres poursuyvent davantage. Ilz ont, par le moyen (de quelques ton)naulx de poudre, fait saulter une (tour) dudit Middelbourg . . . . Vlessinghe et la Briele se fortiffient, . . . . et y sont des Gascons dedans, fort bien (munis). C'est dommaige que ledit Vlessinghe se (soit perdu) par l'insolence d'ung coquard <sup>1</sup>, commissaire. . . . des Espaignolz, que Son Excellence y envoya . . . qui (fussent) estez receuz

<sup>1</sup> Pie V ne mourut que le 4<sup>er</sup> mai 1572, après avoir occupé le siège pontifical six ans et un peu moins de quatre mois.

<sup>2</sup> *Coquard*, fanfaron.

sans difficulté, ne fust esté l'orgueil et gloire dudict fourrier qui exaspera par trop les bourgeois, leur demandant et imposant choses impossibles. L'on a recouvert la Vere, parceque les ennemyz l'ont habandonné, forcez ad ce.

J'ay grand désir de sçavoir si Vostre Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> at receu mon dernier despesche du vingt-septiesme et vingt-huictiesme du mois passé, et seroye par trop marry s'il se perdoit, ou qu'il ne fust party lors, dont j'ay quelque double.

Les députez de l'université de Dole sont despeschez *in forma pauperum* ayantz heu resolution sur cinq ou six articles en vingt-six, et je leur ay fait toute l'adresse possible; mais il n'est temps maintenant . . . . .

. . . . Je suis esté veoir Mons<sup>r</sup> de Courteville <sup>1</sup>, qui s'en vad peu à peu. Je m'apperceoyz que son mal luy est augmenté par pur regret de ce qu'il veoit passer, et que l'on at heu deffiance de luy. L'on aurat cy-après grande faulte d'ung tel homme. Il est fort résolu et content de mourir, dont il me tint de bons et longz propoz, que je fuz joyeux d'ouyr, et luy dictz ce qui me sambloit convenir pour le conforter en ung si saint propoz et si sage délibération.

Les Portuguez attendoyent une des riches flottes qu'ilz ont receu en vingt ans, et craingnantz qu'elle ne tumbast ès mains des ennemys, l'on l'ha, ad ce que l'on me dict, contremandé, et sur toutes adventures tiègnent des navires au canal pour la faire descharger quelque part, en la coste de Flandres <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Josse de Courtewille ou Courteville, S<sup>r</sup> de Polinckhove, etc., accompagna Philippe II au moment de son retour en Espagne, revint aux Pays-Bas, en compagnie du duc d'Albe, en 1567, et mourut en 1572. Voir t. I, p. 141, note 5.

<sup>2</sup> D'après l'ordre suivant, adressé par le duc d'Albe à la flotte portugaise, celle-ci devait débarquer en Hollande :

« Wy don Fernandez Alvarez, etc., den admirael, vice-admirael, patronen ende capiteinen van de flote die men nu verwachtende is uuyt Portugael, commende nae desen vorscreven lande van herwaerts overe, saluyt ende dilatie. Alzoe die piraten ende rebellen S. C. M. eenige plaetzen ende havenen in Zeelandt overvallen hebben, soe dat ghy met uwe flote nyet sonder groot perickel aldaer en soudt connen aenleggen oft anker worpen, ghelyck ghy van thoonderen van desen gecommiteerde van de Portugaelssche natie t'Antwerpen residerende breeder sult verstaen, versoccken daeromme aen u . . . . dat, aencommende in desen lande, ghy uwen streeckt neempt nae Hollandt, om aldaer ancker te worpen ende te ontlacden alwaer ghy van den vorscreven gecommiteerden bericht sult

Les Gueux de la Briele sont venuz pren(dre des) basteaulx devant Berghes, et devant hier (sont venuz à) Oistrewcelle demye lieue d'Anvers, où (prindrent) XIII cacques de pouldre, et les payarent très (bien), faignantz avoir commission du Ducq. S'ilz fussent (venuz) quatre jours plus tost, ilz en heussent treuvé v à vi<sup>c</sup> tonneaux; et n'ha tenu à eulx qu'ilz n'ayent surprins Mons<sup>r</sup> de Champaigney près Lillo, où il estoit allé pour aller donner ordre à serrer la . . . . si bien sont-ilz serviz d'espies partout.

V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> verra par la copie cy-joincte la . . . . que l'on nous at donné sur la requeste que j'avoie présenté de la part de Mons<sup>r</sup> de Geneville. Par quoy il ne fault penser que de ce règne nous ayons mieulx, et ce que je conseilloye audiet sieur de Geneville seroit de résigner son priorey à ung religieulx, retenant pension, ou de prendre l'habit s'il en at envye.

Le sieur Jean de Vargas est esbahi que Sestich ' n'at recouvert sa pension en vertu de sa procure, par laquelle il révoque les marchantz auquelz la revocation se debvoit insinuer. Je ne sçay que respondre audiet Vargas parce que lediet Sestich ne m'y a respondu jusques à oyres. J'envoye avec ceste aultre testimoniale de sa vie. . . .

Le marchant de Contich me presse de recepvoir l'adhérence de ladicte seigneurie, avec les deppendances, prétendant de n'estre tenu au vingtiesme, et que si je ne l'accepte maintenant. . . .

Sans voulloir attendre vostre response . . . . à quoy j'ay respondu que je suis prest de recepvoir à toutes heures ladicte adhérence suyvant nostre contract, par lequel il est obligé de faire icelle et de la passer à quantesfois qu'il nous plairat, aultrement que je l'en contraindray par justice; et que quant au vingtiesme, que suyvant le mandement sur ce publié il est tenu

wordden. \* (Ordre du 29 avril 1572. *Correspondance de Hollande, etc.*, t. XVII, fol. 182.) Néanmoins ceux de Flessingue s'emparèrent de quelques-uns des bâtiments de cette flotte. Voir P. Bor, *loc. cit.*, liv. VI, fol. 285 v<sup>o</sup>.

\* Didier van T'Sestich, chevalier, fils de Jean et d'Élisabeth de Boisschot, né vers 1551, licencié ès droits. Il fut en premier lieu avocat assesseur du duc de Brabant, puis conseiller extraordinaire du Conseil de cette province, dont il devient conseiller ordinaire en 1570. Le 19 juillet 1578, il devient chef de la partie du Conseil qui, restée fidèle à la cause du Roi, quitta Bruxelles et résida à Louvain. Ce titre fut changé, le 12 avril 1580, en celui de chancelier. Le 12 août 1578, il fut nommé lieutenant de la cour féodale de Brabant, en remplacement de Charles de Tisnacq, appelé à Madrid. Didier mourut le 9 mai 1584. Il avait épousé Marguerite de Morillon, sœur du prévôt, et à ce titre il figure plus haut à la p. 167. (Ms. des archives du Conseil de Brabant, et Molanus, *Historiae Lovaniensium*, p. 759.)

de furnir et non pas nous, et que ayant six centz florins par dessus son remboursement, cela luy doit souffire. Il pourfie au contraire, et par ainsy demeure l'affaire suspendu. Il confesse d'avoir . . . . .

---

LXV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 100, 101.)

---

. . . . , le 4 mai 1572.

Don Fadricque et Mons<sup>r</sup> de Noircarmes sont parti vers Rosendale <sup>1</sup>, près de Berghes, pour y former le camp et donner secours à ceulx de Middelbouch <sup>2</sup> qui en ont besoing; et l'ont tient pour certain que ceulx que ont prins la Briele et Vlissinghe <sup>3</sup> sont tous pirates et gens de peu de

<sup>1</sup> Le S<sup>r</sup> de Brias, gouverneur de Mariembourg, reçut ordre de se rendre à Rosendaal, dans le Brabant septentrional, et de se faire accompagner des enseignes wallonnes tant vieilles que nouvelles qui doivent s'y rendre, et en choisir 300 hommes. Voir *Correspondance de Brabant*, t. XII, fol. 135.

<sup>2</sup> Le duc d'Albe attachait la plus grande importance à la conservation de Middelbourg, comme le constatent les extraits suivants de deux lettres adressées par lui au comte de Boussu :

« La ville de Middelbourg, où sont dedans les S<sup>rs</sup> de Wacken et Beauvoir, avec bien peu de gens de guerre, se trouve comme enclose et en nécessité de brief secours, lequel ne voyons que bonnement puissions y envoyer que par bateaux armez, lesquels n'ayans aussy à la main et enfin point aultres pour promptement s'en servir à l'effet susdit, que ceulx qui sont de vostre costé soubz la charge du capitaine Secretz ». (Lettre du duc d'Albe au comte de Boussu du 28 avril 1572. *Correspondance de Hollande, etc.*, t. XVII, fol. 164.)

« Ce mot servira seulement pour accompagner le gentilhomme Vander Werve, lequel m'avez fait plaisir d'envoyer ensemble la carte qu'il m'a apporté, sur laquelle ayant communiqué longtems avec luy, m'a informé de beaucoup de choses qui serviront grandement en temps et lieu. Car ce que, et avant toutes choses, est de plus d'importance et haste est de secourir la ville de Middelbourg, pour les préparatifs duquel effect, est ce jourd'huy parti mon fils don Fadricque vers Anvers. » (Lettre du duc d'Albe du 4<sup>er</sup> mai 1572, adressée au comte de Boussu. *Correspondance de Hollande, etc.*, t. XVII, fol. 189.)

<sup>3</sup> Ceux de Flessingue insistaient sur la nécessité d'obtenir de la poudre et des arquebuses. Voir baron Kervyn de Volkaersbeke, *loc. cit.*, p. 163.

faict, augmentez par noz banniz et une infinité de povres mariniers d'Hollande et Zélande, que meuroient de faim à cause que la navigation et commerce cessent pour le x<sup>e</sup>, et ne veuillent servir en noz batteaux, pour ce que ceulx qui ont charge les lever, que sont Espaignolz, y procèdent par force et contrainte, les menassant de battons et de prisons, et les faisant arrester sans faire samblant d'aucun paiement. Ce que irrite tant les aultres, que nonobstant ledict arrest, ilz se retirent là où ilz peulvent, et plusieurs vont à la pesche qu'est libre; ne faisantz lesditz piratez mal à ceulx du pays ny aux gens d'esglise, se continuant partout le service divin, qu'est pour tromper; car ilz boivent hors des calices.

L'on dit qu'il leur est venu secours des consistoires d'Angleterre, je ditz de nos réfugiez là, qui ont envoyé le bastard Brederode <sup>1</sup> avec environ 11<sup>e</sup> hommes. Il y at apparence que l'on polrat bien tost déchasser ceulx que sont devant Middelbouch et chastier les paysantz qui ont faict aultant de mal que les pirates <sup>2</sup>.

Ceulx de la Vere <sup>3</sup> sont maistres de leur ville, et ont jecté les Gueux dehors, et n'ont rien perdu de leurs pouldres, artilleries et vasseaulx, dont ilz en ont beaucoup. Mais il faict à doubter que mal se recouvrerat la Briele, qu'ilz fortifient en diligence, et encores piz Vlissinghe, combien que aulcuns capitaines espaignolz et le filz <sup>4</sup>, dient que cela ne serat que euvre pour trois jours; et quant l'on leur demande s'ilz sont esté au lieu, ilz dient que non; et je craindz qu'ilz y trouveront plus à faire qu'ilz ne pensent: car ceulx de dedans combatront pour la vie, et sçavent qu'ilz ont tous mérité le pendre.

Vargas n'at poinct mauvaïse opinion, qu'est que l'on face une aultre Vlissinghe; que seroit une gentille besoigne, et que, pour non faillir, l'on en fait deux ou trois, s'ilz se pouvoient souffler comme les voires <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Le bâtard de Brederode. Voir plus haut, p. 78, note 1.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 208, note 8.

<sup>3</sup> « Wy hebben verstaen dat ghij luijden cenige gepuffelt sou van Vlissingen als elders, die tegen uwen binnen de stadt van der Vere met gewalt geraeckt waeren, daer werdomme uuyt gedreven oft geegreghen hebt, hebben sullicx zeer gheren gehuert. » (Lettre du duc d'Albe à ceux de Terveere, du 28 avril 1572, dans la *Correspondance de Hollande*, etc., t. XVII, fol. 466.)

<sup>4</sup> Le fils du duc d'Albe.

<sup>5</sup> *Voires*, verres.

Noz susmes mal; car si l'on recouvre le perdu, comme il est requiz, l'insolence du Duc serat plus grande que oncques; et tous gens de bien ont opinion qu'il hayt le pays et qu'il faict mauvais offices vers le Roy contre icelluy, et ne se fieront jamais à ses paroles pour les avoir si mal tenu : je ditz du duc d'Albe, et s'il les hayt. Aussi font-ils luy et la nation, veoire le Roy propre, qu'est eungne grande pitié. Et la rudesse que l'on faict aux bourgeois icy et aillieurs est intollérable; car les soldatz ont miz des poupées pour mettre le feug en la maison de leurs hostes en ceste ville. Je ne sçay s'ils le font pour les espouvanter; mais c'est une chose que les faict abhorrir également de tous; et aucuns bons bourgeois s'en sont plainct à moy. Et il y at bien à faire de les mettre à repoz; car ilz n'osent dormir ny jour, ny nuict.

Le capitaine Pacheco <sup>1</sup>, qu'est détenu à Vlissinghe, a dict qu'il est besoing peler le pays poil à poil, dont il at fort bien prins le chemin à Deventer et aultres lieux où il at esté. Aussi ne s'abstient le maistre d'hostel du Duc <sup>2</sup> de dire que ce pays doibt estre tenu si bas, que la terre ne soit grasse assez pour porter bled : ce qu'il ne dit sans l'avoir ouy dire d'aultres; et telz propoz descouragent fort les ceurs des gens de bien, et ne font rien ceulx qui les tiègnent pour le service du Roy. Dieu nous soit en ayde!

---

LXVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 108.)

---

Anvers, le 12 mai 1572.

Monseigneur. Nous affaires vont icy avant comme l'écrivisse, encores que l'on n'en faict samblant. Le duc confesse d'avoir esté surprins; mais qu'il maniera bien ceulx qui luy ont faict ce tour.

<sup>1</sup> Isidore Pacheco, gouverneur de Goes. Voir sa notice plus loin, p. 222.

<sup>2</sup> Jean Moreno. Voir *Bulletins de la Commission d'Histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. XIV, p. 232.

Don Fadricque fut icy dimanche, et demanda sur les douze heures que l'on luy furnist xxv barques et xx pleites <sup>1</sup> pour la marée que fust à huit heures du soir, soubz amende de xv<sup>m</sup> florins si le magistrat y faisoit faulte, et avec protestations et paroles picantes contre Mons<sup>r</sup> de Campaigny, pour ce que tout n'estoit prest en ung moment, et voulut que l'on pendit à l'heure les maroniers et que l'on meict le feug au batteau d'ung que se monstroit peu volontaire.

Ledit seigneur répondict que mectant le feug en ung des batteaux, l'on mectroit en dangier les aultres, et que si luy fut prest à pendre les maroniers, ceulx que l'on luy avoit donné pour assesseurs ne seroient peultestre de cest advis.

L'autre dit qu'il comptoit qu'il se feist pour le service du Roy. Ledit Seigneur répondit qu'il ne pensoit poinct que cela convinst en ce temps, et que ce n'estoit son faict d'apprester barques, mais de Maregrave. Aussi passat-il quelque propoz sur le x<sup>e</sup>, notant ledit Don Fadric ledit seigneur de *Floquessa* <sup>2</sup> de ne l'avoir aultrement exécuté en ce lieu. Sur ce qu'il répondit que jusques ores n'avoit le Duc faict dadvantaige à Brucelles, l'autre pourfia qu'il y avoit faict quelque chose dadvantaige, et qu'il failloit pendre aucuns des contredisants. Ledit sieur de Champaigney répliqua que ce n'estoit à luy d'exécuter le x<sup>e</sup>, et qu'il n'y estoit obligé par son instruction que l'on luy avoit donné telle que l'on avoit voulu. Et comme ledit Don Fadric luy escripvit depuis billet fort cholère, ledit sieur de Champaigney s'en plaidit ouvertement à son secrétaire Estevan Ibarra <sup>3</sup>

<sup>1</sup> En ce qui concerne l'armement de la flotte destinée à réprimer les Gueux de mer et équipée à Anvers, voir la *Correspondance de Hollande* et celle de *Brabant* de 1572. Ces volumes donnent sur cet armement les détails les plus circonstanciés. A chaque instant on annonçait la fin des préparatifs, sans parvenir à aucun résultat. Les lettres du Sr de Campaigny dans la *Correspondance de Brabant* sont surtout remarquables sous ce rapport. Tout le monde à Anvers retardait cet armement : au moment de devoir agir, rien n'était prêt. Voir au sujet de la mission de don Fadrique : *Relacion de la succedido en los Estados Bajos desde principio de abril hasta último de mayo de 1572* dans les *Documentos inéditos*, t. LXXV, pp. 44, 45.

<sup>2</sup> Il faut sans doute lire : *Flaqueza*, absence de vigueur ou d'activité, reproche que don Fadrique adressa à de Champaigney, par suite de l'apathie de ce seigneur à propos du 10<sup>e</sup> denier, dont il n'était pas plus partisan que de Berlaymont. Voir la lettre de ce seigneur au roi, au sujet de cet impôt, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 245.

<sup>3</sup> Estevan ou Étienne Ybarra, premièrement secrétaire de don Fadrique d'Alva.

que l'on le traictoit de telle sorte par billetz; et depuis l'on en escripvit ung plus gracieux et doulx. Je pense bien que véant cecy Mr de Noircarmes, il rit soubz son bonnet, véant qu'il n'est seul maltraicté. J'ay dit à Mr de Champagney qu'il se gardit de luy. Ledit Noircarmes contrainct tous ses subjectz de paier le x<sup>e</sup>. Il seroit mieulx qu'il l'heut faict dans son gouvernement, dont il s'est bien gardé.

Charreton <sup>1</sup> at induict ceulx de la Goes à recepvoir Espaignolz, que l'on dict bien tost après leur arrivée y avoir pendu quelques bourgeois, que ne serat poinct pour leur donner entrer aux aultres villes. Lesditz Espaignolz veuillent que les mariniers les mènent là où ilz veuillent, sans avoir considération des bancqz, auxquels s'ilz se trouvaissent; ilz voudroient tuer les maroniers que se desrobent avec leurs vassaulx quant ilz peulvent, nonobstant aulcung arrest affin de poinct servir.

J'ay veu une lettre que ceulx de Vlissinghe ont escript à ceulx de ceste ville, les exhortant à faire révolte, appellantz le Duc tirant et disantz beaulcop de bien du prince d'Orenge et du conte Lodovic, son frère; en ce qu'ilz démontrent leur grande félonie et folie, usantz aussi de menasses contre ceulx d'Anvers; et la lettre est signée par ung Jérôme T'Serartz <sup>2</sup> filz du drossard de Breda. . . .

Il n'est besoing que j'escripvé beaucoup des affaires d'Hollande et Zelande, puisque Mr de Champagney le faict, qui at plus certains advertissementz que moy, et j'entendz qu'il at faict part à Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> des instructions que ont emporté les députez du Brabant, par lesquelles on lave fort bien la teste du duc d'Albe.

Son Excell<sup>ce</sup> est fort mal contente de Wellemans, pour ce qu'il at donné

<sup>1</sup> Benoit Charreton, conseiller du Conseil des finances. Voir Hoyneck van Papendrecht, t. II, part. II, p. 504.

<sup>2</sup> Jérôme T'Seraerts, gentilhomme brabançon, ancien confédéré, écuyer du prince d'Orange et un de ses agents les plus actifs. Il fut chargé de plusieurs missions, s'empara de Terveere, fit une tentative infructueuse sur Goes, mais finit, malgré son dévouement, par être suspect à son parti, et soupçonné de vouloir se mettre du côté des Espagnols. A Flessingue il s'était approprié, en 1572, tout le butin pris sur les Espagnols et les Portugais. Pendant une révolte à Geertruidenberg il fut assassiné en voulant empêcher la destruction des images. Voir Wagenaar, *loc. cit.*, t. VI, pp. 126, 355, 366, 392, 395, 457; Groen van Prinsterer, *loc. cit.*, t. III, p. 567, 571, 440, 455 et suiv.; t. IV, pp. 158, 159, 215, 228 et suiv.; P. Bor, *loc. cit.*, liv. II, p. 22; *Mémoires anonymes*, t. I, p. 120; Van Meteren, liv. VI, fol. 65 v°; Gachard, *Correspondance du Taciturne*, t. III, p. 60.

ung motif aux Estatz par lequel il déduict qu'ilz n'ont accordé le x<sup>e</sup>, et il at donné ung aultre escript à Son Excell<sup>ce</sup>, déduisant l'accord du x<sup>e</sup> estre vaillable. J'entendz qu'elle at escript au Roy de le faire mectre en prison; et les Estats susdits ont envoyé audict Wellemans son congié par le josne Schore, filz du feu Président <sup>1</sup>, qui at heu charge de dire auxdits députez, que si Wellemans est bouté en ung cul de fosse, qu'ilz ne se estonnent pour tant, ou soient plus craintifz pour cela à faire leur poursuite.

Le secours que Don Fadric at envoieé doibz Berghes <sup>2</sup>, où il est avec M<sup>r</sup> de Noircarmes et la Cressonnière, est arrivé à Armye <sup>3</sup>, où ils ont coppé la gorge à tous ceulx qu'ilz y ont trouvé, et ont délivré les assiégez dedans Middelbouch, où Mons<sup>r</sup> de Beauvoir at obtenu une louange immortelle pour s'estre si vaillamment porté, et bien maintenu les bourgeois, ayant désarmé les suspectz et leur défendu de sortir leurs maisons. Je suis bien aise que ung si vaillant seigneur et apparant de faire grandz services, soit

<sup>1</sup> Louis III van Schore ou de Schore, chevalier, appartenant à une famille patricienne de Louvain, était fils de Louis et d'Élisabeth van Halvermylen. Le 22 mai 1520, il fut reçu docteur en droits à l'Université de Louvain, où il devint professeur de droit civil. Par lettres patentes du 7 novembre 1524, il fut nommé conseiller et maître des requêtes au Grand Conseil de Malines. Ensuite il fut envoyé, à titre d'ambassadeur, auprès de François I<sup>er</sup>, roi de France, et auprès de Henri III, roi d'Angleterre, à propos du divorce provoqué par ce monarque, entre lui et sa femme Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint. A ce sujet, il publia un traité pour prouver la légitimité de ce mariage. Par autres lettres du 31 mars 1558, il fut nommé conseiller ordinaire du Conseil d'État et du Conseil privé, et par celles du 10 octobre 1540, Chef et Président dudit Conseil. Il mourut à Anvers, le 25 février 1548, et fut enterré dans l'église des Augustins à Louvain. Voir Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 855; Britz, *Mémoire sur l'ancien droit en Belgique*, p. 431; Hoyneck van Papendrecht, t. I, p. 164. Son fils, Louis IV de Schore, dont Morillon parle, était docteur ès droits, et mourut à Anvers le 25 février 1582. Peut-être veut-il désigner Érard de Schore, seigneur de Zuerbempde, Kerbeke et Wyneghem, créé chevalier par lettres patentes du 7 juillet 1572, mort le 26 février 1610, après avoir été bourgmestre de Louvain en 1592, 1594, 1595 et 1597. Voir De Vegiano, *loc. cit.*, pp. 1760 et 1761.

<sup>2</sup> Berg-op-Zoom, dans le Brabant septentrional. Voici de quelle manière s'exprime l'auteur de la *Relacion de lo succedido en los Estados Bajos* précitée : Les affaires de l'île (*villa, isla?*) de Walcheren se trouvaient dans cet état, lorsque Don Fadrique arriva à Berg, agissant avec une diligence telle, que le jour même du 6 mai, à minuit, 410 arquebusiers, 80 mousquetaires, 50 hommes armés de lances, 50 hallebardiers espagnols et 200 Wallons, dont étaient chefs Sancho de Aguilar et M<sup>r</sup> de Brias, étaient embarqués sur 26 bateaux ordinaires, 6 autres bateaux de l'armée et une brigantine. Ensuite il relate l'expédition de Middelbourg. Voir *Documentos inéditos*, t. LXXV, p. 46.

<sup>3</sup> *Armye*, Arnemuiden. Voir au sujet de cette ville, et de tout ce qui s'est passé dans la Zélande, la lettre du 23 mai 1572, adressée au Roi, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 251 et suiv.

hors de dangier avec le bon Évesque<sup>1</sup>, que n'at jamais voulu habandonner son église.

Veullantz retourner les batteaux que avoient mené ledict secours [à Middelbourg], ilz sont estez rencontréz et prins par les Gueux, que sont maistres de la mer et reçoipvent journèlement beaucoup d'ayde et de secours. Ils ont retenu six batteaux de guerre, et bruslé une avec les gens qu'ilz y ont treuvé dedans, et quasi toutes les barques et pleites que l'on avoit mené doibs icy. . . . .

Ceux de Vlissinghe ont endommaigé par le canon noz gens lorsqu'ilz descendirent en terre, comme ont aussi ceux de Zirickzée qui s'en sont despuis excusé vers le sieur Don Fadric, disantz qu'ilz pensoient que ce fussent Gueux; mais avec tout cela ne veulent-ilz recepvoir Espaignolz que sont fort abhoriz par tout, et n'en veulent ceux d'Enchuse, qu'est une des plus importantes villes de mer que nous aions par deçà; et les affaires y sont encores fort troublez, et mesmes à Hornes qu'est là tout près.

Ceux de Vlissinghe ont pendu deux Espaignolz et ont faict à Pacheco<sup>2</sup> son procès sur les tortz et violences qu'ilz luy imposent d'avoir commis à Deventer. L'on dit qu'il avoit lettres sur soy lorsqu'il fut pris audit Vlissinghe, d'y pendre plusieurs bourgeois aux fenestres de leurs maisons. Ilz le devoient hier faire escarteler.

Ceux de Dordrecht ne veulent recepvoir garnison pour chose que l'on leur faiche dire, et toute l'Hollande est fort esmeuté; et n'y at apparence de les apaiser, si ce n'est que l'on les laisse en paix quant au x<sup>e</sup> et de garnison, et que l'on leur donne ung pardon général, selon que capitulent ceux dudict Enchusen; et si l'on ne leur donne contentement, il y at dangier qu'ilz laisseront entrer les Gueux, que continuent à fortifier Vlissinghe et la Briele. Ilz sont entré deux mil hommes audit Vlissinghe, que y ont apporté xv<sup>e</sup> longues harquebousez.

L'on veult dire que ceux de la Vere, avec l'intelligence des nostres, ouvrantz secrètement une porte, auroient desgoillez<sup>3</sup> 350 hommes que

<sup>1</sup> Nicolas de Castro, évêque de Middelbourg, de 1562 à 1575.

<sup>2</sup> Isidore Pacheco, dit Tolledo, gouverneur de l'île de Goes. Voir Hoyneck van Papendrecht, *loc. cit.*, t. II, part. II, pp. 461, 462. Il fut pris par ceux de Flessingue, puis pendu par eux, sous prétexte d'avoir violé une jeune fille. Piot, *Vlaamsche kronijk*, pp. 586, 591.

<sup>3</sup> Desgoillez, décapité?

s'estoient jectez là dedans; mais il n'y at encores rien d'asseuré, et noz gens bravissent beaucoup et sont aussi haultains que oncques.

J'entendz que l'on at remonstré au Duc s'il n'use modérément de sa victoire, espargnant les paysantz, encores qu'ilz ont bien mérité d'estre chastiez, que ce sera perdre le pays, pour ce qu'il y aurat faulte de dicqueurs. Dieu doint qu'il en profficte.

Ledit Duc debvroit icy venir la sepmaine passée; mais il at changé d'opinion. Aulcuns pensent que c'estoit pour ce qu'il craindoit que ceulx de Bruselles luy heussent faict visaige de bois au retour.

Arias Montanus <sup>1</sup> est parti par commandement de Sa Majesté pour Rome avec l'archidiaire Livinus. Je ne sçay à quelle fin.

Les Wallons que l'on at levé font plus grande foulle aux paysantz que les Espaignolz; ceulx de Canticrode <sup>2</sup> en ont leur part; et il fault que l'on les nourrisse, car il n'y at pas ung solz pour les paier.

C'est une pitié de veoir comme ceste ville <sup>3</sup> se fond. La Boursse, l'église et les rues sont quasi sans gens, et l'on ne parle icy de marchandise non plus que si ce fut à Vilvorde. L'on vient à la Boursse pour sçavoir des nouvelles et non pas pour traicter.

J'entendz que l'on est après pour faire venir icy avec seurté de corps Christoffre Pruyrn et que cela polroit bien donner ung colp de batton à Schetz.

Monsieur de Champaigney dict que Rossel, lieutenant d'Ornans <sup>4</sup>, est calangé pour la religion.

<sup>1</sup> Benoit Arias Montanus, savant philologue espagnol, né à Frexenal en 1527, mort à Séville, en 1598. Il fut chargé de faire imprimer à Anvers par Christophe Plantin la nouvelle édition de la Bible, dont Philippe II avait décidé la publication. Voir Rodriguez de Castro, *Bibliotheca Española*, t. I, p. 649, et Antonio, *Bibliotheca hispana nova*, t. I, p. 207.

<sup>2</sup> Cantecroix, province d'Anvers, seigneurie appartenant à la famille de Granvelle.

<sup>3</sup> La ville d'Anvers.

<sup>4</sup> Voir plus haut, p. 108, note 3.

## LXVII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VIII, fol. 1 v<sup>o</sup>.)

Rome, le 14 mai 1572.

Monsieur le Prévost. Ces deux mots seront pour vous dire que j'arrivay icy mardy xii<sup>e</sup> de ce mois, et incontinent m'allay enserrer au conclave avec les aultres, que au mesme temps y entroient. Serré le conclave, nous avons si bien besogné, que le landemain matin, après s'estre leues les bulles, et faictes les cérémonies accoustumées et le premier scrutine, tout s'est conduit de sorte depuis que, le mesme jour à xxii heures, le Pape a esté esleu, qui s'appelle Gregorius XIII, qu'estoit le cardinal St<sup>i</sup> Sixti, eagé de 71 ans, de fort bonne disposition, et fut pardelà avec Caraffe<sup>1</sup>; l'on l'appeloit Boncompagne<sup>2</sup>. Rome est contente et s'esbayt que, en si peu de temps, contre l'opinion de plusieurs, cecy se soit fait. Je y ay besogné pour ma part, et n'a esté le conclave cloz que xix heures. Le suffrages se donnèrent *in voce* l'un après l'autre, *nemine prorsus discrepante*, horsmis que luy, par modestie, pour non donner sa voye à soy-mesme, la donna à Granvelle; mais c'estoit trop peu pour contendre contre tant d'aultres; aussy n'y prétendois-je. Je pense me partir après demain pour retourner à Naples, s'il plaît à Dieu, estant jà licentié de Sa Sainteté; et ne pars pas demain, comme aultrement je feroye, pour la feste.

<sup>1</sup> Antoine Caraffa, créé cardinal en 1568, mort en 1594. Il fut en effet légat en France et y demanda secours contre les entreprises de Charles-Quint.

<sup>2</sup> Nom de famille du pape Grégoire XIII.

## LXVIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VIII, fol. 4 à 6.)

Naples, le 22 mai 1572.

Mons<sup>r</sup> le Prevost. Vous aurez entendu, par mes lettres escrites à mon parlement de Rome, l'élection du pape Grégoire XIII. Depuis ayant prins congé de Sa Sainteté et me faisant elle-mesme instance pour mon brief retour, afin de continuer de donner ordre aux provisions nécessaires pour les emprinses de la Ligue, je me mis en chemin, et suis icy arrivé, grâces à Dieu, en bonne santé; et est jà l'évesque de Badajox <sup>1</sup>, qui gouvernoit en mon absence, en chemin pour retourner à Rome. Je doibs avec raison recognoistre obligation à ceulx de ce royaume, pour le sentiment que universellement ils ont démontré de mon parlement et l'allégresse de mon retour, ayans envoyé ceulx de ceste cité ambassadeurs par mer jusques près de Gayette, pour me témoigner le désir qu'ils avoient de mondit retour, et me congratuler icelluy. Et avec tout cecy j'eusse eu, à vous dire la vérité, plus de contantement si avec le bon gré de Sa Majesté.... j'eusse peu demeurer à Rome. Venant icy, j'ay treuvé voz lettres du xiiii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> du mois passé...., et de chemin je receu celles du xix, xx et xxi et les billets. Et sur ma foy le cœur me rompt quant je voy le piteux estat où l'on est par delà; mais je veulx espérer que la prudence de Mons<sup>r</sup> le Duc pourvoyera à tout, et que les offices que l'on a faict serviront. A mon retour j'ay treuvé une grande esclusee d'affaires, pour ce que l'évesque de Badajox n'a eu temps de recognoistre les personnes, ny d'achever beaucoup de choses, combien que certes, comme personnage sçavant et vertueux, il a fait ce qu'il a peu; mais il ne peult estre que le temps ne coule sans besongne à ces commencemens, et cependant les affaires viennent l'une sur l'autre....

<sup>1</sup> Didacus de Simancas, évêque de Badajoz de 1569 à 1579. Il remplaça, dans le gouvernement de Naples, le Cardinal, lorsque celui-ci fut appelé à Rome pour assister à l'élection du pape Grégoire XIII. Voir Giannone, *Histoire de Naples*, t. IV, p. 532.

Je ne répliqueray sur ce que me donnez compte particulier des emprinses des rebelles et de ce que passe, puisque je ne sçauroye dire sinon que j'ay sentement de ce que toutes choses ne se portent mieux... .. Ce que je crains en ces troubles est le secours de dehors, et me suis toujours doubté, que quoique l'on voulut donner entendre à Aguilon <sup>1</sup>, que les apprestes de mer que se faisoient ne fussent contre le Roy, nostre maistre, ny ses pays, mais pour recouvrer la Rochelle <sup>2</sup>, c'estoit un traict de François, et que c'estoit pour assister aux Gueux, selon le proverbe : qu'il n'est pas François de nature, qui ne trompe quand il assure <sup>3</sup>. ....

Vous avez faict fort sagement d'avertir les prescheurs afin qu'ils ne preschassent contre le x<sup>e</sup>, pour non commouvoir le peuple; et je pense bien qu'en Hollande, Zélande et Flandre, ce que l'on n'a tenu le mesme respect et que les prescheurs ont esté indiscrets, aura causé du dommaige ...

Je loue Dieu que l'on soit passé du temps de feu Sa Saincteté, sans avoir eu non seulement rompture, mais ny répréhension quelconque de sa part, et si suis eschappé d'un mauvais passage dont je me doubtoic par un expédient que je prins; et si ay gagné beaucoup pour l'auctorité de Sa Majesté que feu le duc d'Alcala <sup>4</sup> avoit laissé perdre en plusieurs choses. Tant emporte-il de prendre les choses ou par un chemin ou par un aultre. Dieu doint que je puisse eschapper de mesmes avec le Pape moderne <sup>5</sup>, lequel estant Cardinal, estoit de mes bons seigneurs et amys, je dis intrinsèques, luy ayant faict plaisir en beaucoup de choses et luy à moy.

J'ay faict de nouveau office à Rome avec l'ambassadeur pour le chapeau de Mons<sup>r</sup> de Liège <sup>6</sup>. Nous verrons qu'en succédera; combien que, à vous dire la vérité, le conseil de Bricluis(?) me semble sage; et si je n'eusse eu St-Amand et Luxeu <sup>7</sup>, je n'eusse accepté le chapeau; car il vault mieux

<sup>1</sup> Pierre d'Aguilon, secrétaire de Nicolas Perrenot, puis du Cardinal et chargé d'affaires au service du Roi. Voir sa notice, t. I, p. 357, note 5.

<sup>2</sup> La ville de Rochelle était occupée par les Huguenots.

<sup>3</sup> Voir la lettre du roi de France à de St-Gouard, du 18 juin 1572, lettre dans laquelle il nie toute participation aux affaires des pays-Bas, et celle de St-Gouard au Roi, du 22 juin 1572. Gachard, *Mss. de la Bibliothèque nationale*, t. II, pp. 574, 576.

<sup>4</sup> Parafan de Rivera, duc d'Alcala, vice-roi de Naples. Voir plus haut, p. 197, note 5.

<sup>5</sup> Grégoire XIII, élu le 15 mai 1572, mort le 10 avril 1585.

<sup>6</sup> Gérard de Groesbeek, évêque de Liège de 1562 à 1580. Il fut nommé cardinal en 1578.

<sup>7</sup> L'abbaye de St-Amand, dont Granvelle fut nommé abbé en 1561, était en Pevèle; l'abbaye de

estre riche évesque, que pauvre Cardinal, combien que j'apperçois bien que le chapeau ne m'a pas nuit depuis....

## LXIX.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IX, fol. 115 et 118.)

Bruxelles, le 23 mai 1572.

Monseigneur. L'extrême désolation et perplexité en laquelle, non pas moy seullement, mais tous ceulx de ma profession se retrouvent pour maintenant, me fera passer (encores que je le faictz enviz) vostre commandement que m'avoit permiz induces d'escripre, jusques j'auroye aultres nouvelles de Vostre Ill<sup>me</sup> et R<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> après qu'elle sortira du Conclave, pourdire que hier nous sont venues nouvelles pour ung coulp que les ennemiz se sont saisiz de Valenciennes <sup>1</sup>, conduictz par le sieur de Fama <sup>2</sup> et aultres banniz en petit nombre; ayant tuez ung portier et le sieur de Zuriguem et fort blecé le Prevost de la ville Hameide <sup>3</sup>, que les vouloit

Luxeuil, à laquelle Granvelle fut nommé en 1560, était sise dans la Franche-Comté. Voir Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 198, et *Gallia christiana*, t. XV, col. 459.

<sup>1</sup> Voir Hoynek van Papendrecht, *loc. cit.*, t. I, part. II, p. 684; t. II, part. II, p. 152. Groen van Prinsterer, *loc. cit.*, t. III, p. 457. P. Bor, liv. VI, fol. 273. *Mémoires anonymes*, t. II, p. 110. D'Outreman, *Histoire de Valenciennes*, p. 220. *Documentos inéditos*, t. LXXV, p. 47. Cét événement se passa le 23 mai. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 259.

<sup>2</sup> Charles de Liévin, Sr de Famars, qui après avoir pris part à la confédération des nobles, fut envoyé par les États en Angleterre, devint capitaine d'une compagnie de cavalerie de la garde du prince d'Orange, commanda la gendarmerie de Flandre, prit la ville de Malines et en devint gouverneur. Voir *Mémoires anonymes*, t. II, p. 17; t. V, pp. 122, 126, 190, 203; Groen van Prinsterer, t. IV, p. 45; Te Water, *loc. cit.*, t. II, p. 495, et Vander Aa, *loc. cit.*, t. XI, p. 579.

<sup>3</sup> Claude de la Hamaide, prévôt de Valenciennes, fut attaqué par les assaillants et poursuivi jusqu'aux halles, où furent tués, d'après d'Outreman, quelques agents et deux concierges.

rembarrer, et le conte Ludovic de la ville de Monts <sup>1</sup> en Haynnault, riche et opulente, comme chacung sçait. Ce qu'at donné ung tel espouvantement et estonnement à ung chascun, que Dieu sera mal servy ce jourd'huy <sup>2</sup> de plusieurs que s'estoient bien disposés, puisqu'il est question de penser à saulver corps et biens, pour le povoir servir plus longuement.

Ceux qui ont heu charge desdits lieux se doibvent treuver esbahiz et empeschez de n'avoir mis milleur ordre à lieux si importants à tout le pays, qu'est maintenant ouvert. J'ay mandé incontinent que l'on saulve les religieulx, meubles et grains de Saint Amand : car ceulx de Valenchiennes se doibvent tenir pour perduz, si elle ne se recouvre tost, dont il y a peu d'apparence, pour avoir esté le chasteau mal pourveu de gens et de munitions, et le capitaine, qu'est le beau-frère d'Albornos, absent lorsque la ville se perdit; de manière que l'on n'at sceu tirer dudit chasteau le fruit et effect pour lequel il at esté basti

Si l'on heut creu les advis venuz passez trois mois de plusieurs costelz <sup>3</sup>, et retenu les bendes d'ordonnance, et mieulx payé ceulx des frontières, il y auroit plus de moyen de remédier promptement auxdictz désastres, du moins pour retenir le feug, qu'il ne passe plus avant.

L'on murmure que Douay et Saint-Omer seroient pareillement surprins par les banniz; mais il n'y at aucune certitude; aussi ce seroit trop.

Bien dit-on, et il est croiable, qu'ilz viégnent grandes troupes de France et d'Allemaigne pour l'adsistence de ceulx qui ont tant osé, que seroient par trop mal conseillez s'ilz n'avoient suite.

<sup>1</sup> La ville de Mons fut prise le 24 mai. Voir au sujet de cet événement Hooft, *Nederlandsche historie*, p. 248; Strada, *loc. cit.*, t. I, p. 408; Hoynek van Papendrecht, t. I, part. II, pp. 684 et suiv.; *Mémoires anonymes*, t. I, p. 207; P. Bor, *loc. cit.*, liv. VI, fol. 274; *Vlaamsche kronijk*, pp. 693 et suiv.; *Documentos inéditos*, *loc. cit.*, p. 43; les lettres adressées par le comte Louis de Nassau au duc d'Arsehot et aux magistrats des villes de Hainaut dans les *Bulletins de la Commission d'histoire*, 1<sup>re</sup> série, t. XI, pp. 474, 476.

<sup>2</sup> C'était le jour de la Pentecôte.

<sup>3</sup> Le duc d'Albe avait été averti par Vitelli et par l'ambassadeur espagnol en France de tout ce qui se passait en France et des conspirations qui y étaient ourdies contre les Pays-Bas. Voir Strada, t. I, p. 409, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 239. L'extrait suivant d'une lettre, datée d'Avesnes le 29 mai 1572, donne les renseignements plus amples sur l'intervention des Français dans cette entreprise :

• Quant aux Huguenots franchois, que j'avoey escript à S. E., estant de ce costé de France, ilz sont

Aussi s'est révolté la ville d'Enchuysen <sup>1</sup>, qu'est plus importante pour Amsterdam et toute l'Hollande que l'on ne pense; et ce pour la fantasie

tous allez à Mons par deux costez, tant par remonstes sur la rivière venant de Liessies, comme vers Fayt-le-Chasteau sur la rivière de Mouilles à plusieurs fois et à petites troupes, venant tant de Marfontaine que de Rocquegnies et Nouvion. Et sont la pluspart canailles mal en ordre, jeunes gens et sans armes. Et sont passez nuitamment, ayant fait grandes journées, et ne séjournant sur la frontière que deux heures pour repaistre, tellement que la pluspart avant que fusse adverty ils marchent desjà. Et sur la fin sont allez à plus petite troppe, comme font encoire journellement, ayant le seigneur de Marfontaine ordonné à sa femme, fait à fait qu'il vient des nouveaux Huguenois, ce qu'ils ont affaire en leur rendezvous pour aller audit Mons. Et sy je n'eusse heu la charge de les poursuyvre tant avec mes gens que des villaches allenthours, on les heusse la plus grande partie deffaict; mais je ne les osoye faire chiergier ad cause que n'avoie point ordonnance de ce faire, tant de S. E. que de M<sup>r</sup> de Noircarmes, craindant aussy de faire ouvrir la guerre aux Francois. Et soudain que je receu les lettres de Sadicte E. m'ordonnant de par le Roy de bonne ordre que soient colpez les chemins tant par son de cloche que autrement, comme l'on est accoustumé de faire, ay envoyet mon enseigne sur le passage de l'Escluse de Horninsart avec partie de ma bande, lesquelz ont trouvé ceste nuit environ 25 qu'ils passoient nuitamment. Et à l'aborder se sont mis en deffence et puis prins la fuyte, en ayant ramené cinq ou six, lesquelz j'ay renvoyet, ne sachant sy je les povoy tenir prisonnier ou non; craindant que fusse mal prins de Son Excellence, j'ai escript à tous les villaiges, où ils ont accoustumez passer, qu'ils ayent à les empeschier tant par son de cloche que autrement, adfin qu'ilz ne passent plus pour aller à Mons ne à Valenchienne. Et ceulx qui ont prins Mons et Valenchienne estoient à Bohain, Roizy et alenthour, sont allé par la cauchie de Bavay du costé de Landrechies, tellement que à présent n'y a plus d'assemblée de gendarmerie, laquelle fut par eulx prinse sur les quatre heures du matin par le comte de Lodvieq. Mais du costé de deçà l'on dict, comme vers Noyon, Sedan, qu'il y a quelque assemblée et que l'assemblée de Noyon est plus grande aussy que l'on dit; que les enfans de Paris sont sorty pour venir au Pays-Bas avecq grande force et artilleries. Et courroit le bruit que, sy ilz ne eussent sceu prendre Mons, que en rethournant ilz avoient vollunté de pillier le pays et commencer la guerre. L'on dit en France que les Huguenois estant à Mons et ailleurs se doivent tous trouver ensemble et aller à Bruxelles, et que l'armée de l'admiral doit aller à Douay. Et sy se dit qu'il y a à Buillon quelques gendarmeries de chevaulx et de pied pour entrer par les Ardennes. Quant à mes vieulx soldats, ilz sont tous de bonne voeille, estans prest à vivre et mourir avecq moy pour le service de Sa Majesté, pour la garde de cette place. Et quant à moy, Son Excellence soit à son repolz; car je viveray et moray avecq mesdits soldats, gardant ladicte place. Pareillement les bourgeois ont promis et fait serment de faire le semblables. J'ay dès ce matin fait battre le tambourin pour lever gens, adfin de renforchier mon enseigne.

\* D'AVESNES, ce xxix<sup>e</sup> jour de mai 1572.

\* D'YVES. \*

(Archives du Royaume, Papiers d'État et de l'Audience. Correspondance de Hainaut et Cambrai, t. IX, fol. 224.)

<sup>1</sup> Enkhuizen s'était soulevé le 21 mai. Voir *Mémoires anonymes*, t. I, p. 101; P. Bor, *loc. cit.*, liv. VI, fol. 220; Wagenaar, *loc. cit.*, t. VI, p. 360. Gachard, *Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 516.

qu'ilz ont eu que l'on ne leur tiendroit l'accord qu'ilz avoient fait avec Mons<sup>r</sup> de Boussut, que Vargas at contredit jusques au bout, pour ce que, selon le temps et nécessité présente, ledit sieur de Boussut avoit accordé la restitution d'aucuns banniz en leurs biens, soubz le bon plaisir du duc. Toutefois, ce fust esté moingz de dommaige pour Sa Majesté que de perdre une telle place.

Mons<sup>r</sup> de Grobbendonck <sup>1</sup> m'at dict d'avoir adviz que les ennemiz sont passez la Meuze à Stochem, au mesme lez et endroit qu'ilz la passarent l'aultrefois. Aucuns parlent de 4000 chevaux, ce que je ne puis croire de tant, puis que Scharemberger m'at assureé jeudy dernier qu'il n'y avoit aulcung mouvement en Allemaigne; ou il fault dire qu'il est mal correspondu, ou que noz adversaires font leurs affaires fort couvertement.

D'ungne chose ay-je grand regret, que je veoidz nostre peuple se resjouir des mauvaises nouvelles, aussi bien ceulx que ont à perdre que aultres. Tant de mal veillent-ilz à son Excellen<sup>ce</sup>, à cause du x<sup>e</sup>, et à sa suite pour tant de mauvais traitements qu'ilz receoivent d'eulx.

Les François assurent qu'ilz ne sont de la partie; mais c'est lors que ilz mentent plus <sup>2</sup>.

Les saiges sont bien esbahiz; car noz sumes sans gens, argent et crédit, et si veois ung mal contentement général du peuple tendant à révolte partout....

<sup>1</sup> Gaspar Schetz de Grobbendonck. Voir plus haut, p. 87.

<sup>2</sup> Voir, sur la part d'intervention de la France, baron Kervyn de Lettenhove, *Documents inédits*, p. 167, et la note 3 à la p. 226 de notre volume.

## LXX.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 111.)

Bruxelles, le 3 juin 1572.

Monseigneur. Puisque j'ay adverty Vostre Ill<sup>me</sup> et R<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> de la perte de Valenchiennes, c'est bien raison que je l'advertisse aussi de la recouvrance que se feict le xxix<sup>e</sup> <sup>1</sup>, parce que aiantz les ennemiz entendu que le secours, que at conduit le sieur Don Joan de Mendoça <sup>2</sup> et le sieur de Capres <sup>3</sup>, estoit entré au chasteau, ilz se sont retirés vers Monts et y arrivé quasi plus tost que ceulx dudict chasteau s'apperçurent de leur partement, que fut annoncé par aucuns bourgeois auxdits sieurs; et touttefois ledit Don Joan at donné la ville au pillage <sup>4</sup>, tant ecclésiastiques que aultres, ce que Monsr de Noircarmes ne fait poinct lorsque par force de batterie elle se rendit à luy. Cela causera la ruine de ladite ville et qu'ilz ne porteront jamais bon cœur à la nation.

Le Duc leur at envoyé depuis ung pardon général pour leurs corps et biens, que sert à peu. Ilz ne sont pas esté cause de la perdtte et surprinse de la ville; mais bien ceulx que ont faict mauvauxe garde.

Vostre recepveur de Saint Amand <sup>5</sup> se trouvat incontinent audict lieu, si tost qu'il sceut le recouvrement, pour saulver voz grains, desquelz en sont estez volez environ de quatre vingtz à cent muidz mesure valenchiennoise. Le demeurant est saulvé par la faveur dudict Don Joan de Mendoça, qui at incontinent faict attacher une saulve garde à vostre maison; mais ceste

<sup>1</sup> Voir la lettre du duc d'Albe au roi du 1<sup>er</sup> juin 1572, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 260, et d'Outreman, *loc. cit.*, p. 222.

<sup>2</sup> Voir *Mémoires anonymes*, t. I, p. 111; *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 200 et 262.

<sup>3</sup> Oudart de Bournonville, Sr de Capres. Voir t. III, p. 585, note 4, et *Mémoires anonymes*, t. I, pp. 116, 173, 270, 281; t. II, pp. 7, 180, 187, 273, 500; t. III, pp. 119, 157, 212; t. IV, pp. 83, 122.

<sup>4</sup> Voir au sujet du pillage de Valenchiennes par les Espagnols, d'Outreman, *loc. cit.*, p. 225, et *Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 374.

<sup>5</sup> L'abbaye de St-Amand en Pevèle, dont Granvelle était abbé. Voir plus haut, p. 74, note 3.

diligence at cousté chier audict recepveur, qui at esté en mille hazards d'estre tué, et at esté blecé en eungne main. J'espère que ce ne serat rien.

J'ay escript de faire retourner vos religieux à Saint Amand, puisque nous fusmez asseurez de ce costel là, qu'est ung grand bien pour tout l'Haynault, Artois, Tournesiz et le Douay.

Ceux que ont passé la rivière à Stocchem, sont esté L. chevaulx que sont venuz quérir secrètement Madame d'Egmont, que s'est retiré avec ses filles, premier à Braine-le-Chasteau, soubz ombre de visite, dont depuis au moien des bois, elle s'est faict conduire par les susdictz vers Liège, en ce qu'elle at faict une grande folie; car les XII<sup>m</sup> florins ne la suyvront poinct. L'on dit que son filz avec Casimirus<sup>1</sup> se font chiefz de l'emprinse contre nous. Mais quoy que l'on aye dit, il n'y at nulle certitude de levée de gens; et j'espère que ceux que le Duc a mandé jusques à X ou XI<sup>m</sup> chevaulx, seront aussi tost prestz que les aultres. Il faict venir le duc Erich<sup>2</sup>.

Ilz sont estez VI<sup>c</sup> chevaulx du costel de Niemèghe pour adsister à la trahison et surprinse que l'on cuida faire d'icelle ville d'Harnhem<sup>3</sup> et Grave

<sup>1</sup> Jean-Casimir, comte palatin, qui administra le palatinat pendant la minorité de son neveu Frédéric IV, après avoir été au service des Huguenots en France en 1567 et 1569.

<sup>2</sup> Erich, duc de Brunswick. Voir t. I, p. 54, note 5, et ses lettres de 1570 à 1572 dans la *Secrétairerie allemande*.

<sup>3</sup> Arnhem, au duché de Gueldre. Une lettre datée de cette ville du 18 mai 1572 et dont nous reproduisons un extrait, donne sur la situation de cette province des renseignements inédits :

« Monsieur le baron de Hierges at esté audit Nymmegen pour y mettre ordre, et après la retraicte des ennemis s'est retourné icy, là où avecq Mons<sup>r</sup> le conte de Megen, quy estoit icy en lieu dudit Sr baron, son frère, avons faict passer monstre les bourgeois, lesquelz se trouvaient et démonstroient toute affection, bon et obéissant vouloir vers Sa Majesté. Nous n'avons encoires adverty Vostre Excellence de la trahison qu'a esté devant les mains pour, en quatre coings, mettre le feu en ceste ville, et cependant qu'on seroit pour estaindre le feu (comme les prisonniers surprins confessent), ilz avecq ceux qu'ilz eussent miz dedans la ville eussent saccaigé les plus riches. Et selon que les confessions tant dehors que en torture portent tout au loing; et ce avecq l'entreprise de Nymmegen estoit conclu (à ce qu'il samble) tout en une nuit, asçavoir : du jour de Penthecouste dernier. Et de sorte que le descouvrement at esté non sans vouloir et providence divine; et après estre sortiz de ce dangier là, ne sommes encoires sans aultre. Car en la conté de Zutphen y at à présent une grande multitude, et premièrement à Zelhem, et du Burg à Dinxper; et les aultres estans party dudict Groesbeeck, sont sans qu'on sçache encoires vrayment aultre chose à Elten; de sorte que en triangle ils ont environné Ulft, Schulenborch et Berge, dont (à ce qu'il samble par la lettre de ceux de la ville de Doetinckhem) ladicte maison de Ulft est en poinct d'estre assaillye. L'on y a faict mettre de provision pour aultant qu'il at esté (selon la disposition du temps) possible comme avons et faisons journellement

au mesme jour que fust prinse Valenchiennes et Monts<sup>1</sup> ; mais de bien venir tout at esté descouvert par Mons<sup>r</sup> d'Hierges<sup>2</sup>, et le Docteur Elbertus, que l'estoit allé conduire pour le mener en son gouvernement, que at esté ung grand heur ; car les gueux estoient prestz avec force batteaux sur les trois rivières. L'on at prins aucuns bourgeois audict Nieumèghe, et trouvé aux faulxbourgz pour plus de ⅞ florins d'arquebouses.

Si l'infanterie fust plus modeste et n'usoit de tant de menasses que le Roy veult que l'on ruyne les villes et tue ce qu'il y at dedans, quant ilz ne font ce qu'ilz veulent, les affaires yroient mieulx<sup>3</sup>. Ceulx de Malines se sont aussi picqués, refusants de recepvoir garnison d'Espaignolz ou Wallons, et gardent culx-mesmes leur ville ; et le petit peuple s'est élevé, menasant de saccaiger ; de sorte que le Duc, pour éviter plus grand mal, at consenti que l'on lieve xv<sup>e</sup> soldatz, enffantz de la ville, pour les occuper et faire gagner quelque chose ; car la povreté est la mère de riottes<sup>4</sup> Bouskerke<sup>5</sup>, Merode et aultres sont capitaines, jusques à cinq, et Son Ex<sup>ce</sup> at

aux autres, asçavoir : Berghe et Harderwyck, à laquelle, à cause de la révolte de Enckhuysen, vient bien fort à prendre regard. Et enfin par les advertances diverses, tant de l'évesque de Munster et aultres allant cy-jointes, verra Vostre Excellence en quels termes nous soyons ; à laquelle supplions qu'il luy plaise prendre tel regard qu'il convient tant pour la conservation des pauvres subjects que autrement ; et cependant ne laisserons, avecq l'ayde de Dieu et assistance de mondit Sr baron de Hierges, de faire tout debvoir possible pour le service de Sa Majesté. »

(Archives de l'Audience, Correspondance de Gueldre, vol. XIV, fol. 163.)

<sup>1</sup> Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 261 ; P. Bor, liv. VI, col. 377 ; Groen, t. III, p. 428.

<sup>2</sup> Gilles de Berlaymont, Sr d'Hierges, nommé gouverneur de la Gueldre. Voir sa notice, t. I, p. 28, note 1 ; Hoenck van Papendrecht, t. I, part. II, p. 700 et Van Meteren, liv. IV, fol. 65 v<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Les excès commis par les Espagnols à Malines sont longuement développés et décrits dans : *Waerachtige historie en getrouwe beschryvinge van de alteratie en veranderinge geschiet in de stad Mechelen en oock van de groote tyrannie en ongehoorde wreedtheit van de Spaignaerden daer na gevolght, in den jaere 1572*. — Malines, 1581, in-12. D'autres détails mieux précisés et moins déclamatoires sont consignés dans le *Vervolgh van de Chronycke van Mechelen* (par Azevedo), *van het jaer 1572*. Voir aussi « Discours de la trahison de la ville de Malines avec les noms et surnoms, tiltres, estats et offices des sectaires, traistres et proditeurs de la surprise d'icelle et des rebelles et assassins dis de la liberté, utilité et prospérité, de leur justice, ensamble la harangue dû gouverneur, pipeur de vérité et la response des catholiques bourgeois, par forme d'incarnation en quatre huictaines. » Anvers, 1572. — Cet écrit, réimprimé dans le *Vervolgh der Chronycke van Mechelen*, p. 268, renferme un grand nombre de détails sur les individus de Malines qui appartenaient au parti des insurgés et sur les objets d'art enlevés aux établissements civils et religieux de cette ville.

<sup>4</sup> Riottes, tapage, émeute.

<sup>5</sup> La chronique de Malines cite les capitaines suivants : Jean Schoof, Lancelot de Gottignies et Ambroise Van Nuffel.

approuvé ce qu'ils ont fait jusques ores; mais l'on sçait ce que cela veult dire, et la diffidence que y ont heu ceulx de Vlissinghe ne nous at causé peu de mal. Dieu veuille y pourveoir. .

---

LXXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 113.)

---

Bruxelles, le 3 juin 1572.

Monseigneur. Ainsi que je suis esté à Louvain visiter mon beau-frère <sup>1</sup>, malade plus de regret à cause des calamitez présentes, que d'indisposition corporelle, le sieur Castillo <sup>2</sup> m'est venu annoncer hier entre x et xi heures du soir que Mons<sup>r</sup> le cardinal Buoncompaigno estoit créé Pape, et *cognomine Gregorius XIII* <sup>3</sup>, adioustant que Mons<sup>r</sup> Farnèse <sup>4</sup> avoit heu large part aux voix.

Ce matin estant icy venu avec la frescheur (car depuis xvii jours sumez noz en une chaleur et saicheresse extremes, comme aux jours caniculaires), j'ay treuvé confirmation de ladite nouvelle, et que ceulx qui escripvent de Venise attribuent à Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> l'honneur d'ugne si brefve et bonne création, comme fait le Duc, ad ce que dit le président Viglius à Pacheco, sans rien desrober à Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup>.

Je louhe Dieu que cecy soit si bien passé, car je craindoie ung scisme du costel de France pour disfavoriser la Ligue; et j'entendz que l'agent ou

<sup>1</sup> Didier Van T'Sestich. Voir sa notice, t. I, p. 274, note 2.

<sup>2</sup> Pedro del Castillo, chanoine, protonotaire apostolique. Voir t. I, p. 169, note 4.

<sup>3</sup> Grégoire XIII occupa la chaire de St Pierre jusqu'au 10 avril 1585. Voir plus haut, p. 226, note 5.

<sup>4</sup> Alexandre Farnèse, neveu de Paul III, qui le créa cardinal en 1554. Il mourut le 2 mars 1589, après avoir vécu avec honneur et gloire sous divers pontificats, et protégé les lettres.

ambassadeur<sup>1</sup> qu'est pour eulx à Rome at faict beaulcop de protestz, selon qu'il est fort impertinent.

Depuis Valenchiennes recouverte, l'on ne faict nul semblant de Monts, que se devoit faire à la mesme heure, pour estonner et encloire les occupants et donner couraige aux bourgeois pour eulx eslever

J'entendz que le nombre des ennemiz croit journellement. Il polroit estre que ung matin ilz pilleront ladite ville, pour faire une main et eulx retirer, ainsi qu'ilz ont faict de Valenchiennes<sup>2</sup>.

C'est chose non croiable comme les villaigeois de Haynnault se soucient peu d'avoir si près d'eulx la compagnie du conte Ludovic, tant abhorrissent-ils ceulx d'Espagne, pour les continuelles insolences qu'ilz font encores journellement, et beaucoup piz depuis que les ennemis ont l'avantaige, disant que s'il fault qu'ilz meurent, ilz tueront tout ce que leur viendrat au devant, affin que ce payz hérétique soit réduct en solitude.

J'ay veu lettres d'Hopperus au Président, que le duc de Medina s'est rembarequé<sup>3</sup> pour la tierce fois, pour la presse que luy at donné le Roy, qui est fort altéré des prises de la Briele et de Vlissinghe. Plus le serat-il d'Enchuyse et de La Vere, où estoit tout l'apparat naval, et de Valenchiennes et Monts.

Aussi dict-il que Sa Majesté, après avoir donné une bonne fraterne à ceulx de Lisle<sup>4</sup> et de Brabant, que sont estez députez pour aller par-delà, leur at donné fort benigne audience, et à ceulx de Haynnault, Artois et Flandres; et que Sadite Majesté avoit faict recepvoir tous leurs escriptz contenantz griefz et remonstrances pour le x<sup>e</sup>, affin d'estre veuz et rapportez, et que l'on estoit après pour les dépescher tost et bien contentz; que seroit une belle chose: car, comme dit Viglius, le plus grand mal qu'avons aujourd'huy procède de noz propres gens et manantz, lesquelz se joindent aux ennemiz par povreté, pour n'avoir aulcung gaignaige ny moien de vivre.

<sup>1</sup> L'ambassadeur français à Rome.

<sup>2</sup> Valenciennes avait été pillée par les Espagnols. Voir plus haut, p. 251, note 4, et Gachard, *Mss. de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 574.

<sup>3</sup> Voir *Joachimi Hopperi Epistolae ad Viglium*, p. 512. Voir au sujet de cette affaire les lettres publiées dans les *Bulletins de la Commission d'histoire*, 1<sup>re</sup> série, t. XI, pp. 254 et suiv.

<sup>4</sup> Les députés de Lille, etc. Voir la lettre du roi adressée le 29 juin 1572 au duc d'Albe, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 260 et suiv.

J'ay icy treuvé les lettres de Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> du huictiesme du mois passé, auxquelles je feray responce particulière jusques dimenche. Et me recom-mandant très humblement. etc.

Le temps calme ny le vent ne favorisent à la venue dudict duc de Medina.

## LXXII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IX, fol. 91 à 95.)

Bruxelles, le 8 juin 1572.

Monseigneur. Il me déplait de veoir les affaires en si peu d'ordre et les affections de plusieurs tant aliénées, dont S. E. et les siens s'apperceoyvent, qui ont opinion que le comte Ludovic at plus d'amys en ceste ville que S. E., que seroit dommage, et ne faudroit qu'une telle impression pour nous faire abhorrir d'avantage par le Roy.

L'on parle que à la fin de ce moys le Duc pourra joindre LX mille hommes, que seroit pour parachever le dégast de ce povre pays, tant ruyné et pillé de tous coustelz, que, sur ma foy, si l'on n'y veult mectre aultre ordre, il ne peult estre que le laboureur se puisse plus longuement maintenir, et demeureront les terres en friche; car les outrages qu'on leur faict sont trop grandz, estantz les Wallons plus insurportables que les mesmes Espaignolz, auquelz ilz font lustre par pure faulte que l'on n'y mect aultre ordre, et que l'on ne paye ny les ungz ny les aultres. Toutefois le Duc at argent; mais il n'y veult toucher, et semble que l'on est après pour faire des emprumtz, ou plustost de cottiser chascun, que ne serat pas aussi pour mélïorer les affections.

Mons<sup>r</sup> de Cologne <sup>1</sup> ha accordé que l'on levast deux mille chevaux en

<sup>1</sup> Par une lettre écrite le 30 mai 1572, Salentin, archevêque de Cologne, autorise le duc d'Albe à lever dans son pays un corps de 2,000 cavaliers :

« Unser D<sup>l</sup>. Euer liebstes Schreiben, unnder Dato den 25 dieses, haben wir empfangen unnd

son pays, comme ont fait aultres princes, et seroyent pretz à marcher si l'on vouloit furnir xviii mille escuz. Et cependant ceulx que fabvorizent le prince d'Oranges jusques à xv<sup>e</sup> chevaux, se mectront bientost en campagne et nous pourroyent bien gaigner par la main.

Cependant le conte Ludovic tient bon à Monts, et y est le plus fort. Mons<sup>r</sup> de Noircarmes, avec la Cressonnière, y allarent mardi dernier, pensantz exécuter eungne emprinse, que fut sceue par ledict Conte avant qu'ilz sortissent de ceste ville, de sorte qu'ilz n'ont exploicté aultre chose, sinon qu'ilz ont radmené des chariotz pleins de noz gens blessez; et cependant ledict Conte fait justicier les povres bourgeois que sçavoient à parler de la pratique. Je me doute que ladite ville ne serat de si facile recouvrée, comme l'on pense, et que en tous événementz elle sera pillée et volée.

Le peuple de Malynes, à l'occasion d'un Espagnol qui y at fait de grandes insolences et menasses, s'est mis en fantasie que l'on y vouloit remectre les Espagnolz; pour à quoy pourveoir, ilz se sont soubzlevez et font grand guect à leurs portes, sans y laisser entrer personne, quelque chose que le Duc leur aye commandé, lequel dissimule<sup>1</sup>; et ha approuvé

dessen Inhalt wohl vernommen. Dweil wir nun der Königlichen Majestät zu Hispanien unnd unnsrem besonner lieben Herrñ unnd Freundt mit diennstlich Freunt- unnd Nachpaurschafft, auch bewuster Verwandtung vertrewlich zugethan, haben Euer Liebster sich gewisslich zuversen, das wir drin stauthaftig zuverharren gemeint, unnd sein demnach auf Euer Liebstes Begeren bereitwillig die 2000 teutscher Raisigen, sobaldt immer möglich, werben, unnd gegen Irer Königlichen Majestäts Widerwertigen füren unnd gebrauchen zu lassen. Nachdem aber, wie Euer Liebster zuerachten, die Ritmeister und Reutter, für Auflegung der Bestallung und ohne fürgehende gewisse Versicherung des Obristen, sich mit bewerben noch einlassen, unnd dan hierunder mehr gehörige, so sich jetzo nit woll schreiben last; so ist an E. L. unnsrer freuntlichs Begeren, sie wollen eine vertraucte Person, mit dem fürderlichsten zu unns abfertigen, mit dero wir unns nach Notturfft aller Gelegenheit zu underreden und zu vergleichen haben; so wollen, wie paldt wir solche Antzal Raisigen, etwo aufbrennen mügen, bei derselbigen uns alsdan gegen Euer Liebstes ercleren. Möchten wir Euer Liebster dero wir anngenehme freundliche Dienst zu erzeugen gneigt, für deszmalen in Antwort nit verhalten.

» Datum Poppelstorff, am 30 May 72.

» CHURFÜRST ZU CÖLLN. »

<sup>1</sup> Le duc avait approuvé le projet du magistrat de Malines de lever cinq enseignes de bourgeois pour la défense de la ville. Voir Van Doren, *Inventaire des archives de Malines*, lettres missives, p. 223. Dans une lettre du 5 juin 1572, dont nous imprimons un extrait, le magistrat donne au duc des renseignements sur les mesures de défense prises dans le but de défendre la ville :

« Il plaira entendre à Vostre Excellence que les affaires de ceste ville sont tellement meliorées, que toutes choses sont en son premier estat, et deu le peuple pacifié, l'autorité du magistrat comme aupar-

que l'on y ayt fait trois compaignes des gens de la ville mesme, aux despens des manans, qui en sont chascun moys à vi<sup>m</sup> florins. Mais je pense bien qu'en son temps il n'oublyera ceste saillye, que pourroit bien couster chier à ceulx qui n'en peuvent mais. J'en voudroye avoir dehors ce que

avant, et la justice remise, pour le fait et maintienement de laquelle ont les jurez du peuple avecques nous prins résolution d'emploier toutes les forces qu'avons. Et avons à ceste effect fait dresser au millieu du marché ung gibbet, au contentement des bons et terreur des meschans, estans d'intention faire justice exemplaire de ceulx qui troubleront aulcunement l'estat de ceste ville, aians fort bien et songneusement remarqué ceulx qui desjà nous ont mis en ces termes. Et ne faudrons de publier à ces fins les ordonnances requises en tel cas. L'intention du peuple s'augmente journellement de voloir tous mourir pour la deffence de ceste ville contre tous ennemis de Dieu, de la religion estholicque et de Sa Majesté. Et n'y a celluy d'entre eux qui face une fois mention des adversaires ou démonstration de quelque faveur en leur endroict; les enseignes dont Vostre Excellence nous a escript, sont dressées et pourveues à capitaines et officiers ainsy qu'il convient, et en avons fait seulement trois. Mais elles sont grandes chascune de trois cens trente testes, de sorte que faisons estat qu'avons en armes souz lesdits trois enseignes mil hommes les plus fortz et robustes de toute la ville, et beaucoup de personnes entre eulx qui autres fois se sont meslez de la guerre, par où tenons desjà lesdits enseignes en bon ordre es poinctz concernans la militie, et se portent comme si ilz eussent esté demy an souz lesdits enseignes. Nous leur faisons faire serment convenable au service de Dieu et de Sa Majesté; l'escript duquel avons comuniqué à Messeigneurs du Grand Conseil, et en envoions à Vostre Excellence la copie quant et cestes. Nous avons aussy trouvé bon de faire mettre au millieu des bannières les armes de Sa Majesté. Les capitaines desdits trois enseignes sont Jan Scoolf, Lancelot de Gottignies, tous deulx du magistrat, et Grégoire de Nuffele, gentilhomme et bourgeois de la ville, bien entendu au fait de la guerre, et quy de sa vie n'a fait aultre chose. Les cinq sermens et enseignes ordinaires, revenans à deux cens vingt testes, avons fait augmenter des plus riches et notables bourgeois jusques au nombre de cent hommes chascunne enseigne, tellement qu'avons en armes, souz l'obéissance et pour le service de Sadicte Majesté, plus que quinze cens hommes assez bien armez et équippez, la plus grande part harquebusiers; et d'aultant que désirerions que bon nombre de ceulx qui ont pieques et haliebardes fussent semblablement pourvez plustost de harquebuses, avons requis à Herman Peffer qu'il nous voulsist furnir jusques à deulx ou trois cent harquebuses. Mais comme il les a en Anvers, et qu'il ne les polroit nous faire tenir sans l'adveu et consentement de Vostre Excellence, la prions très humblement y adjouster son consentement et nous donner quelque enseignement ou lettre pour ceste effect. Quant à ce qui touche l'artillerie, nous la faisons mettre aux rempartz ès lieux plus propres, comme aussy entendons avecq le soing et sollicitude requise à fortifier la ville où il est besoing, aians à ceste effect mis ordre à tout ce qui touche les cauwes. Ce qu'est pourveu si avant, qu'en moins de vingt heures pouvons mettre en cauwe tous les environs de la ville. Supplions Vostre Excellence avoir pour agréable lesdits debvoirs et nous advertir si elle désire y estre fait aulcune chose de plus.

» De Malines, ce iii<sup>e</sup> jour de juing XV<sup>e</sup> LXXII. »

(*Papiers d'État et de l'Audience*, vol. intitulé : *Correspondance de Brabant, Limbourg et Malines*, tome XII, fol. 283.)

vostre concierge y at en garde; mais il seroit maintenant difficile, puisque ung tempz ilz ont refusé d'en laisser sortir l'artillerye du Roy... Et seroit le tout mieulx chez Madame de Hoogstrate, ne fust qu'elle est sur sa retraicte. Et j'avoie pensé de Mademoiselle Boisot; mais je ne tiens sa maison assuree pour le soubçon que le peuple at contre elle, pour ce que les Espaignolz la hantent. Tous les Ecclesiastiques et aultres gens de bien s'y treuvent en bien grande peine : car le peuple n'ha nul gagnage, et parle de vouloir manger sur le riche, et avoir leur part au butin <sup>1</sup>. Ceulx de Terremonde ont aussi serré leurs portes, et ceulx de Louvain commençoient aussy à s'altérer; mais le magistrat y a tost et bien pourveu.

C'est ung grand plaisir, entre tant de maulx, que le payz de Gheldres, celluy de Frize et Overissel demeurent si paisibles et obéissans. Ceulx

<sup>1</sup> L'extrait suivant d'une lettre du grand conseil de Malines, adressée le 7 juin au duc d'Albe, explique ces faits :

• Comme avons eu quelque advertence que rapport auroit esté fait à Vostredicte Excellence que lesdits du magistrat n'entendoient recevoir aucun chief ou superintendent qui feust de nation espagnole ou walonne, dont elle porroit prendre quelque mauvaise opinion dudict magistrat, avons mandé en nostre collège leurs députez, leur demandant ce qu'en estoit et remonstrant qu'ilz feroient bien de s'en purger vers Vostre Excellence et luy en donner appayement; lesquelz, se retrouvans ce matin vers nous, nous ont déclaré que quant ausdits du magistrats qu'ilz n'avoient esté d'intention et n'estoient encoires de faire aucune difficulté de recevoir chief et superintendent (comme aussy n'en avyons rien oy auparavant); mais bien s'apperchevoient que les doyens et jurez des mestiers craindoient que ce polroit causer quelque altération de la commune, disans toutesfois qu'ilz avoient opinion que s'il plaisoit à Vostre Excellence commectre quelque seigneur de qualité et d'auctorité de ce quartier, que ladite commune le respecteroit et l'obeyeroit; nous requérans lesdits députez voloir excuser lesdits du magistrat vers Vostre Excellence de ce qu'eulx mesmes ne luy font l'advertence, comme ne le laissant que pour éviter mauvaise suspicion et diffidence que la commune polroit recevoir contre eulx; nonobstant lesquelles excuses leur avons déclaré qu'ilz le debvroient faire, et néanmoins n'avons volu laisser d'avertir Vostre Excellence de ce que dessus. Pardessus ce n'avons peu laisser d'aussy avertir Vostre Excellence que l'intimidation et craincte de garnison du peuple se rafreschit journellement par les plainctes, lamentations et pleurs des paysans venans en ceste ville et se deullans de bastures et oppressions insupportables, robberies et ranchonnemens de leurs biens et bestial que leur font les soldars passans et repassans par les villaiges à l'entour de ceste ville. Supplians Vostre Excellence de prendre ceste nostre advertence de bonne part et y pourveoir selon qu'elle trouvera convenir pour le service du Roy et bien publicque.

• De Malines, ce viii<sup>e</sup> de juing anno 1572. •

(*Papiers d'État et de l'Audience*, vol. intitulé : *Correspondance de Brabant, Limbourg et Malines*, t. XII, fol. 296.)

d'Arheim ont escartelé leurs traystres et ceulx de Nievmeghe n'en font pas moins; ils tiennent grand guect et font gens; ce que me semble fut esté mieulx d'éviter <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir l'extrait ci-dessous d'une lettre de Gilles de Berlaymont :

« Quant à ceulx de Nymeghen, à ce que j'ay peu veoir, Vostre Excellence ne doit doubter. Et moy estant là recepurent la lettre que Vostre Excellence leur escripvoit, de laquelle ilz furent fort aise et satisfaitz.

• Ceulx d'Arnhem démontrent aussy toute bonne affection et volenté, ayant cejourd'huy faict exécuter ceulx qui vouloient trahier leur ville. Quant à ceulx de Zutphen, ilz ont une ville bonne et forte, ad ce que j'entens, et sont aussy prestz et volontaires à se deffendre.

• Ceulx d'Ousborch de mesme, comme m'en a faict rapport le seigneur de Pich, que j'avoys ces jours passez envoyé vers eulx, pour entendre leur bonne volenté et l'estat de la ville; de fachon jusques astheure je ne vois que craindre des villes de ce pays, actendu la bonne affection et dévotion qu'ils monstrent au service de Sa Majesté, ne fut qu'il vynt ung plus grand effort que je ne voys à présent.

• Les rebelles, quy estiont à Groesbeeck auprès de Nymeghen, se rethirans de là, s'allarent joindre avecque d'autres, quy estoient auprès de d'Ousborch en la conté Vanden Bergh, lesquelz jusques à présent ont assigné la maison de Vanden Berghue, en laquelle le drossart Anderlecht estoit et est encoires pour le présent luy xv<sup>e</sup> ou xvi<sup>e</sup>; mais comme ilz n'avoient poinct d'artillerie, n'y ont riens faict que perdre gens et entre aultres deux capitaines: ilz estiont en nombre de mil à douze cens et une grande part sans armes, faisant voler trois enseingnes; ilz sont certainement party ce matin dudit S'Herenbergh et tirent vers Genderongen, comme j'ay eu rapport par une messagière par une femme, et depuis par lettres dudit Anderlecht, que je viens à recepvoir à cest instant. Mais il craint fort qu'ilz ne retournent demandant secours de vingt hommes et quelque quantité de pouldre, lesquelz mon frere luy enverra de Elst ceste nuyet, et feront debvoir d'y entrer. Ledit Anderlecht se plainet fort de ce que ne l'ay secourru. Ce que je n'euyssé sceu faire, or mesmes que j'eusse assamblé tous les gentilzhommes du pays et les paysans. Ce que ne me sembloit convenir de hasarder à ceste occasion, actendu aussy que j'estoit deument informé qu'ilz n'avoient artillerye, et qu'on disoit qu'ilz se renfor-siont journellement, combien que le bruiet a esté plus grand que le faict. Car nonobstant toutes les advertenees qu'il debvoit avoir sy grande assamblée de gens de pied et de cheval, tant du pays de Munster que de Julliers, il semble que cela se commenche quelque peu à refrodier. Et ad ce que je puis conjecturer, l'une des troupes qu'ilz aviont auprès d'Ousborch, au conté Vanden Bergh. debvoit servyr pour l'emprinse d'Arnhem, et l'autre de Groesbeeck à celle de Nymeghen. Et voyans que leursdits emprinses estoient faillies, n'ont sceu aultre chose faire que d'assayer de prendre le chasteau de S'Herenberg.

• J'avoys envoyé ces jours passez quelques vivres et munitions à Dodecum pour de là passer plus oultre à Ulft. Mais pour estre les ennemys en chemin, celluy quy les conduisoit n'osast passer. Depuis les ay renvoyé par la ville de Zutphen et escript à Don Francisco de Vergas qu'il ne me sembloit hors de propos d'envoyer quant et quant xx ou xxv de ses soldatz pour enforcer les aultres xxv, quy sont dedens ledit Ulft, et accompaignier lesdits vivres, en attendant que nous ayons icy quelques gens du pays prest; lesquelz l'on polra lors mettre dedens ledit Ulft, et renvoyer les soldatz espain-nolz qu'ils y sont auprès de leurs enseingnes, en cas que Vostre Excellence le trouve bon.

• Le drossart de Lingne m'at escript, par diverses lettres, qu'il avoit peu de gens pour garder le

Le comte de Meghe, y at fait un régiment de piétons, et Mons<sup>r</sup> de Hierges lève en ce coustel là aultres six enseignes, et se dict que Pollweiler ha ouffert son service, et qu'il doibt admener un régiment d'Allemandz.

Ceux de Frize et d'Overysse ont esquipé des basteaulx de guerre, aussi bien furniz que scauroyent faire ceulx d'Hollande, et ayantz chargé trois compaignes du sieur de Billy <sup>1</sup>, qui sont bonnes gens et vaillantz. Ils sont allez assiéger Enchuysen. J'en espère bien, puisque ledit sieur de Billy y met la main.

A ceulx de Vlessinghen viennent journellement gens, et la plus-part canailles. Cependant toutefois ilz nous tiennent la mer serrée, et viégnent

chateau dudit Lingne, luy ayant ordonné de lever encoires cinquante soldatz, dont n'ay voulu laiser d'advertir Vostre Excellence.

» Monsieur de Berlaymont m'at escript que Vostre Excellence m'a donné charge de six enseignes de gens de pied Bas-Allemands, lesquelz je regarderay de faire lever et avoir prest le plustost qu'il me sera possible, estans bien requis que ces gouvernemens ne soyent sans gens de guerres, ores que la principale pluye ne tombast de ce costé.

» Ceulx de Harderwyck m'ont présenté requeste à celle fin de pooir ravoir leurs armes et artillerye, pour se mieulx deffendre et garder leur ville, en cas de besoing. Vostre Excellence en polrat ordonner comme elle trouvera convenir, comme aussy de ceulx de Bommel, qui requièrent de ravoir xxx ou xl corseletz quy leur ont esté ostez, et de pooir redresser leurs tireries et confréries, le tout en intention de deffendre leur dite ville.

» J'envoye à Vostre Excellence quelques advertences que j'ay eu tant de Venloo que de Deventer. Il y at quelques rytmeysters quy se sont offertz d'amesner mil reytters au service de Sa Majesté soubz ma charge, dont n'ay voulu laiser d'advertir Vostre Excellence.

» J'ay aussy donné ordre à la garde du chateau de Wollenhove, ce que je crains le plus, et la ville de Dodecum et Grolle, là où debvoit aller une enseigne du conte de Meghen, mon frère, laquelle n'est encoires preste.

» D'Arnhem, ce dernier jour de mai 1572.

» Depuis ceste escripte, ceulx de d'Ousbouch m'ont adverty que les ennemys estiont à Tzcleem, et qu'ilz estoyent sorty de sept enseignes de gens de pied. Ce que ne puis croire, veu qu'ilz sont ce matin sortis de Berghes socullement avecque trois et deux quy estiont là à l'entour.

» GILLES DE BERLAYMONT. »

(*Papiers d'État et de l'Audience*; vol. intitulé : *Correspondance de Gueldre et Zutphen*, vol. XIV, fol. 189.)

<sup>1</sup> Gaspar de Robles, S<sup>r</sup> de Billy. Voir sa notice dans les *Mémoires anonymes*, t. I, p. 120, note 4. Groen van Prinsterer, *loc. cit.*, t. I, p. 259; t. IV, p. 138; t. V, pp. 499, 501, 502. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 284. Hoynek van Papendrecht, t. I, p. 194; t. I, part. II, pp. 420, 434, 552, 615, 615, 668, 687, 700, 721, 725, 743, 810, etc.

jusques à Breda, ayantz pillé Zevenberghe et Rosendal, qu'est un grand bourgaige, qu'ilz ont bruslé pour la moictyé<sup>1</sup>; et ce qu'ils ont bruslé et saccagé auxdictz lieux passe les deux cens mille florins. Aussy ont-ilz bruslé une des portes du Sasse de Gand, en intention de submerger la ville, et ont pillé aux Quattre Mestiers et aultres lieux à l'entour de Gand.

Mons<sup>r</sup> le Duc d'Arschot<sup>2</sup>, Mons<sup>r</sup> d'Havret<sup>3</sup> et Mons<sup>r</sup> de Lallaing<sup>4</sup>, sont estez mandez icy; et je tiens que le Duc serat icy nostre<sup>5</sup>gouverneur, si Son Ex<sup>ce</sup> vad quelque part.

Ledit S<sup>r</sup> Duc d'Arschot et son frère jouarent à la paulme le soir bien tard, en la ville de Monts, quand le lendemain au matin elle fust prinse; et saichantz ces nouvelles, deslougèrent de Havret plus viste que le pas.

Le confesseur du Duc<sup>5</sup> m'ha dit qu'en la compaignye de Mons<sup>r</sup> de Noircarmes, quant il cuyda reprendre Monts, s'estoit joinct un Espagnol en habit de religieulx, lequel pensant faire un grand service à Dieu, s'estoit gecté dedans la ville, avec intention d'empoisonner tous les puis; mais la divine bonté ne le permict; car il fust prins par les gens du conte Ludovic, qui descouvrirent ses desseingz, et l'ont bruslé vif avec sa poyson.

Si Son Ex<sup>ce</sup> prétend de former camp, il faict à craindre qu'elle se treuvera en faulte de vivres; car il en fault envoyer en Hollande et Zélande, de où paravant ilz nous souloyent venir.

Ce que l'on ha dit de Madame d'Eghmont qu'elle s'estoit retirée, se treuve faulx; car elle n'at bougé de Brayne et est retournée à Gasbecke.

Nous heusmes de rechief jeudy dernier une faulse alarme de la venue du duc de Medina Celi, et en estoit la court toute playne et plusieurs gens de qualité en demonstrarent bien grande alégresse; ce qu'a esté noté par les aultres qui en sont esté peu contentz. Ceulx qui ont escript d'Espagne du

<sup>1</sup> Voici ce qu'on lit à ce sujet dans une lettre du 31 mai 1572 : « L'on a veu hier à l'après disner icy à Merxem le feu de l'église et certaines maisons de Rosendael, qu'est advenu, comme on dict, à cause que le curé dudit Rosendael s'estant sauvé sur la thour de ladiete église, a tiré un coup d'arquebuse au jambe d'un capitaine des ennemis, qu'estoit arrivé illecq avec sa suyte pour ranssonner et brantschater. » Voir *Correspondance de Brabant*, t. XII, p. 270.

<sup>2</sup> Philippe III de Croy, duc d'Arschot. Voir t. I, p. 20, note 2.

<sup>3</sup> Charles-Philippe de Croy, S<sup>r</sup> d'Havré. Voir t. III, p. 366, note 2.

<sup>4</sup> Philippe, comte de Lallaing. Voir t. III, p. 452, note 2.

<sup>5</sup> Le frère Luc.

xx<sup>e</sup> du mois passé asseuroyent que ledit Duc, par charge expresse de Sa Majesté, debvoit estre party le xii<sup>e</sup> ou xiii<sup>e</sup> du mesme. Toutefois, quelque chose que l'on aye dit, l'on n'en at heu jusques à oyres certaines nouvelles; et quant à moy, je n'en croyray, si non ce que j'en verray, ayant esté si souvent forcompté.

Plusieurs, qui discourent, sont en ceste oppinion que s'il estoit icy et qu'il voulust croire conseil, les affaires prendroyent aultre visaige, et que du moingz les courages de plusieurs se remectroyent.

Le commiz Pierre de Par<sup>1</sup> s'estoit treuvé, par commandement du Duc, près de trois sepmaines à Dunckereke, pour y attendre ledict Duc; mais il en est retourné, sans avoir entendu aulcune nouvelle de luy.

L'on dit que les François sont puissants de gens et de basteaulx à la Rochelle, et qu'ilz veuillent venir visiter l'Hollande et Zélande. Si cela estoit, ce seroit nouvelle besoigne pour les soldatz espagnolz, qui parlent désià que aussitost qu'ilz auront icy achevé, ilz yront donner une main au Palatin.

Ceulx de Dordrecht ne veuillent obéyr à Quaderewe<sup>2</sup>, lequel avec le pensionnaire Cornet<sup>3</sup> n'y séjournent point sans grand dangier de leurs personnes. La povreté de la commune, procédant de la craincte du x<sup>e</sup>, nous cause tous ces soubzlèvements.

La ville d'Anvers périst entièrement, et Dieu sçayt comme les marchantz espagnolz en parlent, auxquelz on debvroit méritoirement croire.

Le Duc lève des chevaulx et pyonniers en Luxembourg, et l'on dict qu'il ha mandé ceulx qui pourront venir du conté de Bourgoingne, que ne serat pas bien d'en deffurnir ledict pays en ceste saison. L'on dit aussy que le duc de Savoye luy at ouffert quatre mille chevaulx.

Quoy que assurent les François, ilz cassent la moitié de leurs garnisons ordinaires, que démontre bien ce que cela veult dire. Aussy ont-ilz fait payement de m<sup>e</sup> mille talers à la ville de Strasbourg pour leurs reyers, qui y sont estez mandez pour s'y treuver avec leurs armes; et il est certain que

<sup>1</sup> Pierre de Paez? Voir Hoynek van Papendrecht, *loc. cit.*, t. II, part 2, p. 441.

<sup>2</sup> Pierre de Quaderebbe, maieur de Louvain, et commissaire des montres des gens de guerre, avait été envoyé à Dordrecht. Voir sa notice, t. I, p. 510, note, et Hoynek van Papendrecht, *loc. cit.*, t. I, part. II, p. 697, et t. II, part. II, pp. 448 et suiv.

<sup>3</sup> Pierre Cornet, pensionnaire de Dordrecht. Voir t. I, p. 46, note 2.

file à file beaucoup de François se jectent dedans Monts<sup>1</sup>, laquelle, si on vouloit clorre et leur oster les eaues (ce que seroit facile), il est certain que ceulx de dedans auroyent en peu de temps faulte de beaulcoup de choses. Le conte Ludovic les ha au commencement traicté avec douceur et grandes inductions; mais maintenant se treuvant le plus fort, il les régist *in virga ferrea* : et certes ce a esté grande faulte à eulx au commencement lorsqu'ilz le pouvoient faire, qu'ilz ne se soubleverent contre luy; car il y entra avec moins de v<sup>e</sup> testes; mais Dieu aveugle les gens quant il les veult chastier. Et me recommandant, etc.

## LXXIII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 115 à 118.)

Bruxelles, le 9 juin 1572.

Monseigneur. Je doibz responce aux lettres de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> et R<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> du dernier de mars, xi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup>, xxviii<sup>e</sup> et dernier d'apvril, escriptes de vostre main.

Je ne veoids poinct comme l'on prendrat bien ma sollicitation pour le lieutenant d'Ornans Rossel<sup>2</sup>, s'il est vray ce que dit Blasere<sup>3</sup> qu'il seroit calangé en la court du parlement sur le faict de la religion; le temps m'apprendra.

Monseigneur, je suis dans une bien grande peine, véant la conduite d'Octavio<sup>4</sup>, et avoit V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> bien grande raison de craindre son pas-

<sup>1</sup> Le registre IX de la *Correspondance de Hainaut* renferme plusieurs lettres d'agents informant le gouverneur des Pays-Bas du renvoi de gens de guerre français, qui sont immédiatement engagés par d'autres capitaines et dirigés vers les Pays-Bas.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 108, note 4.

<sup>3</sup> Jean de Blasere. Voir plus haut, p. 96, note 1.

<sup>4</sup> Octave Perrenot, neveu du Cardinal. Voir plus haut, p. 75, note 5.

saige vers Mr de Champagney, qui, si je l'osoie dire, ne luy debvoit mectre tant de deniers en mains, comme il a faict jusques à XIII ou XV<sup>e</sup> escuz, qu'est chose inexcusable et de laquelle il ne m'at jamais faict samblant, sinon dernièrement en Anvers, quant je luy comptiz les actes dudict Octavio, desquelz il se démonstra fort mal content; et dit que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> feroit bien de le tenir serré longuement pour le faire devenir plus saige. Mais j'ay veu par ses lettres du VIII<sup>e</sup> du mois passé qu'Elle usant de sa bonté et clémence accoustumée, l'avoit désià faict eslargir. Dieu doint que cela le remecte à se recognoistre et remecte au bon chemin. Il vad bien que M. de Champagney luy at donné si bonnes liçons par ses lettres. Quant à moy, je luy ay escript comme je debvoie, et aussi que je désire son bien *in utroque homine*. Et si l'on l'interroque où il at recouvert le testament de feu Mr son père, il ne polrat dire que ce soit esté par mes mains; car, comme il bravoit par ses lettres sur icelluy, je luy respondis que, par ledict testament, il pavoit cognoistre l'estat de son bien, pour abstenir de toutte superfluité. Je seroie esbahy que Mr de Champagney luy heut faict faire son testament, puisqu'il est substitué par celluy du père. Puisque Mr d'Andelot <sup>1</sup> et Madame de Montot <sup>2</sup> entretiegnent par lettres ledict Octavio pour le tenir en amitié, cela me faict croire qu'ilz sentent leur cause bien roigneuse, puisqu'ilz se vouent à ung tel saint; et ad ce que me dict ledict Sr de Champagney, l'on parle plus bas que l'on n'at faict du passé; et il faut que je die cela de luy qu'il me samble tenir grand soing pour se bien deffendre contre ceulx que veuillent impugner le testament de feu Monseigneur et Madame de Granvelle, desquelz je prie Dieu qu'il ayt les âmes en gloire.

Mr le Conte, vostre nepveur, est fort bien auprès de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, laquelle luy est vray père et luy fera donner cognoissance de son bien quant il serat heure; et je ne saiche personne qui l'attouche qui voudroit faire tomber sur luy les mercèdes mérités par ses travaux, comme faict V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>; et certes j'espère, que, pour le respect d'icelle, Sa Majesté luy donnerat quelque chose de bon puisqu'elle tarde tant, et que voz services croissent.

Je tiens que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> aura receu response de feue Madame sa mère

<sup>1</sup> François de Coligni, Sr d'Andelot. Voir t. III, p. 89.

<sup>2</sup> Anne Perrenot, sœur de Granvelle et femme de Claude Beaujeu, Sr de Montot. Voir t. III, p. 258, note 4.

et de M<sup>r</sup> de Champaigny sur la curatèle. Je voudroie que tout fut bien encheminé et par le moien de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, comme celle que ne désire sinon le bien des mineurs.

Je loue Dieu que aions faict et achevé l'inventaire devant les troubles; car mal y heut-on maintenant sceu entendre. Et vault mieulx, pour plusieurs respectz, que l'on sçait ce qu'il y at de baghes, que d'avoir plus attendu, et je ne veoidz poinct qu'ilz puissent, pour maintenant, estre en lieu plus seur que en Anvers, et ne voudroie pour rien qu'ilz fussent esté à Malines pour le dangier du pillage, que n'y cesse encores. La copie dudict inventaire n'a peult estre achevé pour ceste fois, aiant M<sup>r</sup> Viron faict escrire à son homme l'estat des comptes d'Affleghem, en ce qu'il a prins de la peine, et ferat encores; car il est merueilleusement après pour esclercir le temporel de ceste maison, pour ce qu'il est fort propre et entendu. Il ne plainct aucun traveil, et est aussi diligent, en ce qui touche vostre service, comme il fut oncques; et le traictement que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> luy fera sera bien employé, et tournerat à vostre grand proffit.

Le conseiller du Champz <sup>1</sup> est homme de bien, et ceulx que l'avoient icy chargé sur le faict de la religion ont prié que l'on n'en fait samblant, et qu'ilz avoient esté mal informés. Dieu doint que Camus <sup>2</sup>, desserve bien l'estat de procureur-général, et qu'il ne soit ingrat vers vostre maison, puisque l'avez heu en si bonne recommandation. M<sup>r</sup> Bave respond pour luy; le temps nous enseignerat.

Je faicts tout ce que je puis pour le docteur Malpas <sup>3</sup>, que M<sup>r</sup> de Champaigny tient pour un ignorant. Blasere, l'at tousiours déchiffré pour homme de bien et entier. Viglius dit qu'il ne peult plus rien en l'avancement des amys, et que *uxor* Reingot <sup>4</sup> peult tout.

Le conseiller Pamele <sup>5</sup> refuse l'estat de président de Bourgogne, tant

<sup>1</sup> Nicolas Duchamp, conseiller du parlement de Dole. Voir Gollut, *loc. cit.*, col. 1763.

<sup>2</sup> Henri Camus, procureur-général du parlement de Dole. Voir Gollut, *loc. cit.*, col. 1766.

<sup>3</sup> Simon de Malpas, conseiller du Parlement de Dole. Voir *ibid.*, col. 227.

<sup>4</sup> Voir plus haut, p. 156, note 1. Elle était la femme de Jacques Reyngouts, conseiller et commis des finances, nommé en 1568. Voir Butkens, t. I, p. 202 du Supplément, et Hoynek van Papendrecht, t. I, p. 353, note 5.

<sup>5</sup> Guillaume de Pamele, né à Bruges, fut nommé conseiller au Grand Conseil de Malines en 1564, passa au Conseil privé, refusa en effet la présidence du parlement de Dole et fut ensuite appelé à

pour estre jeusne, que le dommaige qu'il recepvroit icy en ses biens. Et je pense qu'il persistera jusque à remectre son estat de Malines. Car il n'at poinct d'enffantz, et est fort riche de par sa femme, qu'il ne veult habandonner à cause de sa débilité, qui ne permectroit qu'il la mena avec luy.

Il vad mal que l'on tarde tant de remédier ad ce de Besançon. Dieu perdoit à Courteville <sup>1</sup> : les dépenses faictz sur ce sont esté, par pure négligence et obliance, demeurés trois mois en sa maison.

L'on at donné à ceulx de Lille et de Brabant une bonne liçon de ce qu'ilz estoient venu en Espagne sans licence du Roy et contre celle du Duc; mais aiant depuis entendu l'estat des affaires de Zélande, l'on leur a parlé plus doulz; et Wellemans est tenu pour double tant du Duc que ceulx des Estatz, aiant faict offices contraires vers l'ung et vers l'aulture, que sera sa ruine <sup>2</sup>.

Le Sr don Fernande <sup>3</sup> désire estre accommodé d'aautres mil florins, que luy ferons paier par le recepveur de St-Amand. Jay rendu au recepveur d'Afflegem Overdutsche, les mil florins que ledict Sr m'a renvoié à cent florins près, desquelz il me reste débiteur, avec quelque autre menutés; et je suis déchargé sur le compte dudict recepveur pour lui avoir rendu ladiecte somme il y at xv jours.

Je suis esté fort restrainct sur le congié des eufs et de la chair <sup>4</sup>, pour laquelle Son Excellence et Vargas m'ont fait demander congié *in scriptis*, que je leur ay donné, et aux malades qui ont heu attestation du médecin, sur ce qu'ilz estoient tenus lever attache du maistre d'hostel du Duc, avant que les bouchiers leur povoient livrer chair. Mais *filius cum sua familia* en sont esté serviz aultant comme au carneval, sans oncques avoir demandé congié; et l'on me dit qu'il diffère aux samedis son soupper jusques après

celle du Conseil privé en 1584. Il mourut le 21 janvier 1592, et fut enterré dans l'église de Ste-Gudule, à Bruxelles. Voir le *Tombeau des hommes illustres*, p. 25, et Hoyneck van Papendrecht, t. I, part. II, pp. 741, 753, 758; t. II, part. I, p. 404.

<sup>1</sup> Josse de Courteville, secrétaire des Conseils d'État et privé. Voir t. I, p. 41, note 3.

<sup>2</sup> Voir plus haut, pp. 147, 152, la lettre du roi au duc d'Albe dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 264, et le t. XI, pp. 503 et suiv. de la 2<sup>e</sup> série des *Bulletins de la Commission d'histoire*.

<sup>3</sup> Don Ferdinand de Lannoy. Voir plus haut, p. 121, note 1.

<sup>4</sup> *Congié des eufz et de la chair*, c'est-à-dire permission de manger des œufs et de la viande pendant le carême, permission qui devait être accordée par l'évêque ou son délégué.

minuict pour estre lors servi de chair, prétendant que lors commence le dimenche.

J'ay communiqué audict Viron ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>gr</sup>ie commande d'estre déchargé de ce qu'elle doibt à Octavio, et des rentes que sont hipothecquées sur sa maison, pour après povoir acquérir le grand vivier<sup>1</sup> et les terres que se trouveront à propos pour La Fontaine et Canticrode<sup>2</sup>; et vostre volonté serat effectuée si tost que serons en plus de repos que maintenant.

Je me doute qu'il sera tard devant que le duc d'Albe face response à Granvelle sur ce qu'il luy at escript, suivant les advertissementz des marchandz.

Hopperus escript à Barlaimont, qu'il faict bien d'escrire si clèrement au Roy<sup>3</sup>, et qu'il at esté bien prins, et que chacun en doibt user ainsi pour avoir la conscience plus libre. Je vouldroie qu'il acquita en cest endroit la sienne, mais je me doute ou qu'il n'at le crédit, ou qu'il ne veult desplaire, et peult-estre que ce sont les deux ensamble que l'empeschent en son devoir.

Granvelle se conduict, selon son accoustumé, fort prudemment à l'endroit de M<sup>r</sup> de Besançon<sup>4</sup>; et vad bien que le Roy luy ayt donné une si vive repréhension de ses partialitéz. Ce qu'estoit plus que de besoing. Dieu doint que cela le rende plus saige. C'est ung grand abuz que par-delà l'on procède si legièrement aux censures pour le prouffit des practitiens; c'est ung poinct que requiert remède.

Je me riz de ce que le duc d'Albe escript à Granvelle, se complainant de M<sup>r</sup> de Champagny. Pour le surplus, Granvelle luy sçaurat bien respondre en temps et lieu.

Ceulx de l'Université de Dole, le filz de Chifflet, et nepveur de Chappuys, avec aultres que ont icy heu à faire, ne se polront avec raison plaindre de moy, que je ne leur aye faict tout bon recueil et adsistence en ce que j'ay heu le moien.

<sup>1</sup> Le grand étang de St-Josse-ten-Noode, sis près de la maison de campagne dite la Fontaine et appartenant au Cardinal. Voir plus haut, p. 97, note 1.

<sup>2</sup> Cantecroix. Voir plus haut, t. I, p. 262, note 5.

<sup>3</sup> Allusion à la lettre que Berlaymont écrivit le 25 avril 1572 au roi, et dans laquelle ce seigneur faisait ressortir le mauvais effet produit sur le pays par l'établissement de l'impôt du 40<sup>e</sup> denier. Voir cette lettre dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 243.

<sup>4</sup> Claude de la Baume, titulaire de l'archevêché de Besançon.

Puis que chacun at espoir que à ce nouveau pontificat les grâces seront plus faciles, je pense bien que l'envie, que pavoit avoir M<sup>r</sup> de Tournay<sup>1</sup> à lesser la prévosté de Lille, luy passera soubz espoir qu'il polrat obtenir rétention avec son eveschié. M<sup>r</sup> Del Prée<sup>2</sup> m'a dit que M<sup>r</sup> de Noircarmes l'emportune fort, affin qu'il résigne ladicte prévosté au filz de quelque seigneur allié sien, qui est encores fort jeusne. Il les fault lesser faire, et Morillon, ad ce qu'il m'a dit, s'en soucie peu ; mais si l'on heut voulu remectre la pièce ez mains de Granvelle, comme luy at escript ledict Del Prée, il heut accepté la faveur que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> luy heut fait en ce et tant d'aultres.

Ce jourd'huy s'est amodié en ceste ville l'accise du vin, qu'est diminué du tiers. Le mesme se fera de la cervoise non seulement icy, mais en toutes aultres villes. Ilz sont en Anvers plus de viii<sup>m</sup> personnes que n'ont aultre chose au monde de ce qu'ilz gagnent par leur travail, et il y at tel qui en xv jours n'at pas gagné ung patart : aussi plusieurs vont chercher leurs adventures, et ce sont ceulx qui font le plus grand dégast soubz le nom des Geutz. Ce sont les bénéfices que nous cause le x<sup>me</sup>, que ammènerat avec soy tous les inconvenientz que Granvelle discourre si prudamment par ses lettres ; et si demorons sans *Medicina Celi*<sup>3</sup>, comme il est apparent, et que l'on nous at entretenu d'ungne baie, il succédera piz ; et je craindz que icy et en plusieurs aultres lieux se verront des grandz esmouvementz ; et que si le prince d'Orange peult lever armée, il viendrat chocquer l'intérieur pour secourir ceulx de Montz, où que sont entréz, ad ce que l'on dit, le Sr de Jenlyz<sup>4</sup> et quelque aultre capitaine, chevalier de l'ordre de France : combien que le Roy les désadvoue selon le samblant qu'il fait<sup>5</sup>. M<sup>r</sup> de Largilla

<sup>1</sup> Gilbert d'Oignies, évêque de Tournai.

<sup>2</sup> Le chanoine Del Prée, de Tournai, prévôt à Lille.

<sup>3</sup> Jeu de mots à propos du duc de Medina-Celi.

<sup>4</sup> François d'Hangest, Sr de Genlis, capitaine français au service du prince d'Orange. Fait prisonnier à la bataille de St-Ghislain, il fut conduit à la citadelle d'Anvers, où il fut exécuté secrètement. Voir *Mémoires anonymes*, t. I, pp. 425, 426 ; *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 269, 505, 416, 441 ; Groen van Prinsterer, *loc. cit.*, t. IV, pp. 480, 484, 487, etc. ; Hoyneck van Papendrecht, t. II, part. II pp. 459, 452, 457. Voir les noms des autres capitaines français qui accompagnèrent Genlis dans la *Vlaamsche kronijk*, p. 409 et la note 1 *ibid.*

<sup>5</sup> L'agent du roi de France à Bruxelles alla même féliciter le duc d'Albe sur ses succès à St-Ghislain, tandis qu'on trouva sur les prisonniers une lettre de Charles IX adressée à Louis de Nassau, par

m'escrict qu'il n'entend poinct qu'il y ayt grande asssemblée si elle ne se faict loing <sup>1</sup>.

Je croy bien que le recouvrement de Valenchiennes at rompu beaucoup de dessaings aux François. Si est-ce que encores elle est bien mal pourveue de gens, s'estant retiréz plusieurs bourgeois après avoir esté pilléz; ce que l'on colore pour ce qu'ilz auroient faictz le piz qu'ilz auroient peu contre le chasteau. Ce que n'est vraysamblable, puisqu'ilz n'ont heu artillerie pour le faire; et le Duc ne leur heut envoyé pardon pour corps et bien, s'ilz se fussent obliéz si avant.

Je mercie V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>gr</sup>ie bien humblement de ce qu'il luy at pleut m'avertir si particulièrement pourquoy n'at esté permiz par-delà l'envoy vers Sa Majesté de ceulx qui aux despens du publicque désiroient faire leurs affaires; et certes l'on sçait bien à dire icy combien que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>gr</sup>ie y est estimé et honoré; et je puis dire avec bonne science et conscience, que si Granvelle heut icy la mesme charge qu'il hat là, tous crierioient *benedictus qui venit*, etc., et que serions hors de toutes misères avant deux mois.

Il est certain que qui heut voulu, l'on avoit très bon moien pour ranger ces Estatz quant au faict des aides, et pour réformer la tant chastoilleuse joieuse entrée. Dieu pardoint à ceulx qui ont négligé une si bonne occasion.

laquelle il promettait d'aider les insurgés. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 266. Le texte original de cette lettre est imprimé dans les *Documents inédits* par M. le baron Kervyn de Lettenhove, p. 470. Voir Gachard, *Mss. de la Bibliothèque nationale*, t. II, pp. 570, 574, où se trouvent des lettres par lesquelles le roi de France nie toute accointance avec les insurgés.

<sup>1</sup> Ponce de Largilla. Voir *Mémoires anonymes*, t. IV, p. 7, note 4.

## LXXIV.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VIII, fol. 9.)

Bruxelles, le 9 juin 1572.

Mons<sup>r</sup> de Berlaymont dit qu'il n'y at rien de la venue du duc de Medina, encores que le duc d'Albe le luy ayl voulu faire acroire; et s'il fut embarqué pour la tierce fois, ainsi que at escript Hopperus, il seroit désià icy. Albornos luy dit jeudi qu'il avoit advertence que ledit Medina avoit esté descouvert sur les costes de Flandres, et le vent at esté depuis fort à propos. S'il fut venu, cela heust grandement appaisé les ceurs : car le Duc est tant haij dehors et dedans, ad ce que dit Mons<sup>r</sup> de Berlaymont, qu'il n'est possible que les affaires se puissent bien porter; et at opinion que véantz les amys du Prince une telle occasion, ilz le serviront plus tost pour rien. Et dict encoires qu'il faiet quelque amas <sup>1</sup> huict lieues par delà Geldres, où Mons<sup>r</sup> de Meghe at prestz dix enseignes, et Mons<sup>r</sup> de Hierges six passez quinze jours; mais que l'on ne leur envoie ung solz; et que seulement at heu Mons<sup>r</sup> de Meghe 6,000 florins, aiant plus furni pour *loopgelt* <sup>2</sup> de ses deniers; et les Geldrois ne seroient contentz de se veoir mangez par les soldatz.

La tardance du duc de Medina sera nostre ruyne. Lorsque l'on heut les faulsses nouvelles de son arrivée, je fuz avec le chancelier de Brabant <sup>3</sup> et Assonleville. Dieu sçait comme sur ceste confidence ilz depaindirent le duc d'Albe, disantz qu'ilz avoit tout gasté, et ne le disoient poinct seulz, ny à moy seul. Berlaymont dit que le duc d'Albe dict que en ce pays il n'y at pas ung homme de qui le Roy se puisse fier. et que ce sont tous traistres. Ainsi dénigra-t-il les subjetz pour couvrir ses faultes et pour leur pouvoir

<sup>1</sup> Rassemblements de troupes.<sup>2</sup> *Loopgelt*, engagement.<sup>3</sup> Jean Schyfc.

faire la guerre; qu'est ce qu'il samble chercher, les aiant en tous endroitz si mal traicté, et les faisant tant abhorrir au Roy.

Le mesme Berlaymont tient que le Duc voudroit avoir hosté le dixième; mais qu'il le délesse pour la réputacion; si est-ce qu'il se treuve sans argent. Car l'on dit que celluy que luy devoit délivrer quatre cent mille escuz est allé en Espagne, sans donner ung solz, pour consulter le Roy sur la difficulté que faisoit le Duc de rabatre au susdict vingt mille escuz selon certaine ordonnance du Roy <sup>1</sup>.

Berlaymont dit encores que mal se polrat excuser Mons<sup>r</sup> de Noircarmes des pertes de Monts et Valenchiennes, n'ayant voulu recepvoir en son gouvernement aucune garnison, à l'appétit de quelques douze mille florins que ceulx de Haynnault luy peulvent avoir donné. Aussi m'a bien dit le confesseur du Duc <sup>2</sup> que Noircarmes ne s'en sçauroit laver, ny que son cuisenier ayt dit son emprinse sur Monts quatre jours avant qu'il faillit d'icy; mais je pense que en ce, selon le commun bruict, *filius* <sup>3</sup> avec ceulx d'Espagne y ont plus de coulpe que Noircarmes: car ilz dient tout à leurs ribauldes <sup>4</sup>.

Berlaymont dit que Noircarmes, la Cressonniere <sup>5</sup> et Albornos sont du principal Conseil de la guerre, et qu'il se tient la plupart quand luy n'y est point, et que *filius* appelle Mons<sup>r</sup> de Noircarmes chief du Conseil de la guerre, que seroit ung tiltre nouveau. Aussi at ledit Noircarmes emprins l'estat de grand commissaire des vivres, que Mons<sup>r</sup> de Berlaymont dict avoir délessé pour ce qu'il prévoit que mal le sçauroit-il desservir comme du passé, puisqu'il veoit tant de révoltes et désobeyssance devant la main. Je pense *quod aliud quid lateat*, pour ce que j'entendz, que le Duc auroit puis peu de temps fort maltraicté de paroles ledit de Berlaymont; mais je ne sçay à quelle occasion.

Monsieur de Champaigne me dict lorsque j'estoie là (à Anvers) que

<sup>1</sup> Le roi envoya, le 17 mai, au duc d'Albe 500,000 écus en lettres de change, en sus d'un autre envoi fait précédemment. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 249.

<sup>2</sup> Frère Luc.

<sup>3</sup> Don Fadricque, fils du duc d'Albe.

<sup>4</sup> *Ribauldes*, femmes de mauvaise vie.

<sup>5</sup> Jacques de la Cressonnière, chevalier, lieutenant de l'artillerie, gouverneur de Gravelines, tué au siège de Haarlem. Voir *Mémoires anonymes*, t. I, pp. 87, 116, 140.

Monsr de Noircarmes et *filius* se flattoient l'ung l'autre sur le secours miz à Middelbourgh, déferant chascung l'honneur à son compaignon.

Schetz at escript à Monsr de Champaigney qu'il avoit bon espoir que le x<sup>e</sup> s'aboliroit, pourveu que l'on revinst à la quote pour ung an, ad ce que ceulx d'Anvers estoient enclins; mais prélatz et nobles n'en veillent oyr parler, quelque office que Schetz ayt faict vers eulx, et moy, *rogatu Viglii*, vers aulcuns prélatz, ne fut que en préalable l'on hostit le x<sup>e</sup>. Depuis sont survenuz les troubles, que l'on at heu à penser sur aultres choses.

Cependant l'on est en faulte de deniers, et n'estantz paiez ceulx desquelz l'on at besoing pour recouvrer les villes perdues, l'on ne treuve poinct ung mattelot que veuille servir, et se desrobent là où ilz peulvent, et tiègnent leurs batteaux cachez, pour ce que quant ilz sont prins ou bruslez par les ennemiz, il n'y suyt aucune récompense ou paiement. L'on avoit promiz à ceulx qui ont revictaillé Middelbourg de les paier, et disoit *filius* qu'il avoit pretz xii<sup>m</sup> florins; ils n'ont poinct heu ung denier; et quand ilz se sont soubztraictz depuis, le Duc at demandé pourquoy l'on ne les pendoit et leurs femmes et enfantz en leur lieu.

Tout cela ne faict rien pour nous, mais pour noz ennemiz. Aussi at-on en Anvers rué pierres sur le logis de Don Fadric, l'appellant filz du tirant.

---

LXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 119.)

---

Naples, le 11 juin 1572.

M. le Prévost. L'on a escrit de France (de où les nouvelles de par-delà viennent plustost que par le chemin ordinaire, et souvent sçay-je plustost de Bourgongne ce que passe à Bruxelles, que par les dépesches que nous viennent de là) chose que me donne de la peine largement, c'est que

Valenciennes et Cambray se soient rebellez, et que le comte Ludovich y soit entré; mais aux mesmes lettres l'on escrit que, deux jours devant la date des lettres, il fut parti de Paris; cela me fait espérer que ce sera à la françoise, qui tiennent pour faict ce qu'ils déseignent et tout ce qu'ils désirent. Ilz pourroient bien tant faire qu'ilz auroient partie du passe-temps cette année, et que, comme l'autre fois, il dureroit plus longuement qu'ilz ne voudroient.

De Naples, ce xi<sup>e</sup> de juin 1572.

---

LXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A COME DE MÉDICIS, GRAND-DUC DE TOSCANE.

(Archives des Médicis à Florence. — Liasse n<sup>o</sup> 3737.)

Naples, le 13 juin 1572.

Il<sup>mo</sup> et Ecc<sup>mo</sup> Sigr mio Oss<sup>mo</sup>,

In questo punto ho havuto la lettera di V. Alt<sup>a</sup> delli 8, et la ringratio cordialmente del favore che m'ha fatto in darmi aviso di così buone nuove come è la ricuperatione de Valentienes, che tanto importa, della quale però si puoteva sperar bene, poichè il castello non era perso, et per essere arrivati danari, che assai pena mi hanno dato. Questi pochi giorni le nuove che di Roma mi venerano scritte delle imprese del conte Lodovico di Nassau; non ne havendo niente io di Fiandra, io spero che Iddio sempre agiutarà la buona mente di S. M<sup>ia</sup>, et che li darà modo di prevalersi contra quelli che la voranno offendere. Quel che mi teneva in qualche speranza del rimedio delle cose di Fiandra era la prudentia del S<sup>ro</sup> duca d'Alva, et che intelligentie così varie come quelle che hanno cercato intentare di perturbare la quiete di quelli Stati, sogliono poche volte riuscire con la corrispondenza a tempo che è necessaria per passar inanzi nelli effetti, come V. Alt<sup>a</sup> che è prudentissima meglio lo conosce. Et

con ringratiarla di nuovo del favore che ha voluto farmi con darne così buon aviso, et dell' offerta che mi fa tanto amorevole, farò fine, offerendomi ancora prontissimo sempre al suo servitio.

---

LXXVI.

ANALYSE.

---

Le cardinal a reçu la lettre du duc, datée du 8. Il le remercie des nouvelles qu'il lui a fait connaître au sujet de la reddition de Valenciennes. Après avoir parlé de la peine qu'il ressent au sujet des entreprises de Louis de Nassau, il exprime l'espoir de voir que Sa Majesté sera secourue par Dieu, et il ne doute nullement que les affaires de Flandre ne prennent une bonne tournure par suite de la prudence du duc d'Albe. Remerciement pour son bon conseil.

---

LXXVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 124 à 127.)

...., le 17 juin 1572.

Le duc de Medina s'esbahit grandement de trouver le pays de son maistre en tel estat <sup>1</sup>, n'ayant treuvé ung seul port où il se heut peu retirer seurement, et se malcontente du duc d'Albe qu'il ne l'at adverty ny envoie

<sup>1</sup> Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 264, la lettre de Pedro Canales, secrétaire du duc de Medina.

pilotes, ou les tenu prestz sur la coste de Flandres. Le duc d'Albe diet avoir envoié deux asabres. *Sit fides penes auctorem*, et se descharge sur Pierre Depas <sup>1</sup>, disant qu'il n'at pas bien encheminé les lettres et commandementz que l'on luy avoit donné, lorsque l'on l'envoia à Dunquerque, dont il at esté rappellé depuis et retourné icy environ quinze jours avant que le duc de Medina arrivast.

Le duc de Medina at esté assailli vifvement par nos gueux et pirates, se trouvant d'entre eulx devant qu'il sceust si c'estoient amys ou ennemys ; et ne fut esté qu'il y survint une grande tempeste que les sépara l'ung de l'autre, il heut receu plus de dommage, et encoires en at-il souffert assez, dont l'on scaurat bien tost les particularitez... Ledit Duc at esté heureux d'estre venu au primes maintenant, car s'il fut venu devant que nos villes se sont perdues, l'on heut voulu paier de luy ; et ja estoient les practiques en train que ont succédé depuis aux ennemis sans que l'on y ait donné grand ordre.

Monsieur le Président tient que chascung sçait ce qu'il doit faire, et que le duc d'Albe demeure, que ne sera le bien du pays : car comme il est aigut, il faict à craindre qu'il ferat dégouster l'autre avant qu'il entre en la principale charge, pardessus ce que je tiens que bien difficilement se polront-ilz accorder, et que l'ung voudra du dur et l'autre du mol.

Si le nouveau Duc n'entre avec douceur et bénignité, démontrant qu'il intercéderat sur le x<sup>e</sup>, certes les choses yront piz que devant. Don Fadric luy at escript à *l'illustrissime seigneur et duc de Medina, del consejo de stado de Su Maestad*, sans luy donner aultre tiltre ; et l'on luy faict son logis cy en la court, en hault, au mesme quartier où se tenoit le duc de Savoie.

*Filius*, Noircarmes la Cressonniere et Albornotz, gouvernent les affaires

<sup>1</sup> Sans doute Pierre de Paez, Espagnol, au service de l'armée. Voir Hoyuck van Papendrecht, t. II, part. II, p. 441, et plus haut, p. 245. Parti de Santander, le 14 mai 1572, Juan de la Cerda, duc de Medina-Celi, marquis de Cogolado, etc., mit à la voile, en compagnie de 47 navires marchands et de guerre, montés de 4,000 hommes, soldats et marins. Après une traversée très laborieuse, il arriva le 10 juin devant Blankenberg ; de là il se dirigea vers l'Écluse, où il débarqua le 11. Ewout Pieter van Worst, capitaine des Zélandais insurgés, s'empara de deux de ces navires, en brûla deux autres et attaqua les vaisseaux de commerce venant de Portugal. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 249, 264 et suiv. ; Wagenaar, *loc. cit.*, t. VI, p. 574 ; *Vluamsche kronijk*, p. 599 ; *Mémoires anonymes*, t. I, p. 411 ; Hoynek van Papendrecht, t. I, part. II, pp. 667, 689, 691.

du conseil d'Etat et se flattent au plus fort. Mr de Berlaymont y est veu peu; et jà sont les choses concertées entre les susdicts avant que le Duc les propose : car Albornos sçait son intention, la dict au fils qui la déclare à Mr de Noircarmes et à son *Achates*; puis l'on advise dessus au plus près du désir du Duc, qui après propose. *Filius primus dicit, eum collaudat* Noircarmes, et les aultres suivent disantz *amen*; et ainsi s'accomodent nos affaires. Ledit de Noircarmes entre fort en la mauvaïse grâce de tout le monde, et dit-on qu'il est aussi sévère que ceulx d'Espagne et qu'il leur complaiet en tout.

Le duc de Medina at escript de se main à Monsr de Champaigney que XL batteaux et unze des siens avoient prins la route de Vlessinghe, et que au jugement des pilotes ilz passarent outre sans mal. Depuis l'on at heu nouvelles que les pirates les avoient prins, et ce disoient trois batteaux désià arrivez en Anvers que disoient qu'ilz tenoient leur suite perdue que se tenoit sur les ancrs <sup>1</sup>. Depuis l'on at heu certitude dudit sieur de Champaigney qu'ilz avoient coppé les cordes des ancrs et qu'ilz s'estoient miz en saulveté. Ce que Dieu veuille; car l'on tient que c'est la flotte portuguese que l'on dit estre la plus riche venue de long-temps, et fust esté trop grand dommaige de la perdre, et que les ennemiz s'en fussent enrichiz ensamble des vaiseaux et mariniers.

L'on envoie Monsr de Lalaing au-devant du duc de Medina, que doibt venir ce seoir à Gand. Je pense bien que le Sgr Don Fernando de Lannoy s'y trouverat. Mr de Champaigney n'y peult aller à cause de ses Espaignolz et Wallons, que n'ont pas ung solz et vouldroient bien faire des maïstres s'ilz poyoient; mais il les tient fort cours, dont il est fort aymé du peuple.

<sup>1</sup> Voici ce que de Champaigny écrivit à ce sujet au duc d'Albe: « Il est arrivé ce matin trois naves de la flotte que venoit de Portugal; lesquelles ont adverty que toute la troupe s'estant posée à l'ancre devant Vlissingue, estimant qu'ilz fussent amys. Véans que la ville tiroit sur les naves biscaynes, et que les biscaynes tiroient aussi à la ville, pour une subite suspition qu'il leur print d'une mauvaïse entendue, copparent leurs cables, et laissant leur ancre se sont saulvées, estant demeurées toutes les autres (à mon advis en nombre de 21) en pouvoir des ennemis. Unze de ceulx qui sont venues avec Monseigneur de Medina-Celi arrivèrent tost après à Rameken à seureté. Ceste nouvelle ha mis en désespoir mirable tous les marchans, et la ville en grand trouble.

• Anvers, le 14 de juing 1572.

• CHAMPAGNY. •

(*Correspondance de Brabant*, t. XII, fol. 551.)

Si l'on en heut usé ainsi partout, comme le duc d'Albe povoit et devoit faire, si il luy heut pleut, la povreté et malveillance ne seroit maintenant si grande.

La povre ville de Bois-le-Duc périt entièrement par faulte de discipline, tellement l'ont hospillé les capitaines et soldatz espagnolz. Plusieurs bourgeois l'ont habandonné, eulx retirantz ailleurs ; ce que l'on at souffert affin d'appréhender les maisons avec les meubles, comme l'on at fait, et véant que la ville se despeuploit par trop, l'on at deffendu soubz peine de la hart que personne n'en sorte. Les tirannies que y fait Bracamonte <sup>1</sup> avec sa compaignie, crient vengeance à Dieu : car l'on fait force aux jeusnes filles et à tous gens de bien, et leur fault donner les vivres à la moictié moingz de ce qu'ilz coustent, et ilz battent tout le monde. Ce que at esté tant de fois remonstré au Duc et à Don Fadric ; mais jusques ores n'y at-on miz remède, dont les ceurs sont tant exaspérez qu'ilz ayment aultant estre soubz le Prince d'Orange que soubz le Roy, estant si mal traictez cinq ans continuellement.

Les villes maritimes d'Hollande, comme Horne, Almaer et Medemblic font toutes profession de vouloir vivre et morir pour le service de Sa Majesté ; mais ilz dient rondement que les Espagnolz n'y entreront jà, ny aussi les Walons que font encores piz. Touttefois si quelque chose survient, ilz ne peulvent demorer sans garnison, qu'il faudrat prendre de ceulx que Mr de

<sup>1</sup> Gonzales Bracamonte, colonel d'un régiment d'infanterie espagnole.

L'extrait suivant d'une lettre adressée au duc d'Albe par le magistrat de Bois-le-Duc, donne des renseignements sur la situation de cette ville :

« Met desen occasien en hebben wij oijek nijet cunnen gelaeten U. E. te remonstreren als dat dese arme borgeren tot zeer grooten achterdeel ende prejudicie is becommen het uuyttrecken van de garnizoenen van het tertio de Naples, omme de groote schulden die zij alhier generalyk en ten achteren zijn gebleven, ende ons belastende met een nijeuwe garnisoen alsoe swaer dat wij egheenen raedt en weeten om de selve geveuchelijken te moegen logeren, overmidts dat alhier veel cloosteren, priesters ende andere gheestelijke hujsen die nijet en logeren noch ennige servicie doende zijn. Insgelijcken allen borgeren woenende in de geconfisqueerde hujsen zijn oiek doer bespreeken van den rentmeester van Z. M. van logeren bevrydt, ende de reste eensdeels alsoe verarmpt als oiek verlopen datter tegenwoordich nyet sess hondert ende vijftich huysen in dese stadt en zijn bequaem om logeren. . . . . Oitmoedelyck biddende U. E. dese arme stadt een wenich te solaigeren.

« Geschreven 26 dagen in maio 1572. »

(*Correspondance de Brabant*, t. XII, fol. 246.)

Hierge at levé en son gouvernement, et son frère le conte de Meghe, que sont bonnes gens s'ilz estoient paiez.

L'on dict qu'il se fait quelque levée des ennemiz à Coloigne; mais puisque l'Empereur nous prend en sa protection, j'espère que cela ferat mettre à aucuns de l'eau en leur vin.

Aussi jusques ores ne se mesle de rien le roy de France, combien que à l'endroit de Bohan<sup>1</sup> soient encores les xxii enseignes, que l'on dit estre gens ramassez et beaulcop de noz banniz, que l'on at fait de si grand nombre que c'est une armée contre ce payz icy.

Quant le duc d'Arschot demanda congié au Duc pour aller quérir sa femme, Mr de Noircarmes fust d'avis que l'on ne le devoit lesser partir, puisque l'on avoit icy à faire de luy. Ledict Seigneur, luy respondit que s'il heut bien gardé Monts, qu'il ne seroit besoing qu'il s'esloignit de sa maison; qu'estoit parler aussi bien à l'ung que à l'autre.

Si le duc de Medina à son entrée ne fait miracles, que je ne pense pas estre en ses instructions, nous serons pis que devant; et serat trop tard lorsque le Roy y voudrat pourveoir, qui a miz le pays en si manifeste dangier par le x<sup>e</sup> et les rebusques si violens, avec ung mauvais traictement général; et à l'avis des saiges, se fut mieulx trouvé et en plus grand repoz se contentant de la quote des deux millions, tenant 5000 Espaignolz sur la frontière, bien paiez et en bonne discipline, avec noz anciennes bendes d'ordonnance et guarnisons Wallonnes tant bien affectés à l'ancienne catholicque religion; et que l'on heut rappellé peu à peu les banniz, non ou peu coupables, telz qu'il y en at ung nombre infini, les réintégrant pour le commencement en la moictié de leurs biens, jusques l'on verroit au chemin qu'ilz prendroient, s'ilz mériteroient la reste. Et l'on pavoit commencer par Mol le Borgne<sup>2</sup>, Vander Meeren<sup>3</sup>, le sieur de Boixtele<sup>4</sup>, Ederen<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Bohain, département de l'Aisne.

<sup>2</sup> Antoine de Mol, dit le Borgne. Voir plus haut, p. 210, note 5.

<sup>3</sup> Philippe Vander Meeren. Voir plus haut, p. 210, note 4.

<sup>4</sup> Jean de Hornes, Sr de Boxtel et Baucignies, prit part au compromis des nobles et à la conférence de Breda. Se défiant du duc d'Albe, il quitta le pays et prit service dans l'armée du prince d'Orange, en restant néanmoins attaché à la religion catholique. Voir Te Water, *loc. cit.*; Groen van Prinsterer, t. III, pp. 124, 245, 292.

<sup>5</sup> René de Renesse, Sr d'Elderen. Voir Te Water, t. III, p. 258.

et aultres que se sont tousiours tenuz quoy, et que maintenant se polront lever, veantz que leur longue pacience et modestie ne leur at rien proufficté. Mais qui voudroit donner ung tel advis, ce seroit crime de lèse-majesté. Touttefois l'on peult veoir combien chier que ont cousté au Roy et couteront encores les confiscations, que l'on at faict entendre, vaudront ung royaulme. Il se verrat mesmes si l'on veult faire justice telle que l'on doit à vefves et à pupilles.

Vargas dit que tout ce que advient maintenant procède pour ce que l'on at esté par trop doux, et que le Duc n'at faict telle justice qu'il devoit. Je voudroie sçavoir à qui l'on at faict grâce, si ce n'at esté aux prisonniers de Malines; et Dieu sçait pour quel respect.

J'entends que l'argent qu'apporta le duc de Medina est fort cler; ce qu'il ne fault pas que l'on die. Et je ne veoidz comme l'on en recouvrerat icy: car il n'est en ceulx du pays furnir ce qu'ilz ont offert pour leur quote: car Hollande, Zélande et Haynnault ne sçauront rien donner, comme aussi ne fera une partie de Brabant et Flandres.

Renard <sup>1</sup>, ad ce que je veoidz, demeure attaché là où il est, quelque bruiet qu'il sème ou sollicitation qu'il face. Le frère de M<sup>r</sup> de Noircarmes, qui est par de là, le hante fort, que n'est pas sans que M<sup>r</sup> de Noircarmes en sçaiche à parler, qui faict son proffict de toutes choses à son accoustumé.

Monsieur de Largilla m'escript ce que vous verrez par sa lettre, et les marchantz que viegnent du costel de Reyms, dient le mesme. Nos affaires sont en si grand désordre, et le remède que l'on y doit mectre si tardif et petit, que je tiens les François ne voudront lesser eschapper une si belle occasion qu'ilz n'ont jamais heu telle. Et l'Admiral <sup>2</sup> se polroit par ce boult réconcilier avec la France, et prendre icy siège; mais il y at beaucoup de considérations au contraire, que luy ne voudrat habandonner le Royaulme, où il at tant d'amys et d'obéissance, que s'en esloingnant, il auroit peine pour y retourner, et que le Roy ne luy souffreroit mectre telles forces ensamble, s'il n'avoit aussi armée pour sa seureté.

Avec ce Monsieur d'Achey <sup>3</sup> n'at entendu telle chose traverssant la France;

<sup>1</sup> Simon Renard. Voir plus haut, p. 97, note 2.

<sup>2</sup> Gaspar de Coligni. Voir plus haut, p. 201, note 5.

<sup>3</sup> Jean d'Achey, S<sup>r</sup> de Thoraise, beau-frère du Cardinal.

ny l'Ambassadeur nostre <sup>1</sup>, ni Aguilon <sup>2</sup> ne luy en ont fait samblant. Et s'il est vray ce que l'on dict icy que Don Joan ne partirat jusques l'on voie comme les choses yront en France, je tiens que cela ferat mettre aux François de l'eau en leur vin; car les forces que nostre Roy at appresté contre le Turcq se polroient employer contre ceulx que nous assillent de tous costelz, que sont pires que Turcqz, les faisant prendre le mesme chemin de la Savoie et du costé que vint le duc d'Albe. Et si Sa Majesté vouloit quant et quant, puisque Dieu luy at donné ung héritier <sup>3</sup>, et que la Royne polroit demorer grosse, cela seroit pour remédier aux affaires; et ainsi le luy at souvent escript M<sup>r</sup> de Berlaymont que sa présence est requise pour rassurer le pays de pardeçà et l'unique remède tant nécessaire.

Je m'apperceois que en ceste ville et à Louvain il n'y at faulte de mauvais espritz qui suscitent la querelle des nouveaulx éveschez, disantz que iceulx sont cause de tout le mal et que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> en at esté cause, que me fait croire que le prince d'Oranges at icy bonne part.

Les batteaulx de Portugal demeurent prins, qu'est un dommaige inestimable <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Don Diégo de Çuñiga.

<sup>2</sup> Pierre d'Aguilon, successivement secrétaire dans la famille Perrenot, à l'ambassade espagnole en France, conseiller du Conseil des finances, etc. Voir sa notice, t. I, p. 357, note 3.

<sup>3</sup> Ferdinand, né en 1571, mort en 1578. (Voir plus haut, p. 118, note 3.) A l'occasion de la naissance de ce prince, le conseiller Hopperus mandait à Philippe II dans sa lettre du 5 février 1572 : « J'avois envoyé à ung homme fort docte au Pays-Bas l'heure de la nativité du prince, que m'at envoyé son jugement et dict beaucoup de bien de sa saincteté, prudence, puissance, victoires et autres très grans et bons succès que je feray copier pour envoyer cet horoscope à Vostre Majesté. » (Lettres de Hopperus, I. 89.)

<sup>4</sup> Voir plus haut, p. 257, note 1.

## LXXVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IX, fol. 110.)

Bruxelles, le 21 juin 1572.

Monseigneur. Je respondray aux lettres de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> et R<sup>me</sup> S<sup>gr</sup>ie escriptes du xxii<sup>e</sup> du mois passé; et me ha esté bien grand plaisir d'entendre, puis qu'elle ha deu retourner à Naples, que ce ayt esté avec ung si grand contentement et allégresse de ceulx du royaulme, qui se doibvent tenir pour heureux d'estre gouvernez en telle paix et prospérité, de laquelle ce povre pays se voit tant esloigné despuis que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>gr</sup>ie en est sortye. Le duc de Medina arriva en ceste ville devant-hier sur le soir après les neuf heures; et luy alla au-devant le duc d'Alve jusques à la maison de l'Amant, hors de la porte de Flandres; et donna audict de Medina le coustel droict; et fut volontiers veu du peuple, comm'il ha esté par les villes de Flandres par où il ha passé. Dieu doint que sa venue puisse remédier aux affaires, dont il y a encores petite apparence, puisqu'il ne doibt si tost mettre la main au gouvernement; que n'est pas ce qu'il nous fault.

Je me suis doubté que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>gr</sup>ie n'aye à son retour treuvé les affaires de son gouvernement fort accumuléz, et je tiens que Monsieur de Badajoz<sup>1</sup> sera bien ayse d'en estre dehors, ayant congneu la grandeur et difficulté d'iceulx. Et ha esté nostre Saint Père fort bien mehu de procurer vostre bref retour, afin de, au moyen d'icelluy, avancer les choses de l'emprinse de la Lighe, que me donne grande conjecture et espoir que Sa Saincteté continuera le chemin de son prédécesseur; dont je prie Dieu luy donner la grâce. Mais je crains si le François voit Don Joan avec les forces de Sa Majesté tant esloigné, il ne luy preigne envye de nous faire ung mauvais tour.

J'ay, suyvant vostre commandement, despesché sur vostre official de

<sup>1</sup> Didacus de Simancas, évêque de Badajoz. Voir plus haut, p. 228.

Malynes la collation de la chantrerie de vostre église, comme j'avoie faict auparavant, suyvant voz lettres du viii<sup>e</sup> du mois passé, la prébende de feu M<sup>r</sup> de Malpas sur M<sup>r</sup> l'archidiacre Pory, qui en avoit désià prins la possession réelle auparavant que je receusse vostre dicte lettre; et par ainsi faudra-il que le chanoyne Merman aye patience d'eschanger sa prébende, jusques à ce qu'il en vacque une aultre.

Je ne pense point que le contreroleur Malpas doibge encores aller si tost en Bourgongne.

Le xix<sup>e</sup> de ce mois, s'est passé en la chambre féodale en Brabant l'adhérence des seigneuries de Contich, Rethel et Warloos, et en fut investy en vostre nom le conseiller Malcotte, beau-filz de M<sup>r</sup> Vyron, lequel y faisoit quelque difficulté à cause du mauvais temps<sup>1</sup>; mais à moy il me semble que ce sont les deniers plus assurés ceulx qui s'employent en héritages; et j'ay voulu suyvre vostre commandement, et tant plus que le vendeur ha respondu pour le xx<sup>me</sup>, duquel il y a ici oppinion générale qu'il n'ira pas avant, ny aussi le x<sup>me</sup>.

Nous donnons toute presse à voz recepveurs, et avons commandé que l'on vende partout voz grains, retenant seulement les provisions nécessaires; car je me doute que l'on parlera aussi bien aux greniers des prélatz, comme l'on faict à leurs bourses, demandant jà des empruntz.

Le dommage en voz grains de Valenciennes ne sera si grand comme nous avyons pensé: je faictz mettre en Anvers les 96 muidz demandés par ledict S<sup>r</sup> Duc; car demeurantz en voz greniers, l'on ne pourra faire du proffit.

Tous les censiers sont fort troubléz et mengéz par les gens de guerre, et mesmes des Walons, et leurs chevaulx contrainctz de servir à ceulx qui vont vers Monts, estant assuré que des vostres ilz en ont heu plus de vi<sup>xx</sup> dois devant-hier, qui ne sont encores renvoyéz, combien qu'ilz en ayent bien de besoing en ceste saison que l'on recueille les foings; et fault qu'ilz les voysent rachapter hors des hostelleries où les Espaignolz les ont laissé jusques à Breyne et Soigny: et si l'on ne donne meilleur ordre au mainte-

<sup>1</sup> Le 19 juin 1572, François de Schot, S<sup>r</sup> de Waerloos, Rety, etc., déclara devant la cour féodale de Brabant qu'il avait vendu au Cardinal la haute et basse justice de Contich et les seigneuries de Rethel et de Waerloos, sises en partie dans le pays de Ryen et en partie en Brabant. Voir Registre n<sup>o</sup> 361, fol. 165 v<sup>o</sup> de la Cour féodale de Brabant.

nement du laboureur, il sera forcé de laisser tout là, selon le chemin que l'on prend icy.

Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> aura veu, par l'estat que luy ha envoyé Mr Vyron de ses deux abbayes, ce que luy est dehu, et nous procurons avec toute diligence que le tout se recouvre; mais vous officierz se plaingent que mal peult l'on recouvrer payement de qui que ce soit. et de cela puis-je donner bon tesmoignage en mon particulier.

Je vey saultant plusieurs poinctz en vostredicte lettre qui n'ont besoing de response, et auxquelz j'ay jà satisfaict par mes précédentes, et mesmes sur ce que touche la contention de Mr de Liège.

Encores n'ay-je sceu tirer du secrétaire de Mr de Berlaymont la descharge que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> demande, et ne sçay si je la pourray avoir encores pour ce coup.

Il est plus que temps d'avoir ung capitaine général de l'artillerye, puisque l'on veult camper.

Je remercy bien humblement Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> la souvenance qu'elle ha de ce que me doibt Alonso del Canto<sup>1</sup>; le temps m'enseignera du moyen que je y debvray tenir.

L'on ne fera aulcung changement en voz cours ecclésiastiques, tenant le tout ès termes qu'il est à présent, jusques à vostre venue, de laquelle j'ay plus d'attente que passé quatre ans.

V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> ha bien grande raison de ne vouloir estaindre les bénéfices que sont à sa collation, à raison de l'évesché de Cambray, que tourneroit par trop à préjudice de vos successeurs, et je fuz esbahy quant ceulx de vostre chapitre de Malynes me proposarent une si incivile requeste. Mais il y a des gens entre eulx de peu de considération, et qui n'ont aultre regard qu'à leur particulier. Cela de Leeuw sera plus à propos si nous y pouvons parvenir, dont j'espère bien, pourveu que l'on attende le temps.

Je faiz solliciter le procèz de l'hospital de ceste ville avec toutte diligence; et nous descouvrons journelement la mauvaïse versation du recepveur, avec une foulle et interest incroyable de la maison, et conséquamment des povres, par la négligence ou connivence du magistrat et des mainbourgz qui y ont si peu de regard. Et j'espère que le tout s'esclaircira si bien que

<sup>1</sup> Voir t. I, p. 45, note 1.

l'on le pourra taster au doigt, et que Mr d'Asseliers<sup>1</sup> en pourra prendre satisfaction, sans que Vargas ou Viglius y sachent donner empeschement : se traictant cest affaire par-devant la justice ordinaire et souverayne du pays, que debvra sortir exécution. Cependant je ne délaisse d'empiéter, et me treuve aux comptes que se rendent par-devant les députéz du magistrat de ceste ville en aultres hospitaulx, et je me conduictz en sorte avec eulx qu'ilz en demeurent contentz, voyantz que je ne prétendz de vostre part que la bonne et léale administration ; ce que sera à leur descharge.

Ceulx de l'université brouillent tout ce qu'ilz peuvent pour eschapper les despens du curé de Hevre ; mais j'espère qu'à la longue ilz n'y gaigneront aultre.

Vtre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> le prend fort bien quant à la bulle des mendiantz se répu- gnant aux décrets du Concile et préjudiciable aux ordinaires, que nous laissions poursuyvre les aultres, mesmes les Espagnolz, nous aydant de ce qu'ilz obtiendront ; et je pense que lesdicts mendiantz seront plus doux que du passé.

J'ay dict à Mr de Saint Bavon comme Mr de Geneville ha obtenu en court de Sa Majesté, non seulement son placet sur sa pension apostolique du priorey du Marteroy<sup>2</sup>, mais aussi la nomination s'il est de besoing ; luy priant, de en ce vouloir prester sa faveur ; ce qu'il m'ha dict qu'il fera volontiers, mais qu'il est besoing que Mr Hoperus adresse icy les besoignes, que ne sont venues jusques à oyres que je saiche ; et si l'on les adresse au duc d'Alve, il sera tard avant qu'en saichions à parler ; et peult-estre que l'on n'en fera semblant, mesmes si les pièces tumbent ès mains de ceulx qui sont esté tant contraires ; et partant fut esté le plus seur de ne les adresser, afin d'en faire la poursuytte vers Mr de Tisnacq, que selon que dict ledict Sr de St-Bavon, ny le Duc mesme ne peuvent empescher la concession qu'en ha faict Sa Majesté. Mr Vonck<sup>3</sup> n'est encores de retour de Broevinghen, où il ha esté envoyé de part Son Excellence ; et je croy qu'il se trouvera bien empesché pour retourner, à cause que les chemins de ce coustel là sont si

<sup>1</sup> Pierre Asseliers, fils de Pierre et d'Isabelle Deken, conseiller au Conseil de Brabant en 1559. Il mourut à Bruxelles le 26 février 1577. *Manuscrit du Conseil de Brabant*, p. 549.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 195, note 1.

<sup>3</sup> Jean Vonck. Voir sa notice plus haut, p. 112, note 4.

mal assuréz. Ledict Sr de Geneville pense que le contreroleur. son frère, me doibt avoir faict tenir ses besoignes; mais jusques à présent n'en ay rien veu; et dois que je les auray, je ne faudray de faire tout bon office vers ledict Sr de Tisnacq et Vonck; et le seigneur Aldana m'a promis d'en parler à Son Excellence.

Monsieur le docteur Elbertus est fort joyeux de la grâce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>g</sup>rie luy ha faict de la Trésorerie de Cambray; car n'ayant advertance du costel de Rome, il retiendra la pièce: estant sur appointement avec celluy qui ha les *primarias preces* de l'Empereur.

Je suys fort joyeux que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>g</sup>rie aye accordé la pension à l'advocat Lisfeldt, de quel j'espère que recepvrons bon service; il s'est fort contenté de ce que V<sup>tre</sup> S<sup>g</sup>rie Ill<sup>me</sup> se veult servir de luy.

Quant au Froissard <sup>1</sup>, j'avoye jà rendu les exemplaires à ceulx à qui ilz appertenoyent, avant que je sceusse que Vostre Ill<sup>me</sup> S<sup>g</sup>rie eust désiré que la collation s'en fist.

Pighius <sup>2</sup> n'ha laissé aulcungz desseingz prins sur les antiques, ny à Mr Vyron, ny à moy.

Le Sr Vargas ha dict audict Vyron, qu'il avoit advertissement que V<sup>tre</sup> S<sup>g</sup>rie avoit reçu de sa part 575 ducatz, desquel il demande estre icy dressé; ce que n'est raisonnable jusques ayons vostre ordonnance, que peult-estre est en chemin.

Je tiens que M<sup>me</sup> de Hoostrate <sup>3</sup> l'ancienne voudra différer sa prétention, jusques à ce qu'elle verra le nouveaut Duc en administration.

Si le grand ordinaire part ceste fois, j'envoyeray ung autre paquet où il n'y aura que la cyvette et quelques livres, afin que l'odeur vient à pénétrer (selon que les chaleurs sont grandes) aulcunes lettres ne se perdent. Si est-ce que je le recommanderay particulièrement au maistre des postes. luy disant ce que c'est, et je suys seur qu'il usera de la mesme fidélité, comme il ha faict si souvent en chose plus importante.

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 408, note 4.

<sup>2</sup> Étienne Pighius, né à Kampen en 1520, mort le 16 octobre 1604 à Xanten, auteur de différents écrits sur les antiquités et l'histoire romaine. Voir Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire*, t. II, p. 187.

<sup>3</sup> Éléonore de Montmorency, veuve d'Antoine de Lalaing, Sr de Hooghstraeten. Voir plus haut, p. 82, note 6.

C'est à cest heure la saison pour faire l'eau de tille; et le flasque sera bien tost faict. Mais puisque Mr d'Achey assure d'avoir entendu des dames que la Royne nostre maistresse n'estoit enceincte, j'attendray de faire à faire le flasques jusques à ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> le me commande, faisant cependant provision de l'eau.

Ce n'est pas peu que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> aye passé une année du temps de feu Sa Saincteté sans avoir heu ny rupture ny reprehension quelconque d'icelle, car moins eust-elle voulu souffrir de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> que du duc d'Alcala <sup>1</sup>, son semblable; et puisque V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> ha conduit si prudemment jusques à oyres les affaires de sa charge, j'espère que le mesme pourra-elle faire avec le Pape moderne, estant pratique et entendu aux affaires de ce monde, et avec ce bienveillant à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup>: en quoy je tiens qu'il ne diminuera rien au degré où il est.

Il sera force que nous procédions contre l'abbé de St-Adrian <sup>2</sup>; mais les troubles survenuz depuis ung mois en çà nous font différer plusieurs choses que seront recouvrables par après.

Certes ce a esté tousiours mon intention de maintenir le séminaire, encores que j'en deusse jeusner, et je faiz bien mon compte que ny V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup>, ny moy ne perdrons rien de nostre desboursé; et que si les affaires se rappaisent, nous tiendrons vostre concile diocésain pour le my septembre ou commencement d'octobre, que lors l'on verra si la saison sera à propoz.

J'envoye à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> une quictance générale, pour son repoz, de ce qu'elle me peult avoir esté redevable jusques au jour de l'arrest de mes comptes; et j'envoyeray à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> ung estat de ce qu'elle doit à Octavio <sup>3</sup>, dois que je pourray venir à mes papiers que sont en divers lieux.

Par ce que dessus, ay-je respondu à voz lettres susdictes, et j'envoye à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> l'inventaire des meubles treuvéz emprès de feue madame la comtesse de Cantecroix, et je tiens pour certain que quant V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> aura veu les raisons pour lesquelles nous avons procédé audiet inventaire promp-

<sup>1</sup> Parafan de Rivera, duc d'Alcala, vice-roi de Naples. Voir plus haut, p. 197, note 5.

<sup>2</sup> L'abbaye de St-Adrien à Grammont, fondée à Dickelvenne en 1068, puis transférée à Grammont en 1081. Simon de Warlusel occupa le siège abbatial de 1360 à 1385. Voir Sanderus, *Flandria illustrata*, t. III, pp. 174 et 175.

<sup>3</sup> Octave Perrenot, neveu du Cardinal. Voir plus haut, p. 75, note 5.

tement, qu'elle se contentera de ce que y a esté fait, qu'est venu bien à propos avant les troubles, et je ne voudroye pour rien du monde qu'ilz fussent esté mis à Malynes en vostre cabinet, pour l'altération qui y est survenue; et que je suys seur que l'on est après pour, par quelque moyen que ce soit, y gecter garnison dedans, que pourroit causer quelque nouvelle folye; qu'a faict que j'ay escript à v<sup>tre</sup> concierge Wyns d'amener icy les principales pièces qu'il ha en garde; que je tiendray icy plus assurées, tant que la court y sera ou en Auvers, que nulle part.

Vostre maistre d'hostel de Sainct-Amand se fust volontiers présenté à son estage d'Arras; mais pour estre la saison si troublée et que sa présence est plus requise au dict Sainct-Amand que jamais, il ha volontiers acquiescé et remys son voyage de Bourgogne jusques à ung aultre temps plus à propos.

---

LXXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IX, fol. 107 à 109.)

---

Bruxelles, le 22 juin 1572.

Monseigneur. Je fuz hier avec Mons<sup>r</sup> Viron baiser les mains à Mons<sup>r</sup> le duc de Medina Celi, par l'adresse et moyen de son secrétaire Cynthio, qui me semble privé fort avec ledit seigneur Duc et que je trouve ung esprit agu et débonnaire. Nous avons présenté à Son Exce<sup>ce</sup> tout humble service et ouffert voz maisons pour se servir d'icelles et de tout ce que Vostre Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> at par deçà, luy suppliant de les vouloir tenir en sa protection. Il nous respondict fort amyablement, avec grand remercyement de l'ouffre dessusdit, disant qu'il avoit tousiours esté serviteur à Vostre Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup>, laquelle il tenoit grandement pour son seigneur, et qu'en tout ce qu'il la pourroit servir par deçà, nous heuissions à prendre nostre recours vers luy, avec aultres fort gracieulx et fort courtois propos que me sembloient sortir

d'ung bon cueur et généreux. Il me dit que aussitost qu'il seroit levé, la première chose que il feroit seroit d'escrire à Vostre Ill<sup>me</sup> Seigr<sup>ie</sup>; car icelle doibt sçavoir qu'il estoit couché sur son liect, comme il avoit esté tout le jour précédent, et avec fiebvre qui le surprint à son débarquement; dont je ne suyz esbeli : car son voyage at esté grandement infortuné et pénible, ayant esté agité de tempestes, et assailly par les Gueulx, et que la flotte de Portugal se soit perdue à sa veue, et que aussy jusques à sept de ses basteaulx y soyent demeurez, n'estiant la reste trop assurée où elle est, ny aussy la gendarmerye qu'il ha admené; et qu'approchant l'isle de Vig<sup>t</sup> <sup>1</sup>, il perdit ung navire auquel venoit son escuyerie. De sorte que où le bon prince at passé par les villes de Flandres, ce a esté en charriot, et avec bien petit esquipage, n'ayant voulu souffrir que l'on luy aye faict entrées <sup>2</sup>.

Monseigneur, j'ay tracé cecy, pour ce que la relation que m'en avoit esté faicte n'at esté si assurée comme celle que ledict Cinthio at délibéré escrire à Vostre Ill<sup>me</sup> Seigr<sup>ie</sup> dudict voyage serat <sup>3</sup>.

Je l'ay treuvé fort envielly et blancq, avec eungne couleur plumbée, que me faict craindre qu'il ne se porte pas bien. Je me doubte qu'il ha du regret, congnoissant *quod provinciam suscepit duram et valde afflictam*. Aussy entendz-je qu'il at du regret particulier pour ce que son beaul filz, le duc de Montalte, se partit peu content de luy, ayant entendu les nouvelles de la mort de son petit-filz à Naples, et que bien tost après son retour audict lieu, la duchesse sa femme fust estée appelée de ce monde à l'autre. L'on murmure qu'il n'entendrat encoires à aulcune administration. Ce que donne à plusieurs gens de bien (désirantz meilleure conduite des affaires) bien grande peyne, d'autant que le bruiet est constant que ses instructions <sup>4</sup> portent de suyvre l'ancien pied que tenoit la feue royne et duchesse de Parme, et se servir des naturelz du payz, lesquelz ont opinion que ce prince leur serat affectionné; et avec telle persuasion accompagnée d'une si grande bonté que reluyt en luy, il pourroit grandement redresser les cueurs et affections des subjectz que l'on voyt désià s'asseurer et remectre. Et luy

<sup>1</sup> Vig<sup>t</sup>, l'île de Wight, dans la Manche.

<sup>2</sup> Ce qui précède est de la main d'un secrétaire. Morillon a ajouté de sa main les trois lignes suivantes, au bas de la page.

<sup>3</sup> Le reste est de la main du secrétaire de Morillon.

<sup>4</sup> Voir ces instructions aux Annexes.

viennent les magistratz des villes faire la révérence, comme ont desjà fait les députez de Louvain et de l'université. Et je suis après pour procurer soubz main que ceulx de Malynes facent le mesme, pour ce que cela polrat donner ung grand contentement et repoz aux bons; mais je crainedz que faisant les villes et payz telz offices et debvoirs, cela polroit engendrer quelque jalousye. Touttesfois il ne peult estre que la présence de ce personnage ne face ung grand contrecarre et service au redressement de plusieurs affaires.

Ledit Cinthio m'assure que ledit seigneur de Medina est merueilleusement affectionné à Vostre Ill<sup>me</sup> Seig<sup>rie</sup> et aux siens, faisant grand cas de Mons<sup>r</sup> de Champaigney et de son grand esprit. Aussi tient-il compte de Mons<sup>r</sup> le président Viglius, estant, à ce que j'entendz, fort délibérée d'ensuyvre son prudent conseil, et aussi de Mons<sup>r</sup> de Berlaymont, Tisnacq et d'Assonleville, en quoy je pense qu'il ne se forcomptera. Je me contente de l'avoir salué, n'estant délibéré pour plusieurs respectz de retourner vers ledict Seigneur s'il ne m'appelle ou qu'il soit de besoing, ou qu'il y aye aultre changement, ou bien que Vostre Ill<sup>me</sup> Seig<sup>rie</sup> me mande aultre chose.

Il me semble que je voy Mons<sup>r</sup> de Saint-Bavon devenir ung aultre homme depuis l'arrivée dudit Duc, tant emporte à la personne le contentement, qu'il at heu fort maigre auparavant, et n'est point hors d'esperoir que tout ne se puisse remédier, moyennant que l'on pourveut aux affaires de la mer devant que la saison soit hors de propoz.

Dom Fadricque partit devant hier devers Monts, pour l'aller camper avec noz forces et ceindre la ville, l'ayant précédé Mons<sup>r</sup> de Noircarmes avec la Cressonnière; aussy y est allé le marquis Chiappin Vitello<sup>1</sup>. Dieu leur doint bien exploicter et tost, afin que l'on puisse tant plus tost pourveoir aux affaires de Zelande. Les bourgeois de Monts sont mal contentz

<sup>1</sup> Chiappin Vitelli, marquis de Cetona, maître de camp, accompagnait le duc d'Albe lorsqu'il se rendit aux Pays-Bas. Il se distingua pendant les campagnes de 1568 et 1574, et fut chargé de se rendre en mission en Angleterre pendant l'année 1569. Voir *State papers, foreign, reign of Elizabeth*, nos 474, 475, 490, 541, 546, etc. — Selon une lettre de Mondoucet, Don Fadrique et Noircarmes voulurent exclure du commandement Vitelli, qui s'en montra très mécontent. Voir Gachard, *Manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 316. Il mourut en 1575. Voir Hoynek van Papendrecht, t. I, part. II, pp. 556, 542, 855; t. II, part. II, p. 149.

du conte Ludovic, lequel ha faict enroller ceulx desquelz il se doubte. pour les jecter hors de la ville. Sur une telle occasion se pourroit bien practiquer quelque chose de bon. L'on ha dit que le conte Ludovic s'estoit retiré; mais j'entendz que Mr de Genlis sera esté plus fin que luy, lequel, soubz couleur de haster le secours, en est deslougé avec vingt chevaulx, dont les paysans en ont attrappé ung vers la frontière.

Ledit conte Ludovic, quelque cault qu'il soit, n'a sceu empescher que Mons<sup>r</sup> de Berlaymont n'aye retiré sa fille la chanoynesse, habillée en villageoise, hors de ladite ville, combien qu'il la fit poursuyvre en grande diligence avec xl chevaulx; mais elle estoit désià en seureté.

Ceulx de dedans ont faict une saillye sur noz Wallons pour, comme je tiens, donner moyen à la sortye dudict Genlis. au moyen de laquelle saillye nozdietz Wallons sont estez fort bien frottez. Aussi la pluspart sont ordinairement embeuz et yvres, et font tant de rudesses aux povres villaigeois. que iceulx, par impatience, vont aulcunes fois advertir les ennemys pour leur venir copper la gorge, quant ilz ne l'osent faire eux mesmes.

Si l'on ne met ordre sur leurs insolences en les payant, et aussi sur le faict des munitions, je crains que noz affaires n'aillent pas trop bien.

Il y at à l'entour de Guise quelque nombre de gens de cheval et de pied françois, que l'on dit avoir quelque desseing sur main, et que c'est pour secourir ledit Monts; mais à ce que j'entendz, ce ne sont pas gens de faict, et l'on n'ha point advisement que les affaires s'eschauffent trop de ce coustel là, ny que le Roy de France s'en mesle. Bien diet l'on que son agent icy s'est ressenti de ce que le Duc ha faict pendre quelque trente soldatz françois qu'avoient demandé le chemin de Monts à ung paysan, qui les mena droiet à Bintz. où ilz furent détenuz prisonniers, et depuis renvoyez icy au Duc, qui les ha faict pendre en eungne estable à Riplemonde, et puyz gecter en l'eau; ce que plusieurs ne treuvent pas bon, pour la conséquence, et que c'est faire trop cruelle guerre.

Ledit Duc faict n<sup>o</sup> enseignes de piétons et 8,000 chevaulx Allemandz, que je crains nous mengeront les aureilles et pilleront partout, s'ilz ne sont promptement payez.

Je doubte encores fort les entreprises sur Gheldres, par ce que l'on n'envoye nulz chevaulx à Mons<sup>r</sup> d'Hiéges, qui s'il en eust heu soixante au commencement, eust peu reprendre Zutphen. Mais les ennemys croissent

en ce coustel-là de jour en jour, et feront davantage, puisque l'on leur donne temps....

— — —  
LXXX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

( Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 128, 129.)

—  
Bruxelles, le 25 juin 1572.

Monseigneur. Hier après disner, comme je vouloie partir pour Affleghem, me vint appeller le sieur Cinthio <sup>1</sup> afin que je me trouvisse vers Monsgr le duc de Medina, son maistre, que je troviz assiz en chaire, et de beaulcop milleure chièrre et visaige que le jour précédent. Il ne me voulut parler que je ne fusse assiz et couvert, ce que je feitz fort enviz et contre mon debvoir: mais le me commandant si sérieusement. je luz contrainct de luy obéir.

Les propoz furent fort doulx, comme est tout ce que sorte de la bouche de ce bon prince, qui démontre une merveilleuse affection au service de nostre Roy et de ce povre pays, qu'il at bien grande envie de redresser et remectre en milleur estat, véant en quelles misères qu'il est tombé par nonchailloir et rude traicement. Et il l'estime pour estre tel et si beau pays, comme il est et tant important au Roy, nostre maistre, disant que c'est son ancien patrimoine. Il luy desplait merveilleusement de veoir et entendre que les ceurs sont tant aliénez à cause du x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> et *rebusco* du centiesme, que s'effectue encores pour l'heure présente plus fort que oncques.

Ledict seigneur tient en grande estime V<sup>tr</sup>e Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, et jectant ung soupir me dict : « Pleut ores à Dieu que Mgr le Cardinal fust icy! » Il at aussi bien grande opinion de Mr de Sainet-Bavon (Viglius) pour estre expérimenté et ung ancien registre, et ce luy est ung grand regret qu'il ne le peult veoir ny luy parler, à cause que ledict sieur ne sorte de sa maison: et

<sup>1</sup> Secrétaire du duc de Medina Celi.

comme il est saige, il ne voudroit donner ombre aux aultres. Mais Monsgr de Medina, pour réparer ad ce et se valoir du prudent conseil dudit sieur, m'at requiz de conduire vers luy ledit Cinthio, comme j'ay faict, que luy parlerat de sa part en confidence, comme fera ung sien parent nommé Pacheco<sup>1</sup>; et jà y fust hier lediet Cinthio bien heure et demie, depuis que je les avoie délessé, et il est accort et prudent pour entrevenir et faire bons offices.

Le bon prince est bien empesché comme l'on polrat recouvrer les villes maritimes et jecter les Gueux et pirates dehors, que y sont les plus fortz, considérant que cela emporte plus que une ville de Monts, et que l'on les y at trop souffert et délessé venir trop puissantz; et que la saison passerat avant que l'on soie prest; et que si les aultres y demeurent l'hyver, il y aurat bien à faire de les dénicher, et que cependant la navigation n'aurat cours pour ce pays, fondé sur la négociation.

Mais, si Sa Majesté n'envoie une bonne armée de mer et ung pardon à ceulx que se sont renduz auxdietz pirates, ensamble aux banniz pour non comparition et contumace, ou pour peu de chose, telz qu'il y en at ung monde, il y aurat bien à faire de recouvrer ce qu'est perdu: car l'on ne se fierat en nulles promesses que scaurat faire le duc d'Albe. Et si ledit Sgr de Medina fut entré en administration, selon que chascung at attendu et espéré, certes l'on verroit une grande conversion des ceurs; mais, ad ce que je puis entendre, le duc d'Albe n'entend encores de quicter le baston, ains de demorer principal pour recouvrer ce qu'il at perdu, que Dieu scait quant ce sera, et que nous polroit couster chier. Et fault que je die une chose, qu'est que Sa Majesté s'est fort préjudicié en deux choses, la première d'avoir déclairé ledit duc de Medina gouverneur, ung an et dix mois avant que l'envoier, ce que at décoraigé lediet duc d'Albe et faict demorer beaucoup d'affaires en suspendz; et la seconde que arrivant icy maintenant, il n'entre en administration, que se povoit bien faire pour les affaires d'estat, de finances, de grâce et justice, délessant audiet Sgr duc d'Albe ceulx de la guerre, affin qu'il recouvre ce qu'est perdu.

Et certes je craindz que si Sa Majesté tarde de donner audit duc de Medina

<sup>1</sup> Sans doute Alvarès Pacheco, colonel espagnol, parent du duc d'Albe, et servant sous lui aux Pays-Bas.

le principal gouvernement (sauf ce de la guerre), que sa venue ne sera de tel prouffict, comme tous gens de bien s'estoient imaginez. Le bon prince at ung grand zèle, désire se conduire par le conseil de ceulx du pays, les estime et honore, mesmes Mr de Berlaymont, ledit sieur de Saint Bavon. Monsr Tisnacq et d'Assonleville. Pleut à Dieu qu'il fut esté icy il y at ung an. nous ne serions maintenant en ces termes.

## LXXXI

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 150 à 152.)

Bruxelles, le 25 juin 1572.

Monseigneur. Le duc de Medina s'est plainct à moy qu'il n'at jamais heu une lettre du duc d'Albe sinon à Saint Ander <sup>1</sup>, qu'il y avoit quelque altération à Vlissinghe; que le mesmes avoit l'on escript à Sa Maj<sup>te</sup>, et que venant sur les costes de Flandres, il n'at jamais rencontré homme ou asabre que l'ayt adverty, dont les anciens pilotes qu'estoient avec luy furent espouvantez. Trop bien que ung bien povre homme luy apportat à Blankenborg une lettre dudict Duc, escripte xxviii jours par avant, que environ xv jours luy avoit baillé ung certain gentilhomme pour la délivrer à luy, duc de Medina, quant il arriveroit. Et at esté miracle qu'il n'at receu lesdites lettres plustost, pour ce que, par icelles, le duc d'Albe estoit d'avis qu'il tirast vers Enckuse <sup>2</sup>; ce que fut esté sa ruyne. Et ad ce que je veoidz le seigneur vad peu à peu descouvrant que le Duc at repeu le Roy de bourdes et mensonges.

L'on le polrat desguiser comme l'on veult; mais la navigation est perdue, et sont les ennemiz maistres de la mer et des principales villes que sont

<sup>1</sup> Santander, port en Espagne.

<sup>2</sup> Enkhuizen était occupé par les insurgés. Voir plus haut, p. 229, note 2.

assiz sur icelle en Hollande et Zélande; et si l'on n'y remédie tost, ilz s'empatroneront de tout ce que reste en ces deux pays, estantz jà venuz jusques à Romerswale, qu'est près de Berghes-opdem-Zoom, qu'est pour nous coper tout moien de navigation.

J'entendz que Don Sanche d'Avila at offert, doibz le commencement, au Duc que luy donnant mille testes dadvantaige. il jecteroit les ennemiz de l'isle de Walchre, ce qu'estoit bien faisable au commencement: je ne sçay s'il l'emprendroit maintenant. Nous sumes par trop tardifz et ne prendons rien à ceur. Les capitaines que viègnent icy pour leurs charges, se plaignent qu'ilz n'ont accès vers le filz et Albornos que ce ne soit midi, pour ce que l'on tient le liet jusques lors<sup>1</sup>.

L'on faict grand estat de tant de gens que doibvent venir icy, jusques à viii ou x<sup>m</sup> reytters, auxquelz je ne sçay si l'on se debvrat fier, estant chose estrange de vouloir faire une si grande armée, sans avoir argent ou paier ung solz. Lesdicts Reytters le sçauront bien trouver, et nous pilleront; ce que je tiens estre, ce que l'on cherche en vengeance du x<sup>o</sup>.

J'entendz que le Duc s'est incontinent saisi de tous les deniers qu'at apporté celui de Medina que ne sont grandz, comme ne sont ses gens de guerre, que ne sont que 1,400 en tout<sup>2</sup>.

Mons<sup>r</sup> le Président m'at dit qu'il désireroit grandement servir et conseiller le duc de Medina; mais qu'il est difficile servir à deux. Il estime beaucoup Cinthio et non sans cause: ce sera le Mercurio vers tous; car il est fin et discret. Ledit président se plainct et malcontente fort de Hopperus, qui, par ses flatteries et pour complaire au duc d'Albe, at miz en bien mauvais poinct le x<sup>o</sup>, s'estant persuadé le Roy, par la relation que luy en at faict Hopperus, que les raisons dudit Duc sont plus prégnantes que celles que remonstrent les députez des Estats; de sorte que sumes en grande doubte, combien que ledit président avoit espéré que le x<sup>o</sup> s'aboliroit, que j'entendz le Duc avoir à ceur aultant que paravant, combien qu'il n'en veoit la saison beaucoup à propoz pour en parler.

<sup>1</sup> Les faits signalés par Morillon à propos du lever des grands seigneurs sont conformes aux usages des habitants de Madrid. Calderon n'a pas manqué de ridiculiser cette singulière habitude madrilène.

<sup>2</sup> Selon une lettre du duc de Medina Celi adressée au Roi, le 1<sup>er</sup> juillet 1572, l'argent qu'il apportait en barres et destiné à l'expédition d'Angleterre, a été déposé au château d'Anvers. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 266.

Les marchans espagnolz d'Anvers et de Bruges dient assez que c'est leur perdition et du pays, et je tiens que ceulx que demeurent en Espagne diront le mesme. Car de cecy sont procédez les mescontentementz, la cessation des traficques et de la navigation, succédant en leur lieu la povreté; ce que at donné ceur aux ennemis d'emprendre sur tant de villes, que leur est bien succédé; et ne serat besoing au prince d'Orenge de faire aultre emprinse ceste année, puisqu'il tient par ses gens aultant de villes du Roy que portent celles que l'on luy at confisqué.

Monsieur le Président dict que Hopperus tache de complaire au duc d'Albe pour avoir assignation de son traictement, que sont trois mille florins sur les confiscations, à cause qu'il ne sçait estre païé des finances; mais le Duc n'en veult ouyr parler, et dict qu'il n'est heure pour faire telles prétensions maintenant.

Ceulx de Flandres offrent au duc six cent cinquante mille florins, moienant qu'il se déporte du x<sup>e</sup>; et ad ce que dit le président <sup>1</sup>, il at accousté après. Mais il crainet qu'il change de propoz depuis les dernières lettres venues d'Espagne, ou qu'il voudrat que ceulx de Flandres, que présentent continuer ladicte quote quatre ans, se contentent de sa parole; ce que ledit président dit qu'il ne leur voudroit conseiller.

Je préveois <sup>2</sup>, ad ce que le duc de Medina est veu voluntiers de chascun, qu'il polroit estre que les Estatz feroient difficulté de plus obéir au duc d'Albe; ce que s'il advenoit polroit causer des grandz maulx. Le Roy at, par ung sien escript, intitulé le duc de Medina *conseillier d'Estat*, et par ung aultre *gouverneur*; et ad ce que je puis veoir le duc d'Albe entend l'appeller au conseil d'Estat, ou il faudrat que l'on procède d'aultre sorte que l'on n'at faict jusques ores.

Lorsque le duc de Medina rencontra le duc d'Albe à son arrivée, il luy fait grande feste; mais peu à don Fadric, lequel luy voulut faire quelque harangue; mais ledit Medina passa outre; ce que fut observé par plusieurs.

Assonleville m'a dict que quelque seigneur principal d'Espagne at dit depuis nagaires que le Roy fera mal s'il lesse une ville en ce payz sans la

<sup>1</sup> Viglius de Zwiehem.

<sup>2</sup> En marge est écrit de la main du Cardinal : « Il n'est apparent et faict mal de le semer. »

raser, pour ce que ce sont tous meschantz gens et qui n'ont affection à Sa Maj<sup>te</sup>; que pour bien faire il les fault exterminer, mectant le feug aux quatre carrés du Payz Bas, affin qu'il soit inhabité. Telz alcariatres méritent le fouet pour faire un si grand desservice à Sa Maj<sup>te</sup> et ung si grand tort à ses bons subjectz, que sont en grand nombre.

L'on me vient dire que le chasteau de la Goude<sup>1</sup>, que at tenu bon contre les gueux depuis que la ville at esté prinse, s'est rendu aux Gueux. Si cela est, Mons<sup>r</sup> Hopperus et son beaufilz<sup>2</sup>, qui en estoit capitaine, et sçavoit mal son mestier, y auront lessé tous leurs meubles. Je regrette les chartres d'Hollande que y reposent, desquelz M<sup>r</sup> de Sainct-Bavon est garde.

<sup>1</sup> Voici comment Viglius s'exprime à Hopperus dans une lettre du 24 juin 1572 : « Goudam in parte Geusianorum transisse, aliasque quasdam urbes Hollandiæ Gelriæque transisse. » Voir Hoynek van Papendrecht, *loc. cit.*, t. I, part. II, p. 686, et la lettre du duc d'Albe au Roi du 2 juillet 1572, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 266. — « S'estant revoltée la ville d'Oudewaeter le 20 de ce mois (juin), quelque nombre de rebelles illecq assemblées surprindrent le xxii<sup>e</sup> la ville de la Goude avec l'intelligence d'aucuns de dedens du matin à 5 heures. Ce que entendu, furent despeschées lettres au maistre de camp don Fernando, afin qu'aveeq trois cens harequebousiers il eust à entrer au chasteau de ladicte ville et tenter de la regaigner. Ce que sembloit estre faisable, ne fust esté que ledit chasteau se perdit le mesme jour avant les dix heures devant midi, estant toutesfois le chasteau pourveu de telle provision que S. E. avoit ordonné.

« En ce mesme temps la ville d'Alemaer s'est mise entre les mains des ennemis, leur ayant ouvert les portes et les receuz amiablement, où que auparavant avaient non-seulement refusez garnison, mais point voulu laisser sortir vivres pour les soldats de S. M. estant à Egmont.

« Et à cest instant ay eu advertissement comme semblablement la ville de Leyden, après avoir faict quelque démonstration de résistance, s'est aussy rendue entre les mains des rebelles. Et selon les adverties de l'estat de la ville d'Haerlem, il ne se fault doubter qu'elle ne prenne le mesme chemin, d'aillant que par les lettres que viens asteur de recepvoir, donnent assez cognoistre qu'ilz ne veuillent aucune garnison de la part de S. M.

« Delft commenche aussy à branler. . . . .

« Ceulx de Dordrecht sont jà si avant venez que le magistrat y at peu ou point d'auctorité, que la justice n'y a point lieu, et les pirates passent journellement devant la ville, sans recepvoir aucun dommage, et mesme traicter avec ceulx de la ville. . . . .

« Ceulx d'Amsterdam font toutes démonstration de se vouloir maintenir pour le service de S. M. »  
(*Correspondance de Hollande*, t. XIX, fol. 35.)

<sup>2</sup> Le gendre de Hopperus qui commandait à Gouda était Corneille Van der Myl. Voir Hoynek van Papendrecht, t. II, part. II, p. 12. Il était Sr de Myl, Dubbeldam, St-Antonis-Polder, châtelain et bailli de Gouda. Ce fut lui qui livra cette ville au prince d'Orange. Voir Hoynek van Papendrecht, *loc. cit.*, t. I, part. II, p. 687; Van Leeuwen, *Batavia illustrata*, fol. 1018, et P. Bor, *loc. cit.*, liv. VI, fol. 273 v<sup>o</sup>, où se trouve la relation circonstanciée de la prise de Gouda.

Il at tenu à peu que Soignies ne soit esté prinse par le conte Ludovic, ung petit devant que nostre armée y est allé camper, que n'ont encores fait suivre une seulle pièce de batterie. L'on est après pour hoster la rivière à ceulx de Monts; je ne sçai s'il serat faisable. La fontaine se peult facilement hoster coppant les buses que vont hors de la ville.

Il y at bien mauvais ordre sur les vivres, desquelz Jehan Marenos est superintendant; et l'on hoste tout par force aux censiers à l'entour de Monts.

Le principal bien que ferat nostre camp, sera qu'il empeschera aux François de secourir la ville, que la polra mettre en grande indigence : car jà se plaignent-ils de faulte de seel; mais ce polroit bien estre ung long siège, et cependant nous perdons la marine, où ceulx de Vlissinghe et des aultres villes perdues mettent en leurs enseignes *no es nada*<sup>1</sup>.

Qui heut gardé le gentilhomme du prince d'Oranges que promectoit déclairer tout ce que se devoit entreprendre, l'on heut descouvert beaucoup de choses et les peult remedier : mais l'on fut si chat à le fricasser, que nul respect n'avoit lieu, comme aussi n'ont heu les advertissementz que at fait Monsr de Zweveghem<sup>2</sup> doibz Angleterre, plus de trois mois avant

<sup>1</sup> *No es nada*, « ce n'est rien ! » Mot attribué au duc d'Albe à la nouvelle de la prise de Briel.

<sup>2</sup> François de Halewyn, seigneur de Zweveghem. — Morillon se trompe en disant que le Sr de Zweveghem avait averti le Duc depuis trois mois, du projet de Lumey de s'emparer de Briel et de Flessingue. Cet agent avait fait connaître au Duc depuis longtemps les relations des Anglais avec les Gueux de mer et leur tolérance à l'égard de ces gens, mais sans cependant donner des indications aussi positives que celles mentionnées par Morillon. Dans une lettre du 13 mars 1572, Halewyn dit que la reine d'Angleterre avait publié un édit contre les pirates. Cependant elle ne voulait pas l'appliquer aux Gueux de mer : « Les Anglois, dit Halewyn, n'endurent pas de donner ausditz pirates nos rebelles le nom condigne à leur profession et œuvres, mais les baptisent soldatz au prince d'Oranges faisant guerre à V. E. » Le 25 mars, il écrivait au Duc : « Le Sr de Lumey avec six vliebootz est retourné à ceste coste, voleigeant entièrement autour Douvres et les dunes. Il équipe deux hues et ung grand batteau fort à voile et bien cogneu, appelé la *Gallée*, et publie entre les siens qu'il attend compaignyes pour par ensemble faire l'entreprise de la Brille au pays de Voorn. Le vice-admiral bastard de Brederode et aucuns capitaines noz rebelles avec plusieurs leurs complices ont par aucuns jours paré la bourse de ceste isle. Voilà le premier fruit des éditz nouveaux contre telle canaille. » (25 mars 1572), *Négociations d'Angleterre*, fol. 159.

Le gouvernement de Philippe II donnait singulièrement prise aux procédés des Anglais : « S. M., dit Halewyn dans une lettre du 27 février 1572, donnoit en Espagne pension à plusieurs de leurs rebelles (Anglais), et nouvellement à ung nommé Stukele, homme de nul estime et service, auquel toutefois l'on auroit souffert porter le tiltre de prince ou duc d'Irlande, et voulu soubz sa charge

que La Briele et Vlissinghe furent prises. Mais l'on disoit tousiours : *no es nada*.

L'advis de Vostre Ill<sup>me</sup> Seigr<sup>ie</sup> de rompre avec France s'il se mesloit du jeu, comme sans faulte il faict *in occultis* <sup>1</sup>, seroit le vray expédient pour luy rendre son change, ne fust que sumes si foibles et que luy s'est muny de beaucoup de lighes. Et est encores beaucoup qu'il s'abstient de camp réal, pour ce que tout cela que se fera par l'Admiral <sup>2</sup> et les siens ne peult faire grand chose, s'il n'est aidé de milleures forces.

Il est tout certain que si Mons<sup>r</sup> de Liège <sup>3</sup> accepte le chapeau, il acceptera *splendidam miseriam*, et ne luy en prendrat en tous endroietz comme à Vostre Ill<sup>me</sup> Seigr<sup>ie</sup>, qui estoit fondée que lorsqu'elle receut cest honneur; et depuis luy sont accreuz 12<sup>m</sup> escus de rente, que je ne pense poinct que le susdit Seigr<sup>r</sup> sçauroit tirer nectz en tout ce qu'il at, et une des pièces de Vostre Ill<sup>me</sup> Seigr<sup>ie</sup> ne vault guerres moins, qui ne reviendrat jamais si tost comme elle est désirée des bons; mais trop tost aux simulateurs et dissimulateurs.

entreprendre la conquête d'Irlande, joint la faveur que V. E. donnoit à la contesse de Northumberland et plusieurs autres rebelles, ausquelz elle auroit promis toute assistance pour esmouvoir ce royaume et les entretenoit de pensions. » (Lettre de François de Halwyn, du 27 février 1572. Voir *Négociations d'Angleterre. Correspondance de Halwyn*, fol. 129, 156, 159.) Aux Pays-Bas, le duc d'Albe accueillait bon nombre de réfugiés anglais. Voir *Bulletins de la Commission d'histoire*, 1<sup>re</sup> série, t. III, p. 12; t. XVI, p. 19. Le véritable auteur de la prise de Briel était Wacken, qui déconseillait au Duc d'envoyer une garnison en cette ville, tellement pauvre que les soldats n'auraient pas pu s'y maintenir. Voir Altmeyer, *Les Gueux de mer*, dans la *Revue trimestrielle*, t. XXXVII, p. 95, t. XXXVIII, 114.

<sup>1</sup> Malgré les négations publiées partout par les Français de la part qu'ils prirent aux événements des Pays-Bas, Philippe n'y crut pas. Voir sa lettre au duc d'Albe, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 267, et Gachard, *Manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, pp. 570, 571, 576.

<sup>2</sup> L'amiral Coligni. Voir plus haut, p. 201, note 5.

<sup>3</sup> Nous avons déjà dit plus haut, p. 226, note 6, que Gérard de Groesbeck, évêque Liège, fut nommé cardinal en 1578.

## LXXXII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IX, fol. 99)

Bruxelles, le 26 juin 1572.

... Nous avons perdu les villes d'Alckmar, Hornes et Medeblick en Hollande <sup>1</sup>, que nous ont esté soustraictes par ceulx qui sont à Enckuyse; aussy avons-nous perdu la ville de la Goude, qu'est de grande importance. et comme au centre d'Hollande, où il y at abord et grand passage de rivières et distribution de cervoyse, que désià y cessoit à cause des troubles. que s'engendrent en ce coustel là et par tout le pays par pure povreté des subjectz, lesquelz n'ayantz moyen de gagner leur vye, se désespèrent et se soublèvent contre les magistratz qui n'en peuvent estre les maistres. Et estant ledit pays d'Hollande tant fondé sur la négociation, je crains et prévoys que les aultres villes dudit pays, Amsterdam, Dordrech et le surplus iroint de suytte, puisque l'on ne leur faict aultre adistance; car c'est ung principal, *item* qu'il faut vivre.

Monsr de Billy <sup>2</sup> ha faict ung gentil exploit. ayant prins treize basteaulx de ceulx de Enckuyse, desquelz il se polrat servir; et si l'on le veult laisser faire, je tiens qu'il donnera telle presse auxdits d'Enckuyse, qu'ilz seront contrainctz d'eulx rendre, et que l'on pourra recouvrer les aultres villes avec la mesme facilité qu'elles se sont perdues. Mais il y faudrat procéder plus vivvement que l'on n'ha faict jusques à oyres.

Le duc de Medina fut à la messe le jour de Sainct Jehan à Saincte-Goudle, où je luy dictz la bienvenue de la part du clergié, après l'office achepvé, pour ce que Monsieur le Doyen n'estoit encoires desvestu. Je ne veiz aultres de ceste court accompagner ledict Duc que Roda, combien que aulcungz me dyent que Vargas fut avec luy jusques aux portes de l'église.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet P. Bor, *loc. cit.*, liv. VI, fol. 274, et *Mémoires anonymes*, t. I, p. 119.

<sup>2</sup> Gaspard de Robles, Sr de Billy. Voir t. I, p. 42, note 4.

Et j'entendz que ces deux ont lieu nouveaul différent despuis deux ou trois jours, pourfyant ledict Roda que l'on faict par trop grande justice aux subjectz de Sa Majesté, et il n'est seul de ceste opinion.

Ledict duc de Medina fut merueilleusement volentiers veu par le peuple, et en furent toutes les rues playnes, dont ceulx que sont de l'autre party ont une merueilleuse jalousye, jusques aux paiges. Ce que avec le temps ne pourroit apporter rien de bon, *quod non una Erix duos psittacos*. Aulcungz de ces gens de bien sont encoires si indiscretz que de dire que avant que eulx partent, le duc d'Albe abbattra encores beaucoup de testes.

L'on nous dit icy que la princesse d'Oranges est allée en l'autre monde, du consentement de l'Electeur son oncle (*sic*); déans peu de jours l'on en sçaura les particularitez en cas qu'il soit vray <sup>1</sup>.

## LXXXIII.

## LE MAÎTRE DE COMPTES VIRON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXVIII, fol. 154, 155)

Bruxelles, le 30 juin 1572.

Monseigneur. D'icy ce n'est que mélancolie et pitié d'ouyr journellement la perdition de noz villes comme nous avons eu hier de la Goude, Delft et Dordrecht, qu'ilz se sont rendues sans tirer espée et contre la volonté du magistrat, et procède parce que le peuple n'a plus à négocier, pour eulx avoir retiré de la négociation à cause du x<sup>e</sup>. Et sur ce est survenuz les Gueux qu'ilz leur ont promis toute liberté, et qu'ilz pourront aller à la pesche des harans et ailleurs; et véant ce [la] populasse qu'est pauvre, cuidant trouver prouffict et liberté, s'est laissé séduyre. Et ne doute que toutes les villes d'Hollande ne suyvent ce chemin : car ilz ressemblent une patenostre,

<sup>1</sup> Anne de Saxe, femme du prince d'Orange, est morte seulement en novembre 1577.

que quant l'une tombe le surplus suyt. Le gouverneur audict Dordrecht y a esté prins; je crains notre pensionnaire Cornet <sup>1</sup>. Le beaufilz de Mr Hopperus <sup>2</sup>, chastellain de la Goude, y a esté prins. Les marchans portugais qu'estoient allez en Flezinghe pour redimer leurs marchandises n'ont riens fait et sont affoulez. De Mons nous y arons environ 1111<sup>m</sup> hommes devant qu'ilz n'osent approucher pour estre foibles et sans chevalerie, que l'on attendoit d'Alemagne, mais il est à craindre le secours qu'il ne soit plus tost prest : car le Sr de Jenlis <sup>3</sup> est sorty dehors pour les avancer comme le bruyt court. Certes il ne fault doubter que noz Sg<sup>rs</sup> Ducz qu'ilz sont icy ne se treuvent bien esbays et nous aussi; et n'y vois remède que par la venue du Roy; en quoy Dieu le vueille inspirer.

Votre Seigneurie aura entendu le saccagement de Valenciennes <sup>4</sup> auquel vous avez eu peu de domaiges par la faveur de Don Juan de Mendocá, auquel le pourrés remercyer, lui recommandant voz maisons et subjectz qu'ilz en ont bon besoing . . . les biens sont plus maltraictées que du pire ennemy que l'on soroit avoir, et tout par la faulte que les souldatz ne sont paieez. que leur donne liberté de faire le piz qu'ils peuvent. Nous cognoissons que guerre de frontière n'est que sucre au regard de l'intestine.

<sup>1</sup> Cornet, pensionnaire de Dordrecht. Voir plus haut, p. 245, note 5.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 277, note 2.

<sup>3</sup> Voir plus haut, p. 249, note 5.

<sup>4</sup> Voir à ce sujet Gachard, *Manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, p. 575, et plus haut, p. 253, note 2.

## LXXXIV.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IX, fol. 48 à 53.)

Bruxelles, le 6 ou 8 juillet 1572<sup>1</sup>.

Monseigneur. Les affaires vont icy de mal en pis, non pas du tout par la puissance des ennemys, mais bien par la lascheté des nostres, offensez et indignez des choses passées; de sorte qu'il se treuve que aulcunes villes d'Hollande se sont laissé prendre d'unze bélistres, et aultres de cinq, qu'à peyne avoyent aulcunes armes; et la ville de Dordrecht<sup>2</sup>, qu'à l'an LXXVI mérité une coronne pour la résistance que lors elle fait aux Gueux, sans que l'on y rompist église ny image, s'est laissé prendre de trois cens hommes mal en ordre, et y a esté fait prisonnier le sieur de Quaderebbe<sup>3</sup>, qu'est encores en la puissance des ennemys audit lieu; mais le povre pensionnaire Cornet (à ce que l'on dict) at esté mené à la Brille, où je crains que l'on luy aura fait ung mauvais tour. L'on laisse entrer et sortir audit Dordrecht tous ceulx que veuillent, estantz à chascune porte quatre bourgeois et deux Gueux. Ils ont contrainct le beau-père du commiz Van Loo<sup>4</sup> d'accepter la charge de bourgmestre et de faire serment au capitaine des Gueux.

J'entendz que ledit Van Loo y avoit eungne partye de ses principaulx meubles. les tenant là plus seurs que icy. C'est chose regrettable que la première ville d'Hollande, qu'avoit tant de beaulx previlléges, se soit ainsy oublyée à l'endroit de son Prince. Le mesme ont fait ceulx de la Goude,

<sup>1</sup> Cette lettre ne porte point de date; mais une note écrite de la main propre du Cardinal dit: « Elles doibvent estre du viii<sup>e</sup> de juillet. »

<sup>2</sup> Dordrecht fut pris par les insurgés le 25 juin 1572; la *Vlaamsche kronijk*, p. 402, dit 26 juin 1572. Toutes les circonstances de cette prise sont relatées dans Van Balen, *Beschrijving van Dordrecht*, pp. 842 et suiv.

<sup>3</sup> Pierre Quaderebbe. Voir plus haut, p. 243, note 2.

<sup>4</sup> Albert Van Loo, conseiller et commis des finances, souvent cité dans ce volume.

s'estant rendu le chastellain, qu'est le beaulfilz de Mons<sup>r</sup> Hopperus <sup>1</sup>, qui avoit charge du chasteaul, sans culp férir, et faict serment auxdits Gueux; je ne sçay si ce a esté de pusillanimité. ou pour saulver ses meubles, et ceulx de ses amys; il est remys au chasteaul, que je craindz luy cousterat chier; car le duc d'Albe semble avoir la teste vers là, et ha dit que, s'il le peult attraper, il le fera pendre. Je regrette les chartreux d'Hollande que sont audiet lieu; combien qu'il faict à espérer que les bourgeois ne souffriront que les Gueux y touchent.

La ville de Leyden s'est pareillement rendue, comme sont aussy celles de Gorcum <sup>2</sup>, Werchem <sup>3</sup>, Edam, Monickendam, le chasteaul de Louvestain et la ville d'Oudewater. et nous sumes en doubte que Harlem et Delft n'ayent faict le sault <sup>4</sup>, et craignons aussy de Schoenhove <sup>5</sup>, combien que Mons<sup>r</sup> de Boussu faict ce qu'il peult pour les contenir en office; et l'on ne se tient du tout assuré d'Amsterdam, où les bons se sont treuvez en armes contre les maulvais, *qui plus audent* <sup>6</sup>.

Toutesfois le descryement du x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> denier que y a faict le sieur de Boussu, suyvant les lettres du duc d'Albe, ha remys beaucoup de gens. Aussi leur a esté quietée la mulcte de xxv mille florins ausquelz estoyent condampnez ceulx du magistrat en leur particulier, pour ne s'estre mis en auleung debvoir d'exécuter ledis x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup>; et l'on dit que maintenant les bons sont après. afin que l'on face nouveaul serment de fidélité à Sa Maj<sup>te</sup>. Je voudroye que cela se dissimulast, et que plustost l'on advisast de mettre garnison dedans, de haultz ou bas Allemandz, puisque les Espaignolz et Wallons sont tant abhorriz partout, à cause de leurs insolences, et il seroit après très facile de faire renouveler ledit serment.

C'est pitié comme ces malheureux Gueux pillent les Eglises, tuent prebs-

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 277, note 2.

<sup>2</sup> Gorcum ou Gorinchem fut pris le 26 juin 1572. Voir P. Bor, liv. VI, fol. 576 v<sup>o</sup>, et Van Someren, *Beschrijving der stad Gorinchem*, p. 566.

<sup>3</sup> Woreum.

<sup>4</sup> Voir P. Bor, *loc. cit.*, liv. VI, fol. 275 v<sup>o</sup>, 276.

<sup>5</sup> Voir Van Berkum, *Beschrijving van Schoonhoven*, pp. 514, 515.

<sup>6</sup> Tous ces faits sont relatés dans la lettre du duc d'Albe au Roi du 2 juillet 1572. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 266. Le Duc avait résolu d'envoyer le régiment de Liques en Hollande, mais par suite des secours fournis par la France aux gens du comte Louis à Mons, il fut obligé de le retenir. Voir *ibid.*, p. 268.

tres et religieulx, ayantz pendu le père gardien d'Alckmar avec trois autres religieulx; de sorte que la désolation des ecclésiastiques est grande par toute l'Hollande et Zéelande <sup>1</sup>. Tous biens qu'ilz treuvent déposités et mis en garde sont donnez au pillage, et ilz branscattent les villages, et arrañonnantz les personnes, jusques aux enfans d'ung an, estant la guerre si cruelle que tout se tue d'ung coustel ou d'aulture, sans que riens se priegne à mercy.

Les affaires de Zéelande ne sont en guères meilleur estat. Il y a plus de six sepmaines que de jour à aultres l'on promet de secourir ceulx de Middelbourg; mais les choses sont encoires mal prestes, et faict à craindre que ladite ville se perdra, et que ceulx qui y sont mourront de faim; et est chose cruelle d'ainsi habandonner ce povre Seigr de Beauvoir qui est ung si vaillant champion, et aussi les Espaignolz qu'a admené le duc de Medina.

Ledit sieur de Beauvoir at recouvert le chasteau de Soubourch, où sont demeurez plus de deux centz Gueux <sup>2</sup>.

Ceulx de Flessinghen sont en grande question sur le butin de la flotte avec ceulx de la Vere, et dedans Flessinghen mesmes at esté grand débat d'entre le capitaine Tserartz <sup>3</sup>, prétendant à la principale proye au nom du prince d'Oranges, soubstenantz les bourgeois au contraire, que c'est par leur industrie qu'ilz ont mené à la tonnelle les basteaulx de ladite flotte; en quoy ilz dyent vray, ayantz commis le plus lasche tour que gens feirent oncques, se saisissant des marchandises qu'ilz avoyent emprins de conduire, que leur polrat bien oster le crédit vers les nations estrangères pour vingt ans. Les trois mariniers qu'estoyent d'Anvers, et qui ont con-

<sup>1</sup> Voir, sur les excès commis par les insurgés, la lettre du duc d'Albe au Roi, du 21 août 1572, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 272.

<sup>2</sup> Voici ce qu'on lit dans une lettre du 24 juin 1572, adressée au duc d'Albe par Wacken et Beauvoir : « Cest instant nous retournons de la prise des villaiges et chasteaulx de Wester-Zoubourgh, lesquelz, avec l'occasion du débarquement des soldatz de l'armée, avons emprins, de sorte que V. E. pourra entendre par le porteur de la présente, le Sr capitaine Castro, aussi de ce qu'il s'y est passé, qui pour le donmaige que en recepvoit journallement ceste ville (Middelbourg) et le pays et la conjoncture de l'Estat présent de ceste isle, a esté bon exploit. » (*Correspondance de Hollande*, t. XIX, p. 42.) Quelques jours auparavant (22 juillet), Wacken annonçait que les insurgés avaient renvoyé de Soubourg tous les Wallons, dont ils se méfiaient beaucoup. (*Ibid.*, fol. 24 v<sup>o</sup>.)

<sup>3</sup> Voir sa notice plus haut, p. 220, et la *Correspondance du Taciturne*, t. III, p. 60.

duyct leurs basteaulx à saulveté, en ont mieulx usé, et le pouvoient les aultres faire aussy bien que eux, s'ilz heussent voulu.

L'on dict que les marchandz portuguez sont convenuz, par permission du duc d'Albe, avec ceulx de Flessinghen, baillantz la juste moitié de ce que vault laditte flotte, ne voyantz moyen de la pouvoir distribuer aillicurs : d'autant que trois basteaulx qu'ilz avoyent conduict en Angleterre, y sont esté arrestez par les Portuguez qui les ont espyé et recongneuz, qu'est cause qu'ilz ont aussi supparlé par ledict marché que ilz auront aussi la moitié de la juste valeur des trois basteaulx.

Candiano escript que le roy de Portugal tient quarante basteaulx de guerre en fort bon equippage, sur lesquelz l'on dict qu'il at mis envyron vingt mille hommes, et l'on dict que c'est pour Argel <sup>1</sup>; mais aultres pensent que ce soit contre Angleterre ou Irlande. Je vouldroye qu'il vint reconquerer ce que ses marchantz ont perdu.

Aussi escript-l'on que nostre Roy fait de grandes apprestes par mer. Il at encoires trois mois pour exploicter; Mr de Berlaymont dict que c'est pour défendre ses isles où les batteaulx de France semblent vouldoir aller. Pleust à Dieu qu'avec tout ce l'on sceust desnicher ces pirates et Wattergueulx, que tiegnent la mer et toutes les rivières serrées, estant hier, en nuict, venus prendre la barque de ceste ville, jusque soubz le chasteaul d'Anvers, et l'ont emmené soubz la minuict : de bien venu qu'il n'y avoit personne dedans. C'est un vaisseaul duquel ilz se pourront mieulx servir que l'on ne fera des galères ou galiottes que se sont fabricquées audict Anvers par le capitaine Bartholomeo. passez deux mois.

Il fait grandement à craindre que Gheldres se tournerat, y ayant heu quelque révolte à Bommale et Thielt, que l'on tient estre jà rappaisée. Le docteur Elbertus <sup>2</sup> fait tous les bons offices qu'il peult. et espère que Nieméghe, Arnhem, Ruremonde, Van Loo <sup>3</sup> et Vagheninghe <sup>4</sup> tiendront bon. Ceulx que sont à Zutphen font beaulcoup de maulx et courent par la Velue <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Argel*, Alger.

<sup>2</sup> Elbertus Leoninus. Voir plus haut, p. 76, note 1.

<sup>3</sup> *Van Loo*, lisez : Venloo.

<sup>4</sup> *Vagheninghe*, Wageningen.

<sup>5</sup> La Veluwe, quartier de la province de Gueldre, confinant à la Zuiderzee, à la province d'Overijssel, à l'IJssel, au quartier de Zutphen et au Rhin. Voir Vander Aa, *Geographisch woordenboek. Verbo* : Veluwe.

Aussy doute l'on grandement ceulx de Frize, s'ilz sont chastouillez de près. L'on amasse gens pour y envoyer, et Mons<sup>r</sup> de Hierges avec le conte de Meghe, son frère, se liennent avec leurs régimentz près de Arnhem. Le mal que lesdits de Bommale et Thielt ne veuillent recevoir garnison; et je tiens suspectes toutes les villes qui en ce temps refusent de recevoir gens de la part de Sa Majesté.

Mons<sup>r</sup> de Boussu est à Utrecht et y fait gens. Je ne veulx obmettre de dire que ceulx de Flessinghe, pour la hayne qu'ilz portent à ceulx de Middelbourg, ont percé leur dicque <sup>1</sup>; mais s'apercevantz qu'ilz en recevoient plus de dommaige que ne faisoient lesdits de Middelbourg, ilz y ont remédié par une escluse et à ce moyen ont grandement guaranty leur ville contre le traict du canon. L'on ha beaucoup parlé que ladite ville de Flessinghe avoit esté quasi recouverte par intelligence avec ledit capitaine Tserartz <sup>2</sup>; mais je n'en crois rien; car ad ce que j'entendz, il s'est retiré de là pour le différent de la proye.

Les gueux sont aussi venuz à Middelbourg en Flandres, qu'est à Mons<sup>r</sup> d'Oignies, et ha tenu à peu que luy et son beaufilz, M<sup>r</sup> de Trente, ne soyent estez surprins; mais ilz tirarent le pont, et habandonnarent le surplus, et leur furent emmenez par lesdits gueux jusques à xviii belles pièces de chevaulx <sup>3</sup>. Ilz sont aussi venuz par deux fois à Esclez <sup>4</sup>, qu'est à deux lieues du Sas de Gand, et ont surprins ung chariot chargé d'argent, venant de Bruges, qu'estoit conduict par quatre Espaignolz que ilz ont emmené avecq le curé dudit Esclez et ung chapellain, le bourguemestre et le coustre. Et lesdits gueux y sont encores retournez depuis, disantz y vouloir tenir leur demeure. Mais j'espère que le conte de Rœulx, que vad à Bruges avec ung régiment de Wallons, pour contregarder la coste marine de ce coustet là, les en fera deslouer; car ilz sont journellement à

<sup>1</sup> Voir la lettre du duc d'Albe au Roi du 18 juillet 1572, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 268, 269.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 220.

<sup>3</sup> Ces faits sont longuement relatés dans notre *Vlaamsche kronijk*, p. 401. Quant au S<sup>r</sup> d'Oignies, grand bailli de Bruges, voir plus haut, p. 168, note 1.

<sup>4</sup> Il faut lire Eeckloo, où, selon la *Vlaamsche kronijk*, p. 462, soixante à quatre-vingts insurgés arrivèrent et s'emparèrent desdits fonds. Tous les détails de l'enlèvement et de l'arrestation du curé et du chapelain y sont racontés longuement.

Doistbourg <sup>1</sup>, où la maison d'Alleghem a du bien, et Ardembourg et à l'isle de Cassan <sup>2</sup>.

L'on me demanda aussi comme se portoyent les affaires de Louvain. Je diz qu'il y avoit de bien mauvaïses humeurs, et que l'université et ceulx du magistrat avoyent délibéré de faire 11<sup>e</sup> hommes des plus indigentz à leurs fraitz; mais que cela ne me sembloit suffire si l'on n'y mectoit aussi ung 1x hommes de dehors et ung capitaine, puisqu'ilz sont sans chief et que Monsieur de Quaderebbe n'y peult venir <sup>3</sup>.

Ilz me demandèrent qui je sçavoïe propre à cela; je leur nommay Hynckart. Ilz me prièrent d'escripre au docteur Elbertus à fin qu'il meïest en termes ce que dessus; ce que j'ay faict, et il doibt estre icy demain pour ceulx de l'université avecq les députez de la ville, pour supplier au Duc de pouvoir faire gens et d'avoir ung chief; et m'at dit Mons<sup>r</sup> de Sainet-Bavon que ayant Son Exc<sup>ce</sup> rapport de ce que j'avoïe dit sur ce que dessus, elle l'avoit trouvé fort bon et arrêté de l'ensuyvre. J'ay aussy prié que l'on mit xxx ou xl hommes à Leuwe <sup>4</sup>, qu'est frontière contre Liège, à fin que l'on ne la surprègne comme l'aulture fois par faulte d'adsistance; et je me persuade que faisantz les ennemys leurs affaires par peu de gens, et sans aulcung faict d'armes, aussi peu de gens armez leur peulvent résister.

L'on dit que le prince d'Oranges est à Sighen, recueillant gens peu à peu, et que sa femme demeure morte; mais l'on espère que nous serons aussi tost pretz comme luy, car il y vient pour nous quatre régimentz de Bavière, qui par la garnison que tient la ville à si grandz fraictz se pourroyent trouver grandement cotizez, et le Roy mal accommodé et servy en ce des aydes. Je respondiz qu'ilz sçavoïent le peu de compte que pour le présent l'on y tenoit du clergié, et qu'ayant Monsieur de la Cressonnière son mesnaïge audict Malynes, en estant retourné plus freschement que moy. il

<sup>1</sup> Oostbourg, dans la Flandre zélandaise.

<sup>2</sup> Kadzand, *ibid.*

<sup>3</sup> Le 15 juillet, le duc d'Albe autorisa la ville de Louvain à organiser un corps de 140 hommes chargés de garder les portes, et ce aux frais de la ville et de l'Université. Voir Boonen, *Geschiedenis van Leuven*, p. 107. — Pierre Quaderebbe, maïeur de Louvain, avait été fait prisonnier à Dordrecht. Voir plus haut, p. 285.

<sup>4</sup> Léau, province de Brabant. Cette ville fut surprise en 1568 par Louis de Nassau. Voir t. III, pp. 406, 407.

pouvoit mieulx congnoistre l'estat d'icelle ville et ceulx qui pourroyent le mieulx faire office. Mais que quant à moy j'estoye en opinion que le pensionnaire Woasteel<sup>1</sup> pouvoit beaulcoup vers le peuple, et que j'avoie entendu que ceulx du grand Conseil se contentoyent grandement du pied qu'il avoit tenu durant lesdictz troubles, et que je pensoye que les Schoeffz<sup>2</sup> estoyent plus agréables à ceulx de la ville que nulz aultres. Ledit de la Cressonnière approuve tout cela. Mais il dict que ledit Woasteel estoit suspect au populaire. Je dictz que je feroie volontiers faire office par les cinq curez de la ville, le prieur des Carmes<sup>3</sup>, et aultres prescheurs, pour, soubz main et sans bruiet, informer les principaulx bourgeois et doyens, chascung en sa parroiche, pour essayer de les induyre à recevoir garnison. J'ay respondu que je craingnoye qu'ilz n'en voudroyent aultre que de haultz ou bas Allemantz. A quoy ledit Cressonnière dit que le duc d'Albe en seroit content; et je luy diz que je me doubtoye qu'il seroit bien difficile d'oster au peuple la diffidence qu'ilz auroyent de telle garnison, si l'on ne leur prometloit qu'icelle ne feroit ouverture aux Espagnolz ou Wallons. Mais ledit sieur me respondit que il pensoit que le Duc ne voudroit jamais venir à cela.

Quant à moy, je suis délibéré, ainsi que je leur ay dit, de faire à faire ledit office par les curez, et j'appelleray à celle fin Mons<sup>r</sup> le doyen à Villevorde<sup>4</sup>, pour là luy donner instruction, sans le mettre plus avant au rouet, ny moy-mesmes aussy; car je voy fort bien là où l'on veult venir. Trop bien me suis-je avancé de leur dire qu'il failloit regarder sur Breda. Ilz me respondirent que l'on y avoit envoyé Mons<sup>r</sup> de Saint-Remy avec une compaignye de Wallons, et que l'on y envoyoit encoires une aultre. Je diz qu'il failloit aussi mettre gens à Lyde<sup>5</sup> et à Diest, pour ce que si l'une

<sup>1</sup> Pierre Wasteel, pensionnaire de la ville de Malines, et chargé à ce titre de négocier les affaires les plus importantes de cette ville. Voir Van Doren, *Inventaire des archives de la ville de Malines, lettres missives*, p. 165. Son nom est souvent cité dans les volumes précédents.

<sup>2</sup> Les membres de la famille Schooffs, une des plus importantes de Malines, occupèrent à différentes reprises les fonctions d'échevins et de communemaitres en cette ville. Voir sa généalogie dans de Vegiano, *loc. cit.*, t. II, pp. 1755 et suiv.

<sup>3</sup> Probablement Pierre Lupus, Lupi ou de Wolf, docteur en théologie, qui dans ses sermons engageait les habitants de Malines à recevoir les Espagnols. Voir *Vervoly van de chronycke van Mechelen van 1572*, et sa notice, t. I, p. 99, note 2.

<sup>4</sup> Vilvorde, à mi-chemin entre Bruxelles et Malines.

<sup>5</sup> Lisez : Lierre ou Lierre, entre Malines et Auvers.

de ces villes se surprenoit, ce seroit pour procéder plus avant et pour faire à faire le sault à ceulx de Malynes. L'on me dit que si l'on devoit ainsi nectre garnison en toutes les villes, le Duc se treuveroit sans gens; et je répliquoye que si Lyde ne se gardoit et Diest aussi, que Malynes et Louvain seroyent en bransle, et que la garnison que Madame mit l'an LXVI audit Lyde, tenoit ceulx d'Anvers sur cul, que maintenant se treuveroit assiegée, si lesdites villes de Lyde et Diest se perdoyent, et aussi feroit ceste ville; et qu'il ne failloit poinct tant de gens auxdites villes, mais que mectant seulement en chascune d'icelles LX hommes de la langue thyoise pour faire teste aux mauvais et eschorte aux bons, cela romproit tous desseingz; et que l'on pourroit contraindre ung chascung à renouveler le serment au Roy, chasser dehors ou du moingz désarmer les refusants.

L'on est tousiours devant Monts; mais noz gens sont encoires en petit nombre, et tel que ceulx du dedans ne daignent serrer leurs portes, sortantz journellement aux escarmouches.

Les lettres de Madame de Bredam<sup>1</sup> que j'envoye à Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie contiennent les nouvelles de la surprinse de la ville de Diest<sup>2</sup>, où j'estoye encoires lundy. Je croyz que l'on ne m'y trouvera plus, que les choses ne soyent plus assurees. Touttesfois ledit bruiet ne continue poinct; mais je le tiens fort faisable, estant la ville si proche de Liège et de la terre de Lumey, où se tiegnent les banniz de ladite ville de Diest, que sont esté proscriptz en trop grand nombre et avec peu de cause; et nous font maintenant la guerre de tous coustelz.

Ceulx de Malynes font encoires beaulcoup de folyes, et sont aultant opiniastres que doibz la première heure.

Monsieur de Saint-Bavon<sup>3</sup> m'appella hier en présence de Messieurs de Grobbendonck<sup>4</sup> et de la Cressonnière<sup>5</sup>, pour sçavoir si je ne congnoissoye

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 161, note 4.

<sup>2</sup> Cette ville ne fut pas surprise en ce moment.

<sup>3</sup> Viglius de Zwiehem.

<sup>4</sup> Gaspard Schetz de Grobbendonck, trésorier général des finances. Voir t. I, p. 90, note 4.

<sup>5</sup> Jacques de la Cressonnière, chevalier français de naissance, gouverneur de Gravelines et général de l'artillerie des Pays-Bas. Voir sa notice dans les *Mémoires anonymes*, t. I, p. 87, note 2. Il avait été envoyé à Malines dans le but d'apaiser les troubles dans cette ville. Voir le résultat de sa mission dans *Vervolg van de chronycke van Mechelen van 1572*.

quelc'ung à propoz audict Malynes, fut-ce des ecclésiastiques ou séculiers, pour y faire quelque bon office. puisque cecy touchoit aux ecclésiastiques. Et le duc de Holstein admène n<sup>m</sup> chevaulx, ayant escript à ceulx d'Amsterdam, Deventer et Zwol qu'ilz ayent bon courage, demeurantz fidèles au Roy, pour lequel il dict vouloir exposer sa vie et chevance, leur nommant certain court jour, en dedans duquel il se trouvera devers eulx. Aussi nous viegnent xv<sup>e</sup> chevaulx, dont Mons<sup>r</sup> de Cologne ha accordé la levée, et Mons<sup>r</sup> de Trèves mille <sup>1</sup>, dont serat conducteur son nepveu, et xv<sup>e</sup> que faict le conte de Mansfelt que l'on dict estre jà prestz et bons. Aussi se remectant suz les bendes d'ordonnance qui nous ont faict grande faulte; et le Duc ha jusques à vi<sup>e</sup> chevaulx ligiers, aussi bien en ordre que l'on sçauroit souhaitter, et l'on ha mandé les siefvez. En sorte que nous pourrons avoir en tout pour le moingz viii<sup>m</sup> chevaulx. Et j'entendz que le duc Erich <sup>2</sup> et aultres présentent leur service, et que Son Ex<sup>ce</sup> faict estat de mectre ensemble x<sup>m</sup> chevaulx et n<sup>e</sup> enseignes de piétons.

Je vouldroye qu'il y eust de l'argent, car il nous pourra mectre tant de gens au pays, qu'après n'estantz payez, ilz le pilleront. Et si crains-je la faulte des vivres, puisque l'Hollande est close et que ceulx qui ont charge desdits vivres sçayvent si peu la conduicte; ayant le maistre d'hostel du Duc, Joan Mureno <sup>3</sup>, qui est le commissaire général, faict cuyre une infinité de pains en Anvers et icy pour la munition du camp de Monts, avant qu'il y heust personne, que s'est gasté et musy. De sorte que les povres ne l'ont voulu achapter pour la moitié de ce qu'il avoit costé, et qu'il l'ha failly enterrer et gecter en la rivière.

L'on dict que le prince d'Oranges at la teste vers Liège. Je tiens plustost que il se gectera sur Gheldres, pour garder ce qu'il ha conquesté en Hol-

<sup>1</sup> Dans la correspondance du duc d'Albe de 1572, avec Jacques, archevêque de Trèves, se trouvent plusieurs lettres relatives à des levées de troupes et aux chefs qui devaient les commander. A ce titre, l'archevêque recommandait spécialement au duc : Otton de Platen, qui avait servi en France contre les Huguenots, Jean, comte de Nassau-Dillenburg, un comte de Berg, etc. Le duc de Nassau devait en partie fournir les cavaliers. Cette correspondance est conservée dans les Archives de la secrétairerie d'État allemande à Bruxelles.

<sup>2</sup> Éric, dit le jeune, duc de Brunswick-Wolfenbützel, fils d'Éric I. Après avoir été élevé dans la religion luthérienne par sa mère, il se fit catholique. Attaché au service de Charles-Quint, il passa à celui de Philippe II, et mourut à Pavie en 1584.

<sup>3</sup> Voir *Bulletins de la Commission d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. IV, p. 252.

lande, et ne sera peu fait s'il peult maintenir ceste année l'Hollande et Zélande. et je suis seur qu'il taschera de mettre le pied en Frize s'il peult. L'on avoit dit que ledit Prince estoit indisposé; mais Mons<sup>r</sup> de Grobbendonck m'a dict que la Royne de France avoit dict à nostre ambassadeur <sup>1</sup> qu'il se portoit fort bien; qu'est signe qu'elle s'informe de sa santé.

L'on dict aussi que l'Admiral <sup>2</sup> est fort malade d'eungne fiebvre continue; mais que le prince de Navarre estoit ressuscité.

Trois de noz meilleurs basteaux, que l'on avoit esquipé et appresté à Amsterdam, se sont allez rendre à ceulx d'Enchuyse. Il fault dire que les Hollandois sont hors du sens, et V. I. S. se peult souvenir combien de fois j'ay dict que le Waterlandt et la Frize estoyent plains d'hérétiques; et l'on y at tenu peu de regard. Toutesfois il fut esté mieulx d'en tenir aultant de soing et plus que des confiscations; mais tout le but at esté d'enrichir le Roy, sans tenir regard aux âmes. Il me semble qu'il n'en tirerat patart que ne luy couste ung escu. Et maintenant l'on me dit (ce que seroit pour rire) que Vargas met en termes que, pour pourveoir aux affaires, il fault ung pardon général. que seroit pour nous bien accoustrer, et mettre les mauvais avec les bons, comme en France. Il fut esté mieulx le donner plus absolut, lorsque les évesques et le clergié se vindrent prosterner devant Son Exc<sup>te</sup> l'an LXVIII, et que l'on n'heust banny tant de povres gens pour avoir esté aux presches avec et sans armes; et ayantz esté depuis aux parties hérétiques, ilz infecteront tout le pays.

Il seroit mieulx que l'on leur rendit leur bien, à charge de vivre dehors du pays, et que si l'on les en at tenu si longuement dehors, l'on les y tienne encoires; trop bien que ceulx qui promectront de vivre catholicquement et se soubmettre aux placartz, puissent retourner. Et je voudroye que l'on commenceast par ung boult rappellant le seigneur de Bosch <sup>3</sup> et de Heldere <sup>4</sup>, Tilly <sup>5</sup>, Mol, le Borgne <sup>6</sup>, Van der Meere <sup>7</sup> et leurs semblables, qui sont estez

<sup>1</sup> Don Diégo de Çuniga, ambassadeur du roi Philippe II en France. Voir plus haut, pp. 15, 15, 51.

<sup>2</sup> Coligni, amiral de France.

<sup>3</sup> Messire Jean du Bosch, ancien maître d'hôtel du comte d'Egmont, condamné par le Conseil des troubles. Voir sa notice, t. III, p. 620, note 1.

<sup>4</sup> Il faut sans doute lire Elderen. René de Renesse d'Elderen prit part au compromis des nobles. Voir Te Water, *loc. cit.*, t. II, p. 573.

<sup>5</sup> Martin de T'Serelaes, Sr de Tilly, etc. Voir sa notice, t. I, p. 507, note 1.

<sup>6</sup> Voir plus haut, p. 210, note 3.

<sup>7</sup> Voir *ibid.*, note 4.

banniz pour non avoir comparu quant ilz sont esté citez, leur ayant esté comptée la coutumace, ou plustost non comparition pour crime et rébellion. Et toutesfois jusques à oyres je n'ay entendu que pièce d'eulx aye prins les armes. Mais continuant ceste rigueur, il pourroit estre que ilz perdroyent la patience. Si est-ce que je me garderay bien d'en parler jusques ad ce que le temps soit aultre, ou que Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie le me commande.

Et je pense que si Sa Majesté se laissez persuader ad ce, beaucoup de gens reprendroyent cuer; et est désià le contentement très grand de ce que le x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> vont par terre <sup>1</sup>, que l'on tient provenir, par ce que le duc de Medina ha tenu bon; et jà se restitue ce qu'en ha esté levé. Pleust à Dieu que l'on n'y eust oncques pensé, ny à la malheureuse rebusque du centiesme. avec la peyne du quadruple; et mériteroyent chastoy tous ceulx qui s'en sont meslez et l'ont persuadé à Son Ex<sup>ce</sup>: car les princes ne sçayvent sinon ce que l'on leur donne à entendre.

Les Estatz de Brabant sont icy appelez pour le huictiesme de ce moyz; et j'ay receu les lettres sur ce escriptes à Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie, *in forma communi*. Mais je n'ay délibéré d'y comparoir, combien que aulcungz des Prélats le voudroyent bien, auxquelz je veulx bien faire tout aultre plaisir, sans me envelopper en ceey.

L'on at icy dict nostre Saint Père trespasé, que seroit ung grand dommage. Je prie à Dieu le nous conserver longuement, et qu'il doint à Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie très-bonne et longue vye, me recommandant très humblement à la bonne grâce d'icelle.

J'ay depuis ceste escripte, entendu de Mons<sup>r</sup> de Berlaymont que les François sont en bien grande crainte de ce que nostre Roy arme de tous costelz, doubtans que l'on pourroit faire retourner sur eulx le Sgr Don Joan d'Austrice, s'ilz mouvoient quelque chose par deçà, que seroit le vray moyen, pour les faire repentir de leurs emprinse. Et ilz ont faict nouveaul ban contre ceulx qui sont rassemblez sur la frontière de eulx séparer à peyne de corps et biens. Et, à ce que j'entendz, ceulx qu'ont à perdre s'en retirent. Je ne sçay s'il continueront en ce propoz, s'il est vray, comme l'on

<sup>1</sup> Voir à ce sujet les lettres du Roi abolissant le 10<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> denier, lettres datées du 26 juin 1572, et publiées dans Hoynek van Papendrecht, t. I, part. II, p. 554.

dit icy, qu'ils auroient prins la Mirandole, que peult-estre ilz voudroyent lors passer oultre.

Le prince d'Oranges, à ce qu'a escript Mons<sup>r</sup> de Hierges, se devoit trouver de brief à Zutphen, mais à peu de compaignye de gens de guerre, n'y ayant encores aulcunes nouvelles que levées se facent pour luy en Saxe ou Brandembourg, mais bien quelques chevaux vers Hessen.

V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>gr</sup>ie ha dit vray que les chevaux allemandz ne seront si tost prestz: car, à ce que j'entendz, ceulx que debvroyent venir de coustel de Couloigne et de Trèves ne sont encores en ordre; aussi n'est encores prest le comte de Mansffeldt; mais les pictonz allemandz seront icy deans peu de jours. Nous avons xii<sup>m</sup> Wallons de raccrue. et, à ce que je voy, nous aurons plus de gens que nous ne sçaurons payer.

Les Huguenotz de France s'apperçoivent bien d'avoir beaucoup perdu de leur crédit en court par le trespas de la royne de Navarre <sup>1</sup>. Je me doute que l'Admiral se refera, puisque l'on n'en ha aultres nouvelles.

Le conte Lodovic ha mandé à Mons<sup>r</sup> de Noircarmes qu'il ha plus d'espies en son camp que luy n'ha de poilz de barbe d'homme de guerre; ce que m'ha compté le sieur de Berlaymont. lequel regrette grandement que nostre artillerye n'est ny montée n'y preste, ny le sçauroit estre de demi-an. Ce qu'il dit avoir souvent remonstré à Mons<sup>r</sup> le Duc, lequel ha commandé au conte de Meghe d'aller avec son régiment vers Maestricht, habandonnant par ce moyen Gheldres, de laquelle je doute fort, et que ledit Prince <sup>2</sup> n'y

<sup>1</sup> Jeanne d'Albret, veuve d'Antoine de Bourbon et mère du roi de Navarre, depuis Henri IV, mourut inopinément à Paris, le 9 juin 1572, dans la 44<sup>e</sup> année de son âge.

<sup>2</sup> Voici le rapport d'un espion fait, le 7 juillet 1572, sur les forces dont le prince d'Orange disposait :

• Il a laissé le prinche d'Oranges vendredy dernier à Essen, et ce jourd'huy lunedis estoit-il d'intention de passer monstre deux mille chevaux.

• Item à Camp et Strooinvers et Caldenhuysen estoient encore iii<sup>c</sup> chevaux levez par Dorpfendael, au pays de Juliers.

• Encoires ung ritmeister du pays Van der Marck et v<sup>c</sup> chevaux, ains sont iceux compris au nombre desdits deux mille.

• Les seigneurs de Wilp et Bostell, avec encore ung seigneur, que le quidam ne sçait nommer, sont à Duysbourg avec leurs chevaux, aussy souz le nombre desdits ii<sup>m</sup>.

• A ung villare auprès dudit Essen iii<sup>c</sup> harquebusiers.

• Le bruyet courroit que ledit Prinche auroit encoires des chevaux davantage. Il se vouloit trouver vers l'avoerye de Gueldres, et le conte palatin Casimire viendroit avec lesdits aultres chevaux.

• Inde Hercke dessoubs Angeroit et pardessus le boys de Duysbourg y a quatre *leurdeynes* et

aye quelque entreprinse, combien que l'on dit qu'il se porte fort mal, et qu'il est fort piteux. sans se vouloir montrer ny laisser veoir et se tiendra audit Zutphen avec sa sœur la contesse Van der Berghe <sup>1</sup>, qui y est avec ses enffantz; et le conte son mary est sorty dudict Zutphen avec xi enseignes et viii pièces d'artillerye et quelque cavallerye, pour aller vers Harderwyck, qu'est une des plus importantes villes de Gheldres, pour estre sur la mer, et que correspond à Enchuyse, et dois là pourra-il facilement donner sur Armsford <sup>2</sup> et courir tout le pays d'Utrecht <sup>3</sup>. J'entendz que la noblesse

deux *pyppers* (que sont navieres à telz noms) pour incontinent passer avecq les chevaux la rivière.

• Ledit conte Van den Berge avoit escript audit Prinche qu'il ne luy envoyast beaucoup de chevaux, il acquesteroit facilement ces pays, ains iroit souccourrer et desassegier son frère le conte Lodewick. Ce at oy ledit quidam à Duysbourgh, en l'hostellerye de l'Empereur, d'aulcuns gentilshommes noirs harnas, quy estioit là logez. Lesquelz gentilshommes se tenoyent fort malcontentz, disans qu'il y avoit eu dedans la ville de Vlissingen ung malheureux trahistre, quy y avoit de par le Prinche esté ung des principaulx; ayant eu d'icelluy Prinche les principaulx secretz du Prinche. . . .

• Lesdits seigneurs de Wilp et de Boxel avoyent dedans la ville de Xanten, à l'hostellerye du Cygne, dit qu'ilz craindoyent fort que les seigneurs prinche d'Oranges, conte Lodewyck de Nassauw et conte vanden Berghe seroyent quelques jours tuez par trahison samblable que celle dite de Vlissinghe et celle d'ung moine, quy avoit entrepris de tuer ledit conte Vanden Berge estant à Zutphen. Car la maison ou court de Bourgoingne le procureroit, quant mesmes ilz devroyent conduyre ou acheter leurs gens et serviteurs à ce faire.

• Le bruyet estoit fort grand que le duc de Bavière descendoit avec grandes forces, et que le conte Philippe d'Oversteyn estoit fort autour de Ayx et Karpen.... Il estoit d'intention d'entrer en ladite avouerye de Gueldre et en après passer la Meuse pour Mons, à secours dudict conte Lodowick. »

(*Correspondance de Gueldre*, t. XV, p. 42. Voir aussi *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 268.)

<sup>1</sup> Marie de Nassau, qui avait épousé, en 1556, Guillaume, comte de Berg ou 's Heerenberg. Voir Tadama, *Willem, graaf van den Berg*. Elle entra à Zutphen le 1<sup>er</sup> juillet. Voir la lettre de Gilles de Berlaymont du 5 juillet dans la *Correspondance de Gueldre*, t. XV, fol. 17 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Amersfoort.

<sup>3</sup> Voir sur les conquêtes du comte de Berg en Gueldre: P. Bor, *loc. cit.*, liv. VI, fol. 277; la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 265; Hoynek van Papendrecht, t. II, part. 2, p. 155. Par lettre du 5 juillet Gilles de Berlaymont informa le duc d'Albe que : « à cest instant ay eu rapport que les ennemys sont sortys de Zutphen avec xvi enseignes de gens de pied et 112<sup>e</sup> chevaux, s'estant logez à Becberghe en la Velue. J'attends d'heure à aultre de sçavoir la part qu'ilz voellent tirer, pour en advertir V. E. Ce serat sur Elborech, Harderwyck, Amelsfort ou ceste ville (Arnhem). A Harderwyck, il y at une compaignie de laquelle y at cent hommes à Elborech.... L'on m'at ce jourd'hui asseuré le prince d'Oranges avoir esté passé deux jours à Duysborech, et que ce jourd'hui ou demain devoit arriver à Zutphen, où se debvront assembler quelques deux mille chevaux. » Conf. en général sur les affaires de Gueldre: Nijhoff, *Bijdragen tot de geschiedenis van Gelderland*; Slichtenhorst, *Geldersche geschiedenissen*, p. 520, et Van Vlooten, *Nederlands opstand*, 1572, pp. 56 et suiv.

d'alentour de Zutphen auroit visité et faict serment audict conte Van der Berghe, que seroit une bien mauvaïse chose.

L'on me dit qu'il y a quelque desseing sur Niewmeghe; et il est certain que ne se faisant de nostre coustel aultre diligence, et que l'on continue de se tant amuser sur Monts, les aultres pourront faire tout ce qu'ilz voudront; estant chose regrettable que l'on ne faict encores rien avec nos bas-teaulx, où il y a ix pièces de batterye dessus, que je crains tumberont encores ès mains des ennemys, lorsqu'ilz retourneront de avoir saulvé leur butin en Angleterre, ne le tenant, comme ilz font, pour assure en Zéelande; dont ceulx de Flessinghe qui prétendoyent y avoir part sont esté mal contentz; et qui heut miz les Espaignolz et Wallons sur lesditz bas-teaulx, ilz eussent heu grand courage et grande animosité pour s'enrichir de la proye des Gueux, lesquelz ont acquis ung trésor incroyable par leurs branschatz et pilleryes.

Le viconte de Gand s'est laissé mourir de la mesme maladie de laquelle at esté curé (guéri) Monsieur Bave <sup>1</sup>. Et quant ilz ont mandé le mesme docteur qui le guérist, qu'est le docteur italien qui at assisté feue Madame la contesse de Cantecroix, il est venu trop tard. Dieu lui face mercy! Il laisse une riche vefve.

---

LXXXV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 141.)

---

....., le 8 juillet 1572.

J'ai veu le gentil discours duquel Grandvelle m'at envoie copie; en fin *sunt verba et voces*, et par telz traictz l'on se trompe, estimant d'abuser aultruy. C'est bien dit que tout vad bien par icy, et les grandz exploitz que

<sup>1</sup> Maximilien de Melun, chevalier, viconte de Gand, etc. Voir sa notice, t. I, p. 277, note 1.

l'on at faict sur Zélande, que je veoidz se perdrat par faulte d'estre secourue, ce pendant que l'on s'opiniâtre sur Monts, laquelle l'on ne peult délesser sans grande desréputation et la ruine d'Haynnault; et noz forces sont encores si petites, que si l'on les répartit, c'est pour tout perdre.

Le maistre d'hostel de M<sup>me</sup> d'Aremberghe <sup>1</sup> dit qu'il sçait pour vray que le prince d'Oranges at viii<sup>m</sup> chevaux <sup>2</sup>, que seroit beaucoup.

Les gens du duc d'Albe dient qu'il at reçu hier lettres du Roy, qui luy envoie v<sup>c</sup> mille escuz <sup>3</sup> et qu'il luy en doibt envoyer de bref aultres tant, disant qu'il ne le lesserat en faulte d'argent, et deubt-il vendre de ses coronas pour enchasser ces malheureux, et que Sa Majesté luy escript qu'Elle luy porte une grande compassion pour le traveil où il se trouverat par icy, l'exhortant de tenir soing de sa santé.

L'on peult facilement entendre à quoy ces propos tendent; tant y at y que si l'on attend jusque au mois de septembre pour introduire le successeur, qu'il aura perdu l'auctorité avant qu'il l'aurat; et jà la perd-il. Ce que nous causera ung grand mal, puis que les affections ne retourneront jamais vers le duc d'Albe, encores qu'il scent faire miracle. Car encores qu'il heut la volonté de bien faire, ce que je ne croy pas, l'on ne s'y voudra fier, tant est-il abhorré, non seulement des nostres, mais aussi des estrangiers, ne veillantz plusieurs en Allemagne servir quant ilz sçavent que c'est pour le duc d'Albe, qui samble estre tombé *in delirium*, ne veillant changer sa façon de faire. Il s'est fié sur son sçavoir et expérience, que nous couste jà chier. Cependant il détracte le duc de Medina là où il peult <sup>4</sup>; de sorte que à la fin il en polrat bien venir du mal et scandale, estantz tous les estatz inclinés au duc de Medina, avec délibération de ne souffrir que l'aide qu'ils

<sup>1</sup> Marguerite de la Marck. Voir t. I, p. 22, note 2.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 294, note 2, les renseignements sur les forces dont disposait le Taciturne.

<sup>3</sup> La lettre, par laquelle le Roi envoie au duc 200,000 écus, est datée seulement du 8 juillet 1572. Quant aux détails rapportés par les gens du duc d'Albe, il n'en est rien dit dans cette lettre, ni dans les précédentes. Le 2 juillet le duc d'Albe avait demandé, avec instance, des envois de fonds. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 266, 267.

<sup>4</sup> Les dissidences entre Medina-Celi et le duc d'Albe étaient prévues par Viglius lorsque, dans une lettre du 25 janvier 1572, il dit à Hopperus : « Agit (dux Albanus) adhuc Neomagi, non satis firma valetudine præditus, ac Medinensis apud Busecodinenses delitescit, cum de rerum gerendarum consiliis non satis inter eos conveniat. » Voir Hoyerck van Papendrecht, t. I, part. 2, p. 668.

doibvent accorder soit manié par le duc d'Albe. lors qu'il y aurat du rumeur<sup>1</sup>.

Cinthio Calvo est allé avec lettres de crédençe de son maistre vers M. de Champagny. qui luy dira des belles choses. J'entendz dudict Cinthio qu'il at escript à Granvelle le discours de son voiage, et luy envoie lettres de son-dict maistre.

Les Cordeliers se démontrent fort mal contentz du duc d'Albe. aiant presché ung à Bruges<sup>2</sup> qu'il ne sçaurat furnir son inventaire, et ung aultre en ceste ville que ce n'est rien de nouveau que Dieu envoie des tirantz pour chastier les peschez. Et de ce nom le traicte l'on communément par cy; ce que ne vad pas bien. Et si dict-on pour un proverbe, que aiant prétendu le dixiesme, il l'at païé luy-mesme des villes du Roy, que sont pour le moins xx; et Dieu doint que le mal arreste en ce nombre. Mais nous dormons par trop. Et quant ores le duc d'Albe heut emprins de tout perdre, il ne l'heut sceu mieulx faire, donnant ainsi le *littora*<sup>3</sup> aux Geuts.

Le duc de Medina se treuve au conseil d'Estat, où que je tiens l'on tien-drat pour son respect aultre forme; car le passé n'at servi que de masque. Mons<sup>r</sup> de St-Bavon s'est faict porter ce jourd'hui en court. pour aller saluer ledict duc.

L'on s'est fort esbahi de la permission que l'on at donné à ceulx des bendes qui se vouldroient remonter, de prendre chevaulx à leur choix aux abbayes et sur les censiers, baillantz leur obligation, que après ceulx des finances paieroient; ad ce que personne n'at voulu obéir.

Hopperus perd icy bien grand crédit, par ce que l'on sçait le peu, veoir mauvais offices, qu'il at faict à l'Espagne sur le dixiesme, et l'on dit que Wellemans si est bien porté et au contentement de noz députez, que l'ont tenu court.

<sup>1</sup> Selon Viglius, l'espoir que le peuple mettait dans le duc de Medina-Celi, s'évanouit bientôt, lorsqu'il dit à Hopperus dans sa lettre du 15 juillet 1572 : « Dux Medinensis huc jam pridem advenit, magnaue omnium lætitia exceptus fuit, sed cum populus videat, nulla eum autoritate præditum esse, velut in fumum spes de eo concepta abit. » Voir Hoynck van Papendrecht, t. 1, part. 2, p. 691.

<sup>2</sup> Différents passages de lettres de Morillon, reproduits plus haut aux pp. 155, 157, 160, 179, constatent l'opposition que le clergé faisait à la perception du 40<sup>e</sup> denier.

<sup>3</sup> Les côtes de la mer.

Viglius dit que le prest que l'on faict vers Florence <sup>1</sup> coustera plus que si l'on le pregnoit à double intérêt par deçà. Je ne sçay si le duc d'Albe le faict sans le sceu du Roy, que je ne pense voudroit prendre *salutem ex inimicis*; et il faict à croire que le susdict ne noz veult poinct de bien, et qu'il ferat en secret tout le pis qu'il polrat.

Je mercie Granvelle de la compassion qu'il me porte, estant joieux qu'il en soit si loing; car je me doute que n'avons passé tous noz maulx. S'il fut esté icy avec le duc de Medina, il y at tantost deux ans que ne serions tombéz en ce désastre, et que tenant plus de discipline et faisant justice avec quelque grâce, l'on heut donné plus de contentement à ceulx de dedans et dehors. Granvelle se peult souvenir de ce que j'en ay dit passé long-temps, et partant en suis-je moins estonné aiant préveu le mal, ce qu'estoit facile au pied que l'on tenu.

Dieu doint bon voiage au Sr don Joan <sup>2</sup>; mais ce fut esté mieux pour la Chrestienté qu'il heut encore quelque temps temporisé, jusque l'on verroit comme les François se conduiront dans nostre endroit. Il est vray que l'on dit que nostre Roy arme de tous costelz, que leur polrat faire mectre de l'eau en leur vin; et s'il suit l'advis de Granvelle, j'espère qu'ilz se gratteront un jour la teste d'estre passez si avant, s'il est vray de Mirandula.

Entre tant de maulx qui nous environnent par icy, ne m'est pas ung des moindres d'entendre la mauvaise conduite d'Octavio <sup>3</sup>; et puis qu'il n'obéit à Granvelle, je le tiens pour perdu. L'on verrat comme il se conduirat en ceste guerre, qu'il désire tant, et que n'est pas son gibbier pour estre de petite complexion; mais il le fault lesser faire; je luy envoie ray par Antonio Botti le traictement de quatre mois, à raison de xv escuz par mois, selon vostre ordonnance, estant seur qu'il m'envoie rat des belles lettres de change, sur lesquelles je supplie donner vostre advis et comme je m'y debvray con-

<sup>1</sup> Le duc d'Albe avait demandé, à l'insu de Philippe II, au duc de Florence, un prêt de 200,000 écus, démarche dont le Roi se montra très mécontent. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 267.

<sup>2</sup> Allusion au départ de don Juan pour la mer du Levant au mois de juillet. Voir Lafuente, *Historia de España*, t. XIII, p. 530. On peut consulter sur ce voyage les lettres suivantes : don Juan au cardinal de Granvelle, du 10 juin 1572; le même au duc de Terranova, du 5 juillet 1572; le même au Grand commandeur, du 6 juillet 1572; le même au marquis de Santa Cruz, du 6 juillet, etc., dans Cayetano Rossel, *Historia del combate naval de Lepanto*, pp. 219 et suiv.

<sup>3</sup> Voir plus haut, p. 78.

duire. Je feray adresser lesdicts deniers ez mains de vostre maistre d'hostel.

M. de Largilla <sup>1</sup> désire que son filz soit accredité de pardela de L escuz. dont je n'ay aulcun moien.

---

LXXXVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 145.)

---

Bruxelles, le 15 juillet 1572.

Granvelle verra la liste de ce que s'est perdu depuis trois mois et demi, estants venues hier les nouvelles que la Tole <sup>2</sup> et Bure <sup>3</sup>, avec le chasteau et artillerie, sont esté prins par les Geutz. Et il ne fault attendre aultre chose à toutes heures; et je craindz qu'il ne partira courier d'ici vers Italie, que ne porte chacune fois quelque nouvelle emblée et perlte; et puis tout vad bien, et l'on at faict grandz exploitz en Zélande. Je pense bien que l'on at escript le mesme au Roy et que l'on estudie encores pour le présent, affin de tout couvrir et pallier <sup>4</sup>; mais plusieurs s'esbahissent de ce que le Roy n'ouvre les yeulx : il doibt piécà cognoistre le duc d'Albe, qui est saige et dit et escript ce qu'il veult; mais que at-il oneques faict de bon? Quant polrat-il recouvrer tant de villes? En hyver? Il se retirera vers l'Espagne, quoy que Barlaimont et Viglius soient d'aultre advis, et qu'il

<sup>1</sup> Charles, Sr de Largilla, Bourguignon dévoué au Cardinal. Voir sa notice, t. I, p. 49, note 5.

<sup>2</sup> Tholen. Voir Van Vloten, *Nederlands opstand (1572-1575)*, p. 17.

<sup>3</sup> Buren, ville de la Hollande qui fut prise par un personnage du nom de Vogelsang. Voir Van Meteren, liv. IV, fol. 66 v°. Les détails de cette prise sont aussi racontés dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 269.

<sup>4</sup> Il n'en était pas ainsi dans une lettre adressée le 2 juillet 1572 au Roi, par le duc; celui-ci disait : « tout va mal en Hollande. » Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 266, et la correspondance entre Viglius et Hopperus dans Hoyneck van Papendrecht, t. I, part. II, p. 692.

doibt employer quelque forces pour garder Utrecht, Geldre, Frise et Over-ysse, faisant teste contre Hollande. S'il y avoit ung régiment ou deux de piedtons et six cents chevaux, l'on garderoit le plat pays, et l'on polroit garder ce qu'est en bransle et recouvrer aucunes villes; mais le duc d'Albe désespère de Geldres, et il at grande raison, n'y veuillant faire aultre chose. Car les aultres pays suiveront; et il faict à croire que le prince d'Oronge estudierat plus de conserver ce qu'il at que de se mectre en campagne ou de combatre, que seroit de remectre à l'hasard ce dont il est asseuré. Et désià se fortifient les villes d'Hollande, et se préparent pour aller à la pesche des harencqz, affin de donner à leur peuple moien de vivre; car la povreté et famine leur a faict faire le sault, véantz que de ce costel ne leur venoit aultre aide et secours; et je craindz que par faulte d'icelluy, la povre ville de Middelborch se perdrat avec le bon ancien évesque, et tant de gens de bien que sont là dedans. Le Duc dit qu'il veult en premier lieu recouvrer Montz, et que après il aurat bien le reste. Il faict à craindre qu'il sera tard avant qu'il ayt Monts; et cependant l'esté passera. et les pluies viendront que l'on ne polrat entrer ny sortir à pied ny à cheval en Hollande, Zélande, Geldres et Utrecht. Et ainsi les villes rebelles gaigneront ung an pour se munir et fortifier, et l'ancienne religion y serat abolie, et le prince d'Orange, avec son beau-frère le conte Vander Berghe, gaignera par practiques et subtilités l'une ville devant et l'aultre après. Si l'on heut faict quelque diligence pour recouvrer ce qu'estoit perdu, l'on heut facilement reboutté les ennemiz au commencement, avant qu'ilz se fussent fortifiés et multipliés; mais l'on disoit: *no es nada* <sup>1</sup>, et l'on l'appelloit *una gerilla* <sup>2</sup>, et fait-on grande démonstration il y at deux mois et demi; mais estant passé celle levée de boucler, l'on n'y at rien faict depuis, ou bien peu, et maintenant l'on se treuve bien empesché, et assailli de deux costelz, estantz noz ennemiz prestz et nous poinct. Car ledict prince approche et sera de bref en la conté de Zutphen <sup>3</sup>, s'il n'y est désià. Et ad ce que l'on peult veoir, les François nous donneront à doz à bon escient, estantz plus de deux mille chevaux,

<sup>1</sup> Ce n'est rien. Allusion au mot attribué au duc d'Albe, lorsqu'il apprit la prise de Briel par les Gueux de mer.

<sup>2</sup> Il faut sans doute lire: *una guerrilla*, une petite guerre.

<sup>3</sup> Voir sur la prise de Zutphen par le prince d'Orange, Groen van Prinsterer, *loc. cit.*, t. III, pp. 451, 459, 440.

et huit mille harquebousiers près de Guise sous la conduite du Sr de Jenli<sup>1</sup>, et aultre compaignie vers St Désir, et une aultre en Vermandois soubz la conduite de Strozzi<sup>2</sup>, de manière que l'on noz donnera tant à faire de tous costelz, que l'on ne sçaurat à quoy premier entendre. Les estatz de Brabant que sont estés appellés pour donner ayde, ont remonstré qu'il ne leur est possible, si le pays n'est consterné, et que le labourier soit solaigé des foulles des soldatz : aultrement que les labours cesseront et que le pays se ruinera; aussi prient-ilz que l'on pourvoie au pays de Geldre sans le lesser en proie aux ennemiz, et qu'il plaise à Son Excellence emploier quelque partie de son camp celle part, afin de garder ce que reste d'Hollande, et y recouvrer ce que l'on polrat, cependant que la saison le permet. L'on verra ce qu'ilz obtiendront. Tous dient *uno ore* que le Roy prend fort mauvais pied, lessant le gouvernement au duc d'Albe, qu'est tant mal voulu; aiant tous opinion que si le duc de Medina administroit, chacun reprendroit ceur, et que les affections retourneroient; ce que ne se fera jamais soubz le duc d'Albe, estant par trop abhorri et réputé pour ung homme qui n'at ny foy, ny loy; et certes il ne faut espérer rien de bien de luy; la présomtion et l'orgueil est trop grand: il ne veult croire aucun conseil. Albornoz<sup>3</sup> conduit seul les affaires d'estat, des finances, de la guerre, y apellant Schetz<sup>4</sup> et Cressonnière<sup>5</sup>, quant il luy plait: Barlaimont<sup>6</sup> la pluspart n'y est veu ny appellé; Viglius n'y peult aller; et [Tisnacq]<sup>7</sup> est tenu pour une chieffre; Assonleville est tenu pour légier et s'ingérer trop, dont je désireroie qu'il s'abstint un peu. Touttefois si ceulx du pays mesme ne sont employez, mal se redresseront les affaires par les estrangiers que ne cognoissent le pays; et cela samble entendre le nouveau gouverneur qui demeure sans charge, dont tout le général du pays est peu content; estant

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 249, la note sur le capitaine Genlis.

<sup>2</sup> Pierre-Philippe, comte de Strozzi, maréchal de France.

<sup>3</sup> Juan de Albornoz, secrétaire du duc d'Albe.

<sup>4</sup> Gaspard Schetz de Grobbendonck, trésorier général des finances. Voir plus haut, p. 87, et t. I, p. 90, note 2.

<sup>5</sup> Jacques de la Cressonnière, général de l'artillerie et membre du Conseil de guerre. Voir sa notice, t. II, p. 189, note 1, et plus haut, p. 210, note 1.

<sup>6</sup> Charles, baron puis comte de Berlaymont. Voir sa notice, t. I, p. 19, note 4.

<sup>7</sup> Le chiffre n'est pas indiqué dans la clef; mais il y a lieu de croire qu'il désigne Charles de Tisnacq.

certain que s'il avoit la masse des affaires en mains, il ne faudroit craindre aucune altération à Malines, ny icy, ny ailleurs en Brabant; car où il luy plairoit venir, l'on luy viendroit au devant avec croix et fanons, et mettroit telle garnison qu'il voudroit; car l'on sçait comme il at parlé à Julian Romero <sup>1</sup> et aultres capitaines Espagnolz, que ne tiegnent leurs soldatz en discipline, disant qu'il procurera qu'ils soient bien paiés, mais qu'il les chastierat fort bien s'ilz ne s'abstiennent de faire foudre à ceulx du pays, que luy porte désià une grande affection, sur la grande opinion qu'ilz ont conceu de sa bonté et équité. Le bon Sr se prépare pour accompagner Son Excellence au camp <sup>2</sup>; mais, ad ce que je veoidz, ce sera sans compaignie et sans garde (de laquelle il n'at grand besoing), et serat mal dressé des 2,000 escuz, qu'il doit avoir par mois, jusque il entrerat au gouvernement, sur les finances, où il n'y at pas ung solz.

L'on pensoit establir icy Mr le duc d'Arshot <sup>3</sup> pour gouverner, tant que Son Excellence sera au camp, mais il n'est délibéré de l'habandonner, demeurant icy pour rien faire. Ce que me faict craindre que l'on n'y sera pas seurement; car le peuple est fort apovri, et par l'absence de la court perdant tout gaignaige. Et certes doibs que Son Excellence sortira d'icy, Morillon m'a dit qu'il n'est delibéré de s'y tenir, ny à Louvain ou à Malines, mais se tiendrait plus seurement à Affleghem ou à Termonde où Viglius a la teste, et Morillon n'y seroit pas mal, et auroit le chemin ouvert pour, par la Flandre, se jecter en Artois, où il sera le plus seur, encores que les François feissent camp fermé, comme ilz se pourvantent, que je pense ilz tiendront en Haynnault pour secourir Mons.

Morillon envoie certains escriptz que sont esté trouvés au sacq de Valenciennes, que me sont esté envoiés par M. Del Prée <sup>4</sup> à charge de les luy rendre. Mais il me samble mieulx qu'ilz s'abolissent que qu'ilz se voient d'avantage; et partant les ay-je délivré audict Morillon. Granvelle et luy n'y sont obliés, mais *animus bene sibi conscius* ne s'estonne du maldire des

<sup>1</sup> Julien Romero, maître de camp du tercio de Sicile. Voir sa notice, t. II, p. 24, note 1.

<sup>2</sup> Au camp devant Mons.

<sup>3</sup> Philippe III de Croy, duc d'Arshot. Voir t. I, p. 20, note 1.

<sup>4</sup> Le chanoine Del Prée, à Tournai. Voir ce que nous avons dit plus haut, p. 251, à propos du sac de Valenciennes par les Espagnols.

meschantz. Je tiens que le josne Thoulouse<sup>1</sup> at bonne part; et quant à l'injustice, ilz n'ont poinct du tout tort. S'ilz sçauroient que depuis xv jours capitaine Valdes<sup>2</sup> at esté envoyé en Hollande pour y mettre en feu et flamme et au fil de l'espée jusqu'aux femmes et enfantz, les villes, et vil-lages rebelles auxquelz il polroit advenir, ilz en feroient leurs choux gras; certes ce at esté ung bien mauvais et cruel concept que n'est poinct pour remédier au mal, mais pour l'augmenter.

L'on dit que le courier que vint devant hier at apporté lettres de chance<sup>3</sup>, mais le jésuite Trigosa me dit que l'on ne trouvera pas ung patart en Anvers, pour ce que les marchantz s'en retirent, véantz la navigation et commerce perdu pardeçà.

Aulcuns d'Espagne adhérens à duc d'Albe font bien mauvais ollices contre le duc de Medina, disants par tout qu'il apporte l'inquisition, et au lieu du dixiesme un cinquiesme; ce que se debvroit chastier. Touttesfois l'on assure et propose aux Estatz que le dixiesme demorera aboli, combien que Plantin m'asseura encores devant hier que Roda bravoit plus sur icelluy que oncques. Je ne sçay si c'est pour ce que l'on escript d'Espagne que Sa Majesté est contente, pourveu que les Estatz trouvent aultre moien pour furnir à la garde et deffense du pays, de suspendre là le dixiesme, qu'est ung terme scrupuleux, et touttesfois Son Excellence publie l'abolition, qu'il ne faict à croire qu'elle faict sans le seeu et ordonnance de Sa Majesté, que peult estre luy donne celle auctorité, pour le rendre plus agréable<sup>4</sup>. Je craindz que, en lieu de ce, plusieurs prendron opinion par ceste diversité qu'il n'y ayt double entente, et que cy après l'on voudrat recommencer.

<sup>1</sup> Jean de Marnix, chevalier, Sr de Toulouse, etc. Voir sa notice, t. I, p. 129, et De Vegiano t. II, p. 1501, note 1.

<sup>2</sup> Francisco Valdes, qui assista au siège de Leiden. Voir sa notice dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 565.

<sup>3</sup> Le 8 juillet le Roi envoya au duc d'Albe 200,000 écus en lettres de change. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, 267.

<sup>4</sup> Voir plus haut, p. 190, ce que nous y disons à propos de l'abolition du 10<sup>e</sup>, et la lettre de Ruy Gomes de Sylva, prince d'Eboli, promettant aux députés des États de Brabant son appui pour l'abolition du 10<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> denier, dans le t. XI, p. 540 des *Bulletins de la Commission d'histoire*, 2<sup>e</sup> série. Ce volume renferme une série de documents sur la députation des États de Brabant envoyés en Espagne dans le but d'obtenir l'abolition de ces impôts. Voir *ibid.*, pp. 254 et suiv. Conf. aussi *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 264, et de Reiffenberg, *Annales de l'abbaye de St-Ghislain*, p. 659.

Touttefois l'on se debvrat méritoirement souvenir combien que at cousté ce dixiesme, et la rebusque du centiesme, de laquelle les députez se sont aussi plainctz à Sa Majesté par leur requeste; et Son Excellence aurat peult cognoistre comme la marchandise périt en ceste ville et ailleurs, que aiant donné nouvelle livrée à ses gens, et à ceulx de sa garde et compaignie, il n'at sceu trouver tant de drap bleu en ceste ville ny en Anvers, comme il luy falloît pour une poignée de gens, où par ci devant ung marchand seul les heut furni. Ce sont les bénéfices du dixiesme, que nous at causé ung grand mal.

Le duc d'Albe faict maintenant grand feste à Viglius quant il vad vers luy. Il se fut mieulx trouvé s'il heut suivi son conseil, mesmes celluy qu'il donnoit au mois de septembre, qu'estoit que l'on heut accepté la quote de deux millions, suspendant le dixiesme jusques l'on heut consulté le Roy, et par ce moien ne se fut l'on trouvé sans argent et crédit.

Nostre ambassadeur en France <sup>1</sup> at adverti que le prince d'Orange at intelligence dedans Malines; le mesme m'a dit damp Estienne, vostre religieulx de St-Amand, qui passé ung mois y vint de Barisiz pour le dire au maistre d'hostel, qui fut d'avis qu'il feist une coursse vers moy; ce qu'il feist, me disant que les François avoient practiqué sur ledict lieu, sans faire mention du prince d'Orange, et comme ne dénommant icelluy, mais les François. Cela me sambla ung songe, fut cause que je le rejectiz. luy conseillant de retourner là dont il estoit venu. Mais maintenant je le commenceroie à croire; et au plus fort des altérations, l'on y veit le second filz du feu trésorier Boisot <sup>2</sup>, tenant compaignie et communication aux chiefz du tumulte, que se sont retirez depuis, dont j'ay adverti Tisnacq, son oncle, afin que l'on le retirist de ceste folie. Il me dit encores hier qu'il ne sçait qu'il peult estre devenu. L'on procède fort lentement à donner ordre à l'estat de ladicte ville, et ad ce que j'entendz il n'y at que fier en Wasteel <sup>3</sup>, qui est double;

<sup>1</sup> Diego de Cũniga, ambassadeur du roi d'Espagne à Paris.

<sup>2</sup> Pierre Boisot, chevalier, Sr de Roux, Haysingen, Buyzingen, Eysingen et Tournepe, fut conseiller de la Chambre des Comptes en Brabant en 1528, châtelain, à titre provisoire, du château de Genappe en 1560, trésorier-général des finances. Il épousa Louise de Tisnacq, sœur de Charles de Tisnacq, et mourut le 28 octobre 1561. Il laissa Charles de Boisot et Louis de Boisot qui embrassèrent le parti des Gueux. Voir *Te Water, loc. cit.*, t. II, pp. 249 et suiv.

<sup>3</sup> Wasteel, pensionnaire de la ville de Malines. Voir plus haut, p. 289, note 4.

car quant aucuns du magistrat luy ont demandé si le duc d'Albe demandoit entrée ou passage, si l'on ne luy donneroit point, il dit que cela seroit tempre assez à demander quant l'on le verroit à une lieue prez. Quant ilz luy ont dit que la ville ne polroit à la longue soubstenir une si grande despense que font les trois enseignes, et que partant il seroit bien d'en casser une partie, il dit qu'il seroit plustost d'avis que l'on en feit encores aultres trois, pour ce que ung jour l'on se trouveroit esbahi, véant le prince d'Orange avec son armée devant les portes de ladicte ville; et, demandantz les aultres de quoy l'on y furniroit, il respondit que tel at cent florins de rente sur ladicte ville au denier xvi. qui seroit bien aise de les lesser réduire au denier xxxii. Il at esté icy mandé affin qu'il persuadit au magistrat de demander M<sup>r</sup> de Vile <sup>1</sup>, filz de madame d'Hoochstrate, pour gouverneur, et qu'il puist entrer avec quelque bas Allemandz pour sa garde, et debvoit partir jeudi soir par la poste; et il estoit encores icy hier matin, ad ce que m'at assuré Schetz, qui en estoit peu content.

Le père jésuite Trigosa me dit que Vargas at belle paour. et aussi le duc d'Albe *qui videtur delirare*. Le premier ne sçait où il se polrat assurer estant délibéré de suivre le camp, que ne sera pas le milleur; car il y aurat beaucoup de gens que ne le y verront volontiers, pour ce qu'il at banni et mal traicté plusieurs de leurs parentz. Quelc'un m'a dit en secret qu'il est après pour se retirer vers Espagne en habit dissimulé; aultres dient qu'il est appellé du Roy. S'il veult aller à la Briele, il est adjourné par devant la chambre des troubles, que le S<sup>r</sup> de Lumel y at dressé.

Ilz sont entrez des chevalx à Monts, et je pense bien qu'ilz auront ammené quelque renvictaillement. Nous gens, que les pensoient empescher,

<sup>1</sup> Georges de Lalaing, baron de Ville, comte de Renneberg. Après avoir embrassé le parti du prince d'Orange, il devint successivement gouverneur de Malines, de Groningue, de la Frise et de Drenthe. Il occupa aussi Valenciennes, prit Zwolle, Kampen et Deventer, négocia avec les villes d'Artois, et finit par trahir la cause de son parti. Levant tout à coup le masque, il s'empara de Groningue au nom du Roi, assiégea Steenwijk et mourut le 25 juillet 1581. Selon le témoignage de P. Bor, le baron de Ville était un gentilhomme des plus distingués, parlant le grec, le latin et plusieurs autres langues, très instruit, d'une conversation agréable, ennemi de tout excès et aimant beaucoup la musique, et très estimé de ses soldats. Voir Groen van Prinsterer, *loc. cit.*, t. V, pp. 581, 582; t. VI, pp. 117, 572, 574, 598 et suiv., t. VII, introduction, p. xvi et texte, pp. 196 et suiv., 244, 455, 458; *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 454; *Mémoires anonymes*, t. I, p. 195; t. II, p. 3; t. III, p. 12, etc.

sont este très bien frottés, et Chappin Vitello <sup>1</sup>, recognoissant les fossés de la ville, a esté blecé à la jambe d'ungne harquebouse ainsi qu'il estoit aux trenchées : il ne veoit rien, et partant ne duict à ce mestier; j'espère que ce ne sera rien. Il y at aussi quelques aultres capitaines principaulx espaignolz blecez. L'on rappelle don Fadric; je ne seçay si l'on y voudrat planter Mr de Noircarmes seul, duquel le plat pays de Haynnault se plainct grandement de ce qu'il est ainsi foulé, et que ledict don Fadric y meet si peu d'ordre.

J'adjousteray, pour la bonne bouche, que se trouvant Morillon devant-hier avec frère Lucas, confesseur du Duc, il luy dit en secret pour une grande consolation, qu'il ne failloit rien craindre, pour que le duc d'Albe avoit ung oracle conforme de trois diverses saintes femmes, que le duc d'Albe se trouveroit pour tout ce mois et celluy qui vient en des bien grandes perplexitez, veoir jusque à désespérer *de summa rerum*; mais que cela tourneroit en ung moment et qu'il recouvreroit tout. Et certes au chemin que l'on prend, au contraire de tous bons advis, il samble que l'on se fonde et appuye sur une telle fourbe; par où noz povons veoir comme nous en sumes, et qu'il ne fault meetre espoir sinon en Dieu seul, que je prie d'estre nostre protecteur, car il n'y at que fier aux hommes.

---

<sup>1</sup> Chiappin Vitello, marquis de Cetone, Florentin. Il se distingua au siège de Malte, passa au service du duc de Toscane et ensuite à celui de Philippe II. Au mois d'août 1569, il fut envoyé en Angleterre et mourut en 1576. Voir sa notice dans les *Mémoires anonymes*, t. I, p. 117, note 1.

## LXXXVII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IX, fol. 74 à 79.)

Bruxelles, vers le 16 juillet 1572 <sup>1</sup>.

Monseigneur, je respondray à vos lettres du viii<sup>e</sup> du mois passé sur ce que concerne le publicque.

Il est vray que le duc de Medina est en fin arrivé; mais l'esquipage n'ha pas esté tel pour donner ressource aux affaires de par deçà, et mesmes de la Zéelande, à laquelle l'on ha promiz secours il y a trois mois; mais il est aussi prest maintenant comme il estoit pour lors, dont le pensionnaire de Middelbourg, Zagher, qui l'ha doibz si longtems sollicité, se treuve tout confuz pour avoir entretenu ceulx de la ville en vain espoir, tel que l'on le luy a donné icy.

Au regard du x<sup>me</sup>, il semble que Son Exc<sup>ce</sup> s'en est desportée par la grande instance qu'en ha faict le duc de Medina, ayant entendu par où il ha passé par la Flandre que de là tous nos maulx prenoyent source; mais cela remédie peu aux affaires, demeurant Anvers en sa pøvreté, et les marchantz ruynez, tant par la perdtte de la flotte portuguese, comme aussy l'on ne souffre qu'ilz poursuyvent l'appoinctement dressé par eulx avec les pirates; et lesdictz marchantz se désespèrent voyantz que la Zélande demeure perdue et conséquamment la négociation faillye. Aussy ont-ilz contremandé non seulement en Portugal, mais en Espagne, que l'on n'envoye plus rien par deçà; par où Sa Maj<sup>te</sup> et les subgetz de ses royaulmes pourront veoir combien importante est ceste perte; et comme nous allons contre l'hyver et que le moy<sup>s</sup> de septembre admeyne les pluyes, je crains que aultre chose ne s'en fera jusques à l'année qui vient, et cependant les ennemys auront bon loisir pour eulx fortiffier.

<sup>1</sup> En tête de cette lettre se trouvent les mots suivants de la main du Cardinal : « Prévost d'Aire, venue sans date, avec celles du treize et quinze de juillet 1572. »

C'est uug bon présaige que jà les Vénitiens, pour leur commencement, ayent prins six fustes, et que le jadis général Viniero <sup>1</sup> estoit désià sur Castelnovo, combattant la place avec Sara Martinengo. Le bruiet ha esté icy et est encores qu'ilz l'auroyent emporté, que seroit ung bel exploit pour estre lieu si important.

Il est certain que si le seigneur don Joan eust temporisé pour veoir comme feroient les François par deçà, cela leur eust fait mectre de l'eaue en leur vin car il est certain que eux et la royne d'Angleterre <sup>2</sup>, quelque bonne myne qu'ilz tiennent, fomentent noz rebelles et les ont assisté soubz main de gens et d'argent. Et estans advertiz que ledit Seigr don Johan <sup>3</sup> at faict voyles et s'est esloigné, je crains que ne nous en sentions bientost sur la frontière, où ilz se rallyent de rechief pour donner secours à ceulx de Montz, qui nous feront perdre tout cest esté. Et Dieu doint que l'on le puisse recouvrer avant qu'il passe du tout; mais à mon adviz, l'on ne prend pas le chemin : car l'on debvroit, par quelque moyen que ce fut, faire

<sup>1</sup> Sébastien Vendero ou Venderi, amiral vénitien, qui a commandé la flotte vénitienne à la bataille de Lépante. Elu doge en 1577, il mourut le 5 mars de l'année suivante. Il voulait s'emparer de Castelnovo, avec le secours de Martinengo, commandant de troupes vénitiennes. Voir Mauroceni, *Degl'istorici delle cose veneziane*, t. VI, pp. 525 et suiv.

<sup>2</sup> Voir, en ce qui concerne l'intervention des Français, la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 181, 271, 275; Baron Kervyn de Lettenhove, *Documents inédits*, p. 119. Quant à l'intervention de l'Angleterre, voir Instructions données par la reine d'Angleterre au capitaine Pickman, *ibid.*, p. 176. Ce document constate toute l'importance qu'Élisabeth attachait à la possession de Flessingue, où se trouvaient plusieurs Anglais, dont les exploits sont racontés dans la relation intitulée : *The arrivall of sir Hunfroy Gilbert*, imprimé par Van Vloten, *Nederlands opstand van 1572-1578*, p. xxix.

De Rassenghien avertit le duc d'Albe, le 10 juillet 1572, de la présence en mer d'une flottille française, en destination de Flessingue :

« Ceulx de la ville d'Ostende, dit-il, nous ont présentement adverty comme hier (9 juillet) ung de leurs pêcheurs estant en mer, at rencontré cinq bateaulx plains de soldatz franchois qui demandarent où étoient les Espagnolz. Et sur qu'il respondyt n'en rien sçavoir, dirent qu'yl les viendront bien trouver, demandant oussy audit homme s'yl n'avoit veu passer ungne galere. Et après lesdits v bateaulx suivoit encoires ung aultre quelque peu plus grandt, qui sembloit semblablement plain de gens de guerre et tiront vers la ville de Flissinghes. L'on entendt lesdits François s'estre embarqués à Marguise près de Boulogne. Il y at arrivé audit Flissinghes quelques cinq à six capitaines. » (*Correspondance d'Artois*, t. XIV, fol. 186.)

En ce qui concerne les relations du duc d'Albe avec Élisabeth, au sujet de son intervention dans les affaires des Pays-Bas, voir aux Annexes la lettre du 5 octobre 1572.

<sup>3</sup> Voir plus haut, p. 299, la note 2 relative au départ de Don Juan.

entendre à ceulx du dedans que se tenans en leurs maisons, ilz ne souffriront dommaige ny en corps, ny en biens; mais l'on les menasse du mesme traictement que ont receu ceulx de Valenchiennes, et cela leur fera perdre cueur et à nous la saison.

Les banniz de la terre de Sainct-Amand<sup>1</sup> assistez des François, pourmeynent sur voz terres à bannyères desployées. Le Duc ha ordonné à Mons<sup>r</sup> de Rassenghien<sup>2</sup> d'y employer toutes ses forces, s'aydant des garnisons de Lille et de Douay, que je suis seur il fera gaillardement, ainsy qu'il ha faict des malheureulx qui s'estoient emparez de Gectes (*sic*) entre Bruges et Gand, lesquelz il ha deffaict tout à plat, ayantz ces belistres pendu le curé du lieu, à cause qu'il estoit si catholique. Aussi ha Son Exc<sup>ce</sup> commandé au gouverneur de Tournay de donner toute ayde et assistance audit Seig<sup>r</sup> de Rassenghien.... Et sur ma foy, les troubles de l'année LXVI n'estoyent que peu auprès de ceulx-cy que maintenant nous sont à la main, et nous avons escript à vos officiers de se tenir prestz pour y donner la meilleure ayde qu'ilz pourront.

Nous sumes fort mal de ce que le grand-mayre, le sixiesme de ce moyz estant au guect, est tombé subitement malade et perdu la parole; car il est homme hardy, et tant qu'il at heu vingt compaignons, luy et son filz ont tousiours rompu auxditz banniz leurs dessaingz, lesquelz ont levé la teste si tost qu'ilz sceurent que ses gens estoient cassez; ce qu'at cousté chier au Tournesiz, et plus de vingt mille florins pour chipoterie. Nous avons escript que le filz durant l'indisposition de son père, continue à l'exercice de l'estat; ce que je suis seur il fera bien et fidèlement.

<sup>1</sup> On lit ce qui suit dans un avertissement datant de cette époque :

\* Plais à S. E. entendre que és bois de Ryme près de Vallenciennes, S<sup>t</sup>-Amand, Vicongue et autres bois joindans de grande extendue, sont retournez les Gueulx des bois en grand nombre de plus de 400; estans aceruz de ceulz qui sont sortis par la reprise dudict Vallenciennes et aultres venans de France. De manière qu'ilz accroissent journellement, saccageant et ruynant les églises, bransquatant les villaiges et censiers à grandes sommes, prenans les riches prisonniers. Apparant de ruynier le pays dès lediet Valenciennes jusques à Tournay et là entour, n'est que de brief y soit ramédié. • (*Correspondance de Flandre, Artois, etc.*, t. XIV, fol. 170.)

\* Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, etc. Voir sa notice, t. II, p. 76, note 1. Le duc d'Albe, s'autorisant de l'avertissement précité, ordonna au baron de Rassenghien, le 8 juillet 1572, de prendre quelques enseignes de soldats des villes voisines et de requérir l'assistance des prévôts, baillis et leurs officiers de justice. (*Ibid.*, fol. 168.)

Aussy avons nous donné cueur à vostre maistre d'hostel qui se treuve bien esbehy, dont je ne me donne merveille; car les troubles de l'année soixante-six n'estoyent que jeu auprès de ceulx-cy que maintenant nous sont à la main.

Harderwick en Gheldres s'est rendu avec le chasteaul, et artillerye au comte Van der Berghe <sup>1</sup>, et nous craignons Armsford d'aultz plus qu'ilz ont refusé de recevoir mons<sup>r</sup> de Groosbecke qui, par charge de Mons<sup>r</sup> de Boussut, leur menoit quelques compaignyes; et pour le mesme refus se tient la cité de Harlem comme perdue.

L'on at nouvelles que devant Schoenhove <sup>2</sup> se sont treuvez viii<sup>e</sup> Gueux, estimantz d'y entrer les premiers; mais les gens de mons<sup>r</sup> de Boussut les ont prévenu et defaict, de sorte que l'on tient que la moicté y soit demeurée et que ladite ville sera saulvé pour avoir au mesme instant receu garnison. En quoy ilz sont fort bien advisez, et pourront par ce boult parvenir à leur ancienne prétention de l'estaple du vin, à laquelle ceux de Dordrecht leur sont estez préférez à leur grand préjudice, selon qu'ilz s'en sont tousiours plainetz.

Le pensionnaire Cornet <sup>3</sup>, ad ce que l'on m'asseure, est encoires en sa maison, se monstrant peu par les rues, et at promis de non en sortir sans le congié des capitaines.

Quaderebbe <sup>4</sup> y est aussy, mais détenu avec garde en la maison du beau-père du commis Van Loo <sup>5</sup>, où il a esté logié. L'on at dit que les bons auroyent esté en armes audit Dordrecht contre les Gueux: mais cela ne continue. Bien est l'on adverty qu'ilz se repentent grandement de leur folye; mais c'est trop tard, puisque les aultres sont maistres, et s'ilz sont maltraictez d'eulx, ilz ne sont à plaindre; car estans environnez d'eaues, de bonnes murailles et fossez, ilz avoyent fort bon moyen de résister. Mais ce sont esté des eschevins, mesmes jusques à trois, qui ont conduict la pratique,

<sup>1</sup> Voir P. Bor, *loc. cit.*, liv. VI, fol. 277. Cette ville se rendit le 24 août 1572. Voir Schrassert, *Beschryving van Harderwyk*, 2<sup>e</sup> partie, pp. 117 et 118.

<sup>2</sup> Voir P. Bor, *loc. cit.*, liv. VI, fol. 277. La ville se rendit au prince d'Orange le 1<sup>er</sup> octobre suivant.

<sup>3</sup> Pierre Cornet, pensionnaire de Dordrecht. Voir plus haut, p. 245, note 5.

<sup>4</sup> Voir plus haut, p. 245, note 2.

<sup>5</sup> Albert Van Loo, commis des finances. Voir sa notice, t. I, p. 90, note 5.

et le père de Pung, s'il n'en fust esté empesché, l'eust tué en plein sénat, tant luy pesoit-il de le veoir trahyste de sa patrie.

Si l'on ne change aulcungz eschevins à Diest, je crains le mesme; car ayantz en garde toutes les clefs de la ville chacun à leur tour, ils ont beaul à ouvrir portes quant ilz veulent. J'en ay parlé à monsieur de Saint-Bavon (le président Viglius). Mais il ne sçait (peut) pas bien parler, ou qu'il ne travaille volontiers à cause de son indisposition, il m'at renvoyé au Duc, qu'est tant fesché qu'il n'est pas temps de lui parler; et je ne négocie volontiers avec Schetz, sçachant combien peu ce de la religion luy vad au cueur, par quoy j'ay délibéré d'en toucher à Monsieur Tisnacq; vaille ce que pourra.

C'est une pitié d'ouyr ce que Mess<sup>rs</sup> les R<sup>mes</sup> d'Anvers et de Bois-le Duc dyent des insolences que se font par le plat pays de leurs diocèses, où l'on ne veult plus payer dixmes, et se font protestes par les voisins des collecteurs que si leurs maisons receoivent dommage à leur occasion, ilz le recouvreront sur eulx : car lesdits collecteurs sont menassez du feu. Aussi sont ceulx qui saulvent leurs reliquaires et ornementz des églises qu'ilz sont contrainctz de mettre ès mains des Gueux, demeurantz les villaiges désertz et sans curez, lesquels pour doubte de la vie, se retirent aux villes. Aussy l'on court jusques aux portes de Bois-le-Duc L'abbaye de Berne <sup>1</sup>, qu'est de Prémonstré, ha esté pillée, et le prévost du lieu ha heu jusques à cinq fois la chorde au col, et ha l'on esté contrainct de le rachapter XII<sup>e</sup> florins. Je craindez qu'ainsi n'en advienne à plusieurs aultres monastères champestres. A Gorcum <sup>2</sup> ont les Gueux constitué prisonniers XVI des plus riches et catholicques bourgeois qu'ilz menassent de pendre

En Anvers ha esté ung grand tumulte, pour ce que trois soldatz espagnolz

<sup>1</sup> L'abbaye de Bern, fondée en 1155 près de Heusden, dans la province du Brabant septentrional, appartenait à l'ordre des Prémontrés. Elle fut à différentes reprises pillée par les insurgés, à partir de 1566. Après avoir été complètement détruite par les Espagnols pendant le siège de Heusden en 1589, ses religieux se réfugièrent en 1625 à Bois-le-Duc. En 1648 ils se rendirent à Vilvorde. Voir Hugo, *Annales Præmonstratenses*, t. I, pp. 550 et suiv.; Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 312; *Gallia christiana*, t. V, fol. 424.

<sup>2</sup> Gorcum ou Gorinchem, ville en Hollande, fut prise le 26 juin, et les prisonniers qui y ont été faits furent envoyés à Briel, et pendus par ordre de Lumai. Voir P. Bor, liv. VI, fol. 276 v<sup>o</sup>; Wagenaar, *loc. cit.*, t. VI, p. 567.

de Bois-le-Duc ont voulu traverser la bourse avecq leurs espées, contre les deffenses de ceulx de la justice, dont lesdictz Espagnolz avoyent estez préadvertiz; et comme ilz dirent qu'ilz passeroient malgré tout le monde, et qu'ilz desgaygneroyent sur l'escoutette, les bourgeois y accoururent. qui les ont grièvement blessés; et s'ilz fussent esté mieulx pourvez d'armes, l'on dit que tous ceulx qu'ilz eussent rencontré de la mesme nation eussent esté en dangier. Mais mon<sup>r</sup> le Gouverneur <sup>1</sup> y survint, qui heut de la peyne à les rappaiser. Il fault peu en ceste saison pour eslever tout ung peuple, qu'est ce que je crains le plus.

L'on dit que Amsterdam ha receu garnison et que l'on y ha chastié ceulx qui refusoyent de renouveler leur serment au Roy. Toutesfois il n'en y ha encores certitudes; mais trop bien qu'ils sont esté en armes les ungz contre les aultres.

Il y a grand bruict que le prince d'Oranges descend le Rhin avec force gens <sup>2</sup>, et qu'il ha demandé passage à ceulx de Vanloo <sup>3</sup>, lesquelz le lui ont refusé; et que les princes d'Allemaigne ont fait deffense en leurs pays que personne ne vienne au service du duc d'Albe. Toutesfois Polweiler <sup>4</sup> approche fort, avec xiii enseignes bien furnyes, et Fronsberg <sup>5</sup> et le conte d'Heberstain <sup>6</sup>, chacun avec ung régiment. Le conte Palatin avoit arresté ledit d'Heberstain; mais il l'ha laissé aller. Le duc d'Holste <sup>7</sup> seroit ja bien

<sup>1</sup> M. de Champaigny.

<sup>2</sup> Le rassemblement de son armée s'était fait à Duisbourg sur le Rhin. Voir P. Bor, liv. VI, fol. 290.

<sup>3</sup> Venloo, dans le duché de Gueldre.

<sup>4</sup> Nicolas, baron de Polweiler. Voir sa notice, t. I, p. 75, note 4, et *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 268.

<sup>5</sup> Georges Fronsberg, Froensberg ou Freunsberg, né vers 1535, commandant de troupes allemandes à Anvers pendant le sac de cette ville en 1576. Il commanda à Breda pendant le siège de cette ville par les troupes des États et fut livré au prince d'Orange par suite d'une ruse de guerre. Voir Hooft, *Nederlandsche historie*, p. 550.

<sup>6</sup> Otton, comte d'Eberstein, entra au service de Philippe II dès l'année 1567, assista au siège de Haarlem, passa ensuite à l'armée des États et tint garnison à Anvers. Pendant le sac de cette ville par les Espagnols, il se noya le 4 novembre 1576. *Vlaamsche kronijk*, pp. 542 et suiv.; Hoynek van Papendrecht, t. II, part. 2, p. 169; *Mémoires anonymes*, t. I, pp. 42, 227, 251. Sa correspondance avec le duc d'Albe de 1567 à 1575 est conservée dans les Archives de la secrétairerie allemande, registres 49 et 50.

<sup>7</sup> Adolphe, duc de Holstein-Gottorp, à partir de 1554 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1586, jour de sa mort. Partisan dévoué du duc d'Albe, il exhorta le landgrave Guillaume de Hesse à ne pas agir contre les

près, si l'on n'eust icy si longuement détenu ung sien gentillhomme, par faulte d'argent.

Je croy bien que n'aurons faulte de gens; mais le poinct est du moyen que l'on aura pour les payer et nourrir; car jà voyons-nous la faulte de vivres devant la main, pour estre l'Hollande serrée, et aussi commençons-nous à estre assaillis de la peste en plusieurs lieux, que rengreignera la povreté.

Nous aurons bien xx<sup>m</sup> Wallons; mais Dieu sçait les foulles qu'ilz font à faulte d'estre payez, et ce camp devant Monts nous affolle l'Haynnault; et si l'on n'y meet meilleure police et que le Duc y veuille conduyre plus grand nombre de gens, il est certain que son camp mourra de faim. J'entendz que Son Ex<sup>ce</sup> ha fort bon couraige et qu'elle n'ha faulte d'argent ny d'espoir de recouvrer tout ce qu'il ha perdu.

Il demande aux ecclésiastiques de Flandre c<sup>m</sup> florins d'emprumt et à ceulx du Tournesiz xx<sup>m</sup>, et à vostre abbaye de Saint-Amand xi<sup>m</sup>, dont personne ne me ha encoires parlé<sup>1</sup>: et en ce cas je respondray que j'en advertiray Vostre Ill<sup>me</sup> Sgrie et que Madame de Parme vous at tousiours tenu exempt de telles charges. Si le payz n'est préservé de foulles, il n'est possible qu'ilz puissent contribuer, ny les paysans plus tenir pied. Voz censiers de Schilde<sup>2</sup> me mandent qu'ilz seront contraintz cesser le labour pour les insupportables foulles qu'ilz souffrent journellement.

Mons<sup>r</sup> de Billy<sup>3</sup> at bien frotté les gueux qui se sont pensé jecter en

intérêts de Philippe, et il tint avec le gouverneur des Pays-Bas une correspondance très suivie de 1569 à 1575. Voir Groen Van Prinsterer, *loc. cit.*, t. I, p. 528; t. III, pp. 401 et suiv., 507, et les Archives de la secrétairerie allemande.

<sup>1</sup> Il s'agissait d'un prêt de fonds à faire au Roi par certains établissements ecclésiastiques. Voici ce que Philippe d'Oignies, grand bailli de Bruges, écrit à ce sujet au duc d'Albe le 12 juillet 1572 : « Estant venu avant hier en ceste ville pour commencer à besoigner sur le fait du prest que les prévost, chapitres, abbayes et aultres cloistres de ceste ville voulucent faire à S. M. eelon le commandement et instruction que S. E. m'avoit fait et envoyé et pour adjoint et conseiller M<sup>e</sup> Joos Husman, nous est survenu ce matin nouvelles que les rebelles à Flessinghes estant débarqués à Nyeuwerhaven hier au soir envyron de mille ou douze cens, sont venus jusques à la ville d'Ardenbouch où n'y trouvant résistance, sont entrés et fait maistre d'icelle. (*Correspondance d'Artois*, t. XIV, fol. 192.)

<sup>2</sup> Schilde, province d'Avers, où le Cardinal avait des propriétés.

<sup>3</sup> Gaspard de Robles, Sr de Billy. Voir sa notice plus haut, p. 175, note 1, et dans les *Mémoires anonymes*, t. 1, p. 120, note 4. Il battit près de Stavoren six mille Nassoviens. Cette victoire amena la reddition de plusieurs villes de la Frise. Voir Wagenaar, *loc. cit.*, t. VI, p. 402, et P. Bor, liv. VI, p. 504.

Frize, où le tout est encores entier, pour n'avoir esté assailly jusques à oyres.

Le Sr de Boixtel <sup>1</sup>, beau-frère de Mons<sup>r</sup> de Noircarmes, voyant que sa modestie ne luy prouffitte, s'est faict chef de n<sup>m</sup> chevaulx du prince; et j'entendz que Mol <sup>2</sup> parle fort hault, dont j'ay advisé sa soeur, afin qu'elle luy mande de se contenir, car le jeu n'est encoires gaigné. Le seigneur de Tilly <sup>3</sup> demeure encoires en son monastère, et Van der Meere <sup>4</sup> ne sort de l'église. Mais je craindez que le Sgr d'Heldre <sup>5</sup> suyvra celuy de Boixtel.

Hier arriva ung courrier d'Espagne, qui assure que nos commissaires sont estez fort bien expédiéz et qu'ilz retournent contentz <sup>6</sup>. Toutesfois, à ce que j'entendz, Sa Majesté se contente des moyens que ses Estatz pourront avec leur commodité furnir pour la deffense de ce pays, tenant en surcéance le x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> <sup>7</sup>; et néanmoins le duc d'Albe les abolist icy absolument, et ainsi l'at-il faict publier à Amsterdam; et Mons<sup>r</sup> de Grobendonck <sup>8</sup> m'at dict ce matin que le mesme se fera en ceste ville, quant l'on leur parlera de la nouvelle ayde, pour laquelle sont icy rassemblez les Estatz. Ceulx qui escripvent d'Espagne dyent que lorsque les nouvelles vindrent en court de la prinse de Monts, tous visaiges se démonstrarent comme à ung jour de Vendredy-Sainct, et que le Roy l'ha merveilleusement sentu, combien que l'on dit icy qu'il at escript à Son Ex<sup>co</sup> qu'il luy desplaiet aultant de la peyne et fascherie en laquelle elle se treuve, comme

<sup>1</sup> Jean de Hornes, seigneur de Bostel et Beaucignies, fils de Philippe et de Claire de Renesse, fit partie du compromis des nobles et de la conférence de Breda. Se défiant du duc d'Albe, il quitta le pays et alla prendre service dans l'armée du prince d'Orange, qui le nomma capitaine général et commandant de Dordrecht. Il mourut à Utrecht en 1606. Voir Te Water, *loc. cit.*, t. II, p. 474; Groen Van Prinsterer, t. III, pp. 124, 245, 292.

<sup>2</sup> Jean de Mol. Voir plus haut, p. 210, note 3.

<sup>3</sup> Martin T'Serelaes, Sr de Tilly. Voir sa notice, t. I, p. 307, note 1.

<sup>4</sup> Philippe Vander Meeren, Sr de Saventhem. Voir plus haut, p. 210, note 4.

<sup>5</sup> René de Renesse, seigneur d'Elderen. Voir plus haut, p. 259, note 5.

<sup>6</sup> Voir, sur leur embarquement à Carthagène, les lettres des 18 juillet, 1, 2 et 11 août dans les *Bulletins de la Commission d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, t. XI, pp. 575 et suiv., et *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 263.

<sup>7</sup> Voir la lettre du Roi au duc d'Albe, du 27 juin 1572. *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 264, 266.

<sup>8</sup> Gaspard Schetz de Grobbendonck.

de la perte mesmes de la place. L'on sera encores plus esbehy quant l'on entendra la perte de la plus grande partie de l'Hollande.

Ledict courier assure d'avoir veu auprès de Guyse 11<sup>m</sup> chevaux, et xxx enseignes de gens de pied d'eslite. qui font leur compte de secourir Monts à la barbe de don Fadricque et de ceulx que sont avec luy; mais l'on dit que ledict don Fadricque est rappelé par Son Ex<sup>ce</sup>, et que le sieur Chiappin Vitello est blessé avec quelques aultres des nostres. Aussy dit l'on que le sieur de Genliz <sup>1</sup> admeine ce secours et que les François ne dissimulent plus. Je ne sçay si c'est pour ce qu'ilz ont entendu que don Joan at faict voyles.

Aussy dit ledit courier que les dix compagnies de Gascons qu'estoyent embarquez à la Rochelle se sont remyz en terre. ayantz changé de des-seing <sup>2</sup>.

Le Roy de France ha donné (s'il est vray ce que l'on nous faict icy entendre) tous les biens d'Église à l'Admiral, que tenoit son frère le cardinal de Chastillon. C'est pour les bons services qu'il luy ha faict, et l'on m'assure que les abbayes d'hommes se donnent aux dames de la court.

Les nopces du prince de Navarre se doibvent tenir le xv<sup>e</sup> ou xvii<sup>e</sup> de ce moyz, et l'on dit que Monsieur, troisieme filz de France, doibt prendre la sœur dudit Prince, que l'on peult facilement conjecturer à quelle fin il se faict.

Il y at bruict que ledict courier apporte crédict au Duc <sup>3</sup>; mais je ne pense point qu'il treuve ung sol de crédict en Anvers, car tous marchantz se retirent enraigez de ce qu'avons perdu et navigation et basteaulx.

Les Estatz de Brabant, et mesmes les prélatz, à l'instance du président Viglius et à la mienne qui y ay faict office soubz main, viendront, comme nous espérons, à accorder la cotte pour année; mais s'ilz ne sont préservez de foulles, ilz dyent tout plat qu'il n'est à eulx de furnir dadvantaige pour l'advenir.

J'ay parlé à Mess<sup>rs</sup> de Tisnacq et Schetz cejourd'huy, à fin que l'on

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 249, note 4.

<sup>2</sup> Voir plus haut, pp. 177, 245.

<sup>3</sup> Le 8 juillet, le Roi envoya au duc d'Albe 200,000 écus en lettres de change. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 267.

renouvelle la loy de Diest, pour ce que aulcungz de ceulx qui y sont presentement ont bien mauvais bruict de fabvoriser les Gueux.

Aussi les ay-je prié d'effectuer ce qu'a esté résolu à l'endroit de Malynes et d'autres villes suyvant mes dernières, leur représentant que si l'on s'apperçoit que le Prince approche avec forces, et que les François soyent plus tost prestz que nous, l'on trouvera lesdictes villes fort pesantes et mal affectionnés.

Aussi leur ay-je représenté que, cependant que le duc est icy, il seroit fort bien de faire réitérer au magistrat et nations de ceste ville la déclaration qu'ilz firent l'an LXVI de vouloir vivre et mourir pour la foy catholique; car lors je y tiendroye les affaires plus assurez et, sans ce, je ne conseilleray à personne de mes amys d'y demeurer après que le duc d'Alve en sera party, encores que Mr le duc d'Arshot y demeurast pour gouverneur; ce que j'entendz il n'est nullement délibéré de faire, estimant que cela seroit de trop de préjudice à sa réputation, puisqu'il est maintenant temps que tous bons vassaulx aydent et s'employent à la garde du pays et à faire service à leur Roy.

Albornoz et Del Ryo sont esté députés pour retirer de la vefve de feu Mr de Courteville tous papiers et enseignementz <sup>1</sup>, desquelz elle ne sçait obtenir d'eulx aucune descharge; et se scandalize Viglius que telles gens sont connus pour manyer les secretz de l'ordre du Thoizon; mais je tiens qu'il y a plus de préjudice en ce que touche les affaires et matières d'Estat, dont il ne se fault esbahir, puisque le premier entrevient et conduict absolument ceulx que concernent les finances, la guerre et le faict des Estatz de pardeçà.

Le duc de Medina ne veult demeurer derrière, et faict son compte de se trouver la part où ira le duc d'Alve, lequel, à ce que l'on dict, n'aura faulte d'argent, puisque Sa Majesté luy doibt mectre entre mains les deniers qui doibvent procéder de la vente de la principaulté de Salerne, que je suys seur (si ainsi est) ne s'estre conduict sans vostre sceu.

Mr de Liège, pour avoir trop permis à son peuple, est apparent de recevoir quelque jour la pénitence, et l'on dit que le prince d'Oranges ha fort la dent sur luy.

<sup>1</sup> Il s'agit ici des papiers de l'ordre de la Toison d'or, dont Josse de Courteville était greffier. Voir t. I, p. 45, note.

Ceux d'Armsford ont receu garnison de la part de Sa Majesté, que viendra bien à propos pour ceux d'Utrecht.

Arnheim, en Gheldres, a repoulsé à coups de canon les Gueux que les venoyent solliciter <sup>1</sup>.

Hier tout le monde fut estonné en ceste court pour les adviz venuz de France donnantz les advertissementz des assembléez susdictes; et cejour-d'huy est venu ung aultre qui dit que ce n'est rien, et que les Hugonotz n'ont que m<sup>e</sup> chevaulx <sup>2</sup>, et qu'ilz sont bien loing de donner secours à Mons, où ceux de dedans avoyent faict une embusche par dedans les bledz qu'ilz faysoyent faulcher par des femmes, avec semblant de les vouloir porter en la ville. Quoy véantz les nostres, et les cuydantz empescher, auroyent receu quelque dommaige, comme aussy auroyent faict les ennemys, desquelz il y en est demeuré xxv sur la place, et aulcungz blessez et prins.

C'est chose estrange que le Duc est si peu et mal advertis de tous coustelz; car le seul secrétaire Scharemberger reçoit les advis d'Allemaigne, où que jusques à oyres il n'y a aultre levée, sauf ce que le prince d'Oranges ramasse de tous coustelz, que ledit Scharemberger assure non estre tant que l'on avoit dit, et que ce ne serat point pour faire camp ferme.

<sup>1</sup> Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 269.

<sup>2</sup> Du côté d'Aves, près de Cateau-Cambrésis, dit le duc d'Albe, on apprend qu'il s'assemble 20 compagnies et 600 à 700 chevaux, qu'on croit destinés à venir au secours de Mons. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 261.

## LXXXVIII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besauçon. — Lettres de Morillon, t. IX, fol. 56 à 58.)

Bruxelles, les 20 et 22 juillet 1572.

Monseigneur. Je diray à Votre Ill<sup>me</sup> S<sup>g</sup>rie sur la belle victoire qu'il ha pleu à Dieu nous donner sur les François et nos banniz, qui se sont gectez si avant en pays, eulx confiantz sur leurs forces, que les ayant rencontré les nostres, ilz n'ont sceu eschapper de leurs mains, ny de celles des paysans, saulz ce que s'est jecté dedans Monts, entre lesquelz il y en ha heu beaulcoup de blessez.

Et pour non empescher V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>g</sup>rie de lecture superflue, je me remec-tray au discours cy-joint, escript par le Vasseur, bailly de Saint-Wast, qui suyt le camp, ayant charge des vivres <sup>1</sup>. Et les Espagnolz mesmes confessent que noz bendes d'ordonnance, que l'on ha ruez suz, ont faict le principal exploit; aulcungz disent que le sieur de Genliz estoit encores il y a eut hier huit jours à Paris en habit desguysé, et que toutesfois prenant congié du Roy, icelluy luy commanda de bien exploicter.

Les François se sont fort bien deffenduz et rallyez par deux fois. Si l'on vad de brief enclorre Monts et l'assaillir de *veras*, il faict à croyre que les assiégez souffriront disette et esbransleront, ayant jà faulte de sel et plusieurs aultres choses, à cause de la grande multitude que y est renfermée. Le Duc démontre grande joye de ce que son filz ha obtenu ung si grande victoire <sup>2</sup>, et il ha envoyé hier, aussitost qu'il eust les nouvelles, le jeusne

<sup>1</sup> Nous ne connaissons pas la relation faite par le Vasseur de cette bataille, qui eut lieu le 17 juillet 1572 près de St-Ghislain. Une relation très circonstanciée en est imprimée en langue espagnole dans les *Documentos inéditos*, t. LXXV, pp. 56 et suiv., et en flamand dans notre *Vlaamsche kronijk*, p. 407, dans P. Bor, liv. VI, fol. 289 v°, dans de Reiffenberg, *Annales de l'abbaye de St-Ghislain*, pp. 665 et suiv., et dans Van Vloten, *Nederlands opstand (1572-1575)*, p. 65.

<sup>2</sup> • Et certes la deffaicte de Genliz noz at valu, de laquelle le sieur de Licques et les bendes d'ordonnance sont esté cause, encores que *Pater* (le duc d'Albe) l'appelle la victoire du filz, qui en estoit

Vander Aa vers l'agent de France <sup>1</sup> luy dire que l'on avoit repurgé le royaume de son maistre de beaucoup de rebelles et meschantz. Et le mesme jour ledict agent vinst congratuler à Son Ex<sup>ce</sup> ladite victoire. L'on dit que les sieurs de Mouy et de Genliz <sup>2</sup> doibvent de brief estre envoyez icy, pour aller au chasteau de Anvers. L'on pourra entendre beaucoup de choses d'eulx et d'autres prisonniers, desquelz les chasteaulx d'Ast (Ath), Tournay, Antoing, Bailleul et aultres lieux sont pleins.

Si le Duc pouvoit répartir son armée pour en envoyer une partye en Hollande et en Zélande, toute ceste canaille se pourroit en chasser en peu de jours; et ce que ne se fera cest esté se pourrat fort mal faire en l'hyver, ny l'année qui vient. Et employant Son Ex<sup>ce</sup> toutes ses forces pour le recouvrement d'une ville, elle est en apparence de perdre trois ou quatre provinces; car le prince d'Oranges, qui est du costel de Zutphen avec moindres forces que l'on n'avoit cryé, ne dormira, et est sollicitant tout ce qu'il peult, ayant son lieutenant sommé jà deux fois ceulx de Venloo qui ont tenu bon jusques-à oyres. Ce que donnera cueur aux aultres villes, comme fera aussy ladicte victoire, laquelle donnera à penser audit Prince, et luy aura rompu, ainsy qu'à ses alliez, beaulcoup de desseingz.

L'on ha pris ung grand pirat que s'appelle Robot <sup>3</sup>, qui at prins la Brille et faict beaulcoup de maulx, et eust faict dadvantage, s'il ne fust tumbé es mains des Espaignolz qui ne auront poinct grand pityé de luy.

Les Gueux avec aulcungz Anglois sont venuz à Ardembourch <sup>4</sup>, où est

bien loing, Noirsearmes aussi, qu'estoit lors empesché à cracher en ung bacin, ce pendant que de paour l'ung et l'autre se caichoient, prendantz termes de délibérer jusques l'on leur annonça la victoire. Ainsi se gouverne le monde. » Morillon au Cardinal, le 18 octobre. (*Ibid.*, VII, fol. 224.)

<sup>1</sup> Mondoucet. Cet agent vint féliciter le duc d'Albe sur cette victoire. *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 269, 270.

<sup>2</sup> Voir, dans la *Vlaamsche kronijk*, p. 409, les principaux noms des prisonniers de la bataille de St-Ghislain et les *Documentos inéditos*, t. LXXV, p. 64. Conf. aussi les Annexes du 21 juillet 1572 et les *Doc. inéditos*, ib., pp. 56 et suiv. Voir plus haut, p. 249, note 4, en ce qui concerne le Sr de Genlis.

<sup>3</sup> Corneille, fils de Gerolf Roobol, capitaine de vaisseau au service des Gueux de mer en 1569, dirigea un des navires qui sous le commandement de Lumai prirent la ville de Briel le 1<sup>er</sup> avril 1572. Ce fut lui qui mit le feu à une des portes de la cité, l'enfonça et permit ainsi aux Gueux de mer de s'emparer de la place. Ensuite il incendia les vaisseaux de guerre des Espagnols dans les eaux de Bornisse. Wagenaar, *loc. cit.*, t. VI, pp. 508, 547; P. Bor, liv. VI, fol. 265<sup>re</sup> et <sup>ve</sup>.

<sup>4</sup> Voir sur cette expédition, *The arrivall of sir Humfrey*; dans Van Vloten, *Nederlands opstand (1572-1575)*, p. xxix, et la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 271; *Vlaamsche kronijk*, p. 405.

une bien belle église qui est du patronnage de Mons<sup>r</sup> de Sainet-Bavon, en laquelle ilz n'ont fait aulcung dommage, et sortantz de là ont payé leurs hostes. Ce que ne font poinct les nostres propres. C'est signe qu'ilz y veulent retourner.

Les mesmes nous ont prins xxiii pièces d'artillerye au my chemin de Gand et Bruges <sup>1</sup>, par nostre pure faulte; car l'on n'avoit donné pour conduycte de ladite artillerye que ii hommes, laquelle s'envoyoit à l'Escluse pour y armer aulcungz basteaulx; et toutesfois l'on se debvoit souvenir que xv jours auparavant l'on avoit perdu au mesme lieu, ung chariot chargé de viii<sup>m</sup> talers que se gardoit seulement par iv soldatz Espaignolz <sup>2</sup>. Je m'esbêhiz qu'estant le régiment de Mons<sup>r</sup> de Reulx de ce coustel là, l'on ne les aye recouvert; et fault dire que les Gueux sont plus diligens en leurs advertences que nous ne susmes, qui heust fait accompagner ladite artillerye, quant elle sortoit de Malynes, d'une enseigne de l'infanterye qu'ilz ont là fait, cela eust servy à deux effectz.

Mons<sup>r</sup> de Billy ha par deux fois getté les Gueux hors de Frize. où ilz ont tasché grandement d'empiéter. S'il avoit plus de forces, il feroit davantage; si est ce grand cas que jusques à oyres il a tenu les ennemyz hors de son gouvernement et de la Frize.

Lumal, qui s'appelle comte de la Marche, a convocqué les Estatz d'Hollande à Dordrecht <sup>3</sup>, comme avoit fait le conte Ludovic ceulx de Haynault à Mons. Mais je tiens qu'il at maintenant aultre chose en teste.

Le baron de Polveiller <sup>4</sup> n'estoit poinct au camp au temps de ce rencontre; mais il y doit estre pour le présent, comme y serat de brief le conte d'Herbstain <sup>5</sup> et le baron de Fronsberg <sup>6</sup> avec leurs régimentz.

<sup>1</sup> Selon notre *Vlaamsche kronijk*, ce fait se passa le 6 juillet à Ursef; mais il faut probablement lire Eeckloo : on y relate la prise des canons dans le plus grand détail. Selon cette Chronique, p. 406, il y avait 23 pièces d'artillerie, convoyées par 25 à 50 Espagnols.

<sup>2</sup> Ce fait se passa à Eeckloo. Voir plus haut, p. 287.

<sup>3</sup> Les États de Hollande furent en effet convoqués le 15 juillet 1572 dans la ville de Dordrecht, où ils furent harangués le 19 du même mois par Philippe Marnix, Sr de Mont-S'-Aldegonde, au nom du prince d'Orange. Voir P. Bor, liv. VI, fol. 181, où se trouve tout le détail de cette réunion. Mais nous n'y voyons pas figurer Guillaume de la Marek, comte de Lumay. Selon Wagenaar, la convocation fut faite probablement par Paul Buis, pensionnaire de Leiden. Voir t. VI, p. 576.

<sup>4</sup> Le baron Polweiler. Voir t. I, p. 75 note.

<sup>5</sup> Le comte Otton d'Eberstein ou Oberstein. Voir plus haut, p. 515, note 6.

<sup>6</sup> Georges, baron de Fronsberg. Voir plus haut, p. 515, note 5.

Nostre armée s'engrosse de jour à aultre et se montent beaulcoup de fievrez et de gentilzhommes, qui n'y ont aultre obligation que de l'affection qu'ilz doibvent à leur Prince et à la deffense de la patrie, pour laquelle l'on diect que Mons<sup>r</sup> d'Aremberch retourne d'Espagne avec plusieurs gentilhommes de par-deçà.

Les abbez de Gembloux et de Parcq<sup>1</sup> sont estez rattaintz de fiebvres: que serat cause qu'ilz ne pourront retourner en compaignye des aultres, que le Roy veult faire embarquer pour Gennes, à fin de ne les mectre à la miséricorde des François.

Le chasteaul de Boxmer, qu'est une place ancienne et assez forte sur la frontière de Gheldres, ha esté malheureusement rendu aux Gueux; et pour ce que le chasteaul de Helle, qui n'est gueres loing de là, appartenant au conte Van der Berghe<sup>2</sup>, est en bransle, ayant déclaré celluy qui l'ha en garde, qu'il ne le pourroit tenir et que le frère maisné dudict conte ha ouffert de le tenir contre tout le monde, Son Ex<sup>ce</sup> luy en ha faict don de par Sa Majesté; ce que donne espoir à plusieurs que l'on commence à lascher ces biens confisqueez, du moins au prouffict de ceulx qui sont des mesmes maisons.

Les Gueux de la Brille mectent misérablement à mort les gens d'église, et ont pendu le curé de Goreum<sup>3</sup>, qu'estoit ung grand prédicateur et ung savant homme, et le gardien et président<sup>4</sup> dudict lieu avec aulcungz aultres, jusques à xvii<sup>5</sup>, et les pendent sans corde à ung crochet de fer, les picquant dessoubz le menton. Je prie Dieu faire mercy aux âmes et de consoler tous ceulx qui sont au mesme danger.

Depuis ceste escripte, Mons<sup>r</sup> de Saint-Bavon m'ha assuré qu'il n'y est

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 152.

<sup>2</sup> Guillaume, comte de Berg ou S'Heerenberg. Voir t. I, p. 197, note 5. Son frère cadet était Oswald.

<sup>3</sup> Léonard Van Vechel ou Vechelen, gradué de l'Université de Louvain et curé de Goreum, naquit à Bois-le-Duc vers 1527. Voir sa biographie dans La Foret, *Les martyrs de Goreum*, p. 45.

<sup>4</sup> Nicolas Pic, gardien des Franciscains à Goreum, né à Goreum le 29 août 1554. Voir sa biographie. *Ibid.*, p. 55.

<sup>5</sup> Les autres personnages furent : Jérôme de Weert, vicaire ou vice-gardien du couvent des Frères Mineurs, Théodore, Nicaise Hezius, Wilhade, Antoine de Weert, Antoine de Itornar, François, Pierre, Corneille, tous Franciscains, Nicolas Popelius, curé, Godefroid Dunée, prêtre, Jean d'Oosterwijk, chanoine régulier de St-Augustin, Jean, curé de Hornar, Adrien Becanus et Jean Lucops, de l'ordre des Prémontrés, et André Wouters, curé de Heinort. Voir *ibid.*, p. 51.

poinct entré à Monts plus hault de xxx hommes, et qu'ilz se treuvent plus de 11<sup>m</sup> prisonniers, entre lesquelz plusieurs disent ouvertement qu'ilz sont esté enrollez du sceu et consentement de leur Roy, duquel aulcungz afferment avoir veu la signature <sup>1</sup>.

L'on dit que ceulx de Bruges sont depuis trois jours en çà en grande anxiété, pour ce que le peuple y at prins les armes contre le magistrat, à cause qu'il avoit consentu à Mons<sup>r</sup> du Roeulx. qui est en ladite ville, d'y amener ses Wallons qu'ilz ne veuillent recepvoir ny aultre garnison, et mesme prétendent que l'on en face sortir les Espaignolz marchantz qui y sont, qu'est signe que les Gueux ont de la practique celle part <sup>2</sup>. S'il n'y avoit chasteaul à Gand, ce seroit le mesme <sup>3</sup>.

P. S. Depuis est venu la liste des morts et prisonniers <sup>4</sup>, par où Vostre Ill<sup>me</sup> et Rév<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> polrat veoir l'importance de ceste victoire, estant ce pays repurgé de tant d'ennemyz et banniz; de sorte que l'estat de celluy est plus assuré que auparavant. ne soit que les François s'en veuillent mesler ouvertement Ce que ne faict à croire, mesmes estant la saison si avancée, et eulx si mal prestz, et ne feroit l'Admiral finement de se tant désarmer. Il at désià beaulcoup perdu, et debvrat estre bien peneulx, et le semblable le prince d'Oranges, que polroit bien recepvoir une pince si l'on vient tost à chief de Montz.

<sup>1</sup> Conférez Loisleur, *La Saint-Barthélemy*, p. 50.

<sup>2</sup> Voir, à ce sujet, notre *Vlaamsche kronijk*, p. 409, qui relate ce fait en détail au 18 juillet 1572.

<sup>3</sup> Ce qui précède est de la main d'un secrétaire; ce qui suit est de la main de Morillon.

<sup>4</sup> C'est-à-dire la liste des morts et des prisonniers de la bataille de St-Ghislain. La *Vlaamsche kronijk*, p. 409, P. Bor, *loc. cit.*, liv. VI, fol. 289 v<sup>o</sup>, et les *Documentos inéditos*, t. LXXV, p. 64. donnent la liste des principaux morts et prisonniers.

## LXXXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 147.)

Bruxelles, le 21 juillet 1572.

Monseigneur. J'envoie les cinq escriptz que m'at délivré Blasere, qui n'envoie rien quant à la charge des lieutenantz et d'aultres, pour ce qu'il y auroit par trop d'escripture <sup>1</sup>.

Si Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> demande quelque chose dadvantaige, il se fera. Ledict Blasere, me parlant des affaires de Besançon, me dict qu'il avoit regret que la capitainerie estoit donné au sieur de Vergy <sup>2</sup>, et qu'il craindoit que Vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> s'en trouveroit ung jour trompé; mais je tiens que non fera, et qu'elle le congnoist, combien qu'il dissimule à cause que cela peult convenir pour plusieurs considérations que ne sçait ledict Blasere.

Cinthio <sup>3</sup> est fort bien informé par Mr de Champaigney, vers lequel il at séjourné environ dix jours. Je luy ay aussi déclaré plusieurs choses, desquelles il at faict part à M<sup>sr</sup> le duc de Medina, qui luy at aussi dict ce qu'il avoit entendu de moy; et sçait ledict duc de Medina que aiant le duc d'Albe demandé advis aux marchantz de Anvers du moien qu'il y auroit pour pourveoir à la seureté de la flotte du Portugal à cause de ceulx de Vlissinghe, que les advis portoient que l'on leur debvoit envoyer une asabre, et que le duc d'Albe n'en voulut rien faire, craindant que par le mesme moien le duc de Medina fust esté adverti en Laredo <sup>4</sup> du dangier.

Aussi dict ledict Cinthio ouvertement que le duc d'Albe at différé la venue du duc de Medina soubz couleur du x<sup>me</sup>, et jusques il l'heut exécuté,

<sup>1</sup> Blasere avait été chargé de prendre des informations sur ce qui s'était passé à Besançon.

<sup>2</sup> François de Vergy, comte de Champlite, etc., exerçait dans la Bourgogne les fonctions de lieutenant du prince d'Orange, gouverneur de ce pays. Le Roi le nomma définitivement à ce poste, lorsque le Taciturne s'en démit. Voir t. I, p. 50, note 3.

<sup>3</sup> Le secrétaire du duc de Medina-Celi.

<sup>4</sup> Laredo, port espagnol.

estant mieulx que luy, que devoit partir, se chargeast du mauvais gré que non pas ce dernier, pour ce que ce seroit luy faire perdre crédit à son entrée ; et que avec telles et semblables sornettes et subtilitez, pour non dire menteries, le duc d'Albe at abusé le Roy.

Aussi dit Cinthio que le duc d'Albe meect tout son espoir en multitude de gens de guerre, pour se faire puissant contre ceulx de dehors et dedans, et que sa vaillance at esté tousiours à se faire le plus fort ; ce qu'il n'oblie rien maintenant, et que coustera chier au Roy et au pays.

Je receoipz à cest instant lettres de Tournay, comme le xviii<sup>e</sup> de ce mois au matin l'on avoit veu près le Mont de Trinité, qu'est une lieue de là, iii<sup>e</sup> chevaulx François, que sont de ceulx que s'estoient saulvé de la bataille, et que une partie de la garnison de Tournay avec les sermentez les estoient allé poursuivre. Ilz se sont si avant fourrez en pays que ilz auront bien à faire d'eulx en retirer : car les paysantz les attendent sur les passaiges, et ont abattu les pontz.

Lorsque les deux Ducqz vindrent samedi matin à l'église, ce pendant que l'on y chantoit le *Te Deum*, celluy de Medina donna le premier lieu à Son Ex<sup>ce</sup> que luy envoiat ledit jour et aussi hier l'évangille et la paix, affin qu'il la baisast devant luy. Ledit de Medina les luy renvoiat, et lors Son Ex<sup>ce</sup> les feict rapporter à l'aulel, sans que l'ung ou l'autre baisa ledit Evangille ou paix.

Le duc de Medina at esté fort esbahi que se trouvant l'autre jour le président Viglius devant la porte du conseil d'Estat, où il estoit avec les ducs d'Albe et d'Arschot et Mons<sup>r</sup> de Berlaymont et que disant Mons<sup>r</sup> de Medina que le Président estoit là, le duc d'Albe dit qu'il n'estoit besoing de luy pour ceste fois, et feict tenir l'huy serré, de sorte que ledict Président s'en retourna sans sçavoir touttesfois ce que passa. Et s'il le sçavoit, je suis seur qu'il enraigeroit et qu'il n'y fut de long-temps retourné, comme il at faict lorsque le duc d'Albe luy at faict de grandes ambrassades.

Roda se treuve fort souvent vers le duc de Medina, mais non Vargas, duquel les bailles dient que le Roy at commandé qu'il ne se mesla plus de rien, et que ce nonobstant le duc d'Albe l'emploie comme auparavant.

Si Mons<sup>r</sup> de Bousut pavoit avoir un<sup>m</sup> Wallons, il réduiroit beaulcop de villes d'Hollande que se treuvent maltraictez par les Gueux: mais ilz craignent de tomber ès mains des Espaignolz. Et quant ledit sieur et celluy de Beau-

voir envoient icy en diligence pour donner advis ou en avoir, l'on détient leurs messaigiers huit ou dix jours avant que leur donner response. Et ledict sieur de Beauvoir dict que s'il n'est mieulx secouru, qu'il lesserat tout et se retirerat ; car il at faict l'impossible.

La response que Sa Majesté at faict aux députez sur le x<sup>e</sup> est doubteuse et conditionnelle<sup>1</sup>, le surcéant jusques l'on trouverat moien de valeur équivalent et perpétuel, acceptant cependant les deux millions que ces provinces ont présenté, que sont fort diminué depuis, et n'ont à présent le moien qu'ilz avoient au temps de la présentation. Mais Sa Majesté dit clémentement que son intention est que le Duc pourvoie aux foulles, et que l'on paie les rentes deues sur les biens confisquez, en ce que jusques ores s'est faict peu de raison aux ecclésiastiques, et jusques ores n'ay-je rien obtenu pour vostre église de Malines. Aussi veult Sa Majesté estre informé sur le rebusque du c<sup>me</sup>, pour ce que lesdits députez en ont faict doléance.

Aulcuns dient par icy, que ne sont de petite auctorité, que le Duc auroit faict entendre à Sa Majesté qu'il auroit employé une grande partie des confiscations à la réparation des églises ; ce que n'apperrera poinct. Le Duc passe oultre à l'abolition du x<sup>e</sup> ; mais personne ne s'y fie, ce que le duc d'Arshot dit, comme plusieurs aultres choses, fort librement, dont l'aultre n'est content, et mesmes de ce que Mr d'Arshot adjouste que les Estats se plaignent que de tant de promesses qu'il leur a faict de bouche et par escript, il n'at rien tenu ou fort peu.

Ceux de Brabant procèdent pesamment en ce de l'ayde, se plaignant n'avoir le moien, et que icelluy leur deffault journèlement de plus en plus par tant de pertes, foulles et charges sur charges. Il est certain que des tonlieux l'on ne receoipt maintenant aultant de livres de groos, comme l'on en souloit recevoir de milles de florins.

Si de ce costel l'on traicte mal les ennemis, aussi font-ilz les nostres, aiant faict pendre l'aultre jour le conte Ludovic tout près de nostre camp xii Espaignolz avec leurs ceintures dorées, en vengeance de ce que les nostres avoient coppé les oreilles et barlaffé aulcunes femmes qu'estoient sorti soubz ombre de couper bledz, amuser les nostres et les mener en une

<sup>1</sup> Voir la lettre du Roi au duc d'Albe du 29 juin 1572, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 254 et suiv.

embusche. Aussi renvoiat-on lesdictes femmes par commandement, comme l'on dit, du filz de Mr de Noircarmes avec les habitz coppez jusques à l'umbelic, qu'est ung acte bien inhoneste faict par une telle armée contre femmes subjectes de Sa Majesté.

Cela de Malines demeure en calme. Je me doute que Wasteelz <sup>1</sup> abuse la court et laditte ville. Car icy faict-il à croire que tout y est assuré, et là dit-il que le Duc est fort content d'eulx et que l'on le lesse faire, qu'il cognoist fort bien les humeurs de la court et qu'il y at bon crédit. Ceulx que cognoissent l'estat de ladicte ville, et les plus gens de bien dient qu'il ne se fault fier audict Wasteel, et que si les ennemiz approchoient, ceulx que l'on a levé pour la deffense, asçavoir les trois enseignes, seroient ceulx que leur ouvreroient les portes. Quelle assurance en peult-on avoir, puisque le peuple at les armes en mains, que le Magistrat y est si peu obéi et respecté, que tout deppend dudict Wasteel, qui ne daigne de consulter ceulx du grand Conseil et porte le groing au président, que s'en est plainct à moy? Il est certain que ledit Wasteel est intrinsecqué à Schetz, duquel l'on trouva lettres escriptes audict Wasteel au temps des troubles, que le conseiller Pamele <sup>2</sup>, que fut commiz à l'examen, at tenu derrière pour non grever à Schetz, lequel avec ses frères at esté pernicieux aux payz en beaulcop d'endroitz, comme il se polrat vériffier en temps et en lieu.

Ilz se treuvent bien empeschez avec ceulx d'Anvers, quelque faveur que leur face M. de Champagny et plusieurs ici. Mais la versation at esté telle, que mal les polrat-on aider, encores qu'ilz facent mille amis, et que le docteur Elbertus y emploie ses cinq sens; que s'est plainct à moy du rencontre qu'il at heu avec ledict Wasteel, lequel, selon qu'il est présumptueux et téméraire, ne se vergogna de luy dire, que des présentes calamités les évesques estoient cause : sur ce que l'aulture (quelque manse qu'il soit) print la mouche, luy disant qu'il estoit ung asne et homme malheureux, puis que aiant heu sa teste si près de sa çaincture, il ne se sçavoit tenir hors du dangier de quelque jour l'avoir près de ses piedz; ce que feit retirer les cornes à l'aulture, qui at trouvé moien de faire faire présent

<sup>1</sup> Pierre Wasteel, pensionnaire de la ville de Malines. Voir plus haut, pp. 289, 308.

<sup>2</sup> Guillaume de Pamele, conseiller du Grand Conseil de Malines. Voir sa notice plus haut, p. 246, note 5, et Hoynek van Papendrecht, t. I, part. II, p. 741.

par ceulx de Malines au duc de Medina de trois chevaux de son creu et hara, qu'il leur at vendu à <sup>ii</sup> florins pièce; et après les avoir icy ammené, se deuille de les avoir donné si bon marchiet, disant qu'ils vailloient <sup>viii</sup> florins. En fin telle gens comme luy et l'Amant de ceste ville, sçavent practiquer l'évangille du jour d'hier, et se procurer des amys *ex mammona iniquitatis*, aux despendz d'aultruy que d'eulx; et cependant ilz en font prouffit et bien particulier; mais c'est tout monde que demorera tousiours le mesme; la moindre part que l'on y polrat avoir sera le plus salulaire et heureuse.

---

### XC.

#### LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IX, fol. 60 à 65; t. VII, 154-155; t. IX, fol. 52-55, 54-58; t. VII, fol. 160-165, 164-167.)

---

Bruxelles, le 27 juillet 1572.

L'effect de la victoire continue, et confessent les Espagnolz que le principal d'icelle se doibt attribuer aux paysans, lesquels voyantz que les ennemys estoient entrez au pays, se sont rassemblez et les ont suyvy à enseignes desployeez, pour leur cloire le retour. Il y at beaucoup de prisonniers en la ville d'Ath, comme jusques <sup>xiii</sup>, dont <sup>viii</sup> sont serrez au chasteaul, et le reste en la ville, que n'est pas sans danger s'ilz se soubzlevoyent; et l'on ha faict peu de diligence pour les reconnoistre, estant tout certain que plusieurs se sont mis en habit dissimulé, qui tascheront à se sauver. L'on n'est pas encores bien asseuré si le sieur d'Esquedes, est prisonnier, mais bien de son frère maisné; et l'on dict que Polain <sup>1</sup> y est demouré : car son page est prisonnier, et luy ne se retrouve; et par le ser-

<sup>1</sup> Morillon entend sans doute parler du vicomte de Paulin, un des Huguenots les plus dévoués du Languedoc; mais ce personnage vivait encore en 1574.

viteur du jadis pensionnaire de Tournay, Taffin <sup>1</sup>, l'on entend que ledit Taffin estoit à la troupe; mais l'on ne sçait ce qu'il est devenu : car plusieurs se voyantz pressez des nostres ont mieulx aymé eulx noyer en la rivière que d'estre prins.

On me dit hier que à Balleul se sont renduz 11<sup>e</sup> LXX prisonniers. L'on en ha aussi attrappé au Chasteau en Cambresiz, où sont détenuz aulcungz François et de noz banniz, comme Hutenhove <sup>2</sup>, dont le seigneur du lieu se trouve perplex; car s'il met les François ès mains du duc d'Albe, il crainet que de coustel de France l'on luy bruslera ses maisons et censes.

Le sieur de Genliz dict merveilles, et il se descouvre que le desseing des François estoit de secourir Monts; et dyent aulcungz que c'estoit avec délibération d'y faire ung meurtre général des catholicques, et que doibz là ilz debvoyent tirer droict contre ceste ville, pour eulx joindre avec le prince d'Oranges, s'estantz imaginez que les nostres n'oseroient jamais combattre ny hazarder le pays par une simple bataille, et qu'ilz avoyent tiré beaucoup de gens à leur suite, les assurant qu'ilz ne trouveroyent garde ny résistance aucune au pays; voyres que toutes les villes les recepvroyent et qu'ilz y treuveroyent du grand butin et occasion pour conquister le pays à leur Roy, et l'on ha treuvé lettres et escriptz qu'ilz avoyent practieques sur Lille et Tournay. Et l'on at prins ung marchant dudiet Lille <sup>3</sup>, homme riche, qui traictoit en France, et duquel on ne s'estoit jamais icy doubté, qui conduysoit la menée et espéroit de aussy occuper Tournay, où il at esté saisy et confesse son faict. Et en chascung desditz lieux se debvoyent, par le complot, meurdrir les catholicques, qui partout ont estez et sont encoires en plus grand dangier que l'on ne pense <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Nicolas Taffin, docteur ès lois, pensionnaire de la ville de Tournai de 1558 à 1562, était ardent calviniste, très compromis dans les troubles de 1561 et de 1566. Voir t. I, p. 202, note 2.

<sup>2</sup> Uutenhove appartenait à une famille flamande très dévouée au protestantisme. Il fut brûlé vif hors de l'une des portes de Bruxelles.

<sup>3</sup> Il se nommait Antoine Douchet. Nous donnons ses interrogatoires aux Annexes.

<sup>4</sup> Au sujet de cette entreprise des Français protestants, le Cardinal écrivait à Morillon le 11 juin précédent : « Tout l'espoir que nous pouvons avoir est sur ce que ceux du pays ne voudront pas estre François . . . et que ceulx qui envahissent . . . sont entrés bien avant au pays où il y a gens de bien en grand nombre. » (Lettres de Morillon, VIII, 9.)

Le prince d'Oranges nous approche fort, et ha passé la Meuse <sup>1</sup>. L'on parle diversement de ses forces <sup>2</sup>, disantz les advertissementz d'Anvers qu'il n'auroit poinct plus hault de *iv<sup>m</sup>* testes, tant chevaulx que piétons, auxquelz Mons<sup>r</sup> de Berlaymont dit ledit Prince n'avoir donné qu'ung taler de l'argent qu'il ha forgé des calices et reliquaires que ses gens ont prins <sup>3</sup>. Aultres qui viennent de ce coustel là dyent qu'il at beaulcoup de chevaulx et de piedtons. Il s'est saisy de Ruremonde où les mauvais luy ont ouvert une porte <sup>4</sup>, pendant que les soldatz que l'on y avoit miz jusques à cent estoyent sur le rempart pour faire leur debvoir. L'évesque ha esté heureulx d'en estre sorty peu de jours auparavant; et jà parle l'on douteusement de Venloo, où l'on ha jesté trois enseignes de Bas-Allemandz, et aultant à Nieumeghe et à Arnhem; ceulx de Bomele et de Tilt n'ont jusques à oyres voulu recepvoir garnison.

Lediet prince d'Oranges ha convoqué les Estatz de Gheldres, que se représentent par les nobles du pays. Dieu doint qu'il n'y treuve plus de correspondance que l'on ne pense. Lunel, qui avoit convocqué de la part

<sup>1</sup> Guillaume partit le 29 juin de Dillembourg, suivi de 1,000 chevaux, passa le Rhin le 8 juillet, puis la Meuse à Sockhem. Voir *Correspondance du Taciturne*, t. III, p. xvi.

<sup>2</sup> P. Bor, liv. VI, fol. 290, donne des renseignements sur les forces du prince. Selon cet auteur, elles se composaient de 7,000 cavaliers, 13,000 piétons et 5,000 Wallons.

<sup>3</sup> Les embarras financiers du prince sont connus. Voir à ce sujet P. Bor, liv. VI, fol. 62 et suiv., mais au dire de cet auteur (*ibid.*, fol. 264 v°), le roi de France lui aurait donné une somme de 100,000 couronnes pour soutenir la guerre. Voir aussi *Correspondance du Taciturne*, t. III, p. xvi.

<sup>4</sup> La ville de Ruremonde fut prise, le 25 juillet 1572, par les troupes du prince d'Orange. D'après les correspondances officielles, que nous avons sous les yeux, le magistrat, contrairement à l'avis de la bourgeoisie de cette ville, voulait recevoir garnison espagnole. Castilianos lui expédia cent cinquante arquebusiers pour la garder, chiffre insuffisant pour défendre une pareille cité. Un trompette, envoyé par le prince d'Orange dans le but de se rendre, fut d'abord mal accueilli par le magistrat. Néanmoins le prince insista et y entra, nous venons de le dire, le 25 juillet. Voici ce que le magistrat de Venloo écrivait à ce sujet au duc d'Albe : « Durchlüchtiger hochgeborner Fürst, etc., können wy in underdenigheidt myt bedroeffden hertzen niet verhalten dat unse naber hoefftstadt Ruremünd diese morgen (leyder) stormmender hant van den vianden ingenamen is worden, ind diewyle wy dan niet en twyvelen dat die vianden vielleicht noch diesen aevont uns versueeken werden, die welche sich dagelix gestereckt hebben ind noch dagelix stercken, oueh keinen geringen vorstandt van groeff geschutz ind polver bynnen Ruremünde bekomen hebben. So iss unse demoedich bidd ur F. G. wollen uns in dieser noot niet verlaten, sonder irer F. G. genedige erbieding ind toesegging nae uns myt furderlige ind tytliche ontsetzung to hulpen komen. (*Correspondance de Gueldre*, t. XV, fol. 114, 125.) Voir aussi la lettre du duc d'Albe au Roi, du 28 juillet 1572, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 270.

dudiet Prince ceulx d'Hollande, ha obtenu une ayde de n<sup>e</sup> mille florins, desquelz la moitié se paye comptant.

Lediet Prince, à ce que l'on dict, ha la teste vers Mastricht, de où l'on ha tiré la garnison espaignole pour y mettre des Bas-Allemandz, et dois-là faict pourject de venir à Asselt <sup>1</sup>, payz de Liège, qu'est farce de meschantz et où il aura entrée sans difficulté. S'il y vient, je tiens Diest pour perdu, et Malynes aussy, puisque en l'ung ny en l'autre desditz lieux l'on n'ha donné aulcung ordre jusques à oyres, de si peu que l'on avoit advisé. En quoy Wasteel at rompu les desseingz que l'on avoit prins; et toutesfois ayant passé et repassé hier et devant hier par Malynes, j'ay treuvé que non seulement les ecclésiastiques, mais aussi toutes gens de bien sont en opinion audiet Malines que si les ennemyz viennent devant la porte, l'on ne tardera une paire d'heures à les leur ouvrir. L'on y tient grand guet et garde, que j'y ay veu bien embeu et plain de boyre.

Le second pensionnaire de ladicte ville se plaignist hier à moy en la maison de ladicte dame de Hoogstrade, que m'avoit faict prier de la venir veoir, que frère Pierre Lupi <sup>2</sup> et le curé de Sainct Rombault avoyent presché fort indiscrettement sur ce que passoit à Malynes. Je luy dictz que je me doubtoye qu'ilz n'estoyent guères politiques, et que je les feroye admonester par Monsieur le doyen. Ayant passé et repassé hier et devant hier par ceste ville, je dis au second pensionnaire que j'estoye fort esbehy que le magistrat, sur le donner à congnoistre d'aulcungz malveuillantz que le clergié auroit secrettement faict apporter des armes en ladite ville, et qu'elles estoyent massées aux Cordeliers et autres monastères, avoit faict faire recherche en iceulx et ouverture de tous coffres, et comme l'on n'y avoit rien trouvé, que les autres avoyent dit que tout estoit enterré, et que de ce l'on leur debvroit faire faire preuve, il me dict que le magistrat avoit faict faire cela pour donner contentement à aulcungz cryartz, et je luy ditz qu'ilz ne méritoient que l'on leur donnast tant de crédit et contentement; et si j'eusse sceu ce que le doyen m'ha dict depuis, que l'on renforce les confrairies de gens notoirement suspectz et infêmes, certes je ne l'eusse celé audit second pensionnaire.

<sup>1</sup> Hasselt, actuellement province de Limbourg.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 117, note 2.

Les Espaignolz, qu'estoyent à Rotterdam, l'ont habandonné <sup>1</sup>. Auleungz dyent que ce ha esté par ordonnance de Son Ex<sup>ce</sup>, aultres pour diffidence de la pouvoir plus tenir à faulte de vivres, et que l'on ne leur sçavoit plus furnir de munitions. Quoi qu'il en soit, ilz ont à leur partement spolyé la ville, disantz qu'il estoit mieulx que eulx emportassent le bien que de le laisser aux ennemyz. Et pour ce que ceulx qu'ilz ont saccaigé les ont osé suyvre pour ravoir le leur, ilz les ont tué; et je crains que ce ne soit ce que l'on veult dire que sortans de là ilz ont deffaict n<sup>m</sup> Gueux avant qu'ilz arrivassent à Utrecht, où ilz se sont retirez.

Il ne fault doubter que lesditz ennemyz ne se soyent saisis dudit Rotterdam, et que l'on perdrat Delft et ce que l'on tenoit encores de ce coustel-là. Aussy est-on en grande double de Middelbourg, pour ce qu'elle se treuve en grande faulte de vivres, et que le capitaine espaignol qui est à Goez ne ne les en veult furnir plus de ce qu'il luy plait.

Mess<sup>rs</sup> de Beauvoir et de Wackene <sup>2</sup> ont escript au Duc que s'il ne les pourveoit en deans la fin de ce mois de gens et de victuailles (à quoy Son Excellence ne leur ha encores rien respondu), ilz seront contrainctz d'habandonner ladite ville. Ce que, s'il se faict, donnera cause à la perte de toute l'isle de Walckern et de l'Hollande, partye de Flandres et Brabant. Toutesfois le Duc at faict grande apprestes pour dresser eugne puissante armée de mer, estantz jà xv basteaux prestz en près de Berghes et aultres tant en Zéelande, et xxx à l'Escluse, que l'on vouloit armer de l'artillerye

<sup>1</sup> Les Espagnols abandonnèrent Rotterdam le 21 juillet 1572. Voir P. Bor, liv. VI, fol. 288.

<sup>2</sup> Voici ce que Wacken écrit, le 25 juillet 1572, au duc d'Albe : « Nous n'avons encore rien apereu de l'envoy desdits 2,000 fls., ny pareillement des aultres deniers pour le payement d'ung mois des navires de guerre. Ce que nous cause icy grand désordre, ne sçachant plus auleun moyen pour contenir les mariniers ny matelotz. Et sont plusieurs d'iceulx allé se rendre avec les ennemis, et encoires journellement s'envont, selon que par mes précédentes en ay adverti V. E. De manière que l'apparence est bien grand inconvenient en souldra, et singulièrement en ceste conjuncture, ayans les ennemis icy à nostre barbe, joindant Arnemuiden, aucune vingtaine de leurs navires de guerre, nous tenants de passage de Zuydbevelandt serré, n'estant noz forces bastantes pour les enclasser. » (*Correspondance de Zélande*, t. 19, fol. 259.) Le 28 du même mois, Wacken et Beauvoir font encore une peinture plus sombre de leur position. Ils demandent au duc de les secourir et de leur envoyer des vivres. « Nos navires de guerre, disent-ils, sont pour la plupart inutiles par faute d'argent, ne veuillans les gens d'icelles servir sans estre payez, en estant partie d'iceulx se rendus avec les ennemis et partie malades. » (*Ibid.*, fol. 245.)

que at esté perdue. Et l'on est bien empesché comme l'on pourra avoir lesdits trente basteaulx esquippez à l'Escluse à cest effect, pour que les Gueux et Anglois meslez de François <sup>1</sup> descendent file à file en ce quartier là, et passent désià le nombre de III mille, desquelz une partie sont venuz sommer la ville de Bruges de se rendre <sup>2</sup>. Mais ceulx de dedans se sont mis en armes, jusques à XVII mille, et ont deschargé aulcunes pièces sur eulx, et tué ung capitaine; et l'on dit que ladite ville s'est déclarée ennemye à ceulx qui sont dedans Flessinghe et dedans Ardembourg, qu'est à deux lieues près de là, lequelz ilz fortiffient, et ou Monsieur de Sainct Bavon avec son Eglise perdra grand revenu <sup>3</sup>. Et combien que les choses fort rappai-sées audit Bruges, et que le magistrat ayt recouvert et remys en son pouvoir l'artillerye, munitions et pouldre de ladite ville, si ne veuillent les manans recepvoir aucune garnison <sup>4</sup>; et je confye en tant de noblesse qu'est là dedans, et mesmes Mons<sup>r</sup> du Roelx en personne, qu'ilz tiendront bon; et si ladite ville se perdoit, je craindroye toute la coste maryne et Gand. Ladite ville de Bruges est si mal pourvue de pouldre, qu'il ha fallu que Mons<sup>r</sup> de Champaigny leur en ayt envoyé par la permission du Duc, qui at faict venir quantité de salpêtres de Bourgoingne.

L'on envoye ung nombre de Wallons vers ledit Bruges, et si l'on ne regarde de rembarrer lesditz Anglois et Gueux, ilz nous y feront une trame; et si l'on ne se haste de joindre de brief nostre armée de mer, je me doubte que l'on ne le sçaura faire quand l'on voudra, et que l'on se trouvera en difficulté sur les vivres, selon ce que j'ay entendu du sieur d'Indevelde <sup>5</sup>, qui en at charge soubz auleungz qui n'y entendent rien; car il m'at

<sup>1</sup> En ce qui concerne la part d'intervention des Anglais et des Français dans les affaires de Zélande, voir baron Kervyn de Lettenhove, *Documents inédits*, pp. 476, 481; Van Vloten, *loc. cit.*, pp. xxiii, xxix, et une lettre du due d'Albe, du 50 octobre 1572, aux Annexes.

<sup>2</sup> Voir la *Vlaamsche kronijk*, p. 409, qui relate ce fait au 18 juillet.

<sup>3</sup> Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 271.

<sup>4</sup> Voir *Correspondance du Taciturne*, t. III, p. xxiii.

<sup>5</sup> Nicolas Micault, Sr d'Indevelde, Huysingen, etc., fils de Jean et de Livine Cats van Welle, né à Bruxelles le 17 septembre 1518, mort en cette ville le 16 août 1589. Il fut conseiller de la reine Marie et d'Éléonore, reine de Portugal, puis de France, et envoyé par ces princesses en Portugal. Enfin il reçut, en 1554, ses patentes de conseiller du Conseil privé. Voir sa notice dans le Manuscrit 864, t. I, p. 85, aux Archives du Royaume, et dans Hoyneck van Papendrecht, t. I, part. II, pp. 746, 747.

compté que l'on luy at envoyé ung billet afin de faire ces provisions jusques à quatre mille florins, qu'il ne sçauroit recouvrer pour le double. Et quant il en at adverty, l'on l'at fort mal prins, et culx-mesmes ont gasté treize mille florins en pain et en bière pour non entendre ce qu'ilz faisoient. Si l'on ne regarde de recouvrer ledit Walckern, il fault compter la navigation et trafficque pour perdue par deçà.

Je ne me puy assez esbêhir de veoir la ville d'Anvers tant despeulée que elle est, et me semble le peuple y estre fort descreu depuis que je y fus dernièrement.

L'on diet que le conte Van der Berghe est allé droict contre Linghen. et qu'il at prins en passant Oldenzeel <sup>1</sup> avec desseing d'empescher par là le passage du duc d'Holstein, que faict penser à plusieurs que luy et le prince d'Oranges doivent avoir plus de forces que l'on ne leur attribue. En fin l'on nous at donné beaulcoup d'assaultz de tous costelz, et serat bien venu si l'on peult résister; car les ennemys ont jusques à oyres fort bien entablé leur jeu; que me faict craindre que le François ferat ouvertement ce que jusques à maintenant il ha faict couvertement, n'est que la demeure de don Johan les face changer de desseing.

Ceulx de Monts tiegnent tousiours bon, et tirent force coupz d'artillerye contre nostre camp, et jusques ilz verront la nostre, qu'est encores mal preste, ilz ne devront avoir grand peur.

Chiappin Vitello s'est faict admener en ceste ville, et se porte mieulx.

Nostre armée vad engrossant de gens de pied; mais les chevaux estrangiers viennent fort lentement, commenceant seulement à marcher ledit duc de Holstein. Les chevaux, que l'on dit le conte de Mansfeld avoir levé en Allemaigne au costel de Vienne, sont esté constrainctz de faire ung grand tour pour éviter les dangiers, à cause que les destroictz et passages estoient pleins de gens qui viennent servir contre nous.

<sup>1</sup> Nous lisons à ce sujet ce qui suit dans la lettre adressée, le 24 juillet 1572, par Gilles de Berlaymont au duc d'Albe: « J'entens aussy ce que j'ay hier écrit à V. E. qu'il me sembloit, par l'advertence que j'avois de Deventer, que les ennemis estoient dedans la ville d'Oldenzeele est vray, et qu'ilz y sont entrés dimanche dernier (20 juillet), au soir, où ilz vindrent premièrement devant avecq une enseigne, à laquelle ceulx de la ville firent résistance, et comme incontinent après (comme dirent) y vindrent encores onze aultres, ilz ouvrirent les portes, et asteur il n'y en at que une qu'ilz y ont laissé. » (*Correspondance de Gueldre*, t. XV, fol. 119 v<sup>o</sup>.)

Celluy qu'at espousé la vefve du feu conte de Hornes <sup>1</sup>, qu'est comme elle de la maison de Nieuenar, vad avec III<sup>e</sup> chevaulx et quelques piétons vers Wert, qu'il entend recouvrer comme dot de sa femme. Je ne pense point que ceulx de la ville luy facent refuz, ny que le chasteaul luy face résistance, puisqu'il meyne avec soy dix pièces d'artillerye, que je tiens estre de celle qu'ilz ont treuvé à Buren.

Lumey estant à Dordrecht ha faict resserrer fort estroictement Quaderbbe <sup>2</sup>, et je doute fort le povre pensionnaire Cornet <sup>3</sup>, pour ce que l'on n'en at aucunes nouvelles. Je prie Dieu luy estre en ayde et que nous puissions recouvrer l'ung et l'autre par eschange, puisqu'il y at si bon moyen par tant de prisonniers françois, entre lesquelz il ne peult estre que ledit Lumey n'ayt des parentz. L'on dit que par la connivence de Lumey, l'on commence rompre les ymages et églises à Dordrecht, et que les ministres commencent à prescher, que nous fera perdre du tout ladiete ville, si Dieu n'y pourveoit, auquel je supplie de donner, etc.

---

XCI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 154 et 155.)

....., le 28 juillet 1572.

Monseigneur. Je n'ay par le despesche de vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> receu les copies qu'il dict m'envoier sur ce du public.

<sup>1</sup> Walburge de Nieuwenaar, veuve de Philippe de Montmorency, comte de Hornes. Après la mort de son mari, décapité à Bruxelles le 5 juin 1568, elle épousa en secondes noces Adolphe, comte de Nieuwenaar et de Meurs, mort le 18 octobre 1589, ci-devant gouverneur de Gueldre, Overijssel et Utrecht. Voir Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. XIII, p. 222.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 245, note 2.

<sup>3</sup> Voir *ibid.*, note 4.

Encores n'est retourné personne des députez, combien que l'on at dict que Mr de Treton deuvoit venir par la poste.

Si nostre armée ne s'esloigne, cela polrat refroidir les François de mouvoir dadvantaige, combien que les prisonniers dient qu'il y aurat de bref aultre suite et bien brave. Et je veoidz Mr de Largilla par ce qu'il m'escrict en la mesme opinion. Et partant seroit-il bien si, avant que le prince d'Orenge se face plus fort, l'on luy courroit sus, avec une partie de l'armée, demeurant l'aultre devant la ville de Monts.

Monsr de Berlaymont et le Président sont de cest advis et qu'il fault s'attacher au chief.

Le Duc faict son compte d'avoir xii<sup>m</sup> reytors que noz mangeront les oreilles, aussi bien que font les Wallons au quartier d'Alleghem et St-Amand, veoir généralement partout; de sorte que je ne veoidz poinct que pour ceste année courante les censiers seauront paier la moictié de leur rendaige.

Aussi dit le Président que l'Empereur envoie de sa meute n<sup>m</sup> chevaulx <sup>1</sup> que je pense bien ne seront à sa solde, mais de ce pays. Il fut esté mieulx de remonter noz bendes d'ordonnance, auxquelles l'on n'at païé que deux mois; et je ne pense point que l'on leur donne dadvantaige, à cause que tout ce que le Duc peult forger est pour paier les estrangiers.

L'on disoit en Anvers que l'Empereur avoit convocqué les princes d'Allemagne pour adviser quelque moien pour pacifier ce povre pays, que en at bien bon besoing.

Le baron de Fronsberg amène 5.700 Allemandz, que le conte Palatin at désarmé ainsi qu'ilz passoient par son pays. Ilz sont pour le présent à Bastoigne.

Ceux d'Espagne irriteront le Pape et les Vénitiens s'ilz se amusent sur Alger; que rendrat les voisins plus hardiz et volontaires pour nous courir sus et achever de poindre.

Il fault dire que le Roy n'est pas bien informé de ce que passe icy, ou qu'il crainct le Duc, ou qu'il l'enchante. Il ne devroit prendre moings mal que l'Empereur de ce que l'on est recouru vers Florence.

<sup>1</sup> En ce moment l'empereur Maximilien II inclinait, par pur intérêt particulier, vers la politique espagnole, dans le but de faire passer un archiduc au gouvernement des Pays-Bas. Voir à ce sujet *Correspondance du Taciturne*, t. III, pp. xvii, 65, et *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 284.

Il me desplaict qu'il n'y at milleur advis en Espagne, puisque de là doibvent venir les résolutions que l'on polroit bien prendre telles que l'on gastera tout, et qu'ilz auroient après bien à faire pour y remédier.

Il me desplaict que le billet des villes perdues vad s'augmentant.

Il ne nous reste plus rien en Hollande que Amsterdam et Schoenove. Les ennemiz jouysent de la reste paisiblement; et si l'on habandonne Middelburch, ils seront maistres de tout Walcheren, que emporte plus que l'on ne pense.

Le Duc ne respond à ceulx qui ont charge, dont Monsr de Champaigney se complainet et plusieurs aultres. Aussi est-il fort mal servi d'advis par faulte de correspondre, *et quod omnia contemnit*. Il faict estat grand de la victoire. L'on l'attribue au filz; mais ceulx d'Espagne mesme dient qu'il n'y estoit à une lieue près, que est le milleur corcelet que l'on sçauroit avoir. Aussi n'at-on jusques ores dit aucune chose de Noircarnes, qui toutefois n'est pour quicter sa part en la gloire; mais bien dict-on que Chappin <sup>1</sup>, le sieur de Licques <sup>2</sup> et capitaines Julian <sup>3</sup> ont fort bien faict.

Il ne se faict justice en Anvers depuis huit jours, par ce que la commission de MM<sup>rs</sup> de Ranst et Boone <sup>4</sup> est expirée passez huit jours, dont l'on at icy advisé de bonne heure, selon que Monsr de Champaigney est vigilant.

L'on ne sçauroit tant dire du mauvais traicement faict à ceulx de Valenciennes qu'il n'y ayt dadvantage. Car la ville est destruite, et n'y at don Joan de Mendoça, pour ses premières armes par deçà, acquiz grande réputation <sup>5</sup>; et il est certain que cest exemple donne terreur à ceulx de Monts et toutes aultres villes occupées par les geutz; et aussi si le capitaine Valdez <sup>6</sup> at heu charge de faire sur le plat payz d'Hollande le piz qu'il at

<sup>1</sup> Chiappin Vitelli, marquis de Cetona, Florentin. Voir sa notice, t. III, p. 259, note 5.

<sup>2</sup> Philippe de Ricourt, Sr de Licques, grand louvetier d'Artois, colonel d'un régiment d'infanterie wallonne au service du Roi, gouverneur de Haarlem en 1575, puis de Cambrai et du Cambrésis en 1576, et ensuite de Tournai et Tournésis en 1581, mort à Bruxelles, le 15 avril 1588. De Vegiano, *loc. cit.*, p. 4618.

<sup>3</sup> Julien Romero. Voir sa notice, t. III, p. 24, note 4, et *Documentos inéditos*, t. LXXIII, pp. 105, 452.

<sup>4</sup> Membres de la Chambre de justice établie à Anvers en 1571. Voir à ce sujet Butkens, t. II, p. 510, où se trouve l'explication de cette institution et la nomenclature du personnel.

<sup>5</sup> Voir, au sujet du pillage de Valenciennes par les Espagnols, plus haut, la page 251.

<sup>6</sup> Francisco Valdes, maître de camp, qui commanda le siège de Leiden. Voir sa notice dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 563.

peult, comme de brusler et tuer tout. en ce qu'il at fait son mieulx jusques il en at esté empesché. Touttefois il samble que l'on at prins aultre advis. que seroit de les attirer par douceur; aiant le Duc trouvé bon que celui de Medina en escripve, y interposant sa foy, que serviroit de peu et pour le discréditer, tant que l'on verrat qu'il n'entre au gouvernement. Et père et filz détractent le Duc de Medina, le deschiffrant imbelle; et cela peult estre se lesse persuader le Roy qui debvroit entendre que ce qu'est perdu serat de plus facile recouverte par douceur que par force d'armes, auxquelles il samble que les deux susditz se confient pour faire durer leur gouvernement.

De Baye m'at dict que je advertisse vostre Ill<sup>me</sup> Sgrie si d'aventure il voulust faire office que pour le président de Bourgoigne Froissard <sup>1</sup> est nommé le premier, ce que l'on pèse beaulcoup en Espagne, Richardot <sup>2</sup> le second et Belin <sup>3</sup> pour le tiers.

Monsieur de Champaigney ne sçait gouster le premier, disant qu'il at tenu par trop de correspondance en France et qu'il n'est sans suspition de ce de la Religion, ce qu'il ne dict seul.

<sup>1</sup> Jean Froissard. Voir plus haut, pp. 108, 125.

<sup>2</sup> Jean Richardot, Sr de Berlich, Bourguignon, chevalier, fils de Guillaume Grusset de Champlite, en Bourgogne, et de Marie de Richardot, dont il prit le nom. Il fut premier avocat postulant au conseil d'Artois (1582), et enfin, président du Conseil privé (1595). Il remplit aussi des missions diplomatiques et mourut le 5 octobre 1609. Voir Manuserit n° 865, p. 52, Archives du royaume, et Gollut, col. 1176.

<sup>3</sup> Claude Belin-Chesneu. Voir plus haut, p. 124, note 4.

## XCII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IX, fol. 52-53.)

Bruxelles, le 4 août 1572.

Monseigneur, il me desplaict que le nombre de noz villes perdues s'accroist, s'estantz ceulx de Bommele<sup>1</sup> renduz laschement aux gens du prince d'Oranges. qui s'estoyent cachez dans les bledz<sup>2</sup>; et estant au guet ceulx avec lesquelz ilz avoyent intelligence, iceulx leur ont ouvert les portes, et depuis en ont chassé les bourgmestres dehors et aultres gens de bien. Il ne fault attendre aultre chose de ceulx de Thielt, ny de toutes aultres villes que refusent garnizon, et je suyz en la mesme opinion de ceulx de Malynes. Dieu doit que pour cecy je me forcompte.

Ceulx de Venloo se sont fort bien acquietez. L'on diet que ledit prince y retourne avec artillerye, et qu'il auroit jà viii<sup>m</sup> chevaux ensemble, et xl enseignes, chascune de v<sup>e</sup> testes, ce que n'est croyable. Bien dit-l'on qu'il en auroit envyron trois mille en son avant garde, que conduiet ung sien lieutenant avec un conte d'Allemagne.

Les Anglois qu'estoyent descenduz du coustel de Bruges avec les banniz de par deçà, jusques à iii mille, sont esté chassez honteusement hors de

<sup>1</sup> Gilles de Berlaymont, dans une lettre du 6 août 1572, écrit au duc d'Albe : « Ceulx de Bommel avoyent laissé entrer, oultre lesdits cinquante premiers quy surprindrent la porte, deux cens Walons, lesquelz voulliont piller les églises et gens d'église. Ce qu'entendant ceulx de dedens se sont mis en armes et les ont chassé dehors, retenant les cinquante premiers quy estoient entrez, ayans faict serment au prince d'Orange, ad ce que j'entens par l'amptman dudit lieu qui se saulya par les murailles. La ville est fort aise à respandre, n'estant ny ramparé ny flanqué en certain endroit. Et ceulx de Thiel vont le mesme chemin. Et vouldroit trop mieulx d'assaier de les surprendre que non pas de les laisser, de la sorte qu'ilz sont y entrans et sortans ceulx de Bure et de Goreom aussy librement qu'ilz font présentement à Bommel. » (*Correspondance de Gueldre*, t. XV, fol. 167 v<sup>o</sup>.)

<sup>2</sup> Selon l'auteur du livre intitulé : *Beschrijving der stad Bommel*, pp. 193, 194, la ville fut prise le 4<sup>er</sup> août 1572 par des bourgeois qui, conduits par Thierrri de Haften, Sr de Gamcren, s'étaient cachés derrière une plantation de fèves.

Flandre par Mons<sup>r</sup> du Rœulx avec fort peu de gens ; mais ilz ont premièrement spolyé la ville d'Ardenbourg, les maisons de Maldeghen et Male auprès de Bruges et aussy la maison de Mons<sup>r</sup> d'Oignyes à Middelbourg en Flandres <sup>1</sup>.

Ceux qui tenoyent assiégée la Goes en Zéelande sont esté deffaictz et chassés par les nostres, et leur ont prins leurs enseignes ; mais une partie d'eulx s'en estoyent jà retirés après avoir spolyé l'isle.

Je crains que ceux de Middelbourg auront bien à faire de se maintenir, et à ce que l'on me dit ilz ne sont à se repentir de ne s'estre renduz au commencement, puisque l'on ne leur donne aultre assistance et secours. Je plains Mess. de Beauvoir et de Wacken.

Ceux de Monts tiennent tousiours bon, et courent les terres de Mons<sup>r</sup> de Berlaymont, de Ville et autres, où ilz peulvent advenir, ayant dressé une bende jaulne. Et en ung jour ont admené dedans la ville plus de v<sup>e</sup> bestes à cornes et mille moutons, qu'est signe qu'ilz se veullent pourveoir en cas que l'on les ceigne de plus près.

Ilz ont gecté dehors beaulcoup de femmes et d'enfans. Fama <sup>2</sup> que l'on disoit prins au Quesnoy, y est avec les sieurs d'Esquerdes <sup>3</sup> et de Noyelles <sup>4</sup> ; mais quant à celluy de Lombres <sup>5</sup>, l'on diet qu'il n'ha esté à la bataille, mais trop bien que Dolain <sup>6</sup> y est demeuré ; et l'on entend que les assiégés travaillent fort les paysans, qui ont aydé à la deffaicte de leur secours, lesquelz ilz tuent et pendent.

L'on ha icy admené deux prisonniers, l'ung Arthésien qui avoit emprins sur Sainct Omer et chasteaul de Renty par la charge dudiet de Lombres ; et l'autre est ung gentilhomme de Gand appelé Utenhove <sup>7</sup>. Je tiens qu'on les ferat parler.

<sup>1</sup> Voir la relation de ces faits dans notre *Vlaamsche kronijk*, p. 440, et la lettre du duc d'Albe au Roi du 28 juillet, dans la *Correspondance de Philippe II*, p. 270. Les Anglais, dit-il, au nombre de 2,500 hommes débarquèrent à Ardenbourg. Voir aussi Van Vloten, *loc. cit.*, p. xxix.

<sup>2</sup> Charles de Liévin, seigneur de Famars. Voir sa notice plus haut, p. 227, note 2.

<sup>3</sup> Eustache de Fiennes, Sr d'Esquerdes. Voir sa notice, t. I, p. 200, note 4.

<sup>4</sup> Georges de Montigny, Sr de Noyelles, fit partie des confédérés ; au moment de la réconciliation, il obtint le gouvernement de Bouchain. Voir *Mémoires anonymes*, t. I, p. 425.

<sup>5</sup> Ghislain de Fiennes, Sr de Lombres. Voir plus haut, p. 175, note 4.

<sup>6</sup> Adrien de Berghe-St-Winnoc, Sr d'Olhain. Voir sa notice, t. I, p. 51, note 4.

<sup>7</sup> Jean? Uutenhove. Voir plus haut, p. 529, note 2.

Genliz demeure prisonnier au camp et jase comme ung geay. Il diet qu'il donnera sa teste à copper, ou qu'il y aura suytte de plus de cent mille François. Et l'on diet que l'Admiral de France <sup>1</sup> se dispose pour venir avec cinquante enseignes; mais que mal pourront-elles estres prestes devant trois sepmaines ou ung mois. Mais l'on ne parle d'aucungz chevaux, desquelz toutesfois je les tiens mieulx furnis que de piétons. Mais peult-estre que ce desseing se rompra, si l'on voit que Don Johan ne se bouge. Et je ne sçay si ledict Admiral osera habandonner la France et mectre en danger tant de prisonniers qui sont icy, lesquelz vraysemblablement l'on voudra despescher s'il approche, et l'on en noye et pend journellement beaucoup. Aussi despesche l'on plusieurs de noz banniz prins à la bataille, et mesmes des gentilshommes; ayantz auleungz opinion que Fama <sup>2</sup> et les aultres que l'on diet estre à Monts soyent estez secrettement despeschez. Je crois plustost le contraire.

L'on diet que Mons<sup>r</sup> de Noircarmes ha quelque desseing sur la ville de Monts. Je crains que nous y consumerons tout l'esté, et que ladicte ville nous fera perdre l'Hollande et Zéelande du tout, d'où l'on pourroit deschasser ces canailles et banniz avec peu de danger et recouvrer la pluspart des villes avec la mesme facilité qu'elles se sont perdues, que ne se pourra plus faire dois que les pluyes commenceront à venir.

Noz reytters tardent beaucoup d'arriver; je tiens que c'est par faulte du payement, n'estantz ceulx de Mons<sup>r</sup> de Mansfeld encoires prestz, et le duc de Holst ne se haste point.

L'on dit qu'en nostre camp sont arrivés environ vii<sup>e</sup> <sup>3</sup> chevaux des xii<sup>e</sup> que l'on attend de Trèves; mais ils desrobent et gastent tout par où ilz passent, jusques à desmolir les maisons pour avoir les ferrailles, copper arbres ès jardins; qu'est ainsi que le povre pays se vad perdant, et si sera encores force que l'on leur paye leur soulde, puisque le Duc ne veult lascher ung sol de tout ce qu'il amasse, sinon pour ses gens.

Il est venu fort bien à poinct que le conté de Bourgoingne nous ayl furny

<sup>1</sup> Gaspard de Coligni. Voir plus haut, p. 201, note 5.

<sup>2</sup> Charles de Liévin, Sr de Famars. Voir plus haut, p. 227, note 2.

<sup>3</sup> Selon une lettre du duc d'Albe au Roi, du 21 août, des 14,000 chevaux payés, il n'y en avait que 500 devant Mons. Le duc de Holstein, avec 2,000 chevaux et 2,600 arquebusiers, et Schauwenbourg avec 1,600 étaient arrivés à ce moment près de Liège. Voir *Corresp. de Philippe II*, t. II, p. 271.

de salpêtre pour faire de la pouldre, que j'espère servira pour donner craincte à ceulx de Monts. Combien que ce soit une ville de forte assiette et munye jusques au bout, toutesfois il fault espérer que l'on ne s'y attache sans apparent espoir de l'emporter par quelque bout que ce soit, puique l'on diet que Mons<sup>r</sup> de Noircarmes est merueilleusement bien servy d'espie. Dieu doint que elle se recouvre avant l'hyver. . . .

---

XCH.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IX, fol. 34 à 38.)

Bruxelles, le 9 août 1572.

Monseigneur. Nos affaires vont de mal en pis, et sumes assailliz maintenant de tous costelz, ayant le prince d'Oranges passé la Meuze avec envyron v<sup>m</sup> chevaux et x ou xii mille piétons. Et diet-l'on que son desseing est de venir droict vers Monts pour donner secours à son frère et ceulx que sont avec luy. D'autre costel les François se vantent qu'ilz seront prestz pour la fin de ce mois, et ce avec camp ferme et artillerye pour venir venger le mauvais traictement que l'on ha faiet ces jours passez aux leurs, qui n'y sont esté traictez en cousins à la françoise; et à ce qu'il semble, leur desseing est de se getter au cueur du payz de Brabant et Flandres, après qu'ilz auront rafreschy ledit Monts, disantz qu'ilz auront après le demeurant à bon marché.

Je ne voy point que nostre artillerye, ny les munitions et suyttes requises soyent preztes pour battre ladite ville, que l'on ne recouvrera jamais autrement; car l'on diet qu'ilz font double fossé par dedans, et nos chevaux qui debvoyent venir de Holste<sup>1</sup>, Cologne et Trefves, marchent fort lente-

<sup>1</sup> Holstein.

ment; et j'entendz que Messrs de Cologne et de Trelves s'excusent qu'ilz ne pourront furnir la cavallerye qu'ilz avoyent promis, pour ce que ledit Prince les menasse et leurs subgetz, s'ilz ne se déclarent d'ung coustel ou d'aultre, et qu'à ceste occasion plusieurs gentilzhommes ont renvoyé leur *wartgelt*<sup>1</sup>, craignant d'habandonner leurs maisons. Dieu doint que à la fin le duc de Holste arrive avec les m<sup>m</sup><sup>2</sup> chevaux que l'on dit que luy et aultre admeynent. Aulcuns craignent qu'il n'y ayt de forcompte et de la tromperie, que nous cousteroit chier. Je ne le veulx croyre jusques à ce que je le voye.

Ceux que Mons<sup>r</sup> de Mansfeldt ha levé jusques en Bohème ne sont encores tous prestz, et Barlaymont dit que envyron vi<sup>e</sup> qui sont arrivez au camp (je ne sçay à qui ilz sont), sont bien piétres et mal en ordre, mais trop bons pour mal faire. J'entendz que, par faulte de *wartgelt* et d'argent, nous viendrat la difficulté de chevaux<sup>3</sup>.

Ledit Prince envoya lundy dernier une troupe de m<sup>e</sup> chevaux, avec desseing de deffaire aulcunes enseignes du conte d'Heberstain<sup>4</sup>, qu'alloyent à Bois-le-Duc; mais ilz se sont fort bien deffenduz; de sorte que les aultres n'ont heu l'avantage; et je tiens que pour l'heure présente ilz soyent audict Bois-le-Duc; et ladite troupe de chevaux ha (tant allant que retournant) faict grand dommage en la Campigne liégeoise, sans avoir touché à Brabant; que je tiens estre à fin de ne rien gaster pour quant ledit Prince voudra venir, que je ne pense doibge estre avant que l'Admiral soit prest.

Si cependant noz chevaux pouvoyent arriver, nous en serions plus asseurez. On dict que ledict Prince doibt venir droict à Diest, de où le Ducq ha retiré six pièces d'artillerye de bronze et vingt tonneaux de pouldre; de sorte qu'estant la ville sans provision, elle ne polrat faire aultre que de se rendre audict Prince. Et jà sur le bruict que at esté de sa venue,

<sup>1</sup> *Wartgelt*, somme payée au moment de l'engagement des soldats. Plusieurs individus, dit le duc d'Albe, se sont laissé intimider, parce que les rebelles ont commencé à brûler les maisons de ceux qui servent le Roi. Voir *Correspondance de Philippe II*, p. 271.

<sup>2</sup> Ce chiffre s'élevait seulement à 2,600 chevaux.

<sup>3</sup> Voir, au sujet de la difficulté de lever des gens de guerre, la lettre du duc d'Albe au Roi du 24 août 1572, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 271.

<sup>4</sup> Otton d'Eberstein. Voir plus haut, pp. 271, 545, note 6.

les Cordeliers et beaucoup de ecclésiastiques s'en estoyent retirez. Mais comme lesdits m<sup>e</sup> chevalx sont retournez vers ledit Prince, je pense que plusieurs se rassureront; et jà estoyent venuz les Chartreulx dudit Diest à Louvain, et plusieurs religieuses des lieux champestres. Mais s'il est vray ce que l'on dict que le Prince ha volonté de se ruer sur Louvain, je ne voy point comme à l'advenir les susditz y soyent plus assurez que ailleurs; mesmes que la cruauté de laquelle les Gascons et Anglois du party dudict Prince usent sur les ecclésiastiques est si grande, que tout le monde ha crainte d'eulx, ayantz taillé en pièces les Chartreulx de Ruremonde<sup>1</sup>, qu'ilz trouvaient partye en l'église, partye en leur cloistres et celles; de sorte que les Allemandz qui sont en leurs compaignie en sont offensez, et en ont saulvé ung ou deulx, leur donnant leurs habitz et se vestantz des leurs, comme par manière d'irrision. Mons<sup>r</sup> de Ruremonde<sup>2</sup> s'est saulvé luy deuxième seulement, à Louvain; l'ung de ses chapellains at esté piteusement martirizé, et tous les meubles et livres dudit sieur, qu'il n'avoit saulvé, venduz publicquement.

D'aoltre coustel sont arrivées deux troppes d'Anglois *in Scaldia* sur Ziriczee, que l'on crainct fort ne se perde, pour ce qu'il y avoit jà du malcontentement entre les bourgeois et les soldatz. Je crains bien que à la fin toute l'Hollande se perdra par faulte de secours et par pur désespoir. L'on ha faict de grandes apprestes; mais rien ne s'achève; et cependant noz propres gens perdent cuer et espoir de jamais pouvoir recouvrer Vlessinghe. ny jouyr de la navigation, sinon soubz ceulx qui l'occupent, et à ce moyen se desroubent et partent de nous tous les matelotz, principaulx mariniers et pilotes, soubz couleur de n'estre payez, comme ilz ne sont; mais cela leur procède principalement de là où je diz. De huit basteaux que le Duc avoit faict apprester à Ziriczee, l'ung d'iceulx s'est allé rendre à la Vere, dont les capitaines qui commandent aux aultres sept sont estez fort estonnez, et ne sçayvent à qui se fyer. Je craindz que tout cest apparat de mer yra en fumée. Ceulx de la Goes et d'aultres villes en Zélande sont icy, poursuivantz que l'on paye les Espaignolz, pour ce que tous moyens leur deffail-

<sup>1</sup> Les assassinats commis sur les Chartreux de Ruremonde sont longuement rapportés par Knippenberg, dans l'*Historia ecclesiastica ducatus Gelriae*, p. 188.

<sup>2</sup> Guillaume Damas de Lynden, évêque de Ruremonde. Voir plus haut, p. 491, note 2.

lent de les entretenir davantage; et si nous ne recouvrons tost ladicte Zélande, dont je voy peu de moyens, il ne fault penser de la ravoir par après. Elle tient en subjection l'Hollande, où au lieu de Lumey, qui se faict appeller conte de la Marche, va estre gouverneur le sieur de Boxstel <sup>1</sup>; et la forme du serment qu'ilz preignent des villes est d'estre loyalles au roy d'Espaigne et au prince d'Oranges, et de garder les églises et les ecclésiastiques de toute violence, et d'empescher icelle de leur pouvoir, dont ilz font tout le contraire.

Les président, conseillers, maistres des comptes du Roy à la Haye se sont retirez, avec leurs familles, jusques à mille personnes et iv<sup>e</sup> chariotz conduictz par Espaignolz, à Utrecht <sup>2</sup>; et ledict Lumey ha faict président d'Hollande ung vieux advocat nommé Bronckorst.

Mons<sup>r</sup> de Boussut ha deffaict cinq enseignes des Gueux emprès de Harlem, que l'on diet estre recouverte; et qu'ilz y sont esté tuez viii<sup>e</sup> hommes sur la place, et le reste mis en fuytte ou prins, ensemble aucunes de leurs enseignes <sup>3</sup>.

Les Hollandois ont maintenant la mer ouverte pour aller à la pesche, s'excusant qu'ilz ont faict le sault maulgré eulx, pour donner moyen de vivre à leurs bourgeois, qui mouroyent de faim; et ceulx de Dellt en ont voulu escrire en ceste conformité au Duc, pour luy donner à congnoistre que si la mer se regaigne, ilz ne se rendront difficiles pour retourner à l'obéissance de Sa Majesté. Mais celluy à qui ilz vouloyent bailler les lettres, ha esté plus advisé que de soy vouldoir encharger d'icelles.

Les Espaignolz qui ont habandonné Rotterdam se sont tant chargez de pillages et de charrettes pleynes de proye, que l'on crainct qu'ilz auront bien à faire de passer entre Buren et Bommele, sans estre desvalisez par les garnisons qui sont en ces deux lieux; néantmoins si ledit Bommele est recouverte, comme l'on diet. j'espère qu'ilz pourront venir à saulveté en ce quartier là par Bois-le-Duc.

Ces jours passez que l'on estimoit que ledit Prince venoit droict contre Monts, nous avons estez en bien grande peyne pour Malynes, où les affaires

<sup>1</sup> Jean de Hornes, S<sup>r</sup> de Boxtel. Voir plus haut, p. 239, note 4.

<sup>2</sup> Voir Wagenaar, *loc. cit.*, t. VI, p. 381.

<sup>3</sup> Le fait est raconté en détail par P. Bor, liv. VI, fol. 288 v<sup>o</sup>.

vont très mal, selon les advis que je en receoys journallement. desquelz j'ay adverty Son Ex<sup>ce</sup>, luy déclarant les mauvaises humeurs qui y sont et que les gens de bien, et mesmes les ecclésiastiques, ont opinion que si les ennemys approchent la ville, ceux du dedans leur feront ouverture sans aucune résistance. Je luy diz aussi les calumpnies que l'on y recherche contre les ecclésiastiques; l'escoutette <sup>1</sup> et son filz que l'on suspecte avoir intelligence avec le Duc pour y introduyre garnison, qu'est cause que beaucoup de gens s'en absentent, mesmes le président <sup>2</sup> et les autres conseillers, et plusieurs ecclésiastiques, auxquels je ne voudroye conseiller d'y demeurer, ayant commandé que l'on en retirast les ornementz d'Alleghem et joyaulx de l'église, que le prévost y avoit faict mettre sans mon sceu, estimant qu'ilz y seroient aussi seurement que du passé.

Je diz aussi à Son Ex<sup>ce</sup> que l'on remarquoit plusieurs estrangiers en ladite ville, et que si l'on n'y mettoit ung gouverneur, tout iroit en confusion. Il me demanda qui l'on y polroit mettre; je luy dictz que cela dependoit de son bon plaisir. Il me demanda qui je penseroye y estre plus agréable. Je dictz Monsieur d'Havret <sup>3</sup>. Il parla de Monsieur de Ville <sup>4</sup>. Je le remyz à son bon plaisir, et il m'enchargea de communiquer sur le tout avec Monsieur de Saint-Bavon, comme j'ay faict; et ad ce que je peulx appercevoir, il print de fort bonne part ce que je luy en dictz, que fust par l'adviz des deux présidentz. Et depuis Son Excellence en at traicté avec le sieur de Grobendoncke, et luy avec M<sup>r</sup> de Saint-Bavon (le président Viglius). Mais, à ce que je voy, l'on propose beaucoup de choses et l'on en achèpve peu. Ceste cy n'est pas la façon de négocier de vostre

<sup>1</sup> L'écoutète de Malines, à partir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1555, était Guillaume de Clercq, chevalier, Sr de Bovckerke. Voir *Inventaire des registres de la Chambre des Comptes*, t. II, p. 479.

<sup>2</sup> Le président du Grand Conseil de Malines était à cette époque Jean de Glymes, dit Berghes, mort à Namur en 1585.

<sup>3</sup> Charles-Philippe de Croy, Sr d'Havré. Voir t. III, p. 566, note 2, et sa vie dans la *Biographie nationale*.

<sup>4</sup> Georges de Lalaing, baron de Ville, fils de Philippe de Lalaing, comte de Hoogstraeten, etc., et d'Anne, comtesse de Rennebourg. Il fut comte de Rennebourg, gouverneur de Malines, puis de la Frise, et se distingua par sa valeur pendant les troubles des Pays-Bas. Selon de Thou, c'était un homme doux, poli, zélé pour la discipline militaire, ferme, libéral, magnifique au delà de ses forces, ennemi de la violence, de la cruauté et de l'ivrognerie. Il mourut à Groningue le 22 ou le 25 juillet 1581. Voir Butkens, t. II, p. 150, et De Vegiano, t. II, p. 1168.

temps. C'est de tant pis que le peuple dudit Malines, estant de soy povre, n'aye rien à besoigner. Ilz ont boché toutes les portes de la ville, sauf deux, et Monsieur le président dudict Malynes me dict qu'à mon occasion retournant dernièrement d'Anvers avec Monsieur Viron, ung chausseteur, qui parla mal des ecclésiastiques me voyant passer, at esté faict prisonnier, dont ledict Viron ny moy ne nous apperçusmes, ains fusmes amyablement saluez par la compaignye que tenoit lors le guect à la porte. Mais comme c'estoit fort tard, je le veux imputer au vin et à la cervoyse; mais cependant il vad bien que l'on en at faict ce chastoy.

Les Estatz de Brabant ont accordé leur cote; mais avec beaulcoup de conditions. Les Abbez se plaignent des nobles, et les nobles d'eulx, et l'on faict maintenant tant de faultes que l'on donne grande occasion aux Estatz d'adjouster conditions. Ceulx de Flandres ne sont encores comparu; ce que l'on ne sçait à quoy imputer.

Monsieur Vonck <sup>1</sup> tient garnison au chasteaul de Leuwarde, et n'en ose bouger.

L'on dict que beaucoup de bonnes résolutions sont venues d'Espagne, mesmes sur le x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> <sup>2</sup>. Pleust à Dieu qu'elles fussent arrivées il y a ung an, et aussi le duc de Medina.

L'on at surprins près de Quiévrain, près de Valenchiennes ung piéton qu'estoit sorty de Mons avec un monde de lettres <sup>3</sup>, tant du conte Ludovic que des gentilshommes François et aultres qui y entrarent le jour de la deffaicte, entre lesquelles lettres l'on en ha treuvé des seigneurs de Mouy, d'Estouteville, de Semerpont, de Jumelles, de la Porte et aultres que l'on avoit dict morts ou prisonniers, qu'ilz escripvoient les unes à l'Admiral, et les aultres à ceulx de leur faction, parens et amys, par lesquelles ilz leur donnoyent compte de leurs adventures et disgraces, et aussy de comme ilz perdirent la journée, oyres qu'ilz n'heussent desseigne de venir à combat, ains seulement de, suyvant l'ordre que de là leur avoit esté donné, se gecter dedans ledict Mons pour le rafreschir; et qu'à cest effect ilz avoyent

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 112, note 4.

<sup>2</sup> Voir la lettre du Roi adressée au duc d'Albe, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 264.

<sup>3</sup> Voir sur les lettres susdites la missive d'Albornoz dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 271.

choisi un bois et une rivière qu'ilz avoyent tousiours coustoyé, laquelle noz gens avoyent heu le moyen de passer par le pont de la ville de Saint-Ghislain, qu'estoit à nostre dévotion, et qu'à ce moyen se trouvantz assailliz d'une grande troppe d'hommes d'armes, que fait tourner visaige à leur infanterye, il ne leur avoit esté possible de la rallyer, et que voyantz ce désastre, ilz commençarent à galopper au mieulx qu'ilz purent vers ledict Monts, où ilz arrivarent par le bénéfice de la nuict, sains et saufz, avec aulcungz gentilzhommes réfugiez de par deçà, qu'ilz escripvent estre les sieurs de Fama <sup>1</sup>, d'Esquerdes <sup>2</sup>, de Lombres <sup>3</sup> et de Noyelles <sup>4</sup>, avecq ungne troppe d'environ cent chevaux et de m<sup>re</sup> arquebouziers.

Lesdictes lettres contiennent qu'ilz n'ont faulte de rien, et qu'ilz sont fort bien traictez dudict comte Lodovic, et qu'ilz sont en une ville qu'ilz treuvent austant bonne qu'il y en ayt poinct en toute la France, comme ilz la confessèrent telle en leur venue devers eulx.

Ilz escrivoyent aussi que Genliz n'avoit esté au conflict, pour ce qu'il estoit lors donnant ordre à un autre coustel au passage de ses gens, et semble qu'ilz s'asseurent fort de nouveaul secours.

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 227, note 2.

<sup>2</sup> Eustache de Fiennes, chevalier, vicomte de Fanges, Sr d'Esulle, d'Esquerdes, etc., fils de Charles du Bois et de Claude de Lannoy, dame de Noyelles. Il exerça une grande influence sur les confédérés, et porta en leur nom la parole devant la gouvernante des Pays-Bas, signa le compromis, fut envoyé à Tournai pour y pacifier les querelles de religion et entretint une correspondance avec le prince d'Orange et avec son frère Louis de Nassau. Après la prise de Mons, il se rendit en Angleterre, d'où il fut expulsé par ordre de la Reine en 1575. Voir Te Water, t. II, pp. 597 et suiv., les autorités citées par cet écrivain, et Groen van Prinsterer, t. II, pp. 65, 88, 162, 527.

<sup>3</sup> Gislain de Fiennes, frère du précédent, Sr de Lombres, un confédéré qui tacha, en 1566, de terminer les querelles de religion à Valenciennes. Après avoir été banni, comme son frère, par le duc d'Albe, il entra au service du Taciturne qui, le 10 août 1570, le nomma amiral de la flotte des insurgés, en remplacement du Sr d'Olain, dont l'inconduite avait été reconnue par le prince. A différentes reprises, il remplit en France des missions diplomatiques. Son éloge est imprimé dans Groen van Prinsterer, t. IV, p. 210. Voir encore cet auteur au t. II, pp. 277, 527; t. III, p. 574, 577; t. IV, pp. 48, 119 et suiv.; P. Bor, liv. V, fol. 255 v°, et Te Water, t. II, p. 299.

<sup>4</sup> Georges de Montigny, Sr de Noyelles, prit part à la confédération des nobles et au compromis, assista à la réunion de St-Trond et aida à la délivrance de la ville de Leiden. Au moment de la réconciliation des provinces wallonnes, il prit le parti du Roi et fut nommé gouverneur de Bouchain. Voir Te Water, t. III, pp. 145 et suiv., et les autorités citées par cet auteur; Groen van Prinsterer, t. II, pp. 129 et suiv.

Ledict piédton qui portoit lesdites lettres, après avoir esté bien enquis et torturé, at esté pendu à ung arbre.

Il me desplaict qu'il fault que j'adjouste à ceste eungne mauvaïse nouvelle que nous avons heu du désastre advenu à vostre villaige de Contich, où l'église at esté bruslée avec plusieurs maisons par meschief du feug.

---

XCIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 164.)

---

Bruxelles, le 10 août 1572.

Monseigneur. Je n'heuz dernièrement loisir pour respondre à vostre lettre du 11<sup>e</sup> du mois passé, sur l'estat des affaires de par deçà, que journellement s'empire à veue d'œil, et la volonté des subjectz se va diminuant, pour veoir si peu de remède contre tant de dégastz que se font par ceulx de dedans et dehors; de sorte qu'il sera bien venu si l'on polrat retirer quelque profit de ce présent aoust<sup>1</sup>, estantz les censiers mangez et rongez jusques aux os, lesquelz je veoidz la pluspart délibérez de lesser leurs fermes, pour eulx retirer aux villes, et non plus souffrir tant des violences et misères qu'ilz souffrent des soldatz, avec menaces d'estre tuez et bruslez en leurs maisons. Et si l'on se plainct, l'on n'est oy; et seroit besoing qu'il se feicst pleine preuve par gens ausquelz le fait ne touche; car l'on appelle ceulx de par deçà ennemiz de la nation. Touttefois si l'on n'y remédie, il ne sera possible que le plat pays polrat furnir aux aydes, ny aux vivres du camp; car l'on commence à sentir la faulte de ceulx que suppéditoit l'Hollande, Zéelande et Geldres, où les ennemiz font deffense sur la hart que rien ne soit apporté par deçà.

<sup>1</sup> Aoust, récolte.

Il est vray que les Estatz de Brabant ont accordé leur cotte, y adjoustant les conditions ; mais ilz dient que le pays n'est en tel estat comme quant ilz accordarent la cotte, et qu'ilz auront bien à faire de furnir, puis que le pays n'est gardé d'oppressions et violences de nos propres gens, que font piz que les ennemiz, saulf qu'ilz ne prenent prisonniers. Avec ce l'on attend le subcide des demi-fruictz des ecclesiastiques, que l'on diet estre accordé par nostre Sainct-Père, qu'est droictement ce que nous failloit, mesmes si l'on l'exécute selon l'advis de Schetz, que desmonstre peu de bonne volonté à ceulx que sont de nostre profession, qu'auront bien à faire de vivre cest hyver ; car je ne veoidz poinct comme polrons recouvrer argent des censiers, ne de ce que noz est deubt de noz rentes par le Roy, ny les Estatz n'ont moien de paier ; et les povres gens nous molesteront cest hyver tant aux villes que aux champz, estant la povreté extremesme par tout, par faulte de gaignage.

Le recouvrement de Valenchiennes at servi beaucoup pour assurer le surplus de Haynnault, Flandres et Tournesi, que aultrement fust demoré ouvert aux ennemiz ; mais Monts leur faict encores beaucoup de mal, et feroit dadvantaige si l'on levoit le siège, dont at esté tenu quelque propoz, que seroit donner en proie Ath, Condé, Sainct-Ghislain, Soignie, Braines, Nivelles, Reulx et Bins : car l'on déliberoit mettre garnison à Tubize et habandonner la reste, si le prince d'Örenges nous fut approché ; mais j'espère que l'on suivra milleur conseil.

Ilz sont entrez en Mōntz, de la derniere deffaicte, plus de cent gentilz-hommes et quatre cent gens de guerre, selon que portent les lettres qu'ils ont escript en France, que sont estez surprinses, selon que vostre Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> verrat ailleurs. J'entendz que Tassin presche audiet Monts. L'Hollande et Zelande sont aussi pleines de prédicantz hérétiques, qu'est ce que je regrette le plus ; car la Religion s'y perd, et il y aurat bien à faire de la redresser, en cas que recouvrons lesdits payz, que est le meilleur que noz polroit advenir.

Nous sumes si loing que l'on auroit recouvert bonne partie de ce qu'auroit esté occupé à la marine, que nous allons tous les jours perdantz dadvantaige ; et l'on murmure que Amsterdam auroit faict le sault ; et s'ilz ne l'hont faict, nous n'y perdons que l'attente : car il n'est en eulx de contenir leur peuple, s'ilz ne sont secouruz, et que l'on recouvre la

navigation dont sumes encores bien loing, passantz noz grandz apparatz en fumée.

Le Duc at perdu le nort et ne sçait où il en est, se véant accablé de tant des costelz; aulcungz pensent que pour ung matin il se retirerat en Anvers, où il ne serat si bien ny si seurement qu'il pense : car si Malines se perdt, les ennemyz tascheront après Termonde pour gagner la rivière, et lors Anvers mourra de faim, se trouvant privé du bénéfice des rivières. Ce que me desplaict le plus, est que ledit Duc accoute aulcuns divins que font profession de prédire les choses futures; et le bruiet est tout commun que l'on faict compte de regaigner Monts par enchantement, et si trottent par ceste court aulcuns livres escriptz à la main sur négromantie; et si m'at faict demander ung personnaige fort principal congié pour les povoir lire. ce que luy ay refusé sans aultre cérémonie.

L'on se vante que avant xv jours l'on verra merveille et recouvert tout ce qu'est perdu. J'en voudroie tenir bonne assurance et qu'il me fust cousté plus que mes facultez ne sçauroient comporter, pourveu que ce fust avec moiens honestes et permis, selon ma religion et foy catholique.

Je ne bougeray plus rien de voz meubles de cheans, puis qu'il vous plaict ainsi. Quant à ce peu que j'ay, je le tiens prest pour le transporter avec moy quant je verray la nécessité; et il ne me fault pour ce ne charriot ne chevaux, car je le polray charger en une male. Touttesfois si peu que c'est, il me viendroit bien mal à propoz de le perdre : car ce sera pour vivre ung an ou deux frugalement. Cependant que j'espère que Dieu noz donnerat milleur temps et saison.

Sa Majesté Catholique at fort bien mérité de retenir son armée sans la lesser passer plus loing contre le Turcq, puis qu'elle se treuve assaillie des Turcqz en ses Payz-Bas. Et ce sera le vray de charger sur les François, qui sans aulcune honte, secondant ledict Turcq, empeschantz les grandz desseingz que l'armée chrestienne avoit sur luy<sup>1</sup>.

Il ne fault pas attendre que de ce règne l'on rende à aulcuns fugitifz leurs biens ou le pays. Car aiant esté la ville de Bommele<sup>2</sup> surprinse par ung

<sup>1</sup> Les négociations de la France avec la Turquie sont très développées dans Charrière, *Négociations dans le Levant*, t. III, pp. 225 et suiv.

<sup>2</sup> Voir Van Meteren, *loc. cit.*, liv. IV, fol. 66 v<sup>o</sup>.

gentilhomme et aultres banniz jusques à 60 ou 70, le Docteur Elbertus, soigneux de sa patrie, avoit miz en avant que l'on envoiat ung pardon aux citoyens, y comprenant les banniz. Mais Mons<sup>r</sup> le Président et Schetz dient qu'ilz n'en oseroient ouvrir la bouche, tant est l'on encores fondé sur le chastoy. Touttefois il seroit mieulx que changeant de stil, l'on considerât l'importance de la situation de ceste ville que peult faire grand bien et grand mal à ceulx de Bois-le-Duc et aux pays de Brabant et d'Utrecht estant sur le passaige.

Je tiens pour certain que qui heut parlé cler aux François en cas qu'ilz rompissent, qu'ilz y heussent pensé plus de deux fois. Et le vray sera leur faire courir sus par Don Joan. Mais ceulx qui escripvent d'Espagne dient qu'il doibt faire le voiage d'Argel <sup>1</sup>, que seroit noz esloigner, et bien tard en ceste saison. Il serat mieulx de l'emploier en France ou le faire venir icy par le chemin que prinst le duc d'Albe. Et cela serviroit pour remédier aux affaires de Besançon, que se conduisent de sorte que je craindz le conté s'en portera de piz, ad ce que l'on tient icy peu de regret.

Les députez des Estatz ont heu assez bénigne réponse de Sa Majesté, et ung fort bon adieu avec des bien amiables paroles et assurance <sup>2</sup>. Mais ceulx que sont icy plus agutz notent que icelles sont seulement esté dictes en présence de Sa Majesté par Mons<sup>r</sup> Hopperus, sans en avoir donné aulcun escript. Ce que l'on at fait touchant ladicte réponse que porte surcéance soubz aucunes conditions du x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup>, de laquelle il apperrera tousiours par escript, mais non pas dudit adieu et assurances. Touttefois chascun at les oreilles ouvertes sur ce que l'on dit que, par le dernier courier, sont venu beaucoup de bonnes dépesches; mesmes quant audit x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup>; mais si icelles se detiègnent, comme feiet le pardon général xvii mois, *erit error novissimus pejor priore* <sup>3</sup>. Et ce que s'en dit icy est par ce que l'on en escript d'Espagne. Dieu doint que le tout s'effectue sans que la bonne volonté de Sa Majesté soit empeschée ou retardée; et pleut à Dieu qu'elle se fust démontré plustost. Nous ne serions pour le présent en ces termes.

<sup>1</sup> Algérie.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 241, 264.

<sup>3</sup> L'amnistie ou pardon général, nous l'avons fait observer plus haut, p. 21, avait été signé le 16 novembre 1569 et le duc d'Albe le publia seulement le 10 juillet 1570. Voir aussi *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 150. Il y avait par conséquent huit mois de différence et non dix-sept mois, comme le dit Morillon.

Aussi escript-on d'Espagne que le Roy commence à ouvrir les yeux et que l'on y commence à congnoistre la mauvaïse administration et exorbitante despense de tant de millions venuz de là; et ceulx de Brabant dient avoir furni en cinq ans xxvi<sup>e</sup> mille florins, et ceulx de Flandres donnent un sixiesme dadvantaige <sup>1</sup>. Et ce que les aultres pays ont donné porte grandes sommes. dont je veoids que les estatz, tant en général que particulier, se commencent à plaindre. Et ja m'apperceois que la mauvaïse conduicte du passé les rendz hardiz et leur ferat prendre audace de parler, que seroit mieulx non, puisque le commencement de noz maulx a prins source de ce que les Estatz ont osé emprendre sur l'auctorité du Roy, qui at heu beau moien pour la redresser, si l'on y fut procédé ainsi qu'il convenoit. Dieu doint que l'on ne rentre en nouvelle asnerie.

Je suis aulcune fois esbahi d'ouyr mal dire si librement du duc d'Albe, et mesme Castillo <sup>2</sup>, pour faire à croire que son frère n'ayt consentu ny part en ce qu'est passé. Mais il est par trop cogneu, et ne se sçauroit laver de toute l'eaue du monde. Mais il en y at des aultres qui ont plus grande part au gatteau que luy : Vargas et Albornos, qui est chief des finances, du Conseil d'estat et du Conseil de guerre, qui faict les paiementz aux gens de guerre, en ce qu'il n'oublie sa part. Ce que j'estimeroie peu, si au surplus il fut diligent de faire les expéditions. selon qu'il embrasse les affaires. Mais pour tout ce que peult advenir, l'on ne perdrait point une heure de plaisir ou de visites. Et telles fois sont icy demorez poursuivantz, les capitaines xv jours pour avoir une patente, que se pavoit expédier en ung demi-jour, si l'on l'heut voulu

L'on fait grandes justice des prisonniers François et de nos banniz que sont estez prins à la bataille. Warluzel <sup>3</sup> at, par la faveur de Mons<sup>r</sup> de Noircarmes, esté commiz pour recognoistre les prisonniers françois que sont de qualité. Je tiens que à aulcuns se polront faire des bons passedroictz.

<sup>1</sup> Dans le but de faire connaître la progression de sommes accordées par les États à titre d'aide, nous donnons ici le résultat tiré des comptes: en 1558, le Brabant donnait 1,200,000 livres, en 1571 et 1572, 6,000,000 liv.; en 1554, le Limbourg accordait 1,000, en 1571, 1,800 liv.; en 1575, le Luxembourg donnait 250,000 liv.; la Flandre, en 1554, 400,000 écus, en 1576, 600,000 livres.

<sup>2</sup> Le protonotaire Pedro del Castillo. Voir t. I, pp. 122 et suiv.

<sup>3</sup> Lambert de Warluzel, chevalier, S<sup>r</sup> de Warluzel, qui, après avoir pris le parti des confédérés, s'en retira. Voir sa notice, t. I, p. 65, note 1.

Il n'est à croire comme ladite victoire a rendu insolentz les soldats Espaignolz, que menacent de mauvais traictement ceulx de ce pays plus que oncques, et hostent par force aux Wallons leurs prisonniers, que touttefois, au dict de tous gens de bien, ont mieulx faict que eulx. L'on leur avoit à ceste occasion promiz ung mois de gaiges; mais ilz n'ont poinct heu ung solz, qu'est cause que plusieurs se sont indignez et retirez en leurs maisons.

Il y at huict jours que Don Fadric est icy avec Mons<sup>r</sup> de Noircarmes, comme sont quasi tous les principaulx capitaines du camp. J'entendz que Albornos l'a mandé pour venir consoler le duc d'Albe, qu'est comme désespéré; de sorte que le secrétaire Scharemberger m'at dict que à peine se ose-il trouver seul avec ledit Duc, que samble debvoir rendre l'âme quant il entend mauvaïses nouvelles. Je liens que *filius*, vouldroit estre là dont il est venu; car pour ce que la fille de Don Garcia <sup>1</sup> at entendu qu'il auroit révoqué sa procuration en vertu de laquelle elle at esté espousé, elle et les siens ont miz en avant qu'il doit icy réitérer l'acte. Et j'ay esté mandé par une stafette, lorsque j'estoie à Grammont, de venir icy et de me trouver audict acte, et donner les bans et coppies requiz. Et comme je vouloie faire ung tour en Affleghem, le duc d'Albe m'a faict requérir de ne bouger jusques tout fust achevé; dont il ne samble point que *filius* ayl grande envie, ayant faict consulter par personne interposite vers le président Viglius, comme se polroit garandir le filz, constrainct par son père <sup>2</sup>, et s'il ne souffriroit d'avoir révoqué ses procures, *re adhuc integra*. Sur ce quoi luy at esté respondu qu'il faudroit avoir faict l'insinuation de ladite révocation. Et sur la réplique faicte par l'Ambassadeur envoyé, pour ce qu'estoit juriste, fut dict qu'estant le mariaige sacrement, l'on ne s'en pavoit moquer. J'attends le succès, et ne polra estre que le mascre ne se descouvre. Il y a longtems que *filius* a dit à M<sup>r</sup> de Champaigney que les procures n'emportoient aux mariaiges. Si le père s'apperceoit de la bourde, je me double que ceste affliction privée luy sera d'aussi dure digestion que les aultres auxquelles il s'est précipité, cuidant faire grand ce filz vicieux et sans âme.

L'on at fait grand tort à Madame d'Egmont de dire qu'elle se seroit

<sup>1</sup> Don Garcia de Tolède, capitaine général de la mer. Voir t. I, p. 499, note 2.

<sup>2</sup> A prendre parti contre son gré.

retirée. Elle est à Gaesbecque, et son filz ainé en la court de l'Empereur ; et se tient fort modestement, combien que en six mois elle n'at receu ung solz de la court.....

## XCV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 160 à 163.)

Bruxelles, le 11 août 1572.

Monseigneur. Je respondray aux lettres de vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> du neufviesme du mois passé, laquelle ne veult poinct que l'on bouge plus rien de ses meubles d'icy ou de Malines, en ce que je luy obéyray, retenant toutesfois icy ce que je y ay fait transporter de Malines pour ce qu'il n'y seroit seurement, d'autant que le conte Ludovic at pratique à Malines, estant Son Exc<sup>ce</sup> advertie que aulcungz Malinois vont de temps à aultre traicter avec luy, par où elle polrat recognoistre que je ne luy ay fait legier advertissement.

Ce que me desplait, est que l'on n'y remédie poinct selon qu'il seroit requiz; car plusieurs gens de bien audit lieu tiègnent pour certain que si n<sup>re</sup> hommes se trouvent devant la ville, elle se rendra. Et les mutins crient contre Mes<sup>rs</sup> le Président du grand Conseil <sup>1</sup> et le doien de vostre église, comme s'ilz auroient intelligence avec le Duc pour y introduire des gens de guerre.

L'on dit que le duc de Holste vient avec n<sup>m</sup> n<sup>re</sup> chevaulx et mille harcquebousiers piedtons, et que le conte de Schaubourch <sup>2</sup> suit avec aultres xiii<sup>e</sup>

<sup>1</sup> Jean de Berghes, de Glymes, Sr de Waterdijk, échevin puis bourgmestre de Berg-op-Zoom en 1541 et 1545, docteur és droits, conseiller au Conseil de Hollande, puis président du Grand Conseil de Malines en 1548, et mort à Namur, où se trouvait à cette époque le Grand Conseil.

<sup>2</sup> Bernard de Schauwenbourg, Luxembourgeois, colonel d'un régiment de Hauts Allemands. Voir sa notice, t. II, p. 350, et sa biographie dans Nijen, *Biographie Luxembourgeoise*, t. II, p. 112.

chevaux et aultres mille harquebousiers; et Son Ex<sup>te</sup> faict ses apprestes pour aller au camp <sup>1</sup>. Les nuictz deviendront longues doresmais et froides. et si me doubte-je qu'il ne sera furni de vivres et de munitions, ainsi qu'il seroit de besoing.

Mon<sup>sr</sup> le duc d'Arshot doibt icy demeurer avec trois enseignes d'Allemandz pour la garde de ceste ville. Je craindz que le prince d'Orange, estant le duc d'Albe si loing, ne nous face quelque faulse alarme; car s'advançant à l'impourveue, il polrat prendre Diest et Malines en un jour.

J'ay veu la lettre du duc d'Albe que je renvoie. *Antiquum obtinet*; beaucoup de paroles et peu d'effect.

Je tiens que vous aurez receu le paquet du duc de Medina qu'est allé dedans le mien. Il se mesle peu des affaires, *et bene*. Cependant les gens de bien sont peu satisfaictz de l'esperoir qu'ilz avoient conceu que sa venue apporteroit remède aux affaires, que ne se porteront bien tant que le duc d'Albe s'en meslera; et Sa Majesté et tous aultres, que pensent le contraire, s'en trouveront forcomptez. Et cela se dict icy élément et rondement, et je tiens qu'il est vray. Si Sa Majesté venoit elle-mesme, j'espéreroie du grand changement, et en faulte de ce vostre Ill<sup>mo</sup> Sgr<sup>ie</sup> et le duc de Medina polroient beaulcop pour réduire les affections des bons et maulvais.

Feu Courteville <sup>2</sup> avoit, par le commandement du Duc, conceu auleuns moiens pour réduire les ceurs et remettre ce pays en son premier train, et en présentit quelque escript audict seigneur à Maestricht l'an 70, lorsque celui-cy le rejecta, disant qu'il n'estoit lors heure de parler. L'aultre, ad ce que ses plus privez m'ont compté, retourna fort fâché à la maison, disant que le temps viendroit que le Duc le voudroit faire, et qu'il ne le polroit. Et fut commencement de ses regretz et grande maladie, et peult estre de sa mort. L'on le regrette maintenant. Le mesme polrat advenir du Président qui ne se porte pas bien. Et je craindz qu'il ne noz eschappe quelque jour.

<sup>1</sup> Selon la lettre du duc d'Albe adressée au Roi, le 21 août 1572, il avait des difficultés pour rassembler l'armée destinée au siège de Mons. Le duc de Holstein devait arriver avec 2.600 chevaux et 2.000 arquebusiers. Schauwenbourg avec 1.600 chevaux arrivait près de Liège. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 271, 272. Les ducs d'Albe et de Medina-Celi résolurent de quitter Bruxelles le 26 août et arrivèrent au camp le 27 à midi. Voir *ibid.*, pp. 274, 275.

<sup>2</sup> Josse de Courteville, mort en 1572. Voir sa notice, t. I, p. 41, note 3.

Ad ce que je puis veoir et que plusieurs discourrent, l'estude du duc d'Albe et de ceulx de sa suite at esté de tenir bas et dénigrer tous les gens de bien et bons ministres de pardeçà, jusques à casser les bendes d'ordonnance que l'ont si bien servi il y quatre ans.

J'ay salué hier le sieur Don Johan de Mendoça <sup>1</sup>, qui escript à vostre Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup>; et je l'ay mercié de tant de faveur et plaisir qu'il luy at faict à ses terres et officiers lorsqu'il reprint Valenchiennes; et je l'ay magnifié ainsi que je debvoie, car sans luy voz grains estoient volez, et encores en demeurent-ils perduz pour ung trois cent cinquante florins, qu'est peu en comparaison de la quantité qu'il y avoit, et jà avoient les François tout vendu, s'ils l'heussent sceu livrer.

Ledit Seigneur présente encores grandement son service, et m'a demandé une liste de vos censes et seigneuries, pour les préserver de fouldre. Et j'escriprai à vostre maistre de hostel et recepveur général d'instruire voz censiers et subjectz de recourir audict Seigneur, là où il sera, si la cavallerie legière leur faict dommaige.

Pour revenir ad ce que je vouloie dire, Don Joan de Mendoça se tient peu content du père et du filz, lequel il m'at juré n'avoir esté veu sinon heure et demie depuis la bataille donnée, et que encores il heust paour toute la nuict suivante, craindant que les ennemiz se polroient rejoindre. Aussi dit-il que le père ne l'at oncques mercié ny de ce qu'il at faict à ladicte bataille, ny à Valenchiennes, que toutesfois emportoit tant à tout le pays. Il me compta que venant icy, le duc d'Albe se glorifioit que tout alloit bien et qu'il avoit une grande obéissance; et que peu de jours après Monts et Valenchiennes furent prises, avec ung monde d'aultres villes, et que toutesfois ledit Duc osoit dire que tout cela n'estoit rien, comme il ose escrire au Roy, lequel ledit Sieur dit estre lourdement circonvenu, et que d'Espagne il at receu lettres que dient le contentement qu'avoit la court que les affaires alloient icy tant bien. et que l'on espéroit encores milleures

<sup>1</sup> Don Juan de Mendoça commanda, en 1559, de concert avec Julien Romero, dans le régiment d'Espagnols sous les ordres du comte d'Egmont. F.-B. Taxis le nomme, en 1572, *illustris Hispanus, equitumque levis armaturae summus praefectus*; il entra, le 29 mai 1572, dans le château de Valenchiennes, assaillit la ville et en chassa les ennemis, pendant que ses soldats livrèrent la cité au pillage. Appelé au gouvernement d'Anvers, il y mourut le 5 janvier 1575. Voir Hoyneck van Papendrecht, t. II, part. II, pp. 152, 153; t. I, part. II, p. 727; *Mémoires anonymes*, t. I, p. 111.

nouvelles par le premier courier. Mais, ad ce que je veoidz, ledit Sieur l'entend tout aultrement, qui dit d'avoir escript au Roy trois ou quatre fois, selon qu'il luy avoit commandé, bien particulièrement sur tout ce qui passe; aiant donné ses lettres au maistre des postes et à aulcungz marchantz, mais que jusques ores il n'avoit heu responce, aiant opinion, ou que ses pacquetz se détiennent icy ou retiègnent en Espagne, sans qu'ilz soient délivrez au Roy, ou que icelluy les veantz, se désespère.

Je veoidz ledit Seigneur fort informé et considérer mieulx l'importance de ce qu'avons perdu que ne font aucuns aultres, mesmes de Vlissinghe: et dit avoir escript quant et quant à Ruy Gomez <sup>1</sup>, et qu'il a dit à Vargas que la trop grande rigueur, l'insolence d'aulecuns capitaines et soldatz que ont gatté les villes, et le x<sup>e</sup> sont cause de tous les maux, et non pas les hérésies et rebellions. Il dict que d'icy l'on at faict entendre au Roy que le x<sup>e</sup> estoit une chose traictée et achevée par le commun accord avec les Estatz; et a fort bonne opinion de Roda, qu'il dit avoir esté mal informé quant au x<sup>e</sup>. Ledit Seigneur est retourné ce jourd'huy au camp.

Si l'on fust icy aussi diligent à lever des gens en temps, comme je veoidz que Vostre Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> est par delà, nos affaires s'en porteroient mieulx.

Mardi se doit faire la proposition aux Estatz de tous les pays, si ceulx de Flandres soient lors arrivez, chascung en particulier. Albornos parle desdictz Estatz fort contumélieusement, et tout se scait.

Cinthio me vient veoir souvent, et dict que son maistre est fort joieux quand il entend le bon portement de Vostre Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup>, et me demande souvent quelles lettres j'en ay et de quelle date, et me parle fort considérement.

Il me desplet que le duc de Medina tarde tant à meetre la main à la paste. Cinthio, son secrétaire, m'at compté que sondict maistre avoit délibéré de se retirer en la maison du prince d'Orenge; mais que le duc d'Albe ne l'at voulu souffrir, à couleur qu'ilz sortiront bientost d'icy, mais qu'il a obtenu de faire sa cuisine à part. Ilz n'ont encores mangé ensamble.

Monst de Medina faict grande doubt d'accepter le gouvernement veant le pays si povre et tant de villes perdues. Sur ce quoy j'ay respondu à Cinthio, que son maistre ne peult mal faire; car il polra gagner et rien perdre pour

<sup>1</sup> Ruy Gomez de Sylva, prince d'Eboli. Voir t. II, p. 407, note 2.

ce que les pertes iront sur le compte du duc d'Albe, qui peut tenir si bonne mine qu'il veult, mais at mal servy son maistre, par faulte de faire justice avec miséricorde, et de tenir discipline; par où il at aliéné les ceurs des subjectz, sans considérer l'aigle de Sa Majesté que s'avance, et celluy de ses enfantz, qu'est fort petit; par où il convient qu'on tiègne leurs pays en paix et bonne dévotion.

J'ay miz la lettre que Sa Majesté at escript à Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie avec ses tiltres. Le Roy at raison de se contenter de l'élection du Pape, et de tout ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>gr</sup>ie y at si bien faict, comme elle at faict en tant d'autres choses concernantz le publicq, que luy tournerat à grand mérite, mesmes ce qu'elle at tant traveillé au x<sup>e</sup>, en ce que j'espère elle n'aurat perdu sa peine, combien que tout ce que Sa Majesté en at escript, avec beaulcop d'autres bonnes résolutions, ad ce que l'on dict, se tiègnent encores caichez. Je ne sçay si l'on en parlerat aux Estatz pour leur donner bonne sève.

Je n'ay heu garde de me rompre la teste pour deschiffrer ladicte lettre, et ne suis si subtil, ny curieux, Dieu merci, ad ce que je ne pense guères perdre.

Ce n'at esté peu faict à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> d'avoir traverssé Farnèse <sup>1</sup> sans l'offenser; et encores qu'il peut avoir changé de complexion, si ne pensé-je point qu'il seroit agréable généralement à ceulx que font profession de piété et vertu, parvenant à son but. L'on at gagné temps, et aussi bien meure veau que vache : mais vous, Mons<sup>r</sup>, faites prudemment et mieulx que le Roy ne l'entend, coppant tost la buchette <sup>2</sup>; aultrement ce fust esté hazarder les affaires, et perdre temps, et peult-estre pour venir en aigreur.

Hopperus at perdu par icy beaucoup de réputation qu'il ne recouvrerat facilement; car il est tenu pour intéressable, se souciant peu du public, pourveu qu'il face ses affaires, et ainsi en parle Mons<sup>r</sup> de Noircarmes et le Président non moingz.

Il at tenu à peu que ceulx de Monts, aiantz passé nostre sentinelle, n'aient reprins les prisonniers françois que l'on tient au camp plus de ix<sup>e</sup>; si peu d'ordre y tenons noz.

<sup>1</sup> Le cardinal Alexandre Farnèse. Voir plus haut, p. 254, note 4.

<sup>2</sup> *Coppant tost la buchette*, hâtant l'élection du pape.

Le prince d'Oranges at lessé Venloo pour aller rencontrer le duc de Holste, et mène ses pontz avec luy, sur lesquelz il at passé la Meuse auprès de Stochem.

Monsr de Noircarmes retourne demain au camp pour y donner ordre. Car noz Wallons se desrobent par faulte de paiement et des vivres, que ne s'y furnissent comme l'on debyroit, parce que le maistre de hostel Murenos ne sçait que c'est, et que le sieur de Names ne peult drapper avec luy.

Noircarmes conseille aux Estats de Haynnault et d'Artois de tenir bon; que le x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> seront aboliz, et qu'ilz parlent cler sur la rebusque et foulles des gens de guerre.

Quelcung m'at dit que Vargas est en bien mauvais prédicament vers le Roy, son chastoy et d'Albanos feroit croire que l'on prendroit meilleur pied.

Devant que j'ay sceu lever la main de ce papier, noz sont venues nouvelles que ceulx de Ziricksée <sup>1</sup>, forcez par les bourgeois, ont rendu la ville aux ennemiz, la vie saulve, sans sçavoir encores comme il leur en serat prins, et l'on soubçonne qu'ilz seront estez desvalisez au passaige.

Ceux que viègnent de France et du conté de Bourgoigne dient que l'on faict des grandes apprestes en la Champaigne, et que en Lorraine il y at xxiiii pièces d'artillerie de fonte, que l'on tient estre pour venir sur Lucembourch, où il n'y at personne Dieu noz soit en ayde! Auquel je prie donner à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> bonne et longue vie, etc.

---

<sup>1</sup> Selon Van Meteren, la ville de Zierikzee se serait déjà rendue au prince d'Orange le 25 juin; selon notre *Vlaamsche kronijk* (p. 424), le 11 août. M. Van Vloten, dans son livre intitulé : *Nederlands opstand tegen Spanje*, p. 15, dit que l'événement se passa pendant les premiers jours d'août. Le rapport officiel du 11 août publié par M. Van Vloten, p. XLIV, établit que la ville fut prise le 7 août et que la garnison espagnole s'en éloigna le 8.

## XCVI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 22.)

Naples, le 15 août 1572.

Monsieur le Prévost. J'ay receu les malheureulx escrits où vous et moy nous ne sommes oubliez; mais nous sçavons tous deux que c'est à tort; et ne vis oncques jusques à maintenant l'escrit apostillé en marge dont ils me font autheur, que me semble au style estre d'Assonleville. Vous sçavez si mes opinions ont esté sanguinaires ou douces, et combien j'ay procuré le repos et seurté du pays, et en si long temps avez peu cognoistre mes entrailles, et si je suis ni ambitieulx ny vindicatif, ou tel que ces malheureulx me veillent peindre. L'escrit n'yrat plus loing; celluy pour persuader au roy de France de se déclarer à ce coup, n'est moins pernicious, et me doute qu'il soit quelque chose de la promesse donnée au conte Lodovic et au prince, son frère.

Je vous plains merveilleusement de la perplexité en laquelle vous avez esté, et sens fort que Cornet <sup>1</sup> soit entre les mains des rebelles.

Il fault avoir compassion de ceulx qui se sont laissé surprendre, et les traicter doucement s'ilz retournent, si l'on veult bien faire, et non user de rigueur, et accepter facilement pour bonnes toutes excuses apparantes, chastiant seulement ceulx qui inexcusablement seront les principaulx, et iceulx encores en bien petit nombre.

Par ce que j'ay escript au duc de Médina, vous aurez peu voir comme je chemine franc et rond, et quelle a tousjours esté mon opinion tendant à douceur, et à ce que les affaires se traictent par ceulx du payz, et si je y prétends rien pour moy, quoy que die l'escrit; vous jurant que qui me donneroit le gouvernement je ne l'accepteroye pour rien, et il y a longtemps

<sup>1</sup> Cornet, pensionnaire de la ville de Dordrecht. Voir plus haut, p. 245, note 5.

que vous l'avez ainsi entendu de moy. Or je tiens que je seray esté meilleur prophète que l'oracle que l'on vous at dit que l'on croit, car déans le xv<sup>e</sup> jour que j'avoie escrit. nous sont venues les bonnes nouvelles de la défaicte de Janlis, dont voz lettres me font mention. J'en louhe Dieu et j'espère que devant que les François fassent aultre assemblée, que l'on viendra au dessus de Mons, et mesmes si ceulx de la ville entendoient que l'on les traictera doucement, et puis que le camp du Duc se va formant, et que les Allemans nostres viennent et tant de Wallons avec les Espagnolz, et que les forces du prince d'Oranges ne sont pas telles que l'on croit; que l'argent fault. sans lequel l'Allemand ne danse; et que les François ne craignent l'armée de mer, qui demeure au Ponent, oultre celle que le seigneur Don Jehan d'Austrice, pour satisfaire à tous costelz, mène en Levant; et que les François ont prins ombre contre Florence, continuant l'Empereur de monstrier sentiment contre le tiltre <sup>1</sup>, l'on n'osera se tant déclarer ny par de là ny en Italie; par où Mons<sup>r</sup> le Duc aura moyen de, s'il plaict à Dieu, recouvrer le tout, et que d'oires en avant vous me donnerez milleures nouvelles.

Je ne crains Malines, qu'est trop avant au pays, et mesmes que si le prince d'Oranges n'a aultres forces que ce que l'on dict jusques à maintenant, il se gardera bien d'entrer si avant; et si son frère pouvoit estre prins au briguet, il regarderoit de se saulver en sa tanière. Je le cognois fort bien, et si tout se devoit démesler entre luy et noz seulz, il ne me feroit pas peur.

Enfin le x<sup>e</sup> cesse, et je suis seur que je y ay aydé et faict en mille endroits les offices que je devoie <sup>2</sup>. Je pense que Mons<sup>r</sup> le duc d'Albe. l'hyver ou au plus tard au printemps, laissera gouverner son successeur.

<sup>1</sup> Celui de grand duc, qui avait été conféré, le 1<sup>er</sup> septembre 1570, à Cosme de Médici par le pape Pie V, au grand mécontentement de l'Empereur et du roi d'Espagne.

<sup>2</sup> Ce passage et bon nombre d'autres allusions semblables démontrent que le Cardinal avait avec le Roi une correspondance sur les affaires des Pays-Bas pendant son séjour à Naples. Il est probable que cette correspondance se trouve à Simancas dans les papiers et lettres de Naples.

Quoi qu'il en soit, le Roi abolit le dixième denier par acte daté de Madrid le 26 juin 1572. A la suite de cet acte, imprimé dans Hoynek van Papendrecht, t. 1, p. 554, se trouve la note suivante : « Monsieur le président Hopperus fist convoquer les députez (ceux des États de Flandre, Brabant, Hainaut, Lille, etc.), et leur délivra l'acte de la response et résolution de S. M. touchant la collection du x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> denier deuenement authentiqué et signé de S. M., etc. »

Cependant, comme sages princes, je tiens qu'ilz s'entendront bien. Les valetz ne sont pas tous sages; et si je sçavoie qui sont ceulx qui sèment que celuy de Médina porte l'inquisition et le cinquième, et que ce fut avec fondement, assurez-vous que je tiendroye la main à ce qu'ilz fussent chastiez exemplairement, et espéreroie en venir à bout. L'on changera de pied, si je ne me forcompte, et y aura plus de douceur et meilleure discipline entre les gens de guerre et payement, car le Roy pourvoyt par plusieurs coustelz. Je plains mirablement la foule des povres pays. Vargas sera plus seur au camp que aillieurs. Il ne serat plus besoing de rien transporter. et vous serez mal à Alleghem et Dermonde pour les raisons que vous escripvez; mais devant que ceste arrive, j'espère que vous serez à Brucelles plus à votre aise. Partie de nostre armée de mer est jà à Cerigo près de Candie; le seigneur Don Joan suyt avec la reste. Le sieur Andrea Doria <sup>1</sup> gouvernera ce que demeure pour le Ponent, comme vous avez entendu, et jà sont arrivez à Germes le duc de Sessa <sup>2</sup> et celuy de Najara <sup>3</sup>, qui yra baiser les piedz de Sa Sainteté pour le Roy.

---

XCVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Musée Plantin-Moretus, à Anvers.)

---

Naples, le 14 août 1572.

Monst le Prévost. J'ay receu vos lettres du xii<sup>e</sup>, xiii<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> du mois passé, et avec icelles une des trois feuilles sans date, intitulés *Publicorum*, contenant

<sup>1</sup> Jean-André Doria, amiral de l'escadre génoise de Philippe II.

<sup>2</sup> Golzalvo de Cordoue, duc de Sessa, chevalier de la Toison d'or, mort le 5 décembre 1578. Voir Giannone, *loc. cit.*, t. IV, p. 345, et Imhof, *Genealogiae viginti illustrium in Hispania familiarum*, p. 42, n<sup>o</sup> 12.

<sup>3</sup> Don Pedro Manriquez de Lara, duc de Nejara.

les nouvelles et estat pour lors des affaires du pays, qu'estoient encôres piteux et pleins de calamitez, et des termes misérables dont l'on a usé envers plusieurs gens de bien, les maulx succédés et ceulx qu'on craignoit davantage; ce que vous doubtiés, et ce que pour vous, vous délibériés de faire, pour avoir respondu touchant le général et publique pour aultres lettres. Je ne feray response particulière icy sur icelles.

J'ay veu la lettre trouvée à Tornay et une chiffre que je tiens servir à icelle, et que c'est celle dont Marmier <sup>1</sup>, que vous pensez par aventure estre Marnix, use avec ses correspondans. Ledit Marmier a esté à Mons depuis que le conte Lodovic y est, et est retourné devers Lozanus <sup>2</sup> pour continuer les practiques qu'il a de ce costé là. Je respondray par ceste aux vostres du xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> de main de secrétaire, et ce brièvement pour non vous travailler et moy aussy en la saison où nous sommes, en laquelle j'ay mes mains pleines de despaches de tous costés.

Ceux de l'université de Lovain feront fort bien de chastier le prévost de Namur <sup>3</sup> comme il mérite, et quant aux despens auxquels ils nous font condamner pour le procès du curé d'Ayres, il est bien de les laisser pour maintenant dormir, et que les troubles passés l'on retourne à la besongne.

Ce m'est plesir que le religieux que nous avons à Vlierebecque se gouverne au contentement de l'abbé <sup>4</sup>; et si celluy qu'on a donné en change ne faict son debvoir, il le luy faudra faire faire. Quant à la table pour laquelle vous payez trente six escus, il n'y a que bien, puisque c'est moins qu'il ne cousteroit à la maison.

Dom Michiel de Courtray <sup>5</sup> est bien où il est, et faictes sagement de non vouloir permettre que pour maintenant il voise ailleurs.

Je tiens que d'oyres en avant l'on trouvera marchands pour les graines: et sera bien de faire argent d'icelles tout ce que l'on pourra, sans se fonder

<sup>1</sup> Marmier était un pasteur de Tournai, dont Morillon parle dans une lettre adressée au Cardinal le 15 mai 1569. Voir t. III, p. 641. Si c'est le même personnage, il est difficile de comprendre comment Morillon a pu le confondre avec Marnix.

<sup>2</sup> Lauzanne, en Suisse, ville qui servait souvent de rendez-vous aux protestants.

<sup>3</sup> Le prévôt du chapitre de St-Aubin à Namur était probablement, en 1572, Jean de Spirinek. Voir *Histoire de l'église et du chapitre de St-Aubin à Namur*, p. 427.

<sup>4</sup> Pierre Coels, abbé de Vlierbeek, ci-devant prévôt d'Affligem. Voir plus haut, p. 414.

<sup>5</sup> Dom Michiel, religieux de l'abbaye de St-Amand. Voir t. III, p. 509.

sur ce que l'an qui vient elles pourroient estre plus chières; car quelquefois la garde est dangereuse. Vray est qu'il en fault garder aultant que l'on en a besoing pour alimenter les religieux des deux abbayes, et quoy qu'il soit du nouveau grain, pendant que la navigation d'Hostlande <sup>1</sup> sera serrée, il ne peult estre qu'on n'en ayt faulte par-delà <sup>2</sup>. Je dis eucores en la saison présente : j'espère bien qu'au printemps il y en viendra d'Hostlande, et que les Allemands mesmes, qui font leur profit de leurs graines pour les envoyer aux Pays d'en Bas, feront ouvrir le chemin pour icelles.

Il n'y a que dire davantage sur les graines transportés par le commandement du Duc à Anvers, sinon qu'il sera bien que quant il sera temps l'on les vende.

Je n'ay rien entendu de Santotis, encores n'ay je pas escrit au général des Augustins <sup>3</sup>; mais j'espère d'y satisfaire tost, s'il plait à Dieu.

Vous me ferez plesir de ramantevoir en son temps le curé de St-Pierre de Malines pour l'entretenir, puisqu'il est utile en sa charge.

Il n'est pas temps maintenant, comme vous dites, de respondre aux lettres du Duc touchant la religion, ny d'appelucher si particulièrement ce poinct; bien sera-il nécessaire qu'incontinent après que les troubles commenceront cesser, l'on ayt sur ce principal regard pour y faire le debvoir; mais que ce soit avec la considération et prudence dont vous y avez toujours cy devant usé.

Il vad bien que vous ayez publié pour la court le jubilé quand Mons<sup>r</sup> le Duc l'a désiré; et que vous ayez en respect de le publier pour le surplus du pays, au temps que vraysemblablement plus de gens le prendroient.

J'ay escrit à mon compère le maistre des comptes <sup>4</sup>, respondant à une lettre sienne, ma volonté et intention quant à accommoder Madame ma sœur, Mad<sup>e</sup> de Vennes, de quelques graines. Il sera bien qu'il s'y fasse ce que j'ay ordonné, et que si l'on demande davantage, que l'on m'advertisse.

Je m'asseure que vous ne fauldrez de remédier à ce que vous avez trouvé

<sup>1</sup> Oostland, ou pays situés près de la mer Baltique.

<sup>2</sup> Les grains, dont il est question dans ce passage, provenaient des redevances et des fermages qui, à cette époque, étaient payés en nature.

<sup>3</sup> Le général des Augustins était, en 1572, Calistus Vincentius. Voir Gabriel Pennotas, *Generalis totius orlinis clericorum canonicorum historia*, p. 774.

<sup>4</sup> Odet Viron.

à redire sur la reddition du compte du maistre des cerymonies à Malines, et est bien que rien ne s'ennove sans mon sceu, en la façon qu'on a tenu jusques à oyres au service de l'église, m'estant grand contantement d'entendre que l'official y rende bon debvoir et qu'il vous correspond mieux que du passé. Vous voirez la belle lettre que m'escrit le chanoine Luytenius sur ce qu'il n'a eu la chantrerie et le surplus contenu en sadite lettre. et ce que je lui responds. Nostre chapitre de Malines m'a aussi escrit la lettre que vad cy joincte. Ils feroient plus sagement de vous communiquer leurs lettres devant que de les m'envoyer; et pour maintenant je la laisserai aussy sans response, puisque, comme dict l'Allemand, non respondere est respondere.

Puisque vous avez fait le changement de l'habit des béguines du Bon Pasteur à Diest, je m'asseure que ça esté ce que leur convient et au temps présent, et ne voy qu'en ce il n'y ayt grand scrupule, puisque elles se conforment à l'habit des aultres. et que aulcunes de celles qui le vouloient porter gris ont fait le mesme changement pour les mesmes raisons.

J'ay fait veoir à Mons<sup>r</sup> de Geneville<sup>1</sup> ce que vous m'escrivez de ses affaires de prioré de Marteroy. Je tiens qu'il vous y respondra, se tenant obligé, comme aussi fais-je moy, de la peine que vous y avez prins pour luy. estans les choses à ce que je voy en fort bons termes; et j'ai esté d'advis qu'il fasse dépescher ses bulles, car sur signature l'on ne donne placet par-delà.

J'ai jà envoyé la procure pour demander l'absence à Liège, et en icelles a vons suyvy la minute de la précédante.

J'ay veu ce que vous m'escriviez bien prolixement touchant Plantin. Je diray bien que tous ceulx de la court ne correspondent pas tousjours avec la sincérité et la diligence dont j'ay usé en son endroit, l'ayant fort volontiers aydé pour l'utilité publique, puisqu'il a faculté d'imprimer les bréviaires. missels et heures Nostre-Dame. Il n'y a. à mon advis, pourquoy il se doibge obliger d'en imprimer avec brieve et non les pouvoir distribuer où il vouldra. Et s'il cognoit la faulte des marchands, il fault qu'il le de lare à Cayas<sup>2</sup>, et où il convient, et que s'il se trouve forcompté pour le passé

<sup>1</sup> Geneville, prieur de Martroy. Voir plus haut, p. 193, note 1.

<sup>2</sup> Cayas, secrétaire de Philippe II.

qu'il regarde de non rien entreprendre sans bonnes assurances, soit des impressions qu'on lui commande d'Espagne, ou de la charge qu'on luy voudra donner de l'impression que Sa Majesté voudroit faire dresser à Anvers. Les Espagnols n'en font pas moins, et sçavent fort bien capituler avec le Prince quant l'on les veult charger de quelque chose. Je me garderay bien de le mettre en quoy que ce soit où il puisse recevoir dommage, et il sçait fort bien qu'en ce que je luy fais imprimer extraordinairement, quant il n'y a apparence de bonne distribution, je fournis du mien. Et n'y a pourquoy il se doibge retirer ny habandonner le pays pour ce qu'on le veult charger d'imprimer beaucoup de choses. Car je m'assure que ce n'est pas l'intention de Sa Majesté de le forcer ny contraindre contre sa volonté. Et le poinct est que je dis de bien capituler et de ne rien commencer qu'il n'ayt les assurances requises, chargeant la dilation sur ce qu'estant pource il n'y peult mettre la main, s'il n'y voit le jour et s'il n'a assurance pour soutenir les frais, faisant de sa part ce que convient. Les offices que je verray estre requis, dont il m'advertira pour l'ayder à soutenir et deffendre, je les feray fort volontiers, et cependant jusques à se refaire qu'il regarde de s'attacher aux bréviaires et aultres livres où il pense faire profit; mais je luy conseilleroy qu'ayant vendu les deux cens exemplaires parfaictz de la Bible qui luy restent, il mist la main avant toute œuvre au parachèvement du volume qui reste des figures et des corrections, afin de pouvoir vendre les aultres exemplaires, puisque sans ce mal les pourra il distribuer; et me fait plessir de retenir pour moy les trois exemplaires de ladite Bible, et qu'iceulx soyent de beau papier, comme j'avois escrit dans le commencement, oyres qu'il me couste quelque chose davantage. Arias Montanus est à Rome, qui me dict par ses lettres qu'il retournera tost par-delà; mais il ne forcera Plantin plus avant de ce que ledit Plantin voudra, lequel sera sage à mon advis, s'il croit ce que j'escris dessus, dont venant vers vous, vous le pourrez advertir.

Et me rendant très affect à votre bonne souvenance, je prie le Créateur qu'il, Mons<sup>r</sup> le Prévost, vous donne l'accomplissement de vos désirs.

---

## XCVIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives de Naples, papiers de Farnèse, n° 1753.)

—  
Naples, le 16 août 1572.

Madame. J'ay en cest instant receu la lettre de Vostre Altèze du viii de ce mois. La cause qu'avoit meu Sa Majesté de commander au signeur Don Jehan d'Austria de différer son partement vers Levant estoit grande, comme elle aura entendu. Et pour dire qu'il ne soit de besoing maintenant, je m'assheure plus sur la desfaiete qu'ont heu les Huguenotz qui s'estoient mis en chemin pour secourir Montz, que non sur assheurance ny parole que donne la court de France. Et je tiens que Vostre Altèze aura entendu que allant ledit signeur Don Jehan à Levant avec la reste de l'armée des confédérez, et menant avec soy lxx galères, xxxii naves et ii galéaces, et xvi mil piétons gens choisiz, outre deux mil cinq cens que se sont embarquez sur les galères vénitiennes levez en ce royaulme, le signeur Jo. Andrea Doria <sup>1</sup> demeure avec aultre bende de galères et naves. et cinq mil Espagnolz et quatre mil Allemans, avec lesquelz, et les Italiens que l'on y pourra joindre, il pourra servir pour tenir les François en bride, s'ilz se vouloient mouvoir plus avant. Les nouvelles que j'ay de l'armée sont du viii par lettres dudit signeur Don Jehan, que alors se trouvoit au Capo de S<sup>te</sup>-Maria <sup>2</sup>, et partoit au mesme instant pour arriver le mesme jour à Corfu, et dois là s'aller joindre au surplus de l'armée que le signeur Marco Antonio Colona <sup>3</sup> conduysoit vers Xirigo <sup>4</sup>, isle de Vénitiens près de Candie. Et ce pour empescher que Luchaly <sup>5</sup>, qu'estoit sorty, ne fit dommaige aux Vénitiens.

<sup>1</sup> Jean-André Doria. Voir plus haut, p. 27, 33, note 1.

<sup>2</sup> Capo di S<sup>te</sup>-Maria en Sicile.

<sup>3</sup> Marc-Antoine Colonna, amiral du pape. Voir plus haut, p. 31, note 6.

<sup>4</sup> Cérigo, île dans la Méditerranée.

<sup>5</sup> Oloudj-Ali, kapitan-pascha. Voir de Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, t. VI, p. 452.

Le temps a esté tel que je tiens que ledit seigneur don Joan sera désià avec l'armée. Et de ce que j'entendray d'avantage, je ne faudray d'en advertir Vostredite Altèze, comme elle me commande. Et je joindray à ceste ung billet que m'est venu aujourd'huy des Pays d'Embas de ceulx qui sont demeurez prins et mortz en la baptille contre ceulx qui venoient au secours de Montz <sup>1</sup>, pour ce que Vostredite Altèze congnoit les personnaiges, tenant pour certain qu'elle aura entendu les advisemens ordinaires de comme le tout est passé.

---

XCIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IX, fol. 17 à 20;  
VII, 172, 176, 178; IX, 28-31; VII, 183, 183, 192)

---

Bruxelles, le 16 août 1572.

Monseigneur. Nous avons depuis mes dernières perdu Ziricée, ville importante de Zélande au quartier de Schouwen, laquelle isle est par ce boult totalement perdue. Les bourgeois en sont esté principale cause, qui en ont traicté par appoinctement, maulgré les Wallons qu'estoient dedans, lesquelz en sont sortiz avec la baguelette blanche, et à condition de ne servir de quatre mois. Et une partye d'iceulx Wallons se sont faictz du party des Gueux, soubz couleur qu'ilz n'ont sceu avoir aulcung payement <sup>2</sup>. Ce que je regrette le plus, est qu'avec ladite ville se sont quant et quant perduz les huict basteaulx de guerre que le Duc y avoit faict esquipper, et où il y avoit jusques à xxvii pièces de batterye; de sorte que tout l'apparat naval qui s'est faict et dressé avec si grande despense là, à Amsterdam, à l'Écluse et aultres lieux, s'en vad en fumée. Je doubte fort la Goes, où les

<sup>1</sup> La bataille de St-Ghislain. Voir plus haut, p. 319, et les *Documentos inéditos*, t. LXXV, p. 64.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 360, et l'appendice daté du 11 août 1572.

bourgeois se commencent à soubzlever contre les Espagnolz, disant qu'ilz n'ont plus de moyen de les nourrir comme du passé; et l'on dict que l'ennemy vad avec grandes forces contre ledit Amsterdam pour l'expugner; et je crains que le desvoyement de la flotte d'Oistlande, que l'on dict avoir prins port à Enchuyse, les induyra tant plus tost à faire le sault; et lors toute l'Hollande seroit perdue, saulf la ville de Schoenhove <sup>1</sup> que tient encoires bon; mais estant tant esloignée de secours, elle aura à la longue bien à faire de se maintenir.

L'on ha descouvert une trahyson à Bois-le-Duc, que se conduysoit par cinq bourgeois, desquels l'on en ha prins que quatre. Et Mons<sup>r</sup> de Bois-le-Duc <sup>2</sup> dict que si les ennemyz approchent, les xn<sup>e</sup> Allemandz du conte d'Heberstain qui y sont, auront aultant à faire de se deffendre contre ceulx de dedans que contre ceulx de dehors <sup>3</sup>.

L'on tient que le duc de Holste, avec deux mille v<sup>e</sup> chevaulx et mille harquebouziers piétons soit à Deventer, et que le conte de Schaumbourg y doibge bien tost arriver avec mille chevaulx, que me faict croire que le chasteaul de Linghen ne peult avoir esté, comme l'on ha diet, prins par le conte Vander Berghe, puisque lesdictz Sr<sup>s</sup> ont prins leur desroute et passage par là. Le lieutenant dudict Duc, nommé Brempt, que marchoit devant, at esté rencontré par les gens du prince d'Oranges auprès de Lembourg, qu'estoyent en plus grand nombre que luy; mais il s'est fort bien deffendu et saulvé avec peu de perte.

La ville de Venloo tient bon, et aussi celle de Thielt, contre ce que l'on avoit espéré; de sorte qu'il semble que le prince d'Oranges prend aultre desseing, qu'est de tirer contre Frize, où jusques à oyres Mons<sup>r</sup> de Billy ha rendu ung merueilleux debvoir, ayant empesché par diverses fois les emprinses des Gueux-marins, et que jusques à oyres ilz n'y ayent secu

<sup>1</sup> Schoonhoven avait déjà été abandonné par les Espagnols le 21 juillet 1572. Voir P. Bor, liv. VI, fol. 277, et plus haut, p. 511.

<sup>2</sup> L'évêque de Bois-le-Duc, Laurent Metsius. Voir plus haut, pp. 85, 161.

<sup>3</sup> Dans une lettre du 8 août 1572, A. d'Oignies, envoyé avec des troupes à Bois-le-Duc, dit : « Ceste ville si importante est remplie d'un peuple fort altéré et mal à la main. » Dans une autre, du 10 août, il ajoute : « Il convient de empeschier et destourner cent assemblées quy se font en lieux bas, voisins de ceste dicte ville, préjudiciables au Roy et aux siens. » Voir *Correspondance de Brabant*, t. XIII, pp. 526, 545.

mectre le pied. Et si ledict Prince y vad avecq ses forces, ce povre seigneur aurt bien à faire de se maintenir, s'il n'est adisté et secouru de plus de forces, dont je voy peu de moyens et d'apparence.

Aulcungz ont opinion que faisant ledict Prince courir le bruiet qu'il veuille ruer sur Frize, où toutesfois je me double qu'il treuvera beaulcoup d'adresse et d'intelligences, et y polra fort bien hyverner et faire espaule à l'Hollande, qu'il ha la teste vers Luxembourg, pour rencontrer la gendarmerye que s'est rassemblée aux lisières de la Lorraine et Bourgoingne, dont les chiefz sont Saint-Remy <sup>1</sup>, Clervau <sup>2</sup>, Vantoux, d'Aussonville, Harancourt <sup>3</sup> et aultres qui ont levé xxiii enseignes et viii ou ix<sup>e</sup> chevaux, pour prendre au long de Luxembourg la lisière de Juliers, que seroit pour venir contre Mastricht; et aulcungz ont opinion que le Duc doibge aller vers là, que seroit le vray pour faire teste à l'ennemy et assurer Brabant et Gheldres. L'on diet qu'il doibt partir la sepmaine que vient, aussi tost qu'il aurt achevé avecq les Estatz qui sont icy. Mais je pense bien qu'il ne sortira jusques au retour du sieur de Gomicourt qu'il at envoyé en France <sup>4</sup>. L'on verrat ce qu'il nous apportera.

Le roy de France assure tousiours qu'il ne se mesle du jeu <sup>5</sup>; mais l'Admiral est journellement avecq luy, et n'y ha qu'ung logiz entre celluy dudit Admiral et la Court <sup>6</sup>. Il est venu à Paris avec le jeusne prince de Condé, que s'est maryé avec la sœur de Madame de Guyse; et je craindz bien que, quoy que les François assurent, ilz nous tromperont s'ilz le peulvent;

<sup>1</sup> A. d'Estourmel, Sr de St-Remy, gouverneur de Breda. Voir *Commentaires de Mendocça*, t. II, p. 152.

<sup>2</sup> Claude de Bauffremont, Sr de Clervaux, gouverneur de la Franche-Comté. *Ibid.*, t. I, p. 29, et Gollut, *loc. cit.*, col. 406, 214, 1444, 1753.

<sup>3</sup> François II de Harancourt est cité de 1569 à 1580. Voir Gollut, *loc. cit.*, 1447.

<sup>4</sup> Le Sr de Gomicourt, gentilhomme de la maison du Roi, fut envoyé par le duc d'Albe au roi de France pendant le mois d'août 1572, pour se plaindre de la manière d'agir de ce monarque. Voir *Commentaires de Mendocça*, t. I, pp. 543 et 544.

<sup>5</sup> Voir plus haut, p. 509.

<sup>6</sup> L'agent du roi de France ayant obtenu audience du duc d'Albe, le 16 août 1572, il lui demanda des explications sur les forces qu'il réunissait et l'avertit que de son côté le Roi avait envoyé des troupes vers les frontières. Pendant cette conférence, le Duc rassura l'agent et écrivit au roi de France, afin de l'engager à faire dissiper les forces réunies en Champagne. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 273.

car la plupart des prisonniers gentilzhommes et, entre aultres, le seigneur de Laigny qui est mort à Cambrésiz, et lequel présentoit dix mille escuz de rançon, afferment n'avoir rien fait que avec licence du Roy leur maistre <sup>1</sup>.

L'on ha admené par ceste ville, la sepmaine passée, les fustailles et roues de l'artillerye, laquelle est venue par la wart <sup>2</sup>; mais l'on est bien empesché de la débarquer et tirer des basteaulx, et s'est rompue la crane <sup>3</sup> de ceste ville en la soubzlevant, si bien pourveoyt-on aux choses, et il at fallu envoyer à Malynes pour nouveaulx instrumentz.

Don Fadricque partit mardy dernier et Mons<sup>r</sup> de Noircarmes en sa compaignye, démontrantz d'avoir grand et certain espoir d'emporter de brief Monts, où l'on dict qu'il y at faulte de beaucoup de choses. Toutesfois ceulx de dedans font de grandes saillyes, et font querre le bestial et fourrage jusques à Saint-Guislain, et ont spolié l'abbaye de Saint-Denyz, à la barbe de noz gens. Mais j'entendz que l'on est après pour les serrer de plus près, et que si l'artillerye commenceoit à jouer, ilz se trouveroyent estonnez. Si cette ville se peult reprendre, ce sera pour rompre beaulcop de desseingz des ennemyz.

La royne d'Angleterre <sup>4</sup> ha envoyé trois basteaulx à Flessinghe, avec gens, et il y doibt avoir aultre suytle. Si les bourgeois ne regardent de demeurer les plus fortz. ilz se trouveront ung jour chassez dehors et que leur ville sera repeulée d'Anglois, que ne seroit pas pour nous la faire recouvrer, si l'on n'usoit de diversion, ruant quelque jour sur l'Angleterre.

Le bourgmestre <sup>5</sup> de Malynes avec le pensionnaire Wastel sont retournez audict lieu, soubz espoir de casser leurs trois enseignes, mais jusques à oyres n'entendz-je point qu'ilz ayent fait miracle. Toutesfois Son Exce<sup>ce</sup> seroit contente de les accepter au service; et estant ceste troupe dehors, j'espéreroye que employant les assermentez, les bons demeureroient les maistres.

Vostre Illustrissime Seigneurie verrat par les copies des lettres que le Duc

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 509.

<sup>2</sup> Le canal de Bruxelles à Willebroeck.

<sup>3</sup> *La crane*, la grue.

<sup>4</sup> Voir, au sujet de l'intervention des Anglais dans les affaires des Pays-Bas, plus haut, p. 509.

<sup>5</sup> Le bourgmestre ou communemaitre de Malines était pendant cette année Philippe Schooffs, écuyer.

leur at escript et à ceulx du Grand Conseil qu'il leur permet beaulcop <sup>1</sup>. Pleust à Dieu que Vostre Illustrissime Seigneurie, et je de sa part feismes si grande instance à fin qu'il relevast la ville de la charge des soldatz, il l'heust faict; car nous ne serions maintenant en ceste peyne; mais ilz sont estez si mal traictez, que encoires à présent plusieurs gens de bien dyent qu'ilz ayment mieulx morir que d'en estre tormentez comme du passé.

Ceulx qui viennent de France dyent que les Huguenotz enraigent de la victoire que Dieu nous at donné sur leurs compaignons, et menassent de venir mettre icy tout à feug et à l'espée; mais au contraire les catholiques en sont fort ayses. Je croyz bien que ceste victoire les enraygera, et Dieu veuille que elle ne nous endorme. L'on diet aussi que le prince d'Oranges entendant ladicte victoyre, en plora à chauldes larmes.

Mons<sup>r</sup> le R<sup>mo</sup> de Harlem <sup>2</sup> est icy bien désolé de veoir son diocèse occupé par les Gueux, qui ont destruit en ladicte ville quatre monastères de mendiantz et vingt de Dames. Les religieux d'Egmont <sup>3</sup> se sont miz soubz la protection des Gueux.

Partant d'icy Son Excellence, Monsieur le duc d'Arshot doibt estre nostre gouverneur avec trois enseignes d'Allemandz du régiment de Polwiller, qui sont bonnes gens et payables. Si Son Excellence faict teste contre le prince d'Oranges, il n'y auroit que craindre pour ceste ville, Malynes ny Bois-le-Duc; mais si ledict Prince nous approche, il ne ferat ny bon ny seur icy.

Il n'est à croyre les grandes foulles que journallement se font sur le plat pays, sans que jusques à oyres l'on y ayt miz aulcung ordre, faisantz les gens de guerre tout ce qu'il leur plaict; et quant ilz ont bien beu et mangé, il leur fault donner grandz deniers, ou ilz veullent tout tuer; et cela se faict jusques aux portes de ceste ville, sans qu'on démontre s'en soucyer; estantz les oppressions si grandes que je suis contrainct de donner licence aux chanoynes d'Anderlech de eulx transporter avec leurs meubles

<sup>1</sup> Ces lettres ne se trouvent pas dans les correspondances du Grand Conseil. Dans une lettre adressée directement par le duc d'Albe au magistrat de Malines, le 11 juin 1572, il dit : « Ne nous semble besoing d'envoyer aulcune aultre garnison en assistance de ladicte commune, comme certes ny auparavant avions intention. » Voir Van Doren, *Inventaire des archives de Malines*, t. IV, p. 227.

<sup>2</sup> Godefroid de Mierloo. Voir plus haut, pp. 24, 47, 174.

<sup>3</sup> L'abbaye d'Egmont. Voir plus haut, p. 47, note 4.

en ceste ville, allantz de jour faire leur service en leur église au mieulx qu'ilz peuvent, tant que l'esté durerat; car s'ilz ne sont soullagez contre l'hyver, il sera besoing leur donner quelque église en ceste ville.

Escripvant ceste, est survenu Mons<sup>r</sup> de Champaigney, qui m'ha dict que la ville de Goes en Zéclande ha esté secourue par ceulx d'Anvers, en quoy il y at miz sa part, que n'est pas peu. Mais en récompense de ce bon succez, nous avons nouvelles de la révolte de Campen et Zwoll, villes tant importantes.

Monsieur de Sainet-Bavon (le président Viglius) crainet fort sa patrie <sup>1</sup>, et je me double qu'elle se perdrat, si le Prince y at desseing, oyres que les Espaignolz n'y soyent estez, lesquelz sont repassez par ceste ville, venantz de Rotterdam, dont ilz ont radmené plus de cent et cinquante chariotz, qu'at esté en ce quartier chose nouvelle à veoir. Ilz ont ung inestimable butin, mesmes de fins linges, et ont admené avec eulx plus de v<sup>e</sup> jumentz d'Hollande, disantz qu'il est mieulx que eulx les ayent que les Gueux. Nous avons aussi nouvelles que la ville de Wert <sup>2</sup> est prinse par lesdictz Gueux, mais que le chasteau <sup>3</sup> tenoit encores, d'aautant qu'il y a quelques Espaignolz dedans, que je pense se poulront maintenir, puisque les principales forces du Prince ne sont en ce cousté là, mais seullement auleungz adventuriers.

Les lettres que l'on at receu de Rome et de Venize la sepmaine passée dyent, avec grande alliegue, que le seigneur dom Jehan d'Austrice estoit allé droict vers Levant. Ce que nous ne povons achever de croire, jusques en ayons confermation de Vostre Illustrissime Seigneurie.

Monsieur le duc de Medina Celi se treuve assailli d'ungne esquinancie, et tient le lic<sup>t</sup>. Dieu doint que ce ne soit rien; car s'il mésadvenoit de luy, cela descourageroit grandement le payz qui, après Dieu, at tout son espoir sur luy.

<sup>1</sup> La Frise.

<sup>2</sup> Après avoir pris la ville de Ruremonde, le Prince se rendit à Weert, qui ne lui opposa aucune résistance. Voir *Commentaires de Mendocça*, t. I, p. 540.

<sup>3</sup> Selon une lettre du duc d'Albe adressée au Roi, le 6 septembre 1572, le prince d'Orange avait dû se retirer devant le château de Weert, défendu par moins de 100 hommes, sous le commandement du capitaine Juan Montiel de Cayas. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 274. Les détails du siège du château et de sa défense sont rapportés dans les *Commentaires de Mendocça*, t. I, p. 546.

J'entendz que le sieur de Quadrebbe et le pensionnaire Cornet sont destenuz en estroicte garde, combien que audict Cornet l'on heust ouffert de le laisser en sa maison, avec garde toutesfois, et pour éviter les fraitz d'icelle, il at mieulx aymé d'estre avecq ledict Quadrebbe. Dieu les veuille préserver de tout mal et doint à Vostre Illustrissime Seigneurie, après m'estre recommandé très humblement à sa bonne grâce, très bonne et longue vie.

*P. S* La présente n'a peu estre serrée sans porter les nouvelles de la prinse d'Armsfort<sup>1</sup>; celle prise esbranlera fort le pays d'Utrecht, se perdant lequel l'on congnoistra lors combien il nous importoit, encores que l'on l'aye peu considéré.

## C.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 172.)

Bruxelles, le 17 août 1572.

Monseigneur. Hier soir est icy arrivé Mons<sup>r</sup> de Champaigney, mandé de Son Ex<sup>co</sup> soubz couleur que comme elle vad bientost au camp, luy recom-mander ce de sa charge; mais le poinct estoit, ad ce que m'at dict ledict sieur, pour luy donner une bonne liçon de ce qu'il ne se sçait accom-moder avec le chastellain Don Sancho d'Avila<sup>2</sup> et Mondragon<sup>3</sup>, suivant ce

<sup>1</sup> Amersfoort se rendit au mois de juillet 1572. Voir P. Bor, t. VI, fol. 275 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Sancho d'Avila, châtelain de Pavie, capitaine de la garde du duc d'Albe. Ce fut lui qui demanda l'épée au comte d'Egmont au moment de son arrestation. Il prit part à un grand nombre de faits d'armes dans les Pays-Bas. Voir *Mémoires de Perrenot*, pp. 55, 54, 59 et suiv.; Groen van Prinsterer, t. IV, p. 524; t. VIII, p. 84; *Documentos inéditos*, t. LXXIII, p. 78.

<sup>3</sup> Christophe de Mondragon, chevalier, né à Medina del Campo, colonel, successivement à Dampvillers, en Zélande, à Gand et à Auvers, assista à la plupart des faits d'armes qui eurent lieu aux Pays-Bas pendant le XVI<sup>e</sup> siècle et mourut à Auvers en 1595, à l'âge de 91 ans. Voir *Documentos inéditos*, t. LXXII, LXXIII et LXXIV; P. Bor, liv. XXXII, fol. 58.

que Albornos s'en estoit plainct vers aucuns ouvertement, qui est chair et ongle avec ledit d'Avila. Si est ce que ce dernier, et depuis peu de temps, at commiz, présent ledit Mondragon, ung acte contre ceulx de la ville, dont le magistrat s'est grandement ressentu, qu'est qu'il leur at osé tollir ung prisonnier, luy couppant les cordes et faisant limer les fers, dont eulx ont faict bruiet en ceste court, apportantz avec eulx les informations prises en bonne forme, suivant l'advis dudit sieur de Champaigney, lequel ce matin n'at failly, avant que aller vers Son Ex<sup>ce</sup>, faire des visites vers le conseiller Assonleville, del Rio et Albornos, pour prévenir, que luy at usé d'ung fort doux langaige, comme at faict Son Ex<sup>ce</sup> depuis, luy disant qu'elle estoit bien marrie qu'il n'avoit plus de contentement. et qu'il devoit advertir de temps à aultre ce que passoit. Ad ce quoy ledit sieur respondit qu'il n'avoit point adverty la soixantième partie de ce que passoit et que seullement s'estoit-il plainct de ce que pour le service de Sa Majesté, il ne pouvoit dissimuler.

La response fut fort douce et gracieuse, comme fust aussi celle qu'il receust dudict Albornos. avec offre d'une infinité de services et d'amitié. Le Duc luy at usé assez de propoz samblables, disant qu'il l'at tousiours heu par-dessus tous ses frères, et qu'il se forcomptoit s'il pensoit que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>gr</sup>ie l'aimast plus que luy; que pour ceste cause l'avoit-il mandé icy près de soy pour joyr de sa présence. Et la conclusion fut qu'il devoit user du povoir et auctorité qu'il luy avoit donné, et durant son absence tenir bon regard sur ce que despend de sa charge.

Ledit sieur de Champaigney m'a dit d'avoir déclaré audit Albornos assez clérement qu'il n'estoit content de la façon de laquelle il se veoit traité; mais de telles gens l'on ne rapporte que paroles. Ledit sieur m'a dit que aiant esté la sepmaine passée del Rio à Anvers. au lieu qu'il luy pensoit tirer les vers du nay, il les luy at tiré et descouvert que icy l'on vad trompant le duc de Medina et le décréditant devers le Roy comme *hombre de poco*<sup>1</sup>, touttefois de bonnes entraignes. mais non pas pour *governo*, et que ce seigneur est si simple que de non s'en appercevoir, ny de contreminer, ains plustost donnant occasion pour estre traité de ceste sorte. Touttesfois M<sup>r</sup> de Champaigney le luy at descouvert doibs mardi

<sup>1</sup> Homme de peu de moyens.

dernier, luy aiant escript et envoié ung sien homme confident pour le luy déclairer.

Il y at dadvantaige que aiant le Roy envoié ung despesche au Duc avec certains pouvoirs adressantz à luy seul et au duc de Medina seul, et ung pour tous deux, *conjunctim*, affin de faire grâces aux villes et personnes particulières pour crime de rébellion commiz par cy-devant ou présentement, le duc d'Albe at mis lesdits pouvoirs sans y penser entre les mains de Vargas, Roda et Francisco Ibarra <sup>1</sup>, desquelz le premier enraigea veant que de ce l'on avoit faict part à sez collègues; et comme le rapport s'en feist audit Duc, il fut dit que cela touchoit Mons<sup>r</sup> de Medina. Mais l'autre répliqua que ce seigneur n'y avoit que veoir, puisque le tout luy estoit adressé avec les lettres; et ainsi demeure le duc de Medina court par faulte d'estre advisé ou de parler, n'ayant rien sceu de ce que dessus, sinon de ce que ledict sieur de Champaigney l'at adverti par lettres, que hier au soir heut bien tard Cinthio plus de trois heures près de soy. Je ne seçay si par luy le duc de Medina se tient adverti de tout; mais d'une chose suis-je altéré, que se trouvant Mons<sup>r</sup> de Champaigney ce matin vers luy, où estoit Mons<sup>r</sup> de la Thiculloie <sup>2</sup>, le duc de Medina n'at parlé audit sieur de Champaigney sinon en termes généraulx, luy reconnoissant grandes obligations; et sans le tirer à part pour luy parler plus particulièrement sur les pointz susditz, que le requerroient à mon samblant, encores qu'il soit assez adverti par lettres dudict sieur de Champaigney et ledict Cinthio de tenir encores quelque propos et délibérations avec Mons<sup>r</sup> de Champaigney que retourne ceste après disnée en son gouvernement.

Il mène quelques practiques à Vlessinghe, et le moien qu'il prend est plus seur que toute l'artillerie que Sa Majesté peult avoir en tout son pouvoir. Bien en adviègne. . . .

Mons<sup>r</sup> de Berlaymont m'at bien dict depuis trois jours que l'on ne seroit pas si tost quicte du duc d'Albe que l'on pense. Aussi s'en pourvantent les siens.

<sup>1</sup> Francisco d'Ybarra, ou Ibarra, munitionnaire. Voir sa notice, t. II, p. 537, note 2.

<sup>2</sup> François de Bernimicourt, S<sup>r</sup> de la Thiculoy, maître d'hôtel de la duchesse de Parme, puis gouverneur de Béthune. Voir sa notice, t. II, p. 85, note 1.

## CI.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 174-175.)

Bruxelles, le 17 août 1572

Monseigneur. Ce jourd'huy, m'at prié Vargas de luy aller parler ung mot, comme j'ay faict. Le premier poinct fut qu'il me pria de la part du duc d'Albe, de ne faire samblant de ce qu'il m'avoit communiqué touchant l'affaire du fils, puisque les choses demoroient en leur premier estat, sans que l'on avoit prins aucun enseignement ou licence de Morillon; et dit que s'estant trouvé le despesche qu'avoit esté envoieé d'Espagne mal faict, l'on estoit après pour le faire redresser. Ce que me faict croire que Cilius<sup>1</sup> at gaigné Vargas, pour par ledict expédient gaigner temps. Je m'en remectz ad ce qu'en est, suppliant Granvelle ne faire samblant que je luy en ay touché; car si le duc d'Albe s'en appercevoit, ou que don Garcia<sup>2</sup> en sceut à parler, *facile baculum inveniret*, etc. L'autre poinct estoit de complainete qu'il n'at rien ouy de Tsestich<sup>3</sup> sur ses affaires et deniers qu'il at par-delà, depuis le dernier d'apvril, se démontrant *corrido* de ce que sur trois lettres siennes qu'il at escript à Granvelle, il n'at jusques ores heu aulcune responce de luy, disant qu'il l'impute à quelque mauvais rapport que vous sera esté faict de luy (ce qui me faict croire *quod timet*). Je luy ditz et assurez que Granvelle avoit tousiours escript honorablement de luy, et que s'il n'avoit respondu à ses lettres, il le devoit imputer à ses empeschementz et au voiage qu'il avoit faict à Rome. Il me dit quasi presque les larmes aux yeulx que Granvelle le trouveroit tousiours serviteur, et que quant aux procures qu'il avoit envoieé, que l'on les luy polroit renvoyer; car il ne désiroit traveiller Granvelle ny les siens, et me priat fort instamment de le

<sup>1</sup> Le docteur Nicolas Sille? Voir t. III, p. 94, note 1.<sup>2</sup> Don Garcia de Tolède, capitaine général de la mer. Voir t. II, p. 116, note 1.<sup>3</sup> Voir plus haut, p. 213, note 1.

luy faire entendre par ce courier, et qu'il le recepvroit à singulier plaisir de moy; dont je me suis bien voullu acquicter par cestes. Au surplus V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> en usera comme il luy samblerat, mais ad ce je puis veoir, l'on ne sera si tost quicte de luy, ny du duc d'Albe, et en la mesme opinion sont Barlaimont et Champagny, qui dit que le duc de Medina en est cause, et que les aultres luy couperont l'herbe soubz les piedz. Il n'y at aucune question de publier aucunes bonnes conclusions ou déterminations venues du Roy, lequel l'on at en opinion qu'il se lesse endormir par le duc d'Albe et qu'il le crainct. Il polroit estre encores l'accousterat-il dadvantaige pour la victoire, que je craincz endormirat Sa Majesté. Et depuiz icelle, ledit Duc n'at plus voulu ouyr parler de l'abolition du x<sup>e</sup> et du xx<sup>e</sup>, duquel terme toutesfois il at usé par ses lettres à plusieurs villes et à ceulx des Estatz d'Artois, qui sur ceste confidence ont advisé aucuns moiens qu'ilz ne veuillent accorder, n'est qu'au préalable ledict abolissement soit faict.

Le Duc respond qu'il ne peult excéder l'acte de Sa Majesté; les aultres demandent pourquoy il l'at doncques escript. Il dit que c'est la faulte du secrétaire qui a commis l'erreur ou équivoque. Cecy engendre une bien grande diffidence aux Estatz, aiant ferme opinion que le Duc est après pour les tromper; et ilz dient qu'il ne les aurat poinct pour la seconde fois. Aussi Mons<sup>r</sup> de Noircarmes les at advisé qu'ilz soient sur leur garde, et qu'ilz ne facent rien si premier ilz ne sont asseurez de ladite abolition, qu'est signe que ledit Duc *redit ad vomitum*, et que ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> luy en at escript et don Garcia l'esmeut peu, ce que je impute à la cause susdicte.

Aussi ceulx d'Espagne sont plus insolens que par avant, disant qu'ilz auront de bref Monts, et que lors tout sera à eulx, et qu'ilz feront ceulx de ce pays si povres qu'ils n'auront point une chayse pour eulx asseoir. Je ne m'esbahiz qu'ilz tiennent ce langaige, puisque le Duc ne parle que de chastier les rebelles et hérétiques. Le mesmes a dit Albornos à Mons<sup>r</sup> Champagny; et ainsi qu'il monstra l'aultre jour quelque pouvoir du Roy, il dit qu'il seroit mieulx que le Roy envoya pouvoir pour chastier les rebelles. Je ne sçay si en Espagne l'on ferait plus grande obéissance de ce que l'on faict icy.

J'entendz que ceulx de Monts chargent leur malheur sur Mons<sup>r</sup> de Noircarmes, disantz qu'il les at fort intimidé sur le x<sup>e</sup>, mandant vers soy, lors-

qu'il estoit encores à Bins, aucuns de leur magistrat, et leur disant que s'ilz ne s'accommodoient, que leur vie y alloit et la sienne aussi, et que ung matin ilz auroient les Espagnolz; de sorte que quant le conte Ludovic y vinst, ilz pensarent que ce fussent eulx, et que partant ilz n'usarent de defense. Velà comme nous en sumes. Dieu veuille pourveoir à tout!

---

## CII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 176 à 178)

---

Bruxelles, le 18 août 1572.

Monseigneur. Je respondray à vos lettres escriptes le xvii<sup>e</sup> du mois passé; et je puis dire qu'elle at esté prophète, disant que Son Ex<sup>ce</sup> auroit bien à faire de mettre ses Allemandz ensamble, car encores ne sont-ilz tous venuz; mais ilz approchent. Ce que je craindz plus, est qu'estant icy l'on sera bien empesché à les conduire et paier, et que à la fin il faudra que nous paions les menestriers, ainsi que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> le préveoit et discourre prudemment. Car tous ceulx qui entendent quelque chose, sont en mesme opinion et que ce serat le rasoir pour noz copper les gorges, avec ce qu'il faict à doubter que comme ny les chiefz, ny ceulx que serviront soubz eulx n'ayment les Espagnolz, cela pouroit engendrer quelque sédition, et nous perdre, dont Dieu nous garde!

Il y auroit moingz à craindre si le François ne se meslast du jeu; mais Mons<sup>r</sup> de Berlaymont et aultres tiègnent que à la fin il rompra. Aussi l'on at surprins, selon que diet le sieur de Gatte<sup>1</sup>, quelques pacquetz qu'il envoient au Turcq, l'asseurant qu'il donneroit icy tant à faire à nostre Roy,

<sup>1</sup> Jean Marmier, seigneur de Gastel, gentilhomme franc-comtois, arrivé nouvellement de Madrid. Voir *Mémoires anonymes*, t. II, pp. 154, 155.

que ceste année il ne luy feroit grand mal. Et l'on diet que à Castel-Novo <sup>1</sup> sont viii<sup>e</sup> François pour la deffendre contre les Vénitiens, et que le Roy de France at muni ceulx de Alger <sup>2</sup> de gens et aultres provisions; que s'il est ainsi, la ligue debvroit ruer sur luy devant que le Turcq fust plus puissant pour lui donner réciproque secours.

Certes V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> at mirablement bien escript au duc de Medina, et polroit estre que ses lettres se communicqueront; mais l'on n'y trouverat que mordre. C'est merveille et je m'espouvante que le Roy passe vos semblables bonnes remonstrances *aure surda*. Quant Dieu veult chastier, les leur hoste le sens!

Ad ce que m'at diet Mons<sup>r</sup> de Champaigne, le duc d'Albe tient pour certain que Roda tient maintenant de son costel, que polroit bien estre s'il veoit que le duc de Medina sera tenu dehors du gouvernement, et par ce boult seroit don Johan de Mendoça forcompté, estimant que ledit Roda tiègne ferme pour le duc de Medina.

Si l'on prend des provinces entières, comme la Hollande, Zélande, Overyssel, Frise, les éveschez que y sont souffreront pour un temps. Mais j'espère que ceulx d'icy se maintiendront, mesmes si Malines ne trébuche, auquel cas Bois-le-Duc seroit en grand branle.

Blasere at esté trois ou quatre jours icy et avons divisé de beaulcop d'affaires. Je l'ay encoraigé le plus que j'ay peu, afin de diligenter ce que l'on luy at commiz de mettre par escript suivant son besoigné; et luy ay monstré l'article que sur ce m'at escript V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, que l'at fort emflambé. Et m'at promiz qu'il ne cesserat qu'il n'ayt achevé lediet besoigné. Mais quant à l'estat de par-delà, il ne l'at jamais gousté. Et seroit trop tard

<sup>1</sup> Castel Nuovo, ville dans la Dalmatie, sur le golfe de Lizano, appartenant aujourd'hui à l'Autriche et occupée autrefois par les Turcs. (Morosini, *Degli, storici delle cose Veneziane*, t. VI, p. 521.) A cette époque la Turquie insistait plus fort que jamais pour que le roi de France déclarât la guerre à l'Espagne. « J'escripvis, dit l'agent français dans une lettre du 31 juillet 1572, bien au long à V. M. par le S<sup>r</sup> de Germiny tout ce qui s'offroit lors en cette charge pour vostre service, et singulièrement l'instance poursuite que m'avoit faict le bassa de vous persuader mouvoir la guerre contre le roy d'Espagne; sur l'offre de vous assister l'année qui vient de l'armée de mer du G. S. jusques à 500 galères. » Charrière, *Négociations du Levant*, t. III, p. 257; Morosini, *Historia Venetiae*, t. VI, pp. 527 et suiv., et Diedo, *Storia della repubblica di Venezia*, t. II, p. 296.

<sup>2</sup> Charles IX, roi de France, avait manifesté l'intention de s'emparer d'Alger pour son propre compte. Voir Charrière, *ibid.*, p. 295.

maintenant, puisque l'advis est envoyé au Roy sur ceulx que je vous ay escript, et je tiens que Froissard l'emportera<sup>1</sup>.

Ledict Blasere se recommande bien hūblement à la bonne grâce de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, et désireroit vostre faveur pour mettre son second filz avec quelc'ung à Milan, afin qu'il puist apprendre l'italien, sçaichant fort bien l'espagnol; et il luy donnerat six vingtz ou soixante quinze escuz pour son entretenement. Ne fust que Blasere m'en at tant prié, je ne me fusse chargé d'escrire ceey à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>.

Le sieur du Gatte est venu d'Espagne et dit que là l'on se malcontente fort de la conduicte et du mesnaige que nous tenons icy, et que les marchandz sont ceulx que l'esclercissent le plus. Je n'entendz poinct que ledict de Gatte parle de Renard ny en bien ny en mal.

Cela de Malines demeure encores ainsi. Mons<sup>r</sup> le Doien<sup>2</sup> et Blasere dient que Wasteel en est cause, et qu'il est bourguemestre, trésorier et tout ce qu'il veult et qu'il ruinera la ville; ledit Doien ne le tient sincère en la religion : son ambition me le feroit croire.

Je craindz que Mons<sup>r</sup> d'Achey<sup>3</sup> ne fera pas grand chose, et que Besançon se perdrat avant que l'on y mette le remède. L'on l'at trop peu estimé de ce costel.

Olsignan<sup>4</sup> se fasche fort se veant en blancq. Assonleville est tenu pour legier, tant vers la noblesse que ceulx de sa patrie, s'estant descouvert que tout ce que meet en avant le duc d'Albe, il ne trouve rien mauvais, et pour complaire il promect merveille; et que véant après les choses non conduisables, il les rejete sur tel qu'il peult, dont aulcungz se trouvent intéressez sans, comme ilz dient, l'avoir merité. Du moingz ont-ilz ceste opinion. dont il me desplaiet, car je l'ay touiours aymé pour l'avoir tenu droict et affectionné au service de son maistre et à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>; et s'il ne cheange, il se perdra, estant déjà fort odieulx.

<sup>1</sup> Il s'agit de la présidence du parlement de Dole. Voir plus haut, p. 142.

<sup>2</sup> Rumolde Vergeest.

<sup>3</sup> François d'Achey, S<sup>r</sup> d'Avilley, fils de Jean, S<sup>r</sup> de Thoraise, d'Avilley et de Courchanton, conseiller au parlement de Dole et de Marguerite Perrenot.

<sup>4</sup> Jérôme Olsignano, professeur à Fribourg, puis à l'université de Dole, d'origine milanaise, appelé à siéger au Conseil des troubles, et très dévoué au duc d'Albe. Voir t. III, p. 180, note 2; Gollut, pp. 245, 1169.

Monsr du Reulz est commiz par provision au gouvernement de Flandres <sup>1</sup>, ce qu'est peu accepté à ceulx de la province, que ont envoié icy des grandes remonstrances sur les foulles que at souffert le plat pays, dont l'on n'est icy exempt. J'entendz que Noircarmes at aspiré audit gouvernement; mais il at peu d'amys, et se dit partout que au temps de la bataille, il en estoit aussi loing comme *filius*, que sont ung mesme corps et âme.

L'artillerie est enfin partie ce matin avec une infinité de mandes, poudres et aultres munitions, et dict-on que les chevaulx destineez à icelles ont passé monstre jusqu'à XI<sup>m</sup> (*sic*). Je ne me souviens d'avoir jamais veu si grand apparat pour quelque guerre que ce fut; aussi ne font aultres Si Monts se recouvre comme l'on espère, je tiens que le François meetra de l'eaue en son vin.

J'ay veu ce que le duc d'Albe at escript à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, qu'est avec l'ancien stile. Je renvoie sa lettre avec celle de Monsr de Champaigney, à qui V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> respond fort bien. Il m'at dict estant icy que ceulx du Parlement de Dole ont décrété la curatèle sur V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> et luy, et me le dict avec bon visaige, que me faict espérer qu'il s'accommodera. Le vray est d'employer tost les deniers que procéderont des rentes ou ventes. Ledict Monsr de Champaigney partant hier d'icy m'at enchargé, pour ce qu'il n'avoit le temps d'escrire à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, ce qu'elle verrat par mes lettres.

Il est en opinion, comme plusieurs aultres, que tant que le Duc manierat les affaires qu'il n'y aurat amendement, et que tomberons de mal en piz; car il gaste tout vers le Roy; et tant de gens qu'il meet ensamble nous perdront, si le paiement leur deffault, comme il fera. Il fault dire que le Roy est mal mené et ne doibt sçavoir ce que passe. Le duc de Medina escript en Espagne depuis deux jours. Dieu doint que cela le resveille. Mais quoy qu'il en soit, le duc d'Albe lesserat une mauvaïse mémoire de soy à la postérité.

L'évesque d'Arras m'at compté que ce disner d'Assonleville at esté fort rebaboïnné par Monsr de Beaufort <sup>2</sup>, qui est un gentilhomme principal et

<sup>1</sup> Jean de Croy, fils d'Adrien et de Claudine de Melun. Il fut nommé comte du Rœulx et du Saint-Empire, gouverneur de Flandre en 1537. Voir *Bulletin de l'Académie*, t. XXXVI, p. 810.

<sup>2</sup> Probablement Hugues de Beaufort, chevalier, Sr de Lassus, etc., né en 1534, licencié ès lois, mort à Arras, le 8 août 1597. Voir Bremond, *Histoire généalogique de Beaufort*, p. 254.

saige, luy disant, en présence dudict sieur et de ....., où estoit compaignie, qu'il gaste le payz d'Artois et plusieurs aultres par non sçavoir la politie et estre soudain à forger des mandementz et ordonnances nouvelles, sans peser ce qu'ilz emportent. Et ad ce que m'at compté ledict sieur, qui heut aussi quelque escarmouche avec luy, ledict Assonleville tenoit des propos peu séantz et considérez. Il est véhément; mais je ne pense point qu'il voudroit pescher par malice.

—

### CIII.

#### LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 179 à 180.)

—

Bruxelles, le 18 août 1572.

Monseigneur. Depuis que j'avoie présenté vostre paquet au duc de Medina, s'est trouvé vers moi le sieur Cinthio, tesmoignant le plaisir que son maistre avoit heu lisant vos lettres, et me touchat aulcungz poinctz d'icelles, et les recommandations que luy avoit faict V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> de Monsr de Champaigney, Viron et moy. Et me parla affin que je heusse de tant faire avec Vasseur qui at servi Cornet, qu'il ne lessast sortir de ses mains l'escript conceu par Cornet, sur le redressement des affaires et pour regagner les cucurs. qu'il leut au duc d'Albe à Maestricht, selon que Cornet at annoté le jour de ladicte lecture de sa main, en marge dudicte script, que fut lors rejeté.

Le xii<sup>e</sup> de ce mois se trouva le duc de Medina à la Fontaine <sup>1</sup>, où ledict Viron et moy le fusmes recepvoir. Il y vint à peu de gens et n'heut aultres que deux secrétaires, dont ledict Cinthio estoit l'ung, et ung varlet de chambre et paige avec soy. Le demeurant avoit-il commandé avec les che-

<sup>1</sup> Campagne du cardinal de Granvelle à St-Josse-ten-Noode, près de Bruxelles. Voir plus haut, pp. 79, 129, 130, 248.

vaulx demorer dehors. Il voulut veoir la maison et ne fut que au bas, et me print à part en la chapelle, me disant avec visaige fort allègre qu'il avoit receu fort amiables et prudentes lettres de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, pleines de grand conseil, et qu'elle traictoit avec luy non plus ni moingz que s'il fut vostre propre frère; et qu'il vous recognoissoit bien grande obligation. et que son intention estoit de suivre vostre conseil et de procéder avec douceur et miséricorde, de laquelle il estoit plus que temps d'user, disant que au temps des *comunidades* <sup>1</sup> d'Espagne, l'on s'en estoit bien trouvé, et que l'empereur Charles V<sup>e</sup> de bonne mémoire avoit faict à Gand ung court chastoy et de peu de gens.

Je luy remonstriz en ceste conjuncture que si l'on usoit de grâce vers ceulx de Vlissinghe et aultres villes, que ung peu de cire rouge les feroit plustôt revenir à obéissance que toute l'artillerie de Sa Majesté, et que si l'on rappelloit le sieur de Boxtel <sup>2</sup> et quelques aultres qui ont moingz offensé, que cela seroit désarmer le prince d'Orenge et le mettre en grande diffidence et perplexité, pour ce que plusieurs aultres, soubz espoir de semblable grâce, l'abandonneroient, et que ce seroit le moien pour réduire ceulx de Bommele <sup>3</sup>, et aultres que se commencent à fascher des Gueux, véant leur cruauté, et qu'ilz ne gardent leurs promesses non plus que chiens. Mais qu'il seroit besoing que lui, duc de Medina, s'en meslast seul, et non pas le duc d'Albe, pour ce qu'il at perdu crédit. Je luy ditz aussi, avec si bonne occasion, qu'il seroit bon de rappeler les sieurs de Thilli, Mol, Vander Merre <sup>4</sup>. Il me dit qu'il avoit entendu que l'on avoit fort mal fait de bannir tant de gens, et de ainsi enaigrir les villes. et qu'il estoit informé que Enchusen s'estoit révolté pour les rigoureux termes que à leur occasion Vargas avoit tenu au Sr de Bousut; et dit que si quelc'ung trouvoit ses propres moutons pasturantz ses verdz bledz, que s'il les bleçoit ou tuoit, il perdoit ses bledz et ses moutons, qu'estoit une similitude bien apte, et que je ouyz fort volontiers.

<sup>1</sup> C'est-à-dire au moment du mouvement des Comuneros espagnols sous la direction de Padilla. Voir, sur ce mouvement, Hoefler, *Aufstand der Castilianischen Städte gegen Kaiser Karl V.*, et Lafuente, *Historia de España*, t. XI, pp. 161 et suiv.

<sup>2</sup> Jean de Hornes, Sr de Boxtel. Voir plus haut, p. 239, note 4.

<sup>3</sup> La ville de Bommele avait été surprise au mois de juin 1572 par Guillaume, comte de Berg.

<sup>4</sup> Voir, au sujet de ces personnages, plus haut, pp. 210, 239.

Ledit sieur Duc s'espouvante de la grande tardivité de laquelle l'on use et que tout est encores si mal prest, et que l'esté passe. Il disoit qu'il y avoit lors xxv jours depuis la victoire, et que l'on avoit mal poursuivi icelle, et que le Duc ne se pavoit plus excuser sur sa propre absence; me comptant que à son arrivée en ce lieu ledit Duc luy dit qu'il avoit beaucoup tardé. et qu'il avoit délessé à faire beaucoup de choses, attendant sa venue; que toutesfois depuis icelle il n'avoit pas veu que l'on fait grand chose. Il considère fort l'importance des pertes des villes maritimes, et la difficulté qu'il y aura à les recouvrer, puisque l'on at par trop attendu et donné loisir aux ennemiz de se fortifier; et il luy samble bien que si on ne le recouvre avec ung pardon, qu'il serat tard avant que l'on en viègne au bout.

Je luy parlay de la ville de Malines, et que j'estoie asseuré que quant ilz auroient sa parole, que se rappaiseroit. Il me respondit prudemment qu'il se garderoit bien de donner sa parole, jusques il auroit l'auctorité pour la maintenir, ne veillant périliter de son honneur. Il regrettoit les foulles du payz qu'est apparent devenir désert, disant que les ecclésiastiques auroient leur part aux dommaiges. Il parlat aussi d'Amsterdam et congnoist bien qu'elle aurt fort à faire de se maintenir à la longue. Il me requit de tant faire que ledict Vasseur luy meiest ledict escript entre mains et non à aultre, puisque le duc d'Albe en avoit tenu si peu de compte. Et je despartiz lors de luy à cause qu'il désiroit faire quelque despesche et response à Mons<sup>r</sup> de Champaigney, que l'avoit advertit de ce que contiegnent mes aultres lettres. Ledit sieur duc de Medina l'estime fort. A tant, je prie Dieu, etc.

---

## CIV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A M. DE CHAMPAGNEY.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXVIII, fol. 158.)

Naples, le 19 août 1572.

Monsieur mon frère. J'ay receu tout ensemble vos lettres des vi<sup>e</sup>, xx<sup>e</sup> et xxvii<sup>e</sup> juillet; je ne sçay où celles du vi<sup>e</sup> ont rencontré les aultres, sinon que je me doute que quand les paquets sont grands, comme j'ay adverty Mr le prévost d'Ayre <sup>1</sup>, ceulx de la poste les retiennent à Mantoue pour attendre les grands ordinaires.

Ce que vous m'avez envoyé du besoigné des commis de Brabant <sup>2</sup> me donne un peu meilleure opinion d'eux que ce que auparavant, par vostre moyen, j'en avoye receu. Dieu doint que, avec la suspension et abolition du x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup>, noz affaires se portent mieux; et sur ma foy, je voudroye pour beaucoup que jamais l'on n'y eut pensé ny soustenu avec si grande porfie <sup>3</sup>; chose que, à la vérité, ne convient au pays, ny n'estoit le service du maistre; puisque de cela procédoit la perdition du commerce.

Je vous mercie de la part que vous me faites si particulière des nouvelles de par delà. La victoire <sup>4</sup> dont vous m'avez envoyé escrits si particuliers (que j'ay volontiers veu, et mesmes la lettre que vous a escrit le Sr don Frédéric <sup>5</sup>, puisque elle me tesmoigne l'affection qu'il vous porte) est succédée en bien bonne saison, et est très importante. Dieu doint, comme vous dites, que les François catholiques et nous aultres, de nostre costé, nous en sçachions bien servir! Si l'on vient au-dessus de Mons, devant

<sup>1</sup> Morillon.

<sup>2</sup> Les membres des États de Brabant envoyés en Espagne pour engager le Roi à supprimer les impôts des 10<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>. Voir plus haut, p. 152.

<sup>3</sup> *Porfie* ou *parfie*, persistance.

<sup>4</sup> Celle de S-Ghislain. Voir plus haut, p. 519.

<sup>5</sup> Le fils du duc d'Albe.

que aultre secours vienne, j'espère que le surplus se recouvrera aysément : car combien que le prince d'Orange ayt quelque suyte pour ce commencement, les Allemans ne voudront à la longue fournir aux frais, quelques parens et amys qu'ilz soyent; car ilz n'ont plus grand amy que la bourse. et s'ils sont en quelque endroit rencontrez vivement, ilz ne feront long séjour au pays; oultre ce que, se recouvrant quelques places, les aultres suyvront facilement.

J'ay entendu de Bruxelles le mesme que vous m'escrivez des trois qui ont esté dénommez pour président en la cour de Parlement à Dole<sup>1</sup>. Je ne feroye pas, quant à moy, grand fondement contre M. Froissard, du dire d'un espie examiné par M. l'hault doyen de Besançon. Ce que je puis dire, est (non que je veuille respondre pour personne, ny assurer pour certain ce que demeure secret en la poitrine des hommes) qu'en ce que je l'ay employé, et aux correspondances que j'ay tenu avec luy, je l'ay trouvé non-seulement de paroles, mais par les effects entièrement contraire aux sectaires, et procurant jusques au bout l'extirpation d'iceux, et le soustènement de la religion; et je tiens que le jugement que l'on peult faire plus certain est des actions et non point des paroles; et si l'on veult juger par les soupçons et envies de Bourgogne, il sembleroit qu'en tout le pays il n'y eust pas un homme de bien. Sa Majesté est suffisamment informée. Dieu la veuille inspirer à faire bon choix! L'on m'escriit que Mr Boutechou<sup>2</sup> n'est pas nommé.

De Bourgogne, l'on m'advertit de mesme qu'on vous a escrit, que Monsieur de Vergy<sup>3</sup> et la cour de Parlement ont pressé Mr le Trésorier<sup>4</sup> pour faire un voyage en Suisse<sup>5</sup>, et jà l'on l'avoit choisi il y a quelque jours;

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 442.

<sup>2</sup> Jacques Boutechoux, avocat fiscal, au parlement de Dole. Voir Gollut, *loc. cit.*, col. 4768.

<sup>3</sup> François de Vergy, commis au gouvernement du comté de Bourgogne. Voir plus haut, pp. 46, 56.

<sup>4</sup> Le trésorier du comté de Bourgogne était Philippe Marchant, de Salins, gendre et successeur du trésorier général Jean Mouchet. Celui-ci avait rempli jadis plusieurs missions diplomatiques en Suisse, au nom de Charles-Quint. Voir Guillaume, *Histoire des sires de Salins*, t. II, pp. 176, 177; Chevalier, *Histoire de Poligny*, t. II, pp. 438, 456.

<sup>5</sup> L'envoi d'un ambassadeur en Suisse avait, sans doute, pour objet de calmer les habitants de Bern, très irrités à la suite des édits de Philippe II, qui interdisaient l'accès de la Franche-Comté à tout étranger non catholique. Il fallait ménager les cantons suisses, médiateurs et garants du traité de neutralité, qui les préservait des agressions de la France.

mais comme lors il estoit à Luxeu<sup>1</sup>, et que Franchet<sup>2</sup> survint, à couleur que ledict Trésorier n'arrive à temps, l'on y employa ledict Franchet, qui, à la vérité, ne me semble estre de qualité, comme vous dites très bien, pour telle charge, et pense bien que Messieurs des Liges<sup>3</sup> ne trouvent bon, que au lieu qu'on leur souloit envoyer plus d'estoffe, a l'on employé ledict Franchet; mais ledict Thrésorier y a esté souvent employé comme vous sçavez, estant personnage d'estoffe et adextre à manier affaire publiques, et ont tousiours monstré ceux des Liges contantement des voyages qu'il y a faict.

Dieu doint que nostre neveu d'Achey<sup>4</sup> puisse faire quelque bon exploix en la cour de l'Empereur où l'on l'a envoyé. J'eusse beaucoup confié sur le Sr baron Nicolas de Polwiller<sup>5</sup> qu'estoit choisy, mais Mr le duc d'Alve l'a voulu employer à lever gens de guerre, et est jà au camp, comme vous sçavez. Et j'ay souvent escrit à Mr de Vergy<sup>6</sup> que jamais l'on ne remédiera aux affaires de Besançon, si les commis de l'Empereur et luy, et aucuns de la cour de Parlement n'y entendent avec repos, et non présumentement, mais faisant audict Besançon le séjour requis.

J'entends que ledict Sr de Vergy s'est plaint de ce que je ne luy ay respondu sur ce qu'il m'avoit adverti d'avoir prins son logis en la maison de nostre neveu, et qu'il dict que peult estre ne le treuvé-je bon, doubtant que l'on ne fasse ceux de nostre maison odieux à la cité. Je pense respondre à celui qui m'en a adverti que cela est vray, et que aultrement, il peult bien cognoistre de l'affection que nous luy portons tous; que nous n'avons ny maison, ny aultre chose, qui ne soit bien à son commandement.

<sup>1</sup> Luxeuil, dans la Franche-Comté, actuellement département de la Haute-Saône.

<sup>2</sup> Guillaume Franchet, appartenant à une famille suisse, anoblie le 4 novembre 1351, fut maire de Pontalier en 1375 et 1378. Par la situation de cette ville, dont il était l'un des personnages les plus importants, il avait des relations très suivies avec les Suisses. Voir Droz, *Histoire de Pontalier*, p. 168.

<sup>3</sup> Liges, c'est-à-dire la Confédération suisse.

<sup>4</sup> François d'Achey, Sr d'Avilly, gouverneur de Dole. Il était fils de Jean et de Marguerite Perrenot, sœur du Cardinal (voir plus haut, pp. 44, 191, 260, 267), et fut envoyé en 1572 à Vienne, dans le but d'arranger les affaires de Besançon. Voir sa notice, t. I, p. 28, note, et aux Annexes, plusieurs lettres y relatives.

<sup>5</sup> Voir sa notice, t. I, p. 75, note 1; plus haut, p. 26, note 1, et sa correspondance de 1576 aux Archives du Royaume, secrétairerie d'État allemande.

<sup>6</sup> François de Vergy, comte de Champlite. Voir sa notice, t. I, p. 50, note 5.

Avec ceste ira une lettre que m'a escrite Laurent d'Ayre, à laquelle je différay de respondre jusques j'entende ce qu'il vous semble d'icelle et de l'escrit qu'il avoit donné dernièrement, que je vous ay faict tenir; car je ne sçay si vous l'avez déporté de la maison; je ne le cognois, mais tous le m'appreuvent pour homme bien mettable, et qui duiroit à la maison estant bon praticien, et il fault un homme qu'entende pour soustenir les droits, et avoir charge de ce que feu Mad<sup>e</sup> nostre belle sœur <sup>1</sup> luy avoit enchargé; à quoy il peult bien maintenant vaquer, comme vous voyez qu'il dict. puis-que la pratique de l'officialité, qu'estoit sa nourrice, cesse en grande partie par l'abolition des excommunications; et me sembleroit qu'on luy pourroit donner cinquante ou soixante francs de gages. Je vous prie de sur ce cy me respondre tost.

Vous aurez avec ceste copie de l'acte de ce que s'est faict en la cour de parlement pour vous décerner et à moy la tutelle et curatelle de nos neveux. J'eusse bien voulu que vous vous fussiez chargé seul de la tutelle, mais puisque ainsi va, au nom de Dieu soit; nous administrerons l'un et l'autre ensemble, le mieux que nous pourrons, et je voy que vos gens l'ont accepté de vostre part, que m'a donné contantement; car il me semble que par aulcune de voz lettres. vous y mettiez doubte, prétendant quasi de vous en excuser. J'escris audict Thrésorier que, suyvant la procure que je luy ay envoyé mienne, et appellent le docteur Colotte <sup>2</sup>, le chanoine Dalonval <sup>3</sup>, M<sup>r</sup> de Bordey <sup>4</sup>, nostre cousin, et le S<sup>r</sup> de Vers <sup>5</sup> quand il sera par delà (que

<sup>1</sup> Hélène de Brederode, veuve du comte de Cantecroix.

<sup>2</sup> Le docteur Colotti était un des hommes de confiance de Hélène de Brederode, veuve du comte de Cantecroix.

<sup>3</sup> Le chanoine d'Alonval, originaire de Salins, avait été maître d'hôtel de Hélène de Brederode, précitée. Il s'entendait en architecture, et le cardinal de Granvelle l'utilisait pour les constructions qu'il faisait élever dans la vallée de la Loue. Claude de Chavirey, cousin du Cardinal, disait de ce chanoine : « Il a de fort beaux livres et plus d'esprit que de théologie. » Depuis la mort de M<sup>r</sup> de Chantoney, il avait élu domicile dans une maison de plaisance du Cardinal à Secy-en-Varais, sur les bords de la Loue; il y mourut âgé de soixante et quelques années, le 28 avril 1575. (Note communiquée par M. Castan.)

<sup>4</sup> Pierre Bordey, écuyer, gentilhomme de la duchesse de Parme, ensuite capitaine de Faucogney. Voir sa notice, t. I, p. 45, note 1.

<sup>5</sup> Jacques de Vers, écuyer, capitaine aux Pays-Bas pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Il appartenait à une ancienne noblesse de la ville de Poligny. Voir Chevalier, *Histoire de Poligny*, t. II, p. 525. Claude de Vers, lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie wallonne, figure souvent dans les Mémoires de Perrenot, publiés par de Robaulx de Soumoy.

sont ceux que vous avez choisy et ausquels j'ay aussi escrit à cet effect), l'on procède à faire les inventaires, et à donner quelque ordre au bien de la maison; afin qu'on vous advertisse et moy aussi de tout ce qui se trouvera, et des personnes qui seront à propos pour y avoir, soubz les dessusdicts, particulière entremise; estant requis d'avoir recepveurs particuliers partout et gens qui tiennent soing du bien. En quoy j'espère que nous nous accorderons bien. Et comme vous avez esté plus longuement en Bourgogne, vous y cognoissez plusieurs particuliers mieux que moy. Quand au recepveur général, il me semble encore que ce n'est nullement chose qui convienne à nostre cousin Mr de Bellefontaine <sup>1</sup> pour les raisons que je vous ay escrit, et est chose disconvenable à sa qualité et aux entremises qu'il a; aussi s'en est-il de nouveau excusé. Partant, il me semble que tenant regard à l'opinion que feu Madame nostre mère, comme vous sçavez, a tousiours eu du secrétaire M<sup>e</sup> Jean Amyot (lequel elle m'a continuellement toute sa vie et en son liet mortel par ses lettres recommandé, se tenant comme elle a tousiours escrit fort contente de son service), et que feu M. nostre frère s'est aussi servi de luy, jusques à son trespas, oultre ce qu'en ce que je l'ay employé pour mes affaires, je l'ay tousiours trouvé droit. S'il vouloit accepter cette charge, il seroit à propos, donnant caution comme il convient. Je sçay fort bien que Mad<sup>me</sup> nostre belle-sœur avoit la dent sur luy, et l'haïssoit mortellement, mais sont opinions de femmes, à quoy il ne fault avoir regard; et comme vous sçavez aussi bien que moy, elle se resentoit des choses que ledict Amyot faisoit non pas de soy-mesme, mais par volonté et commandement exprès de feu madicte Dame nostre mère. Et j'ay escrit afin que l'on sonde sa volonté, et pour veoir quelle assurance il y aura de son bien, et si à faulte d'iceluy, il pourra donner caution suffisante.

Je loue Dieu que nostre niepce Péronne <sup>2</sup> se porte mieux, et qu'elle soit jà à la Cambre <sup>3</sup>. J'attends vostre response sur l'offre que Madame de Vennes <sup>4</sup>, nostre sœur, a fait; différant cependant de respondre à ses lettres.

<sup>1</sup> Jacques de St-Maurice, prieur de Bellefontaine. Voir sa notice, t. II, p. 589, note 5.

<sup>2</sup> Péronne Perrenot de Granvelle, fille de Thomas, Sr de Cantecroix, et d'Hélène de Brederode. Elle épousa Antoine d'Oyselet, chevalier, baron de Villeneuve, gouverneur de Dole.

<sup>3</sup> L'abbaye de la Cambre, près de Bruxelles.

<sup>4</sup> Marguerite Perrenot, mariée d'abord à Joachim-Antoine de l'Aubespín, épousa en secondes noces

J'ay icy pour hoste le Sr duc de Sesse <sup>1</sup>, qu'est arrivé ce matin, et fait son compte de suyvre le Sgr don Jean d'Autriche avec quatre galères bien équipées, lequel Sr don Jean d'Autriche doit là estre avec le reste de l'armée, puis qu'il partit le viii<sup>e</sup> de ce mois du Cabo de S<sup>ta</sup> Maria <sup>2</sup>, et qu'il a eu temps à propos pour continuer son voyage.

---

CV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besaçon. — Lettres de Morillon. t. IX, fol. 28 à 31.)

---

Bruxelles, le 25 août 1572.

Monseigneur. Depuis mes dernières, s'est Mons<sup>r</sup> le duc de Medina mieulx porté, lequel at ces jours passez despesché pour Espagne; et cejourd'huy at faict faire aux Cordeliers de ceste ville ung service pour la duchesse de Montalto, sa fille <sup>3</sup>.

Les ducs d'Albe et de Medina doibvent partir la sepmaine que vient vers Monts <sup>4</sup>, qu'il semble l'on doibge battre, combien que l'artillerye qu'est partie d'icy s'est envoyée à Valenciennes depuis que noz gens ont perdu ung cavallier qu'ilz avoyent dressé, duquel les ennemys se sont emparez et emporté l'artillerye et tué ou blessé plusieurs Espagnolz, combien qu'ilz ne le veuillent confesser, disantz avoir gaigné de force ung molin qu'est à Mons<sup>r</sup> d'Havret <sup>5</sup>, distant ung quart de lieue de ladiete ville, où le bestial

don Fernand de Lannoy, troisième fils du vice-roi de Naples, qui possédait une importante seigneurie, nommée Vennes, dans la Franche-Comté. De là elle prit parfois le nom de M<sup>e</sup> de Vennes. Voir Duvernoy, *Notice sur les maisons de Granvelle et de St-Mauris-Montburey*, p. 9.

<sup>1</sup> Gonsalve de Cordoue, duc de Sessa. Voir plus haut, p. 565, note 2.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 568.

<sup>3</sup> Voir plus haut, p. 269.

<sup>4</sup> Ils partirent le 26 août. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 274, et *Vervotg der chronycke van Mechelen, 1572-1576*, p. 7.

<sup>5</sup> Charles-Philippe de Croy, Sr d'Havré. Voir plus haut, p. 242.

d'icelle prend encoires sa pasture avec seureté et à la veue des nostres: et auleungz murmurent qu'il y entre gens tous les jours à la desrobée, qui viennent de la frontière, ayantz esté descouvertes par deçà de Montmedy aucunes troupes de François qui ont la teste vers là. Et se diet aussi que plusieurs de noz Wallons, soubz couleur qu'ilz ne sont payez, se vont rendre à eulx. Auleungz gens d'église, et aussy deux canonniers en sont sortiz, qui assurent qu'il y at faulte de beaucoup de choses, et mesmes de pouldre, et que si l'on les commence à battre, plus de cinq mille bourgeois s'esleveront, qui n'ont voulu faire serment au conte Ludovic, lesquelz il ha désarmé, et tient toute la ville en telle subjection, que après certaine heure personne ne peult avoir lumière ny fenestres ouvertes; qu'est la belle liberté que il leur promist à son advénement.

L'on diet que l'artillerye du Quesnoy et d'Avennes s'y conduict pour faire batterye, et que désjà ceulz dudict Monts parlementent, estant venu le lieutenant de Mons<sup>r</sup> de Genliz, qui y estoit demeuré, parlementer avec ledict de Genliz au camp et en présence de Mons<sup>r</sup> de Noircarmes. Dieu doit par sa grâce que ce soit à bon escyent, afin que les gens de bien qui sont en ladicte ville soyent préservez d'occision et du pillage, et que l'on puisse regaigner ung lieu si important, sans le destruyre ou ruyner: car il emporte beaucoup de recueillir ung appointement s'il se présente tel qu'il puisse estre, moyennant que ladicte ville retourne au pouvoir de Sa Majesté, afin de charger après sur le prince d'Oranges et recouvrer les villes d'Hollande et de Gheldres.

L'on diet qu'il ha passé monstre et faict quelque payement à ses gens, avec lesquelz il s'est treuvé en grande difficulté, pour ce qu'ilz demandoient assurance de leur payement. Mais le sieur de Boxtel<sup>1</sup> luy ha envoyé environ 11<sup>e</sup> mille florins, qu'il ha ramassé en Hollande des calices et reliquaires des églises qu'ilz ont partout pillé, tant aux champs que aux villes, et l'on adjouste qu'il ha aussi heu quelques charriotz chargez de deniers venuz d'Angleterre<sup>2</sup>. Il samble qu'il ha la teste vers Mastrecht

<sup>1</sup> Jean de Hornes, Sr de Boxtel. Voir plus haut, p. 289, note 4.

<sup>2</sup> Nous donnons ici l'extrait d'une lettre adressée par l'évêque de Deventer, le 4 octobre 1572, au duc d'Albe, sur les destructions commises dans son diocèse:

*Insignis calamitatis nostræ magnitudo nos compellit Vestram Illustrissimam interpellare Excellentiam. Nam licet communis sit calamitas in variis Belgicar regionibus, puto tamen nostræ diocesis*

pour l'assiéger, que seroit pour faire diversion en faueur de ceulx de Monts.

Le duc de Holste vient et at ouffert, si on luy envoyoit ung régiment de piétons, de recouvrer Hollande et Gheldres, mais l'on l'at faict marcher plus avant.

Les ennemyz ont recouvert la ville de Worden <sup>1</sup>, et par ainsi ne nous reste en Hollande que Amsterdam et Schoenhove.

Il n'y at plus auleungz pasteurs en Hollande, Zeelande ny Gheldres, et n'y est question d'y administrer auleungz sacrementz. L'on ha deffendu la messe à Bommele et le baptesme, dont les bourgeois sont fort scandalisez; et au lieu de ce l'on y faict venir des prédicantz; et le mesme à Dordrecht et aux villes, où les monastères sont destruietz, contre la promesse que les Gueux avoyent faict à leur entrée de conserver les églises et personnes ecclésiastiques, dont ilz n'en ont rien tenu, continuantz leurs grandes cruaultez contre les gens d'église, qu'ilz font mourir par diverses espèces

esse precipuam, utpote cujus civitates omnes unica dempta Daventria jam dudum occupent hostes fidei et heretici. in quibus ante omnia curant ut omnem divinum cultum et religionem aboleant: templa Deo sacra prophanant; altaria evertunt; calices et vasa Deo sacrata, et vestes et ornamenta diripiunt; sacramenta couculeant; divinum et jure (*sic*) misse sacrificium abrogant; catholicis pastoribus et concionatoribus silentium imponunt; hereses blasphemias populo proponunt; Deo dicatos sacerdotes et religiosos male tractant, et profligunt virgines religiosas omnibus facultatibus exutas in exilium mittunt, vel ad incestas nuptias compellunt; déniq; pietatem et religionem omnem couculeant. Et cum nostra Daventriensis civitas haecenus ab horum immani tyrannide Dei munere sit servata, nihilominus in presentiarum non minus periclitatur quam ceterae civitates: nam postquam admissus est cum suo equitatu intra civitatem dux de Lauwenbörch, non satis est ejus militibus ecclesiis et Deo dicatis personis insultare, sed etiam dominico die elapso in cimiterio ecclesiae cathedralis nostrae concionem habuit ejus impius et apostata predicator, magno civium eo confluentium scandalo; feruntur quoque prope civitatem ecclesias spoliare; intra civitatem viam magnam inferrunt religiosis, monialibus et civibus omnibus maxime catholicis cum civitas haecenus tam gravia perpessa onera vix habeat, unde se sustentare possit, cogitur tamen post omnia tantum equitum numerum sustentare. Unde ego tamquam pastor indignus cum miseris civibus ad Excellentiae Vestrae genua corde et animo provoluti cum multis suspiriis et lacrimis supplices obsecramus, et per viscera misericordiae Domini Nostri Jesu-Christi obtestamur ut afflictis nostrae civitatis rebus, et totius diocesis remedium adferre dignetur Vestra Illustrissima Excellentia. Id autem fiet minimo negotio, nempe si militi stipendium persolvatur quo educi possint in aciem. Tunc enim (uti speramus, et de benignitate Domine optime confidimus) facile recuperabuntur civitates que hereticorum tyrannida jam premuntur. . . . »

<sup>1</sup> En ce qui concerne la prise de possession de Woerden par Adrien van Zwieten au nom du prince d'Orange, le 8 août 1572, voir P. Bor, liv. VI, pp. 296 et suiv.

de torment. Ce que rend bien esbêhiz ceulx qui les ont receu, et de tant plus qu'ilz ont commandé que l'on ayt à leur mectre entre mains toutes les chaynes d'or et d'argent des dames et damoiselles, et aussi la vaisselle; par où ilz desmonstrent n'avoir grand espoir de pouvoir tenir longuement ce qu'ilz ont occupé; mais cependant ilz vont faisantz presches par toutes les villes de leur obéissance, qu'elles se doibvent bien garder de retomber ès mains du duc d'Albe, quelque promesse qu'il leur puisse faire, le blasonnant pour prince qui ne tient ny foy, ny loy, ny promesse qu'il face, allégrant sur ce une infinité d'exemples pour confermer leur dire.

Ceulx de Berghes-sur-le-Zoom ont mandé que s'ilz ne sont secouruz, ilz seront forcez de se rendre aux ennemys; que seroit bien grand dommage, car tout seroit gasté au coustel de la Campagne et jusques aux portes d'Anvers et de Lyere et aussi de Breda.

C'est une pitié d'ouyr les continuelles foulles et desgatz que font noz Wallons, lesquelz on faict aller et retourner d'ung coustel et d'aultre à peu d'occasion, et est une vraye fouldre par où ilz passent; et ne puiz celer à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> que, l'unziesme de ce mois, une troupe desdictz Wallons vint bien tard en vostre villaige de Contich, où ilz sejournerent tout le jour ensuyvant; et le troiziesme après en partirent, après avoir bien desjeusné. Et en si peu de temps y feirent fraiz de plus de mille florins de compte faict; et au partement, leur fallut donner trois centz florins pour leur vin; et fut force à vostre drossart, que toutesfois est vaillant et hardy, de se saulver, ou l'heussent miz en pièces. pour ce que il feict mine de leur monstrier visaige. Et semblables foulles se font en tous lieux où ilz passent, sans que l'on y remédie. Et quant l'on en faict icy plainctes, l'on respond que l'on s'espante qu'ilz ne sont encoires piz<sup>1</sup>; que n'est pas le moyen de penser par ce boult rendre les Estatz plus volontaires à l'accord de ce que l'on prétend.

Dieu sçait comme les povres curez sont traictez par les villaiges; et serat force que je leur donne congié de soy retirer aux villes; car par dessus la grande despense que leur font aulcunes fois quatre ou cinq belittres de quatorze lotz de vin pour ung soir, qui se vend maintenant quatorze ou quinze solz, et qu'ilz le fault envoyer quérir aux villes, ilz sont encoires en

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 120, note 3, ce que le duc d'Albe répondit à ce sujet.

dangier d'estre battus et tuez. Et si n'est vostre monastère d'Alleghem exempt de telz assaultz, où le portier, qu'est religieux lay, at esté battu et blessé outrageusement au visaige par ung soldat, qui se disoit Bourguignon. Et si vostre recepveur Paul, avec quelques aultres, ne fust survenu. la foulle fust esté plus grande, et sont en dangier d'en passer maintes telles.

A ce que nous entendons les affaires ne vont pas bien en Bourgoingne. où les banniz, qui avoient approché la frontière de Luxembourg, ont prins leur desroute. Je tiens que si le seigneur don Fernande <sup>1</sup> fust encoires en ce pays là ilz n'y oseroyent penser. L'on se plainct de Mons<sup>r</sup> le Gouverneur <sup>2</sup>, et qu'il soit plus adonné au plaisir de la chasse qu'à entendre à la conservation du pays et de la cité de Besançon, en laquelle les Huguenotz se vont faisants les plus forts.

L'on ha exécuté hors des portes de ceste ville ung gentilhomme de Flandres, nommé Utenhove <sup>3</sup>, qui fut prins à la bataille. et ha esté bruslé vif. à cause qu'après sa sentence que portoit d'estre exécuté par l'espée, il se déclarast hérétique.

Depuis ce que dessus, ay-je entendu que noz gens ont heu ung grand rencontre emprès de Monts, regaignantz ung molin appartenant à Mons<sup>r</sup> d'Havret, où ilz ont tué xv ou xvi des ennemyz; et comme le sieur de Bocquart. beaulfrère de Genliz, fit une saillye avec n<sup>re</sup> arquebousiers, il donna de la besoigne à noz Espagnolz. entre lesquelz par une grande ardeur se fourra si avant ledict Bocquart, qu'il fut envyronné et arquebouzé avec quatre aultres gentilzhommes, capitaines principaulx, et environ lx blessez, ce qu'estonnera ceulx du dedans. Et ledict Genliz at merueilleusement sentu la mort de sondict beaulfrère, qu'a esté cause qu'il ha désiré parler à son lieutenant qu'est audict Monts; ce qu'at donné opinion que l'on traicteoit. Pleust à Dieu que l'on sceust concerter, par le moyen des prisonniers. que la ville se rendit avec le conte Ludovic et aulecungz de noz rebelles, faisant pont d'argent audict Genliz et ses compagnons prisonniers, et tout

<sup>1</sup> Don Ferdinand de Lannoy, comte de la Roche. Voir plus haut, p. 151, note 1.

<sup>2</sup> François de Vergy, Sr de Champlite. Voir t. I, p. 50, note 3, et plus haut, p. 524.

<sup>3</sup> La famille Utenhove, originaire de Flandre, était très dévouée au protestantisme. Voir à ce sujet Groen van Prinsterer, t. II, p. 295; t. III, p. 102. Le compte de l'aumône de Bruxelles de 1572, qui fait mention de plusieurs exécutions pour cause d'hérésie, n'indique pas celle d'Utenhove.

ce de François qu'est à Monts et aillicurs, à charge que de certain temps ilz ne se pourroyent armer contre nous. Et auleungz pensent que cela se trame; à quoi pourroyent ayder les nouvelles qu'avons receu ce jourd'huy, que à Paris, le xxii<sup>e</sup> du présent, sur la disnée, sortant l'Admiral du jeu de paulme avec une lettre en la main, il ha esté frappé au bras d'ung boulet d'acier empoisonné, et que le soir il avoit heu fiebvre, dont le peuple de Paryz démonstroït grande lysesse; et ne peult estre que cecy ne donne de l'altération en France, confusion à noz ennemyz et grand advantaige en noz affaires; et dyent les lettres venues de là xiiii<sup>e</sup> que l'Admiral estoit sur son partement, peu content du Roy et désià malade. Ce seroit ung beaul descombre si on en pouvoit ainsi estre quicte. Je croy que le prince d'Oranges n'en sera à son ayse, lequel met en lumière plusieurs livretz, se déclarant pour les ungz ennemy au duc d'Albe et des Espaignolz et des évesques et leur suyte, et par aultres il promet toute seureté à tous Estatz et liberté de religion <sup>1</sup>. L'on diet qu'il est pour maintenant calviniste tout oultré; et les cruaultez qu'il at commiz à Ruremonde me le font croyre, lesquelles luy font perdre tout crédit. Ses gens y ont tué xv Chartreux et deux frères layz, xvi réguliers et auleungz croysiers et ecclésiastiques. et bourgeois catholiques, que passent le nombre de lx <sup>2</sup>. Et si ont-ilz violé toutes les jeunes religieuses d'ung monastère là auprès, où il n'y avoit sinon genty-femmes, en quoy il ne peult estre qu'ilz n'ayent offensé beaucoup de gens de bien. . . . C'est merveilles ce qu'en compte Mons<sup>r</sup> de Ruremonde <sup>3</sup>, lequel est icy, et Mons<sup>r</sup> de Harlem <sup>4</sup> diet que ses moysnes d'Eghmonde se sont miz soubz la protection des Gueux et ne chantent ny font offices.

Le provincial des Cordeliers s'est plainet que l'on a martirisé xxvi Cordeliers en Hollande <sup>5</sup>, et que les Gueux mesmes confessent que de nuit s'est veu lumière à la sépulture d'ung gardien qu'estoit de fort saincte vye. Ces monastères des Cordeliers sont rasez par tout jusques aux fondementz, et

<sup>1</sup> Ce sont les proclamations lancées par Wesenbeke au nom du prince. Voir *Documents inédits*, par le baron Kervyn de Lettenhove, p. 166.

<sup>2</sup> Voir, au sujet de ces assassinats, Knippenberg, *Historia ecclesiastica ducatus Gelriæ*, p. 184. Cet auteur entre dans les plus grands détails à ce propos, ainsi que Havetius, *De erectione novorum episcopatum*, pp. 121 et suiv.

<sup>3</sup> Guillaume Damas de Lynden, évêque de Ruremonde. Voir plus haut, p. 191, note 5.

<sup>4</sup> Godefroid de Mierloo, évêque de Harlem de 1371 à 1378.

<sup>5</sup> Voir plus haut, p. 522, note 5.

l'on démolist de bien beaux monastères à l'entour de Leyde et par toute l'Hollande.

Toutte la Campigne est desserte, et plusieurs noz religieuses de Diest et d'ailleurs se sont retirées vers leurs parentz, et aulecunes en habit lay, dont il me desplaist grandement.

Les religieulx de Tongherloo et de Overbode<sup>1</sup>, que leur sont voisins, vont tous en habit desguisé. J'espère que demeurant le duc de Holst (Holstein) avec ses forces à Bois-le-Duc, il n'y aurat plus que craindre dudict prince d'Oranges. Ce que Dieu doint.....

---

CVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 181.)

---

Bruxelles, le 26 août 1572.

Monseigneur. J'ay receu ce devant disner deux dépesches de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>. l'ung du xxiv<sup>e</sup> du mois passé et le second du xxviii<sup>e</sup> et dernier, ausquelz j'espère respondre pour la sepmaine que vient, s'il plait à Dieu.

Je me suis trouvé depuis deux jours auprès de Mons<sup>r</sup> de Berlaimont et de Grobbedonc, parlant à chacun à part sur le taux du prest pour vous deux abbaies<sup>2</sup> jusque à xxvi<sup>m</sup> florins, leur disant librement qu'il me sambloit que l'on portoit peu de respect à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, estant encharge si grande et principale, de la tenir au reng des abbez que font espargne. Ledict S<sup>r</sup> de Berlaimont me dit que j'avoie bien grande raison d'en parler ainsi, et que à luy avoit-il despleut pour la mesme considération que je luy remonstroie, et que le billet avoit esté fait par aucuns que en pouvoient et

<sup>1</sup> Everbode ou Averbode.

<sup>2</sup> Les abbayes d'Afflighem et de S<sup>t</sup>-Amand avaient été comprises dans la taxe d'un emprunt mis par le gouvernement à charge du clergé. Voir plus haut, p. 514, note 1.

devoient user plus discrètement. Mais quant à luy, qu'il tiendrait la main ad ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> fut tenue exempte ainsi qu'elle le mérite. Et quant j'en parliz audict S<sup>r</sup> de Grobbendone, il me confessa que ce tauxe avoit esté faict plus pour encheminer les aultres que pour l'exécuter. Je luy ditz que si l'on tenoit V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> excusée par ce boult, qu'il emportoit peu qu'elle fut allégué pour exemple. Il répliqua qu'il falloit tousiours faire quelque chose. Je luy ditz que ne sçaurions faire ung solz, pour avoir envoyé ce que restoit affin de furnir à vostre despense, qu'est grande depuis vostre parlement d'icy. Il me dit qu'il feroit ce qu'il polroit. mais qu'il seroit bien que je parlasse au duc d'Albe. Le mesme me dit aussi Mons<sup>r</sup> de Berlaimont. me disant que Schetz et Reingot, qui ont faict le billet des prestz, ont bien accoustré Viglius, comme il est vray, qui en est à bien grande somme. à sçavoir de xv<sup>m</sup> florins pour luy et son chappitre, dont ledict S<sup>r</sup> est absout pour sa part comme chancellier de l'Ordre. Je me suis bien gardé de sonner mot touchant ledict prest au Duc: nous verrons ce que feront ceulx des finances, et s'ilz nous presentent lors conseil. Je suis seur que l'on ne voudrat user d'aucune exécution ou voie de faict. non plus que au centiesme, et le conseiller Boone <sup>1</sup> m'a dit que lors qu'il feit rapport à ceulx des finances de la response que je luy avoie donné sur le prest de xiii<sup>m</sup> florins que l'on demandoit sur Afflegghem, que j'avoie prins à ma charge d'en parler au Duc et de l'excuser. qu'il ny heut oncques personne que sonnât mot.

Lindanus <sup>2</sup> demande pension sur St-Vaast pour avoir perdu ses meubles à Remunde; touttefois il tient encores son prioré de Merssen <sup>3</sup> près de Maestricht. Mons<sup>r</sup> de Harlem <sup>4</sup> a tout perdu, et Mons<sup>r</sup> de Deventer <sup>5</sup> sa pré-

<sup>1</sup> Jacques Boonen, conseiller du Conseil de Brabant, nommé en 1540 lieutenant de la cour féodale, mort le 11 juillet 1580. Son fils Corneille lui fut substitué en 1577. (*Manuscrit du Conseil de Brabant*, pp. 505 et 895.) Voir Hoynek van Papendrecht, t. I, part. 2, p. 414, *Basilica Bruxellensis*, p. 108.

<sup>2</sup> Guillaume Damas de Lynden, évêque de Buremonde. Voir plus haut, p. 191, note 5.

<sup>3</sup> Ancien palais sis près de la Meuse, converti en un prieuré de Bénédictins, auquel la reine Gerberge fit une donation considérable en 968. Ce prieuré dépendait du monastère de St-Remi à Rheims, et anciennement de celui d'Euricourt. Voir Miræus, *Diplomata*, t. I, p. 48.

<sup>4</sup> Godefroid de Mierloo, évêque de Harlem de 1574 à 1578.

<sup>5</sup> Gilles Montanus, évêque de Deventer de 1570 à 1577.

vosté d'Eldenzeele <sup>1</sup>. Ledict Lindanus se plainct ouvertement d'Arias Montanus <sup>2</sup>, disant qu'il at tâché luy hoster son honneur.

Le Sr Vargas s'esbahit de n'avoir lettres de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sr<sup>te</sup> ny de Tsestich <sup>3</sup>, et m'at hier envoié ung billet, priant que l'on luy renvoie sa procure. Je luy ay envoié, ce disner, la lettre dudict Tsestich venue en vostre dépesche, que je tiens luy donnerat quelque appaisement. Il samble qu'il doibve suivre le Duc; ce que je ne croidz, ains plustost qu'il deslogera quelque matin. Car le Conseil des troubles se commence à casser, et sont jà licentiez les conseilliers Hovelmans <sup>4</sup> et Versteghe <sup>5</sup>, aiantz demandé leur congé; et l'on voudroit que le demeurant fait ainsi pour en estre quiete par honneur, mais aucuns font de la sourde oreille.

Il seroit, ad ce que veoidz, mal possible que aucun dépesche partit d'icy sans porter nouvelles de la perdtte de quelque ville. Amersford <sup>6</sup> s'est perdue: aussi est Sneech en Frise <sup>7</sup>, au grand regret de M. de St-Bayon qui tient sa maison de Zuicchem, que luy at cousté plus de x<sup>m</sup> florins en bastimentz et ung hospital qu'il at fondé la préz. pour perdus, ensamble II<sup>m</sup> v<sup>e</sup> florins de rente annuelle en terre qu'il at celle part; se complaignant de Son Excellence et de Mons<sup>r</sup> de Berlaimont, qui n'ont envoié en temps au

<sup>1</sup> Oldenzeel, où se trouvait un chapitre institué dès l'an 954, sous la direction d'un prévôt.

<sup>2</sup> Benoît Arias Montanus, savant philologue. Voir plus haut, p. 225, note 1.

<sup>3</sup> Probablement Didier T'Sestich. Voir plus haut, p. 254, note 1, ou peut-être Jean Antoine T'Sestich.

<sup>4</sup> Jean Hovelmans, ou Heuvelmans, faisait partie du Conseil des troubles. Voir sa notice, t. I, p. 257, note 5.

<sup>5</sup> Lisez Vauder Steghen (Nicolas). Il vit le jour à Bois-le-Duc, fut promu le huitième de la 1<sup>re</sup> ligne en la faculté des arts à l'université de Louvain en 1548. Ensuite il devint avocat, puis bourgmestre de sa ville natale. Le 11 mars 1564, il fut nommé conseiller au Conseil de Brabant, parce qu'il avait abandonné pendant les troubles du pays les revenus de sa charge, pour le service du Roi et le soutien de la religion. Il fut envoyé à Bois-le-Duc en 1566, dans but de pacifier les troubles en cette ville. Le duc d'Albe l'appela plus tard au Conseil des troubles, et il mourut en 1589. Voir son éloge dans le t. I, p. 415, des *Trophiées de Brabant*, le t. XIII, p. 269, des *Bulletins de la Commission d'histoire*, 1<sup>re</sup> série; Gachard, *Notice sur le Conseil des Troubles*, dans les *Bulletins de l'Académie*, t. XVI, 2<sup>e</sup> partie, p. 64, et *Manuscrit du Conseil de Brabant*, p. 364.

<sup>6</sup> La ville d'Amersfoort fut occupée en juillet par ordre du comte Guillaume de Berg ou S'Heerenberg. Voir P. Bor, liv. VI, fol. 277.

<sup>7</sup> Sneek fut occupé par les insurgés le 18 août 1572. Voir Van Vlooten, *Friessche Briefwisseling*, p. 15.

S<sup>r</sup> de Billi les trois enseignes que Ferdinando Lopez <sup>1</sup> menoit à son secours, aiant si bien résisté à toutes invasions des ennemis. Lesdictes enseignes sont esté à la poursuite de Berlaimont pour garandir ses deux filz arrestés à Nieumeghe, où ilz estoient aussi grandement de besoing. L'on crainct fort toute la Frise, et ce ne sont que canailles qui le font, dont ledict S<sup>r</sup> de Billi <sup>2</sup> crie jusque au ciel qu'il est si mal adisté. Il at faict jusque ores plus que le possible, et y fraie de ses deniers.

Le S<sup>r</sup> de Jenli <sup>3</sup> at hier esté mené par icy au chasteau d'Anvers, avec ung Anglois qui at faict beaucoup de maux, et par ci-devant servi nostre Roy <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Ferdinand Lopez, fils d'un Espagnol établi à Anvers, prit part à toutes les campagnes en Frise, où il servit sous les ordres de Gaspard de Robles, baron de Billy. Envoyé en Espagne par celui-ci, dans le but d'obtenir du Roi ses lettres patentes, il se rendit dans ce pays en 1574, et revint bientôt aux Pays-Bas pour y prendre une part active à la guerre. Voici comment Viglius s'exprime sur son compte : « Juvenis sane est strenuus ac dexter, coque magis graciosus apud nostrates, quod hic natus est, linguamque vernaculam probe tenet, et se moribus nostris satis accomodare novit. » Voir Hoynek van Papendrecht, t. I, part. 2, pp. 809, 810, 827; t. II, part. 2, p. 214; *Mémoires anonymes*, t. I, p. 244; t. V, p. 261.

<sup>2</sup> Voir la lettre du 19 août 1572 dans Van Vloten, *loc. cit.*, p. 15.

<sup>3</sup> François d'Hangest, S<sup>r</sup> de Genlis. Voir plus haut, p. 249, note 4.

<sup>4</sup> Voici ce qu'on lit au sujet de cet Anglais dans une lettre du duc d'Albe adressée, le 11 août 1572, au S<sup>r</sup> de Champigny :

« Entre ceulx qui ont esté prins à la défaite près la ville de Mons, a esté trouvé ung Anglois, nommé maistre Vinfield, lequel avoit sur luy ung dépêche du Roy nostre maistre en sa recommandation, afin d'estre pourveu de quelque traitement pardeçà et lequel accuse grandement ung aultre Anglois, nommé Jehan Les, demeurant ou logeant en une taverne de vin derrier le Cerf d'or, en la nouvelle rue faicte des maisons estoient de feu Anthoine de Stralen en la Mere (à Anvers), lequel sera bien que par le Margrave faictes dextrement appréhender et bien et seurement garder, et au mesmes instant trausser tous les lettres, papiers et escripts qui seront trouvés en sa chambre; m'advertissant de ce que faict en aura esté pour après y ordonner ultérieurement. » (*Papiers d'État et de l'audience*, liasse n<sup>o</sup> 122.)

« Mons<sup>r</sup> le secrétaire, Son Excellence me commandat par ses lettres, dont la copie vat cy-jointe, que je deusse faire appréhender ung Anglois résident en ceste ville, nommé Jehan Les, et quant et quant trausser tous ses papiers, pour ce que celluy qui fut prins à la défaite de Mons<sup>r</sup> de Genlys nostre maistre Vinfield (lequel depuis at esté exécuté en la citadelle de ce lieu) le chargeoit fort par sa déposition, comme portent plus amplement les susdictes. Ce que je fis faire par le Margrave le plus diligemment qu'il fut possible; dont j'advertis incontinent Son Excellence, laquelle par aultres siennes monstra se contenter du devoir que l'on y avoit rendu. Comme il y a jà bonne pièce que ledict Jehan Les est détenu, et qu'il sollicite pour luy faire justice, j'escrivis à ces seigneurs du Conseil lez Son Excellence pour avoir copie de ladicte déposition ou du moins des poinets et articles concernans ledict Jehan Les pour entendre à la fulmination de son procès, aiant descouvert par la vision de ses papiers et lettrages

Plusieurs ont opinion que le duc d'Albe ne retournerat icy comme gouverneur, et que le duc de Medina reprendrat les arres. Dennetières <sup>1</sup> escript à Gobelmans que l'on attendra doresmais le duc d'Albe à Espagne, et qu'il y a des grandz discours sur le gouvernement pour le passé. Il y at ung gentilhomme venu de là qui dit qu'il s'esbahit comme le duc d'Albe y osera retourner, estant si haï comme il est, et de telz qui vouldroient veoir le ciel meslé avec la terre, affin que la maison de Tolède se perdit. Les passions mènent les hommes.

---

CVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VII, fol. 183 à 184.)

Bruxelles, le 26 août 1572.

Monseigneur. Vostre Ill<sup>me</sup> et Rév<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup> verra ce que at esté proposé le xxii<sup>e</sup> de ce mois aux Estats-Généraulx, en présence des deux ducs [Albe et Médina-Céli], par le président Tisnac <sup>2</sup>, que furent tous en pied en la chambre du Grand Conseil, dessus le lieu où souloit estre le garde joy-

qu'il debvoit avoir grande correspondance avec Cissel, secrétaire de la royne d'Angleterre; sur quoy Mons<sup>r</sup> le conseiller Del Ryo m'a respondu ce que vous verrez par la copie que vat avec cestes, que m'a mehu vous eserire ces deux motz, affin que si ladiete déposition estoit en voz mains, il vous plaise m'en envoyer la copie ou comme j'ay dit des poinets et articles faisans à la charge de ce prisonnier, affin de le pouvoir oyr là dessus et luy administrer justice.

• D'Anvers, le xvi d'octobre 1572.

• A M<sup>r</sup> le conseiller Berty, secrétaire de Sa Majesté.

• PERRENOT. •

(*Papiers d'État et de l'audience*, liasse n<sup>o</sup> 122.)

<sup>1</sup> Arnoul Dennetières, S<sup>r</sup> de la Plaigne, secrétaire de Hopperus, puis au Conseil privé. Voir t. II, p. 546, note 1.

<sup>2</sup> Charles de Tisnacq, président du Conseil privé. Voir t. I, p. 17, note 4.

aulx, saulf Mons<sup>r</sup> de Sainct-Bavon seul, lequel, à cause de son indisposition, demoura en sa chaire. J'envoie aussi copie de l'acte que Sa Majesté at donné aux députez de ces Estatz, à laquelle ladicte proposition se réfère. J'entendz que, après que ledict sieur de Tisnac avoit dict, le duc d'Albe harengua fort élégamment en son langaige, déclairant aux Estatz que s'ilz ne s'aidoient, ilz se trouveront chargez d'ung grand faiz par l'ennemy de dehors et dedans.

Je veoidz lesdicts Estatz en grande peine des deux millions que l'on demande annuellement, pour ce qu'ilz le tiègnent aultant préjudiciable et impossible comme le x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup>, craindans que aiant Son Ex<sup>ce</sup> les armes en main, il les voudrat efforcer ad ce. Ceulx de Flandres, ad ce que l'on dict, veuillent sçavoir sur quoy il fonde lesdicts deux millions à perpétuité, pour ce qu'il n'at proposé le x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> (auxquels lesdits deux millions doibvent succéder) sinon pour six ans, et que eulx ne l'ont jamais entendu, comme ilz n'entendent encores aultrement; et lesdictz de Flandres ont parlé au duc de Medina en présence de Mons<sup>r</sup> de Berlaymont. qui les conduisoit. et auquel il samble que ladicte perpétuité ne serat practicable. J'entendz que le duc d'Albe enraige contre les Estatz.

Ce devant disner sont estez appellés les Estats à part sur la maison de la ville, estants députez de la part de Sa Majesté pour entendre aux moiens généraulx que se doibvent trouver pour furnir lesdicts deux millions annuellement au lieu du x<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup>; ad ce que Son Excellence a commis MM<sup>es</sup> les deux Présidents, le sieur de Grobbendonck et d'Assonleville qui ont demandé aux députez de chascune province s'ilz avoient pover pour traiter et adviser sur lesdictz moiens. Ilz ont respondu que non. et que ceulx que les ont envoie ne voudroient donner tel pover, sans premier sçavoir si la résolution ne sera préjudiciable; et plusieurs desdicts députez m'ont dict franchement qu'ilz ne voudroient avoir ledict pover et qu'ilz sont venuz pour ouyr et faire rapport à ceulx que les ont envoie.

Je me suis trouvé présent là où le président Viglius qui, jusques à présent, at faict profession de répugner au x<sup>e</sup>, s'est choleré contre l'évesque d'Arras <sup>1</sup>, luy disant qu'il heut de procéder prudemment, et que si ceulx que l'ont envoie refusoient, que retournant le Due victorieulx, il leur feroit

<sup>1</sup> François Richardot, évêque d'Arras de 1564 à 1578

ung tour de sa main selon qu'ilz méritoient; et furent les propos fort aigres et que l'évesque d'Arras sceut mal comporter, luy répliquant que l'on escripvoit l'ung et que l'on disoit l'autre, comme il est vray. Et fault que ceulx que entreviegnent à ladicte négociation rougissent quant les députez repètent le contenu des lettres du Duc et les termes contenuz en icelles sur l'abolition du x<sup>e</sup>, aiantz ferme opinion qu'il n'at procédé si avant sans avoir expresse charge du maistre, encores qu'il la veuille dissimuler. Et je veoidz tous les Estatz opiniastres de ne rien consentir jusques le Duc aurat donné acte et lettres sur sadicte abolition, disantz plusieurs des députez que sans cela ilz n'oseroient retourner à la maison, pour ce que ce seroit allumer le peuple dadvantaige, auquel ilz ont donné ferme espoir sur les lettres escriptes par le Duc, selon la coppie que Vostre Ill<sup>me</sup> et R<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> verra, de rapporter ladicte abolition.

Ce jourdhuy sont partiz les deux Ducqz, auxquelz je suis esté baiser les mains avant leur parlement <sup>1</sup>. Tous deux m'ont requiz de faire prier pour eulx en tous monastères, comme j'ay jà commencé. Dieu les nous veuille ramener tost victorieulx de Monts; car nous en avons de besoing pour avoir Mons<sup>r</sup> de Champaigney donné advis ce matin, que ceste nuict luy sont venues nouvelles de Berghes-op-den-Zoom, comme l'on y at descouvert au commencement quarante batteaulx, et qu'il y at suite de soixante aultres, demandantz ceulx dudict Berghes secours. Ledict S<sup>r</sup> leur at envoié n<sup>e</sup> harquebousiers de la compagnie de Mondragon; mais l'on est en double s'ilz y sçauront entrer en temps. Je me doubte que les aultres useront de diligence et nous rempliront le pays de ces bélittres Anglois et Gascons que gateront tout, et le Prince ne faudrat leur faire schorte; et nous n'avons pas ung homme pour leur résister, estant le tout allé vers Monts en Haynault, et le duc d'Albe parti sans résouldre avec les Estatz, ny mettre ordre à Malines, où le tout vad de mal en piz.

Le duc de Holste s'arreste à Deventer, demandant paiement. Enfin, nous sumes apparentz avant huict jours souffrir beaucoup. Dieu nous soit en ayde.

La povreté faict croistre l'impiété et l'injustice, et la religion souffre grandement. Il le sçaurat bien remédier quant il luy plairat.

<sup>1</sup> Les deux ducs se rendaient au camp devant Mons le 26 août 1572.

---